



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

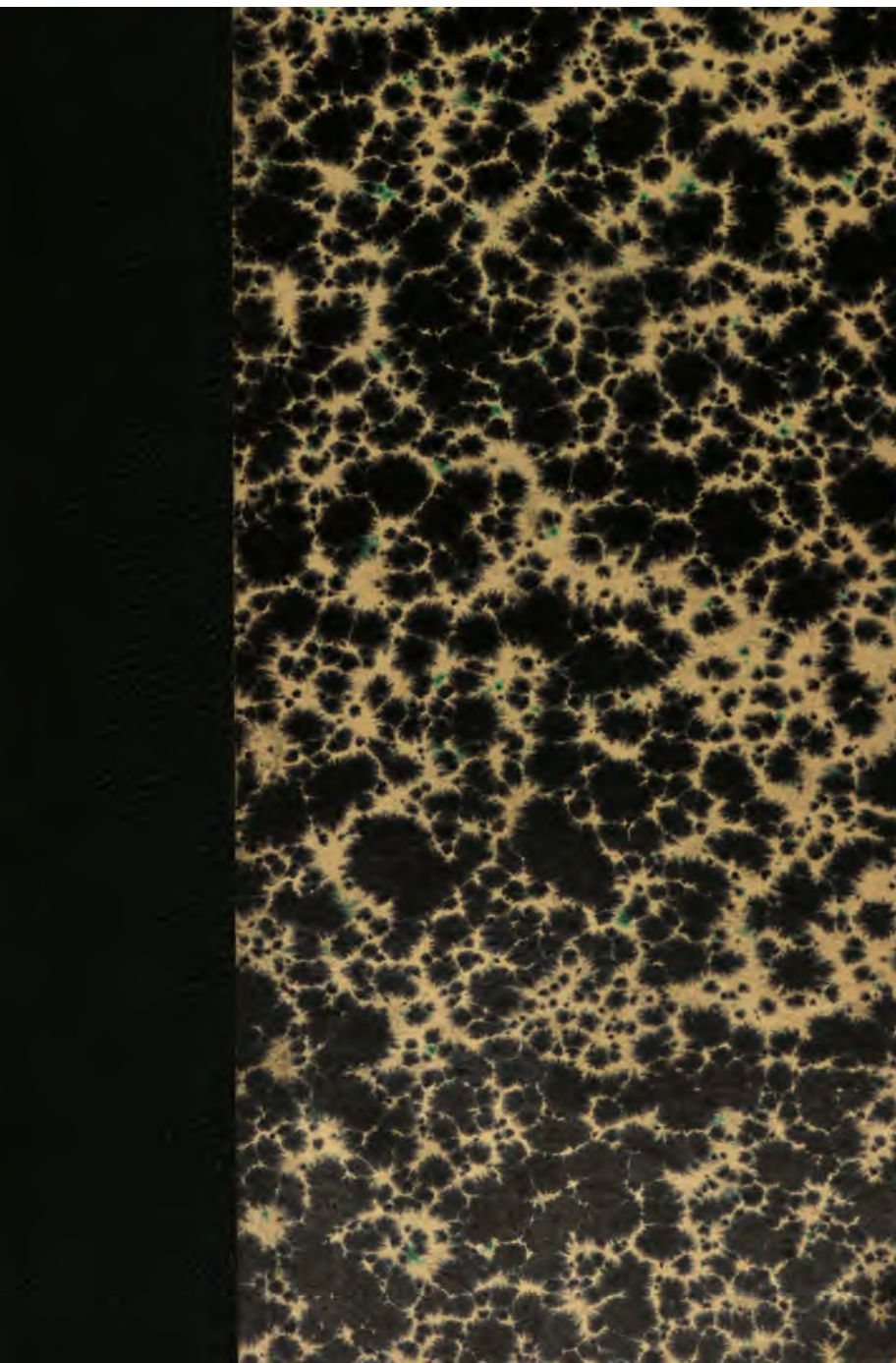
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



Fy 113.3

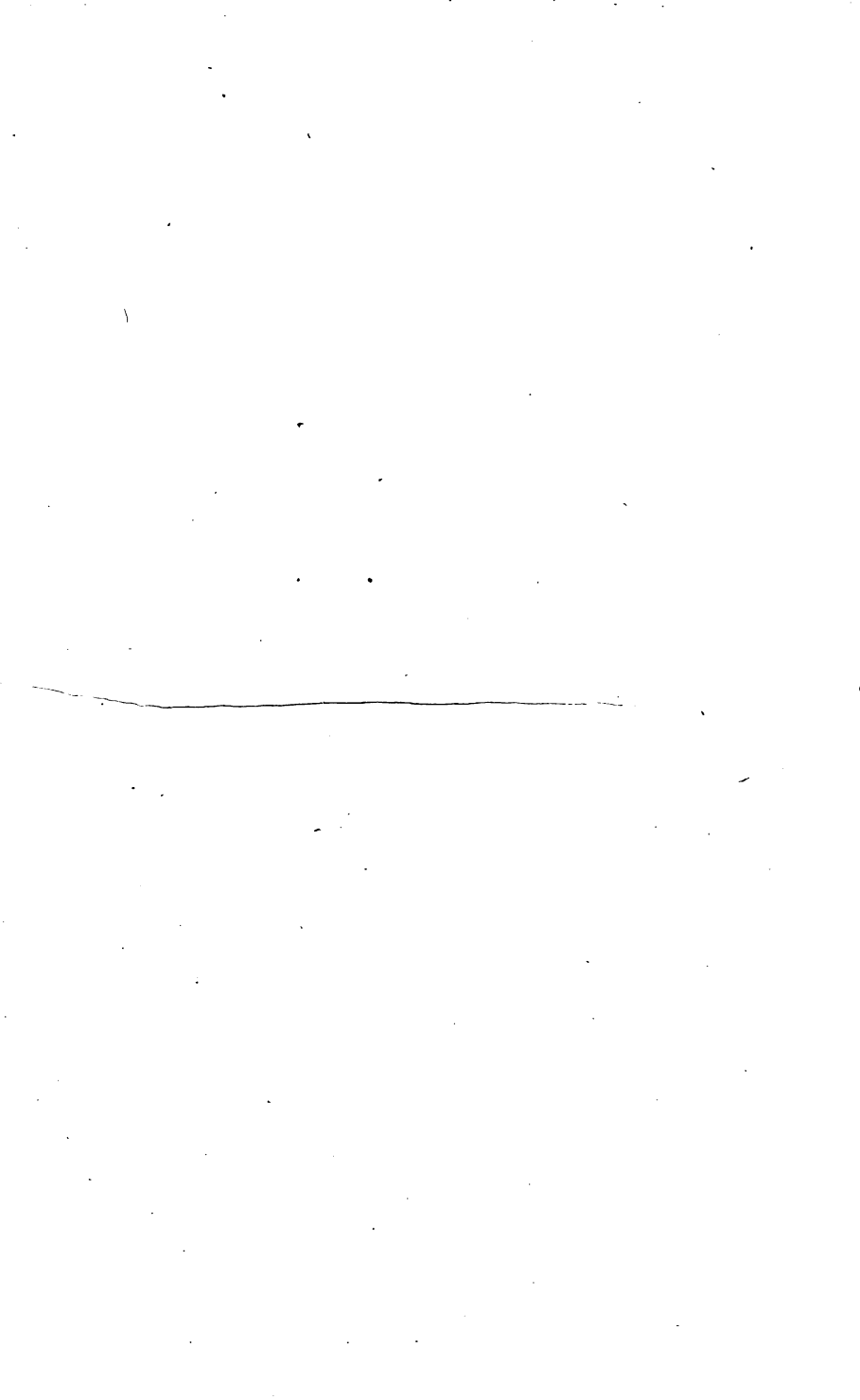
KE 1097

Harvard College
Library



FROM THE BEQUEST OF
JOHN HARVEY TREAT
OF LAWRENCE, MASS.
CLASS OF 1862





L'AMI DE LA RELIGION ET DU ROI, JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

*Videte ne quis vos decipiat per philosophiam
et inanem fallaciam. Coloss. II, 8.*

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux
raisonnemens d'une vaine philosophie.

ANNALES CATHOLIQUES.

TOME CINQUANTE-TROISIÈME.

Chaque vol. 7 francs et 8 francs franc de port.



A PARIS,

Chez ADR. LE CLERE et compagnie, Imprimeurs de N. S. P. le PAPE
et de M^r l'Archevêque de Paris, quai des Augustins, n^o 35.

M. DCCC. XXVII.

DU CINQUANTE-TROISIÈME VOLUME.

	Page.
NOTICE sur M. Milner, évêque catholique anglais,	1
Sacres d'évêques,	10, 342, 358, 394
<i>Bibliothèque catholique de Lille,</i>	11
Jugemens relatifs à des journaux,	12, 39, 59, 60, 285, 301, 363, 364
Sur la souscription Dupin en faveur de Canning,	16
<i>De Imitatione Christi</i> , studio Gencé,	17
Mandemens divers,	23, 36, 149, 250, 337, 343
Sur la religion catholique en Allemagne,	25, 72, 168
Notices sur MM. Clorivière, Martineau, Gauville, Roussi- neau, Audios, Chaput, Chasles, Boucher,	27, 166, 213, 325, 527, 345, 361, 389
Jugemens relatifs à de mauvais livres,	29, 40, 92, 190, 236
Sur l'affaire Contrafato,	31, 267, 301, 335
<i>Saint Louis</i> , poème par Santeul,	32
Sur le <i>Dictionnaire des anonymes</i> , par Barbier,	33, 216
Retraites ecclésiastiques,	37, 120, 135, 150, 151, 183, 198, 230, 249, 250, 256, 262, 314, 326, 343, 358, 376, 377, 393
Affaires ecclésiastiques des Pays-Bas,	38, 72, 87, 104, 121, 142, 152, 168, 192, 238, 256, 278, 328, 334, 361
Condamnations pour outrages à la religion et aux mœurs,	40, 301, 364
Distribution des prix au grand concours,	45, 62
Sur l'état de la religion catholique à Lausanne,	49
Sur un ouvrage de M. l'évêque Poynter,	56
Notices sur des laïcs décédés,	59, 126, 157, 219, 266, 380, 597
<i>Heures uniques, dédiées à M. Guidi,</i>	64
<i>Essai sur l'Eloquence de la chaire</i> , par le cardinal Maury,	65, 369
<i>Petite Bibliothèque des familles chrétiennes</i> , à Belley,	69
Sur le prétendu ermite Pancrace Wurtz,	71
Réclamations contre des articles des journaux,	73, 126, 254, 362, 384

	Page.
Séance de l'Académie française du 25 août,	78
<i>Biblia sacra</i> , in-12,	80
Réfutation de l' <i>Esprit de l'Eglise</i> , par de Potter,	87
Sur un collège catholique en Irlande,	88
Sur l'église catholique dans les Etats-Unis, 90, 152, 169,	252, 283
Sur l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, au sujet d'Alger,	94
<i>Mélanges de religion</i> , par l'abbé de Boulogne,	97
Sur Vincent Monti, poète italien,	104, 217
Notice sur la marquise de Brignole,	105
<i>Opuscules de Muzzarelli</i> ,	112
Sur un procès pour la boîte à Perrette,	113
<i>OEuvres de Bossuet</i> , in-12,	127
<i>Les Héros chrétiens, ou Lettres du Père Parennin</i> ,	128
<i>Rédemption du genre humain</i> , traduit par Henrion,	129
Sur le cardinal Haefelin et l'évêque Plunkett,	133, 136
Neuvaine du Calvaire,	133
<i>Lettres vendéennes</i> , par le vicomte Walsh,	144
Sur un arrêt de la cour de cassation,	145
Mort chrétienne de condamnés,	150, 277
Sur une société juive à Strasbourg,	159
<i>Histoire de la Sardaigne</i> , par Mimaut,	161
Sur la châsse de saint Vincent de Paul,	166
<i>Nouvel Atlas administratif et ecclésiastique de la France</i> ,	176
Statuts synodaux du diocèse de Lyon,	177
<i>Histoire du mariage des prêtres</i> , par Grégoire,	193, 225
Sur une maison des Frères Saint-Jean de Dieu,	197
Visites pastorales de M. l'évêque d'Orléans,	200, 232
Passage du Roi à Beauvais,	206
<i>La Religion expliquée par la raison</i> , par Garrigues,	208
Etat de la religion catholique dans l'île de Ceylan,	209
Sur le déiste Taylor,	217, 400
Sur le suicide, à l'occasion d'un article du <i>Moniteur</i> ,	223
<i>Paraphrases en vers</i> , par le marquis Cattaneo,	224
Consistoire pour une nomination d'évêques,	229
Sur la mort édifiante de M. Corbière fils,	231
<i>Les Soirées d'un observateur</i> , par M. Mengin,	239
<i>Instruction sur le chemin de la croix</i> ,	240, 272
<i>Pratique de la dévotion au Sacré-Cœur</i> ,	240
Concordat des Pays-Bas,	241
Réflexions du <i>Times</i> sur les protestans,	251
Sur un petit écrit contre l'apparition de la croix à Migné,	257

	Page.
<i>Annales de la Propagation de la Foi,</i>	263
Guérisons par le prince de Hohenlohe,	264, 346
Etat de l'Eglise dans la Colombie,	270
<i>Benedicti XIV Bullarium. Editio nova,</i>	271
<i>Vie de Clotilde de France, reine de Sardaigne,</i>	273
Sociétés bibliques de Londres et d'Edimbourg,	282
<i>Correspondance de Fénelon,</i>	289
Baptêmes et conversions,	296, 325, 360
Cérémonie religieuse à Beaumesnil,	296
Etat de l'Eglise dans la Louisiane,	298
<i>Recueil et manuel de prières,</i>	304
Notice sur l'abbé de La Hogue,	305
Béatifications,	312
Cérémonie à Marseille,	315
Conférences ecclésiastiques à Fribourg,	316
● <i>Nouveau Manuel ecclésiastique,</i>	320
● <i>Bibliothèque choisie des Pères de l'Eglise,</i>	321, 385
<i>Le Collège de mon fils,</i> par M. Bellemare,	336
Rétractation de M. Moussu,	344
<i>Medulla asceseos,</i> par Bellecius,	351
Sur l' <i>Histoire de France,</i> de M. Royou,	353
Cérémonie à Saint-Germain-en-Laye,	359
Bénédiction de la chapelle des Lazaristes,	375
<i>Association catholique pour les bons livres,</i>	376
Sur les Sœurs Saint-Joseph à Lyon,	378
Pirateries des Grecs,	383
<i>Le Sens commun de M. Gerbet,</i>	<i>Ibid.</i>
Sur un article de la <i>Biographie,</i>	401
Mandement pour les Chambres,	405
Sur les Frères des écoles dans le Maine,	407
Consécration de l'église de Champ-Fromier,	408
Nomination de pairs et de présidens de collèges.	411

Fin de la Table du cinquante-troisième volume.

L'AMI DE LA RELIGION

ET DU ROI.

Notice sur M. Milner, évêque catholique anglais.

La mémoire de ce prélat est trop chère à l'église d'Angleterre, et il a eu trop de part aux évènements les plus intéressans pour la religion dans sa patrie, pour que nous ne nous étendions pas un peu sur ce qui le concerne. Cette notice nous donnera occasion de rappeler des faits importans relatifs à l'état et aux affaires des catholiques anglais dans ces derniers temps.

Jean Milner naquit à Londres le 14 octobre 1752, et reçut sa première éducation dans les écoles de Sedgotey Park et d'Edgbaston, près Birmingham. Envoyé ensuite à Douai, dans le collège fondé pour les catholiques anglais, il y acheva ses études, et fut ordonné prêtre en 1777. Il fut aussitôt envoyé en mission dans sa patrie, et fut employé d'abord à Londres, d'où il passa à Winchester. C'étoit l'époque où l'on remarquoit parmi les catholiques une fâcheuse décadence dans l'esprit religieux. L'adoucissement des lois pénales contre les catholiques, en 1778, fut accompagné de la défection de plusieurs grandes familles, qui jusqu'ici étoient restées attachées à la foi. Alors tombèrent les lords Gage, Fauconberg, Teynham, Montague, Nugent, Kingsland, Dunsany, Gordon, le comte de Surrey; les baronets Tancred, Gascoigne, Swinburn, Blake; les prêtres Billinge, Warton, Hawkins, Lewis, Dords. En 1782, on forma un comité pour diriger les affaires des catholiques anglais; ce comité fut continué en 1787, et M. Butler, qui en étoit secrétaire, fut chargé de dresser un projet de bill pour la révocation des lois contre les catholiques. Le comité rédigea ensuite la fameuse protestation, et la transmit aux vicaires

apostoliques, en leur demandant leur sentiment sur cette pièce. Les évêques firent quelques objections; mais sur les explications et les promesses du comité, ils signèrent la pièce ainsi que leur clergé. On proposa un nouveau serment, qui donna lieu à une vive dispute, à laquelle M. Milner prit beaucoup de part. Les quatre vicaires apostoliques condamnèrent le serment par une lettre encyclique du 21 octobre 1789, qui fut suivie de la publication des *Livres bleus*, ainsi appelés parce qu'ils étoient couverts en papier de cette couleur. Dans un de ces pamphlets, le comité protesta contre les décisions des évêques qu'il accusoit de blesser les droits naturels, civils et religieux des catholiques. On imagina la dénomination de *dissidens catholiques protestans*, qui fut blâmée par les évêques dans leur encyclique du 19 janvier 1791. On cherchoit à persuader aux catholiques qu'ils avoient le droit de choisir et de nommer leurs évêques, et un membre influent du comité, sir John Trockmorton, publia trois écrits dans ce sens. M. Milner y répondit dans trois brochures distinctes dont voici les titres : *Réponse d'un ecclésiastique à la lettre d'un laïque*, datée de Winchester 1^{er} juillet 1790, et faisant 27 pages in-8^o; *les Droits divins de l'épiscopat*; *la Démocratie ecclésiastique dévoilée*.

Peu après la condamnation du serment en 1789, deux des vicaires apostoliques moururent, et furent remplacés par le docteur Gibson dans le nord, et par le docteur Douglas à Londres. M. Milner prêcha à la consécration du premier. Investi de la confiance des deux vicaires apostoliques Walmesley et Gibson, il fut souvent chargé de faire des démarches en leur nom, et eut des rapports avec les personnalités les plus influentes de ce temps, avec des ministres, des membres du parlement, et même des évêques anglicans. Il leur représenta les clauses fâcheuses du serment que le comité avoit introduit dans le bill en faveur des catholiques, et qui fut présenté à la chambre des communes le 1^{er} mars 1791, par M. Mitford, aujourd'hui lord Redesdale. Il n'omit rien pour éclairer l'opinion à cet égard, et rédigea un petit écrit, *Faits relatifs à la contestation entre les catholiques*, où il exposoit la dispute entre les évêques et le comité. Cet écrit, distribué dans la chambre, fit impression, et le parlement supprima dans le bill tout ce qui auroit pu bles-

ser les catholiques, comme on l'a raconté dans les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du 18^e siècle*, tome III, page 167. Ce fut une victoire pour M. Milner, dont le zèle et l'activité se déployèrent en cette occasion; un nouvel écrit de lui, *Réplique au rapport du club cisalpin*, 1795, étoit dirigé contre le comité. L'auteur assista, en 1792, au synode des évêques contre Trockmorton et Geddes.

De retour à sa mission de Winchester, M. Milner fit des recherches sur l'histoire de cette ville, ancienne résidence de princes célèbres par leur attachement à la religion catholique. Il s'étoit appliqué à l'étude de l'architecture, et il désiroit surtout faire servir ses recherches à dissiper les préjugés des protestans. C'est dans ce but qu'il publia, en 1798, son *Histoire civile et ecclésiastique et examen des antiquités de Winchester*, avec des gravures, 2 vol. in-4°. Cet ouvrage, plein d'érudition, fut loué dans plusieurs journaux protestans; mais comme M. Milner s'y étoit expliqué avec quelque liberté sur le caractère de l'évêque Hoadley, prélat anglican très-latitudinaire, le docteur Sturges, prébendaire et chancelier de Winchester, et ami de l'évêque, fit paroître des *Réflexions sur le papisme à l'occasion de l'Histoire de Winchester*. C'étoit moins encore une réponse à l'ouvrage de M. Milner, qu'une suite de déclamations contre la religion catholique. Une telle attaque ne pouvoit être passée sous silence, et M. Milner donna ses *Lettres au prébendaire*, qui ont eu tant de succès dans son pays, qui ont été réimprimées plusieurs fois en Angleterre, en Irlande et en Amérique, et qui passent pour un des meilleurs écrits de controverse. Sturges n'y répondit point.

A l'époque du concordat français en 1802, M. Milner, qui voyoit les esprits agités en Angleterre sur cette mesure, composa un *Eclaircissement sur les brefs du saint Siège relatifs à l'église de France*; il se proposoit d'y combattre une opposition qui commençoit à se manifester d'une manière inquiétante. Cependant le vicariat apostolique du district du milieu devint vacant par la mort du docteur Stapleton, arrivée en mai 1802. Le comité catholique travailloit à avoir un évêque de son choix; mais le plus ancien vicaire apostolique portoit M. Milner, qui fut nommé le 1^{er} mai 1803 sous le titre d'évêque de Castabala, et sacré le 22 du même mois à Winchester, par l'évêque Douglas, assisté des

M. Milner exposa dans un écrit de peu de pages, *court Memorial sur le bill*, la tendance de ce projet, qui échoua le 24 mai au parlement à une majorité de quatre voix. Le bureau catholique en voulut beaucoup à M. Milner; on lui reprochoit surtout d'avoir insinué dans son écrit qu'il y avoit parmi les catholiques *des faux frères*. Le bureau déclara qu'il blâmoit formellement le *Mémorial*, et comme on somma l'évêque de déclarer qui il entendoit par les *faux frères*, il répondit nettement que c'étoit M. Butler; sur quoi le bureau prit une résolution portant que M. Milner cessoit d'en faire partie. Le prélat déclara qu'il n'avoit point composé son *Mémorial* pour plaire à un bureau qui n'avoit point été choisi par tout le corps des catholiques, qu'il avoit parlé et agi au nom de trente évêques et de cinq millions de catholiques. Au surplus, ajouta-t-il en sortant, j'espère que vous ne me chasserez pas de l'Eglise catholique ni du royaume du ciel. Dans le même temps, les évêques d'Irlande envoioient à l'évêque de Castabala un témoignage de confiance, de gratitude et d'estime, et le bureau catholique irlandais, assemblé à Dublin, approuvoit aussi sa conduite. Dans plusieurs réunions de catholiques des différens comtés de l'Irlande, on prit des délibérations honorables pour le prélat.

Je ne parlerai point ici des différends que M. Milner eut avec un respectable prélat, M. Poynter, vicaire apostolique de Londres. Ces différends ont eu malheureusement trop de publicité, et peut-être M. Milner ne sut-il point, dans cette occasion, se tenir assez en garde contre la vivacité de son caractère. Il rédigea une longue apologie sous le titre d'*Exposition (an Explanation with the R. R. D. Poynter)*; cet écrit, qui ne fut point livré au public, mais imprimé à un petit nombre d'exemplaires, et distribué seulement aux évêques et à quelques ecclésiastiques et laïques, ne tend qu'à compromettre des hommes estimables. Il est daté du 25 mars 1812, et entre dans de grands détails sur des particularités qui n'auroient plus aujourd'hui le même intérêt, et qu'il est peut-être à regretter que le prélat ait pris la peine de recueillir. Au surplus, M. Milner nous apprend, dans un écrit postérieur, que la bonne intelligence se rétablit entre lui et les autres vicaires apostoliques.

Le 30 mars 1813, l'évêque de Castabala adressa au clergé

de son district une Lettre pastorale contre les sociétés bibliques. Il publia, dans le même temps, quelques articles dans l'*Orthodox journal*, sur les affaires des catholiques, et principalement sur le *veto*. Au commencement de 1814, on eut connoissance en Angleterre du rescrit *Quarantotti*, dont nous avons fait mention dans ce journal, tome I^{er}, pages 94 et 342. Ce rescrit agita beaucoup les esprits, et M. Milner, ayant appris peu après le retour du Pape dans ses Etats, résolut de se rendre à Rome. Les évêques d'Irlande le chargèrent d'y soutenir leurs intérêts et leurs vœux sur les points en discussion. Il arriva dans cette capitale quelques jours après que Pie VII y étoit rentré, et fut très-bien accueilli du saint Père; mais à en juger par ce que dit le *Truthteller*, il paroît qu'il ne fut pas content de tous les Italiens, et le rédacteur du journal s'exprime d'une manière très-déplacée sur le feu cardinal Consalvi. Il laisse à entendre qu'à Rome on trouva M. Milner trop ardent, et qu'on le blâma de la part qu'il prenoit à l'*Orthodox journal*, recueil qui n'étoit pas en effet exempt de partialité et d'exagération. M. Milner passa assez long-temps à Rome, il en parcourut les environs, et il ne quitta l'Italie que lors de l'invasion de Murat en 1815. Il arriva à Londres au mois de mai, après douze mois d'absence.

Les esprits continuèrent à être agités en Angleterre sur la question du *veto*; ils ne furent calmés ni par la lettre du cardinal Litta, datée de Gênes le 26 avril 1815, ni par les brefs du Pape aux évêques d'Irlande, en date du 1^{er} février 1816 et du 21 février 1818, rapportés dans ce journal, t. XVII. Nous y avons parlé aussi de la mission de M. Hayes et de différentes délibérations des évêques d'Irlande. M. Milner prit une part plus ou moins directe à ces délibérations; uni de sentimens et de vues avec les évêques d'Irlande, il ne sépara jamais sa cause de la leur. Lors de l'assemblée tenue à Dublin, le 23 et le 24 août 1815, par ces prélats, M. Milner leur adressa une longue lettre confidentielle où il exposoit ses vues sur l'état des choses et sur la lettre du cardinal Litta, qui venoit de parvenir en Irlande. Les résolutions de l'assemblée des évêques furent contre un arrangement avec le gouvernement anglais, et la dernière votoit des remerciemens des prélats pour les docteurs Murray et Milner, à raison de leur zèle et de leur habileté dans la mis-

sion qu'ils avoient remplie à Rome comme députés des évêques d'Irlande. M. O'Connell ayant, à cette occasion, attaqué le caractère de M. Milner, celui-ci adressa une lettre justificative à la *Chronique de Dublin*, journal dont M. O'Connell étoit éditeur et propriétaire. Cette lettre, datée du 6 septembre, étoit courte, mais ferme. L'évêque fit paroître aussi quelques articles sur ces différends dans l'*Orthodox journal*. On a de lui une *humble Remontrance aux membres de la chambre des communs sur la nature et l'objet du rapport du comité relatif aux lois des pays étrangers concernant les catholiques*, 1816, in-8° de 48 pages; cette brochure discute le rapport provoqué par sir John Hippisley, et dont nous avons rendu compte tome XI. Elle fut suivie d'une autre sous ce titre : *Inquisition, lettre à sir J. Hippisley*, in-8° de 26 pages; cette lettre est un dialogue supposé, dans lequel le docteur Troy, archevêque de Dublin, M. Milner et deux autres catholiques réfutent les prétentions du soi-disant avocat de la cause catholique. L'évêque de Castabala fut constamment l'adversaire le plus déclaré de sir John Cox Hippisley, et de son système de protection ou d'oppression pour les catholiques.

En 1818, M. Milner donna une suite à ses *Lettres au prébendaire*; ce nouvel ouvrage a pour titre : *Fin de la controverse religieuse*; il est en forme de lettres, et accompagné d'une adresse à l'évêque anglican de Saint-David's, en réponse à son *Catéchisme protestant*. C'est sans contredit une des meilleures productions de M. Milner; une discussion solide, une critique judicieuse, un heureux choix de preuves y sont relevés par un ton de modération qui n'accompagne pas toujours la controverse. Cet ouvrage a été plusieurs fois réimprimé, et on en a fait une traduction en français qui a été publiée sous le titre d'*Excellence de la religion*; nous en avons rendu compte dans ce journal. Le livre anglais est en un volume grand in-8°; la traduction est en deux volumes in-8°. Depuis, M. Milner publia une *Défense (Vindication)* de son livre contre les objections de l'évêque de Saint-David's et de Richard Grier.

M. Charles Butler avoit fait paroître en 1819 ses *Mémoires historiques sur les catholiques anglais*, 2 volumes in-8°, ouvrage qui offre quelques faits intéressans; mais on ne peut dissimuler qu'il y a beaucoup d'omissions et d'inexac-

titudes. On voit trop que l'auteur, membre du bureau catholique, est plus occupé de raconter les opérations de ce comité que de retracer toute l'histoire des catholiques, et les vicaires apostoliques ne jouent qu'un rôle assez mince dans cette histoire, où ils devoient être en première ligne. M. Milner crut devoir rétablir les faits, et publia ses *Mémoires supplémentaires des catholiques anglais*, in-8°, 1820. Il y racontoit principalement les différentes affaires auxquelles il avoit pris part lui-même, et traitoit avec quelque sévérité les membres du bureau catholique. L'auteur nous fit l'honneur de nous envoyer ce volume, qui est suivi de pièces, entr'autres d'une lettre de M. Milner à son vicaire-général; cette lettre, du 14 octobre 1809, est dirigée contre M. Butler et ses amis.

Une autre lettre du même, insérée dans l'*Orthodox* sous la date du 19 juin 1819, contient quelques critiques de l'*Histoire d'Angleterre* du docteur Lingard; ces critiques attirèrent quelques réponses dont nous ne parlerons pas. La même année, le prélat publia, sur l'invitation des évêques d'Irlande, un *court Sommaire de l'histoire et des doctrines de l'Écriture*; il s'est fait plusieurs éditions de ce livre, qui paroitroit convenir spécialement aux écoles. Nous ne parlons pas de quelques mandemens et lettres pastorales que M. Milner adressa au clergé ou aux fidèles de son diocèse; nous rappellerons seulement sa lettre pastorale à son clergé, en date du 28 octobre 1819.

Dans ses dernières années, M. Milner s'étoit affoibli peu à peu; sa santé, si long-temps vigoureuse, avoit été altérée par ses longs travaux. Il demanda un coadjuteur et le sacra lui-même le 1^{er} mai 1825, dans sa chapelle de Wolverhampton; ce fut M. Thomas Walsh, président du collège d'Oscott. Devenu plus malade, l'évêque de Castabala recut les sacrements de l'Église en présence de plusieurs catholiques; il déclara qu'il pardonnoit à tous ses ennemis, et pria ceux qu'il pourroit avoir offensés de lui pardonner aussi. Il fit un acte public de foi, et expira le 19 avril 1826 dans des sentimens de piété, d'humilité et de résignation. Sa résidence ordinaire étoit à Wolverhampton, dans le comté de Stafford, et il y fut enterré dans la chapelle le 27 avril, au milieu d'un grand concours d'ecclésiastiques, d'amis et de catholiques. Il avoit demandé que ses funérailles se fissent de la manière

ions de l'Amérique, par P. Bourgoing, 2 vol. C'est un extrait des *Lettres édifiantes* et des ouvrages du Père Charlevoix sur le Canada et le Paraguay. Un autre ouvrage est intitulé : *Exemples de vertu, traits de courage, de grandeur d'âme, d'héroïsme, de piété filiale, offerts à la jeunesse*, en deux parties. Enfin, il y a des *Conseils et exemples en forme de dialogue sur la sanctification du dimanche; les mauvais discours.....*, par un curé de campagne, 1 vol. Nous reviendrons sur ces petits écrits.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi, accompagné de M. le Dauphin, a visité, vendredi dernier, l'exposition des produits de l'industrie nationale. S. M. est arrivée à 11 heures au Louvre, et n'en est repartie qu'à 5. Elle a adressé des paroles pleines de bonté et donné les plus grandes marques d'intérêt à une quantité de fabricans devant lesquels elle s'est arrêtée, et a témoigné l'intention de revenir visiter l'exposition le vendredi suivant.

— Par deux ordonnances récentes, le Roi a accordé de l'avancement à un certain nombre de juges-auditeurs, et à quelques juges et substitués. Une autre ordonnance nomme plusieurs nouveaux juges-auditeurs.

— L'Académie des sciences a procédé dernièrement à la nomination d'un associé étranger, à la place vacante par la mort de Volta. M. Thomas Young, de Londres, a été élu à la majorité des suffrages.

— La cour de cassation s'est occupée, samedi dernier, du pourvoi formé par Maubreuil contre la disposition de l'arrêt de la cour royale du 15 juin dernier, qui a refusé de contraindre à la comparution les témoins cités à sa requête. D'après les conclusions conformes de M. l'avocat-général Freteau de Peny, la cour a rejeté le pourvoi, attendu qu'il appartient aux juges d'examiner les motifs qui ont pu porter les témoins à ne pas comparoître, à apprécier le véritable but du prévenu qui les a fait assigner, et à juger s'ils sont ou non utiles à la manifestation de la vérité, qu'enfin l'arrêt a décidé que l'audition des témoins cités par Maubreuil étoit inutile.

— Le sieur Cardon, éditeur responsable du *Journal du commerce*, a comparu le même jour devant la cour royale, appelant du jugement de police correctionnelle qui l'a condamné à trois mois de prison et 300 fr. d'amende, pour attaque contre la dignité royale. Après le rapport de l'affaire par M. le conseiller Titon, le sieur Cardon se trouvant seul à la barre, attendu que M. Barthe, son défenseur, n'étoit pas arrivé, M. le premier président lui demanda ce qu'il avoit à dire. Le prévenu répondit qu'il ne pouvoit se défendre; il se borna à demander une remise, sans quoi il seroit défaut à cause de l'absence de

son avocat. La cour a donné défaut, et a prononcé la confirmation du jugement. On annonce que M. Barthe est ensuite arrivé, et qu'il a obtenu que la cause fût remise.

— En 1732, l'abbé Menacier, alors supérieur du collège de Sainte-Barthe, fonda, moyennant un capital de 10,000 fr. en rentes sur l'Hôtel-de-ville, une bourse en faveur de sa famille. Ses neveux et ses petits-neveux jouirent de cette bourse jusqu'à la révolution, qui confisqua tous les biens de l'Université. Un dernier membre de la famille de l'abbé Menacier, après avoir réclamé long-temps sans succès, dans les bureaux de l'Université, le placement de son fils d'après cette ancienne fondation, s'est avisé de donner assignation au grand-maître pour obtenir le bénéfice de cette éducation gratuite ou la restitution du capital de 10,000 fr. Le tribunal de première instance le débouta de sa demande; et ce particulier ayant appelé de ce jugement, la cour royale l'a confirmé lundi dernier, et l'a condamné aux dépens. Les juges ont considéré que l'Université actuelle, qui est une création de 1806, n'avoit aucunement hérité de l'ancienne Université. Elle a été défendue avec talent par M^e Hennequin, dont la plaidoierie a été fortement appuyée par les conclusions de M. l'avocat-général de Broé.

— Un détachement des gardes du corps doit partir dans les derniers jours de ce mois pour le camp de Saint-Omer, où il sera le service auprès du Roi.

— Des voleurs se sont introduits, il y a quelques jours, dans la sacristie de la cathédrale, et en ont enlevé un riche encensoir en argent. Un de ces voleurs a déjà été arrêté. Il a déclaré avoir vendu une partie de l'encensoir à divers bijoutiers de Paris, et avoir mis au Mont-de-piété l'autre partie connue sous le nom de culasse, en la faisant passer pour un vase destiné à recevoir des fleurs.

— Le bas-relief qui ornoit la principale entrée de l'église Sainte-Genève, lorsque ce monument avoit une autre destination, vient d'être entièrement enlevé; mais ce morceau remarquable ayant été exécuté sur des masses inhérentes à l'édifice, on n'a pu le détacher que par fragmens mutilés.

— Un belvédère destiné à recevoir le modèle d'une croix de Saint-Louis, vient d'être élevé sur les bâtimens du ministère de la guerre. Cette croix servant de pendant à l'étoile qui brille les jours d'illumination sur la chancellerie de la Légion-d'Honneur, devra s'apercevoir du château des Tuileries.

— Un grand nombre de passages plus ou moins décorés ont été construits depuis quelques années dans Paris. Le nouveau passage Baudrichs, qui s'élève entre les rues du Faubourg-Saint-Denis et du Faubourg-Saint-Martin, rivalisera de richesses et d'élégance avec ce que la capitale renferme de remarquable en ce genre. Un autre passage va lier la rue Saint-Lazare au nouveau quartier Tivoli.

— Cent soixante-dix tombereaux sont employés maintenant au nettoyage des rues de Paris; c'est moitié plus qu'on n'en avoit jamais appliqué à cet usage, et ce nombre doit être encore augmenté pendant l'hiver.

contre cette ferme, 15 maisons et leurs dépendances. Beaucoup de bestiaux ont péri, et les grains qui remplissoient les granges ont été détruits. Sans le secours des communes voisines et des étudiants de l'université de Bonn, tout le village eût été la proie des flammes.

— Les armemens de la Turquie continuent, et sont poussés avec une nouvelle vigueur. Cependant on ne remarque aucun préparatif du côté du Danube; ce qui prouveroit que la Porte se croit en sûreté de ce côté. On a toujours cru, en effet, que l'Autriche étoit favorable à la Turquie, et elle l'a constamment montré dans les différentes négociations qui ont eu lieu depuis quelques années. Huit ou 10,000 hommes de troupes turques se réunissent toutefois à Andrinople.

— Bolivar a adressé, le 20 juin, une proclamation aux Colombiens, pour protester de son désintéressement envers le pouvoir suprême, et leur faire entendre qu'il est de son *devoir* de rester, dans les circonstances actuelles, à la tête du gouvernement. Le brave *libérateur* les engage à se rallier à son drapeau pour le seconder dans l'intention où il est de *sauver la patrie*, et il ne manque pas de traiter d'ennemis et de traîtres les soldats colombiens qui ont aidé le Pérou à secouer son joug.

La civilisation fait une perte irréparable, à ce qu'on dit, et toutes les nations vont être dans le deuil. L'Amérique du sud pleurera celui qui proclama l'indépendance de ses nouveaux Etats; le Portugal pleurera celui qui l'a *sauvé du retour au servage*; la Grèce pleurera celui qui la protégeoit. C'est M. Charles Dupin qui fait ainsi pleurer toutes les nations. Il propose une souscription en l'honneur de M. Canning, et il veut qu'on grave sur la médaille cette devise : *Liberté civile et religieuse dans tout l'univers*. Je ne demanderois pas mieux certainement que de souscrire, d'autant plus que je crains bien que ceux qui ne souscriront pas ne soient réputés des ennemis des lumières et flétris comme tels, et qu'on ne grave leurs noms sur une carte noire, comme on l'a fait pour quelques départemens où l'enseignement mutuel n'est pas en honneur, et que l'on a représentés comme un séjour de ténèbres; mais une chose me retient; car ce M. Canning, si grand partisan de la *liberté civile et religieuse*, qui avoit tout fait pour la propager en Amérique, en Portugal, en Grèce, etc., M. Canning, dis-je, n'avoit pas eu assez de crédit pour la bien établir dans sa propre patrie. Sa philanthropie, si active au loin, avoit échoué dans son pays; cette *liberté civile et religieuse*, qui étoit sa devise, à ce qu'on assure; n'existe pas encore pour six millions de catholiques irlandais; ils sont encore sujets à de nombreuses restrictions, une foule d'emplois leur sont interdits. Est-ce que leur sort ne touche pas M. Charles Dupin? Que diroit-il si les protestans qui sont en France étoient soumis au même régime que les catholiques d'Irlande? Je propose donc d'ajourner la médaille de M. Canning; on pourra la frapper quand l'Irlande sera affranchie d'un reste de lois oppressives. Jusque-là ce seroit une dérision de proclamer le triomphe de la *liberté civile et religieuse dans tout l'univers*; et je serois même que quelques malins ne prissent cela pour une épigramme contre la mémoire de l'habile ministre.

De Imitatione Christi libri quatuor, ad pervetustum exemplar, necnon ad codices complures ac editiones recensiti; studio J. B. M. Gence (1).

Ce volume se compose de plusieurs choses distinctes, 1° une préface sur les différentes éditions et sur cette édition même; 2° une description historique des manuscrits et des anciennes éditions; 3° le texte latin de l'*Imitation* avec un grand nombre de notes, de variantes et de remarques critiques; 4° plusieurs index et tables. Il faut dire un mot de chacune de ces portions de l'ouvrage.

La préface nomme les principales éditions et celles qui ont servi de modèle aux éditions ordinaires. Les unes sont sous le nom d'A Kempis, d'autres sous celui de Gerson, quelques-unes sous celui de l'abbé Gersen, d'autres enfin sans nom d'auteur. M. Gence ôte l'*Imitation* au bon A Kempis et la donne au docteur Gerson; le premier n'étoit, selon lui, qu'un habile copiste qui excelloit à transcrire des manuscrits, mais qui étoit incapable de composer l'*Imitation*. Quant à Gerson, M. Gence ne veut pas qu'on forme le moindre doute sur sa qualité d'auteur de l'*Imitation*. « Cette attribution, dit-il, prouvée par l'inscription d'un grand nombre de manuscrits sous son nom ou sous celui de son pseudonyme Gersen, est confirmée par la multitude plus grande encore d'éditions des 15^e et 16^e siècles qui portent son nom. Il est résulté de l'extrait que nous avons fait du volumineux index

(1) In-8°, prix, 7 fr. 50 c. et 9 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Treuttel et Wurtz, et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clerc et compagnie, au bureau de ce journal.

du Vatican, contenant en plus de 50 vol. in-folio l'indication de tous les livres existant dans les bibliothèques des monastères d'Italie avant 1600, qu'il ne s'est guère écoulé d'années, depuis 1470 jusqu'à cette époque, où il n'y ait eu plusieurs éditions latines ou italiennes de *l'Imitation* avec le nom du chancelier de Paris, soit à Venise, soit à Florence, soit à Rome ou ailleurs; tandis qu'il ne s'en est trouvé aucune sous celui de Gersen, et qu'il en existe très-peu sous celui de Kempis, et seulement dans la 2^e moitié du 16^e siècle.»

Je n'ai garde de vouloir décider une question sur laquelle des savans ont été si fort partagés. Ce seroit même une témérité à moi que de prétendre lutter avec M. Gence, qui a fait des recherches particulières sur *l'Imitation* et sur son auteur, qui s'occupe depuis plus de vingt ans de cet objet, qui a examiné beaucoup de manuscrits, consulté beaucoup d'éditions, et a recueilli grand nombre de documens curieux et intéressans. Les raisons qu'il donne ébranlent un peu la persuasion où j'étois en faveur d'A Kempis, mais elles ne dissipent pas tous mes doutes. J'abandonne bien volontiers Gersen dont l'existence m'a toujours paru fort problématique; je me suis même souvent étonné de l'obstination des Bénédictins à soutenir ce personnage. Pour lui donner *l'Imitation*, on ne s'appuie que sur un manuscrit où son nom se trouve cité de trois ou quatre manières différentes. Toutefois, que d'autorités pour ce Gersen! Cajetan, Valgrave, Delfau, Mabillon, le cardinal d'Aguirre, et dans les derniers temps, MM. de Gregory (1), Napione et Cancellieri.

(1) Il paroît, en ce moment même, un *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation*, par M. de Gregory, revu et publié par les soins de feu M. Lanjumeau, 1827, in-12 de 140 pages. M. de Gregory, qui est de Verceil, et qui a fait beaucoup de recherches sur l'histoire de sa patrie, revendique pour elle l'honneur d'avoir possédé l'auteur de *l'Imitation*. Cet auteur étoit, selon lui, Jean Ger-

De tels hommes se laissent-ils influencer par de petits motifs d'affection pour un ordre ou pour un pays? Faut-il absolument, parce qu'on est Bénédictin ou d'Italie, que l'on adopte l'opinion qui fait un Bénédictin italien auteur de l'*Imitation*? De même, parce qu'on est Français, est-on obligé de proclamer Gerson comme auteur de ce livre? Personne n'honore plus que moi le caractère de Gerson : il fut pieux, il fut savant, il montra du zèle dans les malheurs de l'Eglise; mais n'y a-t-il pas un peu d'amour propre national dans les éloges qu'on lui décerne? N'est-il pas remarquable que, dans le grand nombre d'écrivains qui, depuis deux siècles, ont fait des recherches et des dissertations sur ce sujet, il n'en est que quelques-uns qui se soient déclarés en faveur du chancelier? On cite Pierre Corneille, un avocat nommé Charles Labbé, le savant Lenglet-Dufresnoy, un ou deux auteurs peu connus, et enfin M. Gence. Il est vrai que celui-ci a soutenu cette cause avec un redoublement d'efforts, et qu'il présente des raisons très-plausibles et des recherches imposantes; mais il reste des difficultés à éclaircir. Comment Gerson n'a-t-il pas réuni d'abord plus de suffrages? Pourquoi ne s'est-il pas déclaré comme l'auteur du livre? pourquoi ses amis et ses disciples ne le lui ont-ils pas formellement attribué? Comment le docteur Dupin, qui a donné une édition des Oeuvres de Gerson, et que M. Gence cite parmi les critiques favorables à ce chancelier; comment Dupin, dis-

sen, abbé de Saint-Etienne, à Verceil. M. de Gregory prétend démontrer, 1^o, que plus de cinq manuscrits très-anciens portent le nom de Gerson, et que l'un de ces manuscrits porte le nom de Jean de Cabanoco; 2^o que ce livre a été composé par un Bénédictin à l'usage de ses novices; 3^o que ni Gerson, ni A Kempis n'ont pu en être les auteurs. Il regarde comme constant que ce livre a été composé entre 1220 et 1240 à Verceil même, et il s'efforce de l'établir par différents manuscrits et par des usages auxquels il est fait allusion dans l'*Imitation*. Enfin, M. de Gregory fait la critique de l'édition latine de M. Gence, qui probablement ne laissera pas cette attaque sans réponse.

nitatem; la traduction s'en trouvoit déjà dans la traduction de *l'Imitation* publiée par M. Gence en 1820.

Le volume est terminé par quatre tables, l'une qui est la table ordinaire des chapitres; la 2^e que l'auteur appelle *ascétique*, et qui indique les matières spirituelles dans leur ordre alphabétique; la 3^e qui est une table critique des auteurs, des manuscrits, des sentences, et enfin une table grammaticale des mots et des tournures que l'on remarque dans *l'Imitation*. Cette dernière est beaucoup plus complète que le dictionnaire qui se trouve à la fin de l'édition donnée par Valart, édition aujourd'hui décriée, et dont les infidélités bien reconnues ont été imprudemment reproduites dans plusieurs éditions postérieures, et notamment dans les éditions de luxe de Didot et de Bodoni.

On voit, par cette description du volume de M. Gence, quel soin et quelle exactitude il a apportés à son travail. Il a voulu faire une édition classique qui satisfît les critiques exercés, et qui, en donnant le texte dans sa pureté, présentât les variantes les plus importantes. Aucun éditeur n'avoit encore recueilli autant de documens sur les manuscrits et sur les anciennes éditions. Cette édition restera donc; elle est toute en latin et imprimée avec soin; déjà elle a été justement appréciée dans quelques journaux littéraires, et par une décision du conseil royal d'instruction publique, en date du 3 février 1827, elle a été admise dans les bibliothèques des collèges, et pourra être donnée en prix.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le jour de la fête de l'Assomption, le Roi s'est rendu à Notre-Dame avec M. le Dauphin et M^{me} la Dauphine. S. M. est arrivée à trois heures; et a été reçue à l'en-

trée de l'église par M. l'archevêque, assisté de son chapitre. Le prélat a présenté l'eau bénite au Roi, et l'a conduit processionnellement au chœur. S. M. s'est placée au milieu du chœur, ayant autour d'elle ses grands-officiers. Les députations des cours et autres corps occupoient les stalles. On a chanté les vêpres, après lesquelles la procession s'est mise en marche, et a fait le tour ordinaire par le parvis, la rue de la Barillerie, le quai aux Fleurs, etc. La belle statue de la sainte Vierge étoit portée entre les deux rangs des chanoines. M. l'archevêque de Bourges et MM. les évêques de Rodez et de la Rochelle assistoient à la procession. Après le Roi marchoient ses grands-officiers, le corps municipal de Paris avec les deux préfets, les députations des cours avec leurs premiers présidens, les états-majors, etc. La procession étant rentrée, S. M. a été reconduite à la porte de l'église avec le cérémonial accoutumé. La foule s'étoit portée sur le passage de la procession, et beaucoup de fidèles s'étoient joints au religieux hommage que la famille royale étoit venue rendre à la protectrice de la France.

— M. Dominique-Marie Savy, évêque d'Aire, est parti de Paris le mercredi 8 août pour se rendre dans son diocèse. Avant son sacre, le prélat avoit passé plusieurs semaines au séminaire d'Issy, et c'est de là qu'il a daté sa Lettre pastorale pour son installation. Cette Lettre est du 29 juillet, jour même de la consécration du prélat; après avoir parlé des difficultés du ministère, M. l'évêque d'Aire continue ainsi :

« Pour nous soutenir parmi les difficultés et les sollicitudes qui nous attendent, nous nous rappellerons les encouragemens que le prince de l'Eglise qui nous avoit rapproché de sa personne, et à qui nous devons ce que nous sommes, a donné à notre foiblesse, l'édification dont sa piété si tendre nous a rempli, les leçons que nous avons puisées dans son expérience, les exemples que nous avons reçus de son zèle infatigable et de son évangélique douceur, les glorieux témoignages de son affection, auxquels il a voulu mettre le comble par l'imposition des mains, appelant ainsi sur nous et sur notre église, de toute l'ardeur de ses vœux, et dans l'effusion de son cœur paternel, les grâces de l'ordre sacré dont il nous imprimoit le caractère. Que le Dieu de toute charité, qui seul peut acquitter la dette de notre cœur, prolonge, pour la gloire de la religion, et pour le bonheur de l'église de Toulouse, des jours si féconds en mérites et en toute sorte de bonnes œuvres! »

Le prélat se propose surtout de mettre tous ses soins à for-

mer les jeunes élèves du séminaire, et il trace un beau portrait de saint Vincent de Paul, qui étoit né dans son diocèse :

« Aidé de si puissans secours, et avec tous ces élémens pour le bien, que ne devons-nous pas attendre de la bonté de Dieu, N. T. C. F. ! pouvant aussi espérer d'avoir pour protecteur comme pour modèle, le saint prêtre, le restaurateur de la sainteté du sacerdoce, *l'ami de Dieu et des hommes*, que le diocèse confié à notre sollicitude se glorifie d'avoir donné au monde, Vincent de Paul, l'honneur de l'Eglise, la gloire de la religion, le prodige de son siècle. C'est en présence de ses précieuses reliques que nous avons reçu l'onction sainte, de *vant son corps, ce vase d'honneur et de sainteté qui fut si propre au service du Seigneur, étant préparé pour toute sorte de bonnes œuvres*, et en même temps (nous en avons la douce confiance) son ame glorieuse, reposant au sein du Dieu de toute charité, lui demandoit, pour nous et pour notre église, l'abondance de ses grâces les plus précieuses. Avec quel empressement nous visiterons la terre où furent empreintes les traces de ses premiers pas ! avec quel religieux respect nous parcourrons les lieux qui furent témoins de l'innocence de ses premiers ans ! avec quelles vives et douces émotions nous y rappellerons les premiers élans de cette charité qui devoit remplir le monde de ses inépuisables bienfaits !

» Le souvenir de cette vie pleine d'étonnantes, de si touchantes merveilles, qui fut toute consacrée à la gloire de Dieu, au salut des âmes, au soulagement de tous les genres d'infortune, nous élève au-dessus de notre foiblesse, nous transporte comme hors de nous-même, ne nous laisse plus rien voir au monde que le bien à vous faire, nous remplit du *désir le plus ardent de nous rendre au plus tôt au milieu de vous pour vous communiquer les grâces de notre ministère, et recevoir les consolations de votre fidélité*. A la pensée de ce zèle infatigable à évangéliser les pauvres, nous brûlons de visiter les habitans des campagnes, de les consoler dans leurs peines, de les secourir dans leur pauvreté, de faire entendre notre voix dans les églises des lieux les plus inaccessibles, d'y annoncer les vérités de la religion si consolante pour les pauvres, et d'y *répandre l'abondance des bénédictions de notre Seigneur Jésus-Christ*. Au souvenir de la charité si tendre de Vincent pour les pécheurs, cette même charité nous presse d'aller au-devant de tous les pécheurs, pour leur rappeler les douceurs de l'infinie miséricorde, avec toute la grâce de notre ministère, *comme étant auprès d'eux l'ambassadeur de Jésus-Christ, pour les conjurer, en son nom, de se réconcilier avec Dieu*.

» Animé par les exemples d'un si parfait modèle, nous nous sentons la confiance de vous dire qu'après avoir sacrifié pour vous les affections de la ville natale, et la douce habitude des bontés d'un prélat si cher à tout ce qui l'approche, et les liens qui nous unissent à des amis qui furent en même temps notre conseil, nos guides et nos modèles, et les liens du sang, et les liens plus forts encore d'un ministère accompagné de quelques succès, et de tant de consolations, nous vous consacrons nos forces, nos veilles, nos fatigues, nos pensées, nos

affections : et vous ayant ainsi donné, de tout notre cœur, tout ce qui est en nous, nous donnerions encore, de tout ce même cœur, notre sang et notre vie pour le salut de vos âmes. »

Cette Lettre pastorale, pleine de piété et d'onction, annonce aux fidèles du diocèse d'Aire, tout ce qu'ils doivent attendre d'un prélat qu'a déjà devancé chez eux sa réputation de talent, de zèle et de sagesse.

— Tandis que dans de grandes villes on manque d'églises, ou que l'on n'en a que d'étroites et d'insuffisantes, on montre dans des campagnes un zèle louable pour élever des édifices proportionnés à l'importance de leur destination. A Villeurbanne, diocèse de Grenoble, on a ouvert un concours pour le plan d'une église ; la dépense de la construction est fixée à 75,000 fr. ; l'église devra avoir au moins 116 pieds de long sur moitié de largeur, trois nefs, trois autels, un chœur spacieux, une sacristie, un clocher, et s'il est possible, un porche. Le concours restera ouvert jusqu'au 15 septembre ; et les architectes de Lyon et du département de l'Isère sont appelés à y concourir. M. Monavon, maire de Villeurbanne, prononcera avec cinq ou six autres personnes choisies. Le concurrent dont le plan sera adopté dirigera les travaux.

— C'est une heureuse idée que de fonder des établissemens pour l'éducation des enfans pauvres ; mais pour être utiles, de telles institutions doivent être fondées sur la religion. L'institut du comte de Recke, près Dusseldorf, dans les Etats prussiens, n'est qu'une entreprise particulière, qui n'en mériteroit pas moins les éloges des philanthropes et la reconnaissance des familles, si l'esprit qui y préside étoit un esprit de justice et de charité ; mais on s'étoit aperçu, depuis quelques années, que le comte ne souffroit point, dans son établissement de Dusselthall, l'instruction religieuse catholique, ou au moins qu'il y mettoit, autant que possible, des obstacles ; ce qui paroissoit d'autant plus étonnant, que la plus grande partie de la province est catholique. Aujourd'hui ; la chose n'est plus équivoque ; le comte de Recke annonça, au mois d'août 1824, qu'il n'y auroit désormais dans son établissement qu'une seule instruction, qui seroit purement protestante. A cette nouvelle, plusieurs parens pauvres, qui avoient mis leurs enfans à Dusselthall, se décidèrent à les retirer ; des élèves déjà avancés en âge voulurent suivre cet exemple, ce qui amena des scènes véritable-

ment fâcheuses. Voici, entr'autres, quelques faits : une mère catholique va redemander son fils, dont le père, qui étoit mort, étoit aussi catholique; on ne le lui rend point, et au moyen d'un don très-modique (un mouchoir de cou et un peu moins de 30 sols de monnaie), on a l'adresse de faire signer à cette pauvre mère un acte par lequel elle cède ses droits sur son fils, qu'on lui promet cependant d'envoyer au catéchisme catholique. Le tuteur redemande l'enfant à son tour; on le lui refuse en vertu de l'acte, et actuellement encore l'enfant n'a pas été rendu. Une fille catholique de 16 ans veut sortir pour conserver sa religion; on le lui refuse, elle est obligée de s'évader, et elle raconte les propos outrageans contre le catholicisme qu'elle a entendus. Deux autres filles catholiques, qui tentèrent aussi de s'évader, furent moins heureuses : l'une d'elles, âgée de 17 ans, assure que le jour de la Pentecôte de 1826, elle fut forcée de faire une profession de foi protestante; on la menaçoit de la frapper, si elle persistoit dans les *sottises* des catholiques. La seconde, d'environ 15 ans, eut à peu près le même sort. La première de ces deux filles, Marie-Anne Richard, née à Schildesche en 1808, de parens catholiques, atteste qu'elle a été indignement maltraitée le 26 décembre de l'année dernière. On fit paroître ces filles devant l'autorité locale, et elles déclarèrent qu'elles avoient reçu des coups sur le dos avec un instrument armé de pointes, qu'on les avoit mises à la torture, de manière que le sang couloit. Néanmoins ces filles ont été renvoyées à Dusselthall, où elles ont été mises au cachot. On a fait un rapport à l'autorité supérieure, qui n'a pas encore prononcé. En attendant, il est survenu plusieurs nouveaux faits, et on continue de procéder de même à Dusselthall. Si ces violences se passoient dans un établissement catholique et envers des enfans protestans, il n'y auroit pas de termes assez forts pour en peindre l'horreur; on crieroit au fanatisme, à l'esprit de prosélytisme, à l'intolérance. Le comte de Recke seroit probablement un des plus ardens et des plus énergiques dans ses plaintes; mais ce qui lui eût paru si odieux dans ce cas, devient légitime quand il s'agit d'arracher des enfans catholiques à la religion de leurs pères : alors tous les moyens sont bons, les menaces, la prison, le fouet même, tout est louable; le but excuse tout, et pourvu qu'avec cela on fasse des homélies sur la tolérance, les ca-

téliques n'ont pas le plus petit mot à dire. Charmante impartialité!

— Un missionnaire français, qui habitoit depuis longtemps les Etats-Unis, y est mort l'année dernière dans un âge peu avancé; c'est M. Joseph-Pierre Picot de Clorivière, neveu d'un ecclésiastique du même nom, ancien Jésuite, mort à Paris en janvier 1820, et auteur d'une *Explication des Eptres de saint Pierre*, dont nous avons parlé; de *Considérations sur l'exercice de la prière et de l'oraison*, 1802, in-12; du *Modèle des pasteurs, ou Précis de la vie de M. de Sarnin*, 1779, in-12; de la *Vie de M. Grignon de Montfort*, 1785, in-12, et d'autres livres de piété. Le neveu étoit né le 4 novembre 1768, près Broons, en Bretagne. Il étoit entré au service, et, pendant la révolution, il porta les armes pour la défense de la monarchie; mais la défaite et le désarmement de la Vendée le forcèrent de se retirer en Angleterre, où MONSIEUR, aujourd'hui roi de France, lui donna, en 1800, la croix de Saint-Louis. Il passa ensuite aux Etats-Unis, où, après quelques essais dans d'autres carrières, il se décida, en 1808, à entrer au séminaire de Baltimore. Ayant terminé le cours ordinaire des études, il fut admis à la prêtrise en 1812, et envoyé par M. Carrol pour desservir la congrégation de Charleston, dans la Caroline méridionale. Après la restauration, il désira faire un voyage en France pour y voir sa famille et ses amis. De retour aux Etats-Unis en 1815, l'archevêque lui ordonna de retourner à Charleston, où l'attendoient de grandes contrariétés. Nous avons donné, n° 628, les détails de cette affaire, et nous avons cité quelques écrits publiés par l'abbé de Clorivière en réponse à ceux des *trustees*. Cependant il sollicitoit de l'archevêque la permission de quitter un poste où une opposition violente, quoique non méritée, ne lui laissoit l'espoir de faire aucun bien. Sa piété, sa douceur même, tout avoit tourné contre lui. Enfin, l'archevêque actuel de Baltimore le rappela, et le chargea de gouverner le monastère de la Visitation de Georgetown. Là sa prudence, son zèle et son activité ont eu tout le succès qu'on pouvoit en attendre. Un monastère presque renouvelé, une église bâtie, un pensionnat formé, des écoles ouvertes pour les classes moins aisées, ont rendu sa mémoire chère à la ville. Cet homme de bien mourut dans le monastère le 29 septembre 1826, laissant de

longs regrets parmi ses amis, ses élèves et tous ceux qui lui avoient donné leur confiance, ou qui avoient ressenti ses bienfaits.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi vient de mettre à la disposition de M. le préfet du Puy-de-Dôme une somme de 1000 fr., pour venir au secours des communes de Vic-le-Comte et autres, qui, le 14 juin dernier, ont été ravagées par l'orage.

— M. le Dauphin ayant été informé par M. le curé de Montbrison (Loire) de la détresse de plusieurs cultivateurs, qui ont été ruinés par la grêle, a accordé une somme de 500 fr. pour ceux qui ont le plus souffert.

— S. A. R. M^{me} la Dauphine, accompagnée seulement de M^{me} la comtesse d'Esterhazy, a honoré de sa visite, le 11 de ce mois, la manufacture de bouteilles de Sèvres. S. A. R., en examinant tout l'établissement avec la plus grande attention, a daigné adresser à M. Casadavant, propriétaire, les questions les plus judicieuses sur les détails de la fabrication; et, après lui avoir témoigné toute sa satisfaction, S. A. R., dont la bonté est inépuisable, lui a fait remettre une somme de 200 fr. pour être distribuée aux ouvriers.

— Dimanche dernier, après la messe, S. A. R. MADAME, duchesse de Berri, a passé la revue des troupes qui se trouvent en ce moment à Dieppe. On avoit, à cet effet, dressé une tente sur la place, où quantité de dames ont reçu la princesse, qui étoit accompagnée de M. le préfet, S. A. R., depuis son arrivée dans cette ville, est l'objet d'une quantité de fêtes brillantes, et reçoit des marques d'un enthousiasme qu'on ne sauroit décrire.

— On assure que le ministre de la guerre accompagnera le Roi au camp de Saint-Omer, et que le départ de S. Exc. précédera de deux jours celui de S. M. M. le conseiller d'Etat vicomte de Caux, directeur-général de l'administration de la guerre, qui est en ce moment en mission dans le nord, doit revenir à la fin de ce mois à Paris, où il remplacera le ministre pendant son absence.

— La distribution des prix a eu lieu le 16, comme à l'ordinaire, dans la grande salle de la maison de Sorbonne. M. l'évêque d'Hermopolis a prononcé un discours qui a été couvert d'applaudissemens, mais que nous sommes forcé de renvoyer au prochain numéro. Le prix d'honneur de philosophie a été remporté par M. Boré, élève du collège Stanislas, et le prix d'honneur de rhétorique par M. Minantier, élève du collège Sainte-Barbe. Le premier prix de discours français a été remporté par l'élève Goffard, de l'institution de M. Hallays-Dabo, et le premier prix de physique et mathématiques spéciales, par l'élève Caguy. M. le duc d'Orléans avec sa famille, M. le duc de Rivière, et plusieurs autres personnages s'étoient rendus à cette imposante cérémonie.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné, mardi dernier, M. de Sénancourt, auteur du *Résumé des traditions religieuses*, et comme tel coupable des plus graves outrages envers la religion de l'Etat et les autres cultes reconnus en France, à neuf mois d'emprisonnement et 300 fr. d'amende, et le libraire Durey à trois mois de prison et à la même amende. Ils ont aussitôt interjeté appel de ce jugement. L'ouvrage en question noie de la manière la plus formelle les vérités du christianisme et la divinité de Jésus-Christ. L'auteur l'y qualifioit tantôt de *jeune sage*, tantôt de *respectable moraliste*, auquel, après sa mort, on a prêté les attributs d'un *personnage allégorique*.....

— Le tribunal correctionnel a rendu, jeudi dernier, son jugement dans l'affaire du *Spectateur religieux et politique*, journal qui avoit reparu sans autorisation. Les sieurs Chauvet et Consuanga ont été renvoyés de la plainte. Le tribunal, comme pour quelques autres feuilles telles que l'*Aristarque*, a considéré que le *Spectateur* avoit acquis une existence de fait et de droit avant la loi de 1818, et qu'en conséquence, il n'avoit pas besoin d'autorisation du gouvernement pour reparoitre, en se soumettant aux formalités exigées pour les journaux par les lois postérieures.

— Les Osages, dont nous avons annoncé le débarquement au Havre, sont arrivés le 13 à Paris, et ont pris un appartement à l'hôtel de la Terrasse, rue de Rivoli. Ces sauvages se proposent de visiter tout ce qu'il y a d'intéressant dans la capitale. Comme à Rouen et au Havre, leurs manières et leur costume attirent à Paris l'attention des curieux.

— Des détachemens de troupes de toute arme, ainsi que des batteries d'artillerie se rendent de différentes villes à Saint-Omer, pour compléter le camp où une partie de l'armée sera passée en revue par S. M., et exercera de grandes manœuvres. On a construit au camp d'Helaout un fort qui est défendu et attaqué par les régimens qui sont sur ce point; là, on simule en ce moment toutes les opérations d'un véritable siège. Nos troupes retireront nécessairement les plus grands avantages des exercices qu'on leur a fait faire chaque jour depuis la formation du camp de Saint-Omer.

— M. le lieutenant-général baron de Rottembourg, commandant la 16^e division militaire, a publié un ordre du jour pour la prochaine arrivée du Roi dans le nord de la France.

— M. le sous-préfet d'Hazebrouck vient d'annoncer, dans une circulaire aux maires de son arrondissement, la nouvelle de la prochaine arrivée du Roi et de M. le Dauphin. C'est le 9 septembre que S. M. et S. A. R. doivent arriver à Hazebrouck. M. le maire de Valenciennes, de son côté, s'est empressé d'annoncer à ses concitoyens que ce seroit le 5 qu'ils posséderoient le Roi et son auguste fils.

— Le conseil municipal de Lyon, en adoptant la proposition faite par M. le maire de substituer une statue équestre de Henri IV au bas-relief commandé à M. Lemot pour la façade principale de l'hôtel-de-ville, a maintenu en principe sa délibération du 27 octobre 1820, qui avoit pour but de consacrer le souvenir de la naissance de S. A. R.

M. le duc de Bordeaux. C'est dans cette vue que le conseil a arrêté la commande d'un tableau destiné à la salle de ses séances, et dont le sujet, le même que celui qui devoit décorer le bas-relief remplacé par la statue, est *saint Louis présentant le jeune prince à la France*.

— M. le préfet du Rhône a interdit, jusqu'à nouvel ordre, la circulation des diligences exploitées par les sieurs Laurent et Charassin, et faisant le service de Lyon à Tarare. Des poursuites sont d'ailleurs dirigées contre ces entrepreneurs, dont l'une des voitures ayant, comme l'on sait, versé dernièrement, a coûté la vie à 3 personnes.

— M. Canning sera enterré à l'abbaye de Westminster, aussi près qu'il sera possible de la tombe de son modèle et prédécesseur William Pitt.

— Pendant la vacance de la place de chancelier de l'échiquier en Angleterre, les fonctions en sont remplies par le lord président de la cour du banc du roi.

— Le gouverneur anglais de l'île de Terre-Neuve, Saint-Cochrane, a publié, le 6 juin, une proclamation au sujet des outrages et des soustractions commis par quelques Anglais sur les pêcheurs français. Il annonce que les coupables seront l'objet des poursuites judiciaires les plus rigoureuses, et il engage les autorités françaises à arrêter et à envoyer à Saint-Jean, pour y être jugés, tous les individus qu'on découvrirait commettant de telles offenses.

— Quelques bandes de séditieux infestent toujours la Catalogne, et rançonnent les habitans en plusieurs endroits, ou leur enlèvent leurs troupeaux. Tout récemment une bande de 6 à 700 hommes, désignés sous le nom de *carlistes*, se présenta devant Olot, et exigea qu'on leur remit les armes et effets d'habillement et 100 quadruples. On s'y refusa d'abord; mais, après une fusillade de deux heures, ils entrèrent dans la place. Le 28 juillet, une rencontre a eu lieu entre une guérilla d'insurgés et un bataillon d'un régiment espagnol. Les rebelles, au nombre de 100 hommes commandés par Abas Pixola, qui occupoient le village de la Espasa, ont été battus et mis en fuite. On leur a enlevé le drapeau dont ils se servoient et beaucoup de munitions qu'ils s'étoient procurées, et trois d'entr'eux ont été faits prisonniers. En général, ces factieux s'occupent plutôt de pillage, et peuvent être comparés à des bandes de voleurs.

— M. le commandant de la station française de Cadix a fait placer, à couvert du détroit, un bâtiment pour avertir les navires de commerce qui se présenteront dans cette partie, qu'ils doivent aller attendre à Cadix l'escorte dont ils auront besoin pour naviguer avec sécurité dans la Méditerranée.

— Le prince Guillaume, second fils du roi de Prusse, voyage en ce moment dans la Suisse. Il a visité dernièrement le mont Saint-Gothard.

— On prétend que l'ex-ministre portugais Saldanha, outre qu'il étoit un des plus grands libéraux, étoit franc-maçon et le favori des sociétés secrètes. On n'a rien épargné, lors de sa destitution, pour exciter le peuple en sa faveur: des personnes étoient placées dans le voisinage de la maison de Dantas, intendant de la police, afin d'exciter la populace à pousser des cris propres à insulter ce dernier.

Ces personnes distribuoient l'argent aux érieurs à raison de 12 sous par tête, et on a loué dans la soirée un grand nombre de petits garçons à raison de 8 sous chacun, pour crier dans les rassemblemens.

— Une sorte d'insubordination s'est manifestée dernièrement dans une caserne de Genève. Pendant plusieurs jours une partie des soldats se sont révoltés contre leurs chefs, ce qui a produit quelques scandales dans la ville.

— La frégate *Vestovoy*, de 44 canons, qui faisoit partie de la flotte russe qui a été appareillée à Cronstadt, s'est brisée contre un rocher en vue du port de Revel. L'équipage et les effets ont été heureusement sauvés. L'escadre a mouillé dernièrement à Portsmouth.

— Il paroît que le comte Capo d'Istria ne se rend pas en Grèce, où l'on avoit assuré qu'il seroit président. Ce personnage, qui est conseiller privé actuel et ministre d'Etat de Russie, est arrivé à Berlin, le 6 de ce mois, de son retour de Saint-Petersbourg.

— Un journal annonce qu'une tentative d'assassinat a eu lieu, dans la soirée du 25 juillet, sur la personne de Boyer, président d'Haïti, par suite d'un complot formé par dix officiers de sa garde, dont sept ont été arrêtés presque aussitôt. Quoiqu'il en soit, le président Boyer a eu au commencement de juillet une maladie qui a mis pendant quelque temps ses jours en danger.

— Les journaux de New-York annoncent que, le 4 juillet dernier, l'esclavage a été entièrement aboli dans cet État. Le lendemain, les hommes de couleur de la ville ont célébré cet événement.

Une affaire qui a excité beaucoup de bruit dans la capitale, et dont tous les journaux ont parlé, a provoqué il y a quelques jours des explications du *Moniteur*; il s'agit d'une accusation de la nature la plus grave, portée contre un ecclésiastique. Le *Moniteur* fait remarquer que le délit, en supposant même qu'il fût constant, ne sauroit entacher tout le corps, et que d'ailleurs l'ecclésiastique est étranger. Nous ajouterons qu'il n'exerçoit point le ministère, et qu'il ne faisoit point partie du clergé des paroisses; c'est un prêtre sicilien qui n'est à Paris que depuis quelques mois. Il auroit été à désirer que son nom n'eût pas été rendu public, mais tous les journaux l'ayant nommé, et l'affaire s'instruisant à la cour royale, il seroit inutile de taire son nom. Cet ecclésiastique s'appelle Contrefatto; il avoit été arrêté le 5 août à la requête du ministère public, mais la chambre du conseil, sur le rapport de M. le juge d'instruction, et sur les conclusions conformes du procureur du Roi, déclara qu'il n'y avoit pas de charge suffisante, et l'accusé fut mis en liberté. On pouvoit donc regarder l'affaire comme terminée; mais l'ec-

clésiastique, étant retourné à son domicile, s'y vit assailli par des gens de la maison et par des voisins qui le maltraitèrent jusqu'au moment où la garde arriva. Il rendit plainte contre une dame de la maison qui, à son tour, rendit plainte contre lui. La cour royale a évoqué l'affaire en vertu de l'article 235 du Code d'instruction criminelle, et a nommé M. le conseiller Agier pour instruire. Nous gémissons avec tous les gens sages de l'éclat d'une telle affaire ; mais ne pourroit-on pas gémir aussi de la scène tumultueuse qui eut lieu le dimanche 5, et de cette précipitation aveugle d'une multitude qui probablement connoissoit l'affaire un peu moins bien que le juge d'instruction, et qui néanmoins vouloit réformer le jugement des magistrats et appliquer elle-même la peine ?

Saint Louis, poème en douze chants et en vers, par M. Santeul (1).

Le sujet de ce poème est la première croisade de saint Louis. L'auteur commence au moment où le roi se croisa ; le départ, le voyage ; différens incidens et épisodes qu'y mêle le poète, le dénombrement de l'armée, le débarquement en Egypte, des descriptions et des batailles, quelques fictions mêlées aux faits historiques, remplissent le poème, qui finit un peu brusquement par le traité entre Louis et les émirs. L'auteur fait intervenir des esprits célestes ou des démons ; c'est le genre de merveilleux qui lui a paru le plus convenable dans un tel sujet. Quant à la poésie, il a adopté les rimes croisées, pour rompre l'uniformité un peu fatigante des rimes suivies : il se féliciteroit, dit-il, d'avoir pu contribuer à agrandir le domaine un peu resserré de notre versification. M. Santeul parle fort modestement de son travail, et appelle les conseils de la critique. Nous ne pourrions énoncer qu'avec timidité notre avis sur un poème que l'auteur a médité pendant neuf ans, et que nous n'avons fait que parcourir ; mais il nous a paru, malgré le changement de versification, offrir quelque monotonie : le poème n'a pas toujours assez d'intérêt et de mouvement ; le style pourroit être plus animé ; plus harmonieux ; il y a des endroits languissans et sans couleur ; enfin, toute cette composition laisse beaucoup à désirer pour le plan et pour l'exécution.

Quelques écrits ont été annoncés dernièrement dans ce journal, mais on a omis de dire, où ils se trouvent ; c'est la *Relation de la mission de Metz*, l'*Origine de l'église de Lyon*, et les *deux Mots de paix*. Ces écrits se trouvent tous chez M. Kusan, rue du Pot-de-Fer, à Paris. Le prix est de 75 cent. pour la *Relation*, et de 1 fr. 50 cent. pour les *deux Mots de paix*.

(1) In-8°. A Reims, chez Delannois.

Sur le Dictionnaire des anonymes.

On a publié, cet hiver, le 4^e volume du *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, par M. Barbier; ce 4^e volume qui termine l'ouvrage étoit attendu depuis longtemps, et la mort de l'auteur en a sans doute retardé la publication. Ce volume se compose d'une notice sur l'auteur, d'un supplément général aux trois volumes, d'un supplément aux anonymes et pseudonymes latins, d'une table des pseudonymes, et enfin d'une table alphabétique des auteurs. Cette dernière table est bien faite et contient les renvois aux différens articles du *Dictionnaire*; elle facilitera beaucoup les recherches et rendra l'usage du *Dictionnaire* plus agréable et plus commode.

Nous nous proposons de donner une idée de cet ouvrage, fruit de longs travaux et très-curieux à beaucoup d'égards. La première édition avoit paru en 1806 et 1808; la seconde est fort augmentée, et l'auteur a rectifié beaucoup d'inexactitudes. Nous avons déjà pris quelques notes, soit sur des découvertes intéressantes faites par l'auteur, soit sur des méprises qui lui sont encore échappées. Nous nous contenterons de signaler ici, en attendant, quelques erreurs qui nous ont surpris de la part d'un bibliographe si exact. Ces erreurs se trouvent dans le supplément du 4^e volume.

L'auteur y cite, au n° 22402, des *Entretiens pacifiques de Marcien et de Clémile, sur les affaires de la religion, Auiens* (1802 ou 1803), in-8°, et il attribue cet ouvrage à feu M. Emery; il a même en cet endroit une assez longue note pour motiver cette attribution, qui au fond ne repose sur rien de solide. On connoît l'auteur des *Entretiens*, et nous l'avons nommé n° 254, tome X de ce journal, en donnant un extrait de l'ouvrage. L'auteur est M. l'abbé Cazaintre, grand-vicaire et chanoine de Carcassonne, et précédemment curé de Saint-Papoul dans le même diocèse. Il eut la bonté, il y a quelques années, de nous faire passer un exemplaire de son écrit; cet exemplaire est d'une autre édition que celui qu'avoit vu M. Barbier, mais c'est le même ouvrage.

L'exemplaire que nous avons sous les yeux a pour titre : *Entretiens pacifiques sur les affaires de la religion en France*, nouvelle édition corrigée et augmentée par l'auteur, à Bruxelles; chez les libraires associés, 1803, in-8° de 104 pages, avec un très-court avertissement. Il est dit dans cet avertissement que la première édition fut imprimée loin des yeux de l'auteur, ce qui fait qu'elle fourmille de fautes. La seconde paroît l'avoir été à Toulouse ou peut-être à Carcassonne. Les interlocuteurs sont Marcien et Clémile; il y a trois entretiens; à la fin du troisième, l'auteur a ajouté un passage du mandement de M. Charrier de la Roche, premier évêque de Versailles.

L'attribution de l'ouvrage à M. Emery est donc tout-à-fait hasardée, et la note du *Dictionnaire* n'en donne aucune raison qui ait quelque apparence de fondement. Il se peut même que cette note ne soit pas de M. Barbier; on lit au bas : *article communiqué*, et on dit que c'est une manière d'indiquer que l'auteur n'étoit pas très-sûr de son fait. Nous pouvons d'autant moins douter de l'auteur véritable, que M. l'abbé Cazaintre, en nous envoyant son écrit, nous déclara positivement qu'il en étoit l'auteur, et prit même la peine de mettre de sa main au frontispice de notre exemplaire : *par J. Caz***, prêtre du diocèse de Carcassonne*.

Une autre erreur de M. Barbier nous a plus surpris encore; c'est au n° 23033, qui a pour objet la *Notice sur la vie et les écrits de M. Emery*, in-8° de 46 pages. L'auteur dit que cette notice est de M. le cardinal de Bausset, et il répète cette attribution à l'article du cardinal dans la table des auteurs. Assurément cette méprise n'a rien d'humiliant pour l'auteur de la notice; cependant comme il est juste, ainsi que le dit le proverbe, de reprendre son bien où on le trouve, on nous permettra de réclamer un écrit peu important sans doute, mais qui fut un hommage de notre cœur à un homme cher et vénérable. Nous ne savons pas comment M. Barbier, qui passoit pour fin connoisseur, a pu confondre notre style simple et modeste avec le style élégant et harmonieux de l'illustre prélat; ce que, dans la notice même, nous disons de M. de Bausset auroit dû lui faire voir qu'elle ne pouvoit être de cet habile historien. Enfin, dans nos *Mémoires* et dans ce journal, nous avons parlé plusieurs fois de la notice comme étant notre ou-

vrage; et dans la *Biographie universelle*, cette même notice nous est attribuée. Tout cela assurément constate assez nos droits, et M. le cardinal de Bausset étoit si riche de son propre fonds, qu'il auroit été le premier à rejeter l'attribution d'un opuscule qui n'eût rien ajouté à sa gloire.

Je serois encore en droit de réclamer quelques opuscules que M. Barbier n'a pas connus ou attribués à d'autres, par exemple, les *Vies des dames françaises qui ont été les plus célèbres dans le 17^e siècle*, 1817, in-12; c'est la seconde édition du volume publié en 1802, par M. Jauffret, sous le titre : *Des services que les femmes peuvent rendre à la religion*. Je fus seul chargé de cette seconde édition où l'on conserva seulement trois dialogues et trois lettres de la première. En 1808, je fis paroître dans les *Mélanges de philosophie*, tome V, des observations sur le *Supplément à l'Hérodote de Larcher*, par Volney; ces observations, en 30 pages, furent rédigées d'après les notes de M. le baron de Sainte-Croix, alors attaqué de la maladie à laquelle il succomba peu après; elles furent imprimées aussi à part et distribuées aux membres de l'Académie des inscriptions. Je revendiquerai encore une *Notice sur l'abbé Légris-Duval*, Paris, 1819, in-8° de 31 pages, publiée un peu avant celle de M. de Bausset, et une *Notice sur l'abbé Caron*, 1821, in-8° de 12 pages; elle avoit déjà paru dans l'*Ami de la Religion*. En revanche, je ne saurois accepter l'honneur que me fait M. Barbier, d'avoir travaillé à l'édition du *Supplément de Feller*, 1819, 4 vol. in-8°. Ce *Supplément* est de M. l'abbé l'Ecny et de M. Bocous.

On remarque au premier aperçu quelques autres erreurs sur des écrits récents : ainsi au n° 22590, ce n'est point feu M. l'abbé de la Bourdonnaye qui est l'auteur de la continuation de l'*Histoire de l'Église*, de Lhomond, publiée en 1819; sous le nom de l'abbé Ludovic de la Gravière, et réimprimée depuis par la *Bibliothèque catholique*; nous avons lieu de croire que cette continuation est de M. l'abbé Ganilh, éditeur de la *Bibliothèque catholique*. Au n° 22656, M. Barbier nomme M. Nachon, curé de Divonne, comme auteur de l'*Histoire véritable des moeurs de Genève*, 1823, in-8°. L'*Histoire véritable* n'est point de M. Nachon, mais de M. V., curé de G., lequel est aussi auteur de quelques autres écrits. Dans ce même

endroit, il y a encore une erreur qui est peut-être une faute d'impression ; on dit que l'écrit fut publié en 1795, ~~en~~ 1825.

Je vois que, dans ce supplément, M. Barbier indique les auteurs de plusieurs écrits sortis de la petite église. Il y auroit des remarques à faire sur quelques-unes de ces indications ; ce seroit la matière d'un travail qui ne seroit pas sans intérêt.

NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

PARIS. MM. les grands-vicaires capitulaires de la Rochelle ont donné, le 2 août, un Mandement à l'occasion du sacre de M. Bernet ; ce Mandement est signé Sabouveau, Bonnerot, Levé et Gaboreau. Ces MM. ordonnent des prières pour le prélat qui alloit être sacré, et font part au clergé et aux fidèles de leurs espérances sur le succès de son administration, et sur les qualités qu'il va déployer au milieu d'eux.

« Instruit par celui qui l'envoie que le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis, il s'oubliera lui-même pour ne s'occuper que des besoins de son troupeau, et déjà il nous en a donné la généreuse assurance. Nous savons de lui que l'unique objet de ses soins sera de travailler à le rendre heureux, et que c'est là qu'il cherchera les plus chères consolations de son ministère. Pénétré du véritable esprit de la plus douce des missions, il ne brisera point le roseau qui est cassé, et n'éteindra pas la méche qui fume encore. S'il juge selon la vérité, il n'oubliera pas la miséricorde, et, loin de dominer sur l'héritage du Seigneur, docile aux leçons du prince des apôtres, il sera d'après et de cœur le modèle et la forme de tout le troupeau.

« Ces dispositions, que déjà le Seigneur a mises en lui, l'abondance de l'onction sacrée répandue sur sa tête va les accroître et les perfectionner. Consacrées, bénies et sanctifiées, ses mains ne sauront désormais que sanctifier et bénir ; et si la houlette pastorale qui va leur être confiée doit quelquefois user de cette autorité qui, avec une juste sévérité, corrige des abus et réprime des écarts, bien plus encore usera-t-elle de cette autorité plus douce, mais non moins puissante, qui anime la vertu par de plus nobles motifs, la soutient, l'encourage et la fortifie. Symbole de l'alliance inviolable qu'il va contracter avec cette église, l'anneau sacré lui rappellera ju-qu'au dernier jour de sa vie l'engagement qu'il aura pris de conserver à Jésus-Christ, dans l'intégrité de la foi, cette épouse de Dieu pure et sans tache ; et l'Évangile, cet Évangile de paix, il ne le recevra que pour venir vous en communiquer les biens dans tout son esprit de charité, de mansuétude et de douceur. »

— Le jeudi 16, M. l'évêque de la Rochelle a été admis à prêter son serment entre les mains du Roi. La veille, le prélat avoit officié pontificalement dans l'église de St-Vincent-de-Paul. La solennité de la fête, et le désir de voir pour la dernière fois peut-être le pasteur qui gouvernoit cette paroisse depuis plusieurs années, avoient attiré un nombreux concours. M. Bernet avoit coutume, lorsqu'il officioit dans son église aux grandes fêtes, d'adresser toujours quelques mots d'édification à son troupeau. Fidèle à cet usage, il est monté en chaire après l'Évangile, et après avoir parlé sur les vertus de la mère du Sauveur, il s'est arrêté spécialement sur sa résignation et sa soumission à la volonté de Dieu. Là, le prélat n'a pu s'empêcher d'exprimer ses propres sentimens sur l'événement qui le sépare de son troupeau. Il avoit espéré, dit-il, consacrer le reste de ses jours à sa paroisse; transporté tout à coup à une des extrémités du royaume, il se voit forcé de rompre les liens les plus chers, ceux du sang, ceux de l'amitié, ceux même contractés dans l'exercice du ministère; mais jamais il n'oubliera les paroissiens qui lui ont donné tant de témoignages d'intérêt et de confiance. Ici l'émotion a été générale, et des marques unanimes de sensibilité ont prouvé au vertueux prélat combien ses regrets étoient partagés, et combien une telle séparation étoit pénible pour tous.

— Le clergé du diocèse de Saint-Flour vient d'avoir, cette année, une retraite pastorale plus longue et plus nombreuse. Jusqu'ici cette retraite n'étoit que de cinq jours, et étoit donnée par MM. les directeurs du séminaire. M. l'évêque a pris des mesures pour qu'elle durât huit jours, et qu'elle fût dirigée par un seul ecclésiastique. M. Chossat, supérieur du grand séminaire de Carcassonne et grand-vicaire du diocèse, a été invité à se charger de ce soin. Cet ecclésiastique est de la congrégation des prêtres de la Mission, et a été autrefois missionnaire et vicaire apostolique à Alger; il s'est rendu aux désirs du prélat. Près de 200 ecclésiastiques ont suivi les exercices; M. l'évêque y a assisté assidument; il prenoit ses repas au réfectoire commun et couchoit au séminaire. Le prédicateur s'est fait remarquer par une composition sage, par un bon style, par un heureux débit, et surtout par un grand fond de piété. Ses confrères ont été si contents de lui, qu'ils lui ont adressé des

remerciemens publics, et l'ont engagé à suivre cette carrière; ce qui rendroit service à plusieurs diocèses, où on ne peut avoir de retraites, parce qu'il y a trop peu d'ecclésiastiques qui se livrent à ce ministère.

— Tandis que, dans la capitale, la famille royale, suivant l'exemple de ses ancêtres, rendoit un public hommage à la mère de Dieu, sur tous les points de la France, les fidèles montraient la même dévotion et s'associoient au même acte de piété. Dans les villes et dans les campagnes, on faisoit des processions en mémoire de la consécration de Louis XIII. A Beaumesnil, les habitans, ayant à leur tête M. le général marquis de Montmorency, sortirent processionnellement de leur belle église, qui a été consacrée en 1820; on se rendit à un reposoir dressé dans la cour du château. Une bannière, donnée par M^{me} la Dauphine, étoit portée en avant. Ainsi cette cérémonie, en même temps qu'elle excitoit les fidèles aux sentimens de religion, rappeloit la piété de nos rois et la générosité d'une illustre famille.

— Un journal estimable des Pays-Bas, le *Courrier de la Meuse*, annonce une neuvaine qu'on a commencée la veille de l'Assomption, pour demander à Dieu la grâce d'avoir de bons évêques, et l'affermissement de la religion catholique en Belgique; tel est l'objet d'une prière qui se distribuoit *gratis* au bureau de ce journal, et dont on envoyoit aux curés autant d'exemplaires qu'ils en demandoient. Prier est sans doute la meilleure manière de témoigner le vif intérêt qu'excite l'attente de la grande mesure qui va décider du sort de la religion dans les Pays-Bas; cependant la curiosité publique se manifeste par des bruits plus ou moins vraisemblables que l'on répand sur la teneur du concordat et sur ce qui s'y rattache. Parmi ces bruits, nous ne ferons mention que des suivans qui ne paroissent pas destitués de vraisemblance, et qui ont été recueillis par le *Catholique des Pays-Bas*. On dit donc, suivant ce journal, que la convention du 18 juin a été rédigée à peu près sur les mêmes bases que le concordat de 1801, que l'on érigea des sièges épiscopaux à Utrecht pour les provinces septentrionales, à Bruges pour la Flandre occidentale, et à Bois-le-Duc pour le Brabant septentrional. On ajoute que les sièges de Liège, de Namur et de Tournai seront remplis par

les vicaires capitulaires de ces diocèses, et que M. de Mercy-Argenteau, aujourd'hui nonce à Munich, sera évêque de Gand. Nous ne répéterons pas d'autres *on dit* qui partent de sources fort suspectes; ou qui même sont tout-à-fait absurdes.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Vendredi dernier, le Roi s'est rendu de nouveau au Louvre avec son auguste fils pour visiter l'exposition des produits de l'industrie française. S. M., qui y est restée depuis onze heures jusqu'à cinq, a visité dans le plus grand détail et avec le plus vif intérêt les quatre galeries de bois de la cour du Louvre. S. M. a paru très-satisfaite, et a adressé plusieurs fois, ainsi que M. le Dauphin, ses félicitations aux exposans. M^{me} la Dauphine a visité de nouveau l'exposition samedi dernier.

— S. A. R. MADAME ayant daigné accorder son portrait en pied à la ville de Dieppe, l'inauguration en a été faite le jeudi 16 de ce mois, dans une des salles de l'Hôtel-de-ville, en présence des autorités et d'un grand nombre de personnes de distinction. Cette circonstance a été le sujet d'une fête très-brillante pendant toute la journée. Un bazar de bienfaisance a été établi à Dieppe, dans l'intérêt des indigens. M^{me} la duchesse de Berri a assisté à l'ouverture de ce bazar, où elle a envoyé différens objets pour être mis en vente dans ce noble but. MADEMOISELLE doit aller rejoindre son auguste mère le 4 septembre prochain.

— M. le duc d'Orléans a accordé un secours à de pauvres cultivateurs du village de Grand-Ménil, département de la Meurthe.

— M. le duc d'Orléans, accompagné de sa famille, a visité, le 14 de ce mois, l'exposition des produits de l'industrie. Après avoir parcouru la salle n° 4, LL. AA. RR. ont examiné avec beaucoup de détail les deux salles où sont renfermés tous les produits métallurgiques et les machines. MM. Calla et Gaultier de Claubry, exposans, ont eu l'honneur de donner à LL. AA. RR. toutes les explications qu'elles pouvoient désirer.

— S. Exc. le ministre de l'intérieur vient de récompenser la belle conduite des officiers et sapeurs qui apportèrent tant de zèle et de courageux efforts lors de l'incendie du château de M. Vitalis à la Rochelle. S. Exc. a décerné une médaille d'or à M. Benjamin Rcaud, qui, dans cette circonstance, a eu la jambe fracturée; et une médaille d'argent à M. Danglade, lieutenant, et à chacun de huit sous-officiers et sapeurs. Ces honorables récompenses ont été transmises, par le préfet, à M. le maire de la Rochelle, pour être distribuées à ces dignes citoyens.

— Dans la dernière séance de l'Académie des sciences, M. Lisfranc, chirurgien en chef de la Pitié, a communiqué son travail sur la *rhinoplastie*. M. le docteur Lisfranc prétend avoir trouvé moyen de refaire un nez, de faire recouvrer le sens de l'odorat, et l'avan-

tage de pouvoir prendre du tabac, à un militaire, dont le nez, gelé dans la campagne de Russie, étoit entièrement détruit.

— La chambre du conseil a déclaré qu'il n'y avoit pas lieu à suivre contre les *Œuvres choisies de Volney* (format in-32), dont on avoit ordonné la saisie. M. le procureur du Roi a aussitôt interjeté appel de cette décision.

— Samedi dernier, un nommé Faivre comparoissoit, sous la prévention de vagabondage, devant la 6^e chambre correctionnelle, présidée par M. Dufour. Cet homme, qui étoit convenu, dans ses interrogatoires, qu'il ne vivoit que de vols, fut bientôt condamné par le tribunal à six mois de prison, *maximum* de la peine. Mais, au moment où il entendit cette condamnation, il entra en fureur; et comme il se trouvoit à peu de distance du greffier, il saisit une boîte remplie de pains à cacheter, et la lança à la tête de M. le président. La boîte n'atteignit heureusement que la muraille. Faivre fut mis aussitôt en jugement pour cette criminelle insolence, et condamné, séance tenante, pour outrages envers des magistrats dans l'exercice de leurs fonctions, à deux ans d'emprisonnement en sus de sa première condamnation. Un trait de cette nature avoit été commis, il y a quelque temps, contre le même tribunal, alors présidé par M. Char-del, et avoit été suivi d'un semblable châtement.

— La cour royale d'Orléans, dans son audience solennelle du 13 de ce mois, a rendu son arrêt dans l'affaire du nom de *Latour d'Auvergne*, qui lui avoit été renvoyée par la cour de cassation. Ce nom étoit contesté à M. l'évêque d'Arras et aux comtes Melchior et Godfrey de Latour d'Auvergne, par M. le comte de Latour d'Apchier, se disant prince de Latour d'Auvergne, duc de Bouillon, etc. La cour d'Orléans, en confirmant le jugement de première instance, qui avoit maintenu la famille de Latour d'Auvergne-Lauraguais dans la possession de son nom, en même temps qu'elle avoit déclaré M. de Latour d'Apchier sans titres de filiation et n'ayant pas une possession suffisamment justifiée, l'a déclaré de même non recevable.

— L'appel interjeté par le procureur du Roi de Dax, et celui du sieur G..., prévenu d'outrages envers la religion, viennent d'être jugés à Mont-de-Marsan. Un discours, avoué par le prévenu, avoit d'abord provoqué contre lui un jugement de condamnation. Loin d'être acquitté par suite de l'appel qu'il en avoit fait, il a été déclaré de nouveau coupable d'outrages envers les ministres de la religion de l'Etat, et condamné à 150 fr. d'amende et aux frais de la procédure.

— La distribution des prix a eu lieu, le 1^{er} août dernier, au petit séminaire de Sottevast, diocèse de Contances. Elle étoit présidée par M. Dancel, grand-vicaire, curé de Valogues, nommé à l'évêché de Bayeux. Un exercice littéraire a précédé. M. l'abbé Le Barbeuchon est toujours à la tête de cet établissement; où les jeunes gens sont reçus jusqu'à la rhétorique exclusivement.

— Les quinze cents ouvriers des mines de Valenciennes ont reçu l'autorisation de se trouver sur le passage du Roi en habit de fête et avec un bouquet au chapeau. MM. Casimir Perrier, le prince d'A

remberg et le comte Hocquart se rendront à Ansin, dans l'espoir que le Roi visitera ce bel établissement.

— La garde nationale se réorganise à Arras avec la plus grande activité : c'est à qui s'empresera de compléter son uniforme pour jouir de la faveur de recevoir le Roi, et de faire le service de sa maison concurremment avec sa garde.

— Une fête militaire et royaliste a eu lieu, le 9 de ce mois, au Pin-en-Mauge, dans la Vendée, pour l'inauguration de la statue du brave général Cathelineau. M. le lieutenant-général Sapinaud avoit été désigné par le Roi pour présider la fête. MM. les lieutenans-généraux comte d'Autichamp et vicomte Donnadieu ; le duc de Mortemart, le marquis Oudinot et d'autres personnages étoient venus pour y prendre part. Les Vendéens ont commencé cette intéressante journée par des actions de grâces à Dieu ; M. l'abbé Chantreau, vicaire-général de Luçon, a officié. Une quête a été faite en faveur de l'hospice qui doit être établi au Pin, et qui portera le nom de Cathelineau. M. de Chantreau, sous-préfet, a proposé l'érection d'un monument en l'honneur du général d'Elbée, successeur de Cathelineau, et la souscription a été ouverte immédiatement. Après l'inauguration de la statue et les différens discours, le digne fils de Cathelineau, vêtu de l'uniforme de la garde royale, est venu exprimer sa reconnaissance de l'hommage rendu à la mémoire de son père. Les braves Vendéens ont ensuite défilé devant les généraux rangés aux pieds de la statue de l'illustre général. Le plus grand enthousiasme a régné dans cette belle journée, qui a été terminée par un banquet de 1500 couverts auprès de cet endroit.

— En vertu d'une ordonnance royale contresignée par le ministre de l'intérieur, M. le préfet de la Gironde vient de faire l'acquisition de l'hôtel de Grassi, situé rue Judaïque-en-Ville, afin d'y établir le logement de M. l'archevêque de Bordeaux et de ses vicaires-généraux. On se réjouit à Bordeaux de cette mesure administrative, que réclamoient depuis long-temps les convenances. Si M. l'archevêque de Bordeaux, comme son vertueux prédécesseur, se contentoit d'un logement très-simple et très-modeste, ses diocésains doivent souhaiter que son habitation réponde à sa dignité.

— Le conseil d'arrondissement de Toulouse vient de terminer sa session. Il a émis plusieurs vœux du plus grand intérêt, parmi lesquels on remarque les suivans : le conseil, pénétré de l'importance de réprimer les abus de la liberté de la presse, demande qu'une loi sévère soit proposée à cet égard. De plus, considérant le grand avantage que quelques villes du royaume, notamment celle de Bordeaux, retirent des grands établissemens d'instruction publique qui y sont tenus par des réunions d'ecclésiastiques, et persuadé qu'un pareil établissement seroit de la plus grande utilité à Toulouse, le conseil a émis le vœu qu'il en fût formé un, et que son existence y fût assurée par les lois.

— Un violent incendie a été manifesté, le 12, à Tours, et auroit causé les plus grands dommages sans l'activité déployée en cette circonstance par les troupes de la garnison et par la garde nationale. M. le lieutenant-général Donnadieu et M. le préfet étoient présents

sur tous les points et dirigeoient les travaux avec un zèle admirable. On a remarqué plusieurs ecclésiastiques parmi les travailleurs.

— Des orages considérables mêlés de grêle et des inondations ont causé les plus grands désastres dans quelques cantons du département des Pyrénées-Orientales.

— Des ouvriers creusant dans le lit de la rivière d'Erdre, pour y construire une écluse du canal de Bretagne, ont trouvé, à 20 pieds au-dessous du fond actuel de cette rivière, deux idoles qui paroissent égyptiennes : ce sont des têtes de bélier avec les cornes d'Ammon. On ne sait à quelle époque ces statues ont été jetées dans l'Erdre; la profondeur à laquelle on les a trouvées, et les dépôts qui se sont formés au-dessus par couches, rendent cette découverte plus remarquable encore.

— M. le lieutenant-général comte de Saint-Priest, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Prusse, est parti de Berlin pour Paris, d'où il repartira pour se rendre à Madrid en qualité d'ambassadeur de France.

— Un ministre de l'église anglicane, nommé Hudson, vient de se battre en duel à Boulogne-sur-Mer, et a blessé grièvement son adversaire.

— Le colonel Bourbaki, fait prisonnier par les Turcs, et dont on avoit annoncé la mort, est en route pour revenir en France.

— Les funérailles de M. Canning ont eu lieu, le 16, avec la pompe convenable et avec les différentes cérémonies du rite anglican. Le corps du ministre a été déposé dans l'abbaye de Westminster, aux pieds de M. Pitt.

— On assure que le ministère anglais est décidément composé de la manière suivante : Lord Goderich (M. Robinson), premier ministre; M. Huskisson, ministre des colonies; M. Horries, chancelier de l'échiquier; M. Charles Grant, président du bureau du commerce; le duc de Portland, président du conseil à la place du comte de Harowby; lord Carlisle, au sceau privé; M. Tierney, maître de la monnaie; le marquis d'Anglesea, grand-maitre de l'artillerie; M. S. Bournes, eaux et forêts; lord Lyndhurst, lord chancelier; lord Bexley, chancelier du duché de Lancastre; lord Palmeston, ministre de la guerre; lord Dudley and Ward, ministre des affaires étrangères; le marquis de Lansdown, ministre de l'intérieur. Le commandement de l'armée a été offert au duc de Wellington qui a accepté. Dans le cabinet ainsi formé, quatre membres seulement sont opposés à l'émancipation des catholiques.

— Le pacha d'Egypte a fait aussi présent d'une girafe au roi d'Angleterre. Celle-ci, qui a été débarquée dernièrement à Londres, est accompagnée de deux vaches égyptiennes, et a dû être conduite ces jours derniers à la résidence royale de Windsor.

— Le nouveau roi de Saxe a donné à Dresde, le 23 juillet, une ordonnance pour assurer à tous ses sujets les droits dont ils jouissoient sous son prédécesseur. Les luthériens continueront à être protégés dans leurs rites et coutumes. Les dispositions contenues dans les ordonnances du feu roi des 16 février 1807, 18 mars 1811 et 7 août 1815, sont maintenues. En conséquence, l'exercice du culte catho-

lique sera placé sur le même pied que celui des luthériens, et les membres des deux communions jouiront des mêmes droits. Les calvinistes jouiront aussi des mêmes droits religieux et civils.

— Le 9 juin dernier, quelques jeunes gens malintentionnés de la ville de Pampelune s'étoient portés à des excès coupables envers quatre militaires de la garnison française qui occupe cette place, en les attaquant, sans aucun motif, à coups de pierre et à l'improviste, hors de la ville. Sur la plainte qui en a été portée à l'autorité espagnole, quatre des prévenus, reconnus coupables par la justice, ont été condamnés, savoir, deux à deux ans de fer, les deux autres à un an de la même peine, et en outre bannis du royaume de Navarre.

— Une bande de 4 ou 500 hommes, ayant à leur tête un nommé Joseph des Estangs, parcourt le nord de la Catalogne, rançonne les habitans et enlève les chevaux. Cette bande a quitté Berga et s'est portée dans la Cerdagne espagnole, à Ville-Loubent, auprès de la frontière française. Ces hommes se qualifient de royalistes maltraités, et cherchent à enrôler les jeunes gens du pays, en leur promettant qu'ils seront bien payés. Un autre chef de rebelles, Joaquin Cabalero, s'est montré aussi, avec quelques centaines d'hommes armés, à Rieupol et Gamp de Banous. Ceux-ci enlèvent les armes qu'ils trouvent, et exigent de fortes contributions. Un habitant de Rieupol a été taxé à 200 quadruples par ces baudits. Un parti insurgé est entré dans un village voisin de Gironne, et a emmené pour otage un notaire, qui étoit le personnage le plus marquant de l'endroit. Le lendemain, il a été ramené chez lui; mais on l'a forcé de donner une somme de 8 onces d'or. On attend 10,000 hommes de troupes espagnoles envoyées par le gouvernement pour dissiper ces insurrections.

— Le corrégidor de Madrid a publié, le 29 juillet, un ban pour défendre les conversations déshonnêtes en public et toutes les expressions innocentes ou équivoques qui peuvent scandaliser les passans et surtout la jeunesse. Ce magistrat rappelle à cette occasion les dispositions de la loi qui prononcent des punitions contre les paroles ou les actions indécentes, et prévient que les mesures les plus sévères seront prises pour la répression de ce scandale.

— La *Gazette de Lisbonne* publie une circulaire du nouveau ministre de la guerre, le comte d'Aponte, aux ambassadeurs et chargés d'affaires près les cours étrangères, au sujet de sa nomination en remplacement de Saldanha, des troubles qui ont été excités dans le peuple en faveur de ce dernier, et de la destitution de l'ancien rédacteur de cette feuille, Freire de Carvalho, pour des articles qu'il avoit insérés à cette occasion. Ce dernier a été aussi destitué de l'emploi qu'il occupoit aux affaires étrangères. Le censeur qui a laissé passer les articles de la *Gazette de Lisbonne* qui rendoient compte des désordres, a été fortement réprimandé, et une dépêche a été publiée à cet effet dans cette feuille le 31 juillet.

— Le 31 juillet, la ville de Jassy, capitale de la Moldavie, a éprouvé un incendie qui a consumé 800 maisons. Le palais de l'hospodar, la chancellerie et les archives, 15 églises y compris la métropolitaine, un couvent catholique, et presque tous les magasins de commerce, ont été la proie des flammes. Le lendemain, on a retiré du milieu

des ruines plus de 60 cadavres. Une circonstance qui a empêché la retraite de beaucoup d'habitans, et qui a contribué à étendre l'incendie, c'est que le pavé des rues, qui n'est pas en pierre, mais en planches et en poutres, a pris feu. Le plus beau quartier de la ville est détruit. Le lendemain, l'incendie, toujours favorisé par des vents violents, s'est manifesté dans une autre partie de la ville.

— Le gouvernement russe a conclu, avec l'Espagne comme avec le Danemarck, une convention qui abolit le droit de détraction.

— Le traité entre les trois puissances pour la pacification de la Grèce vient d'être ratifié par l'empereur de Russie. Le journal de St-Petersbourg du 4 août, en donnant cette nouvelle, publie, sous le nom d'article additionnel, le supplément de traité que les journaux anglais avoient appelé *article secret*.

— La flotte turque a quitté Patras le 12 juillet, pour se rendre à Modon, où elle attendra la flotte égyptienne.

— On annonce qu'un trois-mâts suédois a été capturé par la frégate française qui bloque Alger, attendu que ce bâtiment étoit chargé de munitions de guerre; et qu'une corvette américaine a été coulée bas par une corvette anglaise qu'elle vouloit visiter, la croyant française.

— Les journaux anglais contiennent une pièce intitulée *Communication adressée par le nouveau ministre du Pérou à Santander, vice-président de la république de Colombie*. C'est une lettre adressée à ce dernier par Manuel Vidaura, ministre des affaires étrangères, de l'intérieur et de la justice au Pérou, dans laquelle il expose la conduite qu'il a cru devoir tenir pour s'opposer aux projets ambitieux de Bolivar, dont il dévoile tous les desseins et retrace toutes les vexations.

Vendredi 17, une scène touchante a eu lieu au Louvre, pendant que le Roi achevoit de visiter les produits de l'industrie. Arrivée à l'endroit où sont exposés les travaux des jeunes aveugles de la rue Saint-Victor, et où se trouvoient réunis plusieurs de ces enfans, accompagnés des administrateurs, du directeur, et d'autres personnes attachées à l'établissement, S. M. a dit, en examinant les divers ouvrages : *C'est bien, mes enfans, cela vous désennuie*. On a répondu au Roi que ces travaux servoient encore à subvenir à leur existence. Alors un jeune aveugle a présenté au Roi une feuille de relief sur laquelle étoient exprimés les sentimens de reconnaissance de ces enfans, instruits dans un établissement fondé pour les deux sexes par Louis XVI, et rétabli par Louis XVIII. S. M. a daigné permettre que l'un des jeunes élèves fût devant elle la lecture de cette feuille. Le Roi, qui paroissoit ému pendant cette lecture, a dit ensuite : *Pauvres enfans! vous pouvez compter sur ma protec-*

tion. Je ferai pour vous ce qu'ont fait mes frères, et je serai heureux si je puis adoucir votre sort. Après un instant de silence, le Roi a ajouté : *Je garde la feuille de relief.* L'air attendri du Roi en prononçant ces paroles, l'expression de bonté qui lui est si particulière, l'émotion qui paroissoit aussi sur la figure de M. le Dauphin, et qui s'étoit emparée de tous les assistans, ont rendu plus touchante encore cette scène, qui terminoit d'une manière si digne d'un petit-fils d'Henri IV la visite dans laquelle le Roi s'est plu à honorer l'industrie et le commerce français. Ces paroles, sorties d'une bouche royale, ont dû être aussi pour les jeunes aveugles, et pour ceux qui prennent soin de leur éducation, un puissant motif d'encouragement, autant qu'un nouveau sujet de reconnaissance.

Concours général, d: distribution des prix.

La distribution des prix ou grand concours pour tous les collèges de Paris, a eu lieu, comme à l'ordinaire, le 16 août, dans la grande salle de la maison de Sorbonne; elle avoit attiré une réunion très-nombreuse. A midi-moins un quart, M. le duc d'Orléans et sa famille sont arrivés et ont occupé une tribune. A midi, le conseil académique de Paris, les inspecteurs-généraux des études, le conseil royal d'instruction publique et M. l'évêque d'Hermopolis, ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, sont entrés dans la salle. M. Ragon, professeur au collège Bourbon, a prononcé un discours latin où il a plaidé la cause du goût contre le système des innovations et des hérésies littéraires. Après ce discours, M. l'évêque d'Hermopolis s'est levé, et a parlé avec autant de sagesse que de dignité; S. Ex. s'est exprimée en ces termes :

« Messieurs, lorsque nous élevons la voix dans cette enceinte, nous croyons adresser la parole non-seulement à la nombreuse et brillante assemblée qui nous entend, mais à la France entière, et c'est dans cette pensée que nous présentons ici quelques observations qui pourront calmer de vagues inquiétudes, en éclairant les esprits sur le plan de conduite que nous nous sommes tracé,

» Conserver ce qui est, en travaillant à le perfectionner, tel est notre système.

» Loin de nous le zèle fougueux de ces réformateurs dont l'imagination domine la raison, qui, dans la politique, dans les lois, dans l'éducation, voient le mal partout et le bien nulle part; qui, toujours la hache à la main voudroient, ce semble, tout démolir de nouveau, afin de tout reconstruire, et qui se réjouiroient de nous replonger dans le chaos, comme s'ils avoient la puissance du Créateur, pour en faire à leur gré jaillir la lumière.

» Ce n'est point par des mouvemens brusques et précipités, mais

par des accroissemens successifs que les œuvres de l'homme ainsi que celles de la nature doivent se produire et se développer. Qui n'aura pas semé, ne sera pas digne de recueillir; mais aussi, qui n'a pas attendu, ne conduira rien à maturité. Il y a dans l'impatience autant de foiblesse que d'orgueil.

» Déjà, Messieurs, plus d'une résolution concertée avec le conseil royal de l'instruction publique a mis au grand jour nos véritables intentions.

» Occupé du sort de ceux qui auront consacré leur vie à l'éducation de la jeunesse dans nos divers collèges; jaloux de leur préparer un repos honorable, mérité par d'honorables travaux, nous ne pouvions voir sans douleur que les uns n'avoient point d'avenir, et que l'avenir des autres n'étoit pas complètement ce qu'il devoit être; or, ce qui étoit dans les vœux de nos prédécesseurs, ce qui avoit été retardé par la difficulté des temps, des actes de la bienveillance royale l'ont enfin réalisé.

» Nous avons également conçu le dessein de rendre meilleure la condition des professeurs des collèges royaux de seconde et troisième classe, durant l'exercice même de leurs fonctions, et nous touchions à l'accomplissement de nos désirs, lorsque des conjonctures imprévues sont venues tromper pour un temps notre sollicitude.

» Gage heureux de stabilité, l'école préparatoire qui, jointe à l'agrégation, fait le plus brillant espoir du corps enseignant, va recevoir tout le développement nécessaire dans cette ancienne et célèbre maison, chère aux amis des lettres, et restaurée en ce moment avec les ressources d'une sage économie.

» Prenant aussi conseil des temps et des circonstances, nous avons pensé qu'il pourroit être utile d'étendre le cercle de l'instruction et d'initier plus tôt les élèves aux élémens des sciences.

» Ainsi la supériorité des études nous est de plus en plus assurée, et s'il étoit besoin d'en apporter une preuve nouvelle, nous nous plairions à la trouver dans le mérite même des compositions qui ont été soumises cette année à l'examen des juges du concours général.

» Enfin, Messieurs, puisque je parle ici à l'Université toute entière, je dirai : N'oublions pas que nous sommes entourés d'observateurs exigeans et difficiles. Si nous ne devons point nous plier à tous leurs capricieux désirs, nous devons ne rien offrir au public qui ne puisse soutenir la juste sévérité de ses regards. Pourquoi faut-il que dans le cours de l'année scolaire qui vient de s'écouler, un esprit mauvais ait agité quelques-uns de nos établissemens, et fourni de spécieux prétextes pour nous accuser? Pourquoi ces scènes tumultueuses, où il n'y a ni gloire ni dignité, et qui ne peuvent avoir pour résultat que les regrets amers des élèves, la douleur profonde des maîtres, et quelquefois la désolation des familles?

» Messieurs, grand-maitre, je ne puis que blâmer la jeunesse quand elle s'égare, comme je saurois la défendre de torts imaginaires; son ami sincère, je dois la plaindre et l'avertir. (Grands applaudissemens.)

» Les applaudissemens par lesquels vous venez d'accueillir nos remontrances paternelles nous honorent, Messieurs, et j'ose le dire, vous honorent vous-mêmes. Il y a dans les suffrages publics accordés

par la jeunesse sur avis qu'on lui donne, quelque chose de délicat et de généreux que je sais apprécier, je vous en félicite et je vous en remercie. (Nouveaux applaudissemens.)

» Que l'ordre et la subordination ne cessent donc de régner dans nos collèges; que jamais un souffle ennemi n'ose en troubler la paix; que la discipline y réponde à l'éclat de l'enseignement, et malgré tous les obstacles, l'Université royale, dont l'honneur nous est précieux à tous, poursuivra glorieusement ses destinées, pour l'affermissement des saines doctrines religieuses et littéraires, pour la splendeur du trône et la prospérité de notre belle patrie. »

Ces avis paternels du vénérable chef de l'instruction publique ont été entendus avec respect par la jeunesse qui étoit présente, et qui a témoigné par ses acclamations sa juste reconnaissance.

On a lu ensuite la liste des prix. Le prix d'honneur de philosophie a été obtenu par le jeune Boré, élève du collège Stanislas. Ce succès, si flatteur pour le jeune élève, l'est aussi pour un établissement qui se fait remarquer depuis quelques années par un progrès sensible sous le rapport des études, et qui, à cet avantage, en joint de plus précieux encore et de plus propres à lui attirer la confiance des familles. Le prix d'honneur de rhétorique a été remporté par le jeune Mitancier, du collège Sainte-Barbe.

Voici la liste des nominations pour chaque collège : le collège de Henri IV a eu 22 prix et 58 accessit; celui de Charlemagne 13 prix et 47 accessit; celui de Sainte-Barbe 11 prix et 27 accessit; celui de St-Louis 7 prix et 30 accessit; celui de Louis-le-grand 6 prix et 35 accessit; celui de Bourbon 5 prix et 35 accessit; celui de Stanislas 5 prix et 29 accessit, et celui de Versailles 5 accessit.

Sans prétendre affaiblir la gloire des succès du collège de Henri IV, il est bon de remarquer que ce collège reçoit un très-grand nombre d'externes, et que ses classes sont, par conséquent, beaucoup plus nombreuses que celles des autres collèges. Le collège de Charlemagne et celui de Bourbon n'ont que des externes, le collège Sainte-Barbe et celui de Stanislas n'ont que des internes. Ceux-ci sont donc abandonnés à leurs propres forces, et aucune autre pension ne partage la gloire de leurs succès. Le collège Stanislas avoit eu, l'année dernière, 79 nominations, il en a eu 34 cette année. Un tel accroissement est le plus bel éloge des maîtres et des élèves.

Le 17, la distribution des prix a eu lieu dans tous les collèges de la capitale. Au collège Stanislas, elle étoit présidée par M. l'abbé Clausel de Coussergues, qui a prononcé un discours.

Quelques jours auparavant, la distribution des prix avoit eu lieu à la petite communauté de la rue du Regard, où, à en juger par les compositions, les études ne sont pas moins soignées que dans les collèges royaux. M. le cardinal de Clermont-Tonnerre avoit bien voulu présider la séance, qui étoit fixée au 13 août; S. Em. arriva à trois heures et demie. M^r le nonce, M. l'archevêque de Bourges, M. l'évêque de Rodez, M. le supérieur du séminaire de St-Sulpice, et beaucoup d'ecclésiastiques assistoient à cette solennité littéraire, où se trouvoient aussi M. le ministre de la guerre, M. l'intendant-général de la maison du Roi, et plusieurs autres personnes de distinction. Un

élève de seconde adressa un compliment à S. Em. Il y eut ensuite un exercice littéraire où on lut différentes pièces; la première fut un dialogue en vers latins entre deux élèves, dont l'un veut passer ses vacances à la campagne et l'autre à la ville. Celui-ci expose les beautés de la capitale, et n'oublie pas de peindre cette girafe, objet de la curiosité empreintée des Parisiens :

Hic stabulat, lapsis jampridem incognita seclis,
Bellua mira, ingens, magnum munus Garamantùm;
Qualem nulla prius vidit, qualemque videbit
Ætas nulla feram vastâ se mole moventem.
Ma gigantùm aciem superaret vertice, seu cùm
Nigros passa duces jussu spatiat in horto,
Seu cùm procerâ religatur ab arbore loris
Ingrediensque solo caput inter brachia condit.
Ergo Parisiatùm totâ trepidatur in urbe;
Turbaque miratrix inhiat demò agmine; monstrum
Jam celebrant vestes et carmina.....

Après cette pièce, lue par les élèves de troisième, ceux de seconde ont lu une narration française et une ode grecque. La narration française, écrite avec grâce et légèreté, a beaucoup amusé l'auditoire. L'ode grecque, dont on a lu aussi la traduction, étoit destinée à célébrer la gloire de ceux qui remportoient les couronnes. La rhétorique a lu trois discours; celui d'un vieux Gaulois à ses compatriotes pour les détourner de suivre les conseils de Brennus, qui vouloit les attirer en Grèce; celui d'un évêque du concile de Nicée, qui remercioit Constantin de la protection accordée à l'Eglise; celui de Charlemagne pour la fondation de l'Université de Paris. Le discours de l'évêque a paru également remarquable et par le choix du sujet et par le mérite des pensées et par celui du style. On termina par une lettre supposée d'un élève du séminaire de Toulouse à un élève de la petite communauté. L'éloge de S. Em. s'y plaçoit naturellement.

Après cet exercice, M. le cardinal prit la parole, et, dans un discours affectueux et soigné, félicita les élèves de leurs succès, qu'il attribue en grande partie à la piété et à l'excellente discipline de la maison. Les jeunes gens entendirent avec intérêt S. Em. rappeler le temps où elle-même suivoit la carrière des études il y a plus d'un demi-siècle.

Après de longs applaudissemens, on procéda à la distribution des prix. On vit avec attendrissement M. le cardinal embrasser tous les enfans avec la tendresse d'un père, et adresser à chacun des mots pleins de bonté. M. le ministre de la guerre couronna lui-même ses fils, qui suivent les concours de cette maison, et S. Em. mena elle-même ces jeunes gens à leur père. On applaudit aussi beaucoup à un jeune élève du nom de Bourdaloue, et arrière-petit-neveu du célèbre orateur. La séance se termina par quelques mots de félicitation et d'encouragement que M. le cardinal adressa à cette jeunesse; après quoi les élèves qui n'avoient point eu de prix coururent, selon l'usage de la maison, se jeter dans les bras des vainqueurs.

*Notice sur l'exercice public de la religion catholique à
Lausanne.*

L'exercice public de la religion catholique fut proscrit à Lausanne depuis qu'en 1536 presque tout le pays de Vaud eut embrassé la réformation, en passant sous la domination du canton de Berne. Dans ces derniers temps, les prêtres nombreux que les malheurs de la révolution avoient forcés à chercher un asile dans cette ville, parvinrent à célébrer la messe à huis-clos dans des chapelles établies en trois maisons. Une de ces chapelles, la seule qui fut conservée, dut ses commencemens à une dame d'origine allemande, et d'une piété distinguée, qui vint de Nanci se fixer à Lausanne vers l'année 1794. Cette dame portoit le titre de baronne d'Holca (ou d'Olcah), nom supposé, sous lequel, selon l'opinion générale et d'après divers indices, elle cachoit une illustre origine. Elle ne trahit jamais l'*incognito*, et brâla tous les papiers qui auroient pu indiquer sa famille. M. l'abbé Gresset lui servit de chapelain, et fut bientôt remplacé dans cette fonction par M. l'abbé Viviant, précédemment curé et archiprêtre dans le Lyonnais. La baronne d'Holca se montra constamment la bienfaitrice des malheureux de toute condition et de tout pays. Elle partageoit avec eux sa table, son argent, ses appartemens; on la vit même céder son lit à des infortunés qu'elle recevoit sous son toit hospitalier, et se priver du nécessaire en leur faveur. Les ecclésiastiques exilés, français et savoyards, furent surtout l'objet de sa charité. Les changemens politiques, qui avoient donné une plus grande latitude à la liberté religieuse, et le respect que M^{me} d'Holca se concilioit par ses vertus, permirent d'ouvrir insensiblement la chapelle de la baronne au public catholique, presque entièrement composé d'étrangers. Telle fut la première origine de la paroisse catholique de Lausanne. Au moyen d'une souscription ouverte vers l'année 1800, on eut la facilité de se procurer un calice d'argent massif. M. Viviant administroit

les sacremens ; il instruisoit les fidèles avec un zèle dont l'énergie fut remarquée. Les morts étoient transportés dans le cimetière d'Assens, paroisse mixte, éloignée de quelques lieues. Toutes les fois que M^{me} d'Holca changeoit de logement, elle transportoit avec elle sa chapelle et le centre de la paroisse naissante.

En 1802, le gouvernement de la république helvétique s'étant réfugié à Lausanne, ceux de ses membres qui professoient la religion catholique firent célébrer la messe dans l'ancienne et belle cathédrale de cette ville. Ce privilège momentané cessa avec la présence du gouvernement, qui retourna à Berne, fut dissous et remplacé par les gouvernemens des divers cantons confédérés et mutuellement indépendans. Quelques années plus tard, l'évêque de Lausanne, résidant à Fribourg, vint dans la cité où avoient siégé ses prédécesseurs. Sa présence fortifia le zèle de la baronne et de son digne aumônier ; elle consola tous les catholiques domiciliés à Lausanne. Vers le même temps (1806 - 1808), ceux-ci firent auprès du gouvernement du canton de Vaud des démarches réitérées, à l'effet d'obtenir un local où ils pussent exercer leur culte plus convenablement que dans des appartemens qui n'avoient aucune proportion avec le nombre des assistans. Une circonstance dont le public fut témoin vint à l'appui de cette demande ; pendant plusieurs mois, on fut obligé d'entendre la messe dans une espèce de souterrain, où un air privé de circulation causoit de fréquentes incommodités. Une loi portée le 2 juin 1810, fit espérer un local plus commode, et établit en principe l'autorisation d'exercer publiquement dans la ville le culte catholique, sous diverses limitations et conditions qui furent déterminées plus particulièrement par un arrêté du 11 juillet 1819. Les catholiques adressèrent, à ce sujet, l'expression de leur reconnaissance tant au conseil d'Etat qu'au conseil souverain. Il survint cependant des difficultés qui ne leur permirent pas de jouir de ce bienfait. L'ancienne chapelle de St-Etienne, que le gouvernement avoit fait réparer et qu'il leur destinoit, ne fut ouverte qu'aux protestans allemands.

M. Viviant étant mort l'année 1811, les vœux des principaux catholiques lui désignèrent pour successeur Vincent Belbès, qui depuis 14 ans exerceoit à Lausanne la profession

de menuisier. Cet artisan, originaire de Morlaix en Bretagne, avoit, avant la révolution, passé une année dans le séminaire d'Avignon, et pratiquoit dans une condition obscure des vertus dignes de sa première vocation. Il se rendit à Fribourg, où, après un temps suffisant de retraite et de préparation, il fut ordonné prêtre à l'âge de 53 ans. A son retour, il édifia le public par ses vertus, et parvint à donner plus de consistance aux exercices religieux et à l'association des catholiques. Comme M. Viviant, il partagea la table et la maison de M^{me} d'Holca. En 1814, un officier autrichien ayant demandé qu'une messe fût célébrée le jour de Pâques, dans la chapelle de Saint-Etienne, pour le corps de troupes qu'il commandoit, M. Belbès se servit de cette occasion pour se faire ouvrir cette chapelle dont les catholiques ont dès-lors conservé l'usage.

Cependant la pieuse et charitable d'Holca étoit en butte à des traverses dont la Providence se servoit pour éprouver sa patience. Dès le commencement de son séjour dans le pays de Vaud, elle avoit eu à pleurer un fils unique, qui, sur le point de la rejoindre, avoit perdu la vie, précipité dans une rivière par accident. Plusieurs de ceux qu'elle avoit obligés avec la plus touchante bonté la payèrent d'ingratitude. Une épreuve non moins sensible pour elle fut la perte successive de la vue, accompagnée des plus vives douleurs. Son excessive charité, et d'autres circonstances peu connues, qui se rattachent peut-être aux événements politiques, la réduisirent elle-même à l'indigence. Soumise à la volonté de Dieu, elle ajouta à ses mortifications accoutumées, et se priva de ce qui étoit nécessaire à sa santé pour pouvoir encore secourir quelques pauvres. Ce fut alors proprement que commencèrent les souscriptions destinées à former, en faveur de l'aumônier, qui étoit encore M. Viviant, une petite pension nécessaire au ménage de la barotine. Dieu, en qui elle mettoit toute sa confiance, mit fin à cette dernière épreuve; elle recouvra les moyens de subsister convenablement, et put acquitter les dettes contractées pendant plusieurs années de pénurie. Après avoir opposé une résignation inaltérable à une longue suite d'adversités, elle mourut en 1815. M. Belbès prononça en chaire son oraison funèbre, dans laquelle il la qualifia de *princesse*. Sa mémoire est chère aux catholiques de Lausanne, qui ne

prononcent qu'avec respect le nom de la noble et mystérieuse fondatrice de leur paroisse.

L'année 1816, M^{sr} Pierre-Tobie Yenni, promu à l'épiscopat dès l'année précédente, visita les catholiques de la ville qui donne le nom à son diocèse. Il eut la consolation de voir ce petit troupeau recevoir avec avidité les exhortations qu'il lui adressa. Il donna la confirmation à seize personnes; c'étoit, depuis près de trois siècles, la première fois qu'un évêque conféroit ce sacrement dans Lausanne. Vers le milieu de 1817, le conseil d'Etat du canton annonça aux catholiques que la chapelle leur seroit fermée, et que tout exercice public de leur culte à Lausanne seroit interdit, si, dans quinze jours, les conditions exigées par la loi n'étoient entièrement remplies. La condition dont l'exécution trouvoit des obstacles étoit celle qui leur prescrivait de constater leurs moyens de fournir à la dépense du culte sans être à charge à l'Etat. Ils prirent l'engagement de pourvoir à tout. Peu après, M. Belbès reçut du gouvernement l'acte légal par lequel il étoit désigné *desservant de la chapelle du culte catholique*. Sans autres ressources qu'une confiance sans bornes en la bonté divine, il put toujours distribuer d'abondans secours aux pauvres dont il étoit le père. A la persécution essuyée dans sa patrie dans le temps de la révolution avoient succédé dans la Suisse les maux de l'exil, surtout les affronts que lui attira d'abord une régularité qui le distinguoit. Les procédés les plus affectueux furent la seule vengeance qu'il se permit dans la suite envers ceux qui l'avoient maltraité. Il devoit moins à l'art qu'à la piété une éloquence simple, douce et pathétique, qui pénétrait les cœurs. Après avoir beaucoup souffert d'une longue infirmité, il passa à une vie meilleure le 25 juillet 1819. Tous ceux qui l'avoient connu, catholiques et protestans, lui donnèrent les regrets les plus vivement exprimés. La gravure conserva l'image de ses traits sur son lit de mort. Un magistrat cher aux catholiques fit graver sur son marbre funéraire cette épitaphe : *Il fut tout à Dieu et à son troupeau*. Déjà M. Belbès a eu à Lausanne trois successeurs présentés par le conseil d'Etat, et comme lui, institués par l'évêque; le curé actuel est M. Day. L'établissement d'une église catholique à Lausanne a été favorisé par des circonstances assez remarquables, qui ne sont pas encore du do-

maine de l'histoire, et que l'on passe sous silence pour donner une idée de l'état actuel de cette église.

En ce moment, les catholiques domiciliés à Lausanne et aux environs sont au nombre approximatif de 400; ce sont des sujets sardes, des Français, des Suisses de divers cantons, des Allemands, etc. Pendant l'été, ce nombre est plus que doublé par les voyageurs qui séjournent à Lausanne, et surtout par les ouvriers savoyards et piémontais, dont la plupart passent la plus grande partie de l'année dans le canton de Vaud. Une quantité considérable de catholiques dispersés dans ce canton s'adressent au curé de Lausanne. Trois *préposés* choisis parmi ceux qui sont domiciliés en deviennent les représentans et les organes auprès du gouvernement, auquel ils prêtent serment; ce sont eux qui, quand il s'agit de nommer un curé, présentent trois candidats approuvés par l'évêque, et dont ordinairement un est agréé par le conseil d'Etat. Le curé prête de même serment au gouvernement. Il est, avec les trois *préposés*, responsable envers l'Etat pour la société dont il est le pasteur. La loi ne lui permet ni de s'adjoindre un vicaire, ni de paroître hors de la chapelle *revêtu d'habits ou ornemens affectés aux cérémonies religieuses*. Quoique la même loi lui attribue la tenue des registres de l'état civil, il ne lui est pas encore permis d'exercer ce droit.

Les catholiques ne sont autorisés à occuper la chapelle les jours de dimanche que de 7 à 9 heures et demie du matin, et le après-midi de 3 à 4 heures, dispositif que l'on a modifié d'une manière qui laisseroit bien peu à désirer, s'il ne falloit pas à 9 heures, ou tant soit peu plus tard, céder la chapelle aux protestans allemands, obligés de la céder ensuite eux-mêmes aux anglicans. Ce bâtiment n'a point de clocher, et l'usage des cloches y est interdit. En été, il ne suffit plus au nombre sensiblement croissant des catholiques, qui ont l'usage exclusif du chœur. La loi interdit toute cérémonie religieuse, tout placement de signes du culte hors de la chapelle, ainsi que l'établissement d'un cimetière particulier. Depuis 1826, on permet au curé d'assister aux funérailles en surplis et en étole dans les cimetières de la ville. Les réglemens portent que dans les offices, où il est d'usage de faire des prières pour le gouvernement, on priera pour le grand et le petit conseils, pour toutes les

autorités constituées du canton, pour la confédération helvétique et ses alliés. La loi établit encore que tout acte avéré de prosélytisme, par lequel un membre de l'une des deux religions auroit cherché à attirer à sa communion un membre de l'autre religion, sera considéré comme une infraction de la paix religieuse, et jugé d'après la teneur du *code correctionnel*, article que la secte des *momiers* n'a pas toujours respecté. Les autorités du canton se montrent ordinairement disposées à favoriser, dans les limites des lois, les intérêts de la population catholique; non-seulement celle-ci aime à citer des preuves de bienveillance, mais elle a encore éprouvé plus d'une fois les effets de la bienfaisance de ses frères séparés. Déjà M. Belbès étoit parvenu à établir à Lausanne une école pour les enfans catholiques, et sous son successeur, M. Aebi, aujourd'hui chanoine et curé à Fribourg, il se forma une école particulière pour les filles. Il est à regretter que l'on n'ait pas encore pu doubler le personnel des instituteurs, rendre ces deux écoles plus complètes sous le rapport des objets d'enseignement, et ôter ainsi aux parens tout prétexte de placer leurs enfans dans les écoles protestantes.

La communauté ou société catholique doit procurer au curé, à l'instituteur et à l'institutrice des écoles, les moyens de subsister et un logement convenable; tout ce qui appartient au culte est à sa charge, le bâtiment de la chapelle excepté. Les pauvres réclament des secours d'autant plus onéreux qu'ils se présentent en grand nombre, et que très-peu de paroissiens sont dans un état d'aisance. Pour couvrir la dépense, on a recours à des souscriptions graduées et volontaires, à des collectes domiciliaires, à la quête dans la chapelle. Plusieurs personnes charitables, parmi lesquelles on distingue des noms illustres, ont offert divers dons tant en numéraire qu'en objets nécessaires au culte. Ces dons, quelques fondations, différens legs, ont formé des fonds peu considérables, il est vrai, mais administrés avec zèle et désintéressement par un bureau administratif, qui reconnoît le curé pour son président, et dont les *préposés* sont membres nés. Les ressources présentes ne suffisent plus aux besoins, qui se multiplient chaque année, et s'étendent hors de la sphère de la société catholique locale. Il ne seroit pas équitable d'exiger que celle-ci, déjà surchargée, supportât

un accroît de dépense qui surpasse ses facultés, et dont souvent elle n'est ni l'objet, ni même l'occasion. Puisse la Providence lui susciter des imitateurs de M^{me} d'Holca, de M^{lle} Grenus-Calendrini, etc.; des Bienfaiteurs qui la mettent en état de faire une acquisition dont la nécessité se fait sentir de plus en plus, celle d'un local où elle puisse réunir les écoles, l'habitation du curé et une chapelle plus spacieuse dont elle ait l'usage exclusif, et où il soit possible de donner un temps suffisant aux offices et à l'instruction religieuse! Une exhortation qui ne peut excéder un quart d'heure, un catéchisme d'une heure pour les enfans, c'est à quoi se réduisent chaque dimanche les moyens d'instruire les paroissiens. Ce défaut d'instruction religieuse est une des principales causes éloignées de la fréquence des mariages mixtes, regardés en général comme le fléau des paroisses composées comme celle de Lausanne. Les exercices religieux qui ont lieu dans la chapelle à la fin de chaque jour de cérémonie, ne renforcent l'instruction que faiblement. Il n'en est pas moins vrai qu'ils contribuent à l'édification. Les psaumes, les hymnes chantés par des chœurs alternatifs de garçons et de filles, les prières entremêlées d'instructions sur différens sujets de morale, la bénédiction donnée en silence, la circonstance de la nuit, la réunion de catholiques venus de pays éloignés et différens, l'idée vague des entraves auxquelles est soumis l'exercice de ce culte; tout répand je ne sais quel touchant intérêt sur ces pieuses assemblées, où l'on voit souvent les protestans se mêler aux catholiques et prendre part aux actes de la religion professée par leurs pères.

Le 3 août 1827, Son Em. le cardinal Morozzo, archevêque-évêque de Novarre, passant à Lausanne pour se rendre à Fribourg, a célébré la messe dans la chapelle catholique de cette ville; et a bien voulu recevoir les hommages du curé et des principaux paroissiens.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le séminaire du Saint-Esprit doit faire partir, le mois prochain, trois missionnaires pour la Guadeloupe,

celle de nos colonies qui éprouve en ce moment le plus de besoins de prêtres. Le séminaire compte aujourd'hui près de 80 élèves. La rentrée aura lieu, comme à l'ordinaire, le 1^{er} octobre, tant pour les humanités que pour la philosophie et la théologie. Nous avons indiqué précédemment les conditions nécessaires pour être reçu; tous doivent subir un examen et apporter un *exeat* de leur évêque, leur extrait de naissance et de baptême, un acte qui constate que leurs pères ont été mariés à l'église, et une promesse de leurs pères de ne point mettre d'obstacle à leur vocation pour les missions lointaines.

— Parmi les objets d'art exposés au Louvre, et qui attirent l'attention des curieux, il en est plusieurs qui sont destinés pour la décoration des églises. On y voit, entr'autres, les deux grands candélabres en bronze doré qui ont été exécutés pour St-Sulpice, et la belle lampe faite pour l'église Ste-Geneviève; nous avons parlé de ces morceaux, et nous avons essayé d'en donner la description. Un objet remarquable, et qui a été exécuté exprès pour l'exposition, est un candélabre de six pieds de haut, d'une forme élégante et richement orné de bas-reliefs et de statues représentant la sainte Vierge, sainte Geneviève, saint Louis. La ciselure en est très-soignée, et le bronze est doré en or mat comme le vermeil. Le Roi a félicité M. Choiselat sur la beauté de ce candélabre, qui a été également admiré des artistes et des amateurs.

— M. l'évêque Poynter, vicaire apostolique du district de Londres, vient de publier un ouvrage intitulé *Christianity, or the Evidences and characters of the christian religion*, c'est-à-dire, *Christianisme, ou les Preuves et les caractères de la religion chrétienne*, in-8° de 180 pages. L'ouvrage est divisé en quatre parties, dont la première traite des moyens de connoître avec assurance la vérité des doctrines révélées du christianisme; la seconde, des moyens de connoître quelles sont les véritables doctrines et les préceptes du christianisme; la troisième, de l'établissement et de la propagation de la religion chrétienne; et la quatrième, de l'Eglise comme dépositaire des doctrines chrétiennes. Le prélat s'est proposé, dans cet écrit, de confirmer les fidèles dans leur croyance, et d'amener les autres à reconnoître la vérité du christianisme. Les déistes, qui ne veulent point croire aux

mystères, ne sont-ils pas obligés de reconnoître que la nature est pleine de mystères qu'ils n'entendent pas? Ils admettent l'existence de Dieu, qui est elle-même un mystère. Le déiste dit que, si tous les hommes suivoient la religion naturelle, il n'y auroit bientôt plus qu'une religion sur la terre. Mais avant la révélation chrétienne n'y avoit-il qu'une religion naturelle? les savans, et ceux qui ne l'étoient pas, suivoient-ils cette religion? n'adoroient-ils pas des dieux nombreux et imaginaires? n'avoient-ils pas des rits ridicules, des sacrifices monstrueux, des superstitions absurdes? Si on avoit abandonné les hommes à la religion naturelle, si le christianisme n'étoit venu les éclairer de ses lumières, ne seroient-ils pas encore plongés dans un polythéisme honteux? C'est par ces raisonnemens et par d'autres semblables que M. Poynter presse le déiste. Son ouvrage est méthodique, précis, lumineux, et digne en tout du talent comme du zèle d'un prélat si distingué. Le volume est terminé par une appendice où l'auteur éclaircit les points controversés avec les protestans; il y traite des liturgies, du sacrifice de la messe, de la communion des saints, du signe de la croix, de la confession, du carême, et d'autres pratiques, etc. Enfin, il montre que, dès les premiers temps, on regardoit comme nécessaire que toutes les églises et tous les fidèles dispersés dans les diverses contrées fussent en communion avec l'Eglise de Rome, et que les évêques de ce siège ont toujours été regardés comme les chefs de l'Eglise, et comme exerçant une primauté de droit divin sur toutes les églises chrétiennes. Il étoit difficile de réunir plus de matières dans un petit volume, et de les présenter d'une manière plus propre à persuader les esprits droits.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Quelques changemens étant survenus dans les dispositions de séjour qui avoient été annoncées pour le voyage du Roi au camp de Saint-Omer, on donne maintenant pour certain que l'itinéraire ci-après sera suivi par S. M. Le 3 septembre, le Roi partira de Saint-Cloud, s'arrêtera une heure à Soissons, dînera et couchera à Laon; le 4, S. M. ira dîner et coucher à Cambrai, après avoir visité l'école d'artillerie de La Fère et s'être arrêtée quelques instans à Saint-Quentin; le 5, le Roi ira dîner à Valenciennes et y couchera; le 6,

S. M. est attendue à Douai, et en partira le lendemain pour Lille, passant par St-Amand; le 7 et le 8, le Roi séjournera à Lille; le 9, S. M. se rendra à St-Omer par Haslebrouck. Le Roi séjournera à St-Omer jusqu'au 16 septembre. Pendant son séjour, S. M. ira passer une journée à Dunkerque, partant de St-Omer le matin et revenant le soir. Dans la journée du 16, le Roi se rendra par Aitè et Béthune à Arras, où S. M. séjournera le 17; elle dînera et couchera à Amiens le 18. Après avoir séjourné à Beauvais le 19, le Roi repartira le 20 pour revenir à St-Cloud.

— M. le Dauphin ne partira que le 6 de St-Cloud pour aller coucher à Compiègne. S. A. R. s'arrêtera le 7 à Arras, et à Lille le lendemain pour dîner avec le Roi. M. le Dauphin accompagnera S. M. au camp, et reviendra directement de St-Omer à St-Cloud.

— Le Roi a fait remettre une médaille au nommé Laumond, canonnière au 5^e régiment d'artillerie à pied, pour avoir, au péril de sa vie, sauvé d'une mort certaine deux femmes qui se trouvoient englouties dans les neiges. Cette faveur a été annoncée par M. le commandant de la 10^e division militaire, résidant à Toulouse.

— M. le Dauphin a mis à la disposition de M. le préfet de la Charente-Inférieure une somme de 1000 fr. pour les victimes des désastres occasionnés dans l'arrondissement de Jonzac, par le terrible orage du 3 juillet. Une décision de S. Exc. le ministre de l'intérieur a prescrit l'application d'une somme notable pour le même soulagement. De son côté, S. Exc. le ministre des finances s'est empressé de désigner au même objet une portion du fonds de non-valeur.

— M. le Dauphin, sur la demande de M. le duc de Damas-Cruz, son premier menin, vient d'accorder 400 fr. pour aider à la reconstruction de l'église d'Azolette, diocèse de Lyon. S. A. R. M. le duc de Bordeaux, sur la demande de M. le duc de Rivière, a daigné accorder 100 fr. pour le même objet. Son auguste mère, MADAME, a voulu contribuer aussi pour une égale somme.

— Par une ordonnance royale du 19 de ce mois, MM. Goussard, Regaudin, le baron Girod et Duvidal, conseillers-maitres près la cour des comptes, sont admis, sur leur demande, à faire valoir leurs droits à la retraite, et conserveront le titre de conseillers-maitres honoraires. MM. de Gasq et du Sommerard, conseillers référendaires de première classe; de Riberolles, conseiller référendaire de seconde classe, et Lebrun, maire du quatrième arrondissement de Paris, sont nommés conseillers-maitres près ladite cour. MM. Goussard et de Montfouilloux, conseillers référendaires de seconde classe, le deviennent de la première. Enfin, MM. Pelletier, Rendu et Musnier de Pleignes sont nommés conseillers référendaires de seconde classe.

— Les Osages, qui avoient été invités le 18 à un grand repas chez M. le baron de Damas, ministre des affaires étrangères, ont été présentés au Roi dans leur grand costume, le 21, après la messe. Le prince sauvage a adressé à S. M. un discours dont l'interprète a sur-le-champ donné la traduction, et dans lequel il a dit que l'on conservoit dans sa tribu le souvenir du bon accueil que Louis XIV avoit fait à un de ses aïeux, et de la recommandation que celui-ci avoit faite de cultiver l'amitié du roi de France. S. M. a répondu fort obligeamment.

ment à ce discours. Ces étrangers ont ensuite fait leur cour à LL. AA. RR. De là on les a conduits dans les appartemens, et un déjeuner leur a été offert chez M. le duc de Luxembourg, capitaine des gardes.

— M. Manuel, ancien avocat d'Aix et ancien député, est mort le lundi 30 août, au château de Maisons, chez M. Luffie, son ami. M. Manuel étoit né à Barcelonnette l'en 1775, et fit partie de la première réquisition. Il servit pendant plusieurs campagnes en Italie, et quitta l'armée en 1797. Alors il se consacra au barreau, et plaida pendant plusieurs années. Ayant été nommé membre de la chambre des représentans pendant les cent jours, ce choix fut probablement ce qui le jeta dans le parti de l'opposition. Il rédigea dans ce sens des mémoires et des discours, et on trouva le moyen de le faire nommer à la chambre en 1818 par le département de la Vendée, où il n'étoit pas connu. On sait assez le rôle qu'il joua à la chambre, d'où il fut exclus en 1823 pour un discours qui parut une apologie du régicide. Depuis ce temps, il étoit presque oublié. Il est mort à la suite d'une longue maladie que les médecins avoient jugée incurable. Quelques journaux ont fait son oraison funèbre, et ont célébré à l'envi, non-seulement ses talens et son éloquence, mais ses vertus, l'élevation de son ame et la force de son caractère. On se récriait sur l'ingratitude qui avoit condamné à l'oubli tant d'éminentes qualités; nous renvoyons, pour en juger, au compte que nous avons rendu des sessions auxquelles M. Manuel prit part. En 1816, il s'étoit proposé pour être reçu au barreau des avocats de Paris, où son admission fut ajournée indéfiniment.

— La cour royale s'est occupée, mardi dernier, de l'appel du sieur Cardon, éditeur responsable du *Journal du commerce*, contre le jugement du tribunal correctionnel qui l'avoit condamné à trois mois de prison et 300 fr. d'amende, pour attaque contre la dignité royale dans son n^o du 23 juin. La cour, par un arrêt du 11 de ce mois, avoit confirmé ce jugement; mais comme cet arrêt avoit été rendu par défaut, l'éditeur y a formé opposition. Malgré la plaidoirie pleine de force de M. l'avocat-général de Broé, la cour royale a considéré que l'article, quoique conçu dans des termes répréhensibles, ne renfermoit pas positivement une attaque contre la dignité royale ni contre l'inviolabilité du Roi, et déchargé, en conséquence, le sieur Cardon des condamnations portées contre lui.

— Dans son audience du même jour, la cour royale a confirmé, purement et simplement, le jugement du tribunal correctionnel qui a condamné le sieur Gambart, tenant cabinet de lecture, à un an de prison et 50 fr. d'amende, pour avoir donné en lecture et distribué des livres condamnés, notamment un certain roman de Pigault-Lebrun. Cet arrêt toutefois n'est rendu que par défaut.

— Le *Précis sur la révolution française*, par Nabanit-Saint-Etienne, a été déféré, mercredi dernier, au tribunal de police correctionnelle, comme renfermant une offense envers la personne du Roi. Les sieurs Kleffer, imprimeur à Coulommiers, et Sérvier, libraire à Paris, sont prévenus comme ayant publié cet ouvrage. Le jugement sera prononcé mardi prochain.

— Au mois de mai dernier, l'autorité découvrit une imprimerie clandestine établie dans une maison isolée aux environs de Doulens, et que dirigeoit un nommé Héné, ancien associé de l'imprimeur breveté de cette ville. Par suite de soupçons, une perquisition fut faite chez le propriétaire de la maison en question, M. Servatius, chef de papeterie établie à Saint-Sulpice-les-Doulens, et l'on trouva chez ce dernier plusieurs paquets imprimés contenant des chansons inédites ou prohibées de Béranger. Un sieur Carpentier, libraire à Paris, fut aussi impliqué dans cette affaire, ainsi que les sieurs Waffard et Girardot, fondeurs à Paris, qui avoient vendu une presse et des caractères, sans s'être assurés que l'acheteur fût pourvu d'un brevet d'imprimeur. Les prévenus ont comparu, l'avant-dernière semaine, devant le tribunal correctionnel de Doulens. Les sieurs Héné et Servatius ont été condamnés à six mois d'emprisonnement et 10,000 fr. d'amende, et solidairement aux frais de la procédure. Ce dernier a aussitôt interjeté appel.

— La cour royale de Lyon, par arrêt du 19 de ce mois, a infirmé le jugement de la police correctionnelle qui avoit condamné à trois mois de prison l'éditeur du journal *le Précurseur*, et a renvoyé ce dernier des poursuites du ministère public.

— La belle statue équestre de Louis XIV à Lyon est maintenant complètement à découvert. On a démoli l'encinte en planches qu'il entouroit depuis long-temps ce magnifique monument, lequel attire l'admiration de toutes les personnes qui se trouvent à Lyon.

— La municipalité de Valenciennes est dans l'intention de faire frapper une médaille pour perpétuer le souvenir de l'arrivée de S. M. Charles X dans cette ville.

— MM. Taillefer et Peyronnenc, médecins français, chargés, dit-on, d'une mission scientifique, doivent s'embarquer, à la fin du mois, à Anvers, pour se rendre en Colombie. La société géographique les a chargés de recherches dans l'Amérique, et qui doivent compléter ce que M. d'Humbolt a laissé à faire à ce sujet. Ces jeunes naturalistes commenceront leurs excursions à Carthagène, où ils doivent débarquer.

— Des offres d'argent ont été faites aux troupes de la garnison de Tours pour les services qu'elles ont rendus pendant l'incendie du 12 de ce mois; mais ces braves militaires, heureux d'avoir rempli leurs devoirs en devenant utiles aux habitans de cette ville, ont refusé ces offres, en répondant que les soldats du Roi sont guidés uniquement par leur zèle, et jamais par l'intérêt. Une souscription a été ouverte en faveur des incendiés, et l'on voit figurer à la tête de cette liste M. l'archevêque de Tours, M. le lieutenant-général vicomte Donnadieu, et M. le comte de Nonneville, préfet du département.

— M. Gautier, député de la Gironde, vient d'obtenir un privilège pour l'expédition des paquebots destinés à partir de Bordeaux régulièrement pour la Vera-Cruz (Mexique). Ces paquebots seront chargés de la correspondance officielle pour les Antilles, où ils devront toucher en allant au Mexique; mais ils reviendront directement à Bordeaux. On prétend que M. Gautier recevra par voyage,

pendant deux ans, à titre d'indemnité, une somme de 10,000 fr. ; ce qui fait en tout 240,000 fr. C'est beaucoup, et ce seroit payer un peu cher nos rapports avec les constitutionnels du Mexique.

— M. Romiguières, père de l'avocat de ce nom, vient de mourir à Toulouse, à la suite d'une longue maladie, et à l'âge de 82 ans. Il est mort entouré de tous les secours de la religion, après avoir fourni une longue carrière dans le barreau de Toulouse.

— Le 10 août, de douloureuse mémoire, M. le vicomte de Forestier de Fribourg, commissaire-général des troupes suisses au service de France, est arrivé à Lucerne, pour présenter à la chapelle du 10 août 1792 des ornemens de la part de S. A. R. MADAME, duchesse de Berri, et de M. le duc de Bordeaux. Ce pieux et touchant souvenir à la mémoire d'anciens serviteurs de la couronne de France a ému tous les cœurs suisses.

— On a trouvé, dans les décombres d'une maison à Rome, sur la route de Rimini, un énorme bouclier rempli de pièces de monnoies qui portent presque toutes l'effigie des deux Antonins. Ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que précisément au milieu de ces médailles on en voit une du règne de Charlemagne avec les traits de ce grand homme, et la date de son couronnement à Rome.

— Quelques journaux affectent de présenter le ministère anglais comme composé entièrement de wighs. D'après les feuilles de Londres et les biographies anglaises, il paroîtroit que les ministres actuels sont, au contraire, d'une opinion modérée; la plupart sont des torys prononcés, et sur 15 membres qui composent le cabinet, il n'y en a guère que 5 que l'on peut considérer comme whigs, et seulement quatre qui soient opposés à l'émancipation des catholiques.

— Un journal anglais remarque que la population en Angleterre a crû, depuis 1801, de 8,872,986 à 11,977,663, et que, d'un autre côté, le nombre des crimes et délits qui s'y commettent a augmenté dans une proportion effrayante, puisque ce nombre est quadruple de ce qu'il avoit été en 1806 : en effet, le nombre des jugemens en Angleterre a été, en 1806, de 4346, en 1816 de 9091, et en 1826 de 16,147.

— La flotte russe, composée de 4 vaisseaux ; 4 frégates et une corvette, a quitté Portsmouth, le 20, pour se rendre dans la Méditerranée. Cette flotte ne forme que la moitié de l'escadre qui a été expédiée de Cronstadt; on a jugé suffisante cette division navale, et les autres bâtimens de guerre retournent dans la Baltique.

— On s'occupe, à Dresde, du projet d'élever un monument à la mémoire du feu roi de Saxe, qui a laissé tant de regrets, et dont la modestie étoit si grande, qu'il n'avoit pas permis que ses sujets réalisassent ce dessein pendant sa vie. Pour mieux répondre aux sentimens de charité qui caractérisèrent ce monarque, les souscripteurs veulent en même temps employer une partie des fonds à donner plus d'extension aux établissemens de bienfaisance existans et à en créer de nouveaux.

— Parmi les pétitions de l'assemblée des Etats de la province prussienne de Saxe, on en remarque une qui réclame une loi contre le morcellement trop considérable du sol. Le roi de Prusse a ordonné

amitié le travail d'un projet de loi pour remédier à cet inconvénient.

— Le roi de Bavière a rendu une ordonnance pour recommander, aux autorités de son royaume, de donner les plus grands soins à la conservation des monumens historiques, des antiquités romaines, des églises, des morceaux d'architecture ou de sculpture, des tombeaux et des épitaphes, surtout ceux des évêques.

— Le roi d'Espagne vient de rendre un décret pour l'observation de la bulle *Quò graviores*, de S. S. le pape Léon XII, qui condamne et frappe d'anathème les sociétés de francs-maçons, et toutes autres sociétés ou sectes secrètes et réprouvées.

— Des lettres de Madrid portent que M. Becocho, chargé de la police de cette capitale, a été destitué et exilé à Oviedo.

— Une bande assez forte s'est présentée récemment à Castillon (Lampourdan espagnol), et les autorités de cette ville ont été obligées d'envoyer leurs registres et leurs effets au Perthus, poste français voisin, pour les soustraire aux insurgés. Les rassemblemens sont loin de se dissoudre; ils ont occupé les villes de Campredon, Olot, Ripoll, et l'on croit qu'ils cherchent à s'assurer d'un point d'appui tel que la forteresse de Cardonno, dont la position étoit si précieuse pour Mina en 1823. On craint que des volontaires royalistes se réunissent à la bande de J. des Estangs. Les partisans de ce chef, qui prennent le titre de *carlistas*, viennent d'être battus complètement par le général Manoa.

— On annonce que M. Castagne, consul, chancelier de l'ambassade de France à Constantinople, a été désigné pour gérer le consulat général à Smyrne.

— Les nombreux pirates pris par les bâtimens de guerre de la station anglaise du Levant, et conduits à Malte, viennent tous d'être renvoyés au gouvernement grec, qui devra prononcer sur leur sort. L'amiral anglais, sir Codrington, doit les lui avoir consignés.

Sur la distribution des prix.

On nous permettra de revenir sur le grand concours, et d'indiquer au moins les noms de ceux qui ont obtenu les principaux prix. Le prix d'honneur de philosophie, dissertation latine, a été remporté, comme on l'a vu, par le jeune Boré, d'Angers, élève du collège Stanislas; le 2^e prix par le jeune de Musset, de Paris, élève du collège de Henri IV. Les prix de dissertation française ont été remportés par les jeunes Savagner et Thureau.

Les prix de mathématiques et physique ont été remportés par les jeunes Cayeux, Girard, Harlé, etc.

Le prix d'honneur en rhétorique, discours latin, a été remporté par Félix Mitantier, de Troyes, élève de Ste-Barbe; le 1^{er} prix des nouveaux par Anatole Jauffret, de Paris, neveu de feu M. l'évêque de Metz; le 2^e prix par le jeune Wisart. Pour le discours français, les

prix ont été obtenus par les jeunes Goffart et de Montalembert. Les prix de vers latin ont été remportés par Thuriot et Feugère; ceux de version latine par Goffart et Thuriot, et ceux de version grecque par Bonnier, Goffart et Feugère.

En seconde, les prix de narration latine ont été donnés au jeune de Pontmartin; de thème au jeune Pasquier; de version latine à Guéroult et Gasparin; de vers latins à Ponton d'Amécourt et Mesnard, et de version grecque à Bocher et Boucheporn.

En troisième, les prix de thème ont été remportés par le jeune de Tascher, d'Orléans, fils du pair de France, et Lemaire, de Paris; de version latine par Jolly et Delasalle; de vers latins par Oddoul et Lacroix; de version grecque par Hayot et Jolly, et d'histoire par Fabre d'Olivet et Mac'Carthy.

Nous ne pouvons nommer ici ni les lauréats ni les prix de classes inférieures.

En rendant compte de la distribution des prix dans les divers collèges de la capitale, les journaux ont affecté de passer sous silence le collège Stanislas, qui ne leur a pas paru digne de la moindre mention. Ce seroit une nouvelle raison pour nous de rendre justice à un établissement recommandable sous tous les rapports. La distribution des prix s'y est faite le même jour que dans les autres collèges, et avec tout l'appareil accoutumé. La séance étoit présidée par M. l'abbé Clausel de Cousergues, membre du conseil royal d'instruction publique, assisté de M. l'abbé Burgier-Fontanelle, doyen de la Faculté de théologie; et membre du conseil académique. Parmi plusieurs personnages étrangers qui étoient présents, nous citerons M^r le nonce, M. l'évêque de la Rochelle et M. le vicomte de Bonald.

Le discours d'usage a été prononcé par M. Michelle, professeur de philosophie, dont les élèves ont constamment remporté des prix au concours général depuis trois ans. M. Michelle est un des professeurs les plus distingués de la capitale, et n'est pas moins estimable pour ses principes que considéré pour ses talens. Le sujet de son discours étoit l'utilité des études sérieuses, et l'orateur a su donner à cette thèse, parfaitement analogue au lieu et aux circonstances, tous les ornemens dont elle étoit susceptible. M. l'abbé Clausel de Cousergues a pris ensuite la parole, et, dans une courte et gracieuse allocution, a offert des motifs de consolation et d'encouragement aux élèves dont le zèle avoit échoué en cette rencontre.

Parmi les élèves qui ont remporté un plus grand nombre de prix, on a remarqué le jeune Boré, qui, la veille, avoit obtenu au concours général le prix d'honneur de philosophie; le jeune Guérin, qui a obtenu le premier prix de sagesse qu'il est d'usage de décerner sur les suffrages des élèves; MM. d'Amécourt, Mac'Carthy et Guillard, qui avoient remporté au concours général l'un le premier prix de vers en seconde, et les deux autres un second prix d'histoire en troisième, et un second prix de thème en quatrième. On a aussi applaudi aux succès du jeune d'Andemare de Saint-Sauveur, qui avoit obtenu au concours le second prix de géographie.

Outre les cinq prix dont nous venons de parler, le collège Stanislas a obtenu au concours, comme nous l'avons dit, vingt-neuf *accessit*; et ces succès croissans d'année en année confirment la bonne réputation d'une maison qui offre aux parens la meilleure des garanties, par le choix des maîtres et par la pratique franche et éclairée de la religion.

Il nous est tombé entre les mains un petit livre très-bien relié, dans la forme des livres d'église; c'est un manuscrit qui a pour titre : *Heures uniques, dédiées à M. Guidi, payeur des rentes*, Paris, 1764. Ce M. Guidi étoit probablement le frère de l'abbé Guidi, appelant, auteur de divers écrits en faveur du jansénisme, et mort le 7 janvier 1780. Le manuscrit contient l'ordinaire de la messe, des prières pour le salut, des psaumes, le chapitre IX de l'Evangile selon saint Marc, le chapitre XI de l'Épître aux Romains, de différentes prières, d'un nécrologe et de litanies. La plupart de ces pièces portent les traces de l'esprit de parti qui les a réunies ici. L'une est de *L. S. Br.*, probablement la Sœur Brigitte, convulsionnaire; l'autre de M. de Montgeron; une autre de *la S. B. E. C.*, une autre du *Frère Noël*, une autre du docteur Boursier. Une de ces prières se termine par se recommander aux prières du *bienheureux François de Paris*. Le nécrologe surtout est curieux; il est rempli par la famille Arnauld, par des religieuses de Port-Royal, par les chefs du jansénisme, Jansénius, du Vergier de Hauranne, Quesnel, Soanen, le diacre Paris. On y a même mis des convulsionnaires, Gabrielle Moler, la marquise de Vieuxpont, la petite Mémée. Les litanies des saints protecteurs commencent par nommer quelques-uns des saints révéérés dans l'Eglise; puis vous voyez défilér tous les saints du parti, *saint Jansénius, saint Soanen notre père, saint Varlet, saint Colbert, saint Paris notre protecteur, sainte Angélique Arnauld*, plusieurs autres religieuses, enfin des convulsionnaires, *sainte Catherine (Mémée), sainte Babet (Moreau), sainte Gabrielle (Moler)*, etc. Tel est donc le fanatisme de l'écrivain; son manuscrit est d'ailleurs copié avec soin, et prouve l'importance qu'y attachoit le copiste. Triste monument de l'esprit de parti qui mêloit les folies des convulsions à des exercices de piété, et qui mettoit au rang des saints des filles misérables instrumens d'un aveugle délire!

Essai sur l'éloquence de la chaire, Panégyriques, Éloge et Discours par le cardinal Maury, nouvelle édition publiée sur les manuscrits autographes de l'auteur, par M. Maury, son neveu.

Le cardinal Maury avoit publié, en 1777, un *Discours sur l'éloquence de la chaire*, il augmenta depuis ce *Discours*, et le fit paroître en 1810 sous le titre d'*Essai sur l'éloquence de la chaire*. Cet *Essai*, avec le discours qu'on y ajouta, formoit alors 2 vol. in-8°; nous en rendîmes compte dans les *Mélanges de philosophie*, tome VIII, page 465, et nous nous permîmes quelques observations critiques sur l'extrême abondance de l'auteur, sur la profusion d'anecdotes, sur l'exagération de quelques jugemens. Nous aurons occasion de rappeler quelques-unes de ces observations qui s'appliqueroient aussi à l'édition nouvelle, « Cette édition, si on en croit M. Maury le neveu, est singulièrement améliorée; l'auteur ayant dû la relire d'un bout à l'autre, a pesé de nouveau les jugemens qu'il avoit portés; il n'a pas craint de mettre plus de réserve dans ses opinions trouvées peut-être un peu exagérées. Il a revu cet ouvrage avec un nouveau soin sous le rapport du style, il a donné plus d'unité et d'ensemble aux diverses parties qui le composent; il a fondu et amalgamé dans plusieurs chapitres des additions propres à mieux développer sa doctrine, et ce travail si utile se fait remarquer presque à chaque page. »

D'après cette annonce de l'éditeur, on pouvoit croire

(1) 3 vol. in-8°, prix, 18 fr. et 23 fr. franc de port. A Paris, chez Gayet, rue Dauphine, et au bureau de ce journal.

que la nouvelle édition étoit fort différente de l'édition de 1810. Cependant comment se fait-il qu'on y retrouve à peu près tout ce qui avoit été le plus blâmé dans l'ancienne édition, une digression hors de propos sur Arnould, une discussion fort longue et fort inutile sur l'oraison funèbre de Turenne, par Fléchier, les reproches outrés que l'auteur adresse ici à l'évêque de Nîmes, et la sévérité un peu risible avec laquelle il le gourmande pendant plusieurs pages? Comment y retrouve-t-on ce luxe d'anecdotes, de traditions et de bons mots que M. le cardinal dit avoir recueillis, et qu'il raconte avec une complaisance admirable, mais avec une fidélité fort suspecte? Ce qu'il nous dit de Turenne est fort bien arrangé, et les conversations qu'il rapporte sont tournées avec beaucoup de grâce et d'élégance; mais les détails que M. le cardinal de Bausset a donnés sur ce grand homme et sur sa conversion inspirent un peu plus de confiance: il cite du moins ses autorités, et n'écrit pas sur des traditions qui ne sont connues que de lui.

Dans la nouvelle édition comme dans celle de 1810, Massillon est assez peu ménagé, et à l'exception d'un ou deux traits que le cardinal ou son neveu ont effacés, les objurgations sont toujours aussi vives et aussi outrées. Il reproche à Massillon d'avoir *diffamé* le prince d'Orange, quoiqu'il ne soit question que d'un discours prononcé après la mort de Guillaume. Il a découvert aussi, on ne sait où, que Massillon *n'étoit pas assez laborieux dans sa jeunesse*. Il regrette que ce grand orateur *n'ait pas donné plus de temps ou de travail à la composition de ses ouvrages*, et notez qu'il avoit dit plus haut que Massillon *cacheoit le travail de son style avec un art infini*. Je dois pourtant avouer qu'on a supprimé dans la nouvelle édition le reproche bizarre qu'on faisoit à Massillon de ce que tous ses sermons n'étoient pas aussi parfaits que ses conférences ecclésiastiques, son avent et son grand carême,

comme si ce n'étoit pas là la majeure partie de ses discours. On a senti apparemment le ridicule d'une pareille accusation que nous avons relevée dans les *Mélanges*, et on a fort abrégé cet endroit. Mais peu après, l'auteur reprend toute sa sévérité pour Massillon; il lui reproche sérieusement de n'avoir pas rendu justice au talent de Fénelon. *Oh! combien j'en aimerois plus encore l'auteur du petit Carême!* Falloit-il donc que Massillon louât Fénelon dans ses sermons? Qui vous dit qu'il n'apprécioit pas comme vous, l'auteur du *Télémaque*? Il n'y a guère moins d'exagération dans ce que M. le cardinal Maury dit du *petit Carême*, et de l'espèce d'innovation qu'il trouve dans le genre un peu philosophique des discours de cette station. L'esprit du siècle eut bien autant de part que l'exemple de Massillon au changement qui eut lieu vers ce temps dans le choix des sujets pour la chaire chrétienne; et qui peut faire un crime aux orateurs de traiter des sujets qui répondent aux besoins des temps où ils vivent? Qui s'étonneroit, par exemple, qu'un célèbre orateur de nos jours eût discuté dans ses *Conférences* les preuves les plus frappantes de la religion, et eût répondu aux principales difficultés des incrédules?

Enfin, la nouvelle édition, comme la précédente, rappelle et commente de la manière la plus prolixie un mot de Bossuet dans l'oraison funèbre de M^{me} Henriette; il faut douze pages à M. le cardinal Maury pour nous faire sentir les beautés de *je le sais*. Tout ce morceau auroit dû être abrégé des trois quarts.

L'*Essai sur l'éloquence* est donc à peu près le même dans les deux éditions, et quand l'éditeur nous dit que le travail de la révision *se fait sentir presque à chaque page*, c'est comme ces annonces banales d'édition *revue, corrigée et augmentée*, où on retrouve les mêmes omissions, les mêmes défauts, et quelquefois jusqu'aux mêmes fautes d'impression. M. Louis Maury

n'avoit pas besoin de recourir à cet artifice pour accréditer sa nouvelle édition, que le nom et la réputation de son oncle recommandoient sans doute assez.

Cette nouvelle édition se distingue cependant de l'ancienne par la distribution des pièces qui la composent. M. Louis Maury en a retranché les discours académiques, qui, en effet, formoient ici une sorte de disparate; ces discours étoient le discours de réception du cardinal Maury à l'Académie française en 1785, la réponse du duc de Nivernois, l'Éloge de l'abbé de Radonvilliers prononcé à l'Institut en 1807, le discours de réception à l'Institut et la réponse de l'abbé Sicard. On ne peut qu'applaudir sincèrement à ces suppressions, et l'Éloge de l'abbé de Radonvilliers est tellement hors de toute proportion, tellement diffus, tellement plein d'exagération et d'enflure, qu'on pourroit sans regret le condamner à un entier oubli.

Malgré ces suppressions, l'éditeur a mis trois volumes au lieu de deux; mais les volumes de 1810 étoient fort épais, tandis que les nouveaux sont simplement d'une grosseur ordinaire. Le 1^{er} renferme la première partie de l'*Essai sur l'éloquence*; le 2^e la fin de cet *Essai* et l'Éloge de Fénelon; le 3^e le Panégyrique de saint Louis, prononcé devant l'Académie française en 1772, le Panégyrique de saint Augustin, prêché devant l'assemblée du clergé de 1775, le morceau sur les sermons de Bossuet, et enfin le Panégyrique de saint Vincent de Paul, prêché devant Louis XVI en 1785. Ce morceau paroît ici pour la première fois, et l'éditeur espéroit n'en pas perdre la propriété en le joignant à des morceaux déjà publiés; mais il a eu la douleur d'en voir faire d'autres éditions qu'il n'a pu arrêter. Quoi qu'il en soit, nous rendrons compte plus tard de ce discours que quelques personnes seulement se souvenoient d'avoir entendu, et qui fut fort loué dans le temps. Nous parlerons aussi des notes qui sont assez nombreuses. L'éditeur a rejeté les plus conside-

rables à la fin du volume, et elles y sont mieux placées qu'au bas des pages. Il y a ajouté de lui-même trois notes qui toutes trois sont dirigées contre feu M. l'évêque de Troyes, et qui pourront être le sujet de quelque discussion.

On se seroit peut-être attendu à trouver à la tête de cette édition une notice en l'honneur du cardinal Maury; mais la tâche étoit difficile; et le neveu l'a sagement déclinée. Nous qui n'avons pas les mêmes raisons pour observer à cet égard une réserve que tout lui prescrivait, nous renvoyons à la notice qui a paru dans ce journal, n° 308, tome XII, et qui a été rédigée, on peut le dire, *sine ira et studio*.

NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

PARIS. M. l'abbé Martial, grand-vicaire de M. l'évêque du Kentucky, a eu dimanche une audience du Roi, qu'il lui a fait différentes questions sur l'état de la religion en ce pays, et qui a appris avec intérêt tout le bien qu'avoient opéré M. l'évêque et ses coopérateurs. M. l'abbé Martial arrive d'Italie, où il étoit allé pour les intérêts de la mission; il a été particulièrement bien accueilli à Naples, où le roi s'est entretenu avec lui avec beaucoup de bonté sur les affaires du Kentucky. Ce prince l'a chargé de présens pour l'évêque et les églises de ce pays.

— L'anniversaire du 2 septembre, tombant cette année un dimanche, sera renvoyé au lundi 3. Ce jour, à deux heures, il sera prononcé un discours dans l'église des Carmélites de la rue de Vaugirard. Le prédicateur est M. l'abbé Le Filleul des Guerrots, vicaire de la cathédrale de Rouen. Après le discours, on fera la quête pour les enfans délaissés de l'œuvre de M^{re} de Carcado.

— Les entreprises pour propager les bons livres se multiplient dans les provinces; déjà nous avons vu ce qui s'étoit fait à cet égard à Bordeaux, à Grenoble, à Lille, à Nantes, à Tours, à Autun, à Vendôme, etc. Quelque chose de sem-

blable vient d'être commencé à Bourg; M. Bottier, imprimeur-libraire et rédacteur du *Journal de l'Ain*, publie une *Petite-Bibliothèque des familles chrétiennes*; le *Prospectus* marque que cette collection est approuvée par M. l'évêque de Belley, et que des ecclésiastiques éclairés dirigent cette entreprise. On se propose de mettre au jour plusieurs petits volumes, dont la lecture ne demande que peu de temps, et convienne surtout aux enfans et au peuple. La collection paroîtra par livraisons de 5 volumes in-18 par trimestre, à commencer au 1^{er} juillet dernier; le prix des 20 volumes pour toute l'année sera de 6 fr. comme pour la *Nouvelle Bibliothèque catholique* de Lille. Déjà les 2 premiers volumes ont paru; le premier a pour titre : *les Héros chrétiens, ou les premiers Martyrs de la foi dans les Gaules*. On y parle principalement des martyrs de Lyon, de Vienne, d'Autun, de Valence, etc. Le volume est terminé par d'excellentes réflexions sur les persécutions. Le 2^o volume est intitulé : *les Principes et les Progrès du dépérissement de la foi*, par l'abbé Baudran; mais il contient aussi un autre écrit : *le Retour du pécheur à Dieu. et des Pensées diverses sur la foi*. Tout cela nous a paru fort solide et propre à toucher les incrédules, et les pécheurs. Nous ne connoissons point ces écrits de l'abbé Baudran; mais qu'importe qu'ils soient de lui, s'ils sont de nature à faire impression sur le lecteur? Les trois écrits qui doivent terminer le 1^{er} trimestre sont les *Bienfaits de la religion*, la *Vie de saint Vincent de Paul*; et les *Caractères de la charité*. Nous en rendrons compte à mesure que nous les recevrons. Cette entreprise paroît bien dirigée, et mérite les encouragemens de tous ceux qui s'intéressent à la religion.

— Un prétendu ermite, dont les scandales avoient affligé tous les gens religieux, a été jugé dernièrement à Nancy; c'est un nommé Pancrace Wurts, né dans la Lorraine allemande; qui n'appartenoit à aucun ordre religieux, mais qui, depuis une vingtaine d'années, avoit pris le nom et le costume d'ermite, et habitoit des chapelles isolées en Alsace et en Lorraine. Il changeoit souvent de séjour, et obtint, le 10 janvier 1815, une autorisation donnée au nom des grands-vicaires de Strashourg, et qui lui permettoit de porter l'habit d'ermite. Wurts avoit donc une longue barbe, un capuchon et un cordon où pendoient des croix et des chapelets;

mais son langage et sa conduite ne répondoient guère à cet extérieur. Ayant acquis la chapelle Sainte-Anne, parisse d'Albestroff, arrondissement de Vic, il entreprit d'y construire une maison, et fit des quêtes dans tous les environs, afin, disoit-il, de restaurer la chapelle. La maison bâtie, il continua ses quêtes, fit des pèlerinages, alla à Rome pour le jubilé, et rapporta un corps qu'il prétendoit être une relique. M. le curé d'Albestroff fut le premier qui soupçonnant les fourberies de Wurtz, appela sur lui l'attention des magistrats, et rendit par là un grand service à tout le pays. Les informations prises mirent sur la voie; on entendit des témoins et on apprit des choses révoltantes. Le faux ermite déclamoit contre la religion et contre les prêtres, il s'appliquoit à pervertir les jeunes gens, leur disant que la religion n'étoit qu'un mensonge, que ses ministres étoient des imposteurs, etc.; il osa même avancer qu'il n'attendoit qu'une révolution pour tuer trois ou quatre prêtres. Traduit au tribunal correctionnel de Vic le 14 décembre dernier, pour délits correctionnels, Wurtz fut condamné à cinq ans de prison. Il en appela ainsi que le ministère public, et la cour de Nancy, ayant reconnu que les attentats de Wurtz avoient été accompagnés de violence, ordonna une nouvelle instruction qui eut lieu à Sarrebourg, et par suite de laquelle le faux ermite fut traduit devant la cour d'assises de la Meurthe. Les débats ont eu lieu à huis-clos, et le jury ayant déclaré l'accusé coupable sur presque tous les points qui étoient au nombre de huit, Wurtz a été condamné, le 4 août, à dix ans de réclusion et au carcan. Cet arrêt délivre la Lorraine d'un grand scandale qu'il seroit impossible de faire retomber sur la religion, puisque le faux ermite ne l'insultoit pas moins qu'il n'outrageoit la morale. Il est honorable, au contraire, pour les prêtres, d'avoir eu pour ennemi un fourbe si corrompu, et d'avoir contribué à le démasquer.

— Une scène fâcheuse a eu lieu dernièrement à Namur. Un membre de la société d'harmonie, M. Dépt fils, étant mort, ses amis demandèrent au curé de St-Loup la permission d'accompagner le corps jusqu'au cimetière, en faisant de la musique. Le curé leur représenta que cela ne se faisoit pas, et que cette manière d'honorer les morts paroissoit peu digne de la gravité de la circonstance; il refusa donc

son consentement. Au moment où le convoi se mit en route, après l'absoute faite à l'église, le curé, voyant que les musiciens se dispoisoient cependant à jouer, leur déclara qu'ils le forceroient à se retirer. Plusieurs hésitoient, mais d'autre les excitant, à peu de distance de l'église la grosse caisse se fit entendre. M. le curé se retira, comme il l'avoit annoncé, et retourna à l'église ainsi que son clergé, et le reste du cortège continua sa marche, sans croix et sans prêtre. Le *Courrier des Pays-Bas*, en rapportant ce fait, dit que la conduite du curé frappa les assistans de *stupeur*; il est probable que les assistans ne durent pas être si fort étonnés, puisqu'ils étoient prévenus. A qui appartient-il de régler l'ordre des cérémonies religieuses? On dit que les membres de la société d'harmonie ont porté plainte devant le procureur du roi; on a de la peine à croire que cela puisse fournir la matière d'une plainte juridique.

— Tandis que plusieurs feuilles d'Allemagne insultent journellement le duc régnant d'Anhalt-Coëthen, et à son occasion tous les catholiques; tandis qu'elles nous parlent du mécontentement, voire même de l'indignation de ses sujets, des faits patens démentent ces bruits perfides et ces déclamations partiales. La gazette d'Anhalt-Coëthen nous apprend que, dans la ville comme dans les environs, les protestans donnent à leur souverain des preuves répétées d'intérêt et de dévouement, et à leurs compatriotes catholiques des marques de l'affection la plus cordiale. Depuis bien des années, les catholiques n'avoient point d'église à Coëthen; ils étoient quelquefois assistés par des prêtres qui passoient, et qui célébroient la messe dans une chambre, tandis que les églises bâties autrefois par les catholiques servoient à une autre communion. Mais à peine fut-il question de bâtir une église catholique, que les habitans de la ville et ceux des campagnes se sont empressés d'y contribuer. On n'a point fait de pompeuses listes de souscription, où il entre souvent plus d'ostentation que de secours réel; mais comme dans les temps de nos pères, où l'on vit s'élever ces belles cathédrales qui sont encore debout, et qui attestent la foi et la piété de ces heureux siècles, chacun offre ses bras et ses sueurs. Les gens de la campagne voiturèrent les matériaux, les ouyriers et les artistes veulent orner gratuitement l'intérieur de l'édifice; l'un se charge de faire deux autels en marbre, un

autre les grandes portes de l'église, un autre la fenêtre du portail ; celui-ci offre des fers, celui-là des étoffes pour décorer, un autre de la chaux, d'autres des matériaux relatifs à leur profession : c'est à qui montrera plus de zèle. C'est ainsi que les bons bourgeois de Coëthen répondent aux sottises des journaux. Comment n'aimeroient-ils pas, en effet, un prince tel que Ferdinand-Frédéric, dont le palais est toujours ouvert au moindre de ses sujets, et qui leur témoigne son affection par ses soins constans pour leur bonheur, par des manières pleines de bonté ou par des secours réels ? La démarche que le prince a faite de rentrer dans le sein de l'Eglise catholique, loin de rompre les nœuds qui l'unissent à ses sujets, les resserre et les fortifie par cette charité que la religion inspire, et par toutes ces vertus dont elle est la source.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. A l'occasion de la St-Louis, M. le Dauphin et ensuite MADAME, dont ce jour étoit la fête, ont reçu les félicitations de leurs augustes parens, ainsi que celles des officiers supérieurs de la maison du Roi, du prince de Polignac, de l'ambassadeur de Naples, des ministres, des officiers des maisons des princes et princesses, du comte Coutard, ktes commandans des régimens de la garde royale et de la garnison de Paris ; et d'un grand nombre d'autres personnes de distinction. Les musiciens des gardes du corps ont exécuté, le matin, des symphonies sous les fenêtres de LL. AA. RR. La veille, le capitaine des chasses avoit eu l'honneur de présenter une offrande de gibier à M. le Dauphin, et les maîtres jardiniers avoient été admis à lui présenter les fruits de leur industrie.

— S. A. R. MADAME, duchesse de Berri, informée qu'un incendie avoit réduit à la misère une pauvre veuve, mère de plusieurs enfans en bas âge, de la commune de Campénéac, arrondissement de Ploermel, a daigné faire parvenir au sous-préfet un secours destiné à pourvoir aux premiers besoins de cette famille.

— S. A. R. M. le duc d'Orléans a accordé, aux malheureux incendiés de la commune d'Amy (Oise), la somme de 200 fr.

— Sur un rapport de M. le préfet de la Corse, qui faisoit connoître au gouvernement l'état déplorable dans lequel se trouvent la plupart des églises du département, S. Exc. le ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique a accordé 36,000 fr. pour les réparations à faire.

— L'auteur d'une brochure s'est permis de publier que les membres du conseil de surveillance de la censure recevoient un traitement. Le fait est absolument faux ; le *Moniteur* du 25 donne un démenti formel à cette assertion.

— Sur la demande de M. le baron Roger, commandant et administrateur du Sénégal, le Roi a bien voulu l'autoriser à rentrer en France. S. M., pour donner un témoignage de satisfaction de ses services à ce haut fonctionnaire, l'a nommé en même temps officier de la Légion d'Honneur.

— Les obsèques de M. Manuel ont eu lieu le vendredi 24. Quoique l'ancien député fût mort à plusieurs lieues de Paris, ses amis ont voulu l'amener au cimetière du Père Lachaise. Le convoi a suivi les boulevards extérieurs. A la barrière des Martyrs s'est trouvé un grand rassemblement. Des jeunes gens se sont présentés pour porter le cercueil; n'ayant pu l'obtenir, ils ont demandé à traîner le corbillard; on a dételé les chevaux, jusqu'à ce qu'un ordre de l'autorité a fait reprendre le mode de translation accoutumé. Sur la tombe, MM. Lafitte, La Fayette, Schonen et Béranger ont prononcé des discours en l'honneur du défunt.

— Une société, connue sous le nom de *Soirées lyriques des fricoteurs*, se tenoit, tous les jeudis de chaque semaine, dans un café de la rue du Lycée. Une vingtaine de jeunes gens s'y rendoient et chantoient des chansons composées par eux. Dernièrement, le commissaire de police du quartier s'y est rendu, a saisi les registres, et fait disparaître de la salle les emblèmes de la société; avec défense aux membres de se réunir désormais. Quatre autres sociétés ont été dissoutes de même.

— La cour de cassation, dans son audience de samedi dernier, a confirmé son jugement du tribunal de Saverne, qui avoit refusé de statuer sur une plainte dirigée contre un ecclésiastique prévenu d'avoir diffamé quelqu'un dans un discours prononcé en chaire. La cour se fonde sur l'article 6 de la loi du 18 germinal an 10, qui déclare qu'il y aura recours au conseil d'Etat dans tous les cas d'abus de la part des supérieurs et autres personnes ecclésiastiques, laquelle loi désigne d'ailleurs au nombre de ces cas le procédé de la part d'un ministre du culte dans l'exercice de ses fonctions qui peut compromettre l'honneur des citoyens, a jugé que les ecclésiastiques ne peuvent être directement traduits devant les tribunaux sans qu'au préalable il y ait eu recours au conseil d'Etat.

— On érige un arc de triomphe d'une architecture noble et élégante à Cambrai, auprès du Catelet, limite du département de l'Aisne et du Nord. Cette dernière contrée y sera caractérisée par divers emblèmes.

— Le conseil d'arrondissement de Corbeil, parmi les votes qu'il a émis en se réunissant dans la première quinzaine de ce mois, a demandé qu'il fût établi un impôt sur les billards publics, dont le nombre s'accroit tellement, que dans cet arrondissement, où il n'y a que 94 communes, il existe déjà 234 billards. Ce vœu est exprimé par plusieurs départemens.

— Un orage mêlé d'une sorte grêle a éclaté, le 23, sur Lyon, et y a causé beaucoup de dégâts. La pluie est tombée en si grande abondance, que les eaux se sont extraordinairement élevées, et que plusieurs endroits de la ville ont été entièrement délavés.

— Le 24 de ce mois, un madrier, échappé du haut de la cathédrale de Rouen, qu'on répare en ce moment, détacha par sa chute une

des planches du plancher inférieur : elle tomba sur une malheureuse fille de 74 ans, qui faisoit ses prières. Cette infortunée a été tuée.

— Un orage violent, mêlé de grosse grêle, a ravagé, le 18 de ce mois, plusieurs communes du département de la Gironde. Tous les arbres y ont été dépouillés, et il n'y reste plus d'espoir de récolte en vin, qui fait toute la richesse du pays.

— Le bâtiment suédois chargé de munitions de guerre pour la régence d'Alger, et saisi par la croisière française, a été conduit au port de Toulon. Une procédure va s'instruire pour décider de la validité de cette capture. Ce vaisseau étoit parti, dit-on, de Stockholm le 3 juin dernier, et le capitaine allègue qu'à cette époque il ne pouvoit être instruit des hostilités survenues entre la France et le dey, et à plus forte raison du blocus déclaré par notre flotte.

— Un bateau à vapeur, *l'Ingénieur*, a crevé dernièrement à quelques lieues de Bordeaux. Les voyageurs ont été heureusement recueillis à bord de 3 ou 4 barques, de sorte que personne n'a péri.

— Le conseil de guerre séant à Lille a condamné, le 16 de ce mois, à deux ans de prison et 50 fr. d'amende un caporal, nommé Joseph Remond, convaincu d'avoir excité à la haine et au mépris du gouvernement du Roi, et d'avoir proféré publiquement, et à plusieurs reprises, les cris de *vive l'empereur! vive Napoléon!*

— Le tribunal correctionnel de Mont-de-Marsan a condamné, le 10 de ce mois, les nommés Baptiste Bacon, maçon, et Bertrand Bacon, tanneur, le premier à 600 fr., et le second à 200 fr. d'amende, et aux dépens, comme convaincus d'usure habituelle.

— Le 23 juillet, le tribunal correctionnel de Saint-Sever a condamné un nommé Procières, propriétaire de la commune de Larrière, à 6000 fr. d'amende et aux dépens, liquidés à 327 fr., comme coupable de s'être livré habituellement à l'usure.

— Un élève musicien au 3^e régiment suisse, nommé Luthard, et âgé seulement de treize ans, se baignoit, le 29 juin dernier, dans la mer devant Bastia, lorsqu'un bâtiment passa à quelque distance de lui. Une femme, qui se tenoit debout sur cette embarcation avec un enfant dans ses bras, chancela, perdit l'équilibre, et laissa tomber son enfant dans la mer. Le jeune Luthard nagea avec rapidité vers l'embarcation, plongea, et eut le bonheur de retirer l'enfant sain et sauf et de le remettre à sa mère, aux applaudissemens de toutes les personnes qui se trouvoient sur le bâtiment et sur le rivage, et dont quelques-uns essayèrent en vain de faire accepter une récompense pécuniaire au généreux Luthard. M. le préfet de la Corse et M. le général commandant la division se sont empressés de signer cet acte de dévouement à LL. Exc. les ministres de l'intérieur et de la guerre.

— La reine des Deux-Siciles est accouchée, le 13 de ce mois, d'un prince qui a été baptisé, le même jour, par le cardinal Ruffo, archevêque de Naples, et qui a reçu les noms de François-de-Paul-Louis-Emmanuel, comte de Tropani.

— Le 18 juillet, on a vu passer par Milan une colonne colossale de granit blanc et noir, que l'on transporte à Venise pour y être embarquée, et de là la faire arriver à Rome par mer. Cette colonne est des-

tinée pour la reconstruction de l'église Saint-Paul, que le souverain pontife a fort à cœur. Elle vient des carrières de Montorfano, près le lac Majeur, dans les États du roi de Sardaigne. Elle a 19 brasses et 7 pouces de long et 2 brasses et 5 pouces de diamètre. Le fût est d'un seul morceau, et pèse 64,000 livres de Milan. Le diamètre a 2 pouces et demi de moins que les colonnes de la porte de Pavie à Milan, qui sont en 22 morceaux, et il est plus grand que celui des principales colonnes de la cathédrale. Le transport a été fait par les soins d'un entrepreneur de Milan, qui a eu à vaincre bien des difficultés, les eaux du Tésin étant assez basses en ce moment. Une autre semblable colonne passera par Milan au mois de septembre.

— La session du parlement anglais est prorogée jusqu'au 25 octobre.

— La gazette officielle de Londres annonce que lord Bentinck est nommé membre du conseil privé.

— L'escadre britannique dans la Méditerranée est composée de 3 vaisseaux de ligne, 5 grosses frégates et 2 petites, 5 grands et 11 petits bricks, en tout 26 voiles.

— La division de la flotte russe sous les ordres de l'amiral Seniavine est partie, le 24, de Portsmouth, pour retourner à Cronstadt. On se rappelle que la moitié de l'escadre a mis à la voile pour la Méditerranée quelques jours auparavant, sous les ordres du vice-amiral Hayden.

— Quelques troubles ont éclaté à Madrid, au départ de M. Recacho, qui passoit pour le chef du parti modéré. Il a eu toutes les peines du monde à échapper aux poursuites et aux excès des attroupemens qui s'étoient formés devant sa maison et sur son passage, en poussant des cris de *vive le roi absolu! mort à Recacho!* Il a fallu que la force armée, commandée par le capitaine-général lui-même, intervint pour disperser les assillans et escorter l'ex-surintendant de la police jusqu'au dehors de la ville.

— Le décret du roi d'Espagne qui a supprimé le surintendant de la police est motivé sur la nécessité de faire des économies dans les différentes branches de l'administration. On a réformé à cet effet beaucoup d'employés et de dépenses dans l'administration de la police, dont les attributions ont été réformées dans celles du ministère de la justice. Au reste, M. Recacho est renvoyé à Oviedo, parce qu'il est régent de l'académie de cette ville; et quant à M. Balboa, intendant de police à Madrid, qui a été supprimé en même temps, il est renvoyé à Grenada jusqu'à nouvel ordre.

— Les journaux libéraux, impatiens de voir réaliser leur désir, ont annoncé fausement, ces jours derniers, le départ de l'empereur don Pedro pour Lisbonne.

— L'empereur don Pedro, qui a abdiqué, comme on sait, la couronne de Portugal, paroit continuer à s'occuper de gouverner ce royaume. Un navire, qui vient d'arriver à Lisbonne, apporte de Rio-Janeiro deux décrets rendus par ce souverain, et qui se terminent par cette formule : *Notre sœur, régente de Portugal, est chargée de faire exécuter le présent.* Par l'un don Pedro approuve la nomination qu'a faite la regente, du cardinal-patriarche et de quatre autres

personnages comme membres du conseil d'Etat, et nommé de plus l'archevêque-évêque d'Elvas, l'évêque élu de Coimbre, et plusieurs personnes, entr'autres le docteur Abrantès, conseillers d'Etat. Un autre décret nomme le même Abrantès, secrétaire de cabinet de la régence. Ce dernier n'a pu encore recevoir son exécution.

— D'après le désir formellement exprimé au gouvernement portugais par l'Autriche, de voir placer don Miguel à la tête de la régence, les ministres et hauts fonctionnaires résidans à Lisbonne se sont assemblés plusieurs fois pour délibérer sur le parti qu'il convenoit de prendre. Il paroît que les projets du cabinet de Vienne ont reçu leur approbation, car on assure qu'il a été décidé que, parvenu à sa vingt-cinquième année, le prince auroit le droit de réclamer les rênes du gouvernement.

— Les dernières nouvelles reçues d'Alger annoncent que les grands bâtimens de guerre de la régence sont toujours retenus dans le port. Jusqu'à présent il n'a pu s'échapper que quelques felouques, à la faveur de la nuit lorsque la croisière française étoit encore peu nombreuse; mais elle a été renforcée, et elle étend maintenant sa ligne d'observation depuis Bone jusqu'à Oran. Il est bien certain que nous n'avons à regretter jusqu'à ce moment que la prise du navire *l'Arlequin* par deux felouques algériennes, à la vue desquelles l'équipage a cru devoir se sauver à terre. La Méditerranée est sillonnée dans tous les sens par des bâtimens du Roi de toutes grandeurs, qui se portent successivement dans les différens lieux où les corsaires pourroient attendre au passage nos navires de commerce; des convois réguliers sont établis, des croisières sont organisées sur différens points, et des bâtimens de guerre stationnent dans le détroit et aux Açores, pour escorter les navires qui viendroient de Terre-Neuve ou de tout autre endroit.

— La commission provisoire chargée de la direction des affaires de la Grèce a quitté Poros le 28 juin, et s'est dirigée sur Napoli de Romanie, où elle va établir le siège du gouvernement. Le général Chérch est à Salamine, organisant une armée pour tenter une nouvelle opération sur Négrepont. La commission représentative de la Grèce a nommé, le 11 juin, sept ministres ou secrétaires d'Etat aux différens départemens; les ordonnances de la commission seront contresignées par le ministre compétent.

— Le nouveau système militaire, en Turquie, fait chaque jour des progrès, et plus grands qu'on ne l'auroit cru possible. On compte déjà à Constantinople 150,000 hommes de troupes exercés dans le genre des autres nations de l'Europe, et le grand-seigneur songe à porter ce nombre à 600,000 hommes. Les uniformes sont très-beaux; les généraux, les colonels et les autres officiers sont vêtus entièrement à la française. On a créé plusieurs écoles militaires et construit plusieurs casernes. Quelques officiers français, anglais et d'autres nations européennes, doivent, dit-on, prendre du service dans les troupes turques.

— Le colonel Guitation (Gustave-Adolphe IV), ayant témoigné le désir d'habiter Constantinople, a obtenu du sultan l'autorisation de s'y rendre et des passeports de l'Autriche.

Séance publique de l'Académie française.

L'Académie s'est réunie le 25 août en séance solennelle, sous la présidence de M. Picard.

Le matin, le panégyrique de saint Louis avoit été prononcé dans l'église de St-Germain-l'Auxerrois, par M. l'abbé Caire, aumônier du collège de Henri IV. Le discours étoit partagé en deux points; l'orateur a présenté saint Louis comme un sage administrateur qui maintenoit le bon ordre par son équité; il a montré ensuite ce prince tirant de sa religion les vertus qui furent si utiles à son peuple.

M. le secrétaire perpétuel a fait d'abord le rapport sur le concours d'éloquence. Le sujet étoit *l'Eloge de Bossuet*. Le prix a été partagé entre M. Patin, bibliothécaire du Roi à St-Cloud, et M. Girardin, fils, professeur agrégé au collège de Henri IV. On a entendu avec plaisir la lecture de plusieurs morceaux des ouvrages couronnés.

M. le secrétaire perpétuel a proclamé ensuite le prix de poésie dont le sujet étoit *l'Affranchissement des Grecs*. Il a été remporté par M. Lemaire, neveu du professeur de poésie latine. Une mention honorable a été décernée à la pièce de M. Mazens.

M. le directeur a prononcé un discours, à la suite duquel on a donné communication à l'assemblée des prix de vertu dont les fonds ont été faits par feu M. le baron de Monthlon.

L'Académie a décerné :

- 1^o Un prix de 3000 fr. à Henriette Garden, demeurant à Paris.
- 2^o Un prix de 2500 fr. à Marie - Angélique - Elisabeth Corrette, dite Emélie, demeurant à Paris.
- 3^o Un prix de 2000 fr. à la veuve Moreau, à Nantes.
- 4^o Un prix de 2000 fr. à Marie - Madeline Mordant, cuisinière à Paris.
- 5^o Un prix de 2000 fr. à la veuve Antoinette Naffard, à Thoissey (Ain).
- 6^o Un prix de 2000 fr. à Marguerite Arnauld, à Saint-Sauveur, (Loire).
- 7^o Un prix de 2000 fr. aux époux Grillot, à Bains (Vosges).
- 8^o Un prix de 1500 fr. à Marie - Anne Durupt, à Plombières, (Vosges).
- 9^o Un prix de 1500 fr. à Geneviève-Françoise Ribollet, femme Degenne, à Paris.
- 10^o Quatre médailles de 500 fr. chacune aux 4 frères Potier, à Amiens.
- 11^o Une médaille de 500 fr. aux demoiselles Schreiber et Vaillant, ouvrières en linge, à Paris.

L'Académie a ensuite décerné les prix aux ouvrages les plus utiles aux mœurs. Ce sont les trois suivans :

- Un prix de 6000 fr. à l'ouvrage de feu M^{me} Guizot, intitulé *Education domestique ou Lettres de famille sur l'éducation*, 2 vol. in-8^o;
- Un de 4000 fr. à l'ouvrage de M. Alibert, premier médecin ordinaire du Roi, intitulé *Physiologie des passions ou Nouvelle doctrine des sentimens moraux*, 2 vol. in-8^o;

Et un de 3000 fr. au roman de M. Mérylle, intitulé *les deux Apprentis*; 4 vol. in-12, ouvrage destiné aux jeunes artisans, et qui a pour but de les détourner des désordres et des vices que produisent le désœuvrement et la fréquentation des mauvaises sociétés.

L'Académie décernera, dans sa séance publique du 25 août 1828, le prix de vertu fondé par M. de Monthion en faveur d'un Français pauvre qui aura fait l'action la plus vertueuse (cet acte de vertu devra avoir eu lieu en 1826 ou 1827); et le prix qu'il a fondé en faveur du Français qui aura composé et fait paraître le livre le plus utile aux mœurs; il aura dû être publié également dans ces deux années.

On a ensuite annoncé les prix extraordinaires provenant de la fondation de M. de Monthion, et destinés à des ouvrages d'utilité morale. Voici les trois prix que l'Académie croit devoir proposer pour remplir ce but :

1^o Pour l'année 1828, un prix de 6000 fr., dont le sujet est laissé au choix des auteurs, mais devra être relatif à une question de morale.

2^o Pour l'année 1829, un prix de 8000 fr., sur ce sujet : *De la charité considérée dans son principe, dans ses applications et dans son influence sur les mœurs et sur l'économie sociale.*

3^o Et pour l'année 1830, un prix de 10,000 fr. sur ce sujet : *De l'influence des lois sur les mœurs, et de l'influence des mœurs sur les lois.*

Le cours ordinaire des séances de l'Académie de la religion catholique à Rome a repris cette année comme les précédentes. Nous rendrons compte de plusieurs séances à la fois. La première a eu lieu le 1^o juin, et a été ouverte par un discours fort remarquable de M. le cardinal Odescalchi, préfet de la congrégation des évêques et régulier, censeur honoraire de l'Académie. S. Em. a fait voir combien est précieuse la concorde entre ceux qui entreprennent de défendre la religion, et que c'est pour eux surtout que l'esprit de parti est inutile, inopportun et dangereux. L'importance de ce sujet dans les circonstances présentes, et la manière dont il a été traité par l'illustre cardinal, ont également frappé l'auditoire. Le 5 juillet, le Père Tadini, assistant général des Carmes et professeur de théologie à la Sapience, montra dans un discours que l'humilité recommandée par la religion, et qui est opposée à l'orgueil philosophique, conduit l'homme au véritable bonheur. L'orateur a comparé la saine philosophie à celle qui en prend le titre, et les juge par leur but, leurs moyens et leurs effets. Le jeudi 19, le Père Orioli, définitif général des Mineurs conventuels, régent

du collège de Saint-Bonaventure, et secrétaire de l'Académie, s'attacha à réfuter comme faux et foible le prétexte dont se servent les hétérodoxes pour résister à la vérité connue, savoir, que changer de religion n'est pas d'un honnête homme. Le savant religieux développa ses preuves avec autant d'élegance que de précision ; si ce prétexte étoit admis, dit-il, il faudroit admettre, ou que toutes les religions sont également bonnes et vraies, ou qu'aucune ne l'est. Mais l'homme peut-il être indifférent à la vérité et à l'erreur, au bien et au mal ? Son sens intérieur ne le porte-t-il pas fortement à la vérité et au bonheur dans les usages habituels de la vie, dans les rapports sociaux. Dans nos études, nous cherchons le mieux et nous nous croyons obligés à adopter ce qu'il y a de mieux. Ce ne seroit donc que quand il s'agit de la religion et de nos devoirs envers Dieu, que nous nous déciderions d'après les préjugés de naissance, d'éducation, de patrie et de famille. Aux yeux de qui seroit-ce un déshonneur que d'embrasser la religion catholique ? Est-ce aux yeux de ceux qui n'ont point étudié la religion, ou qui n'en professent aucune ? Est-ce aux yeux des protestans ? Mais si chacun est juge de sa foi, celui qui voit dans la Bible les vérités catholiques, ne peut être condamné pour y croire. Le protestant qui se fait catholique, ne fait que passer de la non-croyance à la croyance, de la non-pratique, à la pratique ; il pourra être blâmé par les hommes frivoles ou par les incrédules ; mais il aura le mérite d'avoir surmonté les préjugés.

On auroit à nous reprocher de n'avoir point annoncé plus tôt une édition de la Bible qui sort des presses de M. Firmin Didot. Cette Bible a pour titre : *Biblia sacra vulgata editionis, Sixti V. P. M. jussu recognita et Clementis VIII. auctoritate edita.* On en fait deux éditions à la fois, l'une en 6 livraisons in-32, l'autre en un seul volume in-8°. On souscrit à la 1^{re} pour 24 fr., et à la 2^e pour 22. La 1^{re} aura de 6 à 8 volumes, le 1^{er} comprend tout le Pentateuque.

Ces deux éditions sont bien imprimées, sur papier velin et en caractère très-net. On paroît avoir suivi en tout l'édition donnée anciennement à Rome ; à la tête est l'avis au lecteur des 1^{res} éditions de Rome, puis les préfaces de saint Jérôme. Cela inspire un peu plus de confiance que les éditions bibliques et les traductions protestantes.

L'éditeur est M. Beuf, de Lyon, qui a confié l'impression aux soins de M. Firmin Didot. Les livraisons doivent se succéder rapidement, et peut-être y en a-t-il d'autres qui ont paru ou qui sont sur le point de paroître.

Sur une réfutation de l'Esprit de l'Eglise, par de Potter.

On se rappelle que le sieur de Potter, Flamand, a publié à Paris, en 1821, une espèce d'histoire ou plutôt de satire, sous le titre d'*Esprit de l'Eglise, ou Considérations philosophiques et politiques sur l'histoire des conciles et des papes depuis les apôtres jusqu'à nos jours*, 8 vol. in-8°. Nous avons dit quelque chose, n^o 1161, de cette compilation, où il n'y a pas moins de mauvais goût que de partialité, de haine et de mauvaise foi. Cette compilation vient d'être l'objet de remarques fort judicieuses dont nous donnerons un extrait; elles ont pour auteur M. l'abbé Mastrofini, dont l'ouvrage a été publié à Rome en 1826, in-8°.

Le livre de Potter, de *l'Esprit de l'Eglise*, a proprement la forme d'une histoire ecclésiastique depuis les apôtres jusqu'à nos jours. L'auteur ne se proposoit d'abord de la conduire que jusqu'au 9^e siècle. *Depuis cette époque, dit-il, l'histoire ecclésiastique change absolument de caractère et d'aspect, et je laisse à d'autres écrivains plus hardis ou plus habiles que moi le soin de porter sur les siècles suivans les regards de la philosophie et de la critique.* Néanmoins l'auteur, changeant ensuite d'avis, a repris la plume, et sous le même titre, il continue à tracer ce qu'il appelle l'histoire ecclésiastique des siècles suivans. Ainsi de Potter, en commençant, n'avoit pas embrassé tout son sujet, et cette mobilité dans son plan n'annonce pas la maturité d'un esprit réfléchi. La première partie de son ouvrage, qui comprend les neuf premiers siècles, est en 2 volumes, et la deuxième partie, pour les siècles suivans, est en 6 vol. Le titre est assez mal choisi, car ce n'est pas *l'esprit de l'Eglise* qu'on nous donne, c'est celui du sieur de Potter; il nous apprend ce qu'il pense de l'Eglise bien plus que ce que pense l'Eglise. De plus, pour bien connoître l'esprit de l'Eglise, il ne suffisoit pas de considérer l'histoire des conciles et des papes; les conciles ne sont pas toujours assemblés, et les papes ne sont point partout; il auroit fallu nous montrer encore

quel étoit l'esprit de l'Eglise dispersée, et de l'épiscopat dans les différentes parties de la catholicité. Or, c'est ce que l'auteur n'a pas même essayé.

La première partie de l'ouvrage est en 20 chapitres qui sont ainsi intitulés : « Des conciles des apôtres, des conciles sur la célébration de la pâque, des novatiens, si les hérétiques doivent être rebaptisés en rentrant dans l'Eglise ; sur Paul de Samosate, sur les donatistes, sur le premier concile général de Nicée, les ariens contre ceux qui soutenoient la divinité du Verbe, les ariens et la doctrine de la consubstantialité, les ariens et les semi-ariens, suite des troubles entre les ariens et les défenseurs de la consubstantialité, les défenseurs de la consubstantialité opprimés, fin de l'arianisme, Priscillien, les origénistes, les pélagiens, Nestorius et Eutichez, les monothélites, les iconoclastes, le grand schisme d'Orient et d'Occident. » Mais il est évident, par ces titres même, que l'auteur n'a vu qu'une partie des objets qui devoient entrer dans son plan. Comment ne parle-t-il pas de la propagation rapide du christianisme, de la conversion de tant de peuples, de la formation des églises, des persécutions, du nombre et de la constance des martyrs, des écrits les plus remarquables des Pères, de la ferveur et des austérités des solitaires, enfin de toutes les vertus que le christianisme fit éclore, et des grands exemples qu'il donna au monde étonné? Est-ce bien faire connoître l'esprit de l'Eglise que de ne s'arrêter que sur les troubles et les disputes qui s'élevèrent dans son sein, et de négliger ce que son histoire présente de plus honorable, de supprimer ses bienfaits, de se taire sur ses grands personnages, sur leur charité, sur leur zèle, sur leur dévouement? N'est-ce pas à ne montrer qu'un coin du tableau; et faire preuve de peu de bonne foi, ou de vues biens étroites et de lumières bien courtes?

Dans la deuxième partie, il y a 20 livres, dont 10 pour ce que l'auteur appelle la partie politique, et 10 pour les autres matières. Dans le 1^{er} livre, on raconte ce qui regarde les 9^e et 10^e siècles et une partie du 11^e; dans le 2^e, il est question de Grégoire VII; dans le 3^e, des disputes pour les investitures; dans le 4^e, des guerres entre le sacerdoce et l'empire; dans le 5^e, des Guelfes et des Gibelins; dans le 6^e, de la translation du saint Siège en France; dans le 7^e, des

disputes entre les papes et l'Eglise; dans le 8^e, des 16^e et 17^e siècles; dans le 9^e, du dernier siècle, et dans le 10^e, de la révolution française. Dans la deuxième division, on traite des papes des 10^e et 11^e siècles, du mariage des prêtres et de la simonie, du manichéisme, des schismes de l'Eglise de Rome, des réformateurs, des sacramentaires, des dispenses de mariage et des divorces, des disputes sur la Trinité, de la prédestination et du quiétisme. Or, dans un tel plan, il n'y a ni méthode, ni intérêt, ni ensemble; l'auteur revient perpétuellement sur ses pas, il dépayse son lecteur par ces sauts fréquens, par ces considérations décousues, par toute cette marche confuse et embarrassée d'un écrivain qui avoit ses raisons pour procéder ainsi.

M. l'abbé Mastrofini a partagé ses remarques en 20 chapitres, où il examine le livre de Potter sur ce qu'il y est dit de Dieu, de la Trinité, de J. C., du péché originel, de la grâce, de l'Eglise, des conciles, des Pères, des dogmes catholiques, des papes, etc. On seroit confondu des assertions de l'auteur flamand sur ces divers points. Il n'attaque pas seulement la religion catholique, il renverse tout le christianisme. Dans son système, le Dieu des Juifs n'est pas le même que le Dieu des chrétiens, on le met sur la même ligne que les divinités payennes. Ecoutez de Potter, t. 1^{er}, page 2 : « La révolution extraordinaire opérée dans la suite par cette branche du judaïsme (par les premiers chrétiens), et qui entraîna dans sa violence le Dieu des Juifs lui-même, et toutes les autres divinités les plus anciennes et les plus respectables que la superstition des peuples avoit consacrées par un culte public sur toute la surface du monde connu; cette révolution, dis-je, jette tant d'intérêt sur les chrétiens primitifs et sur leurs moindres opérations, que je croirois manquer à ce que la curiosité de mes lecteurs est en droit d'exiger de mon travail, si je passois sous silence les deux convocations des apôtres.... » Et dans le même volume, page 418 : « L'esprit de domination, et la manie de faire des prosélytes, étoient des maux inhérens à tout ce qui étoit souillé de la source impure du culte judaïque. » Et au tome VII, page 220 : « Le Dieu des Hébreux et les prophètes, interprètes barbares et instrumens en même temps de ses lois atroces. »

- Un écrivain qui tient ce langage ne devoit pas respecter

beaucoup les dogmes de l'Eglise catholique; aussi il parle de la doctrine de la consubstantialité des trois personnes en Dieu comme d'une *invention particulière* de saint Alexandre, évêque d'Alexandrie (tome I^{er}, page 223). Et puis, au tome suivant, page 32, c'est Constantin qui *a renversé les fondemens de la grandeur de sa patrie, en créant, dans le premier et le plus fatal des conciles, la doctrine consubstantielle*. Ces disputes ne sont que des *subtilités puériles*, et saint Athanase étoit un *sectaire séditieux*. C'étoit Arius qui raisonneoit juste, et l'auteur se range de son avis; il arrive de même au secours des autres hérésiarques; et il se déclare pour eux contre les Pères qui les ont combattus. Saint-Augustin, entr'autres, n'est pas épargné; écoutons ce que l'auteur dit du saint évêque, tome II, page 171 : « Augustin fut le premier hérétique manichéen qui fut converti aux dogmes de l'Eglise alors universelle; mais en renonçant aux opinions des fanatiques de sa secte et des deux principes absolus, il ne put jamais se délivrer entièrement des impressions que le mauvais principe avoit laissées dans son esprit. Il introduisit la doctrine du péché originel et du fatalisme. Au moyen d'un vernis de catholicité orthodoxe, et avec un voile de piété dont il enveloppa tous ses dogmes, il parvint à les répandre dans toute l'Eglise. » Cette assertion n'est pas nouvelle; elle eut pour auteurs les pélagiens mêmes, et a été répétée dans les derniers temps par le protestant Le Clerc. On ne nous explique point d'ailleurs comment saint Augustin auroit pu faire adopter sa doctrine dans l'église d'Orient, où il avoit certainement fort peu d'influence. Il y a plusieurs autres endroits où l'auteur juge avec la même inconséquence et l'évêque d'Hipponne et les doctrines qu'il défendoit. « Jésus-Christ, dit-il, ne s'est pas pleinement expliqué sur la nature de sa divinité, et n'a rien dit à ses disciples sur un point de cette importance (tome I^{er}, p. 139). » Mais ce texte de l'évangéliste, *ego et pater unum sumus*, n'est-il donc pas assez précis, surtout étant corroboré par d'autres passages non moins expressifs?

Les notions que le sieur de Potter s'est faites sur l'Eglise ne sont pas moins embrouillées et moins contradictoires que tout ce qui précède. Ce qu'il dit de son origine, de ses progrès, de ses dogmes, est plein d'absurdités. Il nous présente saint Paul comme le véritable fondateur du christia-

nisme, et prétend que cet apôtre voulut détruire jusqu'à l'ombre de la servitude envers l'ancienne loi. Mais si l'apôtre avoit eu cette intention, il ne nous auroit pas laissé les livres de l'ancien Testament, dont la conservation pouvoit et devoit nuire au projet qu'on lui prête. L'auteur se moque de la doctrine de l'infaillibilité de l'Eglise; il reproche à Constantin d'avoir épuisé ses finances à rassembler des conciles et à faire venir des évêques de tous côtés. Il exagère les effets de ces assemblées. « Je crois désormais plus qu'inutile, dit-il p. 243 du t. II, d'avertir que les suites d'un concile devoient être nécessairement des troubles, des révolutions et des massacres; l'expérience a prouvé assez, dans le cours de la lecture de cet ouvrage, qu'un tel résultat étoit inévitable. » On pourroit dire de même que les lois sont une source de troubles et de révolutions, et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on impute à l'ordre et à la vérité ce qui est l'effet des passions et de l'ignorance des hommes.

L'auteur de *l'Esprit de l'Eglise* prend plaisir à flétrir les Pères les plus célèbres, on diroit que ces grands noms l'importunent. De même, il ne cite des papes que ce qui peut être à leur désavantage, ce qu'ils ont fait de bien n'entre point dans son plan. Il ne trouve rien à louer dans les catholiques, et ne s'attache qu'aux vices, aux désordres et aux abus; c'est là l'esprit de l'historien. Lui-même avouoit d'abord que ces abus ne pouvoient rien contre la religion. « Je rapporte sans voile, il est vrai, dit-il tome II, p. 411, les foiblesses et les erreurs des prêtres du premier âge; mais je proteste de nouveau que je regarde ces imperfections de la nature humaine comme absolument étrangères à la religion. » Mais il oublie dans la suite cette réserve, et il crie aux peuples, tome VIII, page 480 : « Tant que les prêtres ne changeront point, et qu'ils ne proclameront pas hautement ce changement, gardez-vous de les croire, gardez-vous surtout de leur obéir. » Voilà le résultat de ce livre. L'auteur, écrivant au milieu des nations chrétiennes, attaque leurs croyances, leur culte, leurs prêtres; mais qu'y veut-il donc substituer? Les folies du paganisme, des illusions, des superstitions. Son livre, plein de sarcasmes, de bouffonneries, de conjectures, d'amertume, n'est propre qu'à irriter les passions, qu'à fausser les esprits, qu'à armer les citoyens les uns contre les autres. La religion et la société doivent

également réprover un tel travail, qui heureusement est peu attrayant. L'auteur est lourd, diffus, sans intérêt et sans grâce; quoiqu'il ait écrit dans notre langue, on voit bien que c'est un étranger, et son érudition indigeste rebute encore moins que son ton âcre et son humeur perpétuellement contradicatoire.

Quant à la réfutation dont nous avons présenté un extrait, elle est solide; M. l'abbé Mastrofini auroit pu multiplier les faits, il a préféré battre son adversaire avec l'arme du raisonnement, et il le fait avec une modération dont l'écrivain flamand ne lui avoit pas donné l'exemple. Cette réfutation porte dans l'original le titre suivant : *Rilevi dell' abbate Marco Mastrofini au l'opera del signor de Potter, intitolata....* Rome, 1826, in-8° de 252 pages.

On peut joindre cet article à celui du n° 1355 sur un autre ouvrage de Potter, réfuté également par un ecclésiastique italien.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le dimanche 2 septembre, à quatre heures précises, M. l'archevêque de Paris bénira solennellement la première pierre de la nouvelle église de Vaugirard-Grenelle. Cette pierre sera ensuite posée par S. A. R. M^{me} la Dauphine. Le maire, ses adjoints, le conseil municipal, le curé de la paroisse, accompagné de son clergé, assisteront à cette cérémonie.

— Nous ne doutons pas que nos lecteurs ne voulussent bien prendre part à la joie que nous a causée le dernier bref du saint Père; plusieurs ont pris la peine de nous l'exprimer dans des lettres pleines d'intérêt et de bienveillance. Ces témoignages nous sont très-précieux; nous conservons, entre autres, une lettre tout-à-fait touchante d'un respectable curé du diocèse d'Avignon. Nous le prions, lui et les autres personnes qui nous ont écrit à ce sujet, de nous permettre de leur témoigner ici en commun l'expression de notre reconnaissance. Il nous seroit difficile de répondre à chacune de ces lettres, et nous croyons mieux remplir les vues de nos

estimables correspondans, en employant tout notre temps à rendre notre travail de plus en plus digne de leurs suffrages.

— La *Gazette universelle de Lyon* annonce d'après une lettre d'un de ses correspondans, que Manuel est mort sans avoir reçu les secours de la religion, que ses amis l'ont entouré comme Talma, et que le poète Béranger est le seul qui l'ait assisté à ses derniers momens. Ainsi nous voyons se renouveler aujourd'hui ce qui arriva à la mort des philosophes du dernier siècle, où on se relayoit autour d'eux pour les empêcher, disoit-on, *de faire le plongeon*. L'esprit de parti et la haine de la religion circonviennent un malade dans un malheureux moment; on l'obsède pour lui ravir les consolations qui calmeroient ses douleurs et les agitations de sa conscience; on lui refuse les secours que lui offre la foi, et que peut-être il souhaite et réclame au fond du cœur. On prévient tout retour vers des idées salutaires et vers des sentimens meilleurs, et on s'applaudit, comme d'un triomphe, de ce qui est à la fois un acte d'intolérance et de cruauté.

— M. Denis Castano y Bernandez, évêque de Gironne, en Espagne, a adressé, le 14 août, un Mandement à ses diocésains à l'occasion des troubles de la Catalogne. Le prélat rappelle qu'il y a quatre mois, il leur représenta les rapports qui doivent les unir à leur souverain et les devoirs qu'ils ont contractés envers lui. Il vouloit les fortifier contre les moyens de séduction qu'employoient les ennemis de la paix pour les égarer et les perdre. Il voit avec douleur que, malgré ses exhortations et malgré les mesures prises par le gouvernement, les troubles se propagent de plus en plus en Catalogne. Il renouvelle donc ses avis et ses instances. La révolte actuelle, dit-il, est l'œuvre de la démocratie qui se cache sous des noms spécieux; à côté de royalistes éprouvés qui croient servir la cause de la monarchie, de jeunes insensés font entendre d'autres vœux. Le prélat engage les pasteurs à lire sa circulaire plusieurs fois s'il est nécessaire, ou à l'omettre suivant la prudence, mais à ne rien négliger pour éclairer et ramener les esprits.

— La liberté de la presse qui règne en Belgique, n'est pas générale ni absolue. Vous pouvez bien dans des journaux et des pamphlets vous moquer des prêtres, insulter à la religion, nier ses dogmes, fronder ses pratiques; mais n'allez pas vous émanciper sur les protestans, sans quoi on seroit

obligé de vous redresser. Un ecclésiastique d'Anvers l'a éprouvé dernièrement. M. Buelens (c'est son nom) s'étoit amusé à composer une petite pièce de vers latins à l'occasion d'une première messe. Le poète excitoit le zèle du jeune ecclésiastique auquel il s'adressoit, en lui peignant les dangers de l'Eglise, d'un côté les sectes protestantes, de l'autre les efforts de l'impiété. Il disoit en style poétique : *Lutheri infremuit fœx, seditiosa propago.... Desidia est perversis cedere sectis; hæreticum nescit Belga subire jugum.* Ce qui veut dire apparemment : *La lie de Luther, race séditieuse, a frémi.... C'est une lâcheté de céder à des sectes perverses, le Belge ne sait point subir le joug de l'hérésie.* Les protestans du pays, qui tournent journellement en ridicule les catholiques, les papes et les évêques, ont été fort choqués des épithètes que leur donnoit M. Buelens; le *fœx*, le *seditiosa* et le *perversis* leur ont paru une insulte intolérable. On a même vu une sorte de révolte dans le *jugum hæreticum*, et on a supposé que cela vouloit dire : *Le joug d'un prince hérétique*; genre d'interprétation avec lequel on pourroit proscrire, non-seulement tous les vers, mais tous les livres d'église, les bréviaires et les rituels. M. Buelens a donc été arrêté et traduit devant les tribunaux pour ses trois ou quatre hémistiches. La chambre de mises en accusation de Malines n'a pas jugé son cas bien grave, et l'a renvoyé de la poursuite : mais le ministère public s'est montré peu content de cette déclaration, et il en a appelé devant la cour de cassation. En attendant qu'elle prononce, on laisse toujours M. Buelens en prison, où je ne crois pas qu'il soit tenté de faire des vers, et où il fera sagement, du moins, de bien choisir ses sujets et de bien peser ses épithètes, pour n'y rien laisser qui donne la moindre prise aux bénignes interprétations des amis de la tolérance et de la liberté.

— Ce fut un événement fort remarquable, il y a 30 ans, que la fondation d'un collège catholique faite en Irlande aux frais du gouvernement anglais. Avant la révolution, il existoit sur le continent plusieurs établissemens destinés à l'éducation des catholiques irlandais; à Paris, il y avoit le collège des Lombards et celui de la rue du Cheval-Vert, qui renfermoient 180 élèves. On en comptoit 80 au collège de Nantes, 40 à Bordeaux, 30 à Douai, 10 à Toulouse, 8 à Lille; et hors de France, 40 à Louvain, 30 à Anvers, 32 à

Salamanque, 16 à Rome et 12 à Lisbonne. La destruction de presque tous ces établissemens alloit laisser le clergé catholique sans ressource. Les évêques s'adressèrent à lord Westmoreland, alors lord-lieutenant en Irlande, et demandèrent qu'on leur permît d'avoir des établissemens dans leurs diocèses mêmes pour former leur clergé. Le gouvernement anglais se rendit à leur vœu, et le comte Fitz-William, qui alloit succéder à lord Westmoreland, reçut ordre d'établir et de doter un collège pour les catholiques irlandais; mais le peu de temps que ce seigneur passa en Irlande ne lui permit pas de terminer une affaire qu'il avoit commencée avec zèle. Ce fut son successeur, le comte Camden, qui eut la gloire de mettre ce projet à exécution. Il obtint en 1795, du parlement irlandais, un acte pour autoriser le clergé catholique à recevoir son éducation dans le pays même, et des fonds furent assignés pour bâtir et doter le collège. On en fixa l'emplacement à Maynooth, village du comté de Kildare, à 10 milles de Dublin; c'étoit autrefois la résidence de l'intendant du duc de Leinster. Les *trustees* ou commissaires nommés par le roi en firent l'acquisition. On ajouta deux ailes au bâtiment principal; le tout forme aujourd'hui une façade de 400 pieds de long. On y trouve une chapelle, une bibliothèque, de grandes salles, du logement pour 260 étudiants, et d'autres pièces et accessoires nécessaires. Le 1^{er} novembre 1795, lord Camden vint en personne sur les lieux, accompagné du chancelier et des magistrats avec un grand cortège; il fut reçu par le président du collège, par les professeurs et écoliers dans leurs habits de collège, par la noblesse des environs et par un grand concours de peuple. Le lord-lieutenant posa la première pierre des nouveaux bâtimens, et chargea le président du collège de conduire dans ses voitures les évêques catholiques présens, qui dinèrent ce jour-là au château. Il voulut même que l'archevêque catholique d'Armagh fit la prière après le repas; circonstance qui paroît fort étonnante, quand on se rappelle que c'étoit la première fois depuis plus de cent ans, qu'un évêque catholique se trouvoit à la table ou même dans la compagnie du lord-lieutenant. Les *trustees* nommés par le roi étoient les quatre archevêques de Dublin, d'Armagh, de Tuam et de Cashel, les évêques de Meath, de Cork, de Derry, de Kerry, de

Leighlin, d'Elphin, et Thomas Hussey, président du collège. Ils instruisirent la congrégation de la Propagande de la mesure qui venoit d'être prise, et le cardinal Gerdil, alors préfet, les en félicita par une lettre du 9 juillet 1796, où il leur donnoit des avis sur l'éducation des jeunes irlandais. On devoit, dit le sage et savant cardinal, leur inspirer l'horreur des nouveautés, la fidélité aux anciennes traditions, le respect pour les dogmes consacrés, et l'éloignement pour toute concession qui pourroit en altérer la pureté. Cette lettre fut rendue publique, ainsi qu'une réponse des commissaires ci-dessus, en date du 17 novembre 1796, qui exprimoit les mêmes sentimens. Le parlement accorda un fonds annuel de 8000 liv. sterl. pour l'entretien du collège; en 1807, on vota 2500 liv. de plus. Dans la suite, la somme annuelle a été fixée à 9250 liv. st. Les statuts fixent la proportion des étudiants pour chaque métropole; Armagh et Cashel en envoient chacun 60; Dublin et Tuam chacun 40; mais on en a ajouté 50 de plus. La maison leur fournit le logement, l'ordinaire et l'instruction; mais chaque étudiant paie en entrant 9 liv. 2 shillings, et sa dépense personnelle par an est estimée à 20 liv. st. Le cours des études est de 5 ans, dont 2 pour les humanités, la logique et les mathématiques, et 3 pour la théologie. Déjà des prêtres instruits sont sortis de cette école où plusieurs ecclésiastiques français ont professé avec distinction; un d'eux, M. l'abbé de La Hogue, ancien docteur de Sorbonne, réside encore dans la maison, et est fort révééré en Irlande. Le collège royal de Saint-Patrice à Maynooth, car c'est le nom qu'il porte, ne peut suffire cependant aux besoins du clergé catholique de toute l'île, et il s'est établi depuis dans quelques diocèses des collèges ou séminaires qui contribuent à combler le déficit, et qui ont même fourni à la mission anglaise des ouvriers laborieux.

— Un nouvel évêque vient d'être établi dans les Etats-Unis; c'est M. Portier, qui a été nommé évêque des Florides. M. Michel Portier partit de France il y a dix ans, avec M. Dubourg, évêque de la Louisiane; il fut ordonné prêtre par ce prélat, et a tenu à la Nouvelle-Orléans une école qui a eu des succès. Son sacre a eu lieu le 5 novembre de l'année dernière, à St-Louis, dans l'Etat du Missouri, et fut fait par M. Rosati, coadjuteur de la Nouvelle-Or-

iens, et évêque de Tenagra, aujourd'hui administrateur de la Nouvelle-Orléans et de Saint-Louis. On lut la bulle du Pape. Le prélat consécrateur étoit assisté, par dispense, de deux prêtres, M. Olivier, ancien missionnaire du pays, et M. Van Quickenbern. Il s'y trouvoit treize autres prêtres, deux sous-diacres, six minorés. M. Dothex prêcha en anglais sur la vocation au sacerdoce, et le soir le nouvel évêque prononça un discours qui traitoit de la Providence dans l'établissement de son église. M. Portier est évêque de l'Etat d'Alabama et des Florides. Dès le mois de décembre de la même année, il se rendit dans son diocèse, et s'occupa à procurer les grâces du jubilé aux catholiques de Mobile et de Pensacola. Chargé d'un vaste territoire, il n'a avec lui que deux prêtres, et ne peut suffire aux demandes qui lui sont adressées. Il a fallu tout son zèle, son désintéressement et son abandon à la Providence pour accepter l'épiscopat dans un pays où tout est à faire, et dans une position qui n'offre rien de tentant à l'ambition. Une lettre postérieure nous apprend qu'on travailloit à former une administration régulière pour le soin du temporel de l'église à Saint-Augustin, dans la presqu'île de la Floride. On sait que les Florides sont aujourd'hui occupées par les Etats-Unis, elles n'avoient autrefois que des catholiques, mais des protestans s'y établissent tous les jours. L'Etat d'Alabama est un nouvel Etat qui s'est formé récemment sur la rive gauche du Mississipi.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. M. le Dauphin vient de faire remettre, à M. le curé de Bonnelles (Seine-et-Oise), une somme de 200 fr. pour les pauvres de sa paroisse.

— M. le Dauphin, lors de la dernière chasse qu'il fit à Rambouillet, a remis à M. le curé d'Orphin 200 fr. pour les pauvres de sa paroisse.

— M^{me} la Dauphine a daigné accorder, à la société de charité maternelle de la ville de Nantes, un secours de 2500 fr., destiné à soulager les mères indigentes et leurs enfans nouveaux nés.

— Le jour de la Saint-Louis, M. le vicomte d'Agoult, gouverneur du château de Saint-Cloud, a présenté à l'audience de S. A. R. M. le duc de Bordeaux une femme centenaire du duché de Savoie, qui a fait à pied le voyage de Paris, et dont la chaumière a été incendiée.

Cette femme, qui est âgée de 113 ans, et se souvient d'avoir tenu dans ses bras feu le prince de Savoie, épouse de Charles X et siecle de M. le duc de Bordeaux, a éprouvé la plus vive émotion en voyant le jeune prince. Le Roi et M^{me} la Dauphine ont bien voulu lui témoigner toute sorte de bienveillance.

— La partie de la nouvelle galerie du Louvre, attenante au pavillon Marsan vient d'être terminée; elle atteint maintenant la rue de Rohan. La place du Carrousel a été débarrassée, ces jours derniers, de la barrière en planches qui la déparait et la masquait de ce côté.

— On annonce, pour la fête du Roi, l'ouverture du Musée Charles X, qui renfermera plusieurs riches collections d'antiquités égyptiennes, grecques et romaines, nouvellement acquises. Ce sera sans doute à la même époque que les salons des tableaux seront ouverts au public.

— La bénédiction et l'inauguration d'un fort beau tableau représentant le Christ sur la croix, ont eu lieu, dimanche dernier, dans l'église de Villemomble, près Paris. Un grand concours de personnes de ce village et des environs assistoit à cette cérémonie avec beaucoup d'édification. Ce tableau, offert par M. le maire de Villemomble à ses administrés, est de la composition de M. Aug. Laby, jeune peintre, qui a déjà donné des preuves de talent.

— On a saisi mardi soir, à la requête de M. le procureur du Roi, une brochure qui a pour titre : *Récit historique des funérailles de M. Manuel, ancien député de la Vendée.*

— Le tribunal correctionnel a prononcé, mardi dernier, son jugement sur la saisie du *Précis de la révolution française*, par Rabault-Saint-Etienne. Il a condamné le sieur Kleiffer, imprimeur, à six mois d'emprisonnement et 500 fr. d'amende. Quant au libraire Servier, il a été renvoyé de la plainte, attendu qu'il n'étoit pas bien prouvé qu'il eût agi sciemment; néanmoins le tribunal a déclaré bonne et valable la saisie faite chez ce libraire de 19 exemplaires du *Précis de la révolution*, et a ordonné en même temps que tous autres exemplaires dudit ouvrage qui pourroient être saisis fussent détruits.

— La cour royale a prononcé, mercredi dernier, sur l'appel du sieur Maubreuil contre le jugement de police correctionnelle qui l'a condamné à cinq ans de prison pour voies de fait envers M. le prince de Talleyrand. La cour a écarté la circonstance aggravante de préméditation, et a réduit la peine à deux années.

— Nous annonçons, dans notre dernier numéro, qu'un des prix proposés par l'Académie française a pour sujet cette question intéressante, *la charité considérée dans son principe et dans ses applications*; voici un de nos journaux qui proteste avec chaleur contre l'emploi du mot *charité*. L'odeur de *mysticité* qui s'attache à ce mot importante singulièrement le *Courrier*; il appréhende probablement qu'un sentiment religieux se glisse dans une composition académique.

— Le *Moniteur* vient de publier l'état comparatif et officiel présentant l'entrée des bâtimens venant de l'étranger ou des colonies dans les ports de France en 1825 et 1826, avec la quantité de leur chargement, etc. Il résulte de ce tableau que, de 1825 à 1826, le montant

des importations de notre commerce maritime avec l'étranger s'est accru de près d'un cinquième, et avec nos colonies de plus d'un quart, et que nos quatre grands ports de commerce ont participé à cette augmentation dans les proportions suivantes : Bordeaux a augmenté son commerce de près de 3 septièmes, Nantes de plus de 4 septièmes; le Havre a presque doublé le sien, et Marseille n'a éprouvé qu'un léger accroissement.

— M. le comte de Montlivant, préfet du Calvados, vient d'adresser une proclamation à ses administrés, pour leur annoncer le prochain passage de M^{me} la Dauphine dans ce département. S. A. R. arrivera à Fataise le 8, restera à Caen toute la journée du dimanche 9, passera à Bayeux le 10, et entrera le même jour dans le département de la Manche par le pont du Vey. La princesse arrivera au Mans le 17.

— Le nombre des troupes réunies à Saint-Omer est de 17,000 hommes, dont 14,000 d'infanterie; le reste est de la cavalerie, de l'artillerie et des mineurs. Ces troupes forment trois divisions, commandées par les lieutenans-généraux Billard, comte de Fezensac et duc d'Escars. M. le comte Curial est le général en chef. On assure que le prince d'Orange a fait retenir des logemens à Saint-Omer pour lui et pour sa suite. On croit que le duc de Wellington viendra également voir le camp.

— Pendant le séjour du Roi à Lille, il y aura dans cette ville une exposition des produits des fabriques de l'arrondissement. Le maire de Lille a informé ses administrés que S. M. visiteroit cette exposition; et que des médailles d'argent et de bronze, frappées pour perpétuer le souvenir de la présence du Roi, seront accordées aux fabricans qui auront envoyé les produits les plus remarquables.

— Le concours des étrangers est prodigieux à Saint-Omer et à Lille. Cette dernière ville a voté 150,000 fr. pour fêter convenablement le séjour du Roi; 20,000 indigens y recevront une gratification en argent; il y aura pour le peuple des jeux et danses publiques, et des distributions de comestibles.

— Le conseil municipal d'Amiens a voté 36,000 fr. pour les fêtes qui auront lieu lors du passage de S. M., et pour les secours qui seront distribués aux pauvres dans cette occasion mémorable. M. le maire de cette ville a adressé à ses administrés une proclamation qui respire les bons sentimens que l'on manifeste dans tous les lieux où le Roi doit passer.

— S. M. daignera admettre la garde nationale de la ville de Laon à faire près d'elle le service concurremment avec sa maison militaire. Cette faveur est une récompense flatteuse des services et du dévouement bien connus de cette garde.

— Les habitans de St-Jean de Sotheville, Le Valasse, Radicatel et St-Nicolas de la Taille (S.-Infér.), pleins de reconnoissance envers la bonté royale, qui leur a accordé un secours de 2000 fr. pour les indemniser des pertes qu'ils ont éprouvées par l'effet d'un violent orage, se sont portés en foule dans l'église de Saint-Nicolas, pour assister à une messe d'actions de grâces qu'ils y ont fait célébrer pour la famille royale.

— Un incendie s'est manifesté, dans la soirée du 24, à Reims, auprès de Valenciennes. Une maison a été entièrement brûlée, et un enfant y a péri. Le zèle déployé par les autorités et par les pompiers a empêché cet événement d'avoir d'autres suites.

— Un journal anglais a dit, et quelques feuilles de l'opposition avoient répété, que la frégate anglaise *Cambrian* avoit été capturée dans la Méditerranée par un vaisseau algérien de 74, et que les barbares avoient massacré l'équipage. Cette nouvelle n'a aucun véritablement ; les Algériens n'ont pas un seul vaisseau de cette force.

— L'empereur d'Autriche s'est rendu à Presbourg pour y faire la clôture de la diète de Hongrie, ouverte le 18 septembre 1825. Cette clôture a eu lieu, avec tout le cérémonial d'usage, le 18 de ce mois, et le monarque a adressé à cette occasion une longue allocution à l'assemblée.

— Les insurgés de Catalogne continuent leurs excès et leurs déprédations. Un détachement de 25 hommes de cavalerie, qui se rendoit à Vich, a été assailli dans un bois d'une décharge qui a tué le capitaine et 7 hommes. Quelques *agraviados* ont même eu l'audace de s'avancer jusqu'à Saint-André de Palomar, à une lieue de Barcelonne, où ils ont tué un caporal et 3 hommes dans un corps-de-garde. Quelques petits engagements ont eu lieu, et les rebelles ont été repoussés avec perte.

— La publication des trois décrets de don Pedro ayant encouragé quelques feuilles libérales de Portugal à prendre un ton plus menaçant, le ministre de la justice a fait venir devant lui les éditeurs pour connoître les noms des personnes qui rédigent ces journaux et qui leur fournissent des fonds. *Le Chroniste*, feuille hebdomadaire, qui s'étoit prononcé avec exaltation contre les droits de don Miguel à la régence, a cessé dès-lors de paroître.

Il a paru, dans le *Moniteur*, une lettre fort remarquable sur Alger, sur nos différends avec le dey, et sur les moyens de faire cesser une piraterie révoltante. Cette lettre, signée R. S., a été provoquée par une autre lettre insérée, le 15 août, dans la *Gazette de France*, et signée C. de M. M. R. S., après avoir montré l'existence d'Alger comme une insulte faite à la civilisation, repousse cependant l'idée de reconquérir Alger à notre profit, et cherche à qui on pourroit confier cette conquête :

« Un ordre existoit autrefois, grand par ses vertus hospitalières et son enthousiasme religieux, et les miracles de son héroïsme. C'est à lui que les puissances chrétiennes avoient remis la garde de la Méditerranée. Son objet étoit de détruire la barbarie; son éternelle loi, de ne conclure avec les pirates ni paix ni trêve, de ne pas même racheter ses propres membres, quand ils avoient le malheur de tomber dans la captivité. Essentiellement neutre dans les querelles des puissances chrétiennes, égal à chacune d'elles comme Etat indépendant, soumis à toutes par des sermens individuels, sujet en Europe dans chacun de ses membres, souverain en Afrique par ses attributs

collectifs, n' remplissoit, et nul autre que lui ne pouvoit remplir les conditions nécessaires à l'exercice de cette prévôté navale dont le commerce d'Europe a payé si cher sa suppression.

» C'est dans le rétablissement de cet ordre que je place le maintien de la conquête; et je lis avec plaisir dans une lettre de Vienne, qu'une grande puissance vient d'adopter le principe du rétablissement, quoiqu'il n'y soit pas fait mention du siège futur de l'ordre, qui cependant importe beaucoup à la question.

» Les objections ne manqueront pas, je le sais; je vais au-devant d'elles, vous jugerez si je les affoiblis.

» La principale est tirée de l'esprit du siècle. On atteste si souvent cet esprit, et sur des prétextes si vains, qu'il seroit aussi trop mal-adroit de négliger son témoignage dans une cause où le besoin de son intervention n'est pas douteux. Mais qu'est-ce qui choque donc tant l'esprit du siècle dans l'institution dont il s'agit? Seroit-ce que l'ordre de Saint-Jean est un ordre monastique? Il y a certainement exagération, et la vie essentiellement active d'un institut guerrier n'est pas à comparer à la vie essentiellement contemplative d'un couvent. Ces guerriers, il est vrai, sont astreints au célibat. Mais faut-il être moine pour être célibataire? On ne voit pas beaucoup de mariages parmi les soldats, et le célibat est la condition obligée de bien des situations sociales. Qui empêche d'ailleurs de limiter cette condition pour la durée, de n'exiger des chevaliers qu'un vœu temporaire? »

Après quelques autres réponses aux objections et quelques réflexions sur l'ordre de Malte; le correspondant du *Moniteur* termine ainsi :

« Il y a incompatibilité entre le repos, la civilisation, la dignité de l'Europe et l'existence politique d'Alger. D'ailleurs, l'insolence du pirate a passé toutes les limites; elle mérite un châtement exemplaire.

» La France ne pourroit vouloir conquérir Alger pour elle seule, sans exciter ou réveiller des alarmes et des jalousies nuisibles à cette union qui fait la force et la sûreté de l'Europe.

» Il seroit très-facile à une confédération maritime de prendre Alger, et il lui seroit très-difficile d'assujettir la conquête à un gouvernement commun.

» L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem est la seule institution conforme à ce but. Ses malheurs, ses longs services, son antique illustration, son injuste dépossession, tout plaide en sa faveur, et l'Europe chrétienne doit saisir avec empressement cette occasion d'une restauration nouvelle.

» Au boulevard de la piraterie musulmane, le bon sens ordonne d'imposer un boulevard éternel du commerce chrétien. Entretien dans les mers infestées par ces pirates une sorte de prévôté collective, seroit un moyen bien moins efficace qu'onéreux. Il faut pour l'entière destruction de la marine ennemie, une marine de même nature, qui puisse défier pour la légèreté cette nuée de felouques et d'esquifs qu'on voit dans les calmes traverser, hors de la portée du canon, les escadres immobiles, et s'élançant d'un coup de rame dans les vides d'un écueil.

» On conçoit une colonie agricole et commerciale qui, sous la

protection de l'ordre, civiliseroit les tribus nomades, et repousseroit peu à peu vers leurs déserts les tribus barbares qui répugneroient à la civilisation; car toutes les fois que le génie de l'homme est aux prises avec la barbarie, c'est celle-ci qui recule.

» Jamais de plus grands avantages pouvoient-ils se trouver réunis? Une colonie, une restauration, un boulevard éternel, l'affranchissement du commerce et de la religion d'Europe; et une injustice qui sembloit irréparable réparée avec un immense profit. »

On nous prie de recommander une entreprise qui s'est formée depuis quelque temps à Paris, et qui a pour titre : *Agence générale de placemens sur les fonds publics, ou Banque de prévoyance*. Cet établissement est autorisé par ordonnance royale, et existe déjà depuis quelques années. Il a pour but de détruire le fléau de l'usure, en procurant aux capitaux un intérêt légitime, et de procurer des ressources précieuses pour la vieillesse. Les administrateurs ont fait une adresse au clergé, pour le rendre favorable à leur entreprise. Leurs opérations sont de deux sortes : les unes sont des placemens à terme fixe, pour cinq, dix, quinze ou vingt ans; les autres sont des placemens viagers. Plusieurs personnes se réunissent pour former des compagnies : à la mort d'un associé, le revenu est réparti entre les co-sociétaires existans; à la mort du dernier survivant, on rend aux héritiers les mises. Une société en commandite a affecté 1 million à la garantie des gérans, et ceux-ci sont solidairement responsables; ils ont versé un cautionnement de 60,000 fr.

Tous les fonds reçus par l'administration sont immédiatement convertis en rentes à cinq pour cent, et ces rentes sont successivement déposées à la caisse des dépôts et consignations, avec le contrôle nominatif des actionnaires à mesure que les compagnies sont formées. Il y a là-dessus une brochure intitulée *l'Ami des hommes et de la religion, ou le Guide des gens sages et prévoyans* (1), qui a déjà été annoncée dans ce journal. L'auteur, M. Blanc des Foucaudes, regarde l'agence comme l'institution la plus sagement combinée et la plus propre à offrir des garanties.

Le dernier *Prospectus* de l'agence contient des lettres de plusieurs ecclésiastiques qui approuvent le but de l'entreprise. On nous assure que d'autres, qui ont examiné le mécanisme de ses opérations, n'y ont rien vu de contraire aux principes les plus généralement reçus. Quant à nous, qui ne sommes pas très-forts sur les matières de finances, nous nous en rapportons volontiers à ceux qui se sont appliqués à ces objets. Nous engageons donc les ecclésiastiques à consulter la brochure de M. Blanc des Foucaudes, à méditer ce qu'elle annonce, à peser ce qu'elle promet. L'auteur, qui est un ancien notaire, et qui est aujourd'hui trésorier de l'agence, est propre à inspirer la confiance par ses principes religieux et par la pureté des motifs qui le dirigent.

(1) In-8°, prix, 1 fr. 50 cent. et 1 fr. 80 c. franc de port, A Paris, au bureau de ce journal.

Mélanges de religion, de critique et de littérature.
 par M. de Boulogne, évêque de Troyes.

Ce volume fait partie des *OEuvres de M. de Boulogne*, et est le 6^e de la collection. Dans les volumes précédens, on avoit vu l'orateur et l'évêque prêcher les grandes vérités de la religion, ou prémunir les fidèles contre les fausses doctrines et contre l'esprit de son siècle. Désormais, on verra le littérateur exercé, le critique habile, signaler les mauvaises productions, raconter les évènements de son temps, attaquer l'erreur ou l'impiété dominante, poursuivre surtout un parti turbulent et schismatique, et servir encore la religion par cet autre genre d'écrits. Jamais l'église constitutionnelle n'avoit été attaquée avec autant de talent, de verve, de persévérance et de bonheur. M. de Boulogne couvre de ridicule les chefs de ce parti, analyse leurs actes les plus remarquables, et renverse leurs foibles apologies. Ses articles, pleins de raison et de sel, eurent dans le temps un grand succès, et intéresseront encore aujourd'hui; ce sont des matériaux précieux pour l'histoire, et des monumens d'une longue et vive controverse qui a occupé long-temps les esprits, et qui n'a laissé que trop de traces. Mais au bout de trente ans, après une suite

(1) Tome I^{er}, un gros vol. in-8^o sur papier fin.

Les *OEuvres* complètes de M. de Boulogne formeront 8 gros vol. in-8^o, et seront divisées en trois classes, dont chacune pourra être acquise séparément. Les Sermons et Discours forment 4 vol., les Mandemens et Instructions pastorales 1 vol., les Articles de critique et de mélanges feront 3 vol. Prix de chaque volume, 7 fr.

On souscrit à Paris, chez les éditeurs Adr. Le Clerc et compagnie, au bureau de ce journal.

Tome LIII. *L'Ami de la Religion et du Roi.* G

d'événemens qui en ont fait perdre de vue de plus anciens, quand d'autres hommes sont venus occuper la scène du monde, il étoit à craindre que l'on n'eût pas compris aussi bien des faits d'une autre époque et des détails déjà presque vicillis. C'est ce qui a donné l'idée de faire précéder les articles de M. de Boulogne par un *Tableau politique et religieux de la France sous le directoire*. Ce tableau se divise naturellement en deux parties, l'une sur la politique, l'autre sur la religion. L'éditeur trace donc d'abord la situation politique de la France sous le directoire; il rappelle la formation de cette magistrature, l'esprit qui la dirigea, et les principaux évènements de cette époque, tant au dedans qu'au dehors. La 2^e partie est divisée en deux sections, l'une qui présente l'ensemble de la législation de ce temps-là sur l'exercice de la religion et sur les prêtres, l'autre qui offre un *Précis historique sur l'église constitutionnelle*. Ces trois morceaux embrassent ainsi tout ce qui peut bien faire connaître cette portion de l'histoire de la révolution. Le *Précis historique sur l'église constitutionnelle* est le plus étendu des trois; il ne se borne même pas au temps du directoire, et renferme tout ce qui est relatif à cette église, soit avant, soit après le règne des directeurs. Jusqu'ici nous n'avions rien de complet sur l'histoire de cette église éphémère; l'éditeur a fait beaucoup de recherches, et croit n'avoir rien omis d'essentiel sur ce sujet. Nous donnerons une idée succincte de son travail.

L'assemblée constituante avoit formé, en 1789, un comité ecclésiastique chargé de présenter des projets de loi sur la religion et sur le clergé. Ce comité, où dominoient quelques avocats jansénistes, rédigea un nouveau code appelé *constitution civile du clergé*, et que l'assemblée adopta. On supprima un grand nombre de sièges épiscopaux, les chapitres des cathédrales, les abbayes, les monastères, les collégiales, et on

réglâ que les évêques et les curés seroient élus par les mêmes corps électoraux qui nommoient à toutes les fonctions civiles. Les évêques réclamèrent contre les nouveaux décrets, dont on pressa néanmoins l'exécution. Au commencement de 1791, les évêques et les curés furent appelés à prêter le serment de se conformer à la constitution civile du clergé; ceux qui le refusèrent étoient censés avoir abdicqué et furent remplacés. Quatre évêques seulement se soumirent à ce nouveau régime, tous les autres furent dépossédés, et on élut à leur place des prêtres patriotes, des moines qui avoient quitté leurs couvens, et d'autres partisans des innovations. Ils furent sacrés, et prirent possession des églises sans avoir reçu l'institution canonique. Les curés furent de même établis sans mission. En vain le Pape s'éleva dans ses brefs contre ce bouleversement, en vain les évêques montrèrent dans des instructions pastorales l'injustice et la témérité des décrets de l'assemblée, en vain il parut de nombreux écrits pour signaler l'illégalité de ces mesures et leur opposition à toutes les règles de l'Eglise; le schisme fut consommé, et il y eut deux clergés, l'un *assermenté* et occupant toutes les places, l'autre *insermenté*, et pour cela seul persécuté et bientôt proscrit. Dès 1792 commencèrent les mesures de rigueur contre les prêtres fidèles appelés réfractaires; on les emprisonna, on les inquiéta de mille manières, et enfin on les condamna à la déportation; ou on les massacra; ou on les plongea dans les cachots. C'est ainsi que s'annonçoit le règne de la philosophie et de la liberté.

Pendant ce temps, l'église constitutionnelle se faisoit connoître par des motions scandaleuses et par des actes déplorables. Un des nouveaux évêques, Dorné, provoqua la prohibition de tout costume ecclésiastique et religieux. Plusieurs prêtres se marièrent et écrivirent contre le célibat ecclésiastique. Un autre évêque fit décréter l'abolition de la royauté. Dans la

convention, 23 évêques ou prêtres constitutionnels condamnèrent Louis XVI à mort. A la fin de 1793, Gobel, évêque de Paris, donna le signal de l'apostasie; ce fut à qui l'imitoit parmi ses confrères. La tribune de la convention ne retentit, pendant quelques mois, que de déclamations grossièrement impies. Des hommes ivres de sang et de débauche venoient à chaque séance apporter les dépouilles des églises, et recevoient des éloges pour prix de leurs brigandages sacrilèges. Tout exercice du culte fut pros crit et toutes les églises livrées au pillage. Les constitutionnels, les uns par foiblesse, les autres par perversité, se prêtèrent à ces scandales; on les vit à l'envi se souiller par des abjurations honteuses, par des mariages et par des actes de tyrannie et de cruauté. Torné, Massieu, Gavernon, Huguët, Pontard, Dumouchel, Savines, Jarente, sont ceux dont l'apostasie fut la plus révoltante. D'autres remirent leurs lettres d'ordres ou renoncèrent à leurs fonctions. Dans la convention, Lebon, Duquesnoy, Chabot, se traînèrent dans les derniers excès de la plus furieuse démocratie. D'autres prêtres conventionnels abjurèrent avec éclat, persécutèrent les prêtres, dépouillèrent les églises, et contractèrent des mariages. Schneider, à Strasbourg; égala les cruautés de Lebon à Arras. L'auteur du *Précis* a recueilli ces tristes preuves de l'esprit de vertige qui régnoit alors; il a cru devoir signaler ces actes de lâcheté qui imprimèrent au clergé constitutionnel une tache ineffaçable.

Toutefois, après la terreur, le clergé prétendit se relever de sa chute, ou plutôt quelques esprits ardens entreprirent de ressusciter le schisme. Quatre évêques, sous le nom de réunis, formèrent à Paris une espèce de comité qui publia un journal, envoya des encycliques, convoqua des synodes et des conciles, nomma ou fit nommer des évêques, ne négligea rien enfin pour répandre de déplorables discordes. Malgré leurs

efforts cependant, il y eut de nombreuses rétractations, et des évêques et des prêtres constitutionnels désertèrent successivement ce parti. A Paris, nous voyons plus de 300 prêtres rétracter leur serment en 1795 et 1796; dans les autres diocèses, beaucoup de prêtres se réunirent vers le même temps aux pasteurs légitimes. Les exemples des évêques Panisset, Gobel, Fauchet, Lamourette, Charrier la Roche et Montault secondèrent cette impulsion que les constitutionnels essayèrent vainement d'arrêter. Dans leur journal et dans leurs écrits, ils attaquoient l'autorité de l'Eglise et du Pape, insultoient aux pasteurs véritables, dénonçoient même les prêtres déportés qui rentroient, et s'efforçoient d'appeler sur le clergé fidèle les rigueurs de la persécution. Ils établirent, en 1795, un nouveau mode pour l'élection des évêques, et prirent le nom des anciens sièges, contre le vœu de la constitution civile du clergé, qui ne désignoit les évêques que par le nom du département.

En 1797, ils tinrent à Paris ce qu'ils appelèrent un concile national; on trouvera dans le *Précis* une courte notice sur cette assemblée, ainsi que sur celle de 1801 qui fut plus nombreuse encore. Dans l'intervalle, ils élurent plusieurs évêques, presque tous d'une manière très-arbitraire et avec des formes très-irrégulières. Il leur suffisoit de gagner quelques prêtres dans un diocèse pour faire avec eux un simulacre d'élection, et introduire un évêque de leur parti. Dans plusieurs villes, on vit arriver ainsi des évêques qu'on n'y attendoit pas, et dont la présence devenoit une source de discordes. A Paris, un presbytère irrégulièrement formé nomma pour évêque Royer, de l'Ain, qui s'annonçoit pour gouverner seulement provisoirement cette église jusqu'au retour de M. de Juigné. Cette élection amena des divisions entr'eux, et d'autres sujets de discorde éclatèrent dans ce parti déjà si fort affoibli par ses pertes. Il y eut parmi eux une vive

partie, sur les scènes déplorables qui s'étoient passées dans ce lieu même et sur le courage des confesseurs; l'autre, à la fin de la deuxième partie, sur l'œuvre intéressante, objet de la réunion. M. l'ancien évêque de Tulle a donné ensuite le salut.

— La *Gazette officielle* de Bruxelles annonce que le saint Père a ratifié, le 17 août, la convention conclue le 18 juin entre les plénipotentiaires du saint Siège et ceux du royaume des Pays-Bas, et que l'échange des ratifications aura lieu incessamment. Cette nouvelle a ranimé les espérances des catholiques; parmi lesquels certaines mesures et certains bruits n'avoient pas laissé de jeter quelque inquiétude. La *Gazette de La Haye* annonce l'arrestation de M. Le Sage ten Broek, notaire à Loosduinen, en Hollande. M. Le Sage ten Broek est un protestant converti qui rédige un journal en hollandais, sous le titre d'*Ami de la religion*, et qui a composé plusieurs autres écrits sur les matières ecclésiastiques. Il étoit aussi secrétaire de la société catholique de Hollande, et s'intéressoit à tout ce qui étoit du bien de la religion. Nous ne savons pas ce qu'on lui reproche, mais il paroît que son arrestation se rattache à l'affaire de l'imprimeur Langenhuizen, de La Haye, qui est éditeur de deux ouvrages périodiques en hollandais, l'*Ultramontain* et l'*Ami de la religion*, et qui, quelques jours auparavant, avoit été conduit dans les prisons de La Haye. Les éditeurs de livres et de journaux irréligieux ne sont pas traités aussi sévèrement; non-seulement on ne les met point en prison, mais on les laisse professer et répandre dans tout le royaume des Pays-Bas les doctrines les plus audacieuses et les plus funestes.

— Il n'est point d'ami des lettres qui n'ait ouï parler des poésies de M. Vincent Monti, l'un des génies les plus brillans de l'Italie moderne. Connu long-temps à Rome sous le nom d'abbé Monti, parce qu'il portoit l'habit ecclésiastique sans être dans les ordres, il composa des poèmes célèbres, la *Basvilliana*, la *Musogonia*, la *Feroniade*, le *Pélerin apostolique*, où il faisoit l'éloge de Pie VI, et caractérisoit avec force les ennemis de la religion et de l'Eglise. Mais après l'occupation de Rome en 1798, il vint à Milan, y occupa des emplois dans le nouveau gouvernement, s'y maria, et fit des vers en l'honneur de Buonaparte et de la ré-

publique. On cite de lui, entr'autres, un sonnet impie et révolutionnaire, qui fit beaucoup de bruit. Une maladie a ramené M. Monti à de meilleurs sentimens; ce retour est dû au zèle des Pères Barnabites de Mouza, qui ont été bien secondés par la droiture naturelle du poète. Après s'être acquitté de ce qu'il devoit à Dieu et à l'Eglise, M. Monti a donné un témoignage éclatant de ses dispositions dans une lettre fort remarquable adressée au savant abbé de Cesaris. Aujourd'hui partagé entre les pratiques de piété et l'étude, tantôt il aime à s'entretenir de matières de religion avec les pieux et doctes Barnabites, tantôt il s'occupe de terminer sa *Feroniade* sur le desséchement des marais Pontins. M. Monti a aujourd'hui 74 ans, et tous les littérateurs sages apprendront avec intérêt qu'un poète si renommé travaille à effacer les taches que le malheur des temps avoit faites à sa gloire.

— Nous ferons connoître, au moins brièvement, une femme pieuse sur laquelle nous trouvons une longue et intéressante notice dans les *Mémoires de religion*, de Modène. Jeanne Grillo Cattaneo, marquise Brignole, étoit née à Gênes le 14 juillet 1763, d'une des plus illustres familles de la république. Ses heureuses dispositions se développèrent avec l'âge, et furent fortifiées par une excellente éducation. A dix-neuf ans, elle épousa le marquis Brignole, fils d'un noble génois, qui fut deux fois doge de la république. Le monde où elle entra, les honneurs, les plaisirs, n'apportèrent aucun changement dans ses goûts; le soin de sa maison, la prière, les bonnes œuvres, les devoirs indispensables de sa condition partageoient tous ses momens. La marquise Brignole eut sept enfans, quatre garçons et trois filles, dont l'éducation devint sa grande affaire. Elle les formoit à la vertu par sa douceur, par ses exemples et par des entretiens pleins d'aménité. La mort de deux de ses enfans fut un premier coup porté à sa sensibilité, et la fit tomber dans un état de mélancolie pour lequel les médecins lui prescrivirent un long voyage. Elle se trouvoit mieux, quand à son retour les troubles de son pays lui préparèrent de nouveaux chagrins. Son beau-père étoit doge quand la révolution de Gênes éclata en 1797. La marquise, qui avoit conservé son goût pour la retraite dans le palais des doges et au milieu des pompes de la représentation, conserva son calme au milieu

des revers. Le palais des doges fut le premier en butte aux efforts des révolutionnaires excités par Buonaparte, élu général en chef de l'armée d'Italie, et par le ministre français à Gênes. Le doge et son fils furent obligés de fuir, et la marquise, contrainte d'errer avec ses enfans, eut besoin de tout son courage parmi des alarmes et des dangers sans cesse renaissans. Elle n'interrompit point ses exercices de piété, et chercha dans la prière et dans les sacremens la force de supporter tant d'épreuves, qui durèrent trois ans. Ce ne fut qu'en 1801 qu'un système moins agité permit à la marquise de revenir à Gênes; mais de nouvelles douleurs l'y attendoient : elle perdit successivement son père, son beau-père et son mari. Ses deux filles, mariées aux marquis Spinola et Balbi, lui furent enlevées l'une après l'autre. Son deuxième fils, Jean-Charles, lui fut ravi despotiquement pour être envoyé en France dans un collège militaire; on sait que c'étoit l'usage de Buonaparte, qui croyoit enchaîner ainsi à son char les plus grandes familles. La marquise réussit, au bout d'un an, à recouvrer son fils, et le plaça au collège des Barnabites de Final; mais elle fut forcée de mettre son aîné, Jacques, au lycée impérial de Gênes. Ce fils, le seul qui lui resta bientôt de tous ses enfans, ayant témoigné le désir d'entrer dans l'état ecclésiastique, sa mère ne s'opposa point à son dessein, et voulut cependant éprouver sa vocation. Elle se livra plus que jamais à la pratique des bonnes œuvres. Sa candeur, sa foi, sa piété, sa charité, la faisoient respecter et chérir. Elle visitoit les hôpitaux et les pauvres, cherchoit, consolait et soulageoit les malheureux, et avoit un cœur de mère pour tous les affligés. Elle étoit pour ses directeurs d'une docilité d'enfant, et marchoit avec ardeur dans les voies de la perfection. En 1822, elle alla à Rome avec son fils qui entra dans la prélature. Elle y mourut le 23 juin 1826, entre les bras de ce fils et du marquis Balbi, son gendre. Elle fut enterrée dans l'église de la Conception, occupée par les Capucins, à Rome. Son éloge, par le professeur Leoni, et des mémoires manuscrits ont servi à M. l'abbé Baraldi pour rédiger la notice qu'il a insérée dans ses *Mémoires de religion*, et d'où nous avons extrait cet article. Nous regrettons de ne pouvoir recueillir beaucoup d'autres détails édifiants sur la vie pieuse et humble de la vertueuse dame.

— Un journal de Londres, le *Morning Register*, fait quelques réflexions sur les derniers momens de M. Canning et sur la relation qu'en ont donnée le *Standard* et d'autres journaux de parti. Ils ont prétendu que le ministre étoit mort en athée, parce qu'il n'y avoit point eu d'ecclésiastique anglican appelé à ses derniers momens. Mais le *Morning Register* remarque que le malade, ainsi qu'il arrive trop souvent, se faisoit illusion sur son état et n'en connoissoit pas le danger. De plus, dit-il, M. Canning appartenoit à une église qui admet à peine la nécessité des secours de la religion pour le mourant; si le ministre avoit été catholique, il est probable qu'il n'auroit pas été ainsi abandonné, et que son pasteur auroit fait des efforts pour approcher de son lit. C'est donc l'église protestante, ajoute le journal, qui doit répondre de l'isolement où a été le malade. Ces réflexions nous ont paru bonnes à recueillir, venant d'un journal protestant.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi, accompagné de M. le Dauphin, de M^{me} la Dauphine et des enfans de France, s'est rendu dimanche dernier, à 2 heures, au Champ-de-Mars, pour assister aux grandes courses de chevaux. Sept chevaux ont concouru pour le prix royal, qui est de 6000 fr. Il a été remporté par le *Mina*, appartenant à M. le duc de Guiche.

— Le Roi, après avoir entendu la messe, est parti de Saint-Cloud, lundi dernier, à cinq heures du matin. Arrivé au bout du pont de Saint-Cloud, limite de la commune de Boulogne, S. M., qui avoit une partie du département de la Seine à traverser pour se rendre à Saint-Omer, a été reçu par le conseil municipal de Boulogne, ayant à sa tête M. le maire de cette commune et MM. les préfets de la Seine et de police. M. de Chabrol a harangué S. M. Les cloches de Boulogne et de Saint-Cloud ont sonné jusqu'à six heures. S. M. étoit accompagnée, dans la même voiture, de MM. les ducs de Luxembourg, de Polignac et de Blacas. Dans la seconde voiture étoient M. le comte de Pradel, M. le duc de Mortemart et un aide-de-camp de S. M. Le Roi est allé dîner et coucher à Laon.

— Dans toutes les communes que parcourra la voiture du Roi, le maire, accompagné de ses adjoints et du conseil municipal, se trouvera sur son passage; les cloches de l'église paroissiale sonneront, et le curé de la commune se tiendra, avec la croix et son clergé, sur le porche de l'église.

— Conformément à l'usage anciennement établi pour les grands voyages du Roi, le directeur-général des postes, M. le marquis de Vaulchier, accompagne S. M.

— Dimanche dernier, S. Exc. le ministre de l'intérieur est parti pour Saint-Omer, et S. Exc. le ministre de la guerre pour Lille.

— S. A. R. M. le duc de Bordeaux reste, pendant l'absence du Roi, au château de Saint-Cloud, avec M. le duc de Rivière, son gouverneur. S. A. R. MADemoiselle, accompagnée de M^{me} la duchesse de Gontaut, est partie lundi dernier pour Dieppe, où elle va rejoindre son auguste mère.

— Un incendie, causé par un carreau brûlant qu'on avoit placé dans un lit, dévora, le 19 décembre dernier, quatre maisons de la commune de Drugeac (Cantal). M. le curé, touché du malheur de ses paroissiens, exposa ce triste événement à S. M., et implora un secours pour les malheureux incendiés. Sa demande fut bientôt exaucée : le Roi a daigné faire passer à ce respectable ecclésiastique une somme de 400 fr. pour les victimes de ce désastre. Les bons habitans de Drugeac ont été touchés du bienfait de S. M. ; et pour satisfaire le besoin qu'ils lui exprimoient de manifester leur reconnaissance d'un tel acte de la bonté royale, M. le curé de Drugeac a célébré deux messes pour la conservation des précieux jours de S. M. et pour la prospérité de son règne.

— Par une ordonnance royale du 21 août dernier, les agens comptables de l'Université seront individuellement justiciables de la cour des comptes, à dater du 1^{er} janvier prochain. Les actes qui ont constitué l'Université n'avoient point placé la comptabilité de ses fonds spéciaux sous la juridiction de la cour des comptes. Le conseil royal de l'instruction publique, qui étoit seul investi du droit de prononcer définitivement sur les opérations de cette comptabilité, a demandé qu'elles fussent soumises aux mêmes règles que les autres comptabilités de deniers publics, et une ordonnance a été sollicitée à cet effet par S. Exc. le ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, grand-maitre de l'Université.

— Par une ordonnance du 26 août, le Roi a nommé auditeurs de seconde classe au conseil d'Etat MM. de Bouthillier, du Pille, de Gassaud, Robert de St-Vincent, de Vezet, d'Albon et de Nugent.

— On a lieu de croire que l'exposition des produits de l'industrie se prolongera encore pendant tout le mois de septembre. On dit que S. M. a laissé espérer qu'elle présideroit elle-même à la distribution des récompenses accordées aux fabricans et manufacturiers qui se sont distingués.

— Les événemens qui se sont passés à l'enterrement de l'ex-député Manuel, et la relation de ses obsèques, donnent lieu à une double procédure. M. Vanin, juge d'instruction, est chargé d'entendre les témoins sur les outrages et voies de fait qui ont été exercés contre les gendarmes. M. Pinondel, juge d'instruction, est chargé de la procédure dirigée contre M. Gaultier-Laguionie, imprimeur, contre le libraire, et contre MM. Mignet, homme de lettres; Laffite, député, et Manuel jeune, frère du défunt, qui se sont déclarés les auteurs de la brochure qui contient la relation en question et les discours prononcés au cimetière du Père Lachaise par M. Laffite, par le général La Fayette et le conseiller de Schonen. Plusieurs passages des discours de ces deux derniers sont d'ailleurs incriminés.

— Un procès en contrefaçon a été intenté devant le tribunal de première instance, par les propriétaires de la *Gazette des tribunaux*, à l'éditeur d'un journal qui paroît depuis quelque temps avec le titre de *Gazette des tribunaux de commerce*. Le tribunal a débouté les propriétaires de la *Gazette des tribunaux* de leur demande, et les a condamnés aux dépens ; attendu que, dans le journal attaqué, les mots de *commerce* sont imprimés dans la deuxième ligne du titre d'une manière assez apparente pour éviter toute surprise.

— Vendredi dernier, la chambre des mises en accusation de la cour royale a rendu un arrêt par lequel les sieurs Mitivier, Monnerat et Vuichond, qui avoient été mis en liberté provisoirement et sous caution, sont renvoyés devant le tribunal de police correctionnelle, sous la prévention de voies de fait exercées sur la personne de l'abbé Contrefaço.

— Vendredi dernier, les nouveaux membres du tribunal de commerce, après avoir prêté serment devant la cour royale, ont été installés dans leurs fonctions. M. Vassal, président sortant, dans un discours prononcé à l'ouverture de l'audience, a rendu compte des travaux de tribunal pendant les deux ans de son exercice. M. Gaspard Got, qui succède à M. Vassal dans la présidence, a prononcé un discours où il a annoncé que le gouvernement s'occupoit avec activité d'un projet d'amélioration de la partie de notre législation actuelle relative aux faillites.

— Un homme de lettres, M. Miel, est chargé, par le conseil-général du département du Nord, de rédiger une notice sur le voyage de S. M. dans ces contrées.

— Lors de la démolition de vieux bâtimens qui existoient sur l'emplacement d'une halle à Abbeville, un sieur Duchesne trouva, sous un des planchers, six diamans, qu'il vendit à M^{me} veuve Cordonnier, orfèvre à Abbeville. Cette dame ayant appris que les diamans de la couronne avoient été soustraits en 1793, engagea un de ses amis, M. Delattre-Desmonville, à vouloir bien remettre ces objets au Roi. Trois de ces diamans furent reconnus appartenir à la couronne, les trois autres furent rendus à M^{me} veuve Cordonnier, qui les vendit à son profit 4000 fr. Le Roi, pour récompenser celui à qui on se croyoit redevable de cette restitution, accorda sur sa liste civile, à M. Delattre, une pension de 6000 fr., qui lui fut payée pendant cinq ans, et la décoration de la Légion-d'Honneur. La veuve Cordonnier, n'entendant point parler de ses diamans, crut devoir faire rappeler la remise qu'elle avoit fait faire par M. Delattre, et par suite de cette réclamation la pension fut retirée. Après la mort de M^{me} veuve Cordonnier, ses héritiers ayant trouvé une note qui indiquoit qu'elle avoit été trompée, selon eux, par M. Delattre, formèrent contre lui une demande en restitution des cinq ans de pension qu'il avoit indûment touchés. Un jugement du tribunal d'Abbeville vient de le condamner à la restitution de 29,000 fr. et aux frais.

— Une convention a été conclue, le 9 juillet, entre le gouvernement français et le gouvernement prussien, pour l'admission réciproque des ouvriers des deux royaumes. Par suite, M. le préfet de l'Aisne vient d'inscrire les maîtres de son département des formalités que doi-

attaché au même parti, avoit été nommé légataire par Audran, et avoit aussi à sa mort frustré ses frères et sœurs de sa succession. M. Liouville découvre que le nom de son oncle se trouve dans une foule d'inscriptions de rente avec ceux d'Audran, d'Agier, de Laideguive, de Sylvestre, de Bourgouin, d'Angelot, etc., et que, dans la jouissance de ces inscriptions, on substituoit de nouveaux propriétaires à mesure que les anciens s'éteignoient (1). M. Liouville demeure persuadé qu'il a eu affaire à des prête-noms, et il se résout à attaquer le testament au nom des cohéritiers, qui lui envoient leurs pouvoirs. Les trois légataires ont été interrogés sur faits et articles, et ont répondu diversement. Leurs réponses montrent quelque embarras et constatent en même temps l'existence d'une association secrète. Un d'eux, le sieur Gravier, prétendit qu'il étoit dispensé de répondre à la justice.

(1) Il existe des rentes inscrites au livre des 5 pour 100, au profit d'une association tontinière dont François Jacquinot faisoit partie :

1° Une inscription de 375 fr., au nom dudit Jacquinot, après lui de Michel Couillard-le-Compte, et après celui-ci de Jacques-Marie Delaunay : cette inscription existe aujourd'hui sous les noms de Delaunay, Garilland et Girard, et la propriété doit rester au survivant d'entr'eux ;

2° Une inscription de 900 fr., au nom de Jacquinot, Camet de la Bonnardière, Chabaud et Bourgouin, usufruitiers ; la propriété au survivant ;

3° Une inscription de 1000 fr., au nom de Bourgouin, Jean-Baptiste Laideguive et Gravier, usufruitiers ; la propriété au dernier survivant ;

4° Une de 105 fr., au nom du premier nommé, de Jean-Louis Rondeau et de Laideguive, aux mêmes conditions.

Il a existé beaucoup d'autres inscriptions avec les mêmes conditions, dans lesquelles ont figuré les individus ci-dessus nommés, et les sieurs Girard, Roch Paris, Garilland, Chabaud et Ravisé.

Jacquinot étoit personnellement propriétaire de 8163 fr. de rente en 18 inscriptions. Sur cette rente, Claude Jacquinot et les deux sœurs ont eu chacun 1000 fr., Agathe Geoffroy 1500 fr., et les légataires 3633 fr.

Il existe encore une inscription de 613 fr. de rente sous le nom de la fille Gremy, usufruitière, et après elle, Camet de la Bonnardière, Bourgouin et Gravier ; la propriété et les arrrages dus au dernier survivant.

Une inscription de 330 fr., au nom de feu Audran, le professeur, a été transférée à Garilland et Delaunay.

Après avoir exposé ces faits dans son plaidoyer, l'avocat de la famille Jacquinot établit deux propositions; 1° que le testament est nul quand le légataire universel ne recueille pas pour lui; 2° que les légataires universels de M. Jacquinot sont des personnes interposées. Cette dernière proposition, dit-il, résulte des interrogatoires. L'avocat s'attache à montrer, par ces interrogatoires, que les légataires n'étoient pas amis du testateur et le voyoient très-peu, qu'ils n'ont pas employé le legs pour eux, qu'ils l'ont recueilli pour une association antérieure, qu'ils font même métier de recueillir des successions. Ici l'avocat a disséqué les interrogatoires, et a présenté les légataires comme étant en contradiction entr'eux. Nous citerons le passage suivant de son plaidoyer :

« Interrogés s'ils font métier de recueillir des successions, Gravier et Garilland ont refusé de répondre : première grave présomption, car s'il n'y avoit pas eu de successions par eux recueillies, ils auroient bien su le dire, et s'il n'y en avoit qu'une ou deux, comme pour M. Chabaud, ils auroient répondu comme lui. Seconde présomption, ils ont avoué que leurs noms se trouvoient dans une foule d'inscriptions; or, ces inscriptions viennent toutes de successions. Ici la preuve est complète. Faut-il des noms? demandez-leur s'ils connoissent celui de M. Babaud, s'ils connoissent celui de mademoiselle Oyon, s'ils connoissent celui de M. Dinematjn, de M^{me} Dinematjn et de toute la famille de ce dernier (ce qui a déjà valu à M. Gravier cinq procès en police correctionnelle), et d'une foule d'autres personnes que je pourrois citer, et que conserve le répertoire du notaire Desprès. Tous ces gens étoient-ils les amis de MM. Garilland et Gravier? MM. Gravier et Garilland sont-ils les amis de tout le monde, eux qui héritent de toutes parts et recueillent de toutes mains?

» Quant à M. Chabaud, Messieurs, j'éprouve une sorte de pudeur à vous lire sa réponse; elle est si singulière, que vraiment, si on ne la voyoit, on ne la pourroit croire. On lui demande s'il a déjà hérité d'un étranger. *Oui*, répondit-il, *une fois*. — Y a-t-il long-temps? — *Dix ans*. — De combien étoit la succession? — *De six mille francs*. — Etiez-vous seul? — *Oui, j'étois seul*. — Quel est le nom du testateur?... Devinez, Messieurs, sa réponse. Vous croyez qu'il le va nommer : point du tout; qu'il va donner une raison

de ne pas le nommer : nullement. Il ne nomme pas... Pourquoi?... *Je l'ai oublié.....* O le plus reconnoissant des légataires, qui, dix années passées, oubliez le testateur? Et vous osez dire que vous recueillez pour vous-même, et vous osez soutenir que vous n'êtes pas un prête-nom!

» Voilà, Messieurs, une partie de ce qui résulte de cet interrogatoire sur faits et articles, qui sera mis sous vos yeux; car il est précieux dans son ensemble aussi bien que dans ses détails, que je ne vous ai pas tous offerts. Le fidéi-commis éclate de toutes parts; aveux, contradictions, réticences, refus de répondre, tout prouve l'interposition : car, comme on l'a dit ingénieusement, *il est deux manières de faire connoître la vérité, celle des hommes sincères, en la disant; celle des hommes dissimulés, en voulant la cacher.* »

Mais qu'a-t-on fait de la succession Jacquinet? Nous n'en savons rien, mais nous voyons qu'en avril 1824 et quelques mois après la mort de M. Jacquinet, arrivée le 1^{er} octobre 1823, deux maisons ont été achetées à Paris. L'une rue St-Jacques a été achetée le 5 avril, moyennant 140,000 fr., par MM. Gravier, Chabaud, Bourgouin, Roch Paris et Garrilland, formant, est-il dit dans l'acte, une association tontinière, sans que leurs héritiers puissent y avoir aucun droit. Une autre maison, rue Phelipeaux, a été achetée le 21 avril 1824, moyennant 100,000 fr., par MM. Gravier, Chabaud, Bourgouin et Garrilland, aux mêmes conditions. Une de ces maisons est occupée par une société de Frères fort différente des Frères des écoles chrétiennes, et que nous avons signalée n^o 805.

Le plaidoyer que nous analysons cite un extrait d'une instruction donnée par Nicole sur l'emploi de semblables legs; il rappelle la filiation des dons depuis Nicole que l'on regarde comme l'auteur de la *boîte à Perrette*. Nicole avoit confié les fonds à trois légataires parmi lesquels étoit le Père Fouquet, de l'Oratoire, mort en 1735. Celui-ci transmit le legs à l'abbé d'Eaubonne. Les legs les plus considérables furent ceux de l'abbé d'Orsanne, de Dugué de Bagnols, de Durcanel, de M^{lle} Guitaut-Despoisses, de la marquise de Vieuxpont, de Langlet, de l'abbé Durieux, de l'abbé Besoigne; tous noms assez connus par leur attachement au même parti. M. Rouillé des Filletières devint légataire de l'abbé Besoigne et de l'abbé d'Eaubonne, et réunit, par

conséquent, les deux grandes branches de la *boîte à Perrette*. Sa mort, arrivée en 1778, donna lieu à un procès assez semblable à celui de la succession Jacquinot. Dans son testament, après s'être recommandé, comme de raison, au diacre Paris, il instituait l'abbé de Majainville pour son légataire universel, et faisoit des legs de 110,000 fr. aux sieurs Defays et Després de Boissy, et 64,000 fr. à l'abbé Clément, qui devint évêque constitutionnel. Les héritiers attaquèrent le testament. On trouvera les détails de cette affaire dans les *Mémoires sur l'histoire ecclésiastique du 18^e siècle*, tome III, page 621.

« C'est à la même association, dit l'avocat en finissant, qu'appartenoit M. Jacquinot; c'est dans le même esprit qu'il a disposé. Je ne veux pas pousser plus loin les conséquences; j'abandonne à votre sage appréciation le préambule du testament, les noms des légataires et ceux des témoins. Il me seroit facile de vous montrer parmi ces témoins le nom du libraire Brajeux, éditeur depuis 40 ans des livres jansénistes; celui de M. Angelot, figurant dans les inscriptions de rentes avec les Agier, les Laideguive, les Bourgouin, les Gravier, les Garilland; celui du sieur Benoît, pharmacien, qui a déjà recueilli de semblables legs. »

On a continué, le 10 août, les plaidoiries dans la même affaire. M. Barthe a parlé pour les trois légataires; il a soutenu que M. Jacquinot n'étoit point un homme foible, et qu'il n'y avoit point eu de captation ni de fidéi-commis. On a parlé de jansénistes, a-t-il dit, mais où sont-ils? Quelle trace d'association clandestine trouve-t-on ici? M. Jacquinot donnoit à tous sans distinction de croyance. L'avocat l'a comparé au duc de La Rochefoucauld dont il a fait un brillant éloge. M. Félix Liouville, avocat de la famille Jacquinot, a répliqué sur le champ; il s'est étonné de la foiblesse des moyens présentés par son adversaire, et les a réfutés successivement. On a nié que les héritiers Jacquinot fussent pauvres; mais ils seroient riches qu'on n'auroit pas le droit de les dépouiller: le fait est que presque tous sont dans une position gênée. On a fait l'éloge des légataires, mais c'est par des faits qu'il faut les juger, et on avouera qu'ils paroissent un peu trop souvent dans les testaments. On a dit que le jansénisme étoit éteint; mais alors pourquoi ces mêmes noms toujours répétés dans les dona-

tions, dans les inscriptions, dans les testamens? Pourquoi ces écoles, et cette caisse mystérieuse, et cette association secrète? On a voulu ne voir dans cette association qu'une œuvre de philanthropie et de charité, et on a cité les noms de M. Delessert et du duc de La Rochefoucauld; mais ces philanthropes ne reçoivent pas des legs pour des œuvres cachées. On a assimilé l'association à celles qui sont autorisées et protégées par le gouvernement; mais, puisque cette association n'est pas reconnue et avouée, elle ne peut recevoir de legs. L'avocat des héritiers Jacquinet a cité ici les interrogatoires des légataires, et y a signalé des contradictions, des réponses évasives, des refus même de répondre. Il semble, a-t-il dit, que, dans ces interrogatoires, on ait pris à tâche de parler de ce qui n'étoit point en question, et de ne pas parler de ce qui faisoit l'objet de l'interrogatoire.

Le vendredi 24, M. Bernard, avocat du Roi, a porté la parole dans la même affaire; il l'a examinée en elle-même, et sans aucun rapport avec quelque opinion que ce soit. « Pour atteindre le but le plus louable, a-t-il dit, on ne doit prendre que des voies légitimes, et on ne doit regarder comme légitimes que celles qui sont permises par les lois; si la morale ou la religion n'approuvent pas toujours ce que la loi permet ou ne défend pas, les prohibitions légales sont toujours sanctionnées par la morale et par la religion, qui veulent qu'on obéisse à la loi. » Le magistrat a rejeté le moyen tiré de la captation; ce moyen de nullité n'existe plus dans notre législation, et il n'y a eu ni dol, ni fraude de la part des légataires. Quant au fidéi-commis, M. l'avocat du Roi en distingue plusieurs espèces, notamment le fidéi-commis exprès et le fidéi-commis tacite. Dans le cas actuel, le fidéi-commis, s'il y en avoit, ne pourroit être que tacite. M. l'avocat du Roi reconnoît que les héritiers n'ont pas à cet égard un commencement de preuve par écrit; mais ils sont recevables à offrir des présomptions et admissibles à la preuve testimoniale. Le magistrat pose donc deux questions: les présomptions sont-elles suffisantes? les faits articulés sont-ils pertinens? Il résout affirmativement ces deux questions, et développe successivement cinq présomptions qui lui paroissent graves.

La dernière est tirée de ce que les légataires ont refusé de répondre à quelques questions. « C'est là, dit M. Ber-

nard, une véritable offense à la justice. Ce seroit un principe bien dangereux que celui d'après lequel le sieur Gravier se croit dispensé de répondre à la justice, parce que, suivant lui, il ne doit compte de sa conscience qu'à Dieu ou à ses ministres. Cette doctrine est aussi contraire à la religion qu'à la loi; la religion nous dit de *rendre à César ce qui est à César*. N'appartient-il pas à César de rendre la justice par ses organes, de rechercher la vérité par tous les moyens, et pour y arriver, d'interroger les consciences? Si tous ces droits appartiennent à César, n'est-ce pas lui refuser ce qui lui appartient que de refuser de répondre aux questions qu'adresse la justice? Et pourquoi ne répondriez-vous pas? Si la vérité doit vous être favorable, pourquoi cette offense gratuite? Si elle doit vous nuire, combien n'êtes-vous pas coupable d'exposer, par votre silence, les magistrats à rendre une sentence injuste! Le refus de répondre en votre ame et conscience nous feroit concevoir de fâcheux soupçons. Le magistrat vous a adressé plusieurs questions auxquels vous avez répondu; voilà que, dans l'intérêt de la vérité, il vous en adresse une nouvelle, et vous refusez d'y satisfaire! Que devons-nous penser de vos autres réponses? Croit-on pouvoir ainsi concilier son intérêt et sa conscience? N'est-ce pas manquer à sa conscience que de trahir la vérité? »

Si les présomptions déjà acquises ne suffisoient pas aux yeux du tribunal, M. l'avocat du Roi pense que les héritiers devroient être admis à la preuve des faits par eux articulés, et qu'il regarde comme pertinens. « Mais vous n'aurez pas, a-t-il dit en frémant; besoin de ce surcroît de preuves; vous annullerez un legs évidemment destiné à une association secrète, qui, de quelque nature qu'elle soit, janséniste, charitable ou philanthropique, seroit une source d'inquiétudes pour la société. Votre jugement, en faisant justice à chacun, donnera encore une grande et utile leçon; on saura qu'il n'y a de voies légitimes pour faire le bien que celles qui sont autorisées par la loi, et si à l'avenir, parmi les gens de bien, il s'en trouve qui, sans arrière-pensée, sans esprit de secte ou de parti, veuille perpétuer après lui ses bonnes œuvres, il les mettra sous la surveillance de l'autorité publique, qui seule peut leur assurer une exécution durable. »

M. l'avocat du Roi a donc conclu à la nullité du testament, fondé sur ce qu'il résultoit des faits et circonstances de la cause, et notamment des demi-aveux et de l'embarras que l'on remarque dans les réponses de deux des légataires, que le legs universel avoit été fait au profit d'une association non autorisée. Le jugement a été renvoyé au vendredi 31 août, et prononcé ce jour-là à l'entrée de l'audience. Il est précédé d'un long considérant, où il est dit que toutes les circonstances de la cause montrent que le testament étoit le résultat de la volonté libre et spontanée du testateur; que le fidéi-commis devoit être prouvé par des écrits du testateur, ou par des preuves de la plus grande évidence; qu'il n'est pas prouvé que les acquisitions des deux maisons par les légataires, en 1824, aient été faites des deniers de la succession; que les autres circonstances ne prouvent pas le fidéi-commis; que, dans leur interrogatoire, les légataires ont déclaré qu'ils se regardoient comme propriétaires du legs, qu'ils pouvoient en disposer à leur volonté, et qu'ils n'avoient reçu aucune instruction du testateur; que leur refus de répondre à certaines questions n'atténue point leur déclaration sur le fidéi-commis, etc. Le tribunal déboute donc les héritiers de leurs demandes, à la charge néanmoins par les légataires d'affirmer à l'audience qu'ils se regardent comme propriétaires libres du legs, et qu'il ne leur a été imposé par le testateur aucune disposition.

On dit que la famille a annoncé l'intention d'appeler de ce jugement.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. La neuvaine annuelle du calvaire commencera la semaine prochaine, nous donnerons dans le numéro de mercredi l'ordre des exercices.

Les retraites ecclésiastiques se succèdent dans les différens diocèses. M. l'abbé Boyer, après en avoir donné à Bourges, à Belley, à Grenoble et à Tours, va en commencer une à Beauvais; il en donnera même deux pour le clergé de ce diocèse, et retournera ensuite dans le midi pour les retraites pastorales de Perpignan et de Moulins.

M. l'abbé Rauzan en a dirigé une à Reims, à laquelle M. le cardinal-archevêque du diocèse a régulièrement assisté. M. Berger, grand-vicaire de Toulouse, a terminé, le 24 août, la retraite de Montpellier. Les exercices ont eu lieu au séminaire, même les cérémonies pour la clôture qui se faisoient ordinairement à la cathédrale. M. l'évêque, qui avoit assisté à tous les exercices, a célébré la messe le dernier jour, et a donné la communion à tous les ecclésiastiques, au nombre de plus de 200. Après l'Évangile, M. Berger a prononcé son dernier discours. La messe a été suivie du renouvellement des promesses cléricales; M. l'évêque a adressé à cette occasion une exhortation à son clergé, et a paraphrasé les paroles du psalmiste, *Dominus pars.....* Le prélat a payé un tribut d'éloges à M. Berger, dont le zèle, la piété, la modestie et la charité sont en effet plus admirables encore que ses talens et ses lumières. Ce digne ecclésiastique est parti de suite pour Lyon. A Bordeaux, la retraite a été prêchée par M. l'abbé Donnet, grand-vicaire et supérieur des missions de Tours; on y comptoit au moins 200 ecclésiastiques. M. l'archevêque en a présidé tous les exercices. Le prédicateur dont on connoît le zèle et le talent, s'est servi heureusement des plus beaux traits de la vie de M. d'Aviau et des grands exemples de son successeur pour exciter le zèle et la piété des prêtres. Son sermon pour la clôture a surtout produit beaucoup d'effet.

— Nous avons parlé du procès suscité à M. l'abbé Buelens, d'Anvers; procès dont il a l'obligation à la *Sentinelle*. C'est ce journal qui a déferé les vers au procureur du roi, en y joignant une traduction pleine de malice et d'infidélité. M. Buelens avoit été renvoyé de la poursuite par déclaration de la chambre des mises en accusation de Malines; mais le ministère public ayant appelé à la cour de cassation des Pays-Bas, celle-ci s'est occupée de l'affaire vers la fin d'août. Le substitut du procureur-général, M. Maasens, a prétendu que la chambre avoit commis un excès de pouvoir, et qu'elle devoit examiner les vers de l'abbé Buelens. M. Redemans, avocat de celui-ci, a soutenu que la chambre de Malines avoit fait tout ce que demandoient d'elle les lois et l'équité. La cour de cassation a cassé l'arrêt rendu à Malines, et a renvoyé M. Buelens en état d'accusation devant la cour d'assises d'Anvers.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi a été reçu, le 3, aux limites du département de l'Oise, par M. le marquis de Puymaigre, préfet de ce département. M. le comte de Floirac, préfet de l'Aisne, accompagné de M. le comte de Seran, maréchal-de-camp commandant ce département, et d'un détachement de la garde nationale, a complimenté S. M., lorsqu'elle est arrivée aux limites du département de l'Aisne. Un arc de triomphe avait été élevé en cet endroit; on en avait dressé de semblables à Dammartin, à Nanteuil, à Villers-Cotterets, et au milieu de la forêt de cette ville. M. de Senneville, sous-préfet de Soissons, se trouvoit à la limite de son arrondissement. A l'entrée de cette ville, où s'élevait un bel arc de triomphe, M. le vicomte de Linier, commandant de la place, a eu l'honneur d'en présenter les clés à S. M., qui les a prises, et les a remises suivant l'usage à son capitaine des gardes, M. de Lanoue, maire de Soissons, accompagné d'un détachement de la garde nationale, a présenté au Roi les clés de la ville. Une salve de 22 coups de canon a été tirée à l'entrée de S. M. dans Soissons. Le Roi s'est rendu à l'hôtel-de-ville et y a reçu les autorités. S. M. a visité ensuite dans le plus grand détail les fortifications, et a paru très-satisfaite des travaux qui se poursuivent avec activité, et qui feront de Soissons une place importante.

— M. Sars de la Suze, maire de Laon, qui s'étoit porté hors de la ville, à la tête du corps municipal, a eu l'honneur de complimenter le Roi et de lui présenter les clés de la ville. Un superbe arc de triomphe avait été élevé en cet endroit. S. M. a permis à la garde nationale, qui s'étoit portée à sa rencontre, de précéder sa voiture et de former le cortège. Ce n'est pas sans peine qu'on a empêché le peuple de dételier les chevaux pour conduire la voiture de S. M. Le Roi est descendu à l'hôtel de la préfecture, où il a reçu l'hommage de toutes les autorités. S. M. a dîné dans cette ville, et a admis à sa table plusieurs personnages du département; ensuite une grande fête a eu lieu et s'est prolongée fort avant dans la nuit. Le lendemain matin, le Roi s'est rendu à pied à la cathédrale pour entendre la messe. M. l'évêque de Soissons à la tête du clergé, a reçu S. M. et a célébré la messe; le Roi est parti aussitôt, après avoir témoigné sa vive satisfaction de l'accueil qu'il avoit reçu, et avoir accordé beaucoup de faveurs et d'aumônes.

— Un arc de triomphe avoit été dressé à la sortie de la ville de Laon, et le corps municipal, qui attendoit S. M. à cet endroit, a eu l'honneur de lui présenter de nouveau ses hommages. Le Roi, à son passage à La Fère, s'est arrêté pour visiter le polygone et la direction d'artillerie. M. le sous-préfet de Saint-Quentin, à la tête de la garde nationale à cheval, a reçu S. M. à la limite de son arrondissement. Le Roi est entré le 4, à une heure, à Saint-Quentin. Pendant qu'il recevoit l'hommage du corps municipal, les chevaux ont été dételés, et sa voiture a été trainée par les habitans jusqu'à

l'hôtel de la préfecture, où le Roi est descendu. S. M. s'est ensuite rendue à pied dans plusieurs manufactures, qu'elle a visitées, puis à la grande église, où M. l'évêque de Soissons l'attendoit. Le Roi y a posé la première pierre d'un maître-autel qu'on va refaire à neuf, et dont saint Louis lui-même avoit posé la première pierre en 1257.

— S. M. est partie de Saint-Quentin à cinq heures, et est arrivée, une heure après, à la limite du département du Nord, où se trouvoient M. le comte de Murat, préfet de ce département, et M. le sous-préfet de Cambrai, qui ont adressé chacun un discours à S. M., ainsi que M. le baron de Röttemberg, lieutenant-général commandant la division, et M. le général Gourgeon, commandant la subdivision. A sept heures et demie, le Roi est arrivé au bel arc de triomphe que l'on avoit élevé auprès de Cambrai. Le maire de cette ville, à la tête du corps municipal, a présenté les clés à S. M. et l'a haranguée. Une salve d'artillerie a annoncé l'entrée de S. M., qui s'est rendue au palais épiscopal, où elle a dîné. Le Roi a reçu ensuite l'hommage du clergé, ayant à sa tête M. l'évêque de Cambrai; du sous-préfet, du corps municipal, des tribunaux, du commandant de la garde nationale et de la société d'émulation. A onze heures, le Roi s'est rendu à l'hôtel-de-ville, où il s'est montré de nouveau au balcon, puis un beau feu d'artifice a été tiré au signal donné par S. M. Les acclamations les plus vives n'ont cessé de saluer S. M. dans cette journée.

— Voici le discours que M. Belmas, évêque de Cambrai, a adressé à S. M. lors de la présentation des différens corps de la ville dans la soirée du 4 : « Sire, en présentant aujourd'hui à Votre Majesté le clergé dont j'ai l'honneur d'être le chef, je m'enorgueillirois presque du succès que son dévouement obtient dans tout mon diocèse, si nous en avions seuls le mérite : mais lorsque, dans l'exercice de nos fonctions, nous prêchons aux peuples qui nous sont confiés l'accomplissement de leurs devoirs envers le Souverain, partout devancés par la sage fermeté d'une administration qui commande la soumission et le respect, par cette bonté sollicitude qui inspire la reconnaissance, par cette touchante bonté qui sollicite l'amour, nous trouvons tous les cœurs pleins de ces mêmes sentimens qui s'épanchent des nôtres. Heureux encore qu'il nous soit permis en ce jour d'en déposer l'expression au pied du trône ! Nous supplions Votre Majesté de daigner agréer l'hommage. » Le Roi a répondu : « Je reçois avec plaisir l'expression de votre hommage et de celui du clergé. C'est en instruisant les peuples dans les principes de la religion qu'on les attache à la monarchie et au trône. Je me recommande à vos prières. »

— Le plus grand enthousiasme éclate dans tous les endroits où passe S. M. ; elle est reçue avec des acclamations qu'on ne sauroit exprimer. Toutes les villes sont illuminées, des fêtes sont données, et les pauvres sont secourus.

— En quittant Saint-Cloud, le Roi a dit à MM. les préfets de la Seine et de police, qui s'étoient rendus au bas du pont pour attendre S. M. : « C'est une satisfaction pour moi d'aller visiter plusieurs autres départemens ; mais soyez sûrs qu'à mon retour j'aurai toujours un nouveau plaisir à vous revoir. »

— A son passage à Nantcuil, le Roi a laissé au maire de cette commune une somme de 400 fr. pour les pauvres. S. M. y a reçu les autorités locales, et leur a adressé des paroles de bienveillance.

— En passant au Mesnil-Amelot, lundi dernier, à huit heures du matin, S. M. a été reçue par M. l'évêque de Meaux et par le général commandant le département. Après le déjeuner, une députation du collège de July a été présentée au Roi par M. le duc de Polignac. M. de Beauregard, fils de celui qui a été tué à Aizenay dans les cent jours, et neveu du général La Rochejacquelein, a prononcé un discours au nom de tout le collège.

— M. le Dauphin est parti jeudi dernier, à midi, pour Compiègne, où il a couché. S. A. R. s'est remise en route hier matin pour aller rejoindre le Roi. M. le duc de Guiche et M. le baron de Montgascon accompagnent le prince, qui sera de retour à St-Cloud le 16, et assistera le lendemain au service du défunt roi Louis XVIII, à St-Denis.

— M^{me} la Dauphine est partie jeudi matin pour son voyage en Basse-Normandie. S. A. R., qui a pris la route de Versailles, étoit accompagnée de M^{me} la duchesse de Damas-Crux, de M^{me} la marquise de Saint-Mauze et de M. le marquis de Vibrayo.

— S. A. R. MADemoiselle, à son passage à Rouen, le 4, est descendue un moment chez M. de Ruzet, receveur-général, et a accepté une légère collation. Avant de continuer son voyage, la digne fille du duc et de la duchesse de Berri a fait remettre une somme de 300 fr. à l'établissement charitable des Orphelines de la miséricorde, en manifestant le regret de ne pouvoir secourir tous les malheureux.

— M. le prince de Polignac est parti jeudi soir pour Saint-Omer.

— La loi qui autorise l'acquisition, au nom de l'Etat, du palais de la chambre des députés, moyennant 5 millions 40,000 fr., a reçu son exécution. L'acte de vente a été passé chez M^e Defresne, notaire, et la notification au procureur du Roi, pour la purge légale, vient d'être insérée dans les *Petites-Affiches*.

— Les obsèques de M. le duc d'Esclignac, pair de France, ont eu lieu mardi dernier, à l'église de la Madeleine, avec la plus grande simplicité, suivant le désir qu'en avoit manifesté le défunt.

— Par ordonnance rendue jeudi dernier, la chambre du conseil du tribunal de première instance a renvoyé devant la police correctionnelle, pour le fait de la publication de la *Relation des funérailles de Manuel*, les sieurs Mignet, un des auteurs de l'écrit; Sautelet, libraire, et Gaultier-Laguionie, imprimeur. Cet ouvrage est incriminé, comme contenant des outrages à l'autorité et à la force publique, et des provocations à la révolte. C'est dans le récit de ce qui a précédé l'arrivée du corbillard au cimetière que la chambre du conseil a trouvé le premier chef d'accusation, et le second dans le discours prononcé sur la tombe par M. Schonen, conseiller à la cour royale de Paris.

— Le 31 août dernier, M. le comte de Murat, préfet du Nord, a passé la revue, sur l'esplanade de Lille, des compagnies de grenadiers et de chasseurs, de celles des canonniers et des pompiers, et de l'escadron de gardes à cheval appelés à l'honneur de faire le service auprès de S. M. Ces troupes s'étant ensuite formées en carré, M. de Murat, frappé de leur bonne tenue, leur a adressé une allocution

flatteuse, qui a été suivie des cris unanimes et prolongés de *vive le Roi!*

— Un journal du département de la Moselle affirme qu'après bien des contestations, les villages de Merten et Bibling, envahis l'hiver dernier par les Prussiens, viennent d'être définitivement rendus à la France; que M. le sous-préfet de Thionville, conformément à un arrêté de M. le préfet, en a pris possession le 30 août; que l'administration principale en a été confiée provisoirement à M. le maire de Falk, et qu'il y a lieu d'espérer que les malheureux habitans de ces communes recevront une juste indemnité de toutes les avanies et des contributions forcées qu'ils ont eues à supporter jusqu'à ce jour.

— A son passage à Bordeaux, M. le comte de St-Cricq, ministre d'Etat, président du conseil supérieur du commerce, a eu plusieurs conférences avec la chambre de commerce de cette ville, au sujet de l'établissement d'un entrepôt de denrées coloniales dans la capitale. Ce haut fonctionnaire doit passer par la Rochelle et Nantes, afin d'avoir occasion d'entendre également les réclamations du commerce de ces deux autres ports.

— Le conseil-général de Haute-Garonne s'est distingué par les votes importants qu'il a émis dans la session qui vient d'avoir lieu le mois dernier. Il demande l'augmentation du nombre des succursales et du traitement des desservans, et qu'il soit accordé aux ecclésiastiques des pensions de retraite. Il réclame et invoque l'action des lois contre la propagation des livres immoraux ou irréligieux, qui corrompent le peuple, et que l'on colporte jusque dans les écoles et les plus humbles chaumières. Il appelle l'attention du gouvernement sur les maisons de jeu, et demande la suppression de la loterie et la répression de la mendicité.

— Le conseil-général du Lot, dans sa dernière session, vient de demander, comme bien d'autres départemens, que le traitement des desservans soit porté à 1000 fr., et celui des vicaires à 500 fr., entièrement à la charge de l'Etat; qu'il soit fait par l'Etat un fonds commun suffisant pour subvenir aux besoins des prêtres infirmes; que le gouvernement favorise d'une manière spéciale l'établissement des corps religieux enseignans, pour faire naître une salutaire émulation entre ces corps et l'Université; que l'on fasse disparaître les divergences frappantes qui existent entre les circonscriptions civiles et religieuses, et enfin que la majorité soit reportée à 25 ans.

— Le conseil-général de la Haute-Saône vient d'émettre le vœu que le traitement des succursales fût porté à 1000 fr., afin de pouvoir supprimer le supplément payé par les communes.

— Parmi les vœux que vient d'émettre le conseil-général du département de l'Ain, dans la session du mois dernier, on remarque celui de la suppression des jeux et de la loterie, au nom de la morale publique, et la révision de notre législation en ce qui concerne les forçats, qu'il seroit essentiel de déporter, puisque les plupart des crimes sont commis par les forçats qui sont libérés. Le conseil-général de la Haute-Saône a pensé, de son côté, qu'il importoit d'appeler

l'attention du gouvernement sur la nécessité de prendre des mesures relativement au nombre toujours croissant des forçats libérés. Il désireroit qu'on s'occupât à cet égard d'un projet de colonisation à l'instar du Botany-Bay de l'Angleterre, comme il en est question depuis long-temps.

— Jean-Bertrand Despouy, maître de chapelle à la cathédrale de Toulouse, est mort le 24 août. Il étoit né dans la vallée d'Aure, et fut d'abord enfant de chœur dans la cathédrale de Cominges. Il se destinoit à l'état ecclésiastique; mais son goût pour la musique l'entraîna dans une autre carrière. Il devint sous-maître de chapelle à Saint-Sermin, et quand on rétablit les maîtrises, il fut mis à la tête de celle de Toulouse. Il a composé, entr'autres, plusieurs grand-messes en musique, un *Ave, Maria*, un *Sub tuum*, deux Passions, des Lamentations de Jérémie, morceaux qui ont été fort goûtés des amateurs. C'étoit d'ailleurs un homme excellent, et il est mort dans les sentimens les plus religieux, après avoir rempli tous les devoirs de chrétien.

— Un habitant du Perthuis, qui se baignoit dernièrement dans la mer auprès de Collioure, fut entraîné par le courant, et étoit sur le point d'être uoyé lorsque le nommé Sages, sergent du 41^e de ligne, s'élança à travers les rochers pour le sauver. Ce brave militaire y a réussi; mais il a manqué d'être victime de son dévouement, et il s'est blessé très-grièvement.

— M. le marquis de Mataflorida, qui, depuis plusieurs mois, a fixé son séjour à Agen, vient d'écrire de cette ville, le 29 août, aux rédacteurs du *Constitutionnel* et du *Journal des débats*, pour réclamer contre l'annonce qu'ils avoient faite que ce personnage dirigeoit la prétendue junte créée par les rebelles de Catalogne qui prennent le titre de carlistes. M. de Mataflorida se plaint amèrement de l'offense que lui a faite un pareil soupçon, proteste de sa fidélité constante au roi Ferdinand, et déclare qu'il ne sauroit rien avoir de commun avec les ennemis de son roi, ni avec ceux qui méconnoissent son autorité. Il montre d'ailleurs qu'il ne peut y avoir de membres de la régence d'Urgel dans le prétendu gouvernement de la Catalogne.

— Les autorités de Madrid ont fait procéder à une enquête sur les causes et les auteurs de l'émeute qui a éclaté, le 20 août, au départ de Recacho, à laquelle plusieurs personnes nommées sont accusées par la voix publique d'avoir pris une part directe et ostensible. Il paroît que cette enquête n'a produit aucun résultat.

— Le marquis de Campo-Sagrado, capitaine-général de la Catalogne, a adressé aux habitans de cette province une proclamation dans laquelle il les avertit que, conformément aux ordres qu'il vient de recevoir du roi, tous les rebelles qui seront pris les armes à la main seront fusillés.

— Par une ordonnance, datée de Gènes le 23 juillet, le roi de Sardaigne a déclaré que le droit de constater les naissances, les mariages et les décès, à partir du 1^{er} septembre de cette année, appartiendroit exclusivement aux curés de cette ville. Cette ordonnance indique les mesures d'exécution, et prononce une punition contre ceux qui négligeroient de s'y conformer.

— L'ordre des Sœurs grises, qui doivent consacrer leur temps au service des habitans, vient d'être rétabli à Munich; leur nombre est fixé à 50. On vient aussi de rétablir le couvent des Franciscaines à Dillingen. Les Sœurs de cet établissement sont chargées de l'éducation des jeunes filles; elles reçoivent une rétribution annuelle de 600 florins. Les couvens des Dominicaines de Regensbourg, Speyer et Fremddingen, en Bavière, ont été également rétablis dans l'intérêt de l'éducation des jeunes filles.

— Le comte Jaroszinsky, assassin de l'abbé Plank, a été condamné à mort, le 26 août dernier, par le tribunal de Vienne. Il a dû être exécuté le surlendemain dans cette capitale de l'Autriche.

— La Porte a déclaré tout récemment, de la manière la plus précise, à l'égard du traité conclu entre l'Angleterre, la France et la Russie, qu'elle protestoit contre toute intervention en faveur des Grecs, et qu'elle ne vouloit plus écouter aucune proposition de cette espèce.

— Le prince Yermoloff, ancien gouverneur des provinces du Caucase, et qui avoit d'abord eu le commandement de l'armée russe contre les Perses, se rend en France, où il doit fixer sa résidence.

— On a trouvé en Russie, dans la mine de Nydé-Tahilsk, appartenant au conseiller privé Demidoff, un morceau de platine natif d'une grosseur extraordinaire, puisqu'il pèse 10 livres 54 solotniks.

— Le gouvernement du Mexique vient de rendre un décret qui porte que tout individu, Espagnol de naissance, ne pourra exercer dans cette république aucune charge ni emploi dans aucune des branches de l'administration publique civile et militaire, jusqu'à ce que l'Espagne ait reconnu l'indépendance de la nation; et que cette disposition s'étend même aux emplois ecclésiastiques du clergé séculier et régulier.

— L'édition de Bossuet dans le format in-12, dont il a été parlé successivement nos 1197, 1238, 1258 et 1824 (1), avance vers son terme. Nous avons imprimé les matières qui font l'objet des trente premiers volumes; nous avons reçu il y a quelque temps dix autres, dont nous avons un exemplaire à rendre compte. Ils renferment la controverse avec les protestans, savoir, le tome XXXI, l'*Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique* et divers fragmens; les tomes XXXII, XXXIII et XXXIV, l'*Histoire des variations avec sa Défense*; les tomes XXXV et XXXVI, les *Avertissemens aux protestans*; les tomes XXXVII et XXXVIII, le *Projet de réunion entre les catholiques et les protestans d'Allemagne*; le tome XXXIX; la *Réfutation du Catéchisme de Paul Ferry*, la *Conférence avec Claude*, et les *Réflexions sur un écrit de ce ministre*; enfin, le tome XL, le *Traité de la communion sous les deux espèces*, et la *Défense de la tradition sur cette matière*.

(1) A Paris, chez Beaucé-Rusand et Belin-Mandar. Prix de chaque livraison de 2 vol., 6 fr.

L'éditeur a suivi exactement l'édition soignée donnée à Versailles; il ne s'en est écarté que pour la distribution des volumes et la classification des matières, la différence des formats ayant nécessité quelques changemens à cet égard.

La réimpression est aujourd'hui fort avancée, et nous avons même lieu de croire qu'outre les 40 volumes dont nous avons dit quelque chose, il y en a plusieurs autres qui ont paru et d'autres qui sont sur le point de voir le jour. C'est aller assez rapidement pour une entreprise commencée en 1825.

L'éditeur se flatte d'avoir rendu service au clergé en mettant dans un petit format, et à un prix modique, la collection des œuvres d'un grand évêque qui fut à la fois orateur, théologien, controversiste, historien, et dont la réputation, franchissant les bornes des temps et des lieux, parviendra jusqu'à la postérité la plus reculée.

Les Héros chrétiens, ou Lettres du Père Parennin sur une famille de princes tartares convertis à la foi, suivies de deux Lettres du Père Benoit sur un autre seigneur tartare (1).

Ce volume est un extrait des *Lettres édifiantes*; on a tiré de ce grand recueil l'histoire de plusieurs seigneurs convertis à la foi par les missionnaires de Chine dans le siècle dernier, et qui, à cause de leur attachement à la religion, furent condamnés à la prison ou à l'exil. Cette histoire présente de grands exemples de courage, de résignation, de détachement des grandeurs; on croit lire les relations des souffrances des premiers confesseurs dans l'Eglise naissante, et on admire cette force que la grâce donnoit à des personnes timides et élevées dans la mollesse des mœurs de l'Asie.

On a mis à la tête une très-bonne préface, avec une Notice sur le Père Parennin, un des missionnaires les plus distingués de la Chine, mort le 27 septembre 1741. Il y a sept lettres de ce savant religieux, écrites de Pékin de 1724 à 1736. Dans la suite des *Lettres édifiantes*, il n'est plus question des seigneurs tartares, et on ignore ce qu'est devenue cette intéressante famille. Une suite des lettres est l'exposé des motifs qui engagèrent un des seigneurs chrétiens, le prince Jean, à embrasser la religion chrétienne, l'exposé qu'il avoit laissé par écrit. A la fin du volume sont deux lettres du Père Benoit, autre missionnaire, sur la persécution et la mort d'un prince tartare, Ma Joseph. Ces lettres sont datées de 1770 et de 1777. Ma Joseph mourut le 2 octobre 1776, après sept ans d'exil.

L'éditeur prévient qu'il donne ces Lettres sans aucun changement. Elles ont dans leur simplicité un caractère de candeur et de vérité qui inspire la confiance, et cette lecture, tout-à-fait populaire, attache en même temps qu'elle édifie, et satisfait à la fois la curiosité et la piété.

(1) In-12. A Paris, chez Rusand, rue du Pot-de-fer.

Rédemption du genre humain, annoncée par les traditions et les croyances religieuses et figurée par les sacrifices de tous les peuples; traduit de l'allemand de Schmitt, par M. Henrion (1).

α De tous les témoignages qui attestent l'existence de la doctrine de la réconciliation du monde par l'entremise d'un divin Sauveur, et dont l'ensemble constitue la première partie du présent ouvrage, aucun, sans contredit, n'est plus clair ni plus complet que celui des livres saints. Dès le commencement jusqu'à la fin, sous des allusions incessamment plus directes que la synagogue et l'Eglise chrétienne s'accordent à interpréter dans le même sens, ils désignent un juste, objet de l'attente des peuples; une époque de bénédictions, pendant laquelle fleurira un règne de justice, d'amour et de paix. Toutefois, sans présenter un système de preuves aussi régulier, la fable et les mystères du paganisme contiennent des élémens dont la rapide analyse établira que la mythologie admet la croyance en un rédempteur et en un ordre de choses plus satisfaisant. Les vestiges de cette opinion existent dans les *Vedas* de l'Inde, dans les livres canoniques des Chinois, dans la *Parole vivante* (Zend-avesta) des Perses, dans les mystères de l'Egypte et de la Grèce, dans les institutions pontificales des Romains, dans l'*Edda* du Nord....., vestiges assurément imparfaits, nous le répétons, mais suffisans pour nous guider au milieu du chaos. Partout où on ne la vénéroit pas religieusement, où elle n'étoit point reçue, propagée, conservée avec une ame pure, l'idée de la rédemption, altérée par l'influence de passions aveugles sur le culte de la Divinité, disparoissoit presque sous les superstitieuses erreurs qui régnoient du fond de l'Inde et de Babylone jusqu'à la Grèce et l'Italie. Il nous faudra signaler l'attente du Verbe réparateur, montrer quel

(1) Un vol. in-8°, prix, 5 fr. et 6 fr. franc de port. A Paris, chez Blaise, rue Férou, et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clerc et compagnie, au bureau de ce journal.

prix les peuples anciens attachoient à ces étincelles de vérité, indiquer comment se perpétua le souvenir de la promesse qu'un jour resplendiroit la lumière. Quand cette idée, affoiblie par les fictions, ne se produira point d'une manière nette et positive, la saine raison saura dégager l'or d'un impur alliage, rendre à la vérité et sa physionomie et son allure franche et libre. Or, pour remplir ce but, il ne s'agit point d'énoncer isolément les données partielles que possédoient les peuples sur ce sujet, mais bien de réunir en un faisceau tant de rayons lumineux, d'embrasser d'un coup-d'œil la concordance de ces importantes notions entr'elles, de nous convaincre par là, d'une manière à la fois pleine et inébranlable, que le dogme chrétien de la rédemption avoit de profondes racines dans le paganisme.

» Abordant ensuite les sacrifices, *figure* de l'holocauste offert par J. C., nous prouverons, dans une seconde partie, qu'ils étoient moins un moyen éclatant de manifester la gratitude des peuples, qu'une solennelle expiation, consommée aussi bien dans l'intérêt de la nation entière qu'isolément pour les individus. Adoptant à cet égard les idées du comte Joseph de Maistre, nous établirons qu'à toutes les époques et dans tous les lieux, les peuples furent convaincus que la chair se trouvoit frappée d'un anathème mérité, et que l'effusion du sang avoit une vertu expiatrice.»

Ainsi s'exprime le traducteur dans un discours préliminaire qui annonce déjà le plan de l'ouvrage. Ce plan se développe encore davantage dans une introduction où l'auteur montre l'existence d'une tradition primitive et universelle. Cette tradition, dit-il, s'altéra; la source limpide de la révélation se troubla de plus en plus avec le cours des siècles, souvent même se tarit et se dessécha. Au lieu d'adorer le vrai Dieu, on se prosterna devant les créatures; devant les astres, devant les animaux; on divinisa l'homme dans de coupables apothéoses. L'auteur explique les causes de cet égarement, la poésie, l'orgueil, les passions, l'influence de l'esprit de ténèbres. Mais au milieu des chimères et des folies de l'idolâtrie, il resta quelques rayons épars de vérité que l'on peut démêler avec un

peu de réflexion. C'est à quoi M. Schmitt s'est appliqué. Il considère la doctrine de la réconciliation du monde par l'entremise d'un Dieu sauveur comme attestée par les traditions de tous les peuples ; il passe en revue les traditions de la Chine, de l'Inde, des Perses, de la Mésopotamie, de l'Égypte, de la Grèce, de Rome, de la Scandinavie, de la Judée, et indique ce que les peuples de ces différens pays ont emprunté à la révélation. Il retrouve chez les Romains même des traces des traditions des Juifs. Ainsi, la 4^e églogue de Virgile montre l'attente d'un rédempteur ; mais n'y a-t-il pas quelque exagération à dire que *tous les historiens s'accordent sur ce point, qu'à Rome et dans les plus hautes classes, on connoissoit, on approuvoit, on adoptoit même le système religieux des Juifs* ? On pouvoit être dans l'attente de quelque grand événement, mais on n'adoptoit certainement pas pour cela le *système religieux des Juifs*.

Le *Traité des sacrifices*, qui termine le volume, expose l'universalité de la doctrine de la rédemption par l'effusion du sang, de là les sacrifices humains par un effet des superstitions qui altéroient les doctrines les plus raisonnables. On trouve malheureusement ces sacrifices pratiqués dans les plus grandes nations, dans l'Inde, en Grèce, en Égypte, à Rome, à Carthage, chez les Scythes, etc. Le christianisme a épuré les idées sur ce point et a aboli des pratiques barbares, et la notion de sacrifices ramenée à sa première acception, loin de révolter la nature, fournit de nouveaux motifs d'admirer l'économie de la religion.

Tel est cet ouvrage, qui offre dans un cadre assez resserré des extraits, des rapprochemens et des considérations dignes de l'attention des esprits sages et religieux. Toutefois, il a été critiqué dernièrement dans un recueil périodique. On trouve dans la *Revue encyclopédique* de juin un article signé J. L., où la *Rédemption* est jugée, avec sévérité comme étant fon-

dée sur le système d'un auteur moderne. M. Schmitt, dit-on, se déclare le disciple de cet auteur, *n'écrit que pour développer sa doctrine, et partout il s'enfoncé dans les memes abîmes.... D'après ce système, pour se former une idée de la doctrine chrétienne, il faudroit recourir à la mythologie païenne.* Mais M. Schmitt ne dit rien de semblable; il convient des égaremens de l'idolâtrie, il croit seulement qu'au milieu de ces ténèbres, on peut démêler quelques traits de lumière, quelques rayons de vérité. Il n'y a rien là qui ait la moindre analogie avec le système que l'on signale. Ce n'est pas M. Schmitt qui a dit, comme un autre recueil périodique, *que l'idolâtrie ne prouve pas l'ignorance du vrai Dieu*, contre ce que nous fait entendre saint Paul : *Sicut et gentes quæ ignorant Deum*; et contre ce que nous lisons dans d'autres endroits de l'Écriture. Le reproche de M. J. L. n'est donc ni juste, ni réfléchi; auteur lui-même, ayant peut-être aussi quelque système particulier et ayant besoin parfois d'un peu d'indulgence, on auroit droit de s'étonner de sa sévérité. On ne peut supposer qu'il ait cherché à dessein à prendre le ton d'un recueil, dont la religion et les prêtres n'ont pas toujours à se louer, et que, pour mieux se déguiser, il ait voulu dire du mal d'un ouvrage favorable à la révélation; cela ne seroit digne ni d'un ecclésiastique qui auroit l'esprit de son état, ni même d'un critique consciencieux.

Quant au travail du traducteur, il paroît fait avec intelligence et talent. M. Henrion est le même dont nous avons annoncé dernièrement une *Histoire littéraire de France*; on doit le féliciter de se vouer à des études graves qui nourrissent à la fois le cœur et l'esprit. Il a joint à l'ouvrage de Schmitt quelques notes; seulement l'estime qu'il a pour cet ouvrage l'a un peu aveuglé, quand il le présente comme le complément indispensable des *Soirées de St-Petersbourg*, du comte de Maistre. Nous ne voulons point diminuer le mérite

du livre de Schmitt; mais le genre sérieux et méthodique de cet écrivain n'a guère de rapports avec la manière originale et l'imagination brillante et un peu vagabonde du comte piémontais.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le samedi 25 août, il y a eu chapelle cardinalice dans l'église de Saint-Louis des Français, pour célébrer la fête de saint Louis. M. Mattei, patriarche d'Antioche, a officié, et 24 cardinaux ont assisté à la cérémonie. M. le duc de Laval les a reçus à leur entrée dans l'église, et les a ensuite remerciés dans la sacristie, après l'office, selon l'usage.

PARIS. M. le cardinal Haefelin, un des membres les plus âgés du sacré collège, vient de mourir à Rome. Casimir Haefelin, né le 12 janvier 1737, à Minsfeld, dans le duché de Deux-Ponts, entra dans l'état ecclésiastique, et paroit avoir eu part à l'éducation du feu roi de Bavière, qui étoit né prince de Deux-Ponts. Il devint ensuite son bibliothécaire, obtint le titre d'évêque de Chersonèse, et fut membre d'une société littéraire établie à Munich sous le titre d'*Académie minervale*; c'est ce qui donna lieu à l'abbé Barruel de le comprendre parmi les partisans de l'illumination. Le cardinal publia à ce sujet, en 1818, une déclaration que nous avons insérée textuellement dans ce journal, tome XVI, n° 394; nous avons donné aussi n° 405 une lettre de l'abbé Barruel, relative à cet objet. M. Haefelin étoit depuis 15 ans ministre du roi de Bavière à Rome, quand il fut déclaré cardinal le 6 avril 1818. C'étoit lui qui avoit été négociateur pour le concordat de Bavière, conclu à Rome le 5 juin 1817, et le chapeau fut la récompense de son zèle et de ses soins. Le cardinal Haefelin continua de résider à Rome comme ministre de Bavière près le saint Siège; il avoit le titre de Sainte-Anastasia et étoit membre de diverses congrégations. Il est mort à Rome le 27 août dernier, dans sa 91^e année.

— La neuvaine annuelle du Calvaire aura lieu au Mont-Valérien. Le vendredi 14, jour de la fête de l'Exaltation, il y aura deux grand'messes; la première à sept heures par

M. le curé de Nanterre, la seconde par M. l'évêque de Rodez, qui sera assisté du clergé de Saint-Séverin et de celui de Saint-Paul. M. le curé de Saint-Paul fera le sermon. Le samedi 15, la grand'messe sera dite par le supérieur de l'école des clercs de Saint-Denis. Le dimanche, il y aura, à huit heures, une messe de communion pour l'association de Saint-Joseph, et à dix heures une grand'messe par un prélat. Le lundi, le clergé de Saint-Etienne-du-Mont, de Saint-Jacques-du-Haut-Pas et de Saint-Antoine fera l'office et les instructions, les stations par M. le curé de Saint-Antoine. Le mardi, M. l'évêque de Nanci officiera, assisté du clergé de Saint-Sulpice, qui fera les instructions et stations. Le mercredi 19, l'office et les stations par les missionnaires. Le jeudi, anniversaire du rétablissement de la confrérie de la Croix. M. le nonce se propose de célébrer la messe à huit heures; il y aura communion générale pour les associations de Sainte-Geneviève. A dix heures, grand'messe et office pontifical. Après l'office, stations pour les militaires et procession des reliques. Le vendredi et le samedi, les offices et stations par les missionnaires; ce seront eux qui feront aussi les instructions les jours où il n'est pas marqué autrement. Le dimanche 23, la grand'messe par M. l'ancien évêque de Strasbourg. Le lundi 24, service pour les bienfaiteurs; M. l'évêque de Nanci officiera pendant toute la neuvaine; les pèlerins pourront visiter les chapelles de l'Ange et du Saint-Sépulcre. Il sera célébré chaque jour, dans la chapelle intérieure, à huit et à dix heures, deux messes pour le Roi et la famille royale. Chaque jour, avant vêpres, on se rendra au cimetière, qui renferme déjà les restes d'un assez grand nombre de fidèles; un missionnaire y fera une courte exhortation, qui sera suivie de prières pour les morts. Il y a une indulgence pour ceux qui assistent à cet exercice. Les autres indulgences comme par le passé.

— Au calvaire de St-Roch, l'octave de la même fête sera célébrée suivant l'usage. Le vendredi 14, l'office et le sermon par le clergé de la Madeleine; le samedi, par les curés d'Arcueil et de Gentilly. Le dimanche, M. l'évêque de Tempe officiera, et M. Huet, chanoine de Saint-Denis, fera le discours. Le lundi, le clergé de Saint-Germain-des-Prés; le mardi, le clergé de l'Abbaye-aux-Bois, de Sainte-Valère et du Gros-Caillon; le mercredi, celui de Notre-Dame-des-

Victoires, de St-Nicolas-du-Chardonnet et de Bonne-Nouvelle; le jeudi, celui des Missions-Etrangères; le vendredi, jour de la clôture, celui de Saint-Germain-l'Auxerrois fera l'office et les instructions.

— Le 2 septembre, on a fait à Tours la translation des reliques de saint Gatien, premier évêque de Tours, et patron de la cathédrale depuis le 14^e siècle (l'église étoit autrefois dédiée sous le nom de St-Maurice). Il y a eu, dans les anciens temps, plusieurs translations des reliques du saint évêque, qui furent brûlées par les protestans en 1562. Toutefois on en a conservé quelques portions qui viennent d'être transférées avec pompe dans la cathédrale. La présence des prêtres rassemblés à Tours pour la retraite a contribué à donner plus d'éclat à la cérémonie. Le dimanche 2, à l'issue des vêpres, environ 130 ecclésiastiques des différentes parties du diocèse, réunis au clergé de la ville, se rendirent processionnellement de la métropole à la chapelle de l'archevêché, où les reliques étoient provisoirement déposées. Six prêtres en dalmatiques portèrent la châsse, et tout le clergé et le chapitre que suivait M. l'archevêque retournèrent à la cathédrale en chantant des prières analogues à la cérémonie. Un grand concours de fidèles accompagnoit la procession, et les honneurs rendus au saint patron formoient un spectacle consolant pour la piété.

— M. l'abbé Berger, après avoir donné la retraite ecclésiastique à Montpellier, comme nous l'avons raconté, est allé à Lyon, où il en a ouvert une le mardi 28 août. Cette retraite n'a pas été moins nombreuse que les années précédentes; près de 400 ecclésiastiques en suivoient les exercices. M. Berger a fait toutes les instructions avec son zèle accoutumé. Le lundi 3 septembre, tous les prêtres de la retraite, après avoir communiqué dans la chapelle du séminaire, se sont rendus processionnellement à la métropole, où ils ont renouvelé leurs promesses cléricales, et entendu le discours de clôture prononcé par le prédicateur de la retraite. Ils sont allés ensuite processionnellement à Fourvières pour s'y mettre sous la protection de la sainte Vierge, eux et leurs troupes, et ils sont retournés au séminaire, en chantant le *Te Deum*. A la suite des exercices de la retraite, M. l'archevêque d'Amasie a tenu un synode qu'il avoit indiqué par son Mandement du 1^{er} juillet dernier, où il exposoit les

Denain, élevée jadis pour perpétuer la victoire du maréchal de Villars, et qui se trouve placée à la limite de l'arrondissement de Valenciennes, M. Godéfroy, sous-préfet, a eu l'honneur de recevoir S. M., et de lui adresser un discours auquel le Roi a répondu avec beaucoup de bonté.

— A l'entrée de Valenciennes, où s'élevait un bel arc de triomphe, M. le maire de cette ville, accompagné du conseil municipal, est venu recevoir le Roi et lui présenter les clés. Le Roi, en les prenant, a adressé à ces MM. une réponse pleine de bonté, qui se terminoit ainsi : « Je ne désire rien tant que de contribuer au bonheur des habitants de Valenciennes, comme à celui de tous mes sujets. Ma plus grande joie est d'apprendre que mon peuple est heureux. » Alors M. le maire s'est écrié : « Ah ! Sire, il l'est ! Comment ne pourroit-il pas l'être sous le règne de Votre Majesté ! — Eh bien ! reprit le Roi avec émotion et un accent de bonté, je suis donc heureux !... » Le Roi est descendu chez M^{me} la baronne de Maingoval, où des demoiselles attendoient S. M. pour lui offrir une corbeille de fleurs ; ensuite le Roi a reçu l'hommage des corps, de MM. les curés et desservans, et des différentes autorités. La commission des prisons a demandé à S. M. la grâce de huit malheureux condamnés pour fraude, et qui restoient détenus faute de pouvoir payer les frais. Le Roi s'est empressé de faire droit à cette supplique. S. M. a reçu aussi M. le sous-préfet d'Avène, M. le maire et M. le curé de la ville de Condé, auxquels il a témoigné son regret de n'avoir pu diriger son voyage de ce côté. Le Roi parcourait toujours la ville à pied. Pendant le dîner, les habitans ont été admis à circuler devant la table de S. M. Le soir, il y a eu une fête, et le lendemain, à 7 heures et demie, le Roi est parti pour Douai, après avoir entendu la messe.

— Le Roi, après avoir reçu les hommages du corps municipal à la sortie de Valenciennes, a été escorté par la garde nationale jusqu'aux chantiers des mines d'Anzin. Des deux côtés de la route étoient rangés les mineurs, qui ont accueilli S. M. avec les plus vives acclamations. Le Roi a été reçu par les principaux actionnaires, parmi lesquels étoit M. Casimir Perrier, qui a eu l'honneur d'accompagner S. M. et de lui donner toutes les explications désirables. S. M. a visité tous les ateliers dans le plus grand détail. Le Roi s'est aussi arrêté à la fonderie de Raismes, où il a assisté aux opérations du laminage. En quittant ces grands établissemens, S. M. a témoigné toute sa satisfaction, et a laissé aux ouvriers des marques de sa munificence. A l'entrée de Saint-Amand, le Roi a reçu l'hommage de M. le maire, accompagné du corps municipal. M. Duplaquet, sous-préfet de Douai, qui s'étoit porté en avant d'Orchies, limites de son arrondissement, pour y recevoir S. M., a eu l'honneur de complimenter ensuite S. M. Sur la demande du maire d'Orchies, le Roi a visité l'église nouvellement bâtie, où le curé avoit, ce matin même, célébré le service divin pour la première fois.

— Vers une heure, S. M. est arrivée à l'arc de triomphe de Douai, escortée par la garde nationale à cheval et par un détachement de chasseurs. M. Bocquet de Megille, maire de Douai, à la tête du corps

municipal, a présenté les clés à S. M. en lui adressant un discours. Pendant la réponse du Roi, les chevaux de son carrosse ont été dételés avec une telle promptitude qu'on n'avoit pu s'en apercevoir, et avant que le Roi eût cessé de parler, sa voiture étoit entraînée par une nombreuse population qui faisoit entendre les plus vives acclamations. Le Roi est descendu chez M^{me} Pamart. S. M., après s'être reposé un moment, a reçu les hommages du clergé et de toutes les autorités. Le Roi a fait cette réponse à M. Taranger, recteur de l'Académie de Douai : « Je reçois avec grand plaisir l'expression de vos sentimens. Vous êtes appelé à des fonctions bien importantes : soignez cette jeunesse, inspirez-lui les sentimens de religion qui doivent être gravés dans tous les cœurs, et qui conduisent à cette fidélité qui est si naturelle au pays que je traverse. Cette jeunesse peut compter sur mon affection et sur ma sollicitude pour son bonheur ; mais il faut qu'elle les mérite par ses bons sentimens ; et c'est à vous, Messieurs, à les lui inspirer. » Voici la réponse de S. M. à M. le doyen d'âge, à la tête des curés et desservans : « Redoublez de zèle pour appeler les grâces de la Divinité sur mes peuples : c'est la meilleure manière de me prouver votre fidélité et votre dévouement, c'est celle à laquelle j'attache le plus de prix. » Après les réceptions, le Roi est allé en calèche découverte au polygone, où a eu lieu l'exercice du tir ; ensuite à la fonderie royale, pour assister à la fonte de 14 pièces de canon ; à l'hôtel-de-ville, où les produits de l'industrie de la ville avoient été réunis ; enfin, S. M. a visité l'arsenal, le musée et la bibliothèque. M. le maire a saisi cette occasion pour solliciter l'établissement d'une école de droit à Douai. Le Roi a dit qu'il examinerait cette demande avec intérêt.

— Le 7, le Roi est parti de Douai à neuf heures du matin, et a reçu, à la sortie de la ville, les nouveaux hommages du corps municipal, accompagné de la garde nationale. A onze heures et demie, le Roi est arrivé à l'extrémité du faubourg de Lille. M. le préfet, le lieutenant-général commandant la division, et le maréchal-de-camp commandant le département, l'y attendoient. S. M. est montée à cheval avec ses grands-officiers, et a été escortée par la garde nationale et un détachement de chasseurs, qui étoient venus au-devant d'elle. A l'entrée de la ville, on avoit élevé un pavillon orné de faisceaux d'armes. M. le comte de Muysard, maire de Lille, qui s'y étoit rendu avec le corps municipal, a présenté les clés à S. M., et lui a adressé un discours que les acclamations prolongées des habitans lui permirent à peine de faire entendre. Une salve d'artillerie a annoncé l'entrée de S. M. La haie étoit formée par la garde nationale à pied et par des compagnies d'archers et d'arbalétriers. Le Roi est descendu à l'hôtel de la préfecture, où il a reçu les hommages de toutes les autorités du département, du clergé, et des députations des villes de Dunkerque, Roubaix et Labassée. Après les réceptions, le Roi est allé à l'hôtel-de-ville examiner les produits de l'industrie lilloise. S. M. s'est ensuite rendue au musée d'histoire naturelle ; elle a visité aussi plusieurs manufactures, ainsi que l'hôpital-général. A six heures, le Roi est rentré à l'hôtel de la préfecture, et a admis à dîner avec lui les autorités locales et militaires et plusieurs députés. Le lendemain matin, le Roi

est allé à pied entendre la messe à l'église Saint-André. La musique y étoit exécutée par les élèves de l'école royale de musique de Lille.

— Le prince d'Orange est arrivé à Lille le 8, à dix heures du matin, venant de Tournai. Il est venu immédiatement chez le Roi, qui s'est entretenu assez long-temps avec S. A. R. M. Le Dauphin est arrivé à onze heures et demie, venant d'Arras. A midi, le Roi, accompagné de son auguste fils et de M. le prince d'Orange, est monté à cheval et s'est rendu à l'hôpital militaire. S. M. a parcouru ce magnifique établissement, et a témoigné sa satisfaction de l'ordre et de la bonne administration qu'il y a remarqués. De là le Roi est allé à l'esplanade, où la garde d'honneur, la garde nationale et les troupes de la garnison étoient rangées en bataille. S. M. les a passées en revue, et s'est ensuite rendue à la citadelle. Elle a visité en détail toutes les fortifications, et en a approuvé les nouveaux travaux. Le Roi est allé à Chang, à une lieue de Lille, visiter une importante manufacture; et, auprès de l'ancienne abbaye de Chasquette, il a posé la première pierre du canal de Roubaix. S. M. est rentrée à Lille par la porte Saint-André, et a visité l'hôtel royal des monnaies, où des médailles ont été frappées en sa présence. Le prince d'Orange a dîné avec le Roi et M. le Dauphin, et a passé la soirée avec eux. A onze heures, S. M. est venue se placer au balcon disposé en avant du palais de la Préfecture, pour voir le feu d'artifice qui a été tiré sur la place Saint-André. En ce moment, les acclamations qui n'avoient cessé d'accompagner le Roi pendant toute la journée, ont redoublé avec plus de force. Le 9, le Roi a entendu la messe à l'église Saint-André, à 6 heures et demie, et S. M. est partie aussitôt pour Saint-Omer, en passant par Hazebrouck où elle doit s'arrêter.

— Ces jours derniers, en arrivant à Cerisy-sur-Moy, M. le baron de Galbois complimenta le Roi au nom de cette commune et de celles qui s'y étoient réunies. S. M. s'informa aussitôt avec sollicitude du désastre arrivé à Moy, l'année dernière, par suite d'un incendie. M. de Galbois répondit que, grâce aux secours que S. M. avoit fait parvenir aux incendiés, leurs malheurs commençoient à s'oublier, mais qu'on n'oublieroit jamais ses bienfaits; alors le Roi dit avec une bonté inexprimable : « Il y a bien encore quelques maux à réparer et des pauvres à soulager... Tenez, M. le maire, ajouta S. M. en remettant 400 fr. à M. de Galbois, voilà des secours que je vous charge de distribuer aux plus nécessiteux de votre commune. »

— S. M., en quittant Cambrai, a donné au maire une magnifique boîte d'or enrichie de son chiffre. Il lui a remis aussi une somme de 2000 fr. pour être distribuée aux pauvres. M. l'évêque a reçu également une somme de 1000 fr. pour être employée au même usage.

— M. l'évêque de Cambrai a eu l'honneur d'offrir au Roi le livre de prières de la reine Marie Stuart. S. M. a reçu avec gratitude cette relique littéraire et historique, en assurant à M. Belmas qu'elle attachoit beaucoup de prix à un semblable cadeau.

— Le Roi vient de donner à M. l'évêque de Périgueux une marque de son intérêt et de sa bienveillance, en lui envoyant son portrait; le monarque est représenté sous le costume du sacre.

— Le *Constitutionnel* est singulièrement contrarié depuis quelques

jours. Il trouve à peine de la place pour parler du voyage du Roi. Vendredi dernier, quand les autres journaux étoient pleins de détails sur la réception faite au Roi, et sur la joie des habitans à Laon, à St-Quentin, à Cambrai, le *Constitutionnel* n'a pu consacrer que quelques lignes au récit de ces fêtes. Il avoit à contrôler un arrêt récent rendu par la cour de cassation, et il étoit aussi obligé de se moquer des prélats espagnols et de leur *impudence monachale*, douceurs qui le dédommagent un peu de la réserve qu'il est forcé de s'imposer envers le clergé français. Le lendemain samedi, pendant que les autres feuilles étoient remplies du récit du passage du Roi à Cambrai et à Valenciennes, le même journal n'a pas trouvé un seul mot à dire sur ce sujet; il lui a fallu répondre au *Moniteur*, se moquer de la *Gazette de Lyon*, de don Miguel, de la *camarilla*, etc. Tout cela l'a absorbé, et lui a ôté de la place pour peindre l'enthousiasme qui éclate dans tout le département du Nord. Ce sacrifice qu'il s'impose a dû lui être fort pénible.

— M^{me} la Dauphine a accordé à la société maternelle de Metz un secours de 2000 fr. destiné à soulager les mères indigentes et les enfans nouveau-nés. Un autre don de 2500 fr. a été également accordé par l'auguste princesse à la société de charité maternelle de Bordeaux.

— Un accident qui pouvoit avoir des suites fâcheuses vient de fournir à S. A. R. MADAME une nouvelle occasion de manifester son excellent cœur. Le feu avoit pris dans la cheminée d'une maison sur le port, et menaçoit d'un grand incendie, lorsque l'auguste princesse s'empessa de se rendre sur les lieux, et encouragea si bien les travailleurs que cet accident n'eut pas de suites.

— Un élégant service de déjeuner en ivoire, sculpté, enrichi des armes de MADEMOISELLE, lui a été offert au nom de la ville de Dieppe, par un groupe de très-jeunes personnes, ayant à leur tête M^{lle} Quenouille, qui a complimenté S. A. R. MADEMOISELLE a daigné accorder à M^{lle} Quenouille un bracelet en or, orné d'un cœur renfermant les cheveux artistement enlacés de S. A. R. MADAME, de M. le duc de Bordeaux et de MADEMOISELLE.

— Une ordonnance royale, du 27 août dernier, porte qu'à partir de l'exercice 1829, le projet de budget général de l'Etat présentera distinctement l'évaluation des dépenses par branche principale de service, conformément à un tableau qui y est annexé, dont la rédaction sera arrêtée pour chaque année et soumise à l'approbation de S. M. par les ministres. Les services extraordinaires et urgens, dont la dépense n'auroit pas été comprise dans le montant des crédits spéciaux ouverts à chaque ministère, ne seront entrepris qu'après avoir été autorisés par S. M.; et seront régularisés ensuite à la prochaine session par des crédits extraordinaires. Les dépenses relatives à des services ordinaires, et qui, par suite de circonstances imprévues, excéderaient les articles du budget, devront être confirmées de la même manière sous le titre de crédits supplémentaires.

— Les courses pour le prix du Roi et pour le prix du Dauphin ont eu lieu dimanche dernier, au Champ-de-Mars. Le 1^{er} a été gagné par un cheval appartenant à M. le duc d'Escars, et le 2^o par un cheval de M. le comte de Narbonne.

— La ville de Reims ne pouvoit rester indifférente au passage du Roi à Laon. Une députation, à la tête de laquelle se trouvoit le maire, M. le comte Ruinat de Brimont, est allée offrir à S. M. la nouvelle expression de tous les sentimens de respect et de dévouement des habitans de la ville du sacre. Le Roi a été fort sensible à cette démarche.

— Le conseil municipal de Nantes a nommé une députation pour aller complimenter M^{me} la Dauphine à son passage à Rennes.

— Tout le monde a admiré le magnifique canal de Marie-Thérèse à Saint-Maur. La chute d'eau de ce canal, assez puissante pour faire mouvoir cent moulins à eau, va être livrée au commerce.

— Le 1^{er} de ce mois, un enfant qui se baignoit dans la Saône, à Lyon, alloit se noyer, lorsqu'un militaire de la garnison, nommé Desjardins, qui se trouvoit sur le bord de l'eau, se jeta tout habillé dans la rivière, et parvint à l'arracher de la violence du courant, et à le ramener sain et sauf.

— Le 5 de ce mois, le feu s'étant manifesté à une gabarre de Libourne chargée de foin, et mouillée dans le port de Bordeaux; l'incendie s'est communiqué rapidement à deux autres gabarres qui avoient le même chargement, et toutes les trois ont été consumées.

— A la composition actuelle du ministère anglais, que nous avons annoncée, nous devons ajouter M. Wynn, qui est président du bureau du contrôle, et par là membre du conseil. C'est le duc de Clarence qui est grand-amiral de l'Angleterre.

— M. Horries vient d'être nommé chancelier de l'échiquier. A cette occasion, le marquis de Lansdown avoit donné sa démission; mais le roi d'Angleterre n'a pas voulu la recevoir, et le marquis de Lansdown reste au ministère. Par suite de la nomination de M. Horries, M. Huskisson devient ministre des colonies, et M. Ch. Grant passe à la tête du bureau de commerce en remplacement de M. Huskisson. Du reste, la composition du ministère anglais reste telle que nous l'avons annoncée précédemment.

— M. de Vliegheer, propriétaire et imprimeur de la nouvelle Gazette de Bruges, a été arrêté et traduit devant la cour d'assises de la Flandre occidentale, pour avoir inséré, dans la feuille du 30 septembre 1826, un article intitulé *Distribution des prières*; et dans sa feuille du 2 décembre suivant, un autre article intitulé *Anecdote*. Il est prévenu d'avoir cherché par là à semer la défiance et la dissension entre les habitans du royaume des Pays-Bas.

— Le ci-devant conseiller de régence prussien, M. Beckendorf, qui avoit été, comme l'on sait, privé de ses places en Prusse, depuis sa rentrée dans le sein de l'Eglise catholique romaine, vient d'être nommé recteur des études à Vienne.

— Les rebelles de Catalogne ont été défaits sur plusieurs points. Le maréchal-de-camp Carratala, à la tête de quelques compagnies d'infanterie, a dispersé, le 16 août, la bande du colonel Saperes, dit le Caracot, qui s'élevoit déjà à plus de 400 hommes, au moyen de quelques volontaires royalistes qui s'y étoient réunis; les bandes de Jep dels Estany, du Carnicer et du colonel Vilella, sont plutôt des guerrillas que des compagnies organisées. Du côté de Tortose, tout est tranquille.

voille, grâce à la fermeté du gouverneur et aux renforts qu'a reçus la garnison. Les rebelles sont parvenus à s'emparer de Manrcza; ils y ont désarmé un certain nombre de soldats et emprisonné les plus riches habitans pour les rançonner. Une contribution de 500,000 fr. a été livrée; un seul fabricant a été imposé pour 60,000 fr. Il paroît que Berga et Vich sont aussi occupées par les insurgés. Le comte de Villemur, gouverneur politique et militaire de Barcelonne, a publié, le 25 août, une ordonnance qui prescrit des mesures pour arrêter la rébellion.

— L'évêque de Gironne vient de publier un nouveau Mandement pour éclairer ses diocésains sur le crime et les dangers de la révolte. On y remarque qu'il s'efforce de présenter les troubles actuels comme le fruit des machinations secrètes du libéralisme.

— M. le comte de Celles a quitté Rome; il est attendu à Bruxelles le 12 de ce mois. On le dit porteur du concordat.

— Les vaisseaux du Roi, le *Trident*, le *Brelaw* et la *Provence* sont partis d'Alger pour Milo le 15 août dernier; le vaisseau le *Scipion*, ayant la même destination, étoit le 19 août entre la Sicile et Malte. L'escadre française a dû se trouver à Milo le 25 au plus tard. L'escadre anglaise étoit déjà dans ces parages. L'escadre russe a été vue passant le détroit. Déjà il avoit été notifié au pacha d'Egypte qu'elles ne laisseroient plus passer en Grèce les renforts qu'il pourroit vouloir y envoyer. De son côté, la Russie a fait signifier à la Porte que le moindre événement arrivé aux ambassadeurs ou aux sujets des trois puissances, seroit le signal de l'entrée de l'armée russe sur le territoire ottoman. Une flotte russe, venant de la mer noire, est devant le Bosphore.

— La frégate la *Junon* et d'autres bâtimens de guerre français surveillent, dans le port d'Alexandrie, les mouvemens d'une frégate algérienne de 56 canons et d'une corvette de 38; auprès desquelles ces bâtimens sont mouillés. Des mesures sont prises sur tous les points pour que le commerce français n'ait rien à redouter des armemens algériens.

— Une insurrection assez forte a éclaté en Albanie; et a obligé le séraskier Reschid-Pacha à quitter promptement l'Attique, avec la plus grande partie de ses forces, pour se porter sur ce point.

— Un firman sévère a été publié dernièrement à Constantinople pour appeler les Musulmans à l'observation fidèle de leurs devoirs religieux; c'est un moyen que l'on a coutume d'employer dans les dangers publics.

— L'*Observateur autrichien* annonce que le colonel Washington est mort à Napoli de Romanie, des blessures qu'il a reçues dans les derniers troubles dont cette ville a été le théâtre.

— M. le général comte de Fernig, beau-frère du comte Guilleminot, ambassadeur à Constantinople, vient d'arriver dans cette ville, de retour d'un voyage qu'il a fait en Egypte. Au moment où il alloit aborder dans le port, il a réussi à sauver, au grand risque de sa vie, une jeune Turque, fille d'un éminent personnage, qui venoit de tomber dans la mer, et étoit déjà entraînée par le courant.

— Le 17 juillet dernier, les Russes ont remporté, sous les ordres du

général Paakewitch, une grande victoire sur un corps de 16,000 hommes de cavalerie des Perses, commandé par Abbas-Mirza en personne. Ils se sont emparés, en outre, de la forteresse d'Abbas-Abad, et plusieurs tribus se sont soumises à eux.

— Bolivar a adressé, le 5 juillet, une nouvelle proclamation aux habitans de la province de Venezuela, dans laquelle il dissimule toujours son ambition, en protestant de son intention de quitter le pouvoir aussitôt qu'il aura fait cesser la guerre civile. Cet humble manifeste nous rappelle certaine dépêche que Buonaparte adressa jadis au directoire, et où il affectoit un semblable désintéressement.

— La guerre continue dans la petite Buckarie, entre les Chinois et les insurgés dont on porte le nombre à 200,000. Les premiers ont perdu plusieurs généraux et ont éprouvé plusieurs défaites.

Lettres vendéennes, ou Correspondance de trois amis en 1823, par M. le vicomte Walsh; troisième édition (1).

Le succès de cet ouvrage, et le compte que nous avons rendu des deux premières éditions, nos 1167 et 1273, nous dispensent également de nous arrêter sur cette troisième édition, qui a reçu quelques additions. La plus importante est celle d'une lettre, la 54^e, sur la mort de M^{me} de La Rochefoucauld et sur quelques autres personnes de cette noble famille. L'auteur a fait aussi quelques corrections. Dans sa *préface*, il présente de très-bonnes réflexions sur l'esprit qui anima les Vendéens et sur leur dévouement, si fort en opposition avec notre égoïsme, notre froideur et nos idées exagérées de liberté et d'indépendance.

Une génération à qui on cherche à inspirer l'amour de la révolution, sentira-t-elle le prix de cette fidélité courageuse qui combattoit pour la religion et la monarchie? On lui apprend à admirer les vertus des républicains, à célébrer les grands hommes de Sparte et de Rome, à se passionner pour les Grecs modernes dans la guerre qu'ils font aux Turcs; mais on regarde en pitié des paysans qui se battoient pour leur Dieu et pour leur Roi, qui ne vouloient point se soumettre au joug aimable de la convention, ni goûter les douceurs de la république. M. Walsh se moque aussi un peu de ces flatteurs insensés de la jeunesse, qui lui apprennent à dédaigner l'expérience, à insulter à la vieillesse, à rire des temps passés, à se croire en droit de changer toutes les idées et de régir le monde: et il est clair, en effet, que des jeunes gens formés dans cet esprit pourroient bien se révolter contre leur Roi, mais ne mourroient pas pour le défendre. Puisse l'exemple de l'héroïsme de la Vendée, la voix des sages et les vœux des gens de bien changer cette fausse direction qu'on donne à l'opinion, et ramener les esprits à des idées plus calmes, plus raisonnables et plus favorables au repos de la société!

(1) 2 vol. in-8^o, prix, 12 fr. — 3 vol. in-12, prix, 8 fr. A Paris, chez Hivert, et au bureau de ce journal.

Sur un arrêt de la cour de cassation.

La cour de cassation a rendu, le 25 août dernier, un arrêt fort important, dont nous avons dit un mot n° 1362, mais sur lequel il est utile de revenir, cet arrêt intéressant spécialement le clergé. Voici les circonstances de l'affaire.

Le tribunal correctionnel de Saverne avait rendu, le 24 avril dernier, un jugement entre Claude Guillermain, aubergiste à Saverne, et Nicolas de Hatten, curé à Schweinheim. Le premier se plaignoit d'avoir été diffamé par le curé en chaire. Le tribunal de Saverne, « considérant que, suivant la loi du 8 avril 1802, les abus de la part des ecclésiastiques dans l'exercice du culte, tels qu'ils sont énumérés en l'article 6 de ladite loi, donnent lieu au recours au conseil d'Etat; qu'il n'appartient pas à un tribunal correctionnel d'en connaître, à moins de renvoi de la part du conseil d'Etat, auquel le plaignant est dans le cas de s'adresser : considérant en outre que c'est à tort que le défenseur du plaignant, le sieur Linder, a taxé la loi organique ci-dessus rappelée d'*immorale*, puisque cette loi est au contraire une loi de réconciliation et de paix; que d'une part elle environne les ministres des autels du respect qui leur est dû, et leur garantit l'indépendance et la liberté dans leurs fonctions, et que de l'autre, elle assure à la société la répression des délits que dans ces mêmes fonctions ils pourroient commettre; par ces motifs, le tribunal se déclare incompetent, et condamne le plaignant aux dépens, sauf à lui à se pourvoir où et ainsi qu'il avisera bon être. »

Ce jugement a paru à M. le garde-des-sceaux mériter d'autant plus d'attention, qu'on n'est pas généralement d'accord sur le sens précis des dispositions qui lui servent de base. « Les uns ont cru, dit-il, que la loi de 1802 ne s'oppose pas aux poursuites judiciaires que peuvent encourir des ecclésiastiques pour des délits dans l'exercice de leurs fonctions, et qu'elle ouvre seulement une autre voie au gouvernement ou aux parties lésées. Mais d'un autre côté,

en réfléchissant aux graves inconvéniens qui pourroient résulter de la faculté que les parties auroient de poursuivre dans tous les cas directement devant les tribunaux, la réparation des faits qu'elles prétendroient avoir été commis à leur préjudice par des ecclésiastiques, et quelle que fût la nature de ces faits, on peut douter que l'intention du législateur ait été d'accorder un droit aussi illimité, et on est amené à penser que, si la poursuite directe peut avoir lieu à raison de tous les faits qui ne constituent pas, à proprement parler, un acte des fonctions ecclésiastiques, il en est différemment à l'égard de ceux qui se confondent nécessairement avec l'exercice du sacerdoce, et dont les ecclésiastiques ne peuvent se rendre coupables qu'en abusant du caractère dont ils sont revêtus.

» C'est ainsi, par exemple, que si un prêtre, au moment où il remplit son ministère, se rendoit coupable de violence, on pourroit le traduire directement devant les tribunaux, parce que le fait, lors même qu'on pourroit le considérer comme se rattachant plus ou moins directement aux fonctions du prévenu, ne seroit pas un acte de ces mêmes fonctions; mais si, au contraire, il s'agissoit d'actes vraiment ecclésiastiques, c'est-à-dire, qu'un prêtre peut seul commettre, notamment d'indiscrétions commises au préjudice de personnes entendues au tribunal de la pénitence, d'insertion dans un mandement, une lettre pastorale ou un sermon, de doctrines contraires à l'ordre public, ou de diffamation, comme l'ecclésiastique auquel on imputerait ces faits n'auroit pu les commettre qu'à l'aide et par un abus de son ministère, il seroit indispensable de suivre la marche tracée par l'article 8 de la loi précitée, et d'en référer au conseil d'Etat pour que l'affaire fût terminée dans la forme administrative, ou renvoyée, suivant l'exigence des cas, devant les autorités compétentes. »

Ainsi s'exprimoit M. le garde-des-sceaux dans une lettre écrite à M. le procureur-général près la cour de cassation. Le ministre ajoutoit qu'il avoit cru devoir déférer à cette cour le jugement de Saverne, afin de la mettre à portée de rendre promptement un arrêt doctrinal qui fixât la jurisprudence sur ce point de législation. Le procureur-général, après avoir cité les réflexions du ministre, rapportoit aussi les diverses lois sur la matière. Son réquisitoire étoit du

16 août. La cour, ouï le rapport de M. Busschop, conseiller, et les conclusions de M. Freteau de Peny, avocat-général, a rendu l'arrêt qui suit :

« Attendu qu'il résulte de la loi de 1802 qu'en garantissant aux ministres de la religion le libre exercice de leurs fonctions, la loi a en même temps déterminé les cas d'abus et le moyen d'en obtenir la répression; que ce moyen est le recours au conseil d'Etat qui, suivant les circonstances, doit terminer l'affaire administrativement ou la renvoyer à l'autorité compétente; qu'il suit de ces dispositions que le particulier qui se prétend lésé par un fait que la loi a qualifié d'abus, ne peut poursuivre devant les tribunaux l'ecclésiastique inculpé, sans recours préalable au conseil d'Etat et son autorisation;

» Attendu que dans l'espèce du réquisitoire, le fait pour lequel le sieur Hatten, curé à Schweinheim, a été traduit devant le tribunal de Saverne, est d'avoir, dans un discours tenu en chaire, diffamé le sieur Guillermain; que ce fait rentre évidemment dans l'application de l'article 6 de la loi précitée, puisqu'un discours tenu en chaire par un curé en fonctions fait essentiellement partie de l'exercice du culte;

» Attendu qu'avant de traduire le curé devant le tribunal de Saverne, le sieur Guillermain ne s'étoit point pourvu par la voie de recours au conseil d'Etat; que, dans ces circonstances, ce tribunal s'est conformé à la loi en se déclarant incompétent; par ces motifs, la cour déclare qu'il n'y a pas lieu à annuler le jugement précité. »

Tel est le texte de l'arrêt du 25 août, qui confirme le jugement de Saverne, et qui doit fixer la jurisprudence des tribunaux. Toutefois nous devons avouer que cet arrêt n'a pas obtenu les suffrages du *Constitutionnel*. Il y a des gens qui veulent bien respecter les arrêts qu'ils croient leur être favorables, mais qui ne jugent pas à propos de se soumettre aux décisions contraires à leurs préjugés. Le *Constitutionnel* du 7 septembre dit donc que la cour de cassation peut changer sa jurisprudence et réformer ses arrêts, et que, *si l'on doit un respect sans bornes aux arrêts judiciaires eu égard au fait particulier qu'ils décident, il est permis de concevoir des doutes sur leur vérité comme principes et sur leur durée comme jurisprudence*. En conséquence, le journaliste avertit les

magistrats que l'arrêt ci-dessus ne les lie point, que l'appréciation de la loi de 1802 est laissée à leur conscience et à leurs lumières, que l'empire de la jurisprudence de la cour de cassation n'est pas illimité, etc., etc. On peut juger par là qu'en fait d'arrêts il n'y a d'obligatoires que ceux qui sont pour nous ou nos amis; les autres ne signifient rien, et on peut les contredire tant qu'on veut.

NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

PARIS. M. Paul-Ambroise Frère de Villefrancon, archevêque de Besançon, vient de mourir dans cette ville. Le prélat avoit été frappé à Luxeuil d'une violente attaque, au milieu d'une visite pastorale qu'il faisoit dans son diocèse. On le ramena à Besançon, où le prélat a succombé au bout de quelques jours. M. de Villefrancon étoit né à Besançon le 20 juin 1754; il fit sa licence, et prit le bonnet de docteur le 5 mars 1778. Il devint grand-vicaire et chanoine de Besançon plusieurs années avant la révolution. Nous n'avons pas besoin de dire qu'il n'eut aucune part à l'administration du diocèse sous Le Coz; celui-ci, livré à un parti, s'étoit entouré de constitutionnels, et avoit laissé de côté presque tous les anciens grands-vicaires et membres du chapitre métropolitain. M. de Villefrancon d'ailleurs se seroit probablement peu soucié de la confiance et des bonnes grâces d'un tel archevêque, on ne le fit même pas chanoine honoraire. En 1817, M. de Villefrancon fut nommé à l'évêché de Châlons-sur-Saône qu'on se proposoit alors de rétablir; mais cette érection n'eut point lieu, et quatre ans après, M. de Villefrancon fut choisi pour coadjuteur par M. de Pressigny, archevêque de Besançon. Le Roi agréa ce choix, et le coadjuteur fut sacré le 12 août 1821 sous le titre d'archevêque d'Adana *in part. inf.* Il devint archevêque en titre par la mort de M. de Pressigny en 1823. Depuis, il fut fait conseiller d'Etat et pair de France. Nous avons rendu compte de plusieurs de ses mandemens, et nous nous proposons de parler plus au long de ce respectable prélat, si on a la bonté de nous envoyer de Besançon des documens plus étendus.

— M. Joseph Bernet, évêque de La Rochelle, est parti de Paris le 7 septembre pour se rendre dans son diocèse. Le prélat avoit déjà fait prendre possession de son siège par procureur. Il a publié, sous la date du 4 septembre, une Lettre pastorale pour sa prise de possession et son installation. Le prélat parle d'abord de sa nomination :

« Heureux de répondre à la confiance dont nous avoit honoré le pieux archevêque de Paris, en cultivant sous ses ordres, et à la faveur de ses conseils et de ses exemples, la portion de la vigne qui nous étoit échue en partage, nous étions loin, N. T. C. F., de prévoir les desseins de la Providence sur nous, et de nous croire réservé au poste éminent qui nous assigne une place dans cet épiscopat français que recommandent à la vénération des peuples tant de talens et tant de vertus. A la nouvelle inattendue de notre élection, pénétré du sentiment de notre faiblesse, et à la vue de toutes les qualités qu'exige d'un évêque l'apôtre saint Paul, nous fûmes effrayé, et il ne fallut rien moins que le souvenir d'anciennes promesses, faites au Seigneur le jour de notre première consécration au service de ses autels, pour accepter un fardeau qui nous paroissoit supérieur à nos forces.

» Dans tous les temps, l'épiscopat fut semé de peines et de contradictions; mais à quelle époque fut-il hérissé de plus d'épines et de difficultés que dans ce siècle, où l'on parle toujours de droits et jamais de devoirs, où l'on met en problème les vérités les plus évidentes et les plus saintes, où l'on ne rencontre à chaque pas que sophistes passionnés, que faux prophètes, que guides trompeurs et perfides? Ne sont-ils pas arrivés pour nous, N. T. C. F., ces jours prédits par l'apôtre, où *des esprits téméraires et audacieux, des hommes corrompus et superbes attaquent la foi de nos pères*, effacent dans les consciences jusqu'aux premières notions du vrai et du faux, du bien et du mal, et ravissent à la vertu sa gloire, au malheur ses consolations; et au crime ses remords et son repentir?

» Encore si nous avions assez de braves à opposer à tant d'ennemis! Mais quelle disette de saints ministres! que de champs sans cultivateurs! que de moissons sans ouvriers! Que répondre à des populations entières, qui demandent à grands cris un pasteur pour leur rompre le pain de la parole? Combien de paroisses vacantes! qui comblera ce vide immense que chaque jour l'on voit s'agrandir? où trouverons-nous des prêtres pour remplacer tous ces anciens du sanctuaire qui disparaissent chaque jour, et avec lesquels s'engloutissent dans la tombe les derniers restes de nos richesses en lumières, en talens, en vertus, en expérience? »

M. l'évêque exprime ensuite ses regrets de se séparer du vertueux pontife qui gouverne le diocèse de Paris, de ses collègues dans l'exercice du ministère et de ses paroissiens. Puis tournant ses regards vers son diocèse, il s'adresse tour

à tour à son chapitre ; à ses coopérateurs dans les fonctions pastorales, aux directeurs des séminaires, aux vierges chrétiennes et même à nos frères séparés. Il finit par demander au clergé et aux fidèles des prières pour attirer la bénédiction du ciel sur son épiscopat.

— Les journaux ont parlé, il y a quelques mois, de la fin édifiante de deux condamnés, Buisson et Asselineau, qui avoient été touchés des exhortations qu'on leur avoit adressées dans la prison, et qui s'étoient préparés à la mort avec beaucoup de résignation et de piété. Ce retour étoit dû à quelques-uns de ces bons jeunes gens qu'on nous dénonçoit naguère comme des ambitieux et des hypocrites, et qui, par un raffinement d'ambition et d'hypocrisie, vont passer dans les hôpitaux et les prisons le temps que d'autres emploient pour leur fortune ou leur plaisir. Un de ces bons jeunes gens vient de rendre le même service à un autre condamné, Ulbach, assassin de la bergère d'Ivry. Ulbach, après sa condamnation, ayant été transféré à Bicêtre, le jeune chrétien pénétra dans la prison, et toucha le coupable par sa charité et ses exhortations. Ulbach a écrit deux lettres pleines de repentir à son ancien maître et à la maîtresse de sa victime. Il s'est confessé et a fait sa première communion ; il s'occupoit de prières et de bonnes lectures, et édifioit par ses sentimens tous ceux qui l'approchoient. Il a été exécuté le 10 septembre au soir. Dès le matin, celui qui lui a donné tant de preuves d'intérêt, s'est rendu auprès de lui, et ne l'a plus quitté. Il soutenoit son courage et l'assistoit dans ses prières. Pendant le trajet de Bicêtre à la Conciergerie, Ulbach ne paroissoit occupé que de pensées pieuses. Il a remercié son gardien, et a montré beaucoup de résignation. En se rendant au lieu du supplice, il écoutoit les exhortations de son confesseur, baisoit le crucifix et récitait des prières. Au pied de l'échafaud, il s'est mis à genoux et a prié avec ferveur. Il est monté d'un pas ferme, et n'a pas parlé sur l'échafaud, comme on s'y attendoit.

— M. l'archevêque de Tours soupiroit depuis plusieurs années après le moment où il pourroit procurer à son clergé les avantages d'une retraite. L'étroite enceinte du séminaire et le grand nombre de paroisses qui jusqu'ici étoient restées sans pasteurs avoient paru un obstacle insurmontable ; cependant les difficultés ont été aplanies cette année. Le sé-

minaire ayant été considérablement augmenté et le vide des paroisses sensiblement comblé, M. l'archevêque a pu réunir autour de lui 150 prêtres. La retraite a commencé le 28 août; le prélat en a fait l'ouverture par un discours plein d'affection et de piété. Les principaux exercices ont été dirigés par M. l'abbé Boyer. M^{sr} a donné l'exemple de l'assiduité à tous les exercices; il prenoit ses repas au séminaire, et s'est montré le père et l'ami de ses ecclésiastiques avec lesquels il étoit toujours. Le jour de la clôture, il a encore adressé une allocution touchante à son clergé. C'est pendant cette retraite qu'a eu lieu la translation des reliques de saint Gatien, dont nous avons parlé dans le dernier numéro. La procession étant rentrée à la cathédrale, M. l'abbé Dufêtre, vicaire-général, a prononcé un discours qui a vivement intéressé. Depuis ce jour, les reliques du saint, exposées à la vénération des fidèles, n'ont pas cessé d'être visitées par un concours nombreux de personnes de toutes les paroisses qui viennent se placer ainsi que leurs familles sous la protection de l'apôtre de la Touraine.

— Les retraites ecclésiastiques pour le diocèse du Mans avoient été annoncées au clergé par une circulaire de M. l'évêque, datée du jour même de son départ pour les eaux de Bourbonne, où sa santé l'obligeoit de se rendre. Ces retraites ont été prêchées par MM. Maischain et Samoyault, le 1^{er} supérieur et le 2^e directeur du séminaire de Poitiers. La retraite du Mans commença le 21 août et se termina le 28; les ecclésiastiques, qui l'avoient suivie au nombre de près de 200, allèrent processionnellement en habit de chœur et en étole à la cathédrale; et assistèrent à la messe célébrée par un des grands-vicaires en l'absence de M. l'évêque. Après l'évangile, M. l'abbé Maischain prononça un discours, et tous les prêtres communierent de la main du célébrant, et retournèrent processionnellement au séminaire, en chantant le *Te Deum* et le *Magnificat*. La retraite de Laval, pour le clergé de cette partie du diocèse, s'est ouverte le 30 août et a fini le 6 septembre par la cérémonie d'usage. Tous les ans, on a lieu de se féliciter, dans le diocèse du Mans, du résultat de ces retraites, établies depuis 1818. On n'oubliera point, cette année, le zèle et la charité des ecclésiastiques qui ont bien voulu diriger les exercices.

— M. l'abbé Buelens, d'Anvers, qui avoit été mis en jugement pour deux vers et demi, et que les magistrats de Malines avoient acquitté, a été condamné le 6 septembre, par la cour d'assises d'Anvers, à une année de prison et aux frais de la procédure. Les journaux d'Anvers n'ont donné aucun détail des plaidoiries. Si on est si sévère pour ce qui intéresse le protestantisme, il faut espérer qu'on a le projet d'être moins indulgent pour les attaques qui touchent la religion catholique et la révélation en général, et qu'on ne tolérera plus de fades plaisanteries sur l'idolâtrie des catholiques, sur les prêtres, sur les missionnaires, et sur des pratiques et des points de notre croyance.

— Le jubilé a été publié aussi dans le Nouveau-Monde; M. England, évêque de Charleston, dans les États-Unis, l'a annoncé à son diocèse par une Lettre pastorale que nous avons sous les yeux, et dont nous regrettons de ne pouvoit donner des extraits. Le jubilé s'ouvrit dans la ville de Charleston le dimanche 5 novembre; le matin, on lut dans la cathédrale la bulle d'extension du jubilé, et le soir, M. l'évêque assista aux vêpres dans l'église de Hassell-Street. On y lut sa Lettre pastorale du même jour, et on annonça l'ordre des exercices. Il y eut toute la semaine des instructions dans l'église de Hassell-Street. Le lundi, M. l'évêque prêcha, le mardi M. Swiney, le mercredi M. Sullivan, le jeudi M. l'évêque, le vendredi M. Swiney. Les exercices continuèrent jusqu'au jeudi 16; M. l'évêque et MM. Swiney, Sullivan et M'Encroe prêchèrent alternativement. Le jeudi soir, on chanta le *Te Deum*, et M. l'évêque donna sa bénédiction. La bulle autorisoit les évêques à abrégér les exercices, surtout dans les pays où le catholicisme ne domine point. Le nombre des communiens a été d'environ 250; mais d'autres se préparoient à profiter des grâces du jubilé: deux ou trois personnes sont rentrées à cette occasion dans le sein de l'Eglise. Quoique le nombre des communiens n'ait guère été que le quart de ce qu'il devoit être, il faut observer qu'il n'y a pas long-temps que l'église de Charleston est régulièrement organisée. M. England n'a été fait évêque qu'en 1820; avant lui, cette congrégation avoit été travaillée de divisions intestines qui avoient nui au succès du ministère. M. l'évêque visita ensuite différentes villes de son diocèse; à Colombie, il ouvrit

le jubilé dans le local qui sert d'église. Les catholiques du lieu ne font que commencer à se réunir; auparavant, on ne connoissoit que deux ou trois familles de cette communion. Aujourd'hui, environ cinquante personnes se sont préparées aux grâces du jubilé; il en est venu de Fairfield et d'autres endroits environnans, et on espéroit que le jubilé donneroit une nouvelle impulsion au zèle des fidèles. M. England prêcha plusieurs fois, et on prit des mesures pour construire une église plus commode; une collecté fut faite par l'ancien gouverneur Manning, et plusieurs protestans y contribuèrent. Eu revenant à Charleston, l'évêque passa par Camden où il célébra la messe; un terrain fut offert par un des habitans, le capitaine Mugey, pour y bâtir une église, et une souscription fut ouverte et remplie pour cet objet. M. l'évêque chargea le prêtre qui réside à Colombie, M. Stokes, de visiter deux fois par mois les catholiques de Camden.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Nous n'avons pu rendre que fort imparfaitement, dans nos relations nécessairement abrégées, la joie et l'enthousiasme que la présence du Roi a excités dans les provinces du nord. Partout la population s'est ébranlée à 20 lieues à la ronde; les villes et les campagnes ont témoigné un égal empressement; les routes étoient couvertes de monde, tellement que le Roi étoit quelquefois obligé d'aller au pas. Cet empressement, ce concours, les acclamations du peuple, les rues et les maisons ornées de drapeaux et de guirlandes, tous les témoignages de l'allégresse et du bonheur, tout cela formoit un spectacle qui a singulièrement ému le Roi; mais ce qui augmentoit encore l'enthousiasme de la multitude, c'est la bonté et l'affabilité du monarque, l'à-propos et la grâce de ses discours, l'air de satisfaction qui brilloit sur sa figure. Son excellent cœur, son amour pour ses peuples, son désir de le rendre heureux, ont joui pleinement d'un tel accueil qui lui faisoit oublier toutes les fatigues. On l'a vu debout pendant des journées entières, parcourant les villes, visitant les monumens et les manufacturés, se faisant rendre compte de tout avec intérêt, écoutant avec bienveillance, répondant avec grâce, toujours occupé de satisfaire à l'empressement des habitans. Ce voyage laissera de longues traces dans le souvenir des peuples. Puisse-t-il être l'aurore d'une entière réunion des esprits et des cœurs, et puisse l'exemple des bons habitans du Nord échauffer la froideur des uns et calmer l'opposition des autres!

— En partant de Lille le 9, au matin, le Roi a trouvé M. le maire à la tête du corps municipal, qui lui a présenté de nouveau ses hom-

mages. Le Roi a traversé les villes d'Armentières et de-Bailleul, où S. M. a reçu les hommages des autorités locales. Le Roi s'est rendu à Hazebrouck, où il a reçu M. le préfet, le maire et le tribunal de première instance. S. M. a remarqué avec satisfaction l'accroissement de cette ville, presque nouvelle, et surtout l'hôtel-de-ville qu'on vient de bâtir. S. M. a traversé Cassel, où elle a été également haranguée; de là elle a pris la route de Saint-Omer. A une lieue et demie de la ville, à la limite des départemens du Nord et du Pas-de-Calais, S. M. a trouvé, à l'arc de triomphe, M. le lieutenant-général baron Rottembourg, commandant la division; M. le vicomte Blin de Bourdon, préfet du Pas-de-Calais, qui a eu l'honneur de complimenter S. M., et M. Delaage, sous-préfet. Une partie des troupes du camp s'étoit portée sur le passage du Roi. Le Roi, après avoir reçu les clés de la ville, de M. le maire de Saint-Omer, a fait son entrée à cinq heures dans la ville. On s'étoit porté sur la voiture de S. M. pour la dételer; mais le Roi, s'en étant aperçu, ne l'a pas permis. S. M. est descendue au palais qui lui avoit été préparé; un peu après, les diverses autorités lui ont été présentées par M. le marquis de Rochemore, maître des cérémonies de France. Le Roi a trouvé, à son arrivée à Saint-Omer, plusieurs officiers de sa maison civile et militaire, et quelques-uns de ses aides-de-camp, tels que M. le prince de Polignac, le vicomte Sosthène de La Rochefoucauld, le comte de Wall, le vicomte d'Ohguerty, etc. Le Roi a répondu aux différens corps avec cette bonté qui sait toujours charmer les cœurs. Voici la réponse qu'il fit à M. de Folard, commandant de la garde nationale : « Je reçois avec reconnaissance l'expression des sentimens de la garde nationale. Je compte sur elle dans toute occasion. »

— Le 10, S. M., accompagnée de M. le Dauphin, du prince d'Orange, du ministre de la guerre, et d'un nombreux cortège d'officiers-généraux, parmi lesquels on distinguoit plusieurs généraux étrangers, est montée à cheval à onze heures et demie, pour se rendre sur la bruyère de Saint-Omer, où les troupes du camp, sous les ordres de M. le lieutenant-général comte Curial, étoient rangées en bataille. Le Roi les a passées en revue, ensuite de grandes manœuvres ont été exécutées. La 2^e division d'infanterie, sous les ordres de M. le général Fezenzac, a défendu, avec 12 escadrons de cavalerie et quelques pièces de canon, une position attaquée vigoureusement par les 1^{re} et 3^e divisions d'infanterie sous les ordres de MM. les généraux Belliard et d'Escars, et par une partie de cavalerie et d'artillerie. Une petite guerre a alors eu lieu, des carrés ont été formés, des charges de cavalerie ont été exécutées, ainsi que des mouvemens en avant et en retraite. L'extrême mobilité de l'artillerie s'est particulièrement fait remarquer pendant ces manœuvres, à la suite desquelles les troupes se sont formées en colonnes et ont toutes défilé devant le Roi. S. M. a témoigné sa vive satisfaction de l'ensemble et de la précision des manœuvres, ainsi que de l'excellente tenue des troupes. Elles ont ainsi recueilli la première récompense de leurs efforts par le beau suffrage de S. M. Le Roi est rentré à 5 heures et demie en calèche découverte.

— Le 11, le Roi, accompagné de M. le Dauphin, de M. le prince d'Orange et d'un grand nombre de généraux, est sorti de Saint-Omer à huit heures du matin. S. M. s'est dirigée vers le fort d'Enringhem, où tout étoit préparé pour répéter devant elle l'assaut de vive force des deux demi-lunes du fort. Le Roi a été très-satisfait de l'exécution du siège de cette fortification. Après la prise des deux demi-lunes, S. M. est remontée à cheval, pour visiter en détail les différentes parties de la tranchée; ensuite elle s'est dirigée vers le camp, en suivant le front de bandière. Le Roi est descendu de cheval à 200 pas du grand-autel qui s'élevait sur un tertre de gazon entouré de faisceaux d'armes. Cet autel, sculpté en pierres blanches avec autant de goût que de simplicité, est entièrement l'ouvrage des soldats. S. M. est venue se placer à son prie-Dieu, et avoit à sa droite M. le prince d'Orange et à sa gauche M. le Dauphin. Les troupes, serrées en masse, formoient en avant un carré fermé par la cavalerie du côté opposé à l'autel. La messe a été célébrée par un chapelain du Roi; M. l'évêque d'Arras remplissoit les fonctions de premier aumônier. Pendant la messe, une musique de choix, formée de l'élite de toutes celles des régimens, a exécuté des morceaux d'harmonie. Après la messe, le Roi a accepté, de M. le comte Corial, un déjeuner dans la tente élégamment décorée qui avoit été élevée à cet effet. Ensuite S. M. a de nouveau parcouru le front de bandière dans toute son étendue et l'intérieur du camp; elle a remarqué avec intérêt les travaux des soldats et les ingénieux emblèmes qu'ils avoient préparés. Les militaires se trouvant là sans armes ont pu faire retentir l'air des cris de *vive le Roi!* S. M. étant venue se replacer dans sa tente, plusieurs exercices et jeux militaires ont été exécutés par des soldats. Une alerte, donnée aux troupes du camp par les tirailleurs d'une reconnaissance ennemie, a mis fin à ces jeux militaires. S. M. est remontée à cheval pour revenir à Saint-Omer, où elle étoit de retour à trois heures. Le soir, il y a eu réception.

— Dès l'arrivée du Roi à Saint-Omer, M. l'évêque d'Arras s'est rendu dans cette ville pour rester auprès de S. M. pendant le séjour qu'elle y fera.

— Le Roi avoit envoyé à la frontière M. le duc de Maillé, son premier aide-de-camp, pour complimenter en son nom S. A. R. M. le prince d'Orange. Il étoit accompagné de M. le vicomte Al. de Berthier, lieutenant des gardes-du-corps, que S. M. a désigné pour être de service auprès de S. A. R. pendant le temps de son séjour dans cette ville. Un détachement de 50 chasseurs attendoit le prince à la frontière, et l'a escorté jusqu'à Lille.

— M^{me} la Dauphine est arrivée le 7, au soir, à Alençon, où elle a été reçue avec les plus vives acclamations. S. A. R., après avoir posé la première pierre d'une halle aux toiles, a visité la maison des pauvres et trois autres établissemens, entr'autres la belle manufacture de M. le baron Mercier. Le lendemain 8, elle s'est rendue dans la ville épiscopale de Sées; S. A. R. est allée à l'évêché, et de là à la cathédrale, où elle a entendu la messe célébrée pontificalement par M^r de Saussol. M^{me} la Dauphine est arrivée à 3 heures à Caen; un bel arc de triomphe avoit été élevé à l'entrée de cette ville. L'au-

guste princesse s'est rendue à l'hôtel de la préfecture, où elle a reçu toutes les autorités; ensuite S. A. R. s'est rendue sur la terrasse, et la garde nationale ainsi que la garnison ont défilé devant elle. Reentrée dans ses appartemens, elle a admis à dîner avec elle les principaux fonctionnaires du département, et a reçu ensuite toutes les dames.

— M^{me} la Dauphine est arrivée le 10, à 5 heures du soir, à Cherbourg. On avoit élevé un bel arc de triomphe auprès de la ville. L'entrée de l'auguste princesse a été saluée par 21 coups de canons tirés au fort du Roule. Arrivée à son palais, S. A. R. a reçu M. l'évêque de Coutances et toutes les autorités du département. M^{me} la Dauphine a trouvé dans cette ville, comme dans les autres où elle a passé, un enthousiasme qu'il seroit difficile de décrire. Elle a quitté Cherbourg le 22 pour se rendre à St-Lô.

— L'arrivée à Dieppe de la jeune princesse MADemoiselle a été pour les Dieppois une nouvelle occasion de faire éclater leur enthousiasme. S. A. R. MADAME étoit allée au-devant de son auguste fille, à quatre lieues de la ville. Des détachemens de troupes et une immense population étoient aussi allés à sa rencontre. L'entrée de la jeune princesse dans la ville a été annoncée par une salve d'artillerie.

— La ville de Dieppe a donné, le 6 de ce mois, une brillante fête à LL. AA. RR. MADAME et MADemoiselle. Elle avoit pour objet de représenter par une petite guerre la fameuse bataille d'Arques, où Henri IV triompha de la ligue, et ces manœuvres ont été exécutées sur l'emplacement même où avoit eu lieu cette bataille. Un déjeuner avoit été offert aux princesses; il y avoit 200 couverts. Pendant le repas, LL. AA. RR. ont bien voulu s'inscrire en tête d'une liste de souscriptions pour l'érection d'un monument commémoratif de la victoire du 21 septembre 1589. M. le duc d'Orléans, qui habite en ce moment le château d'Eu, est venu avec sa famille faire une visite aux princesses.

— M. le duc de Bordeaux jouit d'une parfaite santé. On donne au jeune prince le plaisir de la chasse au furet, tantôt dans l'enceinte du pavillon Breteuil, tantôt dans le petit parc. Mardi dernier, S. A. R. a chassé à Meudon.

— Le Roi, sur la demande de M. le comte de Milon, a bien voulu accorder, à l'établissement des sourds-muets de Besançon, un don de 800 fr.

— M. le Dauphin a donné 1000 fr. pour les incendiés des communes de Choisy-au-Bac et de Jaux, dans l'arrondissement de Compiègne.

— M. le duc de Bourbon a donné 2000 fr. pour les incendiés de Choisy-au-Bac.

— M. le comte Chabrol de Volvic a envoyé à M. le préfet du Puy-de-Dôme une somme de 200 fr. pour les victimes de l'inondation de Royat.

— Une médaille d'or vient d'être décernée à M. J. Roux, subrécargue de la bombarde le *bon Barthélemi*, en récompense du courage avec lequel il est parvenu dans le temps à sauver ce navire attaqué par des pirates.

— L'inondation qui a causé tant de désastres au mois de mai dernier, dans le département de Tarn-et-Garonne, a donné lieu à plusieurs actes de dévouement. On a particulièrement remarqué M. Damignan-Bronzac, fils de l'ancien député de ce nom, qui, pendant trois jours, n'a cessé d'exposer sa vie dans une frêle embarcation, et qui, par son courage, est parvenu à arracher un grand nombre de malheureux à une mort certaine. S. Exc. le ministre de l'intérieur s'est empressé de rendre compte de cette belle conduite au Roi, qui vient de la récompenser en accordant à M. Damignan-Bronzac la décoration de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

— Une ordonnance du Roi, du 28 août dernier, règle le nombre des bourses accordées à chaque collège, les conditions pour les obtenir et les cas où les élèves boursiers seroient privés des bourses qu'ils auroient obtenues.

— Le service anniversaire pour feu S. M. le roi Louis XVIII sera célébré à Saint-Denis le 18 de ce mois.

— M. Eugène de Corbière, fils de M. le ministre de l'intérieur, et substitut du procureur du Roi à Quimper, vient de mourir à Paris à l'âge de 23 ans, des suites d'une maladie de langueur. Ce jeune magistrat, qui avoit été élevé par son père lui-même, donnoit les plus belles espérances pour l'avenir. Soumis aux décrets de la Providence, le jeune Corbière a vu sa fin s'approcher sans crainte. Les secours de la religion, qu'il a demandés lui-même long-temps avant le danger, ont adouci ses derniers momens, et donné à ses parens et à ses amis la seule consolation qu'on puisse avoir dans un tel malheur. Il avoit témoigné le désir de revoir son ancien maître, M. l'évêque de Nevers, et le prélat est venu en effet l'assister dans ses derniers momens et lui en adoucir l'amertume.

— Les obsèques de M. de Corbière fils ont eu lieu, mercredi dernier, dans l'église Saint-Thomas-d'Aquin. Les quatre coins du drap mortuaire étoient portés par M. le préfet de police, M. le baron Capelle et deux membres de la cour royale. La dépouille mortelle a été déposée au cimetière de Picpus.

— Aussitôt après la perte de leur fils, M. le comte et M^{me} la comtesse de Corbière sont partis pour Rennes.

— M. le comte de Cossé-Brissac, premier maître d'hôtel du Roi, qui accompagnoit S. M., a été forcé de solliciter l'autorisation, qu'il a obtenue, de revenir à Paris, où sa mère vient de mourir.

— M. le comte de La Ferronnays, pair de France, ambassadeur de S. M. en Russie, vient d'arriver à Paris.

— Le village de Vaulx, près de Corbie (Somme) vient d'être presque entièrement détruit par un terrible incendie. En moins de trois heures, 52 maisons, ainsi que l'église, ont été réduites en cendres. La récolte, qui avoit été rentrée, a été aussi la proie des flammes, et plus de 200 habitans sont réduits à la plus déplorable misère. Le courage et l'activité déployés, en cette occasion, par les pompiers de Corbie et par les élèves et officiers de l'école royale d'état-major, dirigés par le brave capitaine, M. Hanus-Chailly, ont préservé un 20^e des maisons et une partie du mobilier des habitans. MM. Verpat

guste princesse s'est rendue à 17
toutes les autorités ; ensuite S.
garde nationale ainsi que la
dans ses appartemens, elle
fonctionnaires du départem

— M^{me} la Dauphine e
bourg. On avoit élevé u
trée de l'auguste princ
au fort du Roule. Ar
de Coutances et tout
a trouvé dans cette
enthousiasme qu'
le 22 pour se ren

— L'arrivée
pour les Diep
siasme. S. A
à quatre lie
population
princesse

— I
fête
objet
que
et
V

— Il paroît que M. le comte de Celles, qui étoit attendu ces jours
derniers à Bruxelles, a été retenu à Boulogne par un accès de goutte,
et obligé de s'y arrêter pour quelque temps. M. de Trasegnies, attaché
à l'ambassade, et qui revenoit avec lui, est arrivé seul jeudi dernier à
Bruxelles.

— Le roi des Pays-Bas a ordonné qu'à dater du 1^{er} janvier 1829,
les enterremens dans les églises, chapelles et oratoires, soit publics,
soit appartenant à des fondations ou à des particuliers, seront interdits
dans tout son royaume, excepté seulement dans les communes
dont la population n'excède pas 1000 âmes.

— Le ministre espagnol de la justice, M. de Calomarde, a adressé,
le 17 août, une circulaire aux autorités ecclésiastiques de la Catalo-
gne, au sujet des troubles qui désolent cette province, pour les en-
gager à employer tout leur crédit pour ramener leurs diocésains éga-
rés, et leur faire comprendre que la cause qu'ils défendent est celle
des ennemis de Dieu et du trône, en un mot des constitutionnels et
des anarchistes.

— M. le comte d'Onate, a adressé une lettre au rédacteur du *Mé-
morial bordelais*, pour lui annoncer que, s'il avoit quitté l'Espagne
pour se rendre à Bordeaux, c'étoit en vertu d'une permission du roi
sous la date du 12 août, et non par suite des dernières affaires.

— M. Vasquez, chargé d'affaires du Mexique auprès du saint-Siège,
est parti, dit-on, le 8 de Bruxelles, pour se rendre à Rome.

veniens, attachés à cette
and courage, le premier
rare intrépidité, et le

ans le bourg de Sair
plusieurs meule

ies de fait
les facti
ette
ré
sh.

ur les ha.
, dont les principa.

ollocation.

(ar) dément le bruit ridicule
eu dans ce pays, et affirme que
pur et sain qui attire constamment
d'une mauvaise santé.

ailleuse vient d'arriver à Brest, après avoir
ous les havres de Terre-Neuve, et prévenu les
français employés à la pêche de la morue, que
déclaré la guerre au dey d'Alger, ceux qui seront des-
Méditerranée trouveront à Cadix des escortes pour aller
seille. Les bâtimens du Roi stationnaires à Terre-Neuve
gneronent les navires qui voudront attendre la fin de la saison
venir en France.

1829
1828
1827
1826
1825
1824
1823
1822
1821
1820
1819
1818
1817
1816
1815
1814
1813
1812
1811
1810
1809
1808
1807
1806
1805
1804
1803
1802
1801
1800
1799
1798
1797
1796
1795
1794
1793
1792
1791
1790
1789
1788
1787
1786
1785
1784
1783
1782
1781
1780
1779
1778
1777
1776
1775
1774
1773
1772
1771
1770
1769
1768
1767
1766
1765
1764
1763
1762
1761
1760
1759
1758
1757
1756
1755
1754
1753
1752
1751
1750
1749
1748
1747
1746
1745
1744
1743
1742
1741
1740
1739
1738
1737
1736
1735
1734
1733
1732
1731
1730
1729
1728
1727
1726
1725
1724
1723
1722
1721
1720
1719
1718
1717
1716
1715
1714
1713
1712
1711
1710
1709
1708
1707
1706
1705
1704
1703
1702
1701
1700
1699
1698
1697
1696
1695
1694
1693
1692
1691
1690
1689
1688
1687
1686
1685
1684
1683
1682
1681
1680
1679
1678
1677
1676
1675
1674
1673
1672
1671
1670
1669
1668
1667
1666
1665
1664
1663
1662
1661
1660
1659
1658
1657
1656
1655
1654
1653
1652
1651
1650
1649
1648
1647
1646
1645
1644
1643
1642
1641
1640
1639
1638
1637
1636
1635
1634
1633
1632
1631
1630
1629
1628
1627
1626
1625
1624
1623
1622
1621
1620
1619
1618
1617
1616
1615
1614
1613
1612
1611
1610
1609
1608
1607
1606
1605
1604
1603
1602
1601
1600
1599
1598
1597
1596
1595
1594
1593
1592
1591
1590
1589
1588
1587
1586
1585
1584
1583
1582
1581
1580
1579
1578
1577
1576
1575
1574
1573
1572
1571
1570
1569
1568
1567
1566
1565
1564
1563
1562
1561
1560
1559
1558
1557
1556
1555
1554
1553
1552
1551
1550
1549
1548
1547
1546
1545
1544
1543
1542
1541
1540
1539
1538
1537
1536
1535
1534
1533
1532
1531
1530
1529
1528
1527
1526
1525
1524
1523
1522
1521
1520
1519
1518
1517
1516
1515
1514
1513
1512
1511
1510
1509
1508
1507
1506
1505
1504
1503
1502
1501
1500
1499
1498
1497
1496
1495
1494
1493
1492
1491
1490
1489
1488
1487
1486
1485
1484
1483
1482
1481
1480
1479
1478
1477
1476
1475
1474
1473
1472
1471
1470
1469
1468
1467
1466
1465
1464
1463
1462
1461
1460
1459
1458
1457
1456
1455
1454
1453
1452
1451
1450
1449
1448
1447
1446
1445
1444
1443
1442
1441
1440
1439
1438
1437
1436
1435
1434
1433
1432
1431
1430
1429
1428
1427
1426
1425
1424
1423
1422
1421
1420
1419
1418
1417
1416
1415
1414
1413
1412
1411
1410
1409
1408
1407
1406
1405
1404
1403
1402
1401
1400
1399
1398
1397
1396
1395
1394
1393
1392
1391
1390
1389
1388
1387
1386
1385
1384
1383
1382
1381
1380
1379
1378
1377
1376
1375
1374
1373
1372
1371
1370
1369
1368
1367
1366
1365
1364
1363
1362
1361
1360
1359
1358
1357
1356
1355
1354
1353
1352
1351
1350
1349
1348
1347
1346
1345
1344
1343
1342
1341
1340
1339
1338
1337
1336
1335
1334
1333
1332
1331
1330
1329
1328
1327
1326
1325
1324
1323
1322
1321
1320
1319
1318
1317
1316
1315
1314
1313
1312
1311
1310
1309
1308
1307
1306
1305
1304
1303
1302
1301
1300
1299
1298
1297
1296
1295
1294
1293
1292
1291
1290
1289
1288
1287
1286
1285
1284
1283
1282
1281
1280
1279
1278
1277
1276
1275
1274
1273
1272
1271
1270
1269
1268
1267
1266
1265
1264
1263
1262
1261
1260
1259
1258
1257
1256
1255
1254
1253
1252
1251
1250
1249
1248
1247
1246
1245
1244
1243
1242
1241
1240
1239
1238
1237
1236
1235
1234
1233
1232
1231
1230
1229
1228
1227
1226
1225
1224
1223
1222
1221
1220
1219
1218
1217
1216
1215
1214
1213
1212
1211
1210
1209
1208
1207
1206
1205
1204
1203
1202
1201
1200
1199
1198
1197
1196
1195
1194
1193
1192
1191
1190
1189
1188
1187
1186
1185
1184
1183
1182
1181
1180
1179
1178
1177
1176
1175
1174
1173
1172
1171
1170
1169
1168
1167
1166
1165
1164
1163
1162
1161
1160
1159
1158
1157
1156
1155
1154
1153
1152
1151
1150
1149
1148
1147
1146
1145
1144
1143
1142
1141
1140
1139
1138
1137
1136
1135
1134
1133
1132
1131
1130
1129
1128
1127
1126
1125
1124
1123
1122
1121
1120
1119
1118
1117
1116
1115
1114
1113
1112
1111
1110
1109
1108
1107
1106
1105
1104
1103
1102
1101
1100
1099
1098
1097
1096
1095
1094
1093
1092
1091
1090
1089
1088
1087
1086
1085
1084
1083
1082
1081
1080
1079
1078
1077
1076
1075
1074
1073
1072
1071
1070
1069
1068
1067
1066
1065
1064
1063
1062
1061
1060
1059
1058
1057
1056
1055
1054
1053
1052
1051
1050
1049
1048
1047
1046
1045
1044
1043
1042
1041
1040
1039
1038
1037
1036
1035
1034
1033
1032
1031
1030
1029
1028
1027
1026
1025
1024
1023
1022
1021
1020
1019
1018
1017
1016
1015
1014
1013
1012
1011
1010
1009
1008
1007
1006
1005
1004
1003
1002
1001
1000

— Des journaux anglais affirment que le gouvernement impérial de Russie a fait venir à Paris.

l'empereur de Russie pour le bâtiment de la gare de la gare et ramené l'équipage royal et le régiment de cavalerie.

du Roi à Alger, que les Algériens ont vu en ou celui des villes a.

Sardaigne ancienne et moderne, sa topographie, son histoire, par M. Mimaut, 1825.



... que cette Ile
... d'ouvrages
... on ne cite
... rdaigne,
... é avec
... stoire

On a formé, à Strasbourg, une société d'encouragement au travail parmi les Israélites. Cette société est à sa session, le 12 juin dernier, une assemblée générale. Les discours y ont été prononcés par MM. Auguste Ratisbonne, vice-président du consistoire; Théodore Ratisbonne, avocat, et Isidore Schler, licencié en droit. Celui-ci a rendu compte des travaux de la société, des écoles qu'elle a établies, des encouragements qu'elle a accordés à de jeunes ouvriers de différentes professions, enfin des résultats qu'elle a obtenus. Il n'y a dans tout cela rien que de louable; cependant nous n'aurions pas parlé de cette société, si un des discours surtout ne nous avoit paru digne d'être remarqué: c'est celui de M. Théodore Ratisbonne sur la situation morale des Juifs. Non-seulement il n'y a dans ce discours, comme dans les deux autres, aucune trace de déclamations, mais il ne renferme rien que n'eût pu dire un catholique. Nous espérons qu'on nous saura gré de citer un passage de ce discours:

« Ceux qui se sont intéressés à l'histoire moderne des descendants d'Abraham savent que, pendant une longue suite de siècles, une immobilité opiniâtre a neutralisé et rendu inutiles les moyens de tous genres employés pour faire sortir la nation juive des ténèbres où elle restoit assise. Aucune voie de douceur, pas plus que les supplices, n'ont pu les émouvoir ni les porter à se relever, à avancer d'un pas. Proscrits de tous lieux, ils se retrouvoient partout; en butte à toutes les persécutions, ils ont subsisté et subsistent encore; entraînés par le torrent des années et des siècles, ils conservent leur caractère spécial, leur type particulier, et présentent partout le spectacle singulier du monde antique au milieu du monde nouveau.

» Ce phénomène extraordinaire a souvent attiré l'attention des grands et des sages du siècle aussi bien que celle des hommes religieux. Ceux-ci respectent dans la situation malheureuse de ce peuple dispersé, les desseins de la Providence, pour qui mille ans sont comme un jour, et, ayant foi aux oracles divins, ils attendent avec

patience et confiance le secours supérieur promis aux Juifs. Les autres voulaient, par leur sagesse propre et leur activité, hâter une œuvre dont la main divine semble s'être réservée à elle seule l'accomplissement, et ils ont travaillé en vain. La patience des premiers est soutenue par une charité douce pour les Israélites, du sort desquels ils n'ont jamais désespéré. L'activité des seconds, n'ayant point eu le succès qu'ils désiroient, a tourné en découragement, et ils ont décidé que la nation juive est à la fois incorrigible et imparfectible!

» Nous avons entendu cet arrêt déçolant de la raison humaine, et nous en avons été péniblement affectés. Nous n'opposons point à des argumens contestés des argumens contestables; nous préférons, en nous appuyant sur les promesses des prophètes, espérer avec les philosophes religieux, dont les vues sont autrement vastes et profondes que celles de l'homme de raison, nous aimons mieux espérer avec eux le secours et le soutien promis à ceux qui sont restés de la maison de Jacob.

» Ezéchiël, transporté par l'esprit au milieu d'une campagne, en vit la surface toute couverte d'ossements desséchés. Alors le Seigneur lui dit : Fils de l'homme, tous ces os sont les enfans d'Israël; car nos os, disent-ils, sont devenus secs, et notre espérance est perdue. Mais dis-leur : Ecoutez, ô mon peuple, c'est moi qui suis votre Seigneur, et vous le saurez quand j'aurai répandu en vous un esprit nouveau.

» Ne désespérons donc jamais du salut des peuples. Les Israélites, conduits et conservés au travers des âges, comme un miracle permanent de la bonté et de la justice divine, ne sont pas réservés à périr misérables et délaissés dans les derniers temps du monde. Nous le dirons avec le plus profond des philosophes : Si leurs prémices ont été saintes, la masse l'est aussi; et si la racine est sainte, les rameaux doivent l'être.

» Mais pourquoi, demande la raison, pourquoi ce peuple est-il resté stationnaire au milieu du mouvement du monde qui avance vers la lumière de siècle en siècle? Pourquoi est-il resté *assis dans les ténèbres*? pourquoi a-t-il été arrêté et comme enchaîné au milieu des temps? pourquoi la nation qui avoit tenu le premier rang parmi les nations, se trouve-t-elle au plus bas degré aujourd'hui? pourquoi donc a-t-elle été *livrée, plongée dans les maux, enivrée de larmes*?

» Répondons franchement avec le prophète Parce qu'elle a péché contre le Seigneur, parce qu'elle a tué ses prophètes, parce qu'elle a repoussé la lumière qui venoit l'éclairer, et qu'elle devoit recevoir *le double de son péché*. »

Il y a surtout dans ce discours une chose qui nous a paru fort curieuse : c'est la citation que fait M. Théodore Ratisbonne d'une pensée du plus profond des philosophes. Or, le plus profond des philosophes est saint Paul : c'est ce grand apôtre qui a dit, dans l'Épître aux Romains, chap. xi, verset 16 : *Si les prémices sont saintes, la masse l'est aussi, et si la racine est sainte, les rameaux le sont aussi*. C'est la première fois, peut-être, qu'on a cité avec honneur saint Paul dans une assemblée d'Israélites, et ce trait de modération et de sagesse montre le bon esprit du jeune avocat.

Histoire de la Sardaigne, ou la Sardaigne ancienne et moderne considérée dans ses lois, sa topographie, ses productions et ses mœurs; par M. Mimaut, 1825, 2 vol. in-8°.

La Sardaigne est peu connue, et quoique cette île soit peu éloignée de nous, nous manquons d'ouvrages sur son histoire et sur sa topographie. On ne cite presque en français qu'un *Essai sur la Sardaigne*, publié en 1798 par M. Azuni, et réimprimé avec plus de développemens en 1802, sous le titre d'*Histoire géographique, politique et naturelle*. Cet ouvrage paroît assez peu exact, et a été critiqué d'une manière sévère par le Père Thomas Napoli, religieux des écoles pies, dans une *Description abrégée de la Sardaigne*, publiée à Cagliari en 1814. M. Mimaut, ancien consul en Sardaigne, a entrepris de remplir la lacune qui existe, relativement à cette île, dans nos connoissances historiques et géographiques. Son ouvrage se divise en trois parties qui considèrent l'état politique, l'état physique et l'état moral de la Sardaigne.

Dans la première partie, l'auteur a fait entrer le précis des évènements historiques anciens et modernes, et des institutions politiques comme de la législation du pays. Il remonte aux premiers temps, et sépare les notions historiques des traditions fabuleuses. Les Grecs envoyèrent très-anciennement des colonies en Sardaigne; les Carthaginois et les Romains en firent successivement la conquête. Le christianisme s'y établit de bonne heure, et la Sardaigne a fourni à l'Eglise des héros et des modèles. Les Vandales et les Maures s'emparèrent tour à tour de l'île; les Pisans et les Génois s'en disputèrent ensuite la possession. Les détails que présente M. Mimaut sur l'histoire de la

Sardaigne dans le moyen âge sont entièrement neufs. Il donne le tableau des princes qui ont gouverné les quatre judiciai, et raconte l'établissement du gouvernement représentatif en Sardaigne, l'ouverture des cortès sous dom Pèdre d'Arragon, la publication d'une charte par Elisabeth d'Arboree, et les principales lois qui régirent l'île. L'auteur insiste sur ces temps de l'histoire du moyen âge.

L'Espagne conserva la possession de la Sardaigne jusque sous Philippe V. Les Anglais s'en emparèrent en 1708 pour la maison d'Autriche; Alberoni la reprit en 1717, mais en vertu du traité de la triple alliance; l'île fut donnée à la maison de Savoie, et Victor-Amédée en prit possession en 1720 et eut le titre de roi. Ses successeurs jouirent paisiblement de cette souveraineté jusqu'en 1792, que les Français envoyèrent une expédition en Sardaigne. Cet armement échoua, mais fut suivi de violens troubles dans le pays. Une conspiration y éclata le 28 avril 1794; on renvoya tous les Piémontais, mais en 1796, le roi ayant accédé aux vœux des habitans, la tranquillité fut rétablie. Charles-Emmanuel et Victor-Emmanuel, qui résidèrent tour à tour en Sardaigne, s'efforcèrent de vivifier ce pays.

Le précis historique de M. Mimaut occupe tout le premier volume, et près de la moitié du second. Dans la deuxième partie, l'auteur donne la division territoriale de l'île; il traite de la nature du sol, du climat, de la température, et trace l'histoire d'une épidémie qui affligea Cagliari en 1816. La population de la Sardaigne est bien au-dessous de celle de l'île sous la domination romaine; on prétend qu'alors elle comptoit 1,200,000 habitans; aujourd'hui M. Mimaut croit qu'elle n'en a guère que 420,000. Il décrit les anciens monumens de l'île, entr'autres les *Nuraxis*, que M. l'abbé Petit-Radel a prouvé être des constructions cyclopéennes. Les mémoires de ce savant sur sa dé-

couverte doivent être incessamment livrés au public. M. Mimaut conduit ensuite ses lecteurs dans les différentes parties de l'île, et termine par un aperçu du règne minéral, du règne animal et du règne végétal.

La troisième partie, de l'état moral, est assez courte. L'auteur y traite de l'agriculture et du commerce; il nomme quelques écrivains en petit nombre, et parle plus brièvement encore des saints personnages qui ont fleuri en Sardaigne. En général, la religion tient très-peu de place dans cet ouvrage. L'auteur se borne à nommer les trois archevêchés, et les 7 évêchés de l'île; il ne dit rien de l'histoire de la religion ni de l'état où elle se trouve, et se borne à parler de quelques églises. Il y auroit même quelques observations à faire sur la manière dont l'auteur s'exprime sur quelques papes, sur des saints et sur des croyances pieuses. Son jugement sur Grégoire VII n'est tempéré par aucun hommage rendu aux vertus de ce pontife.

Toutefois, quoiqu'on puisse désirer quelque chose dans cet ouvrage sous le rapport que nous venons d'indiquer, il offre beaucoup d'intérêt sous d'autres points de vue. La partie historique est fort étendue; la statistique de l'île paroît assez complète. L'auteur y a joint deux cartes, l'une de la Sardaigne ancienne, l'autre de la Sardaigne nouvelle, une planche de médailles antiques et quelques planches de costumes. Parmi les médailles, il y en a une en l'honneur de Lucifer de Cagliari; mais il y a lieu de croire qu'elle est de fabrique moderne. Voyez ce que dit à cet égard l'auteur; tome II, page 395.

Depuis la publication de l'ouvrage de M. Mimaut, il a paru un autre livre sur le même sujet, avec ce titre : *Souvenirs d'un séjour en Sardaigne en 1821 et 1822, ou Notice sur cette île*, par le marquis Charles de Saint-Saturnin (1). Cette Notice, beaucoup plus

(1) In-8°, prix, 4 fr. 50 cent. et 5 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Gaume, rue du Pot-de-Fer, et au bureau de ce journal.

courté que l'*Histoire* de M. Mimant, nous paroît cependant renfermer tout ce qu'il y a d'important à savoir sur la Sardaigne. Elle est divisée en quatre parties qui traitent brièvement de la géographie, de l'histoire, des mœurs, des usages, du climat, des productions de l'île, etc. L'auteur s'étend un peu plus que M. Mimant sur ce qui regarde la religion. Il y a en Sardaigne trois archevêchés et huit évêchés. Les archevêchés sont Cagliari, Sassari et Oristano. Les évêchés sont Ogliastro dont le siège est à Tortolì, Iglesias; Gastelli dont le siège est à Moro, Alès dont le siège est à Tempio, Algher, Ampuria et Civita dont le siège est à Castelsardo, Bosa et Bisarcio dont le siège est à Ozieri. Il y a en outre dix chapitres. Le chapitre d'Ogliastro n'est pas encore formé, ce siège ayant été détaché dernièrement de Cagliari. Il y a en Sardaigne trois abbayes. Cagliari a 9 couvens d'hommes et 5 de femmes, et Sassari 5 couvens d'hommes et 3 de filles. Il y a en outre, dans le reste de l'île, 17 couvens d'hommes et 5 de femmes, mais ces couvens sont quelquefois très-peu nombreux. Le saint Siège, d'accord avec le gouvernement sarde, avoit envoyé récemment à Cagliari un prélat pour y visiter les maisons religieuses et y faire les réformes convenables.

A Cagliari, la cathédrale, sans être grande, est assez belle, et a plusieurs chapelles revêtues de marbres précieux. On y a déposé, pendant la révolution, les restes de la reine, femme de Louis XVIII, morte en Angleterre, et ceux du fils du feu roi Victor-Emmanuel, le prince Charles, mort à l'âge de 3 ans. Le chapitre a 22 chanoines. La ville possède plus de 30 églises, une université, un hôpital. Tous les ans, on célèbre avec un grand concours la fête de saint Effisio, patron de la ville, et on se rend en pèlerinage à une chapelle bâtie en son honneur. La description que M. de St-Salurnin fait de cette fête est intéressante. L'éducation de la jeunesse est confiée en Sardaigne aux Pères de St-Joseph

ou des écoles pies et aux Jésuites. Depuis peu, on a établi à Gagliari des Soeurs de St-Joseph, et on a le projet d'y appeler des Frères des écoles chrétiennes.

Cette Notice, qui est remplie de détails, est d'ailleurs écrite dans un très-bon esprit; l'auteur se montre partout ami des saines doctrines. Il parle de la religion comme il convient à un chrétien. Il remarque que la foi s'est conservée chez les Sardes, et il désireroit seulement que le peuple fût plus instruit; c'est apparemment ce qu'il veut dire quand il manifeste le vœu de *l'épuration de la religion*, expression assez peu correcte, si on l'entendoit dans ce sens, que la religion en elle-même a besoin d'être épurée : mais tout l'ouvrage nous persuade que l'auteur ne l'a pas compris ainsi. Une parfaite propriété d'expressions est ce qu'il y a de plus difficile à acquérir pour un étranger, et M. de Saint-Saturnin, qui écrit notre langue avec assez de facilité, laisse cependant échapper quelques incorrections qui n'ont rien de bien grave, mais qu'une révision sévère feroit disparaître.

Le volume est accompagné de trois lithographies relatives aux costumes et aux usages de la Sardaigne.

NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

PARIS. Nous avions annoncé, dans notre dernier numéro, la mort d'un des plus respectables évêques de France, nous apprenons avec plaisir que cette nouvelle est fautive, et nous nous empressons de la rétracter. Nous l'avions trouvée dans un journal de province ordinairement bien informé; et nous l'avions vu répétée dans tous les journaux de la capitale. Nous ne la publiâmes cependant qu'au bout de quelques jours, et lorsqu'aucune réclamation ne s'élevait, nous dûmes croire que l'annonce n'étoit que trop fondée. Ce qui confirmoit nos craintes, c'est que nous savions que le prélat avoit éprouvé une assez sérieuse attaque dans une tournée épiscopale. Nous félicitons bien sincèrement le diocèse de

conserver un chef si pieux et si sage, et nous faisons des vœux pour que sa santé se raffermisse de plus en plus :

— Un curé de Paris, qui étoit depuis quelque temps malade d'une manière inquiétante, a succombé dans la nuit du vendredi 14 au samedi 15 ; c'est M. Gilbert-Jacques Martinaut de Préneuf, curé de Saint-Leu. Il étoit né vers 1758, et fut reçu en 1784 docteur de la faculté de théologie de Paris. Nommé de bonne heure à la cure de Vaugirard, il fut obligé de s'éloigner pour refus de serment, et ne revint qu'après le concordat. On lui rendit sa cure, d'où il passa à celle de Sceaux. Il occupoit la cure de St-Leu depuis 1820, et s'y étoit fait estimer par sa régularité et son zèle. Ses obsèques ont eu lieu le lundi 17, et son corps a été transporté dans son ancienne paroisse de Sceaux.

— Parmi les produits de nos fabriques que l'on va admirer à l'exposition, celui qui fixe particulièrement l'attention est la belle châsse destinée à recevoir les reliques de saint Vincent de Paul. Cette châsse, qui est toute en argent, a la forme d'un carré long ; elle a environ six pieds de longueur, sur trois de hauteur et sur une largeur à peu près égale. Les quatre faces latérales sont fermées en glaces ; le dessus est fermé et a la forme un peu cintrée. Toutes les parties de la châsse, les montans, le fond et le cintre sont ciselés avec goût. A chacun des deux montans de devant, est un petit enfant en argent massif, de près d'un pied de haut ; ces enfans représentent sans doute des enfans trouvés, ils ont les mains jointes, et regardent avec l'expression de la reconnaissance la statue du saint qui surmonte la châsse. Le saint y est représenté à genoux, les mains et les yeux élevés vers le ciel ; il est en habits sacerdotaux avec l'étole. A droite et à gauche sont quatre petites statues représentant probablement des anges avec différens attributs. Cette châsse sort des ateliers de M. Odiot, le même à qui on doit la sainte Vierge en argent dont le Roi a fait présent à Notre-Dame, et qui est aussi à l'exposition. En admirant le travail et les ornemens de ce morceau, on pourroit regretter de n'y point voir quelques bas-reliefs représentant les principales actions du saint prêtre, sa charité, son dévouement, etc. Cela eût fourni de beaux sujets à nos artistes, et eût donné un aspect plus religieux à la châsse. On avoit espéré que ce riche morceau serviroit prochainement pour

la translation des reliques de saint Vincent de Paul ; mais la cérémonie paroit avoir été ajournée indéfiniment. Nous ne savons quelles sont les raisons qui ont commandé ce délai, mais nous ne pouvons nous empêcher de le regretter vivement. Les honneurs rendus à saint Vincent de Paul ; en même temps qu'ils eussent réjoui la piété, auroient sans doute intéressé tous les amis des malheureux. Qui auroit pu prendre ombrage de cette pompe décernée à l'apôtre de la charité, au bienfaiteur de l'humanité souffrante, à celui dont les œuvres et les services subsistent encore parmi nous ?

— Les souscriptions sont à la mode ; l'esprit de parti les propose, l'esprit de parti les remplit. On élève par souscription des monumens aux héros du libéralisme et de l'impunité, et il est assez clair qu'on songe moins par là à honorer leur mémoire que leur cause. A côté de ces souscriptions fastueuses dont on publie des listes avec ostentation, nous sera-t-il permis d'en citer une dont le monde ne parlera pas, car elle se fait dans un village et n'a pour but que de bâtir une église ? La paroisse de la Soucht, diocèse de Metz, n'avoit qu'une église trop petite pour contenir ses habitans. La nécessité d'un vaisseau plus vaste étoit reconnue, mais les moyens manquoient. Le zèle des habitans a surmonté cet obstacle. Il y a un an, M. Pax, curé, ouvrit dans la paroisse une souscription qui monta à 9,500 fr., somme très-considérable pour les ressources du lieu. En outre, les voituriers se chargèrent de transporter gratuitement tous les matériaux, et les journaliers de fournir toute la main-d'œuvre. Ces sacrifices ne suffisant pas encore, ces bons montagnards, parmi lesquels il y a 80 pauvres faiseurs de sabots, s'imposèrent toute sorte de privations pour accélérer l'entreprise. Actuellement, l'église est fort avancée ; elle a 139 pieds de long, 49 de large et 36 de haut ; mais elle n'est pas encore couverte. Elle fait honneur au talent de M. Schwartz, architecte, et à l'intelligence de M. Pax, curé, qui en a dirigé l'exécution. Le zèle des habitans n'est pas ralenti ; ils s'appliquent la nuit à leurs travaux particuliers pour pouvoir consacrer le jour à la construction de la maison de Dieu. Au moindre signal du pasteur, ils accourent et offrent gaiement leurs services. L'empressement avec lequel ils se portent à cette bonne œuvre ajoute encore à leur mérite, et plus ces braves gens mettent de simplicité dans leur zèle et de persé-

vérançe dans leurs efforts, plus ils méritent qu'on cite ces preuves de leur foi, de leur désintéressement et de leur attachement à la religion.

— Il a paru, dans les Pays-Bas, un écrit sous le titre d'*Observations sur les libertés de l'église belgique*; cet écrit pourroit avoir un titre tout-à-fait différent, car l'auteur paroît souhaiter que l'Eglise soit asservie. Il lui refuse jusqu'au droit de publier des décrets dogmatiques; mais de quoi l'Eglise sera-t-elle donc maîtresse, si elle ne peut même régler la foi des fidèles, et si elle est obligée d'attendre pour cela la permission d'un gouvernement protestant? Dans ce cas, la liberté ne seroit pas pour l'Eglise, mais pour le gouvernement, qui pourroit à son gré empêcher l'exécution des décrets même doctrinaux. Ainsi, les libertés de l'église belgique consisteroient à ce que cette église dépendt de la puissance temporelle dans ce qu'il y a de plus essentiel; quelle heureuse et brillante prérogative! L'écrit dont nous parlons a donné lieu à une *Réfutation* qui vient de paroître à Alost, in-12, et qui est sous le nom d'un *catholique belge*. L'auteur, qui ne s'est pas nommé, remarque qu'il n'y avoit pas autrefois d'église belgique, puisque les évêques de ce pays ne formoient point corps, et que plusieurs provinces dépendoient d'évêques ou de métropolitains étrangers. Ainsi des portions de territoire dépendoient de Cologne, de Trèves ou de Cambrai, d'autres de Reims ou de Metz. Les catholiques de la Belgique n'avoient donc pas d'église distincte, et par conséquent, pas de privilèges communs. Il n'en faudroit pas davantage pour réfuter le système de l'auteur des *Observations*; car si le sujet n'existoit pas, comment peut-on prétendre qu'il avoit tel ou tel droit? L'auteur de la *Réfutation* propose donc de changer le titre de la brochure qu'il combat. Il croit que, dans cette brochure, on a voulu établir les libertés du gouvernement et non de l'église belgique, et qu'on a réussi à prouver que l'une étoit asservie à l'autre. Cela nous rappelle l'*Essai sur les libertés* de M. G., où il y a un chapitre des libertés de l'église belgique, et où on met au nombre des libertés de cette église le privilège d'être janséniste et de braver le saint Siège. C'est partout le même esprit, et toutes les oppositions se donnent la main.

— Le diocèse de Paderborn, dans sa nouvelle circonscription, s'étend depuis le Sieg et la Wippre jusqu'à l'Elbe, et

renferme une plaine de 50 milles de longueur. Il compte 289 paroisses dans la Westphalie prussienne; 65 dans la province de Saxe, 11 dans le district d'Erfurt, 16 dans celui d'Huysbourg; en tout 381 paroisses dans les Etats prussiens, et une population de 450,000 catholiques. Il est triste seulement que les catholiques de Quedlinbourg, de Naumbourg, de Mersebourg, de Wittemberg et de leurs environs soient privés de prêtres. Le diocèse de Paderborn comprend en outre 4 paroisses dans la principauté de Lippe-Detmold et Bückembourg, 2 dans la principauté de Waldeck, 1 dans l'électorat de Hesse, etc. D'après la bulle *De salute animarum*, du 16 juillet 1821, pour les Etats prussiens, on avoit réuni au diocèse de Paderborn toutes les paroisses du grand-duché de Weymar, et par conséquent aussi les 9 paroisses qui, avant 1814, appartenoient à la principauté de Fulde; mais la bulle *Provida solereque*, donnée par Pie VII le 16 août 1821 pour les provinces rhénanes, réunit ces neuf dernières paroisses au diocèse de Fulde, comme le demandoient leur situation et leur intérêt spirituel. Enfin, après la mort du prince-évêque François-Egon de Furstemberg, le Pape régnañt confia le vicariat apostolique du Nord au zèle de M. Frédéric-Clément, baron de Liédebur; à ce vicariat appartiennent aussi les paroisses ou missions de Brême, de Hambourg, de Lubeck, d'Altona, de Gluckstadt, de Frédéricie, d'Helsingor, de Copenhague, de Stockholm, de Schwerrin, de Ludwigslust, de Bernbourg, de Zerbst, de Dessau, de Wernigéode, de Brunswick, de Wolfenbuttel, d'Helms-tadt, de Blankenbourg, etc. Plusieurs de ces missions sont dues au zèle du prince-évêque Ferdinand; baron de Furstemberg; le même qui, en 1682, établit et dota 36 missionnaires, dont 8 destinés pour la Chine. Une partie considérable de ces fonds fut confisquée sous le roi Jérôme, pendant qu'il régnoit en Westphalie. On apprend que le saint Père les réclame aujourd'hui, et surtout ce qui étoit destiné aux missionnaires d'Orient.

— Une lettre du Kentucky donne quelques renseignements sur l'état actuel des établissemens formés par le vénérable évêque de ce pays. Il y a 110 pensionnaires dans le collège et 65 externes. Le grand séminaire, a 17 sujets dont 13 étudient la théologie; presque tous ceux-ci sont dans les ordres sacrés, les autres ont reçu les ordres mineurs. Au pe-

tit séminaire, 8 jeunes gens se disposent à entrer dans l'état ecclésiastique; l'un est déjà sous-diacre et trois autres sont tonsurés. Il y a aussi une autre école préparatoire pour les enfans de la campagne, où 5 ou 6 jeunes gens dirigent leurs études pour passer au séminaire. Les bâtimens qu'il a fallu élever pour recevoir les élèves qui arrivoient de toutes parts, ont obligé M. l'évêque à de grandes dépenses; mais Dieu bénit ses efforts, et tout fait espérer que ces dépenses seront entièrement acquittées en peu d'années. Les couvens de filles vont aussi très-bien dans le Kentucky. Les Sœurs de la charité ont un bel établissement près Bardstown; elles élèvent les jeunes personnes de la classe aisée, et bâtissent en ce moment un pensionnat qui pourra contenir plus de 150 élèves. Les Sœurs de la charité sont maintenant au nombre de plus de 70 professes ou novices; la maison-mère s'appelle *Nazareth*, à une petite lieue de Bardstown; quatre écoles secondaires sont dirigées par les pieuses filles de *Nazareth*. Le couvent des *Amies de Marie au pied de la croix* est très-florissant; M. Chabrat leur a bâti, l'année dernière, un monastère vaste et dans la forme la plus régulière. Ces filles se livrent à l'éducation des jeunes personnes de la campagne. Elles sont dans ce moment au nombre de 105 religieuses; la maison-mère s'appelle *Lorette*, et vient d'être bâtie sur un plan très-vaste; ce sera une pépinière très-utile pour le pays. Six écoles secondaires dépendent de cette maison; qui est fort édifiante, et qui montre un excellent esprit. M. Desrigaud a commencé un établissement à *Caissey's Creek*; il y demeure avec trois Frères qui ont fait leurs vœux; quelques novices et deux ou trois enfans. On suit dans ce monastère la règle de saint Benoît, et on s'y livre à la culture des terres et au travail des mains. C'est ainsi que la religion se console dans cette partie du Nouveau-Monde par des établissemens qui seront en même temps très-avantageux pour la société et pour les familles.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 12, le Roi, accompagné de M. le Dauphin, s'est rendu en calèche, à onze heures du matin, à l'église Notre-Dame, ancienne cathédrale de Saint Omer, pour y entendre la messe. M. l'évêque d'Arras, à la tête du clergé; a reçu S. M. à l'entrée de l'église, et lui a adressé la parole en ces termes :

« Sire, les respects universels, l'amour et une admiration profonde viennent d'accompagner Votre Majesté jusqu'au parvis de cette ancienne cathédrale. La piété et la ferveur vous y attendent au pied des saints autels, afin d'y renouveler, en votre auguste présence, les vœux les plus sincères, les prières les plus ardentes, qui n'ont cessé d'offrir au Seigneur pour la gloire et la conservation d'un roi vraiment, selon le cœur de Dieu, Successeur de M. de Chalabre dans cette partie de mon diocèse, je ne pouvois plus heureusement commencer la soixantième année de ma vie qu'en recevant, dans l'église de ce pontife, un prince qui daigna distinguer le dernier évêque de Saint-Omer (1). Sire, l'honneur que m'accorde aujourd'hui Votre Majesté va procurer à mon ministère un bien considérable. Je supplie le Roi d'en recevoir mes très-respectueuses actions de grâces. Puisse Votre Majesté poursuivre sa marche triomphale avec cette brillante et riche santé qui nous ravit ! et si nous avons pu répondre à ses espérances, nous la prions de conserver de nous un souvenir non moins précieux aux habitans de Saint-Omer qu'honorable et consolant pour leur premier pasteur. »

Le Roi a répondu : « Je reçois avec plaisir l'expression de vos sentimens. Allons prier Dieu pour mon peuple. Qu'il soit heureux ; et tous mes vœux seront comblés ! » S. M. a été conduite processionnellement à son prie-dieu. Dans le sanctuaire étoient M. le comte Corial, MM. les lieutenans généraux et les maréchaux-de-camp ; les autres parties de l'église étoient remplies par les fidèles, qui s'y étoient portés en foule. M. Deron, grand-vicaire, curé de Notre-Dame, a officié. M. l'évêque a rempli les fonctions de premier aumônier. Au moment où S. M. partoît de l'église, les cris de vive le Roi ! qui avoient été comprimés par le respect du lieu saint, ont éclaté à plusieurs reprises.

En sortant de la cathédrale, le Roi est allé visiter les travaux neufs, ou le front de l'ouvrage à corne appelé *le front des arcades*. S. M. a témoigné à M. le ministre de la guerre et à M. Prevost de Vermois, commandant du génie, sa satisfaction de la bonne exécution de ces travaux. Le Roi s'est ensuite rendu à l'hôpital général, qu'il a visité dans le plus grand détail. De là S. M. s'est transportée au front d'Arques, pour examiner le point par lequel MOUSZUA, frère de Louis XIV, a attaqué et pris Saint-Omer en 1677, après la bataille de Cassel. S. M. a visité l'arsenal, et ensuite les ruines de la magnifique église de l'abbaye de Saint-Bertin. Le Roi s'est au si rendu à l'hôpital militaire, où S. M., avec cette bonté qui lui est propre, a daigné adresser la parole à chacun des malades, donnant des encouragemens aux uns et des consolations aux autres ; elle a voulu parcourir toutes les salles. Le Roi est allé ensuite au collège, où il a été reçu par M. le préfet, M. l'abbé Joyez, principal, et par les professeurs. S. M. a permis à un élève de lui adresser quelques vers, et elle a répondu à ces vers, qui étoient pleins d'enthousiasme : « J'espère, mes enfans, que vous conserverez toujours ces mêmes sentimens. » S. M. a d'abord

(1) M. de Chalabre, évêque de Saint-Omer, a été premier aumônier de MOUSZUA, comte d'Artois.

viité la chapelle, où l'on a chanté le *Domine, salvemur*, et, après avoir parcouru toute la maison, elle s'est arrêtée quelques instans dans le salon de M. l'abbé Joyez. Le Roi s'est retiré au milieu des plus grandes acclamations, et après avoir témoigné sa vive satisfaction. Après son dîner, S. M. a reçu une députation de la ville de Boulogne, composée du sous-préfet, de maire et de plusieurs membres du conseil municipal.

— Le 13, le Roi, accompagné de M. le Dauphin et du prince d'Orange, s'est rendu au-delà du village de Vizernes, pour assister à l'action que devoient simuler les troupes du camp. Elles avoient été divisées en deux corps; le premier, sous les ordres du général Belliard, devoit attaquer le camp; le second, commandé par le général d'Escars, devoit le défendre. Aussitôt l'arrivée de S. M., l'attaque a commencé. Les troupes de l'un et l'autre corps ont successivement pris et repris des positions, franchi des ravins, forcé des défilés. Le 2^e corps, qui étoit parvenu à reprendre l'offensive, et avoit forcé les agresseurs à repasser l'Aa, a enfin été contraint de traverser à la hâte cette rivière, et a été repoussé jusque dans les derniers retranchemens du camp, par l'apparition d'un gros détachement embusqué dans le bois de Vesques, et qui a débouché sur la gauche. Le Roi a été extrêmement satisfait de l'aplomb des troupes et de la régularité des manœuvres sur un terrain fort difficile. Les marches multipliées des troupes, pendant plus de quatre heures, se sont exécutées avec beaucoup de précision et de rapidité. On n'a pas moins apprécié les avantages du nouveau système d'artillerie, dont les batteries franchoisoient avec une promptitude admirable tous les accidens du terrain. Enfin cette grande manœuvre a représenté l'image la plus fidèle de la guerre. Le Roi est rentré à St-Omer à cinq heures.

— Le Roi avoit donné, à M. le maire de Dunkerque, l'espoir qu'il honorerait de sa présence cette ville fidèle, et qu'il verrait par lui-même les ouvrages exécutés depuis quelque temps pour rendre à ce port de mer l'importance qu'il avoit autrefois. S. M. est partie de Saint-Omer le 14, à 7 heures du matin, ayant dans son carrosse M. le Dauphin et M. le prince d'Orange. Elle a passé pour la seconde fois à Cassel, qui a renouvelé à S. M. des marques du plus grand enthousiasme. La petite ville de Bergues s'étoit distinguée dans les préparatifs qu'elle avoit faits pour recevoir son roi, et on peut dire que nulle autre ville ne l'a surpassée dans la manifestation de son amour. S. M. a suivi le canal de Bergues, et les plus vives acclamations ont accompagné constamment S. M. tout le long de sa route. A l'entrée de la ville de Dunkerque, le Roi a été reçu par M. le maire à la tête du corps municipal, et plus loin par les autorités militaires. Les décorations des rues de Dunkerque offroient un aspect tout particulier; les maisons étoient pavoisées avec les drapeaux du port. S. M. s'est rendue d'abord à l'hôtel de la sous-préfecture, puis elle est allée visiter le port. On sait que ce port, si fréquenté, est obstrué à son embouchure par une barre qui force les bâtimens à attendre la marée haute pour entrer. Pour obvier à cet inconvénient, on a construit un grand bassin de retenue qui reçoit les eaux de la mer à la marée haute, et les verse par 5 portes éclusées dans le chenal à la marée basse. Le poids de ces eaux doit bientôt produire le curage du chenal et la rupture de la

barre, et faciliter ainsi l'entrée en tout temps de toute sorte de navires. Le Roi a longé le canal, et est arrivé à une heure à l'entrée du petit pont, où il a été reçu par M. Beequey, directeur-général des ponts et chaussées, et par les ingénieurs. S. M. est venue se placer sous la tente qui lui avoit été dressée vis-à-vis les 5 écluses de chasse, et a vu avec la plus grande satisfaction les effets de ces écluses. Le Roi est allé ensuite visiter l'arsenal de la marine et les fortifications élevées pour la défense du port. En traversant la ville, S. M. s'est arrêtée à l'église Saint-Eloi, qui est un beau morceau d'architecture. Rentré à la sous-préfecture, le Roi a reçu toutes les autorités, puis il a accepté un diner que lui a offert la ville. S. M. étoit de retour à Saint-Omer à 8 heures et demie.

— Le Roi a passé la journée du 15 au camp. S. M. a vu donner l'assaut au corps de la place d'Euringhem, et a assisté à de grandes manœuvres des diverses armes, qui ont duré plus de six heures. Le Roi a daigné accorder à chaque corps un certain nombre de décorations. C'est demain jeudi 20 que S. M. doit être de retour à Saint-Cloud, vers 4 heures de l'après-midi.

— A son passage à Saint-Quentin, M. Jules Joly a eu l'honneur de présenter au Roi une pétition signée par les principaux commerçans de cette ville; elle avoit pour but d'appeler la sollicitude de S. M. sur la situation des manufactures de cette ville, et de la supplier d'ordonner la plus rigoureuse exécution des lois prohibitives de l'introduction des tissus étrangers, et de faciliter l'exportation en accordant une prime de sortie plus considérable. Le Roi a répondu, avec la plus grande bonté : « Je lirai votre pétition avec soin, et j'aurai égard aux réclamations qu'on m'adresse : je veux vous être utile. »

— Au moment où le Roi répondoit au discours de M. le maire de Bailléal à son entrée dans cette ville, le 9, la voiture royale a été dételée et trainée par des jeunes gens appartenant à des familles honorables et revêtus de bandoulières uniformes. Toute la ville retenaisoit des cris continuels de *vive le Roi!* et des drapeaux blancs étoient à toutes les croisées. A son entrée à Hazebrouck, la voiture de S. M. a été également dételée et trainée par les habitans, toujours avec cet empressement produit par le plus vif enthousiasme. Le Roi n'avoit pas le temps de s'apercevoir de ce mouvement subit d'une population royaliste. A Cassel, S. M. est entrée à pied, sans garde et sans permettre que l'on bordât la haie, de sorte que ce Roi bien-aimé étoit, en quelque sorte, porté par la foule qui se pressoit sur ses pas.

— Le 12, pendant le diner de S. M., le préfet du Pas-de-Calais a annoncé au Roi qu'un ouragan avoit renversé plusieurs arcs de triomphe qu'on avoit préparés sur la route de St Omer à Dunkerque. « Oh! cela ne me fait rien, reprit le Roi avec bonté, je ne tiens qu'aux cœurs qui me les offrent, et pour cela, j'affirme que rien ne les renversera; n'est-ce pas vrai, Monsieur? »

— M. le Dauphin est parti de Saint-Omer le 16, à 8 heures et demie du matin. Il étoit accompagné de M. le duc de Guiché, son premier menin; de M. le duc de Ventadour, son aide-de-camp, et de M. le comte de Champagne. S. A. R., qui est passée par Amiens, où elle a couché, est arrivée lundi 17 à Saint-Cloud, à 5 heures de l'après-

midi. Hier 18, M. le Dauphin est allé à Saint-Denis, assister au service anniversaire de S. M. Louis XVIII.

— Pendant le séjour de M^{me} la Dauphine à Cherbourg, le 11 de ce mois, on a lancé en sa présence un bâtiment à vapeur de la force de 160 chevaux. S. A. R. s'étoit, à cet effet, rendue à l'arsenal, accompagnée des principales autorités et de plusieurs dames de distinction. M^{me} la Dauphine a fait ensuite une petite promenade en mer, après quoi elle a visité les chantiers de construction et passé en revue les troupes de la marine. La princesse s'est rendue également à la manufacture de dentelles, où elle s'est entretenue long temps avec les Sœurs de la Providence qui sont à la tête de cet établissement. S. A. R. ne s'en est retirée qu'en laissant des marques de son inexprimable bien-faisance. Le soir, une fête brillante lui a été offerte par la ville, et toutes les rues étoient illuminées. Le lendemain matin, M^{me} la Dauphine est partie pour Saint-Lô; à son passage dans cette ville, M. l'abbé Duperron, chanoine honoraire de la cathédrale de Coutances, a eu l'honneur de présenter à l'auguste princesse un hommage poétique que S. A. R. a daigné recevoir avec sa bonté accoutumée.

— M^{me} la Dauphine a dû arriver lundi à Laval, d'où S. A. R. a dû se rendre au Mans mardi, et ensuite à Chartres. L'auguste princesse est attendue aujourd'hui à Saint-Cloud.

— S. A. R. MADAME, duchesse de Berri, doit partir aujourd'hui de Dieppe, pour retourner à son château de Rosny. S. A. R. s'arrêtera à Rouen pour dîner.

— Quoique les bienfaits de la restauration aient rendu aux fabriques du département de l'Aisne une grande activité, elles ne sont pas encore dans un état bien satisfaisant : aussi le Roi n'a pas voulu quitter ce département sans donner aux différentes manufactures des marques de sa bonté royale. Avant son départ de Saint-Quentin, S. M. a remis, entr'autres secours, une somme de 12,000 fr. à M. le préfet de l'Aisne, pour être distribuée de la manière suivante : 2000 fr. aux ateliers de M. Pluchart ; 2000 fr. aux ateliers de M. M. Joly ; 2000 fr. aux ateliers de M. Tausin ; 4000 fr. aux établissemens que le Roi n'a pu visiter ; 2000 fr. aux pauvres de la ville.

— A Bailleul et à Cassel, le Roi a donné 1000 fr. pour les pauvres. S. M. a daigné aussi faire remettre 2000 fr. au sous préfet d'Hazebrouck pour le soulagement des malheureux.

— Dans tous les endroits où le Roi est passé, il n'a cessé de répandre des bienfaits. S. M. avoit emporté avec elle une somme considérable pour la distribuer en secours ; mais elle a été insuffisante, et l'on assure qu'avant son arrivée à Lille, S. M. a fait demander un supplément de 300,000 fr. à l'intendant-général de sa maison.

— Sur la demande de M. le comte de Gontaud, député de l'Aisne, le Roi a bien voulu accorder un secours de 600 fr. aux incendiés de la commune de Saint-Victor de Reno, arrondissement de Mortagne.

— M. le Dauphin a fait remettre à M. le maire d'Arras une somme de 1,000 fr. pour être distribuée aux pauvres de cette ville.

— M^{me} la Dauphine, avant de quitter Caen, a laissé 2,000 fr. pour les pauvres, et d'autres sommes pour plusieurs établissemens de bien-faisance.

— M^{me} la Dauphine, à son passage à Chêrbourg, a remis à M. le marquis de Frotte, sous-préfet, une somme de 1000 fr. pour les pauvres de la ville, et une autre somme de 100 fr. pour être distribuée aux jeunes filles indigentes qui sont occupées à la manufacture de dentelles. Elle a laissé, en outre, une somme de 200 fr. à M. Collart, maire, pour l'hospice civil.

— M. le duc d'Orléans s'est rendu, le 12, au Havre, accompagné de M^{me} la duchesse d'Orléans et de plusieurs personnes de sa famille. LL. AA. RR. sont revenues samedi dernier à Neuilly.

— S. A. R. le prince d'Orange a pris congé du Roi le 15, au soir, et est parti le 16, au matin, pour Bruxelles.

— Les médailles frappées pour le passage de S. M. à Valenciennes ont été distribuées. Tous les fonctionnaires publics, les officiers de la garde nationale, les gardes d'honneur et les compagnies rurales qui se sont trouvées au passage de S. M., ainsi que les pompiers et les canoniers, en ont reçu des exemplaires.

— Une médaille d'argent, envoyée par S. Exc. le ministre de l'intérieur, a été remise dernièrement, par M. le sous-préfet de Trévoux, à un sieur Benoit Poncet, comme un témoignage de satisfaction du gouvernement. Cette médaille offre d'un côté l'effigie du Roi, et sur le revers on lit ces mots : *A Benoit Poncet, pour avoir sauvé plusieurs personnes près de se noyer.*

— M. le ministre de la marine vient d'accorder une gratification à six marins anglais de New castle qui ont sauvé, le 21 juillet dernier, sur la rade de Paimboeuf, trois marins français du dogre la *Sidonie*, de Rédon.

— M. Lamb, ministre de S. M. britannique en Espagne, a obtenu un congé dont il est allé jouir en Angleterre.

— Cinq cents des insurgés de Catalogne sont entrés, le 5 septembre, à Mataro, ville de 12 à 15,000 âmes, située à cinq lieues de Barcelone, sur la mer. Elle a été frappée d'une contribution de 500,000 fr. payable dans la journée.

— Les nouvelles de la Catalogne ont décidé le gouvernement espagnol à ordonner la formation d'une armée de 18,000 hommes, dont le commandement est confié au comte d'Espagne, et qui va être dirigée contre les insurgés, dont on porte le nombre à 12 ou 15,000.

— L'archevêque de Tarragone a adressé une lettre pastorale au clergé et aux fidèles de son diocèse, pour recommander à tous la paix et l'obéissance au souverain.

— La statue colossale du roi de Bavière a été coulée avec succès à Passaw le 18 août. Quatre jours après on l'a découverte. Elle pèse 9 milliers.

— Le gouvernement autrichien vient de prendre de nouvelles mesures contre le trafic des esclaves, et de prononcer des peines sévères contre ce genre de délit. Le règlement rendu à ce sujet porte que tout esclave sera libre dès qu'il aura mis le pied sur le territoire impérial, ou sur un bâtiment autrichien.

— Un incendie affreux, qui a éclaté dans la ville d'Erlau (Hongrie), le dimanche 26 août, a réduit en cendres environ 350 maisons, l'église et la maison de ville.

— Le 29 août, un incendie considérable a réduit en cendres un quartier de la ville de Stavelot, située près de Malmédy (Belgique). On évalue le dommage à 45,000 florins. Plusieurs personnes ont été tuées ou blessées.

— Un violent orage a éclaté, le 8 de ce mois, vers quatre heures, sur la ville de Berne. La foudre est tombée sur l'église française, a brisé le paratonnerres, et a pénétré dans l'église au moment de l'office du soir. Toutes les personnes assises de ce côté ont été renversées et en partie blessées. De nombreuses dégradations ont également eu lieu dans les cours, aux murs et sur les toits. A vingt pas de là, on avait déposé, sous un couvert, 64,000 cartouches pour la prochaine revue de Huttweil : on juge des dangers affreux que la ville a courus.

— La grande-duchesse Hélène, épouse du grand-duc Michel, est accouchée le 29 août, à Saint-Petersbourg, d'une princesse qui a reçu le nom de Catherine.

— C'est le 10 août que les ambassadeurs d'Angleterre, de France et de Russie ont fait remettre simultanément à la Porte, par l'intermédiaire de leurs drogmans, le traité de Londres du 6 juin, comme *affirmatum*. Il étoit accompagné de notes additionnelles, par lesquelles le délai de 30 jours est réduit à 15. C'est le 31 août que la réponse de la Porte a dû avoir lieu; et si le gouvernement ottoman a persisté de repousser toute médiation étrangère, les 3 ambassadeurs devoient, disoit-on, quitter immédiatement Constantinople.

— La flotte égyptienne, forte de 100 voiles, et ayant à bord 4000 hommes de débarquement, est, dit-on, partie d'Alexandrie le 1^{er} août pour se diriger vers Navarin.

— Des lettres de Marseille parlent d'un arrangement qui seroit sur le point de se conclure entre la France et le dey d'Alger. Les réparations obtenues par la France seroient honorables et avantageuses.

— La session du congrès du Pérou a été ouverte, le 1^{er} mai, par un message du général Santa-Cruz, président du conseil du gouvernement. Ce président a félicité l'assemblée de l'éloignement des troupes colombiennes, et du bon état de la république. Il a ajouté que la position du clergé a été prise en considération.

— Nous avons annoncé l'année dernière, n^o 1268, un *nouvel Atlas administratif et ecclésiastique de la France*, par MM. Charles et Darnet. Il en avoit paru alors quatre diocèses, Reims, Tours, Sens et Toulouse; depuis il a paru les diocèses de Paris, de Versailles, de Rouen, de Lyon, de Bordeaux, de Dijon et de Meaux. C'est donc onze diocèses en tout qui sont livrés au public. Les cartes indiquent en même temps les divisions civiles, les arrondissemens, les cantons, les routes, les canaux, etc. En marge, on fait connoître l'état du diocèse, le nombre des cures, celui des séminaires, la population totale, etc. Ces cartes sont nettes et bien gravées; elles formeront une collection utile. Chaque diocèse ou département doit être ainsi publié successivement. On sait que l'Atlas doit être composé de 80 planches; chaque feuille est de 2 fr., et se trouve chez Darnet, rue du Battoir, n^o 3, et Charles, rue Férou, n^o 24.

Sur les statuts synodaux du diocèse de Lyon.

Les synodes ont toujours été usités dans l'Eglise, et les plus grands évêques ont eu à cœur de tenir ces réunions salutaires qui leur donnoient l'occasion de voir de près tout leur clergé, de fortifier la discipline, d'obvier aux abus et de resserrer les liens qui doivent unir le chef avec ses co-opérateurs. Bossuet ne laissa point passer une année de son épiscopat sans tenir son synode; il n'y manqua que l'année qui précéda sa mort, et lorsque la maladie dont il étoit déjà atteint l'avoit obligé de se rendre à Paris. De même, nous trouvons des discours synodaux de Massillon pour toutes les années de son épiscopat depuis 1723 jusqu'en 1742; le prélat parloit toujours après le promoteur, et ajoutoit quelque chose à ses instructions. Ces discours, qui sont au nombre de vingt, sont pleins de douceur et d'onction, et le zèle y est toujours tempéré par la charité et la prudence. Depuis la restauration, nous avons vu tenir plusieurs assemblées qui avoient le caractère de synodes. En 1820, M. Jauffret, évêque de Metz, rassembla les archiprêtres de son diocèse, et publia des statuts synodaux. Depuis, plusieurs prélats ont donné, avec ou sans synode, des instructions et des réglemens sur la discipline ecclésiastique. Nous citerons ici M. l'archevêque d'Albi, dont l'*Ordonnance* du 14 octobre 1823 a été présentée par analyse dans ce journal, n° 970; M. l'évêque de Meaux, dont les *Instructions et ordonnances* du 27 mars 1824 ont été rappelées par extrait dans notre n° 1024; M. Duperrier, évêque de Bayeux, qui publia en 1824 un recueil de *Statuts* et de pièces dont il a été parlé n° 1087; M. le cardinal de La Fare, archevêque de Sens, dont nous avons cité, n° 1108, une *Ordonnance* du 9 sept. 1824 sur la discipline; M. Tharin, évêque de Strasbourg, qui, dans une *Lettre pastorale* latine, du 20 novembre 1824, renouvela les anciens réglemens du diocèse sur plusieurs points importants (n° 1092); M. l'évêque d'Amiens, qui tint un synode le 20 septembre 1825, et y publia des *avis synodaux* dont nous avons rendu compte n° 1166 et

1186. Nous pourrions citer encore quelques autres actes épiscopaux du même genre (1), entr'autres l'*Instruction sur la discipline ecclésiastique*, publiée il y a déjà quelques années par M. l'évêque de Valence, et dont nous n'avions point parlé, parce que nous avons ouï dire qu'on en préparoit une nouvelle édition. M. l'archevêque d'Amasie, administrateur du diocèse de Lyon, vient aussi de prendre une mesure à peu près semblable. Le prélat, dans un Mandement du 1^{er} juillet dernier, avoit indiqué un synode, et y avoit invité les chanoines, curés, desservans, etc. Il faisoit sentir dans ce Mandement les avantages et l'importance de ces réunions pastorales :

« Ce principe de régénération et d'unité, dit-il, devoit d'autant plus nécessaire, qu'il avoit été négligé plus long-temps dans ce diocèse, et que c'est dans ces sortes d'assemblées qu'on publie ou qu'on renouvelle les statuts synodaux, fondemens de la discipline dans une église. Ces statuts diocésains, publiés pour la dernière fois il y a plus d'un siècle, se retrouvoient encore, à la vérité, pour ainsi dire, vivans dans la conduite et dans les mœurs d'un grand nombre de nos vénérables coopérateurs; mais la plupart étoient tombés en désuétude, ou du moins avoient été perdus de vue. La circulaire de 1817 renfermoit, il est vrai, d'excellens avis; mais ce n'est point un recueil d'ordonnances synodales; elle n'en a ni la forme, ni l'autorité, ni la sanction.

» Toutefois la sagesse et la charité infinie du pasteur de nos ames, qui veille sur les besoins de son Eglise et sur la sanctification de ses ministres, n'a pas permis que ces monumens de la discipline canonique, égarés momentanément par le malheur des temps, fussent perdus sans retour pour le diocèse de Lyon. Elle nous a donné de les découvrir ces précieux restes, revêtus de tous les caractères de la plus incontestable authenticité, cités, indiqués, confirmés de siècle en siècle dans les ordonnances et les mandemens encore subsistans des vénérables pontifes qui ont occupé ce siège

(1) Nous avons reçu dans le temps une *Ordonnance* rendue le 1^{er} juillet 1822, par M. de Concy, archevêque de Reims. Cette ordonnance traitoit de la division ecclésiastique du diocèse et de quelques points de discipline à y rétablir; mais nous avons ouï dire qu'elle n'avoit pas été mise à exécution.

depuis près de 500 ans : ce sont les réglemens synodaux qu'a établis M. de Villars au concile d'Anse en 1298 ; réglemens dont ce diocèse doit la rédaction et le développement au zèle des cardinaux de Bourbon et de Tournon, le renouvellement à M. de Neuville, et le dernier complément à M. de St-Georges dans son synode diocésain du 21 octobre 1706. Les prélats qui, depuis cette année, ont gouverné le diocèse de Lyon, n'ont cessé de les alléguer et d'en presser l'exécution, chaque fois que l'occasion s'est présentée de publier des mandemens relatifs aux mêmes objets. »

Le prélat annonçoit ensuite qu'il communiqueroit des statuts et réglemens de discipline en 12 chapitres, sur tous et chacun des sacremens, sur l'office divin, sur les églises, les cimetières, les fabriques, et sur les devoirs de la vie sacerdotale. L'assemblée indiquée par M. l'administrateur s'est tenue, en effet, à la suite des exercices de la retraite pastorale. Le synode s'est ouvert le 4 septembre par une messe du Saint-Esprit que M. l'archevêque a célébrée à la métropole. Après la messe, on a commencé les litanies des saints, et les ecclésiastiques, au nombre de 600 (on sait que le diocèse comprend deux départemens), se sont rendus processionnellement dans la grande salle de l'archevêché qui avoit été disposée à cet effet. Le prélat, en habits pontificaux, étoit assisté de deux grands-vicaires en chappe, et s'est placé sur un trône au fond de la salle. Il a imploré les lumières du Saint-Esprit, et a béni son clergé. Ayant ensuite quitté ses habits pontificaux, il s'est assis, ayant à côté de lui MM. Cholleton et Cattet, grands-vicaires. M. Allibert, chanoine de la métropole, faisoit les fonctions de secrétaire, et M. Montagnier, promoteur de l'officialité, étoit promoteur du synode. M. Barou, 1^{er} grand-vicaire, a prononcé le discours d'ouverture, et a montré l'utilité des synodes par la pratique constante de l'Eglise ; il a ensuite indiqué les moyens de rendre ces assemblées avantageuses. L'orateur a traité ce sujet avec autant de solidité que de sagesse, et a su intéresser et instruire en même temps.

Le promoteur a présenté alors son réquisitoire, et a indiqué les matières à traiter. Après avoir rendu justice aux deux portions du clergé, et avoir loué la prudence et la régularité des anciens prêtres, comme le zèle et la piété des plus jeunes, il a remarqué que le synode n'avoit pas pour but

de discuter ou d'expliquer des points de doctrine, mais de renouveler les anciens statuts de discipline, en y faisant les changemens que réclamoit la diversité des circonstances. Il a nommé les 12 *procureurs* choisis par M. de Pins, c'est-à-dire, ceux qui, pour éviter toute confusion, pourront seuls prendre la parole et communiquer leurs observations ou celles de leurs collègues. Ces 12 *procureurs* ont pris place auprès du secrétaire, en avant des membres du chapitre, lesquels formoient un demi-cercle en face de M. l'archevêque. Les autres ecclésiastiques étoient placés sans distinction de rangs.

Les premiers statuts publiés par ordre de M. l'archevêque règlent ce qui concerne l'administration des sacremens, et portent que les curés des paroisses distraites d'autres diocèses suivront le rituel et la liturgie de Lyon; sur quoi un des *procureurs* a demandé si ceux qui étoient dans l'usage de suivre le romain seroient obligés de changer de rit : le promoteur a répondu que cette exception étoit de droit, et qu'ils pourroient conserver leur liturgie. D'autres articles ont pour objet l'uniformité du service divin, la sanctification des dimanches, l'obligation d'assister à la messe paroissiale; obligation que l'on continuera de rappeler au prône, en retranchant pourtant la clause qui porte *sous peine d'excommunication*. Les fêtes renvoyées suivant l'indult de 1801 seront célébrées le dimanche le plus près, conformément à l'instruction donnée par le cardinal-légit, et il y aura un règlement uniforme pour les fêtes supprimées. Aucune confrérie ne sera établie sans l'autorisation de l'ordinaire. Les curés sont invités à continuer de se renfermer dans les attributions de leur ministère, à éviter tout conflit avec l'autorité civile, et à ne procéder à la cérémonie religieuse pour le mariage qu'après l'acte prescrit par la loi; ils suivront les règles canoniques pour les refus de sacremens et de sépulture, et référeront à l'autorité ecclésiastique pour les cas douteux. On a rappelé les statuts sur la vie cléricale, sur l'habit ecclésiastique et sur tout ce qui est de la décence extérieure et des convenances de l'état sacerdotal. Chaque paroisse enverra dans les trois mois à l'archevêque son règlement pour le casuel, ce règlement sera dressé avec modération, et le prélat, après avoir pris tous les renseignemens nécessaires, l'adoptera ou le modifiera; mais le règlement, une fois autorisé, sera affiché dans la sacristie, de manière à

éviter toute plainte d'arbitraire. Les décrets et ordonnances sur les fabriques seront exactement observés, entr'autres l'article qui porte que le 6° du produit des chaises sera versé dans la caisse destinée au soulagement des prêtres âgés et infirmes; des observations ont été présentées à cet égard sur les besoins des églises, et l'on a demandé qu'au lieu du 6° on ne prit que le 12° du revenu des chaises, ou que l'on permit aux fabriques de payer leur contingent par des abonnemens. Le promoteur a répondu que ce point seroit ultérieurement soumis au conseil de M. l'archevêque. On a agité la question du prêt, et c'est à ce sujet qu'un des *procureurs* parlant de l'encyclique de Benoît XIV a, dit-on, fait sa profession sur des questions délicates et des opinions particulières; mais l'assemblée a paru approuver qu'on évitât ces discussions.

Toutes les matières proposées ayant été passées en revue, M. l'archevêque a pris la parole. « Je bénis le Seigneur, Messieurs, a-t-il dit, de m'avoir inspiré la pensée de convoquer ce synode. J'ai vu avec une douce satisfaction que le clergé de ce beau diocèse étoit animé du meilleur esprit, et que toutes les observations qui ont été faites annonçoient des vues sages. Nous y aurons égard, et nous sommes persuadé que les fidèles qui ont les yeux ouverts sur ce synode ne tarderont pas d'en recueillir les fruits par le renouvellement de zèle et de ferveur qu'il nous aura inspiré. » On a chanté ensuite le *Te Deum*, et le clergé est retourné à la métropole, où M. l'archevêque a donné la bénédiction pontificale. Ainsi s'est terminée, en trois séances, cette assemblée non moins remarquable par la sagesse qui y a présidé que par le bon ordre, le concert et l'esprit de modération de tous les membres du clergé. Dans un si grand nombre d'ecclésiastiques, il n'y a eu ni confusion, ni contention, et tout s'est passé avec la gravité, la réserve et l'harmonie désirables.

Comme nous pensons que ces statuts seront imprimés, nous aurons peut-être lieu d'y revenir, mais nous ne croyons pas pouvoir mieux terminer cet article que par les sages réflexions que fait, au sujet de ce synode, la *Gazette universelle de Lyon* : « Nous ne serions pas étonnés, dit-elle, que des hommes à qui tout ce qui vient de l'Eglise catholique paroît suspect, ne prissent l'alarme à la nouvelle d'un synode : qu'ils se rassurent; et si le zèle qu'ils témoignent tous les

jours contre les abus est sincère, si en relevant avec tant d'amertume le moindre scandale arrivé dans quelque coin du royaume, le moindre trait de prévention, de vivacité, de faux zèle, échappé quelquefois aux intentions les plus droites, ils ne cherchent, comme ils le disent, que le bien de la religion, qu'ils applaudissent au moins au zèle des premiers pasteurs qui travaillent à prévenir les abus, en traçant des règles sages et précises de conduite pour toutes les circonstances d'un ministère délicat et difficile. Heureuse la société, sans doute, si les hommes de chaque profession ne se rassembloient ainsi que pour méditer dans le silence les vertus de leur état, et pour recevoir de la bouche de chefs habiles et expérimentés les règles les plus propres à remplir leur destinée, et à s'immoler au bonheur de leurs semblables! »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le service anniversaire pour le repos de l'ame de Louis XVIII a été célébré le mardi 18, dans l'église de l'abbaye de St-Denis, qui avoit été préparée pour cet effet. La façade du portail étoit tendue de noir à une très-grande hauteur, et tout l'intérieur de l'église étoit aussi drapé en noir. Un beau catafalque s'élevoit au milieu de la nef, et étoit surmonté d'un grand baldaquin de velours noir. M. le Dauphin, M. le duc d'Orléans et M. le duc de Chartres sont arrivés à onze heures, et sont entrés par la porte latérale du côté de l'abbaye. LL. AA. RR. se sont placées dans les stalles qui leur avoient été préparées, et on a chanté le *Miserere*. M. l'ancien évêque de Tulle a officié pontificalement, assisté des membres du chapitre. Le prélat a ensuite fait l'absoute. M. le nonce étoit à la tête du corps diplomatique. Les grands-officiers de la maison du Roi et de celle des princes, plusieurs officiers-généraux et des fonctionnaires de tout rang assistoient à la cérémonie, qui a fini à midi et demi. M. le nonce a visité ensuite en détail l'abbaye de St-Denis.

— Aujourd'hui, samedi des Quatre-Temps, M. l'archevêque fera dans sa chapelle une ordination qui ne paroît pas devoir être très-nombreuse.

— Le 17 septembre, à 11 heures, le Roi, se trouvant à Arras, est allé entendre la messe à l'église de St-Vaast, ancienne et célèbre abbaye, destinée à devenir la cathédrale du diocèse, mais qui n'est point achevée. Les autres églises étant trop petites, on l'avoit disposée de manière à y recevoir le Roi et tout son cortège. S. M. a été reçue par M. l'évêque, qui l'a complimentée en ces termes :

« Sire, la ville d'Arras voit avec autant de reconnaissance que de consolation V. M. venir inaugurer, en quelque sorte, par son auguste présence, un édifice dont l'achèvement est l'objet bien ancien de ses desirs. Privée de cathédrale depuis les jours mauvais que nous ne nous rappelons qu'avec une douleur profonde; ne jouissant que de très-petits oratoires pour la célébration des saints mystères, elle conçoit aujourd'hui l'espérance de voir enfin terminer une basilique si digne du reste de figurer au nombre des plus belles de votre royaume. Pénétrez, Sire, sous les voûtes de ce temple vraiment magnifique; elles ont retenti jusqu'à ce jour des justes éloges donnés à votre bonté presque céleste, et surtout à ces grâces si touchantes qui vous assurent tous les cœurs; elles répéteront désormais à vos fidèles aînés que Charles X n'est pas moins pieux que ne fut pour eux M^r le comte d'Artois. Fils de saint Louis, avancez jusqu'à l'autel du Fils de Dieu; l'Eternel vous y attend. Il veut, par un bienfait tout spécial de miséricorde sur ce diocèse, vous montrer à mes ouailles comme le modèle le plus accompli de la piété et de la ferveur. » Le Roi a répondu : « Je me trouve heureux d'assister pour la première fois dans cette église au service divin. Je désire que les grâces que nous demandons à Dieu, et pour vous et pour tout le diocèse, soient exaucées. Demandons-les lui avec cette confiance qui jamais ne manque vis-à-vis du Très-Haut. »

Le Roi a été conduit processionnellement à son prie-dieu. Les autorités civiles, militaires et judiciaires occupoient les deux côtés du chœur; le reste de l'église pouvoit à peine contenir le grand nombre de personnes qui s'y étoient portées; et qui ont plusieurs fois fait retentir les voûtes de leurs acclamations.

— La retraite pastorale de Meaux s'ouvrit lundi 10 septembre, dans l'église du grand séminaire, par un discours touchant que M. l'évêque adressa aux ecclésiastiques. Ils étoient environ une centaine, y compris ceux de la ville. M. Villecourt, chef de la mission diocésaine, et nommé depuis peu de temps vicaire-général en reconnaissance de son zèle, faisoit le discours du matin, celui du soir, et la conférence pendant toute la retraite. Le discours du matin traitoit de l'obligation où sont les pasteurs d'annoncer la parole.

de Dieu aux fidèles, et expliquoit les différentes espèces et les méthodes d'instructions. Le discours du soir avoit pour objet les vertus ecclésiastiques, et la conférence rouloit sur la discipline du diocèse. M. Villecourt a donné dans cette circonstance une nouvelle preuve de ses talens, de sa modestie, et s'est concilié l'estime et la considération de tous ceux qui ne le connoissoient pas encore. Le vénérable prélat étoit l'ame de cette pieuse assemblée ; il présidoit à tous les exercices, et sa piété eût suffi toute seule pour échauffer le cœur de tous ses prêtres. Le vendredi soir, on s'est rendu processionnellement à la cathédrale pour la rénovation des promesses cléricales, et le *Te Deum*. La cérémonie a commencé par un discours sur le courage et la force nécessaires aux ecclésiastiques dans le triste et déplorable état où l'irréligion a réduit les fidèles. Le lendemain, M^{sr}, après avoir communiqué les retraitans, leur a adressé une exhortation affectueuse, exprimant le contentement que son cœur avoit éprouvé de leur constante ferveur. Bientôt après, ces derniers se sont séparés pour aller communiquer à leurs troupeaux respectifs les fruits de leurs propres méditations.

— M. l'abbé Berger, qui a dirigé la retraite ecclésiastique de Lyon, y a satisfait tout le monde par le genre de sa composition, en même temps qu'il a édifié par sa piété. Ses pensées n'ont rien de recherché, et ses divisions sont communes et naturelles; il ne vise qu'à la clarté et à la solidité. Son style, ses gestes, son attitude, son expression, tout en lui est simple, mais en même temps tout est noble, aisé, gracieux, plein de force et d'onction. On se sent pénétré en l'entendant, et on reconnoît le langage d'un digne prêtre et d'un prédicateur accoutumé à se nourrir lui-même de la méditation des vérités saintes. Ses discours ont roulé sur la nécessité et les avantages de la retraite, ainsi que sur les dispositions pour la bienfaisance, sur l'excellence de la vocation ecclésiastique et sur la manière d'y correspondre, sur la mort d'un prêtre fidèle comparée à celle d'un prêtre qui auroit oublié ses devoirs, sur le jugement particulier, sur l'enfant prodigue, sur l'humilité, sur la nécessité de cette vertu pour les prêtres, et sur les moyens de l'acquérir et de la conserver, etc. Outre cela, il donnoit chaque jour une conférence familière qui consistoit dans une explication ou glose sur le petit ouvrage de M. l'évêque de Belley : *Princi-*

paix devoirs d'un prêtre, dont nous avons parlé dans ce journal, n° 1018.

— Le *Journal de la province d'Anvers* a donné des détails sur les débats de l'affaire de M. l'abbé Buelens, qui a été jugée dans l'audience de la cour d'assises du 6 septembre. M. Demoor a appuyé l'accusation au nom du ministère public, et a soutenu qu'on devoit être plus sévère envers les prêtres à raison de l'influence dangereuse qu'ils exercent. Il a rappelé quelques expressions de la pièce latine, et y a vu un outrage au roi des Pays-Bas, et à l'universalité des protestans. L'accusé a été défendu par M. Redemans de Bruxelles, et M. Jacobs d'Anvers. Celui-ci a traité le point de droit, et l'autre le point de fait. Comment pouvoit-on présenter comme séditeux un écrit composé pour une fête particulière, dans une langue inconnue à la multitude, un écrit totalement étranger à la politique, une allégorie à la milice sacrée, des vers enfin où le style de la poésie permet des expressions et des épithètes que personne n'est tenté de prendre à la rigueur? La première question présentée par le procureur du roi à la décision de la cour ayant paru trop vague aux défenseurs, ils ont demandé qu'elle fût mieux précisée. *Est-il constant*, demandoit le ministère public, *que l'accusé ait distribué à Lierre, et ait fait circuler et publier une pièce de vers?... Les défenseurs vouloient qu'après Lierre, on ajoutât : dans la maison et à la table du sieur...* La cour a rejeté cette demande, et après une réplique du procureur du roi, combattue de nouveau par les défenseurs, elle a rendu, vers quatre heures après midi, un arrêt qui condamne M. Buelens au *minimum* de la peine, savoir, à une année de prison.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 15, après le grand assaut et la prise du fort d'Euringhem, qui a eu lieu en présence de S. M., comme nous l'avons annoncé, le Roi a parcouru de nouveau le camp sur tous les points; ensuite il a assisté au tir à la cible, où les sous-officiers et soldats qui avoient obtenu des prix dans leurs divisions étoient appelés à disputer les grands prix. Le Roi a été tellement satisfait, qu'il a daigné remettre de sa main les prix aux soldats vainqueurs, en y ajoutant une gratification que S. M. a eu la bonté d'étendre à ceux que le sort n'a

voit pas autant favorisés. En recevant des mains du Roi les montres d'or qui formoient les premiers prix, ces braves gens disoient, avec une émotion vive et toute militaire, qu'ils les garderoient tant qu'ils vivoient. Le prix royal, qui étoit de 200 fr. en espèces, a été gagné par un grenadier du 11^e de ligne. Après le tir, toutes les troupes du camp ont fait toute sorte d'évolutions et ont défilé devant S. M. Le Roi a témoigné fréquemment, dans cette journée, son extrême satisfaction de la belle exécution de toutes les manœuvres. Ensuite a eu lieu la distribution des décorations aux différens régimens. S. M. a voulu remettre elle-même les croix de commandeurs de Saint-Louis et celles de grands-officiers et de commandeurs de la Légion-d'Honneur. Le Roi ne cessoit d'adresser les paroles les plus flatteuses à tous les militaires qui s'approchoient de lui.

— Le Roi est parti le 16 de Saint-Omer, à 9 heures du matin. Au départ de S. M., les habitans ont de nouveau manifesté tout leur enthousiasme. Les troupes du camp étoient rangées sur le passage du Roi dans la ville et sur la route. Le Roi s'est arrêté à Aire et à Béthune, où S. M. a reçu les autorités. Ces deux villes avoient rivalisé de zèle pour recevoir dignement le Roi. S. M. est arrivée à quatre heures à l'arc de triomphe élevé à 500 pas de la ville d'Arras, et est montée dans une calèche découverte. M. le baron d'Hauteclocque, maire d'Arras, accompagné du conseil municipal, a harangué S. M. et lui a présenté les clés de la ville (les mêmes qui ont été présentées à Louis XV). Plus loin, M. le lieutenant du Roi a présenté à S. M. les clés de la place, ainsi qu'il avoit été fait dans chaque ville. Une salve de 101 coups de canon a annoncé l'entrée de S. M., qui étoit escortée par la garde nationale organisée pour cette circonstance, et dont le Roi a admiré la belle tenue. Les portefaix avoient obtenu du maire la permission d'élever un arc de triomphe dans la ville; ils s'y étoient rangés de chaque côté, et ont salué le Roi à son passage par les plus vives acclamations. Plus loin, un arc de triomphe, élevé devant l'hospice des Orphelins, offroit un spectacle touchant. Sur le sommet de cet arc étoit le buste du Roi, autour duquel les jeunes orphelins agitoient des drapeaux blancs; sur le devant, on lisoit ces mots, *nous étions orphelins...* S. M. en a paru vivement émue. Le Roi est descendu à l'hôtel de la préfecture, et a reçu immédiatement toutes les autorités. Une fête a eu lieu le soir.

Le 17, en sortant de la cathédrale, le Roi est allé visiter la manufacture de sucre de betteraves de M. Crespel; dans la cour se trouvoit réunie la famille de Therry, de la commune de Gouy, qui se compose de 10 garçons, et à laquelle le Roi accorde annuellement des secours; ils ont exprimé leur vive reconnaissance à S. M. De là, le Roi est allé à l'esplanade passer en revue le 12^e régiment de chasseurs commandé par M. le comte de Maillé, et s'est transporté à la citadelle. On y avoit dressé exprès une tente élégante, d'où S. M. a jout du spectacle militaire que lui avoit préparé le 1^{er} régiment du génie, sous les ordres de M. le comte Thiébault. Une attaque simulée d'un des fronts de la citadelle a été alors exécutée avec beaucoup de précision. S. M. a été fort satisfaite de l'attaque et de la défense. Le Roi a examiné

ensuite les travaux des fortifications, puis a visité dans le plus grand détail le bel établissement qui renferme les différens hospices de la ville; S. M. parloit à beaucoup de malades, et adressoit aux uns des consolations, et aux autres des encouragemens. Le Roi est allé aussi visiter la fonderie et tous les ateliers de M. Hallette, mécanicien; un superbe buste de S. M. a été coulé en sa présence. Une fête a eu lieu le soir; les illuminations de la ville étoient très-brillantes; on remarquoit surtout en face de l'évêché un temple illuminé en vers de couleur.

— Le Roi est parti d'Arras le 18, à 7 heures et demie. Arrivée à la limite du département de la Somme, S. M. a été reçue par M. de Villeaueve, préfet, qui a eu l'honneur de complimenter le Roi. S. M. a continué sa route, en s'arrêtant aux arcs de triomphe élevés sur son passage, et dans la ville de Doulens, où elle a admis les autorités à lui présenter leurs hommages. A midi et demi, le Roi est arrivé à l'arc de triomphe de la ville d'Amiens, où se trouvoit, à la tête du corps municipal, M. Davelay-Bellencourt, maire de la ville, qui a harangué S. M. et lui a présenté les clés. On avoit commencé à dételer les chevaux de la voiture du Roi; mais S. M., qui s'en est aperçue, ne l'a pas permis. La garde nationale formoit l'escorte de S. M. Une salve de 101 coups de canon a annoncé l'entrée de S. M. dans la ville; les habitans faisoient entendre les plus vives acclamations. Le Roi étant arrivé à l'hôtel de la préfecture, a reçu toutes les autorités civiles et militaires, ainsi que M. l'évêque d'Amiens, le conseil royal de l'Université et l'Académie des sciences. Le Roi a reçu aussi une députation de la ville d'Abbeville et les maires des communes de l'arrondissement. Voici le discours qu'a adressé à S. M. M. l'évêque :

« Sire, si le clergé n'est pas le premier dans l'ordre de la présentation, il l'est et le sera toujours par ses sentimens comme par la nature de ses fonctions. Croyez, Sire, que le plus beau jour de ma vie est celui où j'ai l'honneur de vous présenter le clergé de ma ville épiscopale; votre bonne ville d'Amiens est, à elle seule, pour son clergé, un éloge toujours subsistant : il n'est pas étranger au bon esprit qui y règne, il ne l'est pas aux sentimens qui animent ses habitans, en voyant le meilleur des Rois. Dans cette ville, tout établissement religieux et utile à l'humanité prospère, et tous ceux de ce genre qui y manquent s'y établiront sous les auspices de V. M. et sous les yeux des administrateurs éclairés et religieux, dont le choix parmi nous est un bienfait de V. M. Quant à moi, Sire, mon bonheur a commencé avec la restauration, puisque c'est à cette époque que j'ai eu l'honneur d'approcher de votre personne. Depuis ce temps, j'ai été comblé de vos bienfaits, de ceux de votre famille. Dieu seul connoît ma reconnaissance; elle est presque aussi grande que mes devoirs sont étendus. » Le Roi a répondu : « Croyez, M. l'évêque, que je reçois avec grand plaisir l'expression de vos sentimens. Je sais combien vous m'êtes attaché, combien vous mettez de zèle à l'accomplissement des grands devoirs qui vous sont imposés, et que vous êtes secondé par un clergé dévoué et fidèle. J'espère que Dieu vous bénira, et que vos prières me donneront la force qui m'est nécessaire pour remplir

moi-même mes devoirs. C'est là l'objet de mes vœux. Puisse la Providence les exaucer! »

Après la réception, le Roi a visité l'exposition des produits de l'industrie, les trois hôpitaux et plusieurs manufactures importantes; ensuite S. M. a présidé à l'ouverture du canal d'Angoulême. Le Roi a été reçu au lieu proposé pour son embarquement, par M. le directeur-général Becquey, et a fait un petit trajet sur le canal, accompagné de M. le ministre de la guerre, de M. le préfet de la Somme, et suivi d'un cortège de bateaux bien décorés et montés par différens personnages. Le Roi a vu avec satisfaction l'effet des élémens et la navigation de plusieurs gros bateaux qui venoient de différens pays.

— Le Roi est arrivé à Saint-Cloud, jeudi dernier 20, à cinq heures. S. M. a été reçue à la descente de voiture par LL. AA. RR. M. le Dauphin, M^{me} la Dauphine, MADAME, duchesse de Berri, et par les grands-officiers de la couronne.

— En quittant Dunkerque, S. M. a bien voulu laisser à M. le comte de Murat une somme de 10,000 fr. pour l'arrondissement de cette ville. Déjà, à Lille, le Roi avoit laissé à M. le préfet 50,000 fr. pour le département. On calcule que les sommes accordées par la munificence royale s'élèvent à plus de 80,000 fr. pour le département du Nord.

— Un accident trop ordinaire arriva pendant l'action vive qui eut lieu le 13 au camp de Saint-Omer. Un écrouillon partit pendant que le canonier bourroit la pièce, parce que la lumière n'avoit pas été bien bouchée : le bâton fut lancé fort loin et renversa le canonier. Le Roi, instruit de l'accident, envoya sur-le-champ M. le comte de TrogoFF, un de ses aides-de-camp, pour s'informer du fait et de la gravité du mal. Cet officier général traversa toutes les lignes, et se convainquit par ses propres yeux que cet accident se bornoit à peu de chose : le canonier avoit eu la main légèrement brûlée, et le bâton, en tombant, n'avoit blessé personne. L'aide-de-camp s'empressa de tranquilliser S. M., dont l'excellent cœur avoit été un instant alarmé.

— Lorsqu'on a procédé, le 15, à l'attaque générale du fort, on a fait jouer quelques mines dont l'explosion a parfaitement réussi; mais le Roi s'est opposé à ce qu'on fit jouer celles qui devoient faire sauter les bastions. Toujours pleine de sollicitude pour ses sujets, et craignant les accidens inévitables qui auroient pu résulter d'une grande explosion dans un terrain fort pierreux, S. M. a dit au comte Curial : « La perte des soldats dans une bataille est, pour un bon Roi, le plus grand des maux de la guerre; mais je me reprocherois toute ma vie la mort d'un seul d'entr'eux dans des jeux militaires. »

— Pendant le séjour de S. M. à Saint-Omer, plusieurs députations des départemens voisins ont été présentées au Roi, et ont sollicité de S. M. le bonheur de la posséder quelques jours dans leurs contrées. Le Roi, assure-t-on, a daigné faire espérer que, l'année prochaine, il tâcheroit, si ses affaires le lui permettoient, de se rendre à leurs vœux. S. M. a dit : « Je suis trop content du voyage que je viens de faire, pour ne pas le recommencer l'année prochaine. »

— A son passage à Aire, le Roi a envoyé M. Thévenot, son premier

médecin ordinaire, visiter M. d'Argy, chef d'escadron aux cuirassiers de Bordeaux, qui, deux jours avant l'arrivée de S. M. à Saint-Omer, avoit fait dans la manœuvre une chute de cheval dont les suites faisoient craindre pour son existence. Le Roi a appris avec un vif intérêt que cet officier, non-seulement étoit hors de danger, mais encore qu'il pourroit continuer son service.

— Avant son départ d'Arras, le Roi remit à M. le vicomte Blin de Bourdon, préfet, une superbe boîte ornée du chiffre de S. M., et enrichie de pierres très-fines d'un prix considérable.

— En passant à Beaumetz, sur la route d'Arras à Amiens, le Roi voulut bien s'arrêter et recevoir les hommages de quatre maires qui s'y étoient réunis; le Roi remit à M. le maire de Beaumetz 1000 fr. pour les pauvres.

— A son passage à Beauvais, M. le Dauphin a exprimé son regret de ne pouvoir séjourner plus de temps dans cette ville, et a remis une somme de 1000 fr. pour les pauvres.

— M^{me} la Dauphine est passée le 16 à Laval, et y a été reçue avec des transports de joie et d'enthousiasme qu'on ne sauroit décrire. S. A. R. est descendue à l'hôtel de la préfecture où toutes les autorités du département et le clergé lui ont été présentés. M. le général Donnadieu, le sous-préfet et les tribunaux s'étoient rendus exprès dans cette ville. M^{me} la Dauphine s'est entretenue avec tout le monde avec la plus grande bonté, et a témoigné plusieurs fois, au préfet et au maire, le contentement qu'elle éprouvoit des bons sentimens des habitans. L'auguste princesse a voulu visiter les hôpitaux, et consoler tous les malades. Le soir, les rues ont été brillamment illuminées.

— M^{me} la Dauphine est passée à Dol en se rendant à Rennes. Elle a visité l'ancienne cathédrale de cette ville, édifice remarquable, et auquel se rattachent des souvenirs historiques. S. A. R. a voulu visiter en détail les travaux du canal d'Ille-et-Rance, qui avoient été projetés par son auguste père. M. le vicomte de Curzay, préfet du département, a accompagné l'auguste princesse, qui a été fort satisfaite des préparatifs qu'on avoit faits pour elle. A Rennes, M^{me} la Dauphine a examiné les édifices et les différens établissemens, et a passé en revue les troupes qui se trouvoient dans la ville. Ensuite une fête brillante lui a été offerte. S. A. R. a marqué son séjour dans cette ville par de nombreux actes de bienfaisance; des secours ont été déposés par elle entre les mains de M. l'évêque et de M. le préfet, et elle a fait remettre des fonds à la société de charité maternelle et aux établissemens de la Providence. En partant de Rennes, M^{me} la Dauphine a chargé M. le vicomte de Curzay d'aller faire les complimens de condoléance de S. A. R. à M. le comte de Corbière, à sa terre d'Amanlis, sur la cruelle perte que S. Exc. vient de faire.

— M^{me} la Dauphine est revenue à St-Cloud, le 19, dans l'après-midi. MADAME et MADEMOISELLE y sont arrivées le 20.

— Parmi les promotions faites par S. M. au camp de Saint-Omer, on annonce déjà les suivantes : MM. les lieutenans-généraux Billard, Pellepoit et Vasserot, ont reçu le cordon rouge (grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis); MM. les généraux Lauriston

et Druault, le grand cordon de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur; M. le colonel de Plecnésalves, la croix de commandeur du même ordre.

— Sur la demande de M. le comte de Gontaut, LL. AA. RR. M. le duc de Bordeaux et MADemoiselle ont bien voulu donner des vases sacrés à l'église de Saint-Blancard (Gers). M^{me} la duchesse de Gontaut a donné un ciboire à cette même église.

— Le *Moniteur* annonce que M. de Schonen, conseiller à la cour royale de Paris, a été déferé, le 12 de ce mois, à la cour de cassation, par M. le garde-des-sceaux, en vertu de l'article 56 de la loi du 20 avril 1810. On se rappelle que M. de Schonen a assisté aux funérailles de Manuel, et qu'il a prononcé sur sa tombe un discours.

— Le tribunal correctionnel, présidé par M. Huart, s'est occupé mercredi dernier du procès relatif à la *Relation historique des funérailles de Manuel*. Les prévenus, MM. Mignet, Sautélet et Gautier-Laguionie, se sont présentés à la barre. M. Mauguin, avocat, a donné lecture de trois lettres, par lesquelles MM. de Lafayette, Laffite et Manuel frère demandent à être compris dans la procédure. Un avoué, au nom de M. de Schonen, conseiller à la cour royale de Paris, a demandé que son intervention fût admise, puisque le discours qu'il a prononcé sur la tombe du défunt est au nombre des passages incriminés. Le tribunal a donné acte de ces diverses demandes, a joint le tout au fond, pour y être fait droit par un seul et même jugement, et a ordonné qu'il soit passé de suite aux débats. M. Delapalme, avocat du Roi, à la suite d'une discussion très-développée, a présenté la brochure comme contenant les délits d'outrages envers la chambre des députés de 1823, relativement à l'expulsion de Manuel; d'outrages envers la gendarmerie et le préfet de police, et de provocations à la révolte. Il a conclu, en conséquence, à ce que M. Mignet, auteur de la relation, fût condamné à deux mois de prison et 2000 fr. d'amende, et à ce que MM. Gautier-Laguionie, imprimeur, et Sautélet, libraire, fussent condamnés chacun à un mois de prison et 1000 fr. d'amende. Après la plaidoirie de l'avocat Mauguin, le tribunal a remis la cause à huitaine, pour entendre les autres défenses.

— On a saisi lundi dernier, chez plusieurs libraires, un écrit intitulé : *Notice sur M. Manuel, ancien député de la Vendée*, seconde édition.

— L'honneur pour un libraire consiste apparemment à ne pas vendre de mauvais livres qui pervertiroient la jeunesse et favoriseroient la licence et l'impiété. Ce n'est donc pas sans surprise que nous avons vu dans la feuille d'annonces du *Constitutionnel* du 19, un avis d'un libraire qui forcé, dit-il, par des circonstances indépendantes de sa volonté de quitter un commerce qu'il exerceoit depuis quarante ans avec honneur, propose une vente de ses livres, parmi lesquels sont toutes les *OEuvres de M. Pigault-Lebrun*, les *OEuvres complètes de Volney*, l'*Histoire de Paris*, par Dulaure, la *Ligue des nobles et des prêtres contre les peuples et les rois*, etc. S'il y a de l'honneur à vendre de tels livres, où sera le déshonneur pour un libraire?

— La place de Paris manquoit de magasins d'approvisionnement pour le service des troupes qui y tiennent garnison. Ceux qui existoient n'étoient ni réunis, ni suffisans. Cette lacune va être remplie. Les nouveaux magasins situés sur le quai de la Rapée, près de Bercy, avancent rapidement. Ils seront fort vastes et d'une belle construction. Déjà le magasin de fourrage est en activité.

— Les exposans au Louvre préparent une pétition dont le but est de solliciter du gouvernement la réalisation du projet de palais des manufactures proposé par M. Rey. Elle est déjà signée par tous les membres du conseil-général des manufactures, qui, pour la plupart, sont exposans.

— Un incendie, dont la violence est presque sans exemple, a réduit en cendres, le 9 de ce mois, la commune de Chambon (Puy-de-Dôme). Quelques étincelles, échappées de la forge d'un maréchal, et portées par le vent jusqu'au toit de sa chaumière, ont occasionné en peu d'instans la destruction du village entier. En effet, à l'exception de la modeste demeure du curé, qui seule étoit couverte en tuiles, et de l'église, dont le clocher toutefois a été endommagé, 60 bâtimens ont été la proie des flammes, avec tout le mobilier, les provisions, les récoltes, en un mot, avec la subsistance de leurs habitans pour une année entière. Personne n'a péri dans cet affreux désastre; mais un grand nombre de familles sont réduites à la plus profonde misère. M. l'évêque de Clermont s'est empressé de remettre au curé de Chambon un premier secours de 140 fr.

— Un incendie qui a éclaté le 13, à Souffelweyersheim, près de Strasbourg, a détruit plusieurs bâtimens de ce beau village, et menaçoit de le détruire entièrement en cendre; mais grâce aux prompts secours venus de Strasbourg et des environs, et aux soins de M. le préfet du Bas-Rhin et de plusieurs maires, ce désastre n'a pas eu d'autres suites.

— Le prix de l'académie de Cambrai a été décerné dernièrement à M. Miel pour son *Ode sur Fénelon*, précédée d'un abrégé de la vie de l'illustre prélat.

— Dans la soirée du 7 de ce mois, un orage terrible, venant de la chaîne du Jura et se dirigeant vers le Rhin, a éclaté sur Mulhouse; les coups de tonnerre se succédoient avec une violence et une rapidité effrayante. La foudre est tombée, à Altkirch, sur un bâtiment sans l'incendier; mais les vignes ont été hachées par la grêle, qui a tué plusieurs volailles dans les basses-cours. Des torrens de pluie inondoient la campagne, et les villages de Brunstadt, Halsheim et Stixheim étoient entièrement sous l'eau.

— M. l'abbé Demeuré, proviseur du collège royal de Nantes, est nommé en la même qualité au collège royal de Lyon.

— Le 15 août, jour de la fête patronale de la cathédrale d'Ajaccio, on y a exposé, pour la première fois, un magnifique ostensorio fabriqué à Lyon. Cette pièce, qui est le plus bel ornement de ce genre qui soit en Corse, a excité l'admiration par la beauté des dessins et par le fini du travail. On a eu occasion de remarquer combien les artistes de France excellent dans cette branche de l'orfèvrerie.

— M. Mosmans, avocat à Nimègue, a été arrêté dernièrement à sa maison de campagne, et conduit à main armée dans la maison d'arrêt de Bruges, où il a été renfermé avec M. de Vliegheer, éditeur de la nouvelle *Gazette de Bruges*. M. Mosmans est auteur de l'article qui a paru le 2 décembre 1826, sous le titre d'*Anecdotes*.

— La ville de Roka, dans la Russie d'Asie, si célèbre par ses riches mines de cuivre, a été presque entièrement détruite par un tremblement de terre.

M. de Cheverus, archevêque de Bordeaux, a présidé, pour la première fois, la distribution des prix du petit séminaire de Bazas. Elle a été précédée d'un exercice littéraire en l'honneur du prélat. L'un des poètes a peint les regrets de l'Amérique à son départ; l'autre, la douleur des habitans du Tarn; un troisième a célébré la joie d'un vaste diocèse à l'arrivée du nouvel archevêque. L'éloge, la pastorale et l'ode étoient toutes également en vers français. La dernière commençoit ainsi :

Peuple, ne gémis plus, que tes larmes tarissent,
De cantiques pieux que tes murs retentissent,
Revêts les ornemens de tes solennités.
Dieu dispense à son gré l'orage ou la rosée;
S'il te ravit Elie, il te rend Elysée :
Peuple, adore ses volontés.

Le poète a supposé que le prélat que le diocèse de Bordeaux a perdu se félicite dans les cieux du choix de son successeur, et exhorte son troupeau à le chérir :

Béni soit le Seigneur! gloire à son nom suprême!
Il a rempli mes vœux, et le troupeau que j'aime,
Délaissé pour un jour, trouve un nouveau pasteur.
Pour remettre en ses mains ma paisible houlette,
C'est lui que désiroit ma tendresse inquiète;
C'est lui qu'avoit choisi mon cœur.

Qu'il vive sur tes bords, plein de gloire et d'années!
Par lui que la vertu règle tes destinées!
Suis d'un si doux prélat les exemples touchans.
Et toi, séjour sacré, toi qui fus mon ouvrage,
Bazas, réjouis-toi; c'est ma vivante image
Que mon cœur lègue à mes enfans.

Après une courte allocution, dans laquelle M. de Cheverus, attribuant à son vertueux prédécesseur les succès du petit séminaire de Bazas, dit, entr'autres : *Il a moins parlé que moi; mais ce qui vaut mieux, il a fondé des établissemens qui lui survivent et qui font sa gloire*, le prélat procéda à la distribution des prix, et annonça que le prix d'honneur alloit être donné par M. le sous-préfet de Bazas, au nom de M. d'Haussez, préfet de la Gironde, qui avoit souhaité montrer par là l'intérêt qu'il prend aux succès de l'établissement.

Histoire du mariage des prêtres en France, particulièrement depuis 1789, par M. Grégoire; 1826, in-8°.

(Suite du n° 1354.)

Comment vit-on un si grand nombre de prêtres oublier leurs engagements pendant la révolution et contracter des mariages? C'est ce qui ne s'explique que trop par la terreur qui régnoit alors, par l'esprit de vertige, par les passions humaines, et par cette pente qui d'une première faute mène souvent à d'étranges égaremens. Des prêtres qui avoient fait le serment contre le cri de leur conscience, qui y avoient persévéré malgré les avertissemens de l'autorité, qui s'étoient liés au schisme par des actes réitérés, qui avoient eu la foiblesse d'applaudir aux premiers excès de la révolution, se trouvèrent préparés insensiblement à des chutes plus honteuses. Chaque pas qu'ils faisoient dans cette route étoit un engagement qui les pousoit à d'autres foibleses, et pour eux se vérifioit chaque jour cette maxime du prophète, qu'*un abîme appelle un autre abîme*. On ne peut nier que ce ne soit là l'histoire de beaucoup de prêtres qui n'avoient pas prévu que tel dût être le résultat de leurs premières concessions, de leurs liaisons avec les révolutionnaires, de leurs ménagemens timides, de leur participation à des actes plus ou moins iniques. Cette observation, que beaucoup de personnes ont faite comme nous, et qui sort naturellement d'une étude un peu attentive de l'histoire de notre temps, devoit trouver sa place dans un ouvrage de la nature de celui de M. Grégoire; mais elle pouvoit compromettre le clergé constitutionnel, et alors l'auteur l'a politiquement supprimée. Loin d'avouer que l'adhésion au schisme ait été pour grand

nombre d'ecclésiastiques un acheminement à de plus grands scandales, il s'efforce de dissimuler la part que le clergé constitutionnel a eue à ces scandales, il voudroit que l'on crût que ces scandales sont communs aux assermentés et aux insermentés. Ainsi, il a soin de dire que, sur sept ou huit évêques mariés, il y en avoit trois de l'ancien régime; d'abord tous ceux qui se marièrent étoient de l'ancien régime, en ce sens qu'ils avoient été ordonnés avant la révolution; et pouvoit-il en être autrement, puisque le nouveau régime ne faisoit que de naître, et n'avoit pas encore eu le temps de fournir le clergé de beaucoup de recrues? Mais ces évêques de l'ancien régime qui se marièrent, avoient commencé par souscrire aux innovations de l'assemblée constituante, ils avoient fait le serment, ils s'étoient affiliés au clergé constitutionnel, et ils lui appartiennent tout entiers. De plus, l'auteur diminue, sans doute à dessein, le nombre des évêques mariés; il n'en compte que sept ou huit, tandis que, sans compter même ceux qu'il appelle des évêques de l'ancien régime, il y eut neuf évêques constitutionnels qui contractèrent mariage. Nous ne voulons point parler ici sur des ouï-dire ni citer des autorités suspectes, nous nous en rapportons à un *Tableau des évêques constitutionnels* publié par eux, et qui se trouve dans leurs *Annales*, tome XI, page 155. Or, ce tableau indique comme s'étant mariés, Lindet, évêque de l'Eure; Massieu, de l'Oise; Porion, du Pas-de-Calais; Minée, de la Loire-Inférieure; Torné, du Cher; Laurent, de l'Allier; Pontard, de la Dordogne; Joubert, de la Charente, et Dumouchel, du Gard. Que si, à ces évêques mariés, on ajoute ceux qui apostasièrent publiquement, Gobel, Huguet, Gayvernon, Savines, Lefessier, Deville; ceux qui envoyèrent leurs lettres de prêtrise et déclarèrent renoncer à leurs fonctions, Lalande, Séguin, Marolles, Primat, Thibault, Héraudin, Molinier, Diot, etc.; ceux qui prirent des

emplois civils et abandonnèrent leur état, ceux qui siégèrent à la convention et participèrent à un régime atroce et à une législation impie, ceux qui provoquèrent la condamnation de Louis XVI; si, dis-je, on réunit toutes ces classes, on aura une idée des scandales de l'épiscopat constitutionnel, et on pourra apprécier les services que ses membres ont rendus à la religion.

Dans le second ordre du clergé constitutionnel brillèrent les mêmes exemples de fidélité et de courage. M. Grégoire ne nomme qu'une vingtaine de prêtres mariés, Cournand, Michel, Fantin des Odoards, Gaudin, Bruslon, Soulavie, Coisnon, Trassard, Roberjot, Mulot, Champagne, Foulon, Cotte, Laplanche, Chabot, Tolin, Lebreton, Siauve, Ventenat, Nouet, Willemin et Barbier (1). De plus, car il règne dans son livre beaucoup de confusion, il nomme encore çà et là quelques prêtres mariés, Jourdan, curé de Saint-Etienne; Dolivier, curé de Mauchamp; Osselin, vicaire à Versailles; Lemaire, curé de Bazolle; Chevalot, curé dans la Haute-Saône; Barbier, dans Seine-et-Oise; Dubourg, curé de St-Benoît-sur-Seine; Aubert, vicaire de Ste-Marguerite à Paris; Lecorney, curé du Hâvre; Gratiolet, à Tonneins. Mais c'est évidemment par discrétion qu'il a cité si peu de noms; il a craint d'affliger d'anciens amis ou de flétrir la mémoire de ses collègues. Ainsi, il ne nomme point Paultier et Roux, le premier Bénédictin, le deuxième vicaire épiscopal à Langres, tous deux membres de la convention et tous deux mariés. Un autre collègue dont M. Grégoire a eu honte sans doute de prononcer le nom, est cet horrible Lebon, qui a laissé une si épouvantable renommée; Lebon avoit été dans l'Oratoire, il en sortit ensuite, devint curé constitution-

(1) Nous donnerons plus tard des détails sur quelques-uns de ces personnages, qui ont laissé des écrits ou ont joué un rôle pendant la révolution.

nel auprès d'Arras, et fut un des plus empressés à se marier ; il établit un tribunal révolutionnaire à Arras , et ne se plaisoit que dans le sang et les supplices. Accusé de tous côtés après le 9 thermidor, il périt sur l'échafaud le 5 octobre 1795. Un autre scélérat non moins exécrationnable, et dont M. Grégoire a aussi évité de parler, quoique prêtre marié, est Schneider, vicaire épiscopal à Strasbourg, et fameux en Alsace par ses cruautés ; il voyageoit accompagné d'une guillotine, et fut exécuté lui-même le 2 avril 1794.

(*La fin à un numéro prochain.*)

NOUVELLES ÉCCLÉSIASTIQUES.

ROME. M. le baron de Damas a fait remettre par M. l'ambassadeur de France, à M^{sr} Nevi, ancien auditeur de la nonciature, une tabatière d'or ornée de brillans, pour lui témoigner la bienveillance particulière du Roi, et l'estime que S. M. faisoit de son caractère ainsi que de ses travaux. M^{sr} Nevi, ancien auditeur de la nonciature sous M. le cardinal Macchi, est aujourd'hui camérier du saint Père.

— Le prince Gagarin, qui étoit chargé d'affaires de Russie près le saint Siège depuis la mort du chevalier d'Italinski, est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de l'empereur près le saint Siège ; il a présenté, le 7 septembre, en cette qualité, ses lettres de créance au saint Père, et a fait ses visites aux cardinaux et prélats.

— Par un avis du 30 août dernier, tous les membres du clergé dans l'Etat de l'Eglise, et toutes les corporations religieuses des deux sexes sont invités à ne point faire usage de laine étrangère dans leurs habillemens. S. S. leur en donnera l'exemple, et exhorte tous les employés et tous ceux qui reçoivent un traitement du trésor dans tout l'Etat, à se conformer à cet avis, qui a pour objet d'encourager les manufactures du pays.

PARIS. Le samedi 22, M. l'archevêque a fait l'ordination dans sa chapelle ; il y a eu onze prêtres dont deux de Paris, cinq diacres, quatre sous-diacres, neuf minorés et deux tonsurés.

— Le dimanche 30 septembre, on célébrera par anticipation, dans l'église de Vanvres, près Paris, la fête de saint Remi, patron de la paroisse. Les reliques du saint seront portées solennellement à la procession, et resteront exposées toute la journée. M. Charpentier, curé de Saint-Etienne-du-Mont, officiera tout le jour, et M. l'abbé Fontanel, vicaire de Saint-Merri, prêchera après l'évangile.

— Quelques journaux ont annoncé que le pourvoi de Nicolas-Joseph Molitor, condamné aux travaux forcés à perpétuité par la cour d'assises de Seine-et-Oise, avoit été rejeté par la cour de cassation dans son audience du 22 septembre; Molitor a, de plus, été désigné comme *ministre du culte*. Il convient de remarquer que Nicolas-Joseph Molitor n'est pas Français, étant né à Vitry, dans le grand-duché de Luxembourg; il n'exerçoit point le ministère ecclésiastique, et avoit été interdit par M. l'évêque de Versailles, au mois de février 1824, et par conséquent, il y a trois ans et demi. En outre, on a de graves raisons de croire que cet individu n'est pas prêtre. Les journaux, qui ont fait mention de l'arrêt, ne manqueront pas sans doute de donner place à ces explications, qui sont authentiques. Il y auroit peu de loyauté à laisser peser sur le clergé français une flétrissure qui ne tombe que sur un étranger, sur un homme interdit et suspect même d'avoir usurpé un titre respectable.

— Parmi les établissemens qui ont excité l'intérêt du Roi à son passage dans le nord, on doit citer celui de Notre-Dame de Lommelet, près Lille, qui sert pour les aliénés et pour les personnes atteintes de maladies mentales. Depuis deux ans que les Frères de la charité ont créé cet établissement, ils ont été assez heureux pour procurer la guérison d'une vingtaine de malades qui ont été rendus à la société, et peuvent s'y livrer à leurs occupations ordinaires; d'autres donnent en ce moment de semblables espérances. La douceur, les bons soins et les principes de religion sont les principaux moyens qu'emploient les Frères pour guérir leurs malades, qui sont traités en outre par le docteur Maccartan; aussi voit-on rarement parmi eux des furieux. Dans ce moment, le local devient trop resserré pour le nombre des malades, dont une partie appartenant à des familles honnêtes, mais ruinées, est à la charge des religieux. On a donc résolu de faire de nouvelles constructions, et sur le

rapport favorable qui en a été fait au Roi par M. le duc de Blacas et par M. le préfet du département, S. M. a accordé un secours de 1000 fr. pour aider aux travaux projetés. Plusieurs fonctionnaires ont suivi cet exemple et ont souscrit pour la bonne œuvre. On peut s'adresser, pour les dons et renseignemens, au supérieur de la maison de Lommelet, ou à M. Dusart-Descarnes, administrateur des hospices, à Lille. Les fidèles éprouveront sans doute le désir de favoriser un tel projet. Les services des religieux leur donnent droit à la confiance de tous les amis de l'humanité; le conseil-général du Gard a, dans sa dernière session, émis un vote en faveur de la reconnaissance formelle des Frères de Saint-Jean de Dieu.

— M. l'évêque de La Rochelle est arrivé le 14 septembre dans sa ville épiscopale; son entrée dans le chef-lieu de son diocèse a été très-solennelle. Les remparts et les rues étoient couvertes de monde, chacun vouloit voir le prélat, qui, de la tente dressée sur les remparts, a donné sa première bénédiction à son troupeau. Le plus beau temps a favorisé cette cérémonie, qui est pour le diocèse le présage d'une heureuse administration. Le nouvel évêque a répondu gracieusement aux divers discours qui lui ont été adressés. Il est monté en chaire dans sa cathédrale, et a parlé avec une effusion de cœur qui a pénétré ses auditeurs. Désormais, a-t-il dit, il alloit consacrer ses travaux et sa vie au bonheur de ses diocésains. Ses entretiens particuliers ont confirmé l'idée qu'on avoit conçue de son affabilité et de ses talens. Le prélat a montré partout cette piété, cette prudence, cet à-propos qui commandent le respect et inspirent la confiance. Il a nommé immédiatement ses deux grands-vicaires, qui sont MM. Pierre-Alexandre Gaboreau, chanoine de la cathédrale et vicaire capitulaire, et Jean-Thomas Cournol, ecclésiastique qui est arrivé avec M^{sr}. Le prélat s'occupe déjà de l'administration du diocèse, et se propose de se rendre à Saintes, où on lui a préparé un logement, et de faire même quelque séjour dans cette ancienne ville épiscopale, d'où il pourra mieux veiller sur cette partie du diocèse.

— La retraite ecclésiastique s'est ouverte à Beauvais le dimanche soir, 9 septembre, au grand séminaire. Elle a été donnée par M. Boyer, qui a fait tous les jours une conférence et deux discours. On a écouté avec le plus vif intérêt

cet excellent prédicateur, dont la plus grande partie des diocèses de France ont entendu la voix, et admiré le zèle et les talens. M. l'évêque n'a pas seulement suivi toutes ses prédications, il a parlé souvent lui-même, ou pour adresser aux ecclésiastiques de sages exhortations, ou pour faciliter la méditation des sujets traités par le prédicateur. Après la conférence surtout, M^{sr} profitoit des principes qui venoient d'être établis pour donner des avis importans. Le prélat s'est montré constamment le père de ses prêtres. Résidant au séminaire, il étoit avec eux au réfectoire et pendant les récréations, et leur consacroit tous les instans qui séparaient les exercices. Aussi, les résultats de cette retraite, à laquelle 133 prêtres se trouvoient réunis, ont-ils été on ne peut plus satisfaisans. Le silence et le recueillement ont été plus d'une fois loués par le prédicateur, qui exprima le vœu de trouver partout la même édification. Le samedi, M. Boyer a prononcé, après l'oraison, son dernier discours, dont le sujet étoit l'union qui doit régner parmi les prêtres. Peu de temps après, le clergé est venu chercher M. l'évêque, et l'a conduit à la chapelle du séminaire. Le prélat a célébré la messe, à laquelle tous les prêtres ont communiqué. Avant la rénovation des promesses cléricales, M^{sr} a prononcé un discours sur l'excellence du bienfait de la retraite, et sur le soin que devoient mettre les prêtres à conserver tant de grâces pour eux-mêmes et pour les peuples auxquels ils alloient être bientôt rendus. La cérémonie terminée, on a distribué à chacun un réglement de vie sacerdotale, avec la liste des ecclésiastiques qui étoient venus à la retraite. M. Boyer est parti, sans prendre un moment de repos, pour recommencer à Noyon des travaux auxquels son courage seul peut trouver les moyens de suffire. M. Feutrier ne pouvant s'y rendre, à cause de l'arrivée prochaine du Roi à Beauvais, le prédicateur est parti avec M. l'abbé Douillac, grand-vicaire du diocèse et archidiacre de Noyon. Quatre-vingts prêtres s'y trouvoient réunis au petit séminaire, où M. l'évêque est arrivé le jeudi soir. Il a fait le samedi la clôture de la retraite, et en outre une ordination. Les retraits ont témoigné leur reconnoissance à M^{sr}, qui, non content de leur procurer les secours les plus précieux sous le rapport spirituel, avoit fait généreusement les frais des deux retraites, et tous se sont séparés remplis de courage et de consolations.

— Le 11 septembre dernier, M. l'évêque d'Orléans a fait sa visite pastorale à Gien, en même temps le prélat a présidé à la translation des reliques de sainte Félicule, vierge et martyre; patronne de la ville; cette sainte est citée dans le martyrologe romain avec saints Vital et Zénon. Ses reliques étoient autrefois dans l'église collégiale de Gien, et le chapitre en avoit donné une portion, en 1200, au chapitre de Saint-Martin de Léré, dans le Berri. Mais en 1507, les protestans ravagèrent les églises de Gien, mirent à mort onze prêtres, et détruisirent particulièrement le chœur de l'église collégiale, qui avoit été dotée par saint Louis, comte et seigneur de Gien, comme l'attestent des titres qui existent encore. La châsse de sainte Félicule ayant été brûlée comme les autres, la ville de Gien en étoit privée, lorsque dans ces derniers temps, sur la demande de M. l'abbé Vallet, curé de Saint-Louis de Gien, M. de Fontenay, archevêque de Bourges, fit extraire de la châsse de Léré une portion des reliques de la sainte pour en gratifier l'église de Gien. Cette portion fut déposée dans une châsse neuve, en l'église du 1^{er} Oratoire de Gien, bâtie par Louis XIV. La translation vient de se faire avec pompe au jour indiqué. Après que M. Lenoir, maire de la ville, eut complimenté M. l'évêque au presbytère, et que le prélat eut répondu de la manière la plus gracieuse, le collège se mit en marche pour aller prendre la châsse. Le prélat étoit sous le dais, et les cordons étoient portés par les premiers fonctionnaires. Un clergé nombreux, tous les corps, la compagnie des pompiers, la gendarmerie, formoient un grand cortège. On monta processionnellement à l'église St-Louis, où l'on conserve des reliques du saint roi: M. le curé fit, à la porte de l'église, son compliment à M. l'évêque, qui répondit avec affabilité. Après la messe, le prélat donna la confirmation et la bénédiction du saint Sacrement. Le lendemain, après la messe célébrée au 1^{er} Oratoire, M^{sr} donna également la confirmation, et adressa aux enfans une pieuse exhortation.

— Les journaux d'Irlande annoncent que M. Patrice Magrath, curé de Pilltown, est parti de Dublin le 15 septembre pour se rendre à Paris, où il va être président du séminaire irlandais. Ils ajoutent que cet ecclésiastique est propre, par ses qualités et son mérite, à occuper cette place importante, et qu'il emporte les regrets de tous ses paroissiens.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi a été reçu, le 20, à la limite du département de Seine-et-Oise, par M. le comte de Tocqueville, préfet, accompagné de M. de Boulancy, sous-préfet de Pontoise. Plus loin, M. le maire de Beaumont a eu l'honneur de complimenter S. M. Le Roi a traversé cette ville, escorté par la garde nationale. M. le préfet de la Seine, M. le préfet de police, avec les deux secrétaires-généraux, M. le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Denis, s'étoient rendus à la limite du département de la Seine, aux confins du territoire de Pierrefitte, où se trouvoient également le maire de cette commune, celui de Stains, et plusieurs autres maires. Le Roi, étant arrivé à deux heures à cet endroit, a été harangué par M. le comte de Chabrol. Nous regrettons de ne pouvoir donner ici son discours, auquel S. M. a fait une touchante réponse, dans laquelle on remarque ces mots : « La ville de Paris sait aussi que j'ai des titres à son amour et des droits à sa confiance. » Les cris de *vive le Roi!* et des fanfares cachées sous des berceaux de feuillages qu'on avoit disposés sur la route avec beaucoup de goût, ont suivi la réponse de S. M. Le petit village de Pierrefitte, qui est le premier en entrant dans le département de la Seine, étoit élégamment pavoisé. Le Roi l'a traversé, et a trouvé plus loin M. le maire et le conseil municipal de Saint-Denis, qui s'étoient rendus sur son passage, à l'entrée de la ville, près d'un arc de triomphe en verdure. S. M. a adressé quelques paroles de bonté à M. de Chambaut, maire de Saint-Denis, et a continué sa route en passant à Saint-Ouen, Clichy et Boulogne, où les autorités lui ont rendu les mêmes hommages, ainsi que plusieurs maires des communes voisines, qui s'étoient portés également sur son passage. S. M. est ensuite arrivée à Saint-Cloud, et toujours dans le meilleur état de santé.

— Le lendemain de l'arrivée du Roi, vendredi dernier 21, une messe de *Requiem* a été célébrée à la chapelle du château de Saint-Cloud, pour feu S. M. Louis XVIII. Le Roi et la famille royale y ont assisté. M. le duc d'Orléans et sa famille, qui étoient venus rendre leurs hommages à S. M., ont également assisté à cette messe d'anniversaire. Le Roi a tenu ensuite le conseil des ministres, auquel M. le Dauphin a assisté.

— Le Roi a accordé sur sa cassette une somme de 35,000 fr. à répartir entre les officiers du camp de Saint-Omer, en dédommagement des dépenses extraordinaires qu'ils ont faites dans cette circonstance.

— Avant son départ de Saint-Omer, le Roi a donné au sous-préfet et au maire des boîtes enrichies de diamans, et a laissé des marques toutes particulières de souvenir à M. de Sandelin, dont S. M. avoit occupé l'hôtel. 10,000 fr. ont été versés par ses ordres dans la caisse des pauvres; enfin l'hôpital militaire et les hospices ont éprouvé les plus grands effets de la sollicitude paternelle du monarque.

— Partout le Roi a marqué son passage par les plus grands bienfaits. Avant de quitter le département du Pas-de-Calais, S. M. a remis à M. le préfet 30,000 fr. pour les pauvres.

— Non-seulement le Roi, pendant son voyage, accordoit de fortes sommes aux hospices et aux pauvres de chaque ville, mais on doit dire aussi que S. M. remettoit, à chaque maire de commune rurale qui venoit le complimenter sur son passage, un rouleau de 200 fr. destiné aux pauvres du village.

— En quittant Arras, le préfet, le maire et les différentes autorités remercièrent le Roi du séjour qu'il avoit fait dans le département du Pas-de-Calais, en lui témoignant le regret de le voir s'éloigner. De son côté, M. l'évêque d'Arras dit à S. M. : « Sire, ici finit mon diocèse et commencent mes regrets. Ils seront adoucis, si j'ai eu le bonheur de satisfaire Votre Majesté. » Le Roi lui répondit : « Oui ! je suis satisfait. »

— M^{me} la Dauphine a fait un don, à la société maternelle de Toulouse, d'une somme de 2000 fr.

— Nous avons reçu de nouveaux détails sur le séjour de M^{me} la Dauphine à Cherbourg. On avoit fait les plus grands préparatifs pour recevoir S. A. R., qui fut reçue, le 10, à l'entrée de la ville, sous un bel arc de triomphe. Elle se rendit, en calèche découverte, au palais qui lui avoit été préparé. Elle y étoit attendue par M. l'évêque de Coutances et M. le préfet de la Manche, qui s'étoient rendus exprès à Cherbourg. M^{me} la Dauphine reçut aussi toutes les autorités civiles et militaires et les corps ecclésiastiques. Elle s'informa à M. le curé de la grandeur de son église, et lui manifesta le désir qu'elle avoit de voir s'en élever une autre. Elle daigna parler long-temps aux Frères des écoles chrétiennes. Le lendemain 11, S. A. R. entendit dans ses appartemens la messe, qui fut célébrée par M. l'évêque de Coutances; ensuite elle visita le port, et passa en revue les troupes de la marine et de la garnison; plusieurs fois elle adressa la parole à de simples soldats. S. A. R. admit à son dîner les principales autorités, et particulièrement M. le préfet, M. l'évêque de Coutances et M. le curé de Cherbourg. Un feu d'artifice fut ensuite tiré. Le 12, M^{me} la Dauphine visita la chapelle de Notre-Dame du Vœu, fondée par la princesse Mathilde, reine d'Angleterre, échappée d'un naufrage. Elle y fut reçue par M. l'évêque, assisté de M. Laisné, curé de Cherbourg, vicaire-général. M^{sr} célébra la messe avec les ornemens donnés à la chapelle par M^{me} la Dauphine, et se servit d'un calice donné par saint Louis au bienheureux Thomas Helye, prêtre de Béville. S. A. R. visita ensuite les deux hôpitaux de la marine et de la ville; elle y prodigua toute sorte de consolations, et voulut entrer dans la chambre de l'hôpital maritime où son auguste père avoit couché. Ensuite elle s'embarqua une seconde fois pour aller visiter la digue, où elle désiroit voir une pierre qu'on y conserve encore, sur laquelle le Roi son père a diné avec toute sa cour, et pour être témoin de la manœuvre d'une frégate. L'auguste princesse partit à cinq heures, en témoignant à M. le maire de Cherbourg sa vive satisfaction. Toutes les maisons, décorées de verdure et de drapeaux blancs, étoient universellement illuminées le soir. Nous avons annoncé précédemment les bienfaits que S. A. R. avoit laissés dans cette ville.

— A Rennes, M^{me} la Dauphine a assisté aux manœuvres faites au polygone par l'artillerie, et a passé la revue des troupes qui se trou-

voient dans la ville. Les artilleurs avoient fait toute sorte de préparatifs pour bien recevoir la princesse. Après les exercices, S. A. R. daigna consentir à perpétuer le souvenir de sa présence au polygone par la plantation d'un arbre. Elle voulut elle-même se servir de la bêche, malgré l'offre que lui fit le général de Salle, commandant l'artillerie, de lui épargner cette peine.

— Après s'être arrêtée pendant la matinée du 18 à Vibraye, chez son chevalier d'honneur, M^{me} la Dauphine a consacré le reste de la journée à séjourner chez M. le duc de Montmorency, dans son noble et magnifique château de Courtalain, où la plus brillante fête lui avoit été préparée. S. A. R., dont la bonté est inaltérable, s'en est échappée quelques momens dans la soirée pour se rendre auprès du lit d'un fermier qui avoit éprouvé la veille un grand accident, et que la présence d'une aussi bonne princesse a semblé rendre tout d'un coup à la santé.

— M^{me} la Dauphine, à son passage à Chartres le 19, est descendue à la préfecture, où elle a reçu toutes les autorités; ensuite elle s'est rendue à pied dans la cathédrale, où M. l'évêque l'attendoit à la tête de son chapitre. En se rendant à cette église, où S. A. R. a entendu la messe, l'auguste princesse avoit voulu remettre elle-même, au nom du Roi, à dix braves chasseurs du 5^e régiment, et à un gendarme de la brigade de Chartres, des médailles d'honneur qui leur ont été accordées par S. Exc. le ministre de l'intérieur, en récompense du généreux dévouement qu'ils ont montré dans l'incendie qui dévora plus de 200 maisons, le 4 juin dernier, au village de Coudray. Il seroit difficile d'exprimer la reconnaissance et la joie de ces excellens militaires à la vue d'une récompense qui recevoit tant de prix des mains qui la distribuient; les spectateurs n'en furent pas moins émus. Avant de quitter Chartres, M^{me} la Dauphine remit pour les pauvres, à M. le baron de Giresse, préfet, une somme de 1000 fr., qui leur a été distribuée par les soins de M. l'évêque et de M. le maire de Chartres.

— Dans la nuit du 19 au 20, le feu a pris à la Villette, près Paris, dans les magasins de MM. Lefèvre et Cousin. Près de 1400 pièces remplies de vin et d'esprits ont éclaté, malgré les secours qui avoient été portés dès le commencement de l'incendie. Les efforts des pompiers et de plusieurs détachemens venus de Paris ont empêché que le feu ne gagnât les établissemens voisins.

— Un affreux incendie a éclaté, dans la journée du 3 de ce mois, à Choisy-au-Bac, près de Compiègne. Cinquante-une habitations et cinq fermes, avec toutes les récoltes, ont été la proie des flammes. La perte est évaluée à près de 200,000 fr. Plus de 200 habitans se trouvent sans asile et manquent de linge et de vêtement. La cause de ce déplorable événement est le fait d'une fille en démence qui a mis le feu à sa maison. C'est à l'intrépidité et aux efforts des chasseurs de la garde royale, dont plusieurs ont été grièvement blessés, et à l'activité des pompiers de Compiègne, que l'on doit la conservation du reste des habitations et de l'église de cette malheureuse commune.

— Dans la nuit du 10 au 11 de ce mois, un incendie a consumé une grande partie du village de Sevigny-Walenne (Ardennes). On évalue la perte à plus de 150,000 fr.

— Un orage épouvantable, accompagné de grosse grêle, a causé beaucoup de ravage, le 3 de ce mois, à Challex, et dans d'autres communes du département de l'Ain, ainsi que dans le canton de Genève et dans la Savoie.

— Une vaste et grande entreprise, projetée depuis près d'un siècle, pour le dessèchement des marais de la vallée d'Anthion, s'exécute depuis trois ans au Pont-de-Cé (Maine-et-Loire). Déjà un large canal, deux levées et un pont sont achevés; un autre pont, nécessaire à la même entreprise, se construit sur la route royale de Paris aux Sables-d'Olonne. La première pierre de ce pont a été bénite, le 17 septembre, par M. le curé de Saint-Aubin, et a été posée par M. le comte de Bagnéux, préfet du département.

— Le comte d'Espagne est nommé capitaine-général de la Catalogne. Une partie des troupes espagnoles qui formoient l'armée d'observation sur les frontières du Portugal, se porte sur la Catalogne. Dans peu de jours, 20 ou 25,000 hommes de bonnes troupes vont se trouver en face des rebelles. Le roi a donné les ordres les plus terribles contre eux. La peine de mort est prononcée contre tout individu qui sera trouvé les armes à la main; l'exécution militaire aura lieu sur le lieu même de l'arrestation. En attendant, les insurgés ont toujours une junte bien établie à Manreza.

— Le roi d'Espagne a dû partir le 22 de Madrid pour Tarragone, accompagné du ministre Calomarde, du capitaine des gardes et de quelques subalternes: S. M. veut, suivant un décret adressé au conseil de Castille, examiner par elle-même les causes de l'état d'inquiétude où est la Catalogne. La reine est instituée régente pendant l'absence du roi. Déjà l'infant don Carlos étoit parti de Madrid précédant le roi dans ce voyage, pour démentir par lui-même sur les lieux les faux bruits répandus sur son compte par les insurgés.

— Par deux décrets du 5 de ce mois, la régente de Portugal a retiré au vicomte de Santarem le ministère de l'intérieur, de la marine et d'outre-mer, et en a confié le porte-feuille par *intérim* au dezembargador Gouvea-Durao.

— Le général Stubbs et le colonel Biquier, qui avoient adressé des représentations à la régente de Portugal sur l'exclusion du ministère du général Saldanha, ont été traduits, par décrets de la princesse, devant un conseil de guerre.

— L'infant don Miguel doit se mettre en route pour Lisbonne immédiatement après le retour de l'empereur d'Autriche à Vienne. S. M. y est attendue ces jours-ci, et sera suivie du prince de Metternich. On met la plus grande activité dans les préparatifs du départ du nouveau régent de Portugal.

— La régence prussienne d'Aix-la-Chapelle a publié, sous la date du 11 du mois, un ordre qui défend, d'après les intentions du roi de Prusse, à tous les jeunes gens des provinces prussiennes, de fréquenter les collèges tenus par les Jésuites.

— Une loi sanctionnée par le roi de Suède vient de défendre la traite des nègres sous peine de mort, les complices seront passibles de la peine d'emprisonnement de un à vingt ans.

— Un nouvel incendie qui a éclaté à Jassy, le 5 août, a consumé

près de 500 maisons. On assure que les pertes éprouvées par les habitans, dans cette journée et dans celle du 31 juillet, s'élèvent à 20 millions de roubles.

— La Porte a rejeté décidément l'intervention des puissances dans les affaires du Levant. Le 31 août, à l'expiration de l'*ultimatum* fixé par les ambassadeurs de France, d'Angleterre et de Russie, le reiss-effendi a déclaré, de la manière la plus formelle à ces diplomates, que la Porte n'avoit aucune réponse à faire, attendu que son manifeste précédent contenoit tout ce qu'elle avoit à dire à ce sujet. Les ambassadeurs ont fait alors remettre au gouvernement turc une nouvelle déclaration qui contient l'exposé des mesures que vont prendre leurs cours afin de rétablir la paix dans le Levant : mais le reiss-effendi répéta encore deux fois, que la Porte ne feroit jamais d'autre réponse que celle du 9 juin, que la résolution du sultan étoit inébranlable. Les ambassadeurs ont alors fait embarquer leurs femmes et leurs enfans et expédié des courriers. De nouvelles instructions ont été en même temps adressées aux commandans des escadres française, russe et anglaise.

— La possession de l'île S. Fernando-Po a été cédée par l'Espagne au gouvernement anglais. Cette île est située près de la Guinée, et a 30 milles de longueur sur 13 de largeur. Elle n'a jamais été d'une grande valeur pour l'Espagne, et est même presque déserte. On ignore encore la cause de cette cession, ou ce qui a été donné pour équivalent à l'Espagne.

— L'ouverture de la session du conseil-général de la Guadeloupe a eu lieu à la Basse-Terre, le 5 juillet dernier, en présence de toutes les autorités de la colonie. M. le contre-amiral baron des Rotours, gouverneur de la Guadeloupe, a prononcé à cette occasion un discours d'ouverture. M. Coudroi de Laureal, président du conseil-général, a répondu au discours de S. Exc. Ces deux discours ont été suivis des cris prolongés de *vive le Roi! vivent les Bonaux!*

— Le gouvernement mexicain vient de faire faillite. Son ambassadeur en Angleterre n'ayant pu réussir à contracter un nouvel emprunt pour acquitter les intérêts d'un autre, a annoncé que les dividendes ne pourroient être payés. Une foule de familles anglaises, séduites par les intérêts élevés qu'payoient les bons Mexicains, et aveuglées sur le véritable état de cette république, avoient placé dans ces fonds toute leur fortune, et se trouvent ruinées.

— Le général Sucre, qui dominoit dans le haut Pérou, dont il accabloit les habitans par les plus onéreuses contributions, a été dernièrement l'objet d'une conspiration, et a enfin été forcé de quitter ce pays pour se rendre en Colombie auprès de Bolivar, dont il est le lieutenant.

— La population de la ville de Cincinnati, résidence de M. Fenwick, évêque de l'Ohio, qui n'étoit, en 1810, que de 2320 habitans, s'élevoit déjà, en 1819, à 10,283, et étoit, l'année dernière, de 16,220. Ce grand accroissement de population donne une idée de la prospérité progressive de cette contrée. Dans le cours de 1826, on a construit à Cincinnati 180 maisons de maître, indépendamment des magasins, etc.

Passage du Roi à Beauvais.

Le Roi vient de terminer, par son passage à Beauvais, un voyage, qui n'a pas été moins heureux pour le souverain que pour tous ceux de ses sujets qui ont joui de sa présence. Attendue avec la plus vive impatience, Sa Majesté avoit été précédée par M. le Dauphin, qui, se rendant, le lundi 17, d'Amiens à Saint-Cloud, s'est arrêté quelques instans à Beauvais. S. A. R. est descendue à l'hôtel de la préfecture, et s'est rendue de suite à la cathédrale, où elle a reçu la bénédiction du saint Sacrement; elle a été reçue par M. l'évêque, qui lui a adressé ce discours :

« Monseigneur, tous les regards contemplant avec admiration un prince, le plus bel ornement du trône, qui sait allier les vertus d'un chrétien au caractère d'un héros, qui a rehaussé encore la gloire de nos armes, et prouvé au monde que des Français, gouvernés par un Bourbon, seront toujours invincibles. Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage de notre reconnaissance, de notre dévouement et de notre amour. V. A. R. a ici un cortège digne d'elle; elle est environnée de Français fidèles qui ont donné leur cœur au Roi, et qui offrieroient au besoin leurs fortunes, leurs bras et leur vie.

» Que V. A. R. daigne distinguer, parmi les hommages que sa présence inspire, ceux du vénérable clergé que j'ai l'honneur de présider en ce moment. Il est constamment appliqué à faire fleurir cette religion si chère aux Bourbons, et que cette auguste dynastie s'est toujours montrée si jalouse de soutenir et de protéger. »

M. le Dauphin a répondu : « M. l'évêque, je suis sensiblement touché de tout ce que vous venez de m'adresser, et je vais avec confiance unir mes prières à vos vœux pour le Roi mon père, et pour le bonheur de la France. »

Avant de sortir de l'église, M. le Dauphin a fait le tour de la cathédrale, en exprimant le regret qu'un si beau monument ne fût point achevé. Il est ensuite monté en voiture au milieu des acclamations qui n'avoient point cessé de retentir depuis son arrivée.

Les vœux des habitans de Beauvais ont été comblés le mercredi 19 septembre. Les autorités n'avoient rien négligé pour préparer au Roi une réception selon leurs cœurs, et le zèle de leurs administrés a concouru à faire de ce jour une imposante solennité. A deux heures, le Roi, venant d'Amiens, a été reçu par le corps municipal qui attendoit Sa Majesté sous une tente dressée à quelque distance de la porte de la ville. Le maire a présenté au Roi les clefs de la ville, et a eu l'honneur de lui offrir en même temps l'hommage du conseil et des habitans. On ne sauroit décrire la foule et l'enthousiasme de la population, à laquelle s'étoit jointe celle de tous les environs. L'artillerie, le son des cloches, les acclamations unanimes; les arcs de triomphe, et les tentures qui couvroient les rues, tout annonçoit la joie la plus vive. Le Roi est monté en calèche à l'entrée

de la ville, et est allé ainsi, précédé des autorités civiles, à l'hôtel de la préfecture. Sa Majesté a mis près d'une heure à faire ce trajet. M. le comte de Puymaigre, préfet du département, étoit allé au-devant du Roi jusqu'aux limites de son département, et lui avoit adressé un discours auquel Sa Majesté a répondu de la manière la plus obligeante. Après un moment de repos, le Roi a reçu successivement tous les corps de la ville. En présentant le clergé, M. l'évêque a dit au Roi :

« Sire, le premier pasteur de ce diocèse, le chapitre, le clergé de cette ville, s'empresment de venir prendre part à la joie commune, et offrir à Votre Majesté l'hommage profond de leur respect et de leur amour.

» Les autels du Dieu de saint Louis sont chaque jour témoins et confidens des vœux que nous ne cessons d'adresser au ciel pour la conservation des jours précieux du Roi, et pour la prospérité de son règne. »

« M. l'évêque, a dit le Roi, je vous vois avec plaisir, et je reçois volontiers vos vœux et ceux de votre clergé. »

Après la réception, le Roi est monté en calèche, et a successivement visité les principales manufactures, les hospices et le séminaire, où Sa Majesté a été reçue par M. l'évêque, ainsi qu'à la pension des dames du Sacré-Cœur; elle s'est rendue, à huit heures, à l'hôtel-de-ville, où elle est restée jusqu'à dix heures. Trente personnes avoient eu l'honneur de dîner avec le Roi, qui avoit à sa droite M. l'évêque. Le lendemain, à neuf heures, le Roi s'est rendu à la cathédrale, où il a entendu la messe. M. l'évêque lui a adressé ce discours :

« Sire, jamais des émotions vives et douces n'ont remué plus profondément les âmes, que dans cette auguste circonstance. Eh! quel Français pourroit contempler d'un œil indifférent et froid le noble héritier de soixante rois très-chrétiens, le fils de Henri IV et de saint Louis, un prince appelé par les droits imprescriptibles de sa naissance à gouverner le plus beau des royaumes, digne, par les vertus et par le cœur, de régner sur une nation éclairée, sensible et généreuse; un prince qui ne s'est assis sur le trône que pour protéger la religion, pour procurer le bien de l'humanité; dont la seule ambition est de faire de son peuple le plus heureux des peuples, et de conquérir les cœurs par cette aimable popularité qui a tant d'empire sur les Français?

» S'il ne nous est pas encore permis, Sire, de laisser éclater nos transports, et de faire retentir le cri de joie et d'invocation d'un peuple fidèle, il nous est permis du moins de confier au ciel les sentimens de notre admiration, de notre reconnaissance, de notre amour, et de demander pour Votre Majesté les mêmes grâces qu'implorait la primitive Eglise pour les anciens maîtres du monde : « une longue » vie, un règne tranquille, des armées invincibles, un sénat fidèle, un » peuple vertueux, la paix dans l'univers, et tout ce que peut désirer » un homme et un roi. » C'est la prière qu'à l'envi vont adresser à Dieu pour Votre Majesté, et le pontife auquel les bontés du Roi ont imposé de si grandes dettes, et le clergé dévoué qui porte gravé dans son cœur la devise des Français : *Dieu et le Roi*, et la cité entière rassemblée dans ce temple pour célébrer son plus beau jour. »

Le Roi a répondu : « M. l'évêque, allons au pied des autels remercier Dieu des grâces qu'il m'a déjà accordées; allons lui demander celles dont j'ai encore besoin pour assurer de plus en plus le bonheur de mon peuple, et par lui gouverner heureusement une nation à laquelle je suis glorieux de commander. »

Sa Majesté a été ensuite conduite sous le dais au trône qui lui avoit été élevé. Le chœur de la cathédrale, couvert de riches tapis, décoré avec beaucoup de goût, offroit un aspect magnifique. La messe a été célébrée par M. l'abbé Guénard, vicaire-général. M. l'évêque étoit auprès du Roi, faisant les fonctions de premier aumônier. Des cris de *vive le Roi* ont accompagné le Roi au-delà des portes de la ville, d'où le Roi est parti pour se rendre à Saint-Cloud. Sa Majesté a fait remettre à M. l'évêque une somme de 4,000 fr. pour les pauvres de Beauvais, et a laissé également à M. le préfet des secours pour son département.

La Religion expliquée par la raison, suivie de la Morale de la religion; par M. Garrigues (1).

Cet auteur est le même dont nous avons successivement annoncé divers ouvrages : la *Théorie du bonheur*, n° 518; un *Cours de philosophie*, n° 733, et des *Leçons de morale*, n° 903. Le nouvel ouvrage que nous annonçons de lui se compose de deux parties distinctes. La première, *la Religion expliquée par la raison*, a sept chapitres, qui sont sur Dieu, sur la création et l'incarnation, sur le bien et le mal, sur la grâce, sur la charité, sur la concupiscence et le péché contre le Saint-Esprit, sur cette vérité : *hors de l'Eglise, point de salut*, et sur le baptême des enfans; la seconde partie, *la Morale de la religion*, comprend dix chapitres, dont voici les sujets : ce que la religion exige de nous en général, des devoirs sociaux, sur la vengeance, sur la continence et le mariage, lois du mariage, devoirs des femmes, sur la piété, sur les plaisirs du monde, le vrai caractère du juste, sur l'usure.

On voit par là que l'auteur a embrassé beaucoup de matières dans un cadre assez resserré, car son écrit n'a pas 100 pages, et ses chapitres sont généralement assez courts; on y désireroit quelquefois plus de développemens. L'auteur énonce plus qu'il ne prouve; il traite quelques questions délicates où je ne sais s'il observe bien la précision rigoureuse des termes, mais la pureté de ses intentions est propre à rassurer ses lecteurs : il déclare, dans l'*Avant-propos*, que si l'Eglise le condamnoit, il se condamneroit lui-même. Nous croyons qu'il peut être à l'abri d'une telle crainte, car on voit constamment dans ses écrits, non-seulement l'ami de ses semblables et l'écrivain consciencieux et moral, mais le chrétien sincère et le catholique fermement attaché à la doctrine et aux règles de l'Eglise.

(1) In-8°, prix, 2 fr. et 2 fr. 30 cent. franc de port. A Paris, chez le Normant, rue de Seine, et au bureau de ce journal.

Etat de la religion catholique dans l'île de Ceylan.

Nous trouvons dans deux numéros du *Catholic Miscellany*, journal qui se publie à Londres, des détails sur la situation des catholiques dans l'île de Ceylan. Ces détails nous ont paru mériter que nous en donnions un court extrait.

L'île de Ceylan, située entre le 6° et le 10° degré de latitude nord, et les 78° et 80° degrés de longitude de Paris, est à l'entrée de la baie de Bengale, et séparée de la côte de Coromandel par le détroit de Manar. Elle a environ cent lieues de long sur plus de cinquante de large. Les Portugais découvrirent cette île et y débarquèrent en 1505, ils n'y firent d'établissement durable qu'en 1536. Jusque-là l'idolâtrie régnoit seule dans cette contrée; on y suivoit le culte de Buddou, et on y pratiquoit les plus honteuses superstitions. Saint François-Xavier vint prêcher le christianisme à Ceylan en 1548, il convertit un grand nombre d'infidèles, entr'autres deux princes; il revint depuis dans l'île, et sa prédication y fut aussi efficace que dans les autres parties de l'Inde. Le nombre des chrétiens augmenta rapidement, les idoles furent détruites, les temples païens abattus, et des églises en l'honneur du vrai Dieu s'élevèrent en différentes parties de l'île. Jean III, roi de Portugal, seconda ce mouvement par de sages mesures, et le christianisme avoit prévalu dans l'île quand les Hollandais en prirent possession en 1650. Leur politique fut de favoriser l'idolâtrie; à leur instigation, un des princes envoya sur le continent chercher des prêtres de Buddou, dont on rétablit le culte insensé. Non-seulement les Portugais furent dépouillés de leurs possessions, on poursuivit à cause d'eux la religion catholique, on ferma les églises, on bannit, on emprisonna les prêtres. Les catholiques furent rendus incapables d'occuper des places, leurs mariages furent déclarés illégaux, leur culte proscrit. La persécution fut poussée si loin, que trente-sept ans après l'arrivée des Hollandais, un pieux missionnaire, le Père Joseph Vaz, de l'Oratoire de St-Philippe Néri, étant venu dans l'île, fut obligé d'aller de maison en maison, dé-

guisé en esclave, et d'offrir le saint sacrifice dans les chambres, sans pouvoir réunir les fidèles. Malgré ces précautions, ils ne purent échapper à l'inquisition protestante. Un jour de Noël, où le missionnaire devoit célébrer la messe dans trois maisons différentes, des soldats hollandais y vinrent inopinément au moment où les fidèles attendoient le missionnaire en chantant des cantiques. On renversa les autels, on maltraita les hommes et les femmes; on imposa une amende à la plupart, sept d'entr'eux furent condamnés à des travaux forcés à perpétuité, et un protestant converti par les soins du missionnaire fut mis à mort.

Malgré cette sévérité des Hollandais, le zèle des catholiques se soutint, et même leur nombre s'augmenta. Quand les Anglais s'emparèrent de l'île dans l'été de 1795, il y restoit encore plusieurs prêtres. Le même régime continua quelque temps, mais avec plus de modération. Enfin le gouvernement anglais ayant envoyé dans l'île sir Alexandre Johnston, comme chef de la justice et premier membre du conseil, ce magistrat mit tous ses soins à établir un système de gouvernement plus sage et plus doux, à connoître les localités, à s'informer des besoins et des vœux des habitans, à maintenir la paix et l'harmonie. Il voulut connoître le nombre des catholiques, et d'après les états qu'on lui adressa, ce nombre s'élevoit à 66,830. Le 27 mai 1806, un ordre du gouverneur, rendu en conseil, portoit que les catholiques pourroient exercer librement leur religion dans toute l'île, qu'ils y jouiroient de tous les droits civils, que leurs mariages, contractés suivant les formes de l'Eglise catholique, seroient regardés comme valides, quoiqu'on y eût négligé les formalités prescrites sous le régime hollandais. Ce réglemeut fut exécuté à dater du 4 juin de cette année; il fut dû à la justice du gouverneur, sir Thomas Maitland, et de sir Alexandre Johnston, et fut confirmé par le gouvernement anglais, sur des instances de sir Alexandre, dans un voyage qu'il fit en Europe.

Cette mesure excita la reconnoissance de tous les catholiques de l'île. Le 23 juin 1806, les quatre prêtres catholiques de l'église de Sainte-Lucie, à Colombo, adressèrent leurs remerciemens au gouverneur et au conseil; ils écrivirent aussi en particulier à sir Alexandre Johnston. Leurs lettres sont signées Nicolas Rodriguez, vicaire-général; Sé-

bastien Godenhoe, Sébastien-Xavier et Diègue Rodrigues. Le 12 août suivant, les prêtres et plusieurs catholiques de l'île, s'étant réunis sous la présidence du vicaire-général, arrêtèrent que tous les ans, le 27 mai, on chanteroit un *Te Deum* en mémoire du règlement publié ce jour. Le 5 septembre suivant, le coadjuteur de Goa, Emmanuel de Saint-Galindo, écrivit aussi une lettre de remerciement à sir A. Johnston; le prélat étoit venu peu auparavant à Colombo, et se montra fort touché des procédés du magistrat. Celui-ci lui répondit au mois de mars 1807. Il se félicitoit d'avoir eu part au règlement de l'année précédente, rendoit justice à la conduite des prêtres de l'Oratoire de St-Philippe Néri, qui dirigent les catholiques, et déclaroit que, dans une tournée qu'il avoit faite dernièrement dans l'île, il avoit remarqué avec plaisir qu'aucun catholique n'avoit été traduit devant lui pour quelque délit. Le Père Joseph Breto, supérieur et vicaire-général de la mission à Goa, écrivit aussi dans la même circonstance à sir A. Johnston, qui lui répondit la lettre la plus flatteuse.

Depuis, la plus parfaite harmonie régna entre le gouvernement et les catholiques. Sir A. Johnston étoit leur protecteur auprès du gouverneur. L'effet de ce régime fut sensible. Un état dressé en 1809 faisoit monter le nombre des catholiques à 83,595, répartis entre 15 congrégations. Les plus nombreuses étoient celles de Colombo, qui avoit 15000 ames; celle de Negombo, 14000; celle de Manaar, 6000, etc. Sir Alexandre ayant fait cette même année un voyage en Angleterre, 923 catholiques lui exprimèrent dans une adresse leurs sentimens et leurs vœux; ils célèbrent son activité, son zèle, sa justice, son impartialité. L'adresse est datée de Colombo le 7 février 1809; dans sa réponse, datée de Colpetty le 12 février, le magistrat déclare encore que les rapports de la tournée faite dans l'île par les membres de la cour suprême montrent qu'aucun catholique n'a été accusé du moindre délit dans cette tournée. Sir Alexandre revint de ce voyage, qui avoit principalement pour objet d'obtenir du gouvernement anglais la confirmation du règlement de 1806. Il reprit ses fonctions de chef de la justice dans la colonie, et montra en toute occasion une bienveillance soutenue pour les catholiques. Il fit déclarer libres tous les enfans d'esclaves qui naistroient depuis 1816; il établit une école à

Colpatty, et les catholiques, à son instigation, en établirent aussi à leurs frais pour les enfans de leur communion. Le magistrat ayant été obligé de quitter de nouveau l'île en 1817, à cause de la santé de sa femme, 13 prêtres et 208 des catholiques les plus distingués de Ceylan lui adressèrent le 15 août une nouvelle lettre pour le remercier de son zèle en leur faveur; la réponse de sir Alexandre est pleine des plus généreux sentimens.

Il y a en tout, dans l'île, 256 églises ou chapelles catholiques; la plupart de ces chapelles sont sans doute fort petites, puisque dans une seule congrégation, celle d'Aripoa, il y en a 52; à Colombo, il y en a 13. Il y a pour toute l'île 26 prêtres qui visitent successivement les églises de leur canton; ils sont tous Portugais, et de la congrégation de l'Oratoire. Ils ont traduit du latin et du portugais en cingalais et en tamul une trentaine de livres de piété, la messe, le Catéchisme, les Evangiles, l'ancien et le nouveau Testament, quelques vies des saints, etc. Chaque église a un sacristain et un catéchiste qui suppléent, autant que possible, à l'absence du prêtre, lisent des prières ou instructions, visitent les malades.

Il seroit à désirer qu'il y eût dans l'île un ou deux prêtres anglais ou irlandais, attendu que la colonie est aujourd'hui anglaise, et que des Anglais et Irlandais s'y établissent chaque jour ou font partie de la garnison; il n'y a qu'un des ecclésiastiques portugais qui sache l'anglais. Peut-être même seroit-il à propos d'établir à Ceylan un évêque catholique; l'île est sous la juridiction de l'archevêque de Goa, qui n'y est pas venu depuis 1802, et qui est à 12 jours de traversée.

D'après un discours prononcé par le nouveau vicaire-général à son installation, le 16 août 1826, il paroîtroit que le nombre des catholiques s'élevoit alors dans l'île à 150,000 âmes; toutefois cette augmentation seroit assez étonnante en vingt ans.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. La retraite ecclésiastique du diocèse de Paris ouvrira le 1^{er} octobre, au petit séminaire Saint-Nicolas, et se ter-

minera le 6. Dimanche, on chantera dans toutes les églises le *Veni Creator* avant la grand'messe, pour attirer les bénédictions de Dieu sur la retraite. MM. les curés sont priés d'annoncer au prône la cérémonie de la clôture, qui aura lieu le samedi 6, à 9 heures précises, dans l'église Notre-Dame.

— M. l'abbé Cayla, 1^{er} vicaire de Saint-Merry, a été nommé par M. l'archevêque à la cure de Saint-Vincent-de-Paul, en remplacement de M. Bernet, devenu évêque de La Rochelle. M. l'abbé Cayla a rempli avec zèle les fonctions du ministère dans plusieurs paroisses, et a été particulièrement utile à la paroisse St-Merry, dont le curé est, depuis quelques années, dans un état d'infirmité affligeant. M. Cayla sera installé dimanche à St-Vincent-de-Paul, à 9 heures du matin; il est remplacé à St-Merry par M. l'abbé Jardin, qui étoit du clergé de la paroisse.

— L'état de la santé de M. l'archevêque de Besançon ne lui permettant pas de faire l'ordination, le prélat, à sa prière, a été remplacé par M. de Chaffoy, évêque de Nîmes, qui se trouve en ce moment en Franche-Comté. M. de Chaffoy, qui est né dans cette province, étoit autrefois grand-vicaire et archidiacre de Besançon, et a saisi avec empressement cette occasion de rendre service à son ancien diocèse. L'ordination a dû être nombreuse; il devoit y avoir 17 prêtres et plus de 50 sous-diacres. Il y avoit eu 62 prêtres ordonnés en 1826, et il n'y en aura pas moins cette année. Cependant tous les vides ne sont pas encore comblés dans les paroisses. Les grands-vicaires ont fait une circulaire pour demander des prières pour le rétablissement de l'archevêque qui, d'ailleurs, n'est point alité, et peut s'occuper des besoins du diocèse. Dernièrement, le prélat est allé visiter les missionnaires d'Ecole, et il a fait des largesses à divers établissements.

— Le diocèse de Châlons vient de faire une grande perte, et le vide qu'elle laisse ne sera pas facilement comblé. M. Jacques-Henri Godefroy de Gauville, grand-vicaire, est mort le mercredi 5 septembre, à l'âge de 76 ans. Issu d'une des familles les plus distinguées de Châlons-sur-Marne, l'abbé de Gauville fit sa licence à Navarre, et fut nommé grand-vicaire par M. de Bonal, évêque de Clermont, avant

d'avoir pris le bonnet de docteur. Il devint depuis chanoine-comte de Brioude, chapitre noble au diocèse de Saint-Flour. M. de Clermont-Tonnerre, aujourd'hui cardinal, ayant été fait évêque de Châlons, rappela l'abbé de Gauville dans son diocèse, et lui donna l'archidiaconé de Joinville. Pendant la révolution, M. de Gauville se montra constamment attaché aux règles de l'Eglise; il fut arrêté et ne sortit de prison qu'après la mort de Robespierre. Depuis, il fut encore obligé de se cacher, mais il n'étoit point oisif. Il visitoit en secret les malades, célébroit les saints mystères, administroit les sacrements. Après le concordat, il ne travailla qu'avec plus de zèle au bien de la religion. On le trouvoit toujours disposé à se rendre partout où les besoins étoient les plus pressans, catéchisant, prêchant et confessant sans relâche. Il se chargea à cette époque de plusieurs paroisses, Coolus, Compertrix, Sommevesle, Poix, Somme-Suippe, etc. On se rappelle encore le bien qu'il opéra dans ces divers lieux. S'il consentoit à toucher le traitement des desservans, c'étoit pour le consacrer aux besoins des églises ou des pauvres, à l'éducation des enfans, à la distribution de bons livres. Il suffisoit de lui présenter une bonne œuvre pour qu'il s'empressât d'y coopérer. Plusieurs prêtres, qui servent aujourd'hui l'Eglise dans les diocèses de Châlons et de Meaux, diront à qui ils doivent en grande partie les moyens de suivre leur vocation, et béniront la mémoire, non pas seulement d'un protecteur, mais d'un ami et d'un père. Si quelques personnes ont cru avoir à se plaindre de la vivacité de son caractère, elles seront sans doute assez justes pour reconnoître que son cœur étoit excellent, et qu'il saisissoit avec chaleur l'occasion de rendre service. Depuis que la révolution l'avoit dépouillé de ses bénéfices, il ne jouissoit que d'une rente assez modique, et cependant on eût dit que ses ressources étoient inépuisables, tant on le trouvoit prêt à secourir les malheureux. Le respect et la confiance qu'il inspiroit le rendoient dépositaire des dons de la charité. C'est à lui en grande partie qu'on dut l'établissement du petit séminaire de Châlons, qui a été si utile pour le rétablissement du diocèse. Jusqu'à ces derniers temps, l'abbé de Gauville étoit resté dans des places que le monde appelle obscures. Ancien grand-vicaire, archidiacre, chanoine d'un chapitre noble, il vivoit aussi heureux dans une modeste succursale

que dans un emploi plus brillant. Lorsque l'archevêché de Reims fut rétabli, M. de Coucy le nomma grand-vicaire pour une partie du diocèse, et quand M. de Prilly fut institué évêque de Châlons, ce prélat le choisit pour l'un de ses grands-vicaires en titre et pour official. Le mercredi 5 septembre dernier, l'abbé de Gauville se rendoit à une campagne voisine de Châlons, lorsqu'une attaque d'apoplexie séreuse foudroyante le priva tout à coup de mouvement et de vie. En déplorant une mort si prompte, nous avons lieu d'espérer que Dieu lui aura tenu compte de son dévouement et de son inépuisable charité, et que celui qui a tant travaillé pour l'Eglise et qui a montré un cœur si compatissant, a trouvé un juge miséricordieux.

— La paroisse de Séraucourt-le-Grand, diocèse de Soissons, qui a été ravagée par un affreux incendie le 13 avril dernier, vient d'éprouver les effets de la charité inépuisable de la famille royale. M. le Dauphin et M^{me} la Dauphine ont donné chacun 1000 fr., et MADAME, duchesse de Berri, 200 fr. ; M. l'évêque de Soissons a joint à ces secours une somme de 300 fr., et M. l'abbé Barthe, curé de la paroisse incendiée, a recueilli, par une quête qu'il a faite dans la ville de St-Quentin, la somme de 600 fr. Le 10 de ce mois, M. le curé a célébré une messe solennelle d'actions de grâces pour les augustes bienfaiteurs de sa paroisse. Après la messe, à laquelle ont assisté les incendiés et une partie de la paroisse, le conseil municipal s'est rendu chez M. le curé ; où l'on a fait la distribution des secours accordés. Les incendiés, sur la proposition de M. le maire, l'un des principaux incendiés, en mémoire du bienfait dont ils sont l'objet, ont remis à M. le curé la somme de 100 fr., pour l'achat d'une lampe du chœur, dont l'église, dévastée par la révolution, étoit encore dépourvue. Ce trait de générosité, de la part de gens qui ont fait une si grande perte, leur fait encore plus d'honneur.

— L'église de Labarde, diocèse de Bordeaux, qui étoit dans le plus triste état de délabrement, ayant été restaurée par les dons de M^{me} la Dauphine, M. l'archevêque de Bordeaux est allé la bénir le 20 septembre. Les curés et habitants des paroisses voisines s'étoient joints au clergé et aux fidèles du lieu. La cérémonie a été terminée par le *Domine, salvum fac regem*, chanté de grand cœur.

ministre anglican Taylor, pour renverser les fondemens de la révélation, but auquel elle travailloit avec ardeur; cette société, dis-je, s'étoit dissoute, disoit-on, à la suite des poursuites dirigées contre Taylor, comme blasphémateur. Elle n'étoit composée que de gens pris dans les classes inférieures. Cependant cette société vient de donner lieu à une décision remarquable d'un tribunal de Londres, décision dont on a d'ailleurs déjà plusieurs exemples. Un membre de la société, Jean Brooks, a poursuivi un autre particulier, Jean Grace, pour lui avoir volé deux livres. Avant d'admettre Brooks au serment qui devoit précéder sa déposition, on lui a fait quelques questions; on lui a demandé s'il étoit secrétaire de la société, à quoi il a répondu affirmativement. Il a avoué qu'il étoit déiste, qu'il ne croyoit qu'en partie à l'Écriture; mais il a prétendu qu'il étoit un homme d'une bonne moralité, et que d'ailleurs sa croyance ne pouvoit rendre légitime un vol fait chez lui. Mais le juge lui ayant adressé une dernière question, s'il croyoit que J. C. étoit fils de Dieu, et Brooks ayant répondu hardiment qu'il ne le croyoit certainement pas, le juge qui présidoit le tribunal a déclaré qu'alors il ne pouvoit lui permettre de prêter serment; sur quoi le prévenu, Grace, n'a pu être poursuivi, et a été mis sur-le-champ en liberté. Il est fâcheux sans doute pour la société qu'on acquitte un voleur, si tant est que Grace le fût; mais il est encore plus fâcheux qu'on répande impunément les maximes de l'incrédulité, et cette petite leçon donnée par le tribunal anglais à ceux qui sapent les fondemens de la révélation, est un exemple qu'il seroit à désirer de voir mis en pratique ailleurs.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Pendant son séjour au camp, le Roi a accordé 8 décorations par chaque régiment qui en faisoit partie. Le détachement du 7^e régiment d'artillerie, qui tient garnison à Douai, a reçu trois décorations : un officier a reçu la croix de Saint-Louis, un autre officier et un sergent ont reçu la croix de la Légion-d'Honneur.

— A son passage à Béthune, le Roi a remis 2000 fr. à M. le maire pour les pauvres.

— Le Roi a remis à M. le préfet de Seine-et-Oise, à son passage à Beaumont, une somme de 1000 fr. pour les pauvres de cette ville.

— Lors de la présentation qui eut lieu le 19 à Beauvais, le président du tribunal de commerce de cette ville rappela au Roi le projet du canal de Dieppe à l'Oise, que S. M. avoit approuvé en 1825, et qui avoit déjà été autorisé par Henri IV en 1604. Le Roi répondit qu'il alloit examiner cette demande avec le plus grand intérêt.

— Une ordonnance royale du 1^{er} de ce mois fixe la législation au sujet de la peine applicable pour contravention à l'article 11 de la loi du 21 octobre 1814, lequel porte que nul ne peut être imprimeur ni libraire, s'il n'est breveté par le Roi et assermenté. Cette peine doit être celle de l'amende de 500 fr., portée par le règlement du 28 février 1723. Depuis long-temps, les tribunaux interprétoient différemment la jurisprudence à cet égard; une décision royale devenoit donc de plus en plus nécessaire. Tout récemment encore le tribunal correctionnel de Reims, ayant à juger un libraire ou loueur de livres qui n'avoit point de brevet, l'a acquitté, en considérant le règlement de 1723 comme abrogé par la loi de 1791.

— Les débats de l'affaire relative à la *Relation des obsèques de Manuel* ont continué mercredi dernier devant le tribunal de police correctionnelle. Après la plaidoirie de M^e Renouard pour MM. Sautel et Gaultier-Laguionie, la réplique de M. l'avocat du Roi, et celle de M^e Mauguin, la cause a été renvoyée au surlendemain. Nous rendrons compte du résultat de la séance d'hier.

— M. de Meynard, membre de la chambre des députés, conseiller à la cour royale de Paris, et ancien membre de l'assemblée constituante, est décédé mardi dernier, à la suite d'une longue maladie. Sa mort va nécessiter la convocation du collègue d'arrondissement de Riberac (Dordogne), où il avoit été élu député.

— Claude-François Beaulieu, homme de lettres, vient de mourir à Marly. Il étoit né à Riom en 1754, vint à Paris en 1782, et coopéra successivement à plusieurs journaux, aux *Nouvelles de Paris*, au *Postillon de la guerre*, au *Miroir*, au *Journal de l'Oise*, etc. Enfermé sous la terreur, proscrit après le 18 fructidor, il fut ensuite secrétaire du préfet de l'Oise, et vint se fixer à Paris en 1815. On lui donna le titre de secrétaire-archiviste des collèges britanniques, avec un traitement. Beaulieu est auteur de plusieurs brochures; il a fourni un assez grand nombre d'articles à la *Biographie universelle* sur les personnages de la révolution; mais ce qu'il a fait de plus remarquable, c'est l'ouvrage qui a pour titre *Essais historiques sur les causes et les effets de la révolution française*, 1801-1803, 6 vol. in-8°. On y trouve des faits curieux et des pièces importantes.

— La clôture de l'exposition des produits de l'industrie aura lieu mardi prochain, 2 octobre, à 4 heures après midi.

— La fabrique de la paroisse Saint-Eustache a adopté un nouveau genre d'éclairage d'après le procédé de M. Bordier-Marcet. Il a fallu se procurer les appareils nécessaires, mais avec moitié moins de becs de lumière l'église est mieux éclairée. Au lieu de quinquets appliqués sur les colonnes, ce sont des lampes surmontées d'un réflecteur, et suspendues dans le milieu de la nef ou du chœur. C'est une véritable innovation, et différentes personnes se plaignent, avec quelque raison, que ce mode d'éclairage ressemble un peu à celui employé dans

les billards ou dans les salles à manger. Au reste, à part l'inconvenance qu'on peut y voir, il en résulte pour l'église une grande économie et une plus belle lumière.

— Une aurore boréale a été observée à Paris mardi dernier, de 9 à 11 heures du soir. Il y avoit une vingtaine d'années qu'on n'en avoit aperçu une semblable dans la capitale. Le 8 de ce mois, on avoit aussi observé dans tout le Danemarck une très-belle aurore boréale.

— Le *Moniteur* vient de publier deux nouveaux tableaux qui présentent le mouvement de nos relations commerciales par mer avec chaque pays; le premier est consacré aux entrées, le second aux sorties. Il en résulte que l'accroissement des importations de 1825 à 1826 est venu principalement de la Russie, de la Suède, de la Prusse, du Portugal, d'Haïti, des Etats-Unis, et que les pays dans lesquels nos exportations ont pris un accroissement assez marqué sont, en Europe, la Suède, le Danemarck, les Pays-Bas, la Prusse, l'Autriche; en Afrique, l'Egypte; en Amérique, le Chili et le Pérou; en Asie, l'île Maurice et les possessions anglaises dans l'Inde.

— La cession définitive faite par la Prusse à la France des villages de Merten et Biblingen a eu lieu moyennant la renonciation du gouvernement français au district de la Leyen, sis entre la Sarre et la Bliese, et en conformité d'une convention réciproque à cet égard.

— La négociation qui étoit entamée depuis long-temps entre la France et le grand-duché de Bade, pour la limite entre les deux Etats, vient d'être terminée. Le traité signé par les plénipotentiaires, et qui avoit reçu la ratification des deux souverains, a été échangé la semaine dernière à Strasbourg. Le Roi, dans cette circonstance, pour donner une marque de bienveillance à M. le baron de Berckeim, ministre de l'intérieur du grand-duché et signataire du traité, lui a fait remettre, par M. Esmangart, préfet du Bas-Rhin, la croix de grand-officier de la Légion-d'Honneur. S. M. a accordé aussi une croix d'officier de la Légion-d'Honneur à M. le colonel Culla, directeur des ponts et chaussées du grand-duché, et trois croix du même ordre aux officiers badois qui ont concouru aux travaux qui ont précédé le traité. De son côté, le grand-duc a accordé, à M. le général comte Guillemot; et à M. Esmangart, commissaires du Roi, le grand-cordon de ses ordres, et d'autres décorations à l'aide-camp du général Guillemot et à MM. Epailly, Druetz, Eymard et Desfontaines, officiers français.

— M. Drovetti, consul de France en Egypte, après une absence de 27 ans, avoit obtenu un congé d'une année pour rester au sein de sa famille: mais il paroît que sa présence est devenue très-nécessaire en Egypte auprès du pacha dans les circonstances actuelles, et l'on annonce son départ pour Alexandrie comme très-prochain.

— M. Lamb, ambassadeur d'Angleterre à Madrid, ayant obtenu un congé de son gouvernement, est arrivé ces jours derniers à Paris.

— Depuis long-temps, un ours fort gros exerçoit ses ravages dans la vallée de Luchon, auprès de Bagnères; il enlevoit quelquefois des bœufs et méloit l'alarme dans les campagnes voisines. Plusieurs habitans de Bagnères se sont enfin réunis pour donner une chasse à ce dangereux animal; et le 18 de ce mois on est parvenu à le tuer.

— L'éditeur du *Kaléidoscope*, feuille qui s'imprime à Bordeaux, M. Arago, a été cité devant le tribunal correctionnel de cette ville, pour avoir violé la loi, en insérant dans ce journal des phrases que la censure avoit rejetées. Ce journaliste a publié, dit-on, dernièrement à Bordeaux, une brochure intitulée : *le Fond du sac*, dans laquelle il s'est exprimé avec inconvenance sur M. de Labroue, conseiller de préfecture, et chargé de la censure des journaux, fonctionnaire qui jouit d'une juste estime, et qui a fait preuve d'un rare dévouement dans les temps malheureux.

— Le gouvernement de Zurich a repris la discussion, ajournée l'année dernière, sur l'érection d'un temple convenable pour le culte catholique, en remplacement de la chapelle beaucoup trop petite qu'il occupe aujourd'hui. Elle pouvoit suffire il y a vingt ans, lorsque l'exercice de ce culte fut admis à Zurich; mais aujourd'hui la population catholique y est bien accrue.

— Le rétablissement de la santé de M. le comte de Celles lui ayant permis de continuer son voyage, ce personnage est attendu ces jours-ci à Bruxelles.

— Le bâtiment de commerce le *Machabée*, qui n'avoit appareillé de Marseille qu'après le convoi du 25 août, pour attendre un homme de son équipage, a été pris, le 3 septembre, près d'Alger, par un petit corsaire algérien, et repris, le 4, par le bâtiment du Roi le *Cuirassier*. Le *Machabée* est arrivé à Toulon; le *Cuirassier* a pris à son bord les huit Algériens que le corsaire avoit laissés sur ce navire, et s'est mis à sa poursuite.

— Il paroît qu'aussitôt que le gouvernement français a été instruit que la croisière devant Alger avoit arrêté le navire *l'Orphée*, chargé par le commissariat royal de Suède de porter à Alger les présens ordinaires, consistant principalement en munitions de guerre, il a sur-le-champ ordonné de remettre le bâtiment, ainsi que la cargaison au capitaine suédois.

— L'évêque de Lérida vient de publier, comme ses collègues, une pastorale où il exhorte ses diocésains à demeurer dans le devoir et l'obéissance, ainsi qu'ils ont fait jusqu'ici. L'évêque de Tortose a publié aussi tout récemment un mandement pour le même motif.

— M. l'évêque de Vich vient d'adresser au roi d'Espagne une lettre dans laquelle il expose les raisons qui l'ont porté à présider l'une des juntes de la Catalogne, croyant, dit-il, pouvoir éviter par là de plus grands malheurs à cette province.

— Le capitaine-général du royaume de Valence a dispersé une bande de factieux qui y avoient pénétré de la Catalogne. Le général Manso est auprès de Barcelone avec quelques régimens, et va entrer en opération contre les rebelles. Le général Monet, commandant général de l'armée de Catalogne, a publié, le 13 septembre, une proclamation pour annoncer que le pardon étoit accordé, d'après les intentions du Roi, à tous ceux qui s'étoient réunis aux révolutionnaires, pourvu qu'ils rentrent dans leurs foyers avant le 25, et qu'ils remettent leurs armes.

— Launte provinciale établie à Matreza a été organisée par le Caragol, qui s'en est fait le président. Ce chef de rebelles a enjoint

à tous les maires, sous peine de mort, de sonner le tocsin à l'approche des troupes royales, et de les repousser par tous les moyens possibles. Le chef suprême de l'insurrection, Jep dels Estanys, est à Berga, et veut y faire transférer la junta provinciale. La junta de Manreza fait déjà publier un journal, qui a pour titre : *le Catalan royal*. Le chef de bande don Augustin Saperes a trouvé moyen de faire enrôler sous ses drapeaux un certain nombre de volontaires royalistes. Les insurgés n'ont pu réussir à prendre Gironne, dont le gouverneur est un militaire plein d'énergie et de courage. On annonce qu'ils viennent d'évacuer Manreza, à l'approche de quelques troupes.

— Les bruits qui ont couru que les communications entre la France et la capitale de la Catalogne étoient interceptées sont absolument faux. On peut affirmer que les convois et le passage des détachemens, ou même des militaires français isolés, continuent sans obstacle sur toute cette ligne. Nulle part les insurgés n'ont insulté un Français.

— Le desembargador José Freire de Andrade vient d'être nommé, par décret de la régente de Portugal en date du 7, ministre des affaires ecclésiastiques et de la justice. Le comte da Ponte, qui avoit été, à la fin de juillet, chargé par *interim* des ministères de la guerre et des affaires étrangères, en est déchargé par décret du même jour. Cea deux ministères ont été confiés, par *interim*, au conseiller Candido José Xavier.

— Le roi de Bavière, par une ordonnance du 27 août, vient d'instituer un ordre sous la dénomination de l'*ordre Louis de Bavière*. Ceux de ses sujets qui auront servi avec zèle pendant 50 ans à la guerre, à la cour ou dans les ordres religieux, auront droit à cette distinction. Le temps des campagnes comptera double. Les insignes de cet ordre seront une croix en or suspendue à la boutonnière par un ruban rouge et bleu.

— L'empereur de Russie, pour récompenser ceux de ses sujets qui se seront distingués dans des emplois civils et militaires, pendant un certain nombre d'années, par leur zèle et leur activité, vient d'établir une nouvelle marque de distinction sous la dénomination de *décoration du mérite sans reproche*.

— L'escadre autrichienne dans la Méditerranée doit être renforcée, sous peu, de plusieurs bâtimens.

— La frégate *le Hellas*, commandée par lord Cochrane et par Miaulis, s'est emparée, dans le commencement d'août, d'une frégate turque de 36 canons et de 2 autres bâtimens, à la suite d'un combat de peu de durée.

— La flotte égyptienne est arrivée d'Alexandrie à l'île de Rhodes.

— Le navire *l'Olympe*, qui est parti du Havre le 21 de ce mois, est chargé de 285 Suisses et Français, dont le passage est payé par le gouvernement de Buenos-Ayres, qui leur promet en outre des terres et les moyens nécessaires de les faire produire.

— Le congrès du Pérou a été ouvert à Lima le 15 mai; Valdizoso a été nommé président du congrès. Le général Santa-Cruz est président de la république, et Vidaure, ennemi acharné de Bolívar, fait partie du ministère.

Le *Moniteur* signalait dernièrement une lacune dans notre législation criminelle; il s'étonnoit de n'y point trouver de peines contre le suicide, et il ajoutoit : *Partout où il existe une action punissable qui n'est point punie, la société est en péril.* L'auteur de l'article, qui est signé B., propose donc de flétrir le suicide après sa mort, de livrer sa mémoire aux tribunaux, et d'accompagner l'arrêt qui sera rendu par un appareil effrayant de cérémonies. Mais ceux qui affrontent la mort et l'éternité seront-ils arrêtés par la crainte d'une infamie qui ne s'attachera qu'à leur cadavre? redouteront-ils beaucoup les arrêts d'un tribunal qui ne les jugera qu'après leur mort, et qui peut-être sera contredit par l'opinion? Il nous semble donc que le moyen indiqué par M. B. seroit insuffisant, s'il étoit seul. Comment n'a-t-il pas senti qu'il falloit attaquer le suicide par des moyens plus directs et plus efficaces? La religion seule nous fournit ces moyens : fortifions donc son influence, ne l'abandonnons pas au mépris des hommes, ne souffrons pas qu'elle soit outragée et insultée soit dans des écrits, soit dans des actes publics. Protégeons-la véritablement pour qu'elle protège la société. Qui peut méconnoître la cause profonde de cette manie du suicide? qui peut se dissimuler que la source en est dans cette effervescence d'impiété qui seconde le délire des passions, dans ces doctrines brutales qui nous apprennent que nous ne sommes plus que des machines, et que notre vie n'est plus qu'un jeu; dans ces livres que l'on réimprime, que l'on distribue, que l'on vante, lesquels ne respirent que cette triste philosophie qui se vante d'affranchir l'homme parce qu'elle brise tout ce qui le retient, et qui, ne pouvant plus le rendre heureux après l'avoir égaré, ne sait plus que le pousser au désespoir et lui mettre un poignard à la main? Ah! si ce triste effet des passions avoit lieu autrefois, et lorsque le furieux qui méditoit sa mort pouvoit être retenu à la fois et par l'opinion publique, et par la loi qui poursuivoit jusqu'à son cadavre, et par la religion qui lui présentait l'abîme de l'éternité, que doit-ce être aujourd'hui après une révolution qui a brisé tous les liens, après cette prodigieuse distribution de livres pervers où l'on enseigne crument à se moquer de l'opinion comme d'un préjugé, à taxer la loi d'absurde, et à regarder la religion comme une fable! Voilà

donc à quoi il faudroit porter remède; et je suis étonné que ces considérations n'aient point occupé l'auteur de l'article, et qu'il n'ait pas même parlé de l'influence de la religion et des moyens qu'elle présente pour combattre la manie du suicide. Peut-être compte-t-il en faire la matière d'un second article.

Il a paru cette année, à Gènes, une *Paraphrase* en vers des *Proverbes de Salomon*, in-8°. L'auteur est M. le marquis Nicolas Grillo-Cattaneo, président honoraire de l'Université de Gènes, et frère de la pieuse marquise Brignole, sur laquelle nous avons donné dernièrement une notice. M. le marquis Cattaneo joint le goût des lettres à celui de la piété : il publia, en 1803, une *Paraphrase poétique des Psaumes de David*, dont il a donné une seconde édition en 1823, 3 vol. in-8°. On en rendit compte d'une manière très-honorable dans les *Mémoires de religion*, de Modène, tome V, page 321, et on loua non-seulement le talent de la versification, mais les sentimens de religion et l'onction qui brilloient dans sa poésie. Les passages qu'on en cita justifioient ce jugement de l'habile littérateur. Le marquis Cattaneo, continuant ses travaux sur les livres poétiques de l'Écriture, donna, en 1825, une *Paraphrase poétique des Cantiques prophétiques*, in-8°. Les *Mémoires de religion* en firent aussi l'éloge, tome VIII, page 566, et en citèrent quelques fragmens. Ces deux traductions de M. le marquis Cattaneo étoient suivies de quelques poésies pieuses et morales, qui indiquoient, au jugement des éditeurs de Modène, un écrivain nourri de l'étude de l'Écriture et des Pères.

Encouragé par ce succès, M. le marquis Cattaneo vient de donner une *Paraphrase des Proverbes*. L'ouvrage est dédié à sa fille, et l'auteur, dans une préface instructive, présente quelques notions sur le livre des Proverbes, sur son auteur, sur le genre de cet écrit. Saint Jérôme, dit-il, assure, dans sa Préface sur Isaïe, que les Proverbes ont été écrits en vers, et dans son livre sur Ezéchiël, il croit que Salomon composa l'ouvrage après son péché. Le traducteur génois rappelle avec douleur la légèreté avec laquelle, de nos jours, on juge les beautés de l'Écriture; il déplore surtout la présomption d'un siècle tout épris de ses fausses lumières, et tout occupé de chimères et de folies; cette conjuration d'écrivains ligués contre la vérité, ces égaremens d'une jeunesse qu'on berce d'illusions et de systèmes. C'est pour cette jeunesse que l'auteur a travaillé; il a voulu lui offrir quelque idée des beautés de nos livres saints, et en même temps rendre hommage à la religion qu'il a le bonheur de connoître et d'aimer.

La traduction de M. Cattaneo embrasse tout le livre des Proverbes; elle est accompagnée du texte latin, et chaque chapitre est suivi de notes littéraires et critiques sur le texte et sur le sens de différens passages. Si, comme étranger, nous n'apprécions pas bien tout le mérite de la versification du noble traducteur, il nous est donné du moins de sentir tout ce qu'a d'honorable et d'utile un tel travail. Les notes particulièrement attestent à la fois l'instruction, les recherches, le goût et la piété de l'estimable écrivain.

Histoire du mariage des prêtres en France, particulièrement depuis 1789, par M. Grégoire; 1826, in-8^o.

(Fin des n^{os} 1354 et 1370.)

Si M. Grégoire avoit de la répugnance à citer les noms de confrères tels que Lebon, Poulitier et Schneider, comment en a-t-il omis beaucoup d'autres qui sont nommés dans les journaux du temps ou dans les procès-verbaux de la convention comme ayant contracté des mariages : Basse, vicaire épiscopal du Gard ; Ruavaux, Génovéfain ; Rouard, curé de Chantilly ; Aigrefeuil, curé d'Ingrande ; Podevin, curé de Bruay ; Gentil, curé de Longueville ; Lanneau, procureur-syndic à Autun, ci-devant vicaire épiscopal de Saône-et-Loire ; Rougier-Chatenet, ancien religieux ; à Paris, Denoux, Demoy, St-Martin, Besson, Dubroca, Chasant, Parent, et quelques centaines d'autres ; à Bordeaux, Latapy ; à Châlons, Leger ; à Bourges, Doreau, ancien curé, et Singer, Capucin, etc. Il n'est pas de province, il n'est presque pas de ville, qui n'aient vu quelques scandales de ce genre ; on dit qu'à Saint-Maixent, il y eut jusqu'à 14 prêtres mariés ; à Pithiviers, on en compta onze dans le temps de la terreur ; dans le diocèse de Cambrai, il y en eut 66 ; dans le département de l'Eure, dans celui du Gard et ailleurs, l'exemple de l'évêque constitutionnel multiplia les défections. Il n'y a pas long-temps encore qu'à Paris, on trouvoit des prêtres mariés dans toutes les grandes administrations, et quelles plaintes n'entendit-on pas, il y a quelques années, lorsqu'il fut question de supprimer les pensions ecclésiastiques des prêtres mariés !

M. Grégoire, qui n'a eu garde d'entrer dans tant de détails, fait de son mieux pour étendre hors du

sein de l'église constitutionnelle les exemples des mariages de prêtres. Il a détérré quelques prêtres déportés qui ont mal fini : Rideau, ancien Récollet, connu à Cognac sous le nom de Père Nicolas, et mort il y a peu d'années à Royan où il étoit, dit-on, ministre protestant; en Angleterre, Langlois, Vincent, du diocèse de Rennes; A....t, à Jersey; G....er, chanoine de L.; G...oy, prêtre normand; en Russie, la V....., P....., J...., T....; car M. Grégoire prudemment ne les désigne que par des initiales, ce qui rend les vérifications plus difficiles à faire. Voilà tout ce qu'il oppose au débordement de prêtres mariés sortis de l'église constitutionnelle. Il s'amuse ensuite à parler des scandales de l'ancien régime, des prélats mondains, des abbés de cour, des lettres de cachet, et d'autres abus qu'il exagère, et qui n'avoient aucun rapport avec son sujet.

Cette manie de signaler des vices dans l'ancien régime paroît surtout dans ce qu'il dit d'un Jésuite missionnaire en Chine, et nommé avec honneur dans les *Lettres édifiantes*; c'est le Père Adam Schall, de Cologne, envoyé en Chine en 1622, missionnaire très-zélé, et condamné à mort pour son zèle même. La sentence ne reçut cependant pas son exécution, et Schall mourut en 1669, après avoir subi un long emprisonnement, porté la cangue et confessé la foi avec courage. Ce ne sont pas seulement les *Lettres édifiantes* qui racontent ses souffrances; M. Abel Remusat, orientaliste très-instruit, parle aussi des travaux du Père Schall, de son zèle, de ses connoissances et de ses ouvrages; il lui a consacré un article dans la *Biographie universelle*. Le suffrage d'un savant aussi distingué confirme ce qui est dit de Schall dans les recueils sur la Chine; eh bien! tout cela est non venu pour M. Grégoire, et il aime mieux s'en rapporter à un ennemi de la religion et des prêtres. Le baron de Zach, astronome allemand, connu par son goût pour l'illu-

minisme, a voulu flétrir la mémoire de Schall. *On sait*, dit-il, *que ce Jésuite vivoit conjugalement avec une femme réputée son épouse, puisque l'empereur avoit transmis son mandarinat à sa postérité.* Ici, on nous renvoie à la *Correspondance astronomique* du baron, imprimée à Gènes en 1820 ; voilà réellement une belle autorité que l'accusation d'un ennemi déclaré. *On sait*, dit-il ; mais cela seul est un mensonge, car personne avant Zach ne savoit cette anecdote, qui n'est pas plus vraisemblable que vraie, et qui n'a été imaginée que pour avoir le plaisir de diffamer un missionnaire. Il faut remarquer que l'article de M. Remusat, dans la *Biographie*, est de 1825 ; et bien postérieur, par conséquent, à la *Correspondance* ; cependant le savant orientaliste ne daigne pas faire mention d'une histoire si ridicule, et M. Grégoire se trouve le seul à recueillir cette pauvreté et à vanter cette *Notice curieuse du célèbre baron.* Il paroît que le roi de Sardaigne est moins épris des découvertes de cet Allemand, qui s'étoit fixé dernièrement à Gènes, et que l'on a invité à porter ailleurs un zèle qui n'étoit pas oisif, et qui pouvoit avoir des inconvéniens dans un pays religieux et paisible.

On trouve dans l'*Histoire* de M. Grégoire plusieurs écrits en faveur du mariage des prêtres, mais sa liste n'est pas complète, et ses recherches ne sont pas fort étendues. C'est une chose très-singulière que des jansénistes, qui faisoient profession d'opinions très-rigides sur divers points, se soient pourtant déclarés pour le relâchement de la discipline dans une matière aussi grave. Le fameux Tamburini, professeur à Pavie, un des coryphées du jansénisme en Italie, a traité la question du mariage des prêtres dans ses *Leçons de philosophie morale et de droit naturel*, publiées à Pavie en 1806 ; il s'y montre favorable au mariage, attendu, dit-il, que le célibat ecclésiastique est, *dans l'état actuel des choses, un sujet de larmes et de scandales.* Nos jansénis-

tes français sont allés encore plus loin ; les uns ont écrit directement en faveur du mariage des prêtres, les autres l'ont recommandé et pratiqué. Déjà de grands désordres avoient éclaté parmi les partisans des convulsions, et bien avant la révolution, on citoit des prêtres et des religieux qui avoient enfreint la loi du célibat. (Voyez les *Progrès du jansénisme*, par le Frère Lacroix, Quilès, 1753.) Nous ne parlerons pas de l'abbé Pouchard, du Père Pinel, et de quelques autres qui se signalèrent par leurs scandales. Mais au moment de la révolution, les scandales se multiplièrent. Bonjour, curé de Farreins, qui avoit été arrêté, recouvra sa liberté et recommença ses extravagances. Le Père Arsène, dernier majeur des Camaldules en France, dont le vrai nom étoit Cauchoux, dirigeoit à Nantes une société de convulsionnaires ; il déclara son mariage, et vint se fixer à Paris. Dom Foulon, Bénédictin, suivit le même exemple. Plusieurs des confrères de celui-ci, et comme lui attachés au jansénisme, se marièrent et encouragèrent les autres à se marier, et nous connoissons un Bénédictin qui vit encore, et à qui un de ses anciens confrères, marié, a écrit pour l'inviter à l'imiter sur ce point, et pour lui en donner même l'ordre au nom de je ne sais quel prophète. A Lyon, à Troyes, à Château-du-Loir, il existoit encore, il y a peu d'années, des chefs de convulsionnaires qui avoient renoncé au célibat. Il paroît difficile que M. Grégoire n'ait pas connu ces faits ; mais peut-être son silence tient-il à quelques ménagemens qu'il a cru devoir garder envers un parti.

Au total, l'ouvrage de M. Grégoire est vague, superficiel et incomplet ; il omet beaucoup de choses importantes, et il se perd dans des divagations fréquentes. C'est le même défaut de méthode, de suite et d'intérêt que dans ses autres écrits ; c'est le même ton déclamatoire, le même penchant à accueillir des anecdotes suspectes, le même goût pour l'exagération.

M. Grégoire n'étoit pas né pour écrire l'histoire. Il ne voit jamais que les intérêts de son parti, et devient ridicule par son affectation à vanter sans cesse son église constitutionnelle. Ainsi, il nous dit sérieusement que *les frayeurs* des prêtres mariés *redoublèrent* quand les *réunis* donnèrent leurs *encycliques* en 1795. Je crois qu'il auroit fallu autre chose pour épouvanter les prêtres mariés; s'ils avoient pu se laisser effrayer par l'apparence de sévérité des *réunis*, ils avoient pour se rassurer les exemples d'une trentaine d'autres évêques constitutionnels apostats, mariés ou déserteurs de leur état, et je craindrois que ces exemples n'eussent fait bien plus d'impression sur eux que les beaux décrets de gens qui n'étoient peut-être pas assez purs pour avoir le droit de jeter la pierre aux autres.

NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

ROME. Le 17 septembre, au matin, le saint Père a tenu au Vatican un consistoire secret, dans lequel il a fait la cérémonie de fermer la bouche, suivant l'usage, aux cardinaux Giustiniani, Nazalli et d'Isoard, qui avoient été promus, le premier dans le consistoire du 2 octobre 1826, et les deux autres dans celui du 25 juillet dernier. Ensuite, S. S. a proposé aux églises vacantes, savoir, à l'évêché de Cefalu, en Sicile, M. Pierre Tasca, transféré de Lipari; à celui de Bayeux, M. Jean-Charles-Richard Dancel, grand-vicaire de Coutances; à celui de Rennes, M. Charles-Jean de la Motte-Vauvert, chanoine de Rennes; à celui de Nitrie, en Hongrie, M. Joseph Vurum, transféré de l'évêché de Varadin; à celui de Varadin, M. François Laclak, transféré de Rosnavie; et aux évêchés *in part.* suivans: à Orope, M. Etienne Scerra, prélat de la maison du Pape; à Danaba, M. Ignace de Natale, évêque auxiliaire de l'archevêque de Palerme, et à Tiberiopolis, avec la qualité de suffragant de Tolède, M. Paul Abella, prévôt de la congrégation de Saint-Philippe Néri, à Madrid.

— Dans le même consistoire, le saint Père a prononcé une allocution pour annoncer la convention conclue pour le royaume des Pays-Bas. Cette convention est en 3 articles; le 1^{er} étend le concordat de 1801 aux provinces septentrionales; le 2^e porte que chaque diocèse aura son chapitre et son séminaire; le 3^e règle le mode d'élection des évêques qui seront élus par les chapitres sur une liste sur laquelle le roi aura droit d'indiquer ceux qui ne lui seront pas agréables, et qui alors seront rayés de la liste. Le saint Père a publié en même temps des lettres apostoliques du 17 août, qui confirment et expliquent la convention. Outre les cinq sièges existans, il y en aura trois nouveaux, Amsterdam, Bois-le-Duc et Bruges. Les sièges et les chapitres seront dotés. D'autres lettres apostoliques régleront la circonscription des diocèses et l'organisation des évêchés et des chapitres. Pour la première fois, le Pape nommera aux sièges; il nommera aussi par la suite les évêques auxiliaires, s'il y a lieu d'en établir. Les évêques prêteront serment de fidélité au roi. On chantera dans les églises la prière *Domine, salvum fac regem Guillelmum*. Les évêques choisiront librement leurs grand-vicaires; l'admission des sujets dans les séminaires, l'établissement des chaires et le choix des professeurs dépendront d'eux. Le roi a promis de fournir tout ce qui seroit nécessaire pour l'éducation ecclésiastique, il assignera un traitement aux curés (1).

PARIS. La retraite ecclésiastique s'est ouverte lundi matin. M. l'archevêque en préside tous les exercices. Le prélat demeure au séminaire, et a fait l'ouverture de la retraite par une allocution pieuse et paternelle. M. l'abbé Mollévaut, de Saint-Sulpice, prédicateur de la retraite, a fait un discours sur les avantages, les motifs et les moyens de bien faire la retraite. M. l'abbé Boudot, vicaire-général, s'est chargé de la conférence qui a lieu à une heure. M. le nonce y a assisté lundi. MM. les évêques de Nanci et d'Iméria suivent les exercices de la retraite.

— Dimanche dernier, a eu lieu à Ste-Geneviève la clôture d'une retraite qui s'étoit donnée toute la semaine précédente pour les membres de l'association de Saint-Joseph. M. l'abbé de Bervanger, qui dirige cette association avec zèle

(1) Nous espérons pouvoir faire connoître prochainement la teneur de la bulle.

et intelligence, présidoit aux exercices de la retraite; il a été secondé par plusieurs ecclésiastiques et missionnaires qui faisoient les instructions du matin et du soir. Le dimanche 30, il y a eu pour la clôture une communion nombreuse à Ste-Geneviève, et le soir, une réunion très-considérable pour le sermon et le salut. M. l'abbé Rauzan a prêché. Cette œuvre continue à prospérer par les soins du sage directeur.

— Nous aimons à citer des exemples d'hommes qui rendent hommage à la religion dans leurs derniers momens, et qui se préparent au dernier passage par des actes de résignation et de piété. Ces exemples nous frappent encore davantage quand ils partent de personnes placées dans une situation brillante et environnées de plus d'illusions; or, tel est le cas où se trouvoit le second fils de M. le ministre de l'intérieur, dont nous avons annoncé la mort dernièrement. Des détails authentiques qui nous ont été communiqués sur sa fin chrétienne, nous engagent à revenir sur ce triste sujet. M. Eugène de Corbière, atteint d'une maladie de poitrine dont les progrès ont été rapides, ne s'est point fait illusion sur son état, et a vu avec courage la mort s'approcher. On ne l'a point entendu se plaindre du coup qui, à 23 ans, l'arrachoit à une perspective flatteuse; aucun regret ne lui est échappé. Doué d'une âme forte, il renfermoit ses douleurs en lui-même, et montrait au milieu de ses souffrances une patience étonnante. La crainte d'affliger ses parens l'arrêta quelque temps dans les dispositions qu'il vouloit faire relativement à sa conscience; il se contentoit de témoigner le désir de voir son ancien directeur, pour qui il avoit conservé beaucoup de respect et de confiance. Il en parloit souvent, et au bout de quelque temps, on comprit ses intentions. On pria son ancien directeur, aujourd'hui un de nos plus respectables évêques, de venir consoler son élève. Le prélat vint, confessa le jeune homme et lui administra le viatique. On avoit cru devoir différer l'extrême-onction pour ménager les forces du malade et la sensibilité de la famille. Quelques jours après, le malade paroissoit mieux, les grands accidens sembloient avoir cessé; déjà autour de lui on se livroit à l'espérance, on formoit des projets. Le jeune homme ne partageoit point cette illusion, et son médecin étant venu le visiter, *ne seroit-il pas temps, lui dit-il, de recevoir l'extrême-onction?* Il la reçut, en effet, en présence de sa famille

éprouvée, lui seul conservant son calme. Il souhaita que son père assistât à la cérémonie, et voulut lui dire quelques mots en particulier. Enfin son courage ne s'est point démenti jusqu'au dernier instant. Il offroit tout bas ses douleurs à Dieu, et s'excitoit à la patience. C'est dans ces sentimens qu'il est mort, laissant tous ceux qui l'approchoient étonnés de sa fermeté d'ame, de son abandon à la Providence, et de son détachement de toutes les idées de fortune et de grandeur. Son heureux caractère lui avoit donné des amis qui ont pris à son sort un tendre et vif intérêt; un d'eux, ecclésiastique employé dans le ministère, à plus de cent lieues de la capitale, averti des dangers de son ami, a fait le voyage pour lui dire un dernier adieu, et a eu la douleur de ne plus le trouver.

— Une 1^{re} ordonnance du 16 septembre 1825 avoit autorisé l'aliénation des matériaux et de l'emplacement de l'église de Tillay-St-Benoît, diocèse d'Orléans. Cette mesure affligea beaucoup les habitans de Tillay, qui perdoient ainsi toute espérance de voir leur paroisse rétablie sur l'ancien pied. Ils firent des démarches pour obtenir la conservation de leur église; il s'offrirent à la réparer à leurs frais, firent pour cela une souscription volontaire, et réunirent une somme d'environ 1400 fr. De plus, tous les habitans, hommes, femmes et enfans, se mirent à l'ouvrage, chacun apporta ses bras et son travail suivant son genre d'occupation, et l'église se trouva réparée. M. l'évêque, touché de leur zèle, sollicita la révocation de l'ordonnance; iroit-on détruire une église au moment même où les habitans avoient fait tant de sacrifices pour la mettre en état? N'avoit-on pas assez abattu d'églises pendant nos malheurs, et convenoit-il de continuer ce système de destruction sous un gouvernement réparateur? Sur la proposition de M. l'évêque, et d'après l'avis du préfet, qui l'a secondé avec beaucoup de bienveillance, une nouvelle ordonnance du 8 août dernier déclara que l'église de Tillay étoit distraite de la succursale de Crottes et érigée en chapelle vicariale. Cette ordonnance a comblé de joie ceux qu'elle concernoit, ils ont préparé tout ce qui étoit nécessaire pour mettre leur église en état. Le 5 septembre dernier, M. l'évêque s'est rendu lui-même sur les lieux pour bénir l'église. Le prélat, en les félicitant de leur zèle, les a engagés à se rendre de plus en plus dignes de la

favor qu'ils venoient d'obtenir. Plusieurs ecclésiastiques et personnes pieuses des environs étoient venus prendre part à cette oérémonie, qui a été fort édifiante, et qui a été un véritable jour de fête. Depuis, les habitans continuent à montrer de bonnes dispositions, ils ont fait une quête pour leur église, ils achètent des livres de prières, ils reviennent aux pratiques de la religion. Ils sentent le prix du bienfait qu'ils ont obtenu, et ne s'en tiendront pas sans doute à une joie stérile et à une reconnaissance passagère.

— Tous les journaux ont annoncé l'accident arrivé le 6 septembre à Berne, où la foudre est tombée sur l'église française, et nous avons nous-même répété cette nouvelle n° 1368; mais les feuilles publiques ont gardé le silence sur une circonstance particulière qui auroit mérité d'être notée, et qui a fait quelque sensation sur les lieux. L'événement arriva un jour qui étoit à Berne un jour de jeûne et de pénitence : c'est une espèce de fête protestante où cependant personne ne jeûne ni ne fait pénitence; mais les ministres s'en dédommagent en faisant de beaux discours ou contre les vices dominans, ou contre les catholiques, ou même sur la politique! Ils attaquent les abus, les désordres, et surtout la négligence à se rendre à leurs sermons. Ce jour-là, le pasteur Benaut, de Lausanne, chargé de la prédication au temple dit français, et qui sert aussi pour les catholiques, s'éleva de toutes ses forces contre l'oppression sous laquelle ses co-religionnaires gémissent en France, oppression déjà ancienne, et qu'il assura persister encore. La révocation de l'édit de Nantes devoit nécessairement trouver place dans ces doléances, lesquelles amenèrent un compliment aux auditeurs présens, dans qui le ministre se plut à voir les descendans des illustres victimes du fanatisme français, quoiqu'assurément il n'y eût dans l'auditoire que peu ou point de pasteurs qui puissent se glorifier d'une telle filiation. De là le ministre a passé; on ne sait comment, au sultan Mahmoud, qui ne s'attendoit guère à cette sortie; mais il étoit visible que ce n'étoit là qu'une transition adroite pour arriver à un prince plus odieux que tous les sultans, je veux dire au roi d'Espagne, de cette contrée ténébreuse où on a su repousser les bienfaits de la réforme, et où on se conduit encore par les vieilles maximes de Ferdinand-le-Catholique et de Philippe II, noms très-mal son-

ans pour des oreilles protestantes. En vain ces princes avoient-ils préludé à ce qu'on veut faire aujourd'hui, en expulsant les Maures, cousins-germains des Turcs, et comme eux disciples de Mahomet. Cet acte de rigueur, si souvent condamné dans les livres philosophiques modernes, et qui a valu à l'Espagne tant de reproches sur sa politique insensée et cruelle, est précisément aujourd'hui, par une piquante inconséquence, ce que réclame la philosophie de nos jours en faveur de nos frères les Philhélènes; et ce qui étoit absurde et atroce il y a cinquante ans, est aujourd'hui le vœu unanime de toutes les âmes généreuses et pensantes. Le vénérable ministre n'en a pas moins poursuivi avec énergie les rois catholiques d'une contrée toute catholique, et restée si en arrière des progrès des lumières et de la marche de la civilisation. Mais pendant que le véhément missionnaire tonnoit ainsi contre l'obscurantisme, un coup de tonnerre inattendu a retenti dans tout l'auditoire : la foudre est venue tomber sur le paratonnerre du temple, et s'y est divisée en trois jets. Un seul est entré dans l'église, a renversé toute la ligue des anciens et est ressorti par une fenêtre. L'éloquence et l'énergie du prédicant n'ont pas tenu contre un tel coup; il est descendu quatre à quatre de sa tribune aux baranques, et s'est enfui bravement par la première issue, sans que l'on ait pu le décider à remonter. Heureusement personne n'a été atteint, et la portion de la foudre qui étoit allée éclater sur la caserne voisine y a respecté un grand dépôt de cartouches. Ainsi, militaires et momiers en ont été quittes pour la peur.

— M. le nonce apostolique en Espagne, qui étoit depuis quelque temps à Bayonne, a été invité à entrer dans le royaume, et s'est mis en route le 28 septembre au soir, pour Madrid. Cette heureuse conclusion d'une affaire qui avoit affligé les amis de la religion, ne peut que contribuer à faire tomber les bruits absurdes que les ennemis de l'ordre répandoient en Catalogne et ailleurs.

— La consécration de la cathédrale de Cincinnati, dans l'Etat de l'Ohio, a eu lieu le 17 décembre dernier; il est peut-être assez remarquable que c'est le jour même où a paru la croix de Migné, près Poitiers. La nouvelle cathédrale peut contenir 3000 personnes. Les protestans avoient voulu, comme les catholiques, être témoins de cette imposante céré-

monie, et un quaker voulut diriger lui-même l'orchestre de la musique; tout composé d'amateurs de diverses communions. M. Fenwick a été obligé d'interrompre quelque temps ses travaux, et a subi une opération douloureuse pour un polype; mais il est mieux, et on espère qu'il pourra suivre les mouvemens de son zèle, et visiter de nouveau les catholiques épars dans son vaste diocèse. Il avoit prié un de ses amis de remercier en son nom l'association de la Propagation de la foi, qui lui a fait passer des secours, et l'a mis en état de continuer les travaux de sa cathédrale, que l'on alloit être obligé de suspendre. C'est un nouvel exemple du bien que fait l'association, et de l'utilité de ses distributions, qui vivifient des églises naissantes, et favorisent l'établissement de la religion dans ces contrées assises depuis des siècles dans les ténèbres de l'infidélité.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi viendra aujourd'hui à Paris pour présider à la distribution des médailles destinées aux exposans. S. M. présidera ensuite le conseil des ministres.

— Le Roi quittera Saint Cloud lundi prochain 8 octobre, pour revenir habiter le château des Tuileries.

— M. le Dauphin vient d'accorder une somme de 400 fr. à M. le curé d'Orphins, arrondissement de Rambouillet, pour la restauration de son église.

— M^{me} la Dauphine a fait parvenir à M. le sous-préfet de Bellort une somme de 300 fr. pour concourir au rétablissement du clocher de Bernvilliers, frappé de la foudre le 19 avril dernier. M. le Dauphin avoit déjà accordé pour le même objet un secours de 400 fr.

— Quelques journaux avoient annoncé à tort que le 29 septembre, anniversaire de la naissance de M. le duc de Bordeaux, et jour où S. A. R. a atteint sa 7^e année, le jeune prince seroit reçu par le Roi chevalier de l'ordre du St-Esprit, et que cette cérémonie auroit lieu en présence des troupes, à la suite d'une grande revue. D'après les anciens usages, les fils de France portoient le cordon bleu dès leur naissance, les petits-fils de France (et c'est le rang de M. le duc de Bordeaux) ne le portoient et n'étoient reçus que le jour où ils faisoient leur première communion, et les princes du sang qu'à quinze ans. Rien n'est innové à cet égard, et les anciens usages seront suivis.

— A l'occasion de l'heureux anniversaire de la naissance de S. A. R. M. le duc de Bordeaux, les grands-officiers de la maison du Roi, les premiers officiers de LL. AA. RR., les officiers des corps qui font le service à la cour, et beaucoup de personnes de distinction, ont eu l'honneur de présenter leurs hommages au jeune prince. S. Exc. le

nonce apostolique et le prince de Castelcicala, ambassadeur de Naples, sont venus également offrir leurs félicitations à S. A. R. Mu et à son auguste fils. A deux heures, il y a eu une petite fête au cadéro pour M. le duc de Bordeaux.

— Le jeune prince qui fait l'espoir de la France n'a pas voulu lui passer l'anniversaire de sa naissance sans marquer ce jour par quelques bienfaits. S. A. R. a pensé particulièrement aux pauvres de St Cloud et de Boulogne, et a fait remettre à MM. les curés de ces paroisses une somme d'argent pour être consacrée aux besoins des nécessiteux.

— Il y a eu, samedi dernier, réunion du chapitre de l'ordre de Michel, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de M. le duc de Bordeaux, qui est aussi la fête du patron de l'ordre. Le chapitre a été présidé par M. le baron de Ballainvilliers, conseiller d'Etat grand prévôt, maître des cérémonies des ordres.

— Le corps des charbonniers et des ouvriers des chantiers et des ports a fait célébrer, dimanche dernier, une messe solennelle dans l'église de Sainte-Geneviève, en actions de grâces de la naissance de M. le duc de Bordeaux.

— Une ordonnance du Roi, sous la date du 23 septembre, prescrite la publication de la convention et de l'article additionnel concernant l'extradition réciproque des Français en Suisse et des Suisses en France, conclue entre S. M. T. C. et les cantons et Etats du confédération helvétique dont les noms suivent : Zurich, Berne, Lucerne, Fribourg, Soleure, Bâle, Schaffouse, Saint-Gall, Grisons, Argovie, Turgovie, Tessin, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève.

— Une autre ordonnance du Roi, en date du même jour, composée de 41 articles, contient des dispositions fort importantes à l'égard des voitures publiques et diligences dans l'intérêt de la sûreté des voyageurs. Elle règle la bonne construction, le chargement et le poids de ces voitures, le mode de conduite, la police des relais et postillons, etc.

— Lors de l'élection de M. de Lafayette, des difficultés s'élevèrent relativement aux titres électoraux d'un sieur Noel, propriétaire dans le département de Seine-et-Marne. Les mêmes difficultés se sont présentées depuis, quant à son inscription sur la première partie de la liste élémentaire du jury, et un arrêté du 5 août, rendu par le préfet, statuant en conseil de préfecture, a rejeté les réclamations du sieur Noel. Sur ce, requête en appel par-devant la cour royale de Paris, et bientôt arrêté de conflit, par lequel le préfet de Seine-et-Marne revendique comme appartenant à l'autorité administrative la connaissance de la contestation. Le conseil d'Etat ayant été saisi de cet incident, une ordonnance royale du 27 septembre est intervenue, qui confirme l'arrêté de conflit, annule les diligences du nommé Noel auprès de la cour royale de Paris.

— Le tribunal de police correctionnelle, sous la présidence de M. Huart, a rendu, vendredi dernier, son jugement dans l'affaire relative à la *Relation des obsèques de Manuel*. Le tribunal a renvoyé de la plainte les prévenus MM. Mignet, Gaultier-Laguionie et Sautelat, ordonné main-levée de la saisie de cette brochure, et mis les

intervenans hors de cause. Le prononcé de ce jugement est précédé d'un très-long considérant dans lequel le tribunal, examinant les différens passages incriminés, les excuse, ou du moins ne croit pas y voir les offenses et les provocations signalées par le ministère public. Il y est dit seulement que les expressions *misérablement susceptible et odieusement tracassière*, employées à l'égard de l'administration de la police, sont *fort inconvenantes*. On y lit aussi que la force armée n'avoit pas le droit d'intervenir pour réprimer la contravention à l'arrêté du préfet, et qu'on devoit se borner à rédiger procès-verbal des faits. Quant à trois passages qui, en parlant de l'expulsion de Manuel, paroissoient offensifs pour la chambre des députés, le tribunal a considéré qu'aux termes des lois de 1819 et 1822, les délits envers l'une des deux chambres ne peuvent être poursuivis devant les tribunaux que sur leur réquisition expresse.

— M. le comte de Brigode, pair de France, ancien maire de Lille, vient de succomber dans cette ville à une atteinte d'apoplexie à l'âge de 50 ans. M. le comte de Brigode laisse pour héritiers deux fils jumeaux âgés seulement de quelques mois.

— M. le comte Capo-d'Istria est arrivé à Paris.

— Il paroît que l'aurore boréale qui a été vue à Paris le 25 septembre, a été aperçue dans presque toute la France; elle a été fort bien observée au Havre. Enfin, cet intéressant phénomène, si rare dans nos latitudes, a été remarqué au même moment à Londres et dans une partie de l'Angleterre.

— M. Marchand, censeur des études au collège royal de Toulouse, vient d'être nommé proviseur à Orléans.

— Le dimanche 23 septembre, on a fait la bénédiction de l'église de l'Ardenne (banlieue de Toulouse), nouvellement restaurée. La cérémonie a été faite par M. l'abbé de Gouzon, curé de la paroisse de la Daurade, assisté de plusieurs autres ecclésiastiques.

— Dans la soirée du 19 septembre, le feu s'est manifesté à une ferme de Marissel, commune voisine de Beauvais. L'incendie avoit fait des progrès si rapides, que les efforts des pompiers n'ont pu que préserver les maisons du voisinage. Le Roi, qui étoit en ce moment à Beauvais, a ordonné que, sur-le-champ, 3000 fr. fussent prélevés sur sa cassette, pour être distribués aux incendiés.

— Un malheureux événement est arrivé, le 17 septembre, dans la commune de Serres-Castels, près Pau: l'église a été réduite en cendres. Le curé aperçut, vers 2 heures de l'après-midi, une épaisse fumée qui s'élevoit au-dessus des toits: il se hâta d'accourir et de sonner le tocsin. Tout l'intérieur de l'église étoit déjà en feu; le danger devenoit de plus en plus imminent; d'innombrables flammèches tombaient autour de lui. Il ne restoit plus qu'un moment; le respectable curé se hâta d'en profiter pour sauver les vases sacrés et les ornemens. Il en étoit temps; le clocher et une partie de la toiture ne tardèrent pas à s'écrouler. L'éloignement des eaux rendoit les secours encore plus difficiles. Le presbytère et les maisons voisines ont cependant été préservés; une seule grange est devenue la proie de cet incendie, qui, sans le calme du temps, pouvoit avoir des suites funestes, malgré les efforts des habitans. Le juge d'instruction et le substitut du pro-

careur du Roi se sont transportés quelques jours après sur les lieux. On croit cependant que la malveillance est étrangère à ce désastre.

— Le comte de Celles, ambassadeur des Pays-Bas près le saint Siège, est enfin arrivé à Bruxelles le 24 septembre.

— Un arrêté du roi des Pays-Bas, sous la date du 17 septembre, déclare permanente la commission créée en 1815 pour les affaires ecclésiastiques catholiques, porte que le nombre des membres de cette commission pourra être augmenté, et la charge d'émettre son avis sur les dispositions à prendre pour l'exécution de la convention conclue avec le saint Siège le 18 juin dernier. Elle devra également donner au ministre de l'intérieur son avis sur toutes les pièces qui lui seroient communiquées à cette fin.

— M. Heir traten, éditeur d'un ouvrage périodique intitulé *Catholike Mengelichriften*, qui se publie à Anvers, a été mis en état d'arrestation. Il paroît qu'il s'agit d'un article relatif à l'affaire de M. Buelens. Le *Postryder* a également été poursuivi, et l'un des numéros a été saisi.

— Le roi d'Espagne est parti de Madrid le 22 septembre, à cinq heures du matin. La plus grande tranquillité continue à régner dans cette capitale.

— Les insurgés ont essayé en vain de soulever les habitans d'Urgel, leur provocation est demeurée sans effet. Un des chefs des *agraviados*, Castan, est entré à Bagnols; il a frappé cette ville d'une forte contribution, et a enlevé toutes les armes. Un autre chef, le *Carnicer*, est passé dans cette ville, et a exigé que tous les jeunes gens le suivissent. A l'approche du général Manso, les rebelles ont levé l'épée de b'ôcis qu'ils avoient formé autour de Gironne; ce général a déjà mis en fuite tous les insurgés qu'il a rencontrés. Le général Monet a mis la ville de Mataro en état de défense, et étoit le 19 septembre à Tarragone, à la tête de 4000 hommes de troupes. On assure que depuis il s'est emparé de Vich, après avoir battu complètement les *agraviados*. Le général comte d'Espagne est arrivé à Barcelonne. Une partie des habitans de plusieurs villes de la Catalogne se sont réfugiés en France, et y ont transporté leurs effets. La France, généreuse et hospitalière, accueille tous les malheureux sans distinction de leurs opinions.

— La régente de Portugal a, par un décret du 13 septembre, destitué les censeurs qui ont laissé passer dans la *Trompette du jugement dernier*, les doctrines propres à exciter l'animosité et la discorde et à troubler la tranquillité publique, que ce journal publioit journellement. Cette feuille libérale, dont la publication avoit cessé depuis quatre ans, avoit reparu le 4 septembre avec cette épigraphe, tirée des prophéties de Daniel : *In illo tempore veniet Michael*, etc.

— La reine-mère de Portugal a donné, dans son château de Queluz, un grand diner en réjouissance de la prochaine arrivée de son fils don Miguel. A cette occasion, une foule innombrable s'est réunie devant son palais, et a fait entendre long-temps les cris de *vive la reine! vive son fils don Miguel!*

— M. Recacho, ancien intendant de police à Madrid, est arrivé à Lisbonne, d'où il se dispose à passer en Angleterre.

La ville d'Abo, capitale de la Finlande, a été presque entièrement réduite en cendres dans la nuit du 5 au 6 septembre. Les bâtimens de l'université et des tribunaux, les musées, la maison de ville, l'antique cathédrale et presque tous les édifices publics ne sont plus que ruines. Plus de 11,000 habitans erroient sans-abri. Une perte irréparable pour les sciences, dans cet affreux désastre, est celle de la précieuse bibliothèque du célèbre jurisconsulte Haubold.

— La paix entre le Brésil et Buenos-Ayres n'a pas été ratifiée, et il faut maintenant regarder comme rompu ce qui n'étoit réellement que des négociations. A Buenos-Ayres, le peuple s'est soulevé contre le ministre Garcia, qui avoit été le négociateur du traité, parce que les instructions qu'il avoit reçues portoient qu'il devoit obtenir la province de Monte-Video pour l'Etat de Buenos-Ayres, ou du moins la faire déclarer indépendante. Les Anglais qui se trouvoient à Buenos-Ayres ont été insultés, et le ministre anglais, lord Ponsomby, a pris la résolution de se retirer de cette ville. Il a fallu qu'une frégate anglaise viut dans la Plata pour protéger les sujets de S. M. britannique et leurs biens. Le président de Buenos-Ayres a donné sa démission. Il est remplacé par Vincente Lopez.

Les Soirées d'un observateur, ou Mélanges politiques, critiques et littéraires, par M. le baron de Mengin-Fondragon (1).

On pourroit douter si ce titre annonce bien l'objet de l'ouvrage, où l'auteur paroît s'être proposé plutôt de peindre les mœurs de Paris dans ces derniers temps. Il entre tout de suite en matière, et sans préface il nous transporte au milieu de la capitale, dont il parcourt les quartiers, les monumens et les différens états. Cette excursion lui fournit la matière d'une cinquantaine de chapitres dont nous n'avons lu que quelques-uns. Nous avons craint d'abord que le ton général de l'ouvrage, et le genre de sujets qui y sont traités, ne s'éloignassent trop du ton et du genre de ce journal : cependant l'auteur, s'il est homme du monde, déplore la licence de la presse et la profusion des mauvais livres. Il avertit les jeunes gens de fuir ces productions pernicieuses, et il leur signale, entr'autres, les *Ruines* de Volney :

« Malheureux sceptique, dit-il, et qui t'a chargé de troubler ainsi ma croyance? qui t'a donné la mission de venir m'arracher à ce que tu appelles mes erreurs et mes préjugés? J'avois une religion, et tu me l'ôtes! Infortuné en ce monde, j'espérois au moins au bonheur éternel d'une autre vie, et tu veux m'en priver! J'étois honnête homme, et tu m'arraches les récompenses que méritoient mes vertus! Je suis pauvre, infirme, accablé de chagrins et de malheurs : la religion me soutenoit, j'espérois en la providence d'un Dieu de pitié; et tu me dis que c'est à moi de faire mon bonheur, que Dieu, ou plutôt la nature, nous ayant donné à tous les mêmes facultés, c'est à nous de savoir les employer.... »

(1) In-8°, prix, 4 fr. 50 c. et 5 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Méquignon-Havard, et au bureau de ce journal.

L'auteur montre où conduit cette morale sèche et froide qui n'offre à l'homme que des axiomes au lieu des espérances de la religion. Il y a un autre chapitre sous ce titre : *Il faut protéger la religion*, et il y réclame pour les pasteurs un sort indépendant :

« Y a-t-il rien de plus digne de pitié, dit-il, que de voir dans la France, autrefois si chrétienne, les ministres de la religion dépendre de leurs ouailles pour vivre, et, semblables au mendiant qui vient frapper à leur porte, mendier à leur tour un supplément de traitement que leurs besoins réclament? »

Il y a d'autres chapitres sur la famille royale, sur les sociétés secrètes, où l'auteur montre les plus honorables sentimens. Il ne dissimule point qu'il existe un parti composé de conjurés actifs, nombreux, et s'entendant bien pour faire le mal; mais en combattant une espèce d'opposition, il ne se jette point dans une autre, et veut qu'on respecte les dépositaires de l'autorité, même lorsqu'ils se trompent; doctrine qu'on nous permettra de trouver beaucoup plus raisonnable que les déclamations, les exagérations et les provocations qui abondent en tant d'écrits.

L'auteur rapporte, à la fin du volume, quelques lettres de l'abbé Barruel, qu'il avoit consulté sur l'affaire des Templiers et sur d'autres sujets. Ces lettres, et quelques réflexions sur l'ouvrage de lady Morgan, *la France*, justifieroient mieux le titre de *Mélanges* que M. de Mengin a donné à son livre.

Instruction sur le chemin de la croix, avec les pratiques de cette dévotion; nouvelle édition, augmentée des oraisons sur les sept stations, des prières à la messe et des vêpres (1).

On a mis ce livre sous un format très-portatif, et on a en même temps soigné l'exécution typographique, en laissant l'ouvrage à un prix très-moïque. Chaque station est accompagnée de gravures. L'éditeur espère que les âmes pieuses apprécieront les efforts qu'il a faits pour rendre ce livre plus digne de leur plaisir.

Pratique de la dévotion au Sacré-Cœur, par M. Goullard, curé de Notre-Dame-Saint-Louis, à Lyon; troisième édition, augmentée (2).

La première édition de cet opuscule fut publiée en 1824. Cette édition et la suivante, quoique tirées à grand nombre, ont été promptement épuisées. C'est pour répondre à l'empressement des fidèles qu'on a fait cette nouvelle édition, à laquelle on a fait quelques additions importantes, entr'autres, une neuvaine au Sacré-Cœur.

(1) In-32; prix, 1 fr. et 1 fr. 25 cent. franc de port.

(2) In-18; prix, 75 cent. et 1 fr. 25 cent. franc de port.

Ces ouvrages se trouvent à Paris, chez Périsset, place Saint-André-des-Arts, et au bureau de ce journal.

Allocution de notre saint Père le Pape Léon XII, prononcée en consistoire secret le 17 septembre 1827, avec la convention entre S. S. et le roi des Pays-Bas, et les lettres apostoliques qui confirment et expliquent ladite convention (1).

Vénérables frères, les soins que nous avons pris pour rétablir et disposer les affaires des églises belgiques, de concert avec l'illustré et puissant roi des Pays-Bas, Guillaume I^{er}, ont eu avec l'aide de Dieu une heureuse issue, nous pouvons vous l'annoncer; car, à la place de la convention que Pie VII, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, fit pour réparer, autant qu'il le put, les désastres de ces églises, avec celui qui gouvernoit alors en France, nous en avons substitué, d'un commun accord, une autre pour le royaume des Pays-Bas, qui est en trois articles, et que nous avons ordonné de porter imprimée sous vos yeux. Le 1^{er} article porte que la nouvelle convention embrassera non-seulement les provinces du midi, comme celle de Pie VII, mais les provinces du nord du royaume des Pays-Bas. Dans le 2^e article, il est dit que chaque diocèse des Pays-Bas aura son chapitre et son séminaire. Enfin le 3^e article porte que toutes les fois qu'une église archiépiscopale ou épiscopale vaquera, le chapitre de cette église, convenablement assemblé, procédera à l'élection d'un nouveau prélat; laquelle élection devra cependant être confirmée par le souverain pontife, qui, s'il trouve l'élection peu canonique, ou s'il jugeoit l'élu privé des qualités que demandent les canons, accordera au chapitre de procéder d'une manière canonique à une nouvelle élection.

A cette convention, nous avons joint des lettres apostoliques, pareillement imprimées, et qui vous seront remises par notre ordre, et par lesquelles nous confirmons et expliquons cette convention. Vous y verrez que, de concert avec le sérénissime roi, nous avons ajouté trois sièges à ceux qui

(1) Nous donnons cette traduction sur le latin; l'allocution, la convention et les lettres apostoliques ont été publiées à Rome, de l'imprimerie de la chambre apostolique.

existent maintenant en Belgique, et que les jeunes ecclésiastiques ne seront plus forcés à fréquenter les écoles du collège philosophique, et seront élevés seulement dans la manière que prescriront les évêques.

Vous trouverez ces points et les autres plus amplement exposés dans les lettres apostoliques; par ces lettres et par la convention qu'elles expliquent, nous avons la confiance que les églises belgiques seront relevées par nous, autant qu'il étoit possible, de l'état malheureux où les calamités passées les avoient jetées. Nous n'eussions jamais obtenu néanmoins un résultat si avantageux et si souhaité par nous; si le sérénissime roi Guillaume, dans sa sagesse, dans ses procédés à notre égard, et dans sa bienveillance pour ses sujets catholiques, n'eût cédé à nos vœux et ne nous eût aidé de son généreux concours. Nous devons donc d'abord rendre ici de solennelles actions de grâces au Père des miséricordes, dans la main duquel sont les cœurs des rois, puis à ce prince lui-même; espérant fermement que, connaissant bien notre candeur et notre but, il se montrera de jour en jour plus favorable aux intérêts des catholiques.

Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité.

Convention entre S. S. Léon XII, souverain pontife, et S. M. Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas (1).

S. S. le souverain pontife Léon XII et S. M. Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas, prince d'Orange-Nassau, grand-duc de Luxembourg, désirant s'entendre sur les affaires de l'Eglise catholique, apostolique, romaine, dans tout le royaume des Pays-Bas, ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

S. S. le souverain pontife, S. Em. M^{sr} Maur Capellari, prêtre-cardinal de la sainte Eglise romaine, préfet de la congrégation de la Propagande,

Et S. M. le roi des Pays-Bas, S. Exc. M. Antoine-Philippe-Fiacre Ghislain, comte de Celles, chevalier du Lion belge, membre de la 2^e chambre des Etats généraux, son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près le saint Siège;

(1) La convention, dans l'imprimé de Rome, est en latin et en français.

Lesdits plénipotentiaires assistés, le premier de M. François Capaccini, substitut de la secrétairerie des brefs, et le second du référendaire de 1^{re} classe au conseil d'Etat, Jean-Pierre-Ignace Germain, conseiller d'ambassade;

Après avoir fait l'échange de leurs pleins pouvoirs qui ont été trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivans :

I. Le concordat de 1801 entre le saint Père Pie VII et le gouvernement français, en vigueur dans les provinces méridionales du royaume des Pays-Bas, sera appliqué aux provinces septentrionales.

II. Chaque diocèse aura son chapitre et son séminaire.

III. Pour le cas prévu par l'article 17 de la convention de 1801, il est statué ainsi :

Toutes les fois qu'un siège archiépiscopal ou épiscopal viendra à vaquer, les chapitres des églises vacantes auront soin dans le premier mois, à compter du jour de la vacance, de porter à la connoissance de S. M. les noms des candidats appartenant au clergé du royaume des Pays-Bas, qu'ils auront jugés dignes et capables de gouverner l'église archiépiscopale ou épiscopale, et en qui ils auront reconnu la piété, la doctrine et la prudence exigées dans les évêques par les lois de l'Eglise.

Si, par hasard, parmi les candidats, il y en avoit qui ne fussent pas également agréables au roi, les chapitres effaceront les noms de ceux-ci de la liste, qui pourtant devra rester composée d'un nombre de candidats suffisant pour que le choix du nouvel archevêque ou évêque puisse avoir lieu. Alors, les chapitres procéderont à l'élection canonique de l'archevêque ou de l'évêque, qu'ils choisiront, selon les formes canoniques d'usage, parmi les candidats dont les noms auront été maintenus sur la liste, et ils adresseront dans le mois au saint Père l'acte authentique de cette élection.

Le souverain pontife, d'après l'instruction ordonnée par Urbain VIII d'heureuse mémoire, donnera la commission de dresser le procès d'information sur l'état de l'église et sur les qualités de la personne destinée à être promue à l'église archiépiscopale ou épiscopale, et après avoir reçu le résultat de ces informations, si le saint Père juge que les qualités exigées dans un évêque par les canons se trouvent réunies dans la personne élue, il lui donnera l'institution canoni-

que par lettres apostoliques, d'après les formes établies, et dans le plus bref délai possible.

Si, au contraire, l'élection n'avoit pas été canoniquement conduite, ou si le candidat n'avoit pas été reconnu par le saint Père doué des qualités susdites, le souverain pontife, par faveur spéciale, concédera au chapitre le pouvoir de procéder à une nouvelle élection comme ci-dessus dans les formes canoniques.

Les ratifications de la présente convention seront échangées à Rome dans le délai de 60 jours, ou plutôt, si faire se peut.

Fait à Rome le 18 juin 1827.

D. Maur card. Capellari.

François Capaccini.

Le comte de Celles.

Germain.

Lettres apostoliques qui confirment et expliquent la convention faite avec le roi des Pays-Bas.

Léon, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu.

Ad perpetuam rei memoriam.

Ce qui étoit depuis long-temps l'objet de nos vœux, savoir, un arrangement convenable pour les affaires ecclésiastiques dans le royaume des Pays-Bas, nous nous réjouissons de le voir heureusement effectué, avec le secours de Dieu, le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation. Rien ne pouvoit nous arriver de plus heureux à nous qui, malgré notre foible mérite, nous trouvons placé au faite de l'apostolat, et qui, dans la sollicitude qui nous presse jour et nuit pour toutes les églises, nous affligions vivement des grands maux qui, par suite des malheurs des temps passés, étoient tombés sur les catholiques de cette illustre nation, si recommandables d'ailleurs par la constance de leur foi et par leur dévouement pour ce siège apostolique. Ce salutaire ouvrage, qu'avoit commencé Pie VII, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, nous l'avons terminé en marchant sur ses traces, et secondé par le concours généreux du sérénissime prince Guillaume, roi des Pays-Bas, dont nous proclamons avec reconnaissance la bienveillance pour les nombreux catholiques qui lui sont soumis. Ainsi, pour la gloire du Dieu tout-puissant, pour l'honneur de la Vierge

Marie, mère de Dieu, que les Belges révèrent principalement comme leur patronne, et pour le bien spirituel de ces mêmes Belges, une convention a été faite, suivant les formes usitées, entre nous et ce siège apostolique, et le roi Guillaume; et nous avons cru devoir, de notre autorité apostolique, confirmer par les présentes lettres cette convention dont la teneur est comme il suit :

(Suit le texte de la convention en latin.)

Cette convention, que nous avons faite avec le roi des Pays-Bas, et qui se compose des articles ci-dessus, nous l'approuvons et ratifions par les présentes, de notre propre mouvement, de notre science certaine, après une mûre délibération, suivant la plénitude de la puissance apostolique, après avoir entendu une congrégation choisie de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine; et nous lui donnons la force et l'efficacité de la sanction apostolique.

Ainsi nous déclarons d'abord et nous décrétons que la convention faite, le 15 juillet 1801, entre le saint Siège et le gouvernement français, et confirmée par notre prédécesseur Pie VII dans ses lettres apostoliques du 15 août de la même année; convention qui est en vigueur dans les provinces méridionales du royaume des Pays-Bas, est étendue aux provinces septentrionales, afin que, dans tout le royaume, les affaires ecclésiastiques soient réglées d'une manière unifiée.

Ensuite, comme il est nécessaire, pour l'exécution de la dernière convention, d'établir le nombre et la circonscription des diocèses, ainsi qu'on le fit lors du concordat de 1801, après nous être concertés avec le sérénissime roi Guillaume, nous avons résolu, pour l'accroissement de la religion catholique et le salut des âmes, de rétablir ou de créer trois nouveaux sièges épiscopaux, outre les cinq qui existent actuellement; et ainsi de diviser tout le royaume des Pays-Bas en huit diocèses, et d'y établir des églises cathédrales dont l'une sera métropole et les autres suffragantes. Nous indiquons seulement ici par provinces les limites de ces diocèses. L'église de Malines sera l'église métropolitaine; et son territoire diocésain sera composé des provinces orientales du Brabant méridional et d'Anvers. Il y aura sept sièges

suffragans, Liège, Namur, Tournai et Gand, qui existoient déjà, et trois autres que nous arrêtons de créer, Bruges, Amsterdam et Bois-le-Duc. L'église de Liège comprendra les provinces entières de Liège et de Limbourg; l'église de Namur, la province de Namur et le grand-duché de Luxembourg; l'église de Tournai, le Hainaut; l'église de Gand, toute la Flandre orientale; l'église d'Amsterdam, les provinces de la Hollande septentrionale, de la Hollande orientale, d'Utrecht, d'Over-Yssel, de Frise, de Groningue et de Drenthe; l'église de Bruges, toute la Flandre occidentale, et celle de Bois-le-Duc, les provinces du Brabant septentrional, de Gueldres et de Zélande. Chaque église cathédrale aura son chapitre. Chaque chapitre aura une dotation convenable et perpétuelle; de même une dotation convenable et perpétuelle sera assignée à chacun des sièges épiscopaux, et nous avons la ferme confiance que l'état de ces sièges deviendra meilleur de jour en jour par la munificence du roi. Au reste, tout ce qui concerne l'exacte circonscription des diocèses et le parfait arrangement des sièges et des chapitres du royaume sera distinctement réglé par d'autres lettres apostoliques que nous donnerons sous peu.

Après que les chapitres des églises que nous avons nommées auront été établis, nous leur accordons ce pouvoir, que, tant que dureront les circonstances prévues dans l'article 17 de la convention de 1801, toutes les fois qu'il vaquera un siège archiépiscopal ou épiscopal, les capitulaires de l'église vacante, réunis capitulairement, et après avoir observé les formes canoniques, puissent élire, suivant l'art. 3 de la nouvelle convention, de nouveaux évêques, pris parmi les ecclésiastiques du royaume qui soient dignes et propres suivant les canons.

Mais pour cette première fois, nous nous réservons de pourvoir de pasteurs les églises du royaume des Pays-Bas, comme il a été fait pour l'église de Malines par notre prédécesseur Pie VII, d'heureuse mémoire; et de même si, à cause de l'étendue des diocèses, il arrivoit que les évêques eussent besoin de secours étrangers dans les fonctions qui demandent le caractère épiscopal, nous nous réservons à nous, et à nos successeurs d'accorder aux évêques de ces diocèses, suivant que nous le jugerons nécessaire, des évêques auxiliaires, qui, comme suffragans, les aident dans les fonc-

tions pontificales, et auxquels le roi, le cas arrivant, assignera une dotation convenable pour leur état.

Nous consentons que chaque archevêque et évêque des évêchés des Pays-Bas, après qu'il aura reçu l'institution canonique du saint Siège et avant d'entrer en fonctions, prête devant le roi le serment de fidélité, comme il avoit été statué dans l'article 6 de la convention de 1801, serment conçu dans ces termes :

« Je jure et promets, sur les saints Evangiles de Dieu, obéissance et fidélité à S. M. le roi des Pays-Bas, mon prince légitime. Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de ne assister à aucun conseil, de ne conserver au dedans et au dehors aucune liaison suspecte qui nuise à la tranquillité publique; et si, dans mon diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'Etat, je le ferai savoir au roi mon maître. »

Nous consentons également que ce même serment soit prêté par les ecclésiastiques du 2^e ordre devant les autorités civiles désignées par le roi, comme il avoit été réglé dans l'article 7 de la convention de 1801.

De même, pour ôter toute ambiguïté sur la manière dont la formule de prières mentionnée dans l'article 8 de la convention de 1801 peut être appliquée au présent état de choses, nous déclarons que cette formule doit être ainsi changée, *Domine, salvum fac regem nostrum Guillelmum.*

Les évêques auront la libre nomination et élection de leurs grands-vicaires pour le spirituel.

Le principal soin de l'archevêque et des évêques sera pour les séminaires; car là les jeunes gens appelés à l'héritage du Seigneur doivent être formés à propos, *comme de jeunes plantes*, à la piété, à la pureté des mœurs et à la discipline ecclésiastique. Les bons et zélés ouvriers dans la vigne du Seigneur ne naissent pas tels, mais le deviennent, et c'est aux évêques à faire en sorte qu'ils le deviennent. Ainsi, en exécution de l'article 9 de la convention, faite avec le roi Guillaume, les séminaires dans chaque diocèse seront établis, régis et administrés comme il suit : et d'abord on y devra entretenir et élever un nombre de jeunes gens qui répondent pleinement aux besoins du diocèse et au bien des peuples, et qui sera réglé par l'évêque. Or, comme il importe beaucoup que ceux qui se consacrent au saint minis-

tère soient bien formés non-seulement à la discipline ecclésiastique, mais aussi dans la philosophie et dans les autres connoissances qui conduisent à la science ecclésiastique, afin qu'ils deviennent l'exemple du troupeau, et qu'ils soient toujours prêts à rendre compte au besoin, les évêques établiront dans les séminaires toutes les chaires qu'ils jugeront nécessaires pour l'éducation complète de leurs jeunes clercs. L'enseignement de la doctrine et de la discipline, l'éducation et l'administration des séminaires sont donc soumis, suivant les formes canoniques, à l'autorité des évêques respectifs. Ainsi, il sera libre aux évêques d'admettre les clercs dans les séminaires, ou de les renvoyer, d'élire les recteurs et professeurs et de les éloigner, toutes les fois qu'ils le jugeront nécessaire ou utile.

Ce qui est nécessaire pour établir ou conserver les séminaires sera fourni libéralement par le roi, qui, se montrant prince magnanime, nous a annoncé par son ambassadeur extraordinaire qu'il vouloit pourvoir convenablement, et d'une manière qui nous soit agréable, à tout ce qui est nécessaire pour l'instruction ecclésiastique.

Enfin, les diocèses étant établis, comme il a été dit ci-dessus, et comme il sera réglé plus amplement par nous dans d'autres lettres apostoliques, les évêques, suivant ce qui est marqué dans les articles 9 et 10 de la convention de 1801, procéderont, s'il est nécessaire, à une nouvelle circonscription des paroisses, et y nommeront des ecclésiastiques dignes et capables. Le roi, suivant ce qui avoit été statué dans l'article 14 de la même convention, fournira, par sa munificence royale, à l'entretien de tous les curés, même de ceux qui seront à créer par la nouvelle circonscription, et cet entretien sera tel qu'il convienne à la situation de chacun, et qu'il soit égal à celui dont jouissent les curés des diocèses dans les provinces méridionales.

Nous espérons que, parmi les catholiques de ces pays, il s'en trouvera qui voudront user généreusement de la liberté qui leur est accordée dans l'article 15 de la convention de 1801, de pourvoir au bien des églises; et la bienveillance du roi ne nous permet pas douter que S. M. ne protège les fondations et dons qu'on feroit en faveur des églises, et les acquisitions qu'elles pourroient faire.

Il nous reste maintenant à rendre des actions de grâces

à Dieu pour ce qui a été fait jusqu'ici, afin d'arranger les affaires ecclésiastiques dans tout le royaume des Pays-Bas : prions-le avec ardeur de rendre ces mesures solides et stables; car toute grâce excellente et tout don parfait viennent d'en haut, et celui qui plante et celui qui arrose ne sont rien, mais c'est Dieu qui donne l'accroissement.

(Le reste est la conclusion ordinaire des bulles dans le style de la chancellerie.)

Donné à Rome, près St-Pierre, l'année 1827 de l'incarnation de Notre-Seigneur, le 16 des calendes de septembre (17 août), la 4^e année de notre pontificat.

Barthélemi cardinal Pàcca, prodataire.

Pour M. le cardinal Albani,

F. Capaccini, substitut.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Les exercices de la retraite continuent, et sont suivis par un grand nombre d'ecclésiastiques; les uns logent au séminaire Saint-Nicolas, les autres, qui n'ont pu y trouver place, s'y rendent matin et soir pour les instructions. M. l'archevêque assiste à tous les exercices, et prend ordinairement la parole après les instructions. M. le nonce assiste à la conférence d'une heure, et a, le premier jour, donné, au nom du Pape, la bénédiction à tous les prêtres rassemblés. M. l'abbé Mollevaut, qui fait l'instruction du matin et du soir, a parlé successivement sur la retraite, sur les devoirs de ses auditeurs comme chrétiens, comme prêtres et comme pasteurs; sur le péché mortel, sur le véniel, sur la mort et le jugement, sur l'éternité, sur la croix de Jésus-Christ nous enseignant l'humilité, le détachement et l'amour des souffrances; sur le zèle, etc. Sa manière est simple, mais solide, pleine de piété et tout-à-fait propre à attacher et à convaincre. La conférence de M. l'abbé Boudot a roulé successivement sur l'oraison, sur la récitation du bréviaire, sur la nécessité d'étudier, sur la manière d'étudier, etc. Cette conférence est aussi intéressante et instructive. Aujourd'hui samedi, la cérémonie de la clôture aura lieu à Notre-Damé à neuf heures.

— Le diocèse de Coutances, qui, par diverses circonstances, avoit été privé de retraite ecclésiastique ces deux dernières années, vient d'avoir ce précieux avantage. M. l'abbé Berger, grand-vicaire de Toulouse, est venu à Coutances après avoir dirigé la retraite de Sées. Nous avons déjà eu occasion de parler du zèle et de la charité de ce digne et laborieux ecclésiastique : il a fait admirer, à Coutances comme ailleurs, ses connoissances dans les matières ecclésiastiques, ainsi que l'ordre, la précision et la prudence avec lesquels il sait traiter ses sujets. Il étoit accompagné de M. l'abbé Gondelin, supérieur des missions de Bordeaux, qui a donné aussi de fort bons discours, et de M. l'abbé Barthas, préfet des études au petit séminaire de Toulouse, qui s'étoit chargé de l'oraison du matin. M. l'évêque de Coutances assista, le jeudi 20 septembre, à l'ouverture de la retraite, et partit le lendemain pour rendre service au diocèse de Bayeux, où il avoit promis de faire l'ordination. Il revint dès le samedi soir pour se réunir à son clergé, et depuis il présida constamment à tous les exercices. La retraite, qui a été suivie par environ deux cents prêtres, a été fort édifiante, et s'est terminée, le jeudi 27, par la cérémonie ordinaire qui s'est faite à la cathédrale. M. Berger en a fait connoître l'objet dans un discours plein de piété. Le prélat a célébré la messe, a donné la communion aux retraits, et leur a adressé, après la cérémonie, quelques paroles d'édification. Le jeudi soir et le vendredi 28, les ecclésiastiques de la retraite et les curés titulaires, convoqués exprès, se sont réunis dans l'église du séminaire, pour entendre la lecture des statuts que M. l'évêque se propose de donner à son diocèse. Le prélat a invité ses curés à lui faire part de leurs observations, en leur promettant d'y avoir égard autant que possible. Comme ces statuts sont généralement conformes aux anciens, qu'ils sont rédigés avec beaucoup de sagesse, et qu'ils ne prescrivent guère que ce qui s'observe déjà dans un clergé distingué par son attachement aux bonnes règles et par son respect pour l'autorité, ces statuts ont passé presque sans discussion, et contribueront encoie à affermir la discipline dans le diocèse.

— Tous les évêques de Catalogne ont publié des lettres pastorales pour éclairer leurs diocésains sur leurs devoirs et sur les projets des révoltés. Plusieurs des chefs de l'insurrec-

tion ayant répandu le bruit qu'ils agissoient en vertu des ordres du Pape, l'évêque de Lérida s'est élevé dans sa pastorale contre un bruit si absurde. A qui persuadera-t-on, dit-il, que le Pape, au lieu de correspondre avec ses frères les évêques, s'adresse à Joseph Bozous ou à Augustin Saperes, hommes qui lui sont entièrement inconnus, et qui l'étoient même à l'Espagne avant qu'ils eussent levé l'étendard de la révolte? Y a-t-il quelque apparence que le saint Père fit savoir ses intentions à des séculiers sans autorité, et qu'il les encourageât dans leurs desseins, tandis qu'il garderoit le silence avec les évêques qui sont en relation étroite avec lui pour les affaires de leurs diocèses? Le même prélat signale les franc-maçons comme les auteurs des maux de la province, et il en absout ceux qu'on appelle apostoliques. Les premiers, dit-il, se félicitent d'entraîner dans leurs pièges des royalistes crédules, et d'avoir semé la division parmi ces volontaires royalistes et ces fidèles Catalans, qui ont donné à la religion et à la monarchie tant de preuves de dévouement. Cette pastorale du prélat est remplie de sages avis. L'évêque de Lérida est dom Paul Colmenares, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, né en 1766, et devenu évêque en 1824.

— Le *Times*, journal anglais, faisoit dernièrement des réflexions fondées sur des faits, et qui montrent l'intolérance du parti qui veut continuer en Irlande le système d'oppression des catholiques. On voit sur le continent, dit-il, un grand nombre de sujets qui suivent une autre religion que celle de leurs souverains. Dans les Etats autrichiens, 170,000 protestans vivent au milieu de dix ou douze millions de catholiques; nous ne voyons pas qu'on les brûle comme hérétiques, ni même qu'on les frappe d'amendes, de restrictions et de vexations, comme on en agit avec les catholiques d'une île voisine. En Bavière, un tiers de la population se compose de protestans, qui jouissent, comme les autres sujets, de la protection des lois, et qui ne sont ni insultés, ni méprisés par leurs compatriotes catholiques. En Saxe, une population protestante d'environ un million et demi d'habitans vit tranquillement sous un prince catholique qui donne l'exemple de la piété. Dans le royaume de Wurtemberg, environ la moitié de la population se compose de catholiques qui vivent en bonne amitié avec les pro-

téstans. En Prusse, où les catholiques forment le tiers de la population totale, comme dans les îles britanniques, ils ne sont pas traités comme des ilotes, exclus des places, déclarés incapables d'exercer aucun emploi. Dans le Hanovre même, sous la domination d'un prince qui tient par des liens assez étroits au roi d'Angleterre, les sujets ont été avertis qu'il ne feroit aucune distinction entre les protestans et les catholiques. Voilà donc en Allemagne près de 3 millions de protestans vivant sous des princes catholiques, et 5 millions 500,000 catholiques sous des princes protestans, sans qu'il y ait réciproquement haine, oppression, mépris ou défiance. Il est donc évident que les catholiques ne sont pas nécessairement persécuteurs, et que même là où ils sont les plus nombreux et les plus puissans, ils ne travaillent pas à étouffer les communions rivales. Il est clair, en outre, qu'on ne voit pas en Allemagne les protestans mater les catholiques, sous le prétexte que ceux-ci écraseroient le protestantisme, s'ils étoient les plus forts. Avis donc aux politiques qui croient qu'on peut suivre envers les Irlandais un système illibéral et inique, qui leur paroîtroit monstrueux, si les catholiques le mettoient en usage, et qui, loin d'être en harmonie avec la constitution anglaise, en est plutôt une déviation et même une infraction manifeste.

→ Nous avons déjà annoncé la nomination de M. Dubois à l'évêché de New-Yorck, en Amérique. C'est le 23 mai de l'année dernière que ce missionnaire fut préconisé à Rome pour occuper le siège vacant par la mort de M. Connolly. Le 29 octobre suivant, M. Jean Dubois fut sacré dans la cathédrale de Baltimore par M. Mareschal, archevêque, assisté de M. Conwell, évêque de Philadelphie, et du docteur Power, grand-vicaire de New-Yorck, ce dernier tenant la place d'un évêque. M. Guillaume Taylor, qui résidoit précédemment à Boston, et depuis à New-Yorck, prêcha dans cette occasion. Le clergé s'étoit rendu processionnellement de la maison de M. l'archevêque, Charles street, à l'église, qui se trouva remplie d'une grande affluence. La cérémonie fut brillante et pompeuse; le discours avoit pour texte ces paroles de l'apôtre : *Jesus Christus heri et hodie; ipse et in sæcula*. Quelques jours après, le nouvel évêque alla prendre possession de son siège. Il arriva le jeudi à New-Yorck, et son installation eut lieu le dimanche suivant, dans la cathé-

drale de Saint-Patrice, devant une nombreuse congrégation. M. Dubois entra dans l'église revêtu des ornemens de sa dignité, et prit place dans la chaire épiscopale à la droite de l'autel. M. Jean Power monta alors en chaire, et annonça le nouvel évêque à son troupeau. Il résigna, entre les mains du prélat, les pouvoirs de vicaire-général qu'il avoit exercés pendant deux ans avec autant de succès que de talent. M. l'évêque monta ensuite en chaire, se félicita de l'accueil qu'il avoit reçu dans la ville, et promit d'employer tous ses efforts pour maintenir la bonne harmonie entre le clergé et les fidèles. Ce prélat célébra une messe solennelle avec les cérémonies accoutumées. Son début à New-Yorck confirme tout ce qu'on savoit de sa piété et de sa capacité. M. Dubois, comme nous l'avons dit, est Français, mais réside depuis long-temps en Amérique, et étoit en dernier lieu principal du collège d'Emmitzbourg. Il trouvera matière à son zèle dans son vaste diocèse, qui compte un grand nombre de catholiques dispersés, mais qui malheureusement n'a pas autant de prêtres qu'en exigeroient les besoins des fidèles. Au mois d'avril de cette année, il a béni à New-Yorck une nouvelle église, l'église de Sainte-Marie, qui avoit été achetée par M. Power pendant la vacance du siège, et qui étoit nécessaire pour les habitans d'un quartier trop éloigné des autres églises. Vers le même temps, M. l'évêque acheta encore une autre église, celle dite du Christ, Ann street, et l'augmenta en prenant sur l'ancien cimetière. Ce fut le sujet d'un avis qu'il adressa à ses diocésains. De cette manière il y a désormais à New-Yorck quatre églises, ce qui n'est peut-être pas assez pour une population nombreuse disséminée dans une grande ville. M. l'évêque a nommé M. Power son grand-vicaire. Tout le diocèse s'est félicité de son arrivée; les catholiques de Brooklyn lui ont envoyé une députation et une adresse conçue dans les termes les plus honorables.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le Roi est venu à Paris mercredi 3, à 10 heures et demie. Les manufacturiers et fabricans, convoqués par des lettres, s'étoient réunis au nombre d'environ 500 au château des Tuileries: ils ont eu l'honneur d'être présentés à S. M., dans la salle du trône, par M. le comte de Villèle, chargé par *interim* du portefeuille de l'intérieur.

M. le marquis d'Herbouville, président du jury central de l'exposition, a adressé au Roi un discours auquel S. M. a répondu. M. le conseiller d'Etat Sirieys de Mareinbac, directeur des manufactures et du commerce, tenant la liste, a appelé ensuite successivement MM. les manufacturiers et fabricans, puis il a présenté à S. M. les médailles, qui ont été remises par le Roi lui-même à chaque exposant. S. M. adressoit en même temps à chacun d'eux les paroles les plus flatteuses. Les récompenses consistoient en médailles d'or, d'argent, de bronze, et rappels de médailles accordées aux manufacturiers et fabricans qui se sont le plus distingués aux expositions de 1823 et 1827.

— Le même jour, le Roi a accordé la décoration de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur à douze des exposans.

— Une médaille d'argent a été remise par S. M. à M. Choizelat, fabricant de bronzes, fournisseur de sa maison, qui a décoré beaucoup d'églises de ses belles productions, notamment la paroisse Saint-Sulpice, qui lui doit les garnitures de son maître-autel et ses deux riches candelabres. M. Choizelat avoit exposé au Louvre des objets remarquables.

— M. le comte de Jessaint, préfet de la Marne, et M^{me} la comtesse du Cayla, ont obtenu chacun une médaille d'or pour l'amélioration des laines.

— M. Pierre-Joseph de Bonne, chevalier de Saint-Louis, est nommé sous-préfet de Soissons, en remplacement de feu M. Félix-François de Bonne, son frère. M. de Saint-d'Amoreux, sous-préfet de Marvi-jols, est appelé à la sous-préfecture de Lodève, en remplacement de M. de Blacas-Carros, qui passe à celle d'Arles.

— Le ministère public a interjeté appel du jugement rendu par le tribunal correctionnel de Paris le 28 septembre, qui a acquitté les sieurs Mignet, Sautelet et Gantier-Laguionie.

— Il restoit encore, dans plusieurs parties de l'église Sainte-Genève, et notamment dans la partie du chœur où étoit placé le maître-autel, quelques emblèmes qui rappeloient la profane destination qui avoit été donnée dans des temps sinistres à ce magnifique édifice : on vient donc de faire disparaître de l'intérieur de cette église les dernières traces de la révolution. Le maître-autel a été transporté dans la nef latérale, afin de faciliter les changemens dont on s'occupe.

— La *Gazette des tribunaux*, du 23 septembre, avoit rendu compte du jugement et de l'exécution d'un soldat suisse de manière à déverser le mépris sur la législation suisse; son article a été copié dans plusieurs journaux. M. le colonel comte de Salis, président du conseil de guerre suisse, a fait insérer dans quelques-uns une note qui relève toutes les erreurs de la relation donnée par la *Gazette des tribunaux*, et fait voir que la législation suisse n'a rien de barbare sur cette matière.

— Il paroît, dit la *Gazette de Lyon*, que ce n'est pas seulement en France que les souscriptions pour les monumens à élever aux hommes publics sont devenues un objet de spéculation particulière. Un souscripteur pour le monument voté en l'honneur du feu duc d'York demandoit dernièrement, par la voie des journaux, si l'on pourroit lui dire où il sera situé, et que sont devenus les fonds votés pour cet objet.

— Le conflit d'attributions a été élevé par le préfet de la Creuse

contre l'arrêt de la cour royale de Limoges, et par le préfet de la Somme contre l'arrêt de la cour royale d'Amiens. Ces deux arrêts avoient déjà fait du bruit dans les journaux de l'opposition; il s'agit de contributions déléguées par des veuves à leurs gendres, et la loi de 1817 sur les élections attribuée au conseil d'Etat seulement la connaissance des difficultés relatives à l'admission des contributions dans le cens électoral.

— M. le préfet de la Seine vient aussi d'élever un conflit sur l'exécution de l'arrêt rendu par la cour royale de Paris le 26 septembre, dans l'affaire électorale du sieur Fradelizzi.

— Le feu s'est manifesté, dans la soirée du 29 septembre, au château de M. le lieutenant-général Dessoles, à Sceaux; mais le zèle des pompiers et des habitans de la commune en a presque aussitôt arrêté les progrès.

— C'est à la fin de septembre qu'aura lieu, chaque année, la libération des prisonniers pour dettes à Lyon, en exécution du legs bienfaisant de 12,000 fr. de rente par an, institué par le major-général Martin, décédé, il y a quelques années, dans le Bengale, et qui étoit natif de cette ville. En conséquence, dimanche dernier, M. le maire de Lyon, assisté de la commission administrative des prisons, a rendu à la liberté dix débiteurs malheureux, choisis parmi ceux dont la situation méritoit le plus d'intérêt. Dix-sept autres avoient déjà éprouvé le même bienfait depuis un an.

— Les généraux qui commandent le camp à Lunéville sont MM. Mermet, Grouvel, duc de Dino (Elia-de Périgord), Defrance, Colbert, Cavaignac et Gentil-Saint-Alphonse.

— M. le sous-préfet de Brest a remis le 16 de ce mois, à M. Claude Sabot, une médaille en argent qui lui a été décernée, au nom du Roi, par le ministre de l'intérieur, en récompense du dévouement et du courage qui l'ont porté à sauver plusieurs personnes en différentes circonstances. On remarque que M. Sabot est petit-fils de M. Lauvergeat, qui, au commencement de la révolution, défendit M. de la Jaille contre la fureur populaire.

— L'armée d'observation du Tage, qui prendra le titre d'armée du centre, marche sur la Catalogne. Le général Sarsfield en conservera le commandement; mais il agira sous les ordres du comte d'Espagne. Le général Rodil commandera les troupes légères de la garde royale. Une partie de l'armée est déjà arrivée à Tortose. Les volontaires royalistes de Figuières, animés d'un bon esprit, sont partis pour aller assurer les communications ou seconder les troupes du roi. D'après les mouvemens opérés par le général Monet, les insurgés ont été forcés d'abandonner leur position au col de Balaguer. La forteresse de Cardonne, quoique bloquée par eux, n'a rien à craindre; elle a une bonne garnison et des vivres pour long-temps. Le chef de bande Aug. Saperes (le Caragol), qui prend le titre de commandant-général des armées royalistes, a publié un prétendu édit en cinq articles, dans lequel il défend de troubler en rien les militaires français, et déclare que ceux qui manqueront aux égards qui leur sont dus seront fusillés.

— Le général Monet a commencé ses opérations le 15 septembre,

terme auquel expiroit le délai accordé par sa proclamation du 13. Les rebelles se sont emparés de Villanueva de Sitjès, petite ville de Catalogne, et y ont commis les mêmes excès qu'ils avoient exercés en entrant à Reuss. Ils occupent actuellement Puycerda.

— Voici les quatre conditions que les insurgés exigent, dit-on, par l'entremise du général Romagosa : 1° le renvoi de tous les hommes maintenant en place qui ont servi à l'époque de la constitution ; 2° l'emploi de tous les vrais royalistes ; 3° le rétablissement de l'inquisition ; 4° l'extinction totale de la police.

— Les troupes du royaume des Pays-Bas continuent à être exercées à différentes évolutions dans le camp de Ravels. Le dimanche, les troupes assistent au camp à la célébration de l'office divin, chacun suivant son culte respectif.

— La chambre du conseil d'Anvers a déclaré qu'il n'y a pas lieu à suivre contre M. Heirstracten, éditeur de l'ouvrage *Catholyke Mengelschriften*. Le ministère s'est pourvu contre cette décision.

— On a lancé dernièrement à Chatham, en Angleterre, un gros vaisseau qu'on dit être le plus beau qui ait jamais été construit dans ce royaume. C'est un vaisseau de ligne de 120 canons, et qui est disposé de manière à en avoir 136. On l'a nommé *le Georges IV*.

— L'arrêt prononcé par le tribunal suprême à Naumbourg, en Prusse, contre les membres des sociétés secrètes qui ont été impliqués dans l'enquête faite à Kopenick, vient d'être publié. Il confirme l'arrêt prononcé par le tribunal de Breslau, par lequel ces individus ont été condamnés à un emprisonnement de 15 à 18 ans dans une forteresse, et qui les a déclarés déchus de leurs emplois.

— L'armée russe en Bessarabie est maintenant forte de 80,000 hommes, et les magasins de cette province sont suffisamment approvisionnés pour subvenir aux besoins d'une armée de 100,000 hommes pendant un an. On annonce que l'empereur de Russie doit se rendre bientôt dans cette province en passant par Odessa.

— Un ukase de l'empereur de Russie ordonne une nouvelle levée dans tous ses Etats.

— On écrit de Corfou le 9 septembre, dit le *Moniteur*, que la flotte turco-égyptienne, au nombre d'environ 100 voiles, dont la moitié composée de transports presque tous autrichiens, a été vue entrant à Navarin.

— Le gouvernement de Buenos-Ayres a rejeté décidément la convention préliminaire qui avoit été conclue par don Garcia avec le Brésil, attendu que ce ministre avoit cédé la province cispatine au Brésil, contrairement aux intentions qui lui avoient été données.

De l'Opposition dans le gouvernement, et de la liberté de la presse,
par M. le vicomte de Bonald, pair de France (1).

Nous rendrons compte de cet ouvrage de l'habile et sage publiciste.

(1) Un vol. in-8°, prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

Sur un petit écrit contre l'apparition de la croix à Migné!

L'apparition de la croix à Migné, près Poitiers, avoit eu beaucoup d'éclat, il y a bientôt un an; plusieurs milliers de fidèles en avoient été témoins. Sur le bruit public, M. l'évêque de Poitiers ordonna une enquête, et envoya sur les lieux des commissaires qui, après avoir pris les informations les plus exactes, donnèrent un rapport circonstancié et très-sagement fait; ce rapport fut imprimé par ordre de M. l'évêque, et confirmé par des lettres venues de Migné même ou des environs. Nous avons vu une lettre du maire de Migné qui attestoît l'apparition, et qui déclaroit qu'on n'en avoit pu donner une explication naturelle. Un tel évènement avoit réjoui les ames pieuses, et si des ennemis de la religion s'en étoient moqués, ce malheur, auquel on pouvoit s'attendre, ne diminueoit rien de la certitude du fait. A qui falloit-il s'en rapporter sur l'apparition? Est-ce à ceux qui l'avoient vue ou à ceux qui ne l'avoient pas vue? est-ce aux témoins oculaires qui déposent en sa faveur, ou à quelques beaux esprits demeurant à 80 lieues de là, et qui trouvoient plus commode de nier le fait que d'en examiner les preuves? Leur dénégation ou leurs plaisanteries pouvoient-elles infirmer des témoignages positifs, précis, nombreux et concordans? Tout cela ne nous paroît pas pouvoir faire la matière d'un doute raisonnable. Qu'y a-t-il donc d'étonnant que des gens qui nient tous les miracles ne voulussent point ajouter foi à l'apparition de Migné? Qu'y auroit-il d'étonnant que des gens de parti se joignissent aux inorédulés pour contester ce fait? Seriez-vous étonné, par exemple, que des partisans de la *petite église* se refusassent à voir ici un miracle? Je serois bien plus surpris de les voir admettre un évènement qui ruinerait leurs prétentions; car il est clair que, si Dieu a fait un miracle dans une église et dans une cérémonie où l'on reconnoissoit l'autorité des évêques récemment institués par le Pape, c'est un terrible préjugé contre ceux qui ne veulent point se soumettre à ces évêques? Que feront-ils donc? ils tourneront le miracle en risée; ils aimeront mieux donner ce sujet de triomphe à

l'incrédulité que de se rendre à la lumière, et ils chercheront à trouver des raisons physiques d'un fait qu'un protestant même a cru ne pouvoir expliquer par des causes naturelles.

C'est ce qu'on vient de tenter par une brochure de 16 pages, qui a pour titre : *le Faux miracle de Migné, ou l'Imposture découverte, par M. l'abbé de la Neufville, bachelier de l'ancienne faculté de théologie et grand-vicaire de Dax.* On sera peut-être étonné de voir un ecclésiastique soutenir une telle thèse; voici l'explication de ce phénomène. Neveu d'un pieux évêque, de M. de la Neufville, évêque de Dax, puis démissionnaire en 1801, nommé en 1802 à l'évêché de Poitiers, et mort le 28 octobre 1805, M. l'abbé de la Neufville n'a point suivi entièrement l'exemple d'un oncle si respectable. M. l'évêque de Dax avoit accepté l'évêché de Poitiers, et s'il donna ensuite sa démission par raison de santé, il vécut constamment dans la communion des évêques institués par le concordat; il étoit lié étroitement avec M. d'Aviau, archevêque de Bordeaux, qui vient de mourir, et qui fit son éloge dans une circulaire imprimée et adressée à son clergé. M. d'Aviau rappelle, entr'autres, l'intérêt que prenoit M. de la Neufville aux réparations de sa cathédrale et à la formation de son séminaire après le concordat. M. de la Neufville étoit donc soumis au concordat. Son neveu a suivi d'autres errements, et plus docile à l'autorité de l'abbé Blanchard ou de l'abbé Gaschet qu'à celle d'un oncle vénérable par son âge, par son expérience et par ses vertus, il ne reconnoît point les évêques institués depuis 1802; et exerce le ministère à Paris sans pouvoir, ou avec des pouvoirs de gens qui n'en ont pas eux-mêmes. On voit tout de suite quel intérêt il avoit à contester le miracle; examinons actuellement ses raisons.

« Ne seroit-il pas possible, dit-il, qu'un jeune homme ou seul ou aidé d'un de ses camarades, ait fait un cerf-volant en papier bleu de ciel, qu'il ait collé sur ce cerf-volant une croix en papier argenté et qu'il y ait attaché une queue de papier pareil? Ne seroit-il pas possible encore que la couleur bleue du cerf-volant se soit confondue avec la voûte azurée du firmament, et qu'on n'ait vu que la croix argentée? Plusieurs raisons portent à croire que la chose s'est passée ainsi. »

Il étoit difficile d'imaginer une explication plus invraisemblable et plus ridicule. Comment ce jeune homme ou ces jeunes gens qui auroient fait le cerf-volant se seroient-ils dérobés aux regards de toute une population ? Comment en auroient-ils imposé à des milliers de témoins qui n'étoient pas tous des paysans ? Ils avoient donc compté que le 17 décembre ils auroient un temps serein et un vent favorable pour élever leur cerf-volant et le soutenir à une hauteur égale. Comment un cerf-volant avec une croix et une queue de papier argenté pouvoit-elle briller après le coucher du soleil ? J'engage M. l'abbé de la Neufville à en faire l'expérience ; il verra si son papier argenté jettera beaucoup d'éclat. Je crois que son explication divertiroit un peu des écoliers exercés à faire aller des cerfs-volans, et qu'ils conjectureroient tout de suite que M. l'abbé est un peu neuf à ce métier. Cependant, il est si content de son idée de cerf-volant, qu'il y revient plus bas, non plus pour nous la présenter d'une forme dubitative, comme il avoit fait à la page 4 de son petit écrit, mais pour affirmer la chose avec un ton d'assurance propre à en imposer.

« Du reste ce qui tranche la difficulté, dit-il, on a eu des renseignemens positifs. C'étoit effectivement un cerf-volant qui a été lancé dans les airs. On avoit collé dessus une croix en papier argenté ; la queue du cerf-volant étoit également en papier argenté, et il a été élevé un peu avant la nuit, au moment précis où il faisoit encore assez jour pour voir la croix, et pas assez pour voir le cerf-volant ; tout cela est aujourd'hui bien connu dans le pays où l'événement est arrivé, et même dans des pays plus éloignés. »

Mais où sont ces *renseignemens positifs* qu'a eus M. l'abbé de la Neufville ? Pourquoi ne cite-t-il pas ces autorités ? L'apparition de la croix à Migné a eu en sa faveur des témoignages précis et notoires. Nous avons fait mention, n° 1309, de deux rapports imprimés. Des ecclésiastiques, des hommes en place, des individus de toutes les classes, ont certifié avoir vu la croix ; depuis, une enquête a eu lieu, et six commissaires, dont un protestant, sont allés à Migné, ont examiné, interrogé, écouté, comparé, et ont rendu compte de l'apparition comme d'un fait extraordinaire. Des lettres particulières sont venues confirmer ces dépositions et ces rapports. Quand on vient contredire de tels témoignages,

il faudroit pouvoir leur en opposer d'autres; mais M. de la Neufville n'en allègue aucun. Est-on obligé de l'en croire sur sa parole? Une explication ridicule contrebalancerait-elle une enquête régulière et authentique? La dénégation d'un homme isolé infirmerait-elle des dépositions unanimes? Les habitans de Migné n'avoient aucun intérêt à imaginer un miracle; M. de la Neufville est intéressé à nier un évènement qui formeroit une preuve contre son système d'opposition. Il a, dit-il, *des renseignemens positifs*; mais que ne les donne-t-il? *Tout cela est bien connu aujourd'hui*; eh! comment tout cela est-il connu? Est-ce par des rapports publics? ils sont en faveur du miracle. Est-ce par des lettres particulières? l'auteur de l'écrit n'en cite même pas une seule. Tout repose donc sur son témoignage. Lui seul, à Paris, a vu ce cerf-volant qui avoit le secret de briller dans les ténèbres; lui seul a déterré ces jeunes gens qui s'étoient si bien cachés jusque-là; lui seul, à 80 lieues de la scène, a découvert ce qui avoit échappé aux yeux d'une foule attentive.

Les plus petits détails ne lui échappent pas, il les indique avec une admirable précision. Ainsi, il a vu de Paris qu'on avoit élevé le cerf-volant *dans le moment précis où il faisoit encore assez jour pour voir la croix et pas assez pour voir le cerf-volant*. Mais il se moque de nous avec sa distinction; car ce *moment précis* a duré une demi-heure. Pendant une demi-heure, on a vu la croix sans voir le cerf-volant. Ainsi, tandis que des milliers d'yeux attentifs apercevoient une croix régulière et de grande dimension, voilà un homme absent qui, avec sa lunette, découvre un cerf-volant, et qui veut que tous les témoins aient eu la berlue. Si les gens de Migné vouloient lui apprendre ce qui s'est passé sous ses fenêtres à Paris, il est probable qu'il les trouveroit fort ridicules; mais que penser de lui-même, qui prétend apprendre à ces mêmes habitans les circonstances d'un fait dont ils ont été témoins, et qu'il n'a ni vu ni pu voir?

Après avoir donné sa version, M. de la Neufville attaque celle des autres. La croix de Migné étoit horizontale, et auroit dû être verticale comme celles de Constantin et de Jérusalem. Il chicane sur son élévation, sur sa longueur, sur sa largeur, et relève quelques différences sur les estimations que l'on en a données, tandis qu'avec un peu de bonne foi, il au-

roit dû s'en tenir au rapport des six commissaires, qui étoit rédigé avec plus de soin, et qui étoit le résultat des informations et des dépositions. On avoit dit que la croix étoit *grande*; il ne veut pas qu'une croix de 80 pieds soit une *grande croix*; et il appelle cela une contradiction. Parce que la croix de Jérusalem a paru le matin et celle de Constantin après midi, il prétend que celle de Migné ne pouvoit paroître le soir. Telles sont les insolubles difficultés de l'habile critique.

J'ai dit que M. de la Neufville ne citoit point d'autorités; j'ai eu tort. Il invoque au contraire de graves auteurs, Barboza, Philostorge, Eusèbe, Sozomène, Tillemont, Valois, Abelly; le tout à propos de la croix de Migné. Mais il s'agit d'un fait récent, attesté par des témoins qui vivent; n'importe, ces témoins, on les récuse, et sur un fait de nos jours, on s'en rapporte à des auteurs des temps passés. C'est vraiment une belle chose que l'érudition et la critique.

Après avoir si bien établi la fausseté de l'apparition, l'auteur se met encore en dépense d'érudition pour montrer qu'il faut poursuivre ceux qui publient de faux miracles. Il cite saint Charles Borromée, Benoît XIV, des conciles, des théologiens, etc. Il se plaint que l'on continue à vendre la relation, *quoique l'imposture, ose-t-il dire, soit aujourd'hui bien avérée*. Nous savons sur qui peut peser ici le reproche d'imposture, et nous n'hésiterons pas entre des hommes simples et désintéressés et celui qui a, au contraire; intérêt à nier le miracle. Sur la fin de l'écrit, l'homme de parti se révèle tout entier; *il est naturel*, dit-il, *à une fausse église de publier de faux miracles*. Pauvre homme! où est donc la vraie Eglise, si une église unie au saint Siège et au reste de la catholicité est *fausse*? Eh quoi! la véritable Eglise se trouveroit-elle par hasard dans cette église si petite et si obscure, qu'elle échappe à tous les regards; dans une église qui ne peut nous montrer ses évêques, que le saint Siège repousse, que le reste de la catholicité rejette, et qui est réduite à quelques fidèles égarés et à quelques prêtres acéphales? Si l'apparition de Migné n'a pas d'autres adversaires que des gens qui renversent toutes les règles de l'Eglise, qui résistent opiniâtrément à l'autorité, qui ne reconnoissent plus de hiérarchie, elle n'en paroitra à mes yeux que plus respectable et plus constante.

Enfin, je veux encore répondre à un dernier raisonnement de l'auteur. *Si Dieu, dit-il, eût voulu faire un miracle, il ne l'auroit pas fait douteux, et il lui auroit donné des preuves si évidentes, que personne n'auroit pu s'y tromper.* Hélas! est-ce que l'on ne conteste pas tout aujourd'hui? N'a-t-on pas nié les miracles de Moïse et ceux même de l'Évangile? Dieu n'auroit donc pas donné à ces miracles des preuves assez évidentes. Ainsi, l'argument de l'auteur iroit à infirmer les miracles de l'Écriture, et de peur de reconnaître un fait qui le gêne, il fournit des raisonnemens aux incrédules contre les récits des livres saints; ils diront comme lui que, *si Dieu avoit voulu faire des miracles, il ne les auroit pas faits douteux, et leur auroit donné des preuves si évidentes, que personne n'auroit pu s'y tromper;* comme si on ne résistoit pas tous les jours à l'évidence, et comme si les passions et les préjugés ne fermoient pas souvent les yeux aux plus vives clartés.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. La retraite ecclésiastique au séminaire Saint-Nicolas s'est terminée aussi heureusement qu'elle avoit commencé. Le dernier jour, M. le nonce, qui a assisté à toutes les conférences, a donné de nouveau la bénédiction, à la prière de M. l'archevêque, qui, en l'invitant, lui a ajouté que les ecclésiastiques croiroient recevoir la bénédiction du saint Père lui-même. Le samedi, la cérémonie de la clôture a été fort imposante; tous les ecclésiastiques se sont rendus processionnellement de l'archevêché à la métropole. M. l'archevêque a célébré la messe et a donné la communion à tous les ecclésiastiques de la retraite. Ensuite M. l'abbé Molveaut a fait le discours de la clôture: il a montré la nécessité de la méditation pour les simples fidèles comme pour les ecclésiastiques, et a traité ce sujet d'une manière attachante et solide. En général, dans tous ses discours on a vu un homme plein d'une piété profonde et consommé dans la connoissance des voies spirituelles, qui ne cherchoit point à briller par des phrases étudiées, quoique par ses premières études et par ses connoissances en littérature il eût pu se

faire applaudir aussi sous ce rapport. Après la cérémonie de la clôture terminée, M. l'archevêque étant rentré à l'archevêché, y a adressé au clergé une dernière et touchante allocution; il a annoncé la visite que doivent faire MM. les archidiacres dans les églises paroissiales de la ville; visite qui doit précéder celle que le prélat se propose de faire lui-même dans quelque temps. En terminant, il s'est félicité d'avoir passé ainsi quelques jours au milieu de son clergé, il a écouté en particulier tous ceux qui avoient quelque conseil à lui demander; il a fait, comme par le passé, tous les frais de la retraite, et a ajouté à la générosité de ce procédé par les témoignages de la bienveillance la plus affectueuse pour ses ecclésiastiques. Ses derniers entretiens avec eux se sont même prolongés dans l'après-midi, et le prélat et ses coopérateurs se sont quittés après avoir resserré encore les liens qui les unissent.

— Le n° XI des *Annales de l'association pour la propagation de la foi* a paru il y a peu de temps; ce numéro contient d'abord l'état des recettes et des distributions depuis le 1^{er} mai 1826 jusqu'au 31 décembre suivant. Les recettes ont été de 104,888 fr., dont 80,000 fr. pour le conseil du midi, et 33,533 fr. pour le seul diocèse de Lyon. C'est dans cette ville que l'association a pris naissance, et c'est là qu'elle obtient les plus grands résultats; on a cependant, cette année, la satisfaction de voir les recettes du conseil central du nord éprouver un accroissement sensible; plusieurs villes entr'autres ont témoigné un zèle admirable pour l'œuvre, et nous citerons ici Nantes, le Mans, Valognes, etc. Quant à la distribution des fonds pour les huit derniers mois de 1826, elle a été faite ainsi par le conseil supérieur: on a accordé 30,400 fr. aux missions de Chine, du Tong-King, de Cochinchine, de Siam et des Indes; 9500 fr. à M. Couperic, évêque de Babylone; 3800 fr. à la mission de l'île de Chio; 2850 fr. à la mission de Tripoli, et 1900 fr. à la mission d'Alger. Voilà pour les missions d'Asie et d'Afrique. Pour les missions d'Amérique, on a assigné 9500 fr. à M. Fenwick, évêque de Cincinnati; 7600 fr. à M. Portier, évêque d'Oléno, et vicaire apostolique pour Alabama et les Florides; 7600 fr. à M. l'archevêque de Baltimore; 9500 fr. à M. l'évêque du Kentucky; autant à la mission de la Louisiane, et 2850 fr. à la mission

des Iles Sandwich: Les frais d'impression des *Annales* et autres dépenses d'administration se sont élevés à un peu plus de 8000 fr. Il nous paroît utile de donner ainsi un état des recettes et des distributions. Nous avons déjà indiqué, n° 1349, les recettes et les distributions de l'année précédente. Le n° XI des *Annales* est consacré aux missions du Sutchuen, de Siam et de Babylone. On y donne des extraits de lettres de M. Fontana, évêque de Sinite, et de M. Perrocheau, évêque de Maxula; ces lettres sont récentes, et font connoître l'état présent de la mission du Sutchuen. On avoit vu, dans le 4^e numéro des *Annales*, une 1^{re} lettre des élèves du collège chinois de Poulo-Pinang aux séminaristes de Lyon, et la réponse de ceux-ci. Le n° XI contient trois nouvelles lettres des élèves de Poulo-Pinang, et la réponse des séminaristes de Lyon : les premiers parlent de l'état de la religion dans leur patrie et demandent des missionnaires, des prières et des livres; les seconds ont joint à leur lettre une caisse contenant 210 volumes de différens formats. Cette correspondance avoit été provoquée par M. Pupier, jeune missionnaire du diocèse de Lyon, supérieur du collège de Poulo-Pinang. M. Pupier est mort, comme nous l'avons annoncé n° 1349. La mission de Siam a perdu encore M. Ferretti, missionnaire italien, de la congrégation de St-Jean-Baptiste, qui étoit passé en Chine en 1783, et avoit résidé long-temps à Pékin, mais qui fut obligé d'en sortir en 1812, et qui, depuis ce temps, travailloit dans la mission de Siam. Il est mort à Bang-Koc le 21 novembre 1825, et M. Florent, évêque de Sozopolis et vicaire apostolique, est actuellement le seul Européen à Siam. M. Boucho est à Poulo-Pinang. Le numéro des *Annales* contient quelques lettres de M. Florent, de M. Pupier, de M. Boucho. Le volume est terminé par quelques détails sur la mission de Babylone et par des extraits de lettres de M. Couperic; il estime le nombre des catholiques dans son diocèse à environ 30,000.

— On nous communique une guérison extraordinaire arrivée dans le diocèse de Strasbourg. Sophie Pheifer, de Rorsteg, âgée de vingt ans, étoit malade depuis près de quatre ans, et avoit consulté tous les médecins du voisinage. Les soins qu'ils lui donnèrent, les remèdes, les saignées, aggravèrent son état au lieu de l'améliorer. Depuis deux ans,

elle ne pouvoit prendre de nourriture sans la rejeter; elle ne dormoit plus, ne pouvoit même rester au lit, et passoit les jours et les nuits sur un fauteuil; ses bras et ses jambes étoient perclus, les bras serrés contre le corps, et par l'effet de la contraction progressive les genoux touchoient à la poitrine. L'état de cette fille étoit déplorable, et des plaies, suite de sa position forcé, augmentoient ses souffrances. On écrivit pour elle au prince de Hohenlohe, qui annonça qu'il prieroit pour la malade le 10 et le 19 août, et prescrivit une neuvaine en l'honneur du saint nom de Jésus. Pendant la neuvaine, les douleurs et les foiblesses de la malade étoient telles qu'elle paroissoit à toute extrémité. M. Choble, curé de Rorsteg, fit porter, le 19 août, la malade à l'église. Elle entendit la messe, et, malgré ses souffrances, elle put recevoir la communion. Elle sentit alors un déchirement et un travail extraordinaire dans tous ses membres: au même instant ses jambes, ses pieds, ses bras reprirent leur position naturelle. Par un mouvement involontaire, Sophie Pheifer quitta son fauteuil, leva les bras, et se mit à marcher dans l'église; c'étoit au moment où le prêtre se tournoit pour l'*ite, missa est*. Sophie s'avança vers l'autel, et se mit à genoux sur les marches, au milieu des exclamations et des témoignages de surprise de tous les assistans. Le curé, ému lui-même, fit signe à Sophie de se retirer à sa place, et adressa aux fidèles une exhortation touchante sur ce qui venoit de se passer; après quoi il acheva la messe et entonna le *Te Deum*. En sortant de l'église, on voulut soutenir Sophie Pheifer; mais elle marcha seule, monta l'escalier du curé, et demanda quelque nourriture, qu'elle prit sans ressentir les incommodités ordinaires. Plusieurs personnes vinrent successivement la voir, et ne pouvoient revenir de leur étonnement en la trouvant si différente de ce qu'elle étoit auparavant. On visita ses plaies, qui étoient toutes guéries. Tout cela s'est passé au milieu d'un grand nombre de témoins, et en présence même de plusieurs protestans, qui d'abord se moquoient de l'attente des catholiques, et qui ont été forcés de reconnoître quelque chose de surnaturel. Cette relation que nous donnons est extraite d'une beaucoup plus étendue qui nous est adressée par un curé voisin, témoin de tous les faits. Cette relation est signée de lui, et datée de Meerenthal le 5 septembre.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi est revenu à Paris dimanche dernier, à dix heures du matin. S. M. est partie lundi dernier pour Compiègne, où elle doit passer la semaine: M. le Dauphin, M^{me} la Dauphine, et MADAME, duchesse de Berri, accompagnent S. M.

— Le Roi, informé des ravages causés par la grêle dans les communes de Verrières et de Bard, arrondissement de Montbrison, vient d'accorder, sur la demande de M. le baron de Chaulieu, préfet de la Loire, une somme de 1000 fr., pour être répartie par ce magistrat aux plus malheureuses victimes de cet accident. Déjà M. le Dauphin avoit daigné envoyer, pour le même objet, un secours de 500 fr. à la commune de Verrières.

— M. le Dauphin a daigné accorder la somme de 500 fr. à chacune des églises de Saint-Martin au Laërt et du Transloy, dont M. le vicomte Blin de Bourdon avoit fait connoître l'état de dénuement à S. A. R.

— A son départ de Rennes, M^{me} la Dauphine a donné 2500 fr. à la société de charité maternelle, et 1000 fr. aux associations de la Providence.

— M. le comte de Corbière est arrivé vendredi à Paris, et a repris le portefeuille du ministère de l'intérieur.

— Le Roi vient de perdre un de ses plus fidèles et dévoués serviteurs, et l'armée un de ses généraux les plus distingués. M. le marquis de Béthisy, pair de France, lieutenant-général, gouverneur du château des Tuileries, est mort le 5 de ce mois, à l'âge de 57 ans, après une longue et douloureuse maladie, suite des travaux et des fatigues qu'il avoit eus à soutenir dans la guerre d'Espagne. Il a souffert, avec une résignation vraiment chrétienne, les douleurs inséparables d'une agonie de 18 jours. Quelques jours avant sa mort, il avoit reçu les sacrements avec la plus grande piété, et avoit ensuite donné sa bénédiction à ses deux fils, en leur recommandant d'être toujours fidèles à Dieu, au Roi et à leur pays. Il répétoit encore ces avis admirables peu d'heures avant sa mort, et les exhortoit surtout à cet attachement au Roi dont il avoit toujours été pénétré. Les obsèques de M. le marquis de Béthisy ont eu lieu lundi dernier, dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, avec les honneurs dus à son rang; ensuite sa dépouille mortelle a été conduite au cimetière du P. La Chaise.

— Voici l'énumération des récompenses données par le Roi aux manufacturiers et fabricans dont les produits ont été exposés cette année au Louvre, et qui ont le plus mérité l'attention du gouvernement par leur industrie. Il a été distribué 48 médailles d'or, 148 médailles d'argent, et 218 médailles de bronze; il y a eu, en outre, des rappels de 57 médailles d'or, de 90 d'argent, et de 79 de bronze. Enfin, il a été accordé des médailles à quatre artistes dont les produits n'étoient pas susceptibles d'être exposés.

— Nous citons avec plaisir parmi les manufacturiers qui ont obtenu

une médaille d'argent, M. H. Gauthier de Claubry, chimiste distingué, directeur d'une importante fabrique d'acier, à Bercy, près Paris, et M. Didier-Petit, fabricant de soieries à Lyon, qui s'occupe particulièrement de la confection d'ornemens sacerdotaux. Une médaille d'or a été décernée à MM. G. Frèrejean et fils, fondeurs à Pont-l'Évêque (Isère). On ne doit pas oublier quatre établissemens qui se sont distingués par leurs tissus : l'institution des jeunes aveugles à Paris, à qui une médaille de bronze a été accordée; les ateliers de charité de Montebourg (Manche), qui ont obtenu, ainsi que l'atelier de charité de Valognes, une semblable médaille; enfin, l'hospice de Pontorson, même département, qui a eu une médaille d'argent.

— Trois des administrateurs de la nouvelle manufacture royale de la Savonnerie, M. Lemoine des Mares, M. Camille Beauvais et M. Rey, étant membres du jury central de l'exposition, ont eu la délicatesse de faire retirer la Savonnerie du concours. Ce fait explique comment cet établissement, si remarquable par son importance et par l'éclat dont il a brillé au Louvre, ne figure pas dans les listes des récompenses.

— Un nouveau genre de panorama attire actuellement l'attention du public, et fait beaucoup d'honneur à l'artiste qui en est l'auteur, M. P. Allaux. C'est le *néorama*, qui représente en ce moment, avec la plus grande vérité, l'intérieur de la basilique de St-Pierre de Rome, M. l'archevêque de Paris et M. le préfet de la Seine ont visité les premiers cet établissement. M^{me} la Dauphine l'a honoré de sa présence mercredi dernier, et a témoigné sa vive satisfaction à M. Allaux.

— La nouvelle route qui, de l'embranchement de celle de Saint-Cloud conduit directement au pont de Sèvres, se garnit de plusieurs habitations nouvellement construites, dont le nombre s'accroît au point que leur réunion a pris le nom du hameau de Billancourt. Ce nouveau village occupe le point intermédiaire entre l'embranchement et Sèvres.

— Les sieurs Mitivier, Vinchon et Monnerat, prévenus, surtout le premier, d'avoir exercé des voies de fait contre l'abbé Contrafato, dans la matinée du 5 août, auprès de l'église Notre-Dame de Lorette, ont comparu, vendredi dernier, devant le tribunal correctionnel. Mitivier a été condamné, par défaut, à trois mois de prison et 16 fr. d'amende; les deux autres ont été renvoyés de la plainte. Le tribunal a condamné les prévenus aux dépens pour tous dommages-intérêts. Le sieur Mitivier vient de former opposition à ce jugement, et l'affaire doit être réappelée vendredi au tribunal.

— Le tribunal correctionnel d'Avesnes, dans ses audiences des 15 août et 15 septembre dernier, a condamné la femme Sauvage et Louis Puyramaute, tous deux domiciliés à Avesne, l'une à 2000 fr. et l'autre à 8000 fr. d'amende, et aux frais, comme coupables d'usure habituelle.

— M. l'évêque de Versailles est allé samedi, à Pontoise, bénir la chapelle de l'hôpital de cette ville.

— A la fin du mois dernier, le bruit se répandit à Lunéville qu'une Sœur de la charité s'étoit pendue dans le jardin de l'hôpital. Le fait

paroissoit prouvé, on commençoit à en faire le texte de mille conjectures plus bizarres les unes que les autres, lorsqu'on a découvert que ce n'étoit autre chose qu'un mannequin noir placé par le jardinier pour écarter les oiseaux. C'est là tout ce qui avoit donné lieu dans le pays à cette nouvelle absurde.

— M. le marquis de la Maisonfort, conseiller d'Etat, maréchal-de-camp, cordon-rouge, ambassadeur de France auprès du grand-duc de Toscane, vient de mourir à Lyon, se rendant à son poste. M. de la Maisonfort avoit donné les plus grandes preuves de dévouement aux Bourbons; il fut l'un des rédacteurs de la célèbre déclaration de Saint-Ouen, et avoit fait partie de la chambre de 1815. Plein d'honneur et de foi, il avoit demandé et reçu les secours de la religion avec les plus beaux sentimens, et il a expiré entre les bras du respectable curé d'Ainay.

— Le 11 septembre, à une heure et demie après midi, le toit de l'église de Baume (Doubs) s'est écroulé tout entier sur la voûte de la nef, que cette chute a crevassée et percée en plusieurs endroits. L'orgue, les lustres et plusieurs bancs sont détruits; il paroît même que les murs se sont écartés malgré la résistance des ogives. On donne pour cause de cet accident la démolition du clocher, contre lequel s'appuyoit la charpente. Heureusement personne ne se trouvoit à l'église à cette heure, qui est également celle du repos des ouvriers. Il est très-heureux que cet événement ne soit pas arrivé au moment des offices.

— Une diligence, qui contenoit quatre voyageurs et le conducteur, a versé, dans la nuit du 25 au 26 septembre, sur la route de Milhau à Saint-Affrique, auprès de Saint-Georges. Le choc a été si violent, que deux d'entr'eux, une femme et un ecclésiastique, ont été horriblement mutilés. Ce dernier a, dit-on, succombé quelques jours après, et la femme est dans le plus grand danger. Le conducteur a eu aussi les deux jambes fracassées. Quant aux deux autres voyageurs, leurs blessures ne sont pas graves.

— Un incendie s'est manifesté dans la soirée du 1^{er} de ce mois, à Etrepilly, près Meaux. Une ferme et plusieurs bâtimens ont été détruits. Les efforts de la garnison et des pompiers de Meaux, et le concours des villageois, ont empêché cet accident d'avoir d'autres suites.

— On travaille à l'extraction d'un bloc de marbre blanc des Pyrénées, destiné, par S. Exc. le ministre de l'intérieur, à une statue de Louis XVI dans la ville de Rennes. Ce bloc devra avoir 14 pieds de long et 7 pieds de large.

— Les insurgés de Catalogne ont attaqué de nouveau la place de Gironne; mais ils ont été repoussés avec perte. Ils occupent Sarria et Sardinia, villages que traverse la grande route de France. Le général Manso, après avoir ravitaillé Hostalrich, s'est porté dans les montagnes, et les mécontents ont fui à son approche. A son arrivée à Villafrauca, il a détruit une bande de 200 rebelles qu'il y a trouvée. La ville de Mataro, par son bon état de défense et l'esprit qui anime ses habitans, ne sauroit tomber au pouvoir des agraviados. La discorde a déjà lieu parmi leurs chefs, car Jep dels Estanys a été mis dernièrement aux arrêts par le Caragol, et il est gardé à vue dans les prisons

de Manresa, pour n'avoir pas voulu rendre compte de ses opérations à la prétendue junte. Cette junte a donné l'ordre de confisquer et de vendre les biens de toutes les personnes qui auroient émigré de leurs foyers, si elles ne rentroient pas sous quinze jours. Tout le pays qu'occupent les factieux est un théâtre journalier de vols, de vexations, d'arrestations et d'assassinats. Lorsque la petite garnison de Puycerda opéra sa retraite, n'ayant plus de munitions, elle fut encore accablée des balles des factieux, même quand elle fut arrivée sur le territoire français, et qu'elle entroit à Bourg-Madame.

— Le général comte d'Espagne remplace décidément, dans le commandement général de la Catalogne, M. Campo-Sagrado, qui est rappelé au conseil suprême de guerre, dont il étoit doyen. Tout semble annoncer la ferme résolution de mettre un terme aux troubles qui désolent cette province.

— Les tentatives des *agraviados* pour soulever l'Arragon ont échoué sur tous les points. La plus grande tranquillité règne dans la Navarre. On jouit aussi du même état à Barcelonne et dans les environs.

— Les chapitres ecclésiastique et séculier de Barcelonne font faire des prières dans toutes les églises pour l'heureux voyage du roi d'Espagne et pour son prompt succès.

— Le roi d'Espagne est arrivé le 28 à Tarragonne. Il a été reçu dans cette ville avec le plus grand enthousiasme. Depuis Madrid, il avoit rencontré partout de semblables démonstrations.

— On lit dans un journal, sous la rubrique de Madrid 24 septembre, au sujet de la reine d'Espagne dont on connoit la piété, que cette princesse est souvent en prières dans l'église de l'Escorial, priant Dieu pour l'heureux succès du voyage du roi ; elle a composé une neuvaine à cette intention, et elle a chargé les religieux de l'Escorial des prières publiques qui en font partie. S. M. a aussi composé une pièce de vers qui circule dans les salons, et dans laquelle elle demande à la sainte Vierge le prompt retour du roi son époux, après qu'il aura dompté les rebelles. Il est question d'un voyage qu'elle doit faire prochainement à Saragosse pour y accomplir un vœu fait à la Vierge du Pillar. C'est dans cette ville que le Roi la rejoindra après la pacification espérée de la Catalogne.

— Le décret de l'empereur don Pedro, sous la date du 29 juin, qui porte que l'infant don Miguel prendra au plus tôt la régence du royaume de Portugal, et le dispense à cet effet des conditions requises par la chartre, vient d'être publié à Lisbonne.

— Depuis qu'on connoit en Portugal la nomination de l'infant don Miguel à la régence du royaume, le clergé, la noblesse et la magistrature vont tous les jours à Queluz baiser les mains de S. M. la reine douairière, et la féliciter sur le retour prochain de son fils, et sur sa nomination.

— L'infant don Miguel se rendra en Portugal par la France et l'Angleterre, et doit séjourner quelques jours à Londres.

— Un arrêté du roi des Pays-Bas, sous la date du 3 de ce mois, porte que la convention conclue entre lui et le saint Père le 18 juin, et qu'il a ratifiée le 25 juillet, sera publiée et promulguée.

— L'impératrice de Russie est accouchée, le 21 septembre, d'un

prince qui a reçu le nom de Constantin. Une salve de 301 coups de canons a annoncé aussitôt cet événement aux habitans de Saint-Pétersbourg, et le soir, la ville a été illuminée.

— Le 16 septembre, il n'étoit survenu à Constantinople aucun changement essentiel. Les négociations et conférences des ministres européens continuoient toujours. Les familles des trois ambassadeurs n'avoient pas encore fait voile. Le gouvernement grec a accepté la médiation le 3 septembre. La flotte égyptienne est arrivée le 9 à Navarin. L'escadre anglaise étoit, le 12, devant ce port, qu'elle tenoit bloqué, tandis que l'escadre française bloquoit également Modon. M. le contre-amiral de Rigny est devant Alexandrie, pour y retenir la frégate et la corvette algériennes qui s'y trouvent, et qui seroient inévitablement capturées si elles sortoient de ce port.

— Un brick français a coulé bas, dans les parages de Cadix, un brick qui avoit tantôt pavillon colombien, tantôt algérien, et qui avoit pris 3 bâtimens français près du cap de Gates.

— Les capitaines Parry et Franklin sont revenus en Angleterre, et ont renoncé de nouveau à leur entreprise de découvertes vers le pôle. Le capitaine Parry s'est avancé cette fois jusqu'au 82^e degré 45 min. de latitude aux environs du Spitzberg. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il a été forcé de rebrousser chemin, à cause des pluies abondantes qui tombaient, et surtout par la direction violente que prenoient les courans et les glaçons vers le midi.

— Un traité a été conclu entre la Prusse et le Brésil, et assure au premier de ces deux Etats les mêmes avantages qui ont été accordés d'abord à l'Angleterre, et ensuite à la France.

Un rapport fait au congrès de la république de Colombie, par le ministre de l'intérieur, à l'ouverture de la session de 1827, renferme des renseignemens assez curieux et que nous supposons exacts. On assure que les écoles que la guerre avoit détruites sont déjà rétablies en grande partie. Il a été fondé dans chaque paroisse des écoles primaires; 52 suivent en ce moment le système de Lancastré, 434 conservent l'ancienne méthode; 19,709 enfans sont instruits dans ces diverses écoles. On se propose d'établir un collège dans chaque province, et pour pourvoir à cette dépense, on a provisoirement confisqué toutes les propriétés des couvens qui n'ont pas au moins huit religieux; car les républicains aiment assez les confiscations. Celle-ci procure à la Colombie un surcroît de revenu annuel de 40,000 dollars. Il existe actuellement dans la république 3 universités et 20 collèges. La Colombie est divisée en 12 départemens, 37 provinces et 236 cantons; on y compte 93 villes, 154 bourgs, 1340 pa-

roisses et 846 annexes. La population totale est de 2,800,000 âmes, sur lesquelles il y a 103,892 esclaves. De plus, dans les forêts et les montagnes, on estime qu'il se trouve 203,835 individus qui vivent dans l'indépendance. Le dernier recensement indique un accroissement de population depuis 1821, époque où la constitution actuelle a été adoptée. Le ministre dit qu'à très-peu d'exceptions près le clergé s'est montré favorable au nouvel ordre de choses, et que l'on a exécuté les lois avec rigueur contre les ecclésiastiques qui ont attaqué les nouvelles institutions, soit en chaire, soit par écrit. Le clergé séculier se compose de 2 évêques, 84 prébendiers (apparemment des chanoines), 802 curés et d'autres ecclésiastiques, en tout 1694 prêtres. Il y a, dans la république, 51 monastères de religieux, renfermant 945 profès et 432 novices; le nombre des couvens de femmes est de 33, qui comptent 750 religieuses et 1436 novices. On assure que l'agriculture et le commerce, qui avoient été ruinés par la guerre, reprennent leurs travaux. Depuis cinq ans, 193 étrangers seulement sont venus s'établir sur le territoire. On a fait, jusqu'ici d'inutiles efforts pour civiliser les Indiens.

Benedicti XIV Bullarium. Editio nova (1).

Le Bullaire de Benoît XIV est regardé comme une des collections les plus importantes par le nombre et la nature des décisions qu'il renferme, et qui traitent de la théologie, de la morale, du droit canonique et de plusieurs autres matières. La meilleure édition de ce Bullaire est celle qui parut à Rome, de l'imprimerie de la Propagande, et qui est en 4 vol. in-fol., dont le premier fut publié en 1746, le second en 1749, le troisième en 1753, et le quatrième en 1757. Ces volumes ont quatre appendices; mais il y manque une autre appendice du tome IV pour les bulles et lettres du pontife depuis 1757 jusqu'au 3 mai 1758, époque de sa mort. Ce supplément du tome IV se trouve dans l'édition de Venise en 1768. Il a donc fallu comparer ces éditions; on s'est astreint à en suivre l'ordre, et chaque volume in-fol. de l'ancienne édition en formera trois de l'édition nouvelle.

La première livraison a déjà paru il y a quelque temps en 3 vol. Elle renferme les constitutions, lettres et rescrits depuis 1746 jusqu'au commencement de 1747. Ces pièces sont rangées suivant l'ordre

(1) 8 vol. in-8°. , prix, 4 fr. le volume. A Malines, chez Hanicq; à Paris, chez Méquignon-Junior, et au bureau de ce journal.

chronologique, qui étoit le plus naturel et le plus commode. A la fin du troisième volume on a mis une table des matières pour les trois premiers volumes; mais on se propose de mettre une table générale à la fin de la collection, et dans cette intention on s'est dispensé de mettre une table pour la seconde livraison qui vient de paraître. Elle se compose, comme la précédente, de 3 vol. in-8°, qui vont jusqu'en 1748. Nous avons reçu même 2 volumes de la troisième livraison, qui forment les tomes VII et VIII de la nouvelle édition. Le tome VIII va jusqu'en 1751.

Un tel ouvrage n'est pas susceptible d'analyse. Il se compose d'une foule de pièces qui embrassent un grand nombre d'objets; les uns ont trait au gouvernement général de l'Eglise, les autres à des points de morale ou à des discussions d'érudition. Benoit XIV, qui étoit fort savant, manque rarement l'occasion, quand il traite un sujet, de s'entourer d'autorités et de témoignages pour motiver sa décision, et on est étonné des recherches où il se livre sur des questions même qui ne semblent pas toujours exiger tant de travail. C'est ce qui lui arrive, entr'autres, sur des questions de droit canonique que le savant pape avoit étudiées avec soin. Mais ce recueil sera aussi fort intéressant sous le rapport historique, et on y apprend beaucoup de faits relatifs aux contestations du temps, aux ordres religieux, aux missions dans les différentes parties du monde, et aux diverses branches de l'histoire ecclésiastique.

L'ouvrage formera 13 vol. in-8°, dans le même format que l'édition du *Synodo diocesana* donnée par le même libraire il y a quelques années, et dont nous avons rendu compte n° 984, t. XXXVIII. M. Hanicq annonce aussi qu'il se propose de publier l'ouvrage du même pape sur la béatification et la canonisation des saints. Son zèle a obtenu de justes encouragemens parmi le clergé des Pays-Bas, et ne mérite pas moins d'en obtenir en France: aussi nous savons qu'un théologien français, consulté sur cette entreprise, a donné des conseils que l'éditeur s'est empressé de suivre. Il a indiqué des pièces qui ne devoient pas être omises, et qui se trouvent dans le tome XV de l'édition de Venise.

Les cinq derniers volumes étoient promis pour le mois d'octobre. Le tome XIII doit renfermer la table générale.

Instruction sur le saint exercice du Via crucis ou chemin de la croix, et Méditation sur la passion, proposée à la piété des fidèles, par M. l'abbé d'Oro (1).

Cet imprimé renferme des prières pour les quatorze stations, avec quelques réflexions. L'auteur, ancien curé de Ville-Paris, destine le produit de cet ouvrage au bénéfice des pauvres. Les prières sont disposées de manière que l'italien et le français sont en regard.

(1) In-12, prix, 50 cent. et 60 cent. franc de port. A Paris, chez M^{me} Le Clerc, rue. Ste-Marguerite, n° 15; chez Rusand, et au bureau de ce journal.

Vie de Clotilde de France, reine de Sardaigne, béatifiée sous Pie VII en 1808 (1).

Il nous est impossible de ne pas réclamer contre ce titre, et notre réclamation sera dans l'intérêt de l'ouvrage comme dans celui de la vérité. Puisqu'on se dispose à faire une 2^e édition, il sera aisé de faire disparaître une erreur manifeste. M^{me} Clotilde n'a point été béatifiée en 1808; le décret du 10 avril 1808 porte seulement que la cause de sa béatification a été *introduite*, comme l'on dit, à la congrégation des Rits. C'est là le premier pas à faire dans ces sortes de causes, et de là au décret de béatification il y a loin. Il est d'autant plus étonnant que l'auteur s'y soit trompé, qu'il rapporte à la fin de son 2^e volume le texte même du décret du 10 avril 1808, texte qui montre assez que ce n'est là qu'un commencement de procédures. Nous l'engageons à corriger une faute qui, répétée au frontispice de son livre, dans l'épître dédicatoire et en plusieurs endroits, donneroit aux gens instruits une idée peu favorable de son exactitude. La famille royale sait très-bien que M^{me} Clotilde n'est pas béatifiée, et accueillerait mal un livre qui commenceroit par une telle méprise.

Cette Vie, je dois le dire, demanderoit d'ailleurs une révision sévère. L'auteur confond souvent les époques et mêle ensemble des choses très-distinctes; ainsi, en racontant l'expédition des Français contre la Sardaigne en 1792, il l'attribue au directoire exécutif, qui ne fut établi que trois ans après. Il place en même temps et le couronnement de Buonaparte et la dénis-

(1) 2 vol. in-12, prix, 6 fr. et 7 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Boiste, rue de Sorbonne, et au bureau de ce journal.

sion des évêques; deux évènements qui furent séparés par un intervalle de trois ans, puisque la démission des évêques est de 1801 et le couronnement de 1804. Tout cet endroit de la démission des évêques est fort confus et fort inexact; on y nomme comme démissionnaires des prélats morts et d'autres qui refusèrent leur démission; on y fait mention d'un évêque de Colmar, tandis qu'il n'y avoit point d'évêque légitime à Colmar. Cet article des démissions des évêques de France n'a même guère de rapports avec la vie de M^{me} Clotilde. Comment se fait-il qu'on s'étende beaucoup sur les évêques de France, et qu'on ne dise pas un mot des évêques du Piémont, qui devoient plus naturellement entrer dans un tel ouvrage?

Il y a encore, il faut l'avouer, dans l'ouvrage bien des pièces et des détails qui ne tiennent guère à l'histoire de la pieuse princesse : dans le 1^{er} volume, la dépêche du baron d'Awerneck sur la politique du temps, et les explications de lord Grenville sur le traité de Pilnitz et sur d'autres points; dans le 2^e volume, l'expédition des Anglais à Copenhague, leurs conquêtes dans les Antilles et la prise des îles Saint-Barthélemi et Saint-Jean, les détails sur la Russie, la Suède et le Danemarck, la convention pour l'évacuation de l'Egypte par les Français, les traités de Buonaparte avec le Portugal, avec l'Angleterre, avec Alger et Tunis, etc. Dans le 2^e volume surtout, M^{me} Clotilde disparoit souvent sous une foule d'accessoirs étrangers.

M. Remy ne se contente pas de raconter des faits, il nous donne aussi ses vues politiques; il croit que le voyage de Louis XVI à Varennes a fait beaucoup de mal, et que sans cela *la révolution se seroit évanouie comme elle s'étoit produite*, et que *l'ancien ordre de choses auroit repris son cours*. Il assure ensuite que, si les puissances n'eussent point précipité leur marche pour la guerre de 1792, *les esprits auroient été calmés*,

toutes les villes auroient ouvert leurs portes pour recevoir la dynastie de saint Louis, et chaque chose seroit rentrée dans son ordre primitif. Cela revient un peu au système de ceux qui prétendent que les excès de la révolution sont dus à ceux qui vouloient en contrarier la marche; il falloit la laisser aller, et tout se seroit passé le mieux du monde. C'est ignorer entièrement l'esprit qui régnoit en 1792 que de croire que tout seroit rentré dans l'ordre, si on n'avoit pas pris telle ou telle mesure. Tout tendoit alors à un bouleversement, et la révolution, comme un torrent, entraînoit dans son cours et ses amis et ses ennemis.

Nous n'insisterons pas sur quelques défauts de rédaction et sur des incorrections de style qu'on pourroit reprocher à l'auteur. Sa diction est quelquefois un peu déclamatoire, d'autres fois elle est obscure ou négligée. Que veut-il dire, t. II, page 44 : *Le succès prenoit à chaque instant une marche plus grave*? Il dit, quelques pages plus bas, que la bataille de Marengo venoit de mettre un terme aux calamités publiques; tandis que la bataille de Marengo remit les Français en possession de l'Italie. Les noms propres sont aussi fort maltraités dans cette histoire, que l'auteur s'est peut-être trop hâté de mettre au jour. Je suis persuadé de la pureté de ses intentions et de la sincérité de son dévouement pour une famille auguste; mais cela ne suffit pas pour faire un bon livre. Il faudroit, en outre, avoir un plan, il faudroit mettre les faits à leur place, et savoir écarter tout ce qui s'éloigne du sujet; enfin il faut de la critique, un peu de soin dans le style, l'art de mettre de l'intérêt et de la variété dans ses récits. Puisque l'on a le dessein de donner une 2^e édition, il est indispensable que l'auteur revoie son travail avec une attention sévère, et qu'il désarme, s'il se peut, la critique par un redoublement d'efforts.

Nous ne croyons pas nécessaire de revenir ici sur les actions et les vertus de la princesse; nous en avons

déjà parlé n° 34 de ce journal, en rendant compte d'un *Eloge historique* de Clotilde. Depuis, nous avons donné, n° 711, une notice sur la pieuse reine; notice extraite de sa Vie publiée en italien, par M^{se} Bottiglia. Enfin nous avons annoncé, n° 913, une traduction de l'ouvrage italien, par M. Id., professeur, à Lyon.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le jour de la Nativité, le saint Père se rendit à *St-Marie del Popolo*, pour y tenir chapelle papale, suivant la coutume établie par Sixte V. S. S. assista à la grand'messe, célébrée par M. le cardinal Pedicini.

— Le 4 septembre, il a été tenu, à la congrégation des Rits, une réunion dite anti-préparatoire sur les miracles du vénérable Père Paul, fondateur des clercs réguliers de la Passion. M. le cardinal Galeffi étoit rapporteur. Deux miracles ont été proposés; l'un d'une guérison subite d'un typhus malin avec dysenterie, et l'autre d'une guérison aussi subite d'un anévrisme au sein.

— On a réparé à Rome, grâce à la munificence du saint Père; la petite église près le Bourg neuf, où se conserve une image miraculeuse de la sainte Vierge, sous le titre de la Purification. Cette église avoit beaucoup souffert dans les derniers troubles.

PARIS. M. l'abbé Racine, 2^e vicaire à Saint-Nicolas-des-Champs, a été nommé par M. l'archevêque à la cure de Saint-Leu, en remplacement de M. Martinaut de Préneuf. M. Racine exerçoit depuis long-temps le ministère à Saint-Nicolas-des-Champs, et a rendu beaucoup de services à cette paroisse. Il a été installé dans sa cure jeudi matin, par M. l'abbé Jalabert, archidiacre de Notre-Dame.

— La société des XXIX a fait célébrer, le 9 octobre, à St-Eustache, une messe d'actions de grâces pour l'anniversaire de la naissance du Roi et de celle de M. le duc de Bordeaux. Dans la séance qui a suivi la messe, M. Delarue, président, a prononcé un discours, et on a distribué des récompenses à six jeunes enfans adoptés l'année dernière par

la société, sur la désignation des ecclésiastiques de la même paroisse.

— MADAME, duchesse de Berri, a assisté, le 6 octobre, à la bénédiction de la chapelle de l'hospice nouvellement construit à Pontoise. La bénédiction a été faite par M. l'évêque de Versailles. Le préfet du département s'étoit également rendu à Pontoise pour la cérémonie, qui avoit attiré un grand concours d'habitans.

— Un journal donne des détails consolans sur les derniers momens du nommé Lecot, militaire condamné à mort par un conseil de guerre, à Lille, pour avoir frappé son supérieur. Le condamné est sorti de la prison à 6 heures du matin, assisté de M. l'abbé Bergès, aumônier au 5^e de dragons, et de quelques membres de la confrérie de la Miséricorde. Il écoutoit les exhortations d'un prêtre, tenoit un crucifix, et le pressoit souvent contre son cœur. Il a remis à un des pieux fidèles qui l'accompagnoient le peu d'argent qu'il avoit sur lui, en le priant de le distribuer aux pauvres. Arrivé au lieu du supplice, il a écouté avec tranquillité la lecture de son jugement, s'est mis à genoux, et a demandé pour la dernière fois l'absolution; puis il a embrassé le prêtre, et lui a remis une image de la sainte Vierge qu'il portoit sous ses habits. Il a remercié M. l'aumônier, ainsi que les personnes qui l'avoient soutenu et consolé, et a dit à ses camarades que son malheur devoit leur servir d'exemple, et qu'il les exhortoit à éviter *de semblables coups de tête*, et à être soumis à leurs chefs. Il avoit dit dans la prison qu'il regrettoit moins la vie, parce que sa mort pourroit servir d'exemple. Il a demandé qu'on ne lui bandât pas les yeux, et est mort avec une fermeté qui a frappé et édifié tous les assistans.

— Le nouvel autel du monument religieux des Brotteaux, à Lyon, a été béni, le samedi 29 septembre, par M. l'abbé Neyrat, curé de la Guillotière, qui a ensuite célébré le service anniversaire fondé pour les braves et fidèles Lyonnais morts victimes de leur dévouement. La dernière absoute a été faite dans le caveau de la chapelle, au milieu des restes de ces généreux royalistes. Le concours des fidèles a été plus nombreux que les années précédentes; parmi eux étoient des hommes qui avoient combattu du temps du siège, et dont quelques-uns portoient d'honorables blessures. Cette cérémonie leur rappeloit de touchans souvenirs; le célé-

brant, entr'autres, est d'une famille affligée par les plus cruels désastres. Le monument expiatoire avance, et sera bientôt terminé; une barrière s'élève devant la façade principale, et sera bientôt terminée, grâce aux dons du Roi. S. M. a fourni les marbres pour l'autel et le pavé du sanctuaire, et ceux pour le monument du général Précý. Peu de jours auparavant, une autre pieuse cérémonie avoit été pour la ville un sujet d'édification. On a pu savoir qu'une fièvre ardente a dernièrement exercé ses ravages dans l'un des bataillons du 13^e régiment d'infanterie légère en garnison à Perrache. Les soldats de ce bataillon sont venus d'eux-mêmes prier leur aumônier de célébrer un service pour leurs camarades morts; leurs chefs ignoroient entièrement cette démarche, et le service a eu lieu dans l'église de la Charité. Un catafalque avoit été élevé au milieu de la nef, et une messe a été célébrée par M. l'aumônier, à sept heures du matin. Tous les soldats qui n'étoient point empêchés par leur service s'y sont rendus. M. l'aumônier, dans une courte allocution, les a félicités de cette marque de religion, qui étoit en même temps la meilleure manière de témoigner leur intérêt pour les camarades qu'ils ont perdus. Après l'absoute, chaque militaire a jeté de l'eau bénite sur le catafalque, et la cérémonie a fini, comme elle avoit commencé, dans un recueillement plein d'expression. Nous n'espérons pas que certains journaux louent ce trait de ces bons militaires; mais ils ne pourront du moins le flétrir en y supposant des vues intéressées. Ces braves gens n'ont suivi que le mouvement de leur cœur, et n'ont point cherché à se faire un mérite de leur charité pour leurs camarades.

— La *Gazette des Pays-Bas*, qui est le journal officiel du royaume, a donné, le 4 octobre, un arrêté du roi Guillaume, sous la date du 2 octobre, qui ordonne la publication du concordat du 18 juin; plus un autre arrêté de même date, qui porte que la Bullé donnée à Rome le 17 août sera également publiée, sans approbation des clauses ou expressions qui pourroient être contraires aux lois du royaume. Cette Bullé sera transcrite en latin, en hollandais et en français sur les registres de la commission permanente du conseil d'Etat pour les affaires du culte catholique; et une traduction française se trouve aussi dans la *Gazette des Pays-Bas* du 4. Cette traduction ressemble en beaucoup d'endroits à

celle que nous avons donnée nous-même dans ce journal , il y a huit jours ; le fond est le même , quoique les expressions et les tournures de la *Gazette* n'aient pas toujours toute la clarté désirable (1). Le journal officiel contient la ratification donnée par le roi , le 25 juillet dernier , au concordat du 18 juin ; la ratification est contresignée de MM. de Mey de Streefkerck , Verstolk de Soelen , ministre des affaires étrangères , et Van Ghert , secrétaire de la commission du conseil d'Etat pour les affaires du culte catholique. Cette commission est composée de MM. Raoux , Reyphins , de Gaiffier d'Eméville , Van Meenwen , de Bouzies et Dotrengé , ces deux derniers adjoints récemment à la commission ; le secrétaire est le référendaire Van Ghert ; M. Lortyc a donné sa démission. Dans tout le royaume des Pays-Bas , on est dans l'attente des mesures qui vont être prises pour l'exécution du concordat. La commission désignée ci-dessus est chargée de donner son avis sur les mesures à prendre pour cette exécution. On croit que l'on commencera par établir les évêques , et l'on nomme déjà quelques-uns de ceux qui ont été choisis ; mais nous ne nous permettrons pas de les faire connaître. Il est assez remarquable que la *Gazette* officielle n'a point donné l'allocution du Pape , qui , dans l'imprimé de Rome , précède le concordat et la bulle. En attendant l'exécution du concordat , de nouvelles arrestations sont venues se joindre à celles que nous avons annoncées précédemment. Outre MM. Le Sage ten broek , Langenhuizen , de Vlioger et Mosmans arrêtés déjà , on a arrêté encore M. Heistraeten , éditeur des *Mélanges catholiques* qui se publient à Anvers ; il a été arrêté , à ce qu'on dit , pour un article relatif à l'affaire de M. Buelens. On a annoncé qu'un autre journal , le *Postryder* , qui paroît dans la même ville , a également été

(1) Nous avons donné la division des diocèses telle que la présente le journal officiel. Quelques autres journaux français , dans la traduction de la bulle , ont commis une erreur , et ont composé le diocèse d'Amsterdam des deux provinces de Hollande et de celles d'Utrecht , d'Over-Yssel , de Frise , de Groningue et de Zutphen. Ainsi , ces journaux ont mis Zutphen à la place de la province de Drenthe qu'ils ont oubliée. Zutphen n'est point une province , et fait partie de la Gueldre , qui ressortira de l'évêché de Bois-le-Duc. La province de Drenthe , qui faisoit autrefois partie de celle d'Over-Yssel , en a été détachée dans la nouvelle division du royaume , et n'a rien de commun avec la ville et le comté de Zutphen.

poursuivi, et que l'un des numéros a été saisi. La cour d'assises de Bruges a condamné, le 5 octobre, MM. de Vlieger et Mosmans; le premier est imprimeur de la *Nouvelle Gazette* de Bruges, et le second est avocat à Nimègue; ils étoient accusés d'avoir cherché à semer la désunion entre les habitans du royaume, au moyen de deux articles insérés dans la *Gazette* de Bruges les 5 septembre et 2 décembre 1826. Ils ont été condamnés, le premier à 16 mois de prison, et le second à une année. On est un peu étonné, quand on compare cette sévérité avec l'impunité des journaux qui attaquent journellement la religion. La *Sentinelle* du 23 septembre fait une parodie insolente du concordat; les considérans et les articles de ce pacte dérisoire sont également impertinens. Il est dit que *les chaînes d'or qui attachent l'Eglise au fiso temporel doivent être brisées*, que le gouvernement cessera de payer les prêtres, qu'il y aura des droits d'entrée à l'église pour les places ou loges, que les catholiques jouiront des églises, pourvu qu'ils offrent davantage, car les églises appartiennent à l'Etat; que les entrepreneurs des cérémonies pourront choisir tels ministres du culte qu'ils voudront sous le titre d'évêques, loueurs de chaises, curés, sacristains, balayeurs, suisses ou archevêques; que les prières et sermons auront lieu dans les églises, sans que cela perce au dehors; que les articles du code contre l'escroquerie sont applicables à l'espèce; qu'on ne pourra faire au dehors aucune cérémonie, comme saturnales, processions, convois funèbres, etc. Voilà sur quel ton on parle de la religion! et l'autorité se tait, et les tribunaux ne poursuivent pas! On laisse un réfugié (car l'auteur est, dit-on, un Français, L. B...é) insulter ainsi à la croyance et aux rits des catholiques! Où est la protection promise à toutes les communions? On réprime les offenses contre le gouvernement, on met un auteur en cause pour deux ou trois vers latins assez ambigus, et on souffre des outrages énoncés fort clairement dans la langue vulgaire, et qui sont entendus de tout le monde! Nous avouons que nous ne concevons pas cette politique; elle seroit plus étonnante que jamais dans un moment où on vient de conclure un traité avec le chef de l'Eglise; car enfin ce traité n'est certainement point un leurre. On n'a point voulu amuser les catholiques par de belles paroles, on n'a point voulu leur faire espérer publiquement une bienveillance et une

protection qui d'ailleurs leur ont été promises par la loi fondamentale, pour les mater ensuite en particulier par de petites vexations, et pour laisser insulter en même temps à leur croyance, à leurs pratiques, à tout ce qu'ils aiment et respectent. Une telle contradiction ne pourroit qu'aigrir les catholiques, tandis qu'il seroit si aisé de calmer leurs inquiétudes, de dissiper leurs alarmes, et de les attacher à jamais au gouvernement du roi par des témoignages de bonté et par des marques d'une protection effective et généreuse. Nous terminions ces réflexions, lorsque nous avons lu un article tiré du *Journal de la Belgique*, et qui fait augurer favorablement des dispositions du gouvernement pour les catholiques. Nous citons avec plaisir cet article qui se lie naturellement avec ce qui précède, qui avoue les craintes des catholiques, et qui annonce le désir de se concilier leur reconnaissance par une marche plus franche et plus bienveillante :

« L'importante convention du 18 juin fait cesser les incertitudes, dissipe les craintes et comble les vœux de l'immense majorité des Belges. De toutes parts a éclaté un concert unanime d'éloges et de remerciemens pour le roi, qui a su comprendre le véritable état de l'opinion publique, que, par des déclamations haineuses, on cherchoit à égarer.

» Cet acte est utile à la patrie; il est d'une sage politique, et il n'est pas contraire à nos lois. Il n'étoit malheureusement que trop vrai que l'état précaire dans lequel se trouvoit l'église belge avoit inspiré de vives alarmes. Il étoit utile d'examiner si elles étoient fondées ou non; il suffisoit de constater qu'elles existoient, et qu'elles tendoient à désaffectionner du gouvernement du roi de nombreuses populations, et pouvoient, dans telle circonstance donnée, offrir aux ennemis de l'Etat l'espoir de puissans auxiliaires; il falloit faire cesser une situation qui rendoit impossible l'union des cœurs et des volontés, sans laquelle les empires n'ont point de force contre les attaques étrangères. Pour ramener ces âmes timorées que des scrupules, peut-être exagérés, alarmoient, le roi leur a fait une large concession; il sait que, tandis que la rigueur est sans force sur les cœurs, les bienfaits ont un empire auquel ils ne peuvent résister. Par cette marche habile et généreuse, tous ceux qui croyoient avoir des sujets de mécontentement ou de défiance se rallieront autour du trône d'un prince non-seulement juste, mais qui même sait faire des sacrifices pour tranquilliser des consciences craintives et pour établir la concorde entre tous ses sujets.

» Le clergé catholique, franchement dévoué au prince, emploiera l'influence qu'il exerce sur beaucoup d'esprits à inspirer l'amour des lois et du souverain. »

— Il s'est élevé, il y a quelques mois, une vive discussion entre la société biblique d'Edimbourg et celle de Londres; il s'agissoit de savoir si l'on devoit faire circuler les livres apocryphes de l'Écriture avec les livres canoniques. Les agents de la société d'Edimbourg, gens scrupuleux apparemment, trouvoient de l'inconvénient à publier l'histoire de Susanne, celle de Tobie, etc., et ils prétendoient que la dernière édition biblique avoit été funeste à la société. Ces débats ont révélé des détails curieux sur l'administration intérieure de la société biblique et sur l'emploi des fonds résultant des quêtes. Ainsi, on a appris que MM. Hughes, Brandram et le docteur Steinkopff reçoivent chacun, comme secrétaires de la société, des appointemens de 300 liv. sterl. par an; MM. Jackson et Tarn, aide-secrétaires, reçoivent la même somme. Le docteur Pinkerton, agent de la société en pays étranger, reçoit 400 liv. sterl. avec un honoraire pour ses frais de voyage et pour sa famille. M. Neeves, agent en Turquie; M. Burker, agent en Syrie; M. Armstrong, agent en Amérique; M. Dudley, agent à l'intérieur, reçoivent chacun de 3 à 400 l. st. avec des gratifications proportionnées. M. Léandre Van Ess, professeur à Darmstadt, a un traitement de 300 liv. sterl. qui lui vaut en Allemagne autant que 7 ou 800 liv. sterl. en Angleterre (1). Le professeur Kieffer, à Paris, reçoit, comme second agent du continent, 270 liv. sterl. par an. Les frais de voyage pour la société montent à 1000 liv. sterl., et quelquefois à 1500. Les frais pour les collecteurs, porteurs, garde-magasins, etc., consistent plus de 2500 liv. sterl. En un mot, on emploie par an près de 8000 liv. sterl. en émolumens d'employés et en dépenses de luxe. Voilà le fruit des souscriptions des bonnes gens qui donnent de leur nécessaire! C'est pour assigner de riches émolumens à des agents qui ont déjà d'autres places, que d'honnêtes bourgeois se saignent tous les ans et s'imposent des sacrifices. Que seroit-ce s'il falloit mettre en ligne de compte les frais d'impression des Bibles, les dépenses des assemblées, celles des rapports annuels, etc.? Comment peut-on employer ainsi l'argent du pauvre? comment

(1) C'est par erreur que, dans un numéro précédent (1243), nous avons dit que M. Van Ess recevoit un traitement de 3000 liv. sterl. : un si énorme traitement étoit tout-à-fait invraisemblable.

d'honorables *gentlemen* peuvent-ils profiter ainsi du denier offert par des gens mal aisés? Ne devroient-ils pas se faire conscience de grossir leurs bourses des épargnes des souscripteurs confians, et ceux-ci à leur tour ne pourroient-ils pas employer mieux leurs aumônes?

— Nous avons rendu compte, l'année dernière, d'une réunion des catholiques de Géorgie, convoquée par M. le docteur England, évêque de Charleston. Une collection de journaux, qu'on a bien voulu nous envoyer de ce pays, nous apprend qu'il s'est tenu dans le diocèse de semblables réunions, qui doivent même avoir lieu régulièrement. Ainsi, nous trouvons les détails d'une réunion des catholiques de la Caroline méridionale, réunion tenue en novembre 1826; cette réunion, appelée *convention*, étoit la quatrième. Elle s'ouvrit à Charlestoq le 5 novembre. Ce jour-là même, M. l'évêque ordonna deux prêtres, MM. O'Reily et O'Neil, et donna la tonsure à trois jeunes gens, MM. Curtin et Clancy, Irlandais, et Blain, né dans la Caroline du sud, et le premier, dit-on, de cet Etat qui se soit présenté aux ordres. Il adressa ensuite à la *convention* une communication officielle sur l'état de la religion et sur les mesures à prendre. Il avoit fait imprimer la constitution de l'Eglise catholique pour tout l'Etat, et il se félicitoit de cette publication, qui avertissoit chacun de ce qu'il avoit à faire. Les visites que M. l'évêque avoit faites dans son diocèse l'avoient convaincu que le nombre des catholiques y étoit plus grand qu'on ne l'avoit pensé; il soupçonnoit que ceux qui n'avoient point de prêtres, et qui ne formoient point de congrégations, étoient trois fois plus nombreux que les autres. Il s'affligeoit de n'avoir point de prêtres à leur envoyer, et engageoit les membres de la *convention* à délibérer sur ce point. En effet, les deux chambres de la *convention* cherchèrent les moyens de parer à ce déficit de prêtres. La chambre du clergé fut d'avis de maintenir et d'étendre le séminaire commencé par M. l'évêque, et d'encourager les jeunes gens du pays dans leurs études. La chambre des laïques fut du même avis, et la *convention* rédigea une adresse aux catholiques des deux Carolines et de Géorgie. On leur représentoit qu'on ne pouvoit compter sur les pays étrangers pour fournir le diocèse de prêtres, et qu'un établissement domestique étoit nécessaire. On engageoit donc les catholiques à

contribuer pour former un fonds qui servit à soutenir le séminaire. La *convention* se sépara le 14 novembre, après que M. l'évêque en eut approuvé les délibérations. Le 27 avril de cette année, la 2^e *convention* annuelle des catholiques de Géorgie se tint à Savannah ; M. l'évêque célébra la messe ; quatre prêtres y étoient présens, savoir, MM. Swiney, M'Encroe, Barry et Magennis. Les députés laïques étoient au nombre de sept pour Savannah, Augusta et Locust Grove. M. l'évêque prononça un discours sur l'état de la religion et du clergé ; il insista sur les avantages de ces réunions des catholiques où on discutoit leurs grands intérêts. La Géorgie n'avoit que trois congrégations régulièrement formées ; mais plusieurs autres parties de l'Etat demandoient des prêtres ou résidens, ou qui les visitassent temporairement. Quand M. l'évêque fut chargé du diocèse, il y a six ans, il n'y avoit qu'un prêtre en Géorgie, qui se retira peu après. Depuis, il en est venu successivement dix qui ont exercé le ministère pendant des intervalles plus ou moins longs. L'un est mort, et a été vivement regretté ; six ont quitté le pays, et trois y résident encore : mais il est instant de leur donner des coopérateurs. On y parviendroit en contribuant à l'extension du séminaire, mais jusqu'ici les dons de la Géorgie ont été foibles. M. l'évêque a dit, en finissant, que la disette de prêtres avoit quelquefois engagé à admettre dans le ministère des sujets qui n'avoient pas été assez éprouvés, ce qui avoit eu des conséquences fâcheuses ; mais qu'il étoit décidé à laisser plutôt les églises vacantes qu'à y envoyer de tels sujets. On prit donc des résolutions pour encourager les collectes pour le séminaire ; une souscription fut ouverte aussi pour M. l'évêque ; il fut arrêté aussi de favoriser la publication du *Catholic Miscellany*, rédigé par le docteur England, et que l'on regardoit comme propre à servir efficacement la cause catholique. Le 30 avril, M. l'évêque approuva les opérations de la *convention*, qui se sépara après avoir nommé les commissaires ou *trustees* jusqu'à la *convention* suivante.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi ayant eu connoissance de l'incendie qui a éclaté chez MM. Lefevre et Cousin, négocians en vins à la Villette, S. M. a daigné

leur faire témoigner l'Intérêt qu'elle prenoit à ce malheureux événement. On sait que cette maison de commerce a eu l'honneur de recevoir S. M. à son retour du sacré.

— S. A. R. MADAME, duchesse de Berri, et M. le duc d'Orléans, ont fait remettre à M. le préfet de l'Aisne, la princesse 200 fr. et le prince 300 fr., pour les incendiés de la commune d'Aubencheul-aux-Bois.

— Diverses ordonnances du Roi, en date du 28 août dernier, approuvent l'adjudication de la construction des ponts suspendus sur le Rhône, à Valence (Drôme); sur l'Oise, à Anvers (Seine-et-Oise); sur l'Ain, à Chazey (Ain); sur la Dordogne, à Sainte-Foy (Gironde), et à Argental (Corrèze).

— La liste générale du jury, pour le département de la Seine, vient d'être close et arrêtée par M. le préfet au nombre de 10,192 habitans, savoir, 8717 électeurs (dont 2179 forment le collège départemental), et 1475 personnes pour la seconde partie, comprenant les avocats, notaires, officiers en retraite, médecins, membres de sociétés savantes, etc.

— Les sieurs Chauvet, propriétaire, et Cousança, éditeur responsable du *Spectateur religieux et politique*, traduits devant le tribunal correctionnel pour avoir fait reparoître ce journal sans autorisation, avoient été acquittés par son jugement du 17 août dernier, qui avoit considéré, entr'autres choses, que cette feuille étoit dans le même cas que *l'Aristarque*. Sur l'appel interjeté par M. le procureur du Roi, l'affaire a été portée, mardi dernier, devant la cour royale, qui, jugeant que l'autorisation étoit indispensable, a infirmé ledit jugement, et a condamné par défaut le sieur Chauvet à un mois de prison, 200 fr. d'amende et aux dépens de première instance et d'appel, Cousança a été renvoyé de la plainte; attendu que, n'ayant pas été admis comme éditeur responsable, il n'avoit encouru aucune responsabilité de fait.

— On se rappelle que M. Louis-Siffrein Maury, neveu du feu cardinal, a été débouté par le tribunal correctionnel de la plainte en contrefaçon qu'il avoit portée contre M. Aucher-Eloy, imprimeur-libraire à Blois, pour publication d'une partie des ouvrages du cardinal. Sur l'appel interjeté par M. Siffrein Maury et par le libraire Gayet, son cessionnaire, la cour royale, dans sa séance de jeudi dernier, a confirmé le premier jugement.

— On ne lira pas sans intérêt le mouvement qui a eu lieu dans la population de la capitale pendant l'année dernière. Il y a eu à Paris, en 1826, 29,970 naissances, savoir, 15,187 garçons, et 14,783 filles. Sur la totalité des naissances, on compte avec un sentiment pénible 10,502 enfans naturels; sur cela, 2604 seulement ont été reconnus. Il y a eu 7755 mariages. On a compté dans les décès 12,562 hommes, et 12,779 femmes; total 25,341. Les naissances ont excédé les décès de 4629. En comparant ces quantités avec l'année précédente 1825, on trouve une différence en plus pour 1826 dans les naissances de 717, et dans les mariages de 204. Quant aux décès, la différence a été de 1552 en moins. La supériorité des décès en 1825 ne peut être attribuée qu'à la petite vérole. Cette cruelle maladie

avoit fait dans cette année 2194 victimes; en 1826, elle n'a moissonné que 240 personnes.

— Depuis le 1^{er} de ce mois, les fiacres, et même les carrosses bourgeois sont astreints à avoir deux lanternes comme les cabriolets de place et de maître. Cette mesure de prudence ne peut qu'être approuvée.

— Les faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin vont recevoir bientôt quatre communications fort utiles, savoir, le passage Bradly, vis-à-vis la rue d'Enghien, celui de l'Industrie un peu plus loin, celui du Désir, qui débouchera par le n^o 87 de la rue du Faubourg Saint-Denis, et enfin la rue du Canal Saint-Martin.

— M. l'abbé Pénicault, proviseur du collège royal de Grenoble, est nommé proviseur du collège royal de Nantes, en remplacement de M. l'abbé Dômeuré, qui est passé au collège royal de Lyon.

— M. Jacques de Clermont-Mont-Saint-Jean, maréchal-de-camp, est mort à Vichy le 22 septembre, à l'âge de 95 ans. Il étoit entré de bonne heure au service, devint colonel en second en 1783, et fut membre de l'assemblée constituante, où il vota constamment avec la majorité de la noblesse et du clergé. C'est lui qui publia, en 1814, le recueil des *Déclarations et protestations des députés des trois ordres*, in-4^o; recueil assez curieux, et où lui-même paroît comme signataire de toutes les protestations religieuses et royalistes. En 1791, il se retira à Turin, fit plusieurs campagnes dans les armées du Piémont, et fut chargé de conduire MADAME, comtesse d'Artois, à Glagenfurth, en Styrie. Il resta plusieurs mois après d'elle, rentra ensuite dans ses propriétés, et fut député en 1814 par le département de Seine-et-Marne. Il y vota constamment avec la majorité. Militaire loyal et royaliste dévoué, le marquis de Clermont-Mont-St-Jean étoit un chrétien ferme dans la pratique de ses devoirs religieux.

— Parmi les vœux émis dernièrement par le conseil-général de Lyon, on cite la suppression de la loterie, ou du moins de celle de la roue de cette ville: Ce vœu, dont la chambre de commerce de Lyon a eu connoissance, a été vivement appuyé par elle auprès du gouvernement.

— On vient de trouver, dans une propriété située sur l'ancien lit de la Chouine, à Nantes, un assez grand nombre de pièces de monnaie romaine. Cette rivière, qui n'est plus aujourd'hui qu'un ruisseau, a reçu jadis la flotte de César.

— La grande quantité de pluie qui est tombée depuis le 23 septembre dans le département du Gard y a causé beaucoup de dégâts, et a interrompu quelques communications. Les rivières, et surtout le canal de Beaucaire, ont débordé en plusieurs endroits et ont inondé les campagnes.

— En arrivant à Tarragone le 28 septembre, le roi d'Espagne a adressé aux Catalans une proclamation fort énergique, qui est contresignée par le ministre Calomarde, et datée du palais archiepiscopal.

— L'armée du Tage est sur le point d'arriver en Catalogne. En attendant, le brigadier Manso a battu les insurgés auprès d'Hostalrich.

Le brigadier Baza les a chassés des environs de Gironne; ils ont été également repoussés de Cardonne. Les deux principaux chefs de la révolte, Jeps del Estans et le Caragol, sont en querelle ouverte.

— On a amené à Séville, le 21 septembre, le chef de bande don Diego Limon, ancien officier, et le soir même il a été fusillé comme coupable du crime de rébellion. Le capitaine-général de l'Andalousie, V. Quesada, qui avoit arrêté d'ins sa naissance le soulèvement que vouloit faire cet individu, a publié, à l'occasion de son exécution, un manifeste dans lequel il déclare que tous ceux qui seroient tentés d'imiter ce rebelle seroient traités avec la même sévérité.

— L'importante nouvelle de la conclusion du concordat a été célébrée le 4 de ce mois, à Namur, par le son des cloches de toutes les églises de la ville. Cet exemple a été suivi dans beaucoup d'autres villes du royaume des Pays-Bas.

— Le gouvernement provisoire de la Grèce, par un décret du 19 juillet, a déclaré toute l'île de Candie en état de blocus, et a ordonné que des croisières fussent envoyées pour empêcher qu'on ne pénétrât dans ses ports ou qu'on n'en sortit. Athènes et Négrepont sont également bloqués, et trois vaisseaux européens se trouvent maintenant dans ces derniers ports.

— L'officier américain Washington a été tué, le 16 juillet, par un boulet de canon tiré du fort de Palamède, dans les dissensions qui ont eu lieu à Napoli de Romanie.

— L'assemblée législative de la Grèce a rendu un décret qui déclare que le colonel Fabvier cesse d'être au service du gouvernement grec, parce qu'il ne veut pas se mettre sous les ordres du général Church. L'obstination du colonel est fondée sur ce que Church a été nommé commandant des troupes que lui Fabvier a formées et organisées.

— Malgré les approches de la mauvaise saison, le blocus d'Alger continue à être aussi serré que possible. La division en station devant ce port, qui étoit de 7 frégates, a été augmentée de plusieurs corvettes et avisos. Le 14 septembre, les embarcations de trois de nos corvettes ont détruit, sur la côte auprès d'Alger, un bâtiment chargé de grains, malgré une vive fusillade des Maures. Deux jours après, un bateau ponté, chargé de sel et venant de Tunis, est tombé au pouvoir des mêmes embarcations, quoique l'équipage l'eût amené sous le feu des Bédouins, qui étoient accourus sur le rivage. Dans ces deux petites affaires, M. Lion, enseigne auxiliaire, s'étant distingué d'une manière particulière, le Roi a daigné l'admettre au nombre des officiers de la marine royale.

— Le navire anglais *Maidstone*, qui croise en ce moment sur la côte d'Afrique, a pris jusqu'à 6 bâtimens négriers dans une semaine. A bord d'un brick brésilien capturé, on a trouvé 306 esclaves qui tous avoient été marqués d'un fer chaud, les hommes au bras, les femmes à la poitrine. Une vingtaine de ces malheureux avoient succombé des suites de l'opération.

— Une affaire très-sanglante a eu lieu entre les Perses et les Russes le 28 août. Les premiers, quoique en fort grand nombre et commandés

par Abba-Myrsa en personne, ont été mis en déroute par les Russes sous les ordres du général Krassouwski.

— D'après les dernières nouvelles de la Chine, les armées impériales ont remporté quelques avantages sur les révoltés à la fin de l'année dernière.

— Le général Ramond Freyre, ayant donné sa démission de président de la république du Chili, a été remplacé par le général Pinto, vice-président. En quittant les rênes du gouvernement, il a adressé le 2 mai, au congrès, une pièce dans laquelle il explique les motifs qui l'ont engagé à prendre cette résolution. Il allègue principalement la difficulté de gouverner un pays qui n'a pas de lois, et de mettre de l'ordre dans le chaos qui afflige le Chili; il prétexte enfin sa mauvaise santé pour se débarrasser d'une gestion aussi délicate.

— Le congrès du Pérou a été installé par Santa-Cruz le 4 juin. Malgré les efforts de ce général, c'est Lamar qui a été élu président de la république; Vesta-Florida a été nommé en même temps vice-président. Alors Santa-Cruz a quitté le palais, et s'est retiré dans ses foyers. Luna-Pezarre a été choisi pour présider le congrès national. Vidaure, dernier ministre de l'intérieur, a entièrement perdu son crédit. Les Indiens de Huanta font la guerre au Pérou.

— Il se publie dix journaux dans la seule ville de Buenos-Ayres, dont un en français. Dans toutes les villes des républiques de l'Amérique, il s'imprime une quantité de journaux.

M. l'abbé La Chèvre, qui s'occupe avec ardeur de chronographie, vient de publier deux nouveaux tableaux : l'un est un *Chronographie étendue des Etats qui ont adopté la réforme de 1582*; l'autre a pour titre : *Tableau chronographique, la période julienne, mouvement chronologique perpétuel*. Ces deux tableaux sont accompagnés d'une explication propre à en indiquer et à en faciliter l'usage. Nous sommes obligé d'y renvoyer le lecteur, ne pouvant faire comprendre en quelques lignes le mécanisme de ces tableaux et tout le système que M. La Chèvre poursuit depuis quelques années.

Le même auteur avoit publié précédemment une *Chronographie des deux styles*, grand tableau dont il a fait hommage à l'Académie des sciences; un exemplaire a été déposé dans la bibliothèque de l'Institut, et les autres ont été distribués aux membres présents.

L'auteur a également fait imprimer de courtes notices sur les découvertes du cycle solaire vrai, de la période sol-lunaire vraie, du cycle lunaire vrai, du cycle nundinal des Romains et du cycle turc. Le but de M. l'abbé La Chèvre est de donner, par ces différentes publications, des idées plus nettes et plus précises sur le calcul des temps.

Nous avons déjà parlé plusieurs fois de ses travaux en ce genre, qui seront surtout appréciés par les personnes appliquées à l'étude de la chronologie. La collection de ses tableaux formeroit aujourd'hui une suite assez nombreuse.

Correspondance de Fénelon, archevêque de Cambrai,
publiée pour la première fois sur les manuscrits
originaux et la plupart inédits. Tomes II, III et
IV (1).

Ces trois volumes renferment deux sections de la Correspondance, les *Lettres de famille* et les *Lettres diverses*. Les premières, qui forment un peu plus de la moitié du tome II, sont adressées pour la plupart à la marquise de Laval, à l'abbé de Beaumont et au marquis de Fénelon. Ces lettres sont presque toutes remarquables, tantôt par les épanchemens de l'amitié, tantôt par la sagesse des conseils; rien de plus touchant, entr'autres, que les lettres au marquis de Fénelon, à ce neveu si cher qu'il avoit élevé, et dont il dirigeoit de loin les premiers pas dans le monde. Il lui apprend à en éviter les écueils, il lui trace des règles de piété; il le presse de se donner à Dieu. L'ame tendre de Fénelon, et l'esprit de religion qui l'animoit toujours, brillent éminemment dans cette partie de la Correspondance. Quelques-unes de ces lettres avoient paru en 1792 dans l'édition faite par les ordres du clergé, d'autres avoient été insérées en 1718 dans le recueil des *Lettres spirituelles*, mais la plus grande partie étoient restées jusqu'ici manuscrites.

Les *Lettres diverses* sont encore d'un intérêt plus général; là passent en revue les évènements les plus importans dans l'histoire de l'Eglise et de l'Etat, pendant l'espace de vingt années: l'affaire du cas de conscience, le différend du cardinal de Noailles avec les

(1) Cette Correspondance formera 8 à 10 gros vol. in-8° : prix de chaque vol., 6 fr. Les quatre volumes sont en vente.

On souscrit à Paris, chez Ferra, rue des Grands-Augustins, n° 23, et chez Adr. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

évêques de Luçon et de La Rochelle, les intrigues d'un parti remuant et les efforts faits pour le réprimer, les malheurs du royaume dans les dernières années de Louis XIV, etc. On voit quelles étoient les vues de Fénelon dans ces différentes circonstances; on suit ses relations avec une foule de personnages distingués de cette époque, avec des cardinaux, des évêques, des nonces, avec les confesseurs du roi, avec des ministres, des seigneurs, des magistrats, des gens de lettres, qui le consultoient sur des affaires importantes. La plupart de ces lettres étoient inconnues, et elles jettent un grand jour sur l'histoire du temps. Le recueil en sera d'autant plus curieux, que l'éditeur les a accompagnées de notes et de pièces inédites qui ont rapport presque toutes à l'histoire de l'Eglise. Il y a joint des Mémoires de Fénelon sur les contestations du temps et sur les moyens de les calmer. Il y a, entr'autres, plusieurs pièces sur le différend du cardinal de Noailles avec les deux évêques, différend qui occupa beaucoup les esprits à cette époque, et dans lequel le duc de Bourgogne lui-même intervint comme médiateur. Fénelon, par sa position comme par son zèle, ne pouvoit rester étranger à ce différend. Des lettres de l'abbé de Langeron, du 23 décembre 1707 et du 23 juin 1708, autorisoient à croire que l'Instruction pastorale des deux évêques avoit été communiquée à Fénelon, et qu'il avoit donné son avis sur différens points de la censure projetée; mais une autre lettre de Fénelon indique le contraire. Il écrivoit, le 27 mai 1712, à la maréchale de Noailles : *Non, je n'ai eu aucune part au Mandement des évêques; si j'y avois part, je le dirois sans embarras. Les évêques ne m'ont point consulté sur cet ouvrage; il n'y a eu aucun concert entre eux et moi. Je n'ai vu ce Mandement que comme le public; et après son impression.* Comme la franchise de Fénelon est assez connue, on peut conclure, de cette dernière lettre, que le Mandement des deux évêques qui donna

lieu à la querelle étoit distinct du projet de censure communiqué à Fénelon en 1707. En effet, l'ordonnance des deux évêques est du 15 juillet 1710; et si c'étoit la même qui avoit été communiquée à Fénelon deux ans et demi auparavant, il n'est pas probable qu'on eût attendu si long-temps à la publier.

Les Mémoires que l'éditeur a joints aux lettres s'y lient parfaitement, et servent à éclaircir et à compléter cette Correspondance. Il y a un Mémoire du marquis de Louville sur l'éducation des jeunes princes, il y en a un adressé au Père Le Tellier, en 1710, sur les affaires du jansénisme; un adressé à l'abbé Alamanni sur le gouvernement de la cour de Rome; un Examen d'une réponse du cardinal de Noailles à un Mémoire que le roi lui avoit remis, un Mémoire historique, présenté au Pape, sur ce qui s'étoit passé entre le cardinal de Noailles et les évêques de Luçon et de La Rochelle, mémoire qui paroît être de l'abbé Châmette, agent des deux évêques à Rome; un Mémoire de Fénelon sur la différence entre le jansénisme et le thomisme, un autre Mémoire sur la forme avec laquelle on recevoit la bulle, trois Mémoires sur les huit prélats qui, en 1704, refusèrent de recevoir la bulle *Unigenitus*; un autre Mémoire sur l'envoi de cette bulle aux églises étrangères, etc. Ces Mémoires, dont la plupart sont assez courts, ne pouvoient être mieux placés que dans cette Correspondance, dont ils sont le complément. Ils font connoître la situation des affaires de l'Eglise à cette époque, et les moyens que proposoit Fénelon pour arrêter les progrès de l'esprit de troubles et de faction.

L'éditeur n'a fait aussi aucune difficulté de joindre aux lettres de Fénelon celles de ses amis ou de ses correspondans qui sont relatives aux mêmes affaires. Ces lettres se rattachent à l'objet de la Correspondance, et nous paroissent y ajouter un nouvel intérêt. Elles nous montrent Fénelon consulté de tous côtés, et devenu

On doit le féliciter de ses notes, qui sont rédigées avec sobriété, mais qui sont exactes et éclaircissent bien des faits. Il n'a négligé aucune recherche pour expliquer ce qui pouvoit être équivoque ou obscur, et pour réunir quelques renseignemens sur des personnages peu connus. Je hasarderai pourtant quelques observations sur une ou deux de ces notes. L'éditeur dit que l'abbé Dumas, docteur en Sorbonne, auteur de l'*Histoire des cinq propositions*, est mort vers 1742 : j'avois assigné autrefois la même date dans les *Mémoires sur l'histoire ecclésiastique du 18^e siècle* ; aujourd'hui j'ai lieu de croire que c'est une erreur. L'abbé Dumas avoit été reçu docteur le 24 mai 1668, il devoit alors avoir au moins 25 ans ; il étoit donc né vers 1643, et il n'est pas probable qu'il ait vécu en 1742. D'ailleurs, on ne trouve point son nom dans la liste des docteurs de Sorbonne qui adhérèrent à la bulle *Unigenitus*, liste publiée en 1729 ; l'abbé Dumas pourroit même être mort bien avant cette époque.

Il est assez souvent question, dans cette Correspondance, de M. Hebert, évêque d'Agen, et ami du cardinal de Noailles, dont il prit la défense dans l'affaire des évêques de Luçon et de La Rochelle. L'éditeur dit que ce prélat étoit *fort éloigné des opinions du cardinal de Noailles sur le jansénisme* ; je ne sais si la chose est bien certaine. M. Hebert s'unit au cardinal de Noailles en 1717, dans les assemblées d'évêques qui eurent lieu à Paris ; au lieu de délibérer avec les autres évêques acceptans, il se joignit aux réunions qui se faisoient chez le cardinal, et convint, ainsi que trois ou quatre autres évêques, de suspendre dans leurs diocèses l'effet de la publication de la bulle *Unigenitus*. Le 23 avril de la même année, les évêques d'Agen, de Condom, de Châlons et de Saint-Malo, adhérèrent à l'appel du cardinal de Noailles. En 1720, M. Hebert étoit encore uni d'intérêts avec le cardinal ; il souscrivit à l'accommodement de 1720, et donna,

l'année suivante, son Mandement d'acceptation ; il accepta de nouveau en 1726. M. Guillon n'a point fait mention de ces circonstances dans la notice très-prolixé qu'il a mise sur M. Hebert à la fin du 1^{er} et dernier volume de sa prétendue *Histoire de l'Eglise* ; c'est une nouvelle preuve du peu de confiance que mérite cet écrivain dans ses recherches et dans ses jugemens. Nous ajouterons que M. Hebert mit au moins beaucoup de légèreté dans sa lettre aux deux évêques sur leur différend avec le cardinal de Noailles. (Voyez dans la Correspondance de Fénelon les lettres 247 et 250, t. III.)

Il y auroit beaucoup d'autres remarques à faire sur tout ce que renferment ces *Lettres diverses*, mais il faut savoir se borner, même dans les meilleures choses. Nous renvoyons donc le lecteur à la Correspondance même, qui est pleine de faits, et qui est aussi instructive qu'intéressante par la multitude et la variété des lettres, par la nature des détails qu'elles offrent sur l'histoire du temps, et par tout ce qu'elles nous apprennent sur Fénelon, sur ses amis et sur d'illustres personnages de cette époque.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le vendredi 28 septembre, au matin, le canon du château Saint-Ange a annoncé l'anniversaire de l'exaltation du souverain pontife. La chapelle papale a été tenue dans la chapelle Sixtine ; le saint Père y a assisté sur son trône, et M. le cardinal Pallotta a célébré la messe. Après l'office, S. S. a reçu les hommages du sacré Collège, des prélats et des corps.

PARIS. Le mardi 16, anniversaire de la mort de la reine Marie-Antoinette, il y a eu un service dans la chapelle des Tuileries pour le repos de l'ame de cette princesse. Sa lettre à M^{re} Elisabeth a été lue après l'évangile. Le Roi, la famille royale et la cour, ont assisté à ce service.

— M. l'abbé Lecourtier, du clergé de St-Roch, a été

nommé vicaire de Saint-Nicolas-des-Champs, à la place de M. l'abbé Racine. M. Lecourtier étoit, depuis plusieurs années, attaché à la paroisse St-Roch, et se livroit, en outre, à la prédication avec zèle et succès.

— Un israélite appartenant à une famille distinguée d'Alsace a été baptisé, le dimanche 30 septembre dernier, par M. le duc de Rohan. La cérémonie a eu lieu dans la chapelle de La Roche-Guyon, qui est si remarquable par son élégance et par la richesse des ornemens. Cette chapelle est entièrement taillée dans le roc, et a deux chapelles latérales, l'une du Sacré-Cœur, l'autre de la Croix. Le noble pair l'a décorée avec beaucoup de goût. Il avoit accueilli dans son château le juif dont nous parlons, qui a prélué à son baptême par une retraite de quelques jours passés dans de pieux exercices. Le catéchumène fut exorcisé au bas du grand escalier, qui avoit été tendu et orné pour cette circonstance; puis M. l'abbé de Rohan, accompagné d'un nombreux clergé, le conduisit processionnellement à la chapelle, où il lui administra le baptême et lui donna les noms de Marie-Pierre-Paul-Ferdinand. A la messe qui suivit, le néophite reçut la communion des mains du pieux et noble pair, qui lui adressa jusqu'à trois fois des exhortations adaptées aux diverses parties de la cérémonie. Plusieurs personnes de distinction ont pris part à la joie de cette conversion, qui a été surtout édifiante par les pieux sentimens qu'a montrés le néophite. Il avoit été instruit par M. Drach, qui continue avec beaucoup de zèle et de charité à se rendre utile à ses frères, et qui, dans cette circonstance, jouissoit du plaisir de voir le succès de ses soins. Celui qu'il a évangélisé a trente ans, et a été confirmé le samedi suivant, à la retraite de Notre-Dame, par M. l'archevêque de Paris. Un protestant converti d'Allemagne a eu le même bonheur.

— La paroisse de Beaumesnil, diocèse d'Evreux, vient de jouir du bienfait d'une retraite à l'occasion de l'anniversaire de la consécration de l'église bâtie en 1820 par M. le marquis et M^{me} la marquise de Montmorency. Les instructions, commencées le 30 septembre, ont été continuées pendant dix jours, par M. l'abbé Leclerc, chanoine honoraire de Beauvais; les habitans ont eu d'admirables exemples dans la foi vive et la piété généreuse des fondateurs. C'est surtout le dimanche 8 octobre que l'on a vu à Beaumesnil un im-

mense-concours; il étoit attiré par la cérémonie d'une plantation de croix que devoit bénir M. l'évêque de Séz. Cette croix, donnée par les nobles bienfaiteurs de la paroisse, est en fer; le Christ est de métal bronzé et doré, et le calvaire est un rocher habilement construit, entouré d'une grille à travers laquelle on voit, dans le bas du rocher, une belle descente de croix. M. l'évêque de Séz, avec l'agrément de M. l'évêque d'Evreux, qui ne put venir lui-même, officia pontificalement à vêpres. Une châsse, qui contenoit les saintes reliques, et que l'on avoit revêtue de velours cramoisi, sur lequel reposoit la vraie croix, étoit exposée sous une tente dressée avec beaucoup de goût dans la grande cour du château. La croix qu'on devoit bénir étoit derrière, sur un brancard orné de fleurs et de guirlandes. Quatre paroisses des environs, conduites par leurs curés à Beaumesnil, entouroient ces objets vénérables. Après le salut, le clergé vint les chercher, et la procession se mit en marche, au milieu d'une avenue magnifique qui conduit au calvaire. Seize bannières, parmi lesquelles flottoient avec distinction celle que donna M^{me} la Dauphine, une longue suite de jeunes filles qui mêloient le chant des cantiques à celui des hymnes sacrés, un nombreux clergé, les membres de la confrérie de la Charité, dont dix portoit la croix; tout cela formoit un cortège imposant. La châsse étoit portée par deux de MM. les curés assistans. M. l'évêque de Séz, et plusieurs ecclésiastiques, le lieutenant-général marquis de Montmorency, le maire et d'autres autorités de l'arrondissement et des cantons, tous en costume, et bon nombre de personnes de distinction, marchoit après la croix. Ils étoient suivis de la foule des fidèles. Lorsqu'on fut arrivé au calvaire, M. l'évêque bénit la croix. Plusieurs coups de canon signalèrent aussitôt le moment de son exaltation, et des acclamations se firent entendre de toutes parts. M. l'abbé Leclerc monta dans la chaire que l'on avoit élevée près du calvaire, et prit pour division de son discours ces paroles autrefois gravées sur nos pièces de monnaie: *Christus regnat, vincit, imperat.* Après le discours, M. l'évêque de Séz donna la bénédiction, et l'on revint à l'église en chantant le *Te Deum*. Le lendemain, dernier jour de la retraite, M^{sr} célébra la messe, et fit ensuite une instruction touchante sur la reconnoissance. Le prélat donna la commu-

nion à un vieillard de Mansel, près Beaumessuil, et qui est né le 22 juillet 1717. Ce centenaire jouit, depuis quelques années, d'une pension que le Roi a bien voulu lui accorder. Un service funèbre a été célébré la mardi pour les familles des généreux bienfaiteurs. M. l'abbé Leclerc y a fait, après l'évangile, une instruction sur la piété envers les morts, et a rappelé, en peu de mots, les motifs qu'avoient ses auditeurs de prier surtout pour les âmes, à l'intention desquelles on offroit en ce moment même le divin sacrifice. Ainsi a fini cette retraite. On n'avoit pu perdre de vue qu'elle coïncidoit heureusement avec le septième anniversaire de la naissance du duc de Bordeaux. En remerciant le ciel pour un si grand bienfait, on l'a prié de veiller à jamais, pour le bonheur de la religion et de la France, sur l'auguste héritier d'une belle couronne et de grandes vertus.

— L'évêché de la Nouvelle-Orléans, érigé sous le gouvernement espagnol, n'avoit été doté d'aucun fonds, et le roi d'Espagne faisoit une pension à l'évêque. Quand ce pays passa sous la domination américaine, l'évêque espagnol se retira et fut transféré à un autre siège. L'administrateur apostolique n'eut aucun traitement, et on lui laissa seulement l'usage de la maison où il logeoit. Telle a été la position de M. Dubourg pendant le temps qu'il a été administrateur, et plusieurs années après sa nomination à l'évêché. Les religieuses Ursulines de la Nouvelle-Orléans lui fournissoient une partie de ce qui lui étoit nécessaire. Ces mêmes religieuses, en reconnaissance des services que leur avoit rendus M. Dubourg, lui ont cédé à perpétuité, à lui et à ses successeurs, leur église et leur ancien couvent, et ont passé dans leur nouveau couvent, qui est bâti dans un emplacement plus spacieux. Une partie de cet ancien couvent a été réparée par M. Dubourg, et sert de logement à l'évêque, à son grand-vicaire et aux ecclésiastiques qui demeurent avec lui. L'autre partie du couvent avoit été convertie en collège, et le loyer procuroit un revenu d'environ 6000 fr. Le collège étoit tenu par des ecclésiastiques, parmi lesquels étoit M. Portier, aujourd'hui évêque d'Oléno et vicaire apostolique d'Alabama et des Florides. Mais les dépenses qu'il a fallu faire pour réparer les bâtimens ont occasionné quelques dettes; de plus, après le départ de M. Portier et des autres ecclésiastiques, on a été obligé de fermer le collège; ce qui a

fait pendant quelque temps une privation de revenus. Dernièrement M. Rosati, évêque de Tenagtia et administrateur apostolique des diocèses de la Nouvelle-Orléans et de Saint-Louis, a loué le collège pour les écoles publiques, et ce loyer de 6000 fr. est la seule ressource de l'évêque; car le revenu des bancs de l'église ne suffit pas pour l'entretien des ecclésiastiques qui la desservent et pour les dépenses du culte. M. Rosati se partage entre la Louisiane et le Missouri, et travaille à continuer le bien qu'avoit commencé M. Dubourg. Il y a, dans la Louisiane, quatre maisons de religieuses qui sont fort édifiantes; les Ursulines de la Nouvelle-Orléans, qui sont au nombre de 25, et qui ont 80 pensionnaires; les Dames du Sacré-Cœur, à Saint-Michel, qui sont 12 religieuses et ont 40 pensionnaires; les Dames du Sacré-Cœur, au Grand-Côteau, qui sont au nombre de 7, avec 35 pensionnaires; et les Dames de la Croix, à l'Assomption, qui ont 9 religieuses et une douzaine de pensionnaires. Ce dernier couvent n'ayant pas encore de maîtresse pour enseigner le français, ne pourra pas recevoir un nombre plus considérable de pensionnaires; car le français est la langue de la majorité de la population de l'Etat. Les vocations religieuses commencent à devenir plus fréquentes dans ce pays, où il existoit autrefois de grands préjugés contre cet état. Au commencement de cette année, M. l'évêque a donné l'habit à 7 novices qui sont natives du pays. Ces communautés offrent de grandes consolations à l'évêque, et sont fort utiles à la religion et aux familles. M. Rosati s'occupe de l'établissement d'un séminaire dans la Louisiane; ç'avoit été l'objet des désirs et des efforts de M. Dubourg. Les habitans de la paroisse où on se propose de l'établir montrent beaucoup de zèle pour favoriser ce projet; mais il faudroit des ressources et des sujets. Quoiqu'on ait fait pour former des prêtres dans le pays et pour en avoir d'Europe, toutes les paroisses établies dans la Louisiane ne sont pas fournies de pasteurs. Il y en a 19, dont 2 sont vacantes. Les autres ont chacune un prêtre; mais il y en a qui en demandent 2 et même 3. La paroisse de la Nouvelle-Orléans a un curé et 3 vicaires; l'église de l'évêché a un prêtre, et en auroit besoin d'un second; les Ursulines ont un aumônier qui exerce le ministère et prêche pour les habitans du quartier où le couvent est situé. Les dimanches et les grandes fêtes il y a un assez

grand nombre de communions à la Nouvelle-Orléans, et ce nombre augmente même tous les ans. Les premières communions sont nombreuses aussi bien que les confirmations; et s'il y avoit un plus grand nombre de prêtres, le bien seroit des progrès. Tel est l'état du diocèse de la Louisiane. Celui de Saint-Louis, qui comprend l'Etat du Missouri et le territoire des Arkansas, offre plus de consolations quoiqu'il manque des moyens temporels pour l'entretien des prêtres. L'évêque n'a pas encore de revenus, il a des terres; jusqu'ici les dépenses nécessaires pour les faire valoir excèdent le profit qu'on en tire. L'église cathédrale se trouve chargée de dettes contractées pour la bâtir. Quand l'évêque est dans le Missouri, il réside ordinairement au séminaire, qui est à 80 milles de Saint-Louis, dans une paroisse qui est un modèle de piété. Le séminaire est dirigé par les Lazaristes. Dans l'espace de 8 ans, il a donné plus de 25 prêtres, dont quelques-uns du pays, et qui y ont fait en tout ou en partie leurs études. La maison est composée actuellement de plus de 50 personnes, dont 5 prêtres, 12 ecclésiastiques, 10 frères, et les autres pensionnaires. A Florissant, il y a une maison de Jésuites où se trouvent 4 prêtres, 5 ecclésiastiques, quelques frères, et une douzaine de petits sauvages que l'on instruit dans la religion. Dans le même village de Florissant est une communauté de Dames du Sacré-Cœur, avec un pensionnat nombreux et quelques jeunes filles des tribus indiennes. Une autre maison des Dames de cet ordre vient d'être établie à Saint-Louis, principalement pour les orphelins et une école d'externes. Aux Barrens, à peu de distance du séminaire, est un couvent des Dames de la Croix, qui compte 17 religieuses; on y reçoit des orphelins, et le pensionnat est assez nombreux. Le nombre des villages et établissemens habités par des catholiques est de 18, presque tous ayant une église; 2 seulement, St-Louis et Ste-Genève, ont des curés. Les prêtres du séminaire et les Jésuites sont chargés des autres, et les visitent plus ou moins souvent, à raison du plus ou moins de distance. C'est là surtout que se vérifie la parole du Sauveur : *Messis quidem multa, operarii autem pauci*. Puisse la charité des ames pieuses donner les moyens d'augmenter le nombre des séminaristes, et d'entretenir des missionnaires dans les lieux qui ne peuvent fournir à cette dépense!

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi et la famille royale ont quitté, samedi dernier, le château de Compiègne et sont revenus à Paris. Les enfans de France sont revenus également habiter le château des Tuileries.

— Pendant son séjour à Compiègne, où elle a trouvé de nouvelles marques d'enthousiasme, S. M. a visité les hospices, le collège et l'école chrétienne. Avant de quitter cette résidence, le Roi a remis, entre les mains du préfet, du sous-préfet et du maire de Compiègne, une somme de 12,000 fr. pour être distribuée par ces fonctionnaires aux indigens.

— M. le Dauphin vient de faire adresser à M. le préfet du Puy-de-Dôme une somme de 1000 fr., pour être répartie entre ceux de ses administrés, du village de Gourdon et du bourg de Chambon, qui ont le plus souffert des incendies des 24 juillet et 10 septembre derniers.

— Lundi dernier, à l'occasion de la fête de Sainte-Thérèse, M^{me} la Dauphine a reçu les félicitations des princes et princesses de la famille royale, de M. le duc d'Orléans et de sa famille, ensuite les hommages des grands-officiers de la maison du Roi et des princes, et ceux des officiers de la garde de service.

— M. le duc de San Carlos, nouvel ambassadeur du roi d'Espagne, est arrivé dimanche dernier à Paris.

— Le sieur Mitivier, condamné par défaut à trois mois d'emprisonnement, pour voies de fait envers l'abbé Contrefato, a comparu vendredi dernier devant le tribunal correctionnel, et a demandé que l'abbé Contrefato, comme étranger, fut tenu de donner caution : le tribunal a ordonné que cette caution seroit de 500 fr. L'abbé Contrefato a déclaré alors qu'il renonçoit à se porter partie civile. Le sieur Mitivier a demandé ensuite que son affaire fut renvoyée après le procès intenté à l'abbé Contrefato devant la cour d'assises. Le tribunal, statuant sur ces conclusions, et après une courte délibération, a renvoyé la cause, à huitaine.

— L'éditeur du journal littéraire *le Figaro* a été condamné samedi dernier, par le tribunal correctionnel, à un mois de prison et 100 fr. d'amende, pour contravention aux lois sur la censure.

— Ayant appris l'incendie qui a éclaté, le 5 septembre dernier, à Chanteheux, MM. les officiers du camp de Lunéville se sont empressés d'ouvrir, en faveur des victimes, une souscription dont le montant s'est élevé à 1334 fr.

— Un incendie vient de réduire en cendres quarante maisons du bourg de Senarpont, arrondissement d'Amiens, et en a plongé les habitans dans la plus affreuse misère.

— Le tribunal correctionnel de Riom vient de condamner à six jours de prison et 16 fr. d'amende le nommé Gal-Channeboux, prévenu d'avoir troublé, par des cris injurieux, les exercices religieux dans l'intérieur de l'église, et d'avoir outragé le curé dans l'exercice de ses fonctions.

— Le député-général du Guipuscoa vient de faire une proclamation très-énergique contre les factieux. La tête des chefs a été mise à prix. Tout est maintenant tranquille dans le Guipuscoa. Une bande qui rôdoit auprès de Vittoria a été dispersée, et les chefs se sont réfugiés en France.

— Le chapitre de Valence a offert au roi d'Espagne 400 onces d'or (environ 32,000 fr.) S. M., en les acceptant, a déclaré qu'elle les destinoit à son armée de Catalogne.

— Le col de Balaguer étoit occupé par les rebelles au moment où le roi d'Espagne alloit traverser ce passage difficile. La voiture de S. M. étoit placée au milieu de 7 bataillons que commandoit le comte d'Espagne. Par un mouvement combiné, le général Manso, parti de Tarragone, devoit se trouver avec ses troupes au col de Balaguer, au moment où le roi s'y présenteroit. L'escorte de S. M. est arrivée la première, et quelques coups de fusil furent tirés sur l'avant-garde. Dès que le roi entendit le feu, il descendit de voiture, monta à cheval, et, tirant l'épée, il se mit à la tête des bataillons qui chargèrent les rebelles : ceux-ci ne tinrent pas un instant, et se débandèrent dans toutes les directions. L'exemple donné par S. M. a exalté les troupes, et cet acte de courage a fait sur les esprits une sensation qui influera beaucoup sur les affaires de cette province.

— Le roi d'Espagne a rendu un décret qui ordonne aux insurgés de remettre les armes dans 24 heures ; sous peine d'être fusillés immédiatement. Ce décret est arrivé le 5 à Puycerda, et cette place a été immédiatement évacuée par les *agraviados*, au grand contentement des habitans, qui ont repris possession de leurs maisons. L'ancien alcade, qui avoit fait cause commune avec les rebelles, s'est réfugié en France, mais il a été arrêté en chemin par les habitans eux-mêmes, qui lui ont enlevé une somme de 12,000 fr., fruit de ses rapines. Les mécontents ont également évacué Vich à la nouvelle du décret. Sur différens points, des bandes d'insurgés mettent bas les armes à l'approche des troupes royales. Dans un seul jour, 2000 se sont rendus à Tarragone et se sont réunis à l'armée du roi. Les évêques se sont transportés dans cette ville où le roi les avoit mandés. Cinq mille hommes de troupes réglées sont déjà entrés à Manreza. La junta s'est dissoute, et une députation de la ville s'est rendue à Tarragone. Une grande division d'insurgés, qui se trouvoit à Réus, ayant refusé d'obtempérer aux ordres du roi, ont été vivement poursuivis par trois généraux commandant les troupes royales, dispersés et taillés en pièces, à l'exception d'environ 800 hommes qui ont trouvé leur salut dans la fuite, et sont entrés à Tarragone pour y faire leur soumission et la remise de leurs armes.

— D'après des nouvelles récentes, la junta de Manreza vient de faire sa soumission, excepté le président Carajol qui a fui, et s'est embarqué avec le butin enlevé. Les rebelles mettent bas les armes de tous côtés. Une division de 6000 hommes, commandés par le comte d'Espagne, a dû lever le siège de Gironne. Le roi d'Espagne vient d'envoyer de Madrid deux officiers supérieurs de volontaires royalistes connus par l'exagération de leurs opinions.

— Le nonce de S. S. est arrivé le 7 à Madrid.

— Un aérolithe, de la forme d'une masse, est tombé dernièrement dans la commune de Saint-Laurent de Corda, en Espagne, par un temps calme et serein.

— La fête de l'infant don Miguel a été célébrée cette année à Lisbonne. L'artillerie de la place et des navires de guerre l'a annoncée au lever du soleil et à midi, le 29 septembre. Il y a eu à la cour grand gala et baise-mains. Le soir, il y avoit des illuminations. La célébration de cette fête, dans l'état actuel des affaires, avoit fait naître quelque inquiétude; mais tout a été fort tranquille.

— Le 4 de ce mois, à la pointe du jour, M. Collet, commandant le blocus d'Alger, aperçut 11 bâtimens de guerre qui sortoient du port, en longeant la côte vers l'ouest. M. Collet, avec cinq vaisseaux, courut à l'instant sur l'ennemi, qui manœuvra pour combattre près des batteries de la côte. A midi et demi, le combat commença vivement, mais l'ennemi plia deux fois complètement. A deux heures et demi, il se mit sous la protection de ses forts, et à la nuit, il se réfugia dans le port. Sous la grosse mer et la proximité de la terre, l'escadre française auroit entièrement détruit cette division barbaresque, dont trois bâtimens surtout ont été abîmés. L'un d'eux portoit le pavillon d'un haut personnage. M. Collet s'est assuré que les 11 bâtimens algériens n'ont pu s'échapper, et il espère, dans une autre circonstance, profiter d'une manière décisive, de l'ardeur extrême des officiers et des marins français.

— Voici l'état des forces navales des anglais sur les différens points de la Méditerranée : à Smyrne et dans l'Archipel, 17 bâtimens de guerre, 3 aux îles ioniennes, 4 devant Alexandrie, 2 à Malte. Leur escadre de Lisbonne se compose de 4 vaisseaux.

— La division navale partie d'Alexandrie, et arrivée le 8 septembre à Navarin, se composoit exactement de 39 bâtimens de guerre, de 6 goëlettes et de 6 brûlots, en tout 92 voiles. Ces bâtimens sont égyptiens, turcs et tunisiens; ils étoient manœuvrés par 3000 matelots arabes, et ont transporté un régiment d'infanterie de 3700 hommes et 100 hommes de cavalerie. Il y a lieu de croire que la flotte aura pris des troupes sur la côte d'Asie ou à Candie, puisqu'il paroît certain qu'elle a débarqué en Morée 5000 hommes d'infanterie et 500 cavaliers. Cette escadre portoit une quantité suffisante de vivres, de munitions et d'argent. Letellier et 8 officiers français faisoient partie de l'expédition.

— L'amiral de Rigny est arrivé devant Navarin le 22 septembre. Trente-deux bâtimens de la flotte turque, chargés de troupes turques, croisoient devant le port; 80 autres étoient dans ce port même. Le 25, à 10 heures du matin, les amiraux de Rigny et Codrington, commandant les escadres française et anglaise, se rendirent dans la tente d'Ibrahim, et lui déclarèrent alternativement, en français et en anglais, que, par suite du refus de la Porte d'agréer la médiation, ils avoient reçu l'ordre d'établir un armistice de fait, et de détruire les forces qui s'y opposeroient. Le pacha répondit qu'il étoit serviteur de la Porte, et qu'il avoit reçu l'ordre de pousser la guerre en Morée, et de la terminer par une attaque décisive sur Hydra. Néanmoins il finit par consentir à ajourner le départ de la flotte

jusqu'au retour des courriers qu'il s'empressa d'expédier à Constantinople et en Egypte, pour faire part de la sommation qu'il venoit de recevoir.

— Un journal anglais publie une circulaire du sultan à tous ses visirs et pachas à 3 queues, au sujet du traité du 6 juillet entre les 3 puissances. Dans cette pièce, qui porte la date du 12 août, le grand-turc proteste avec énergie contre le traité de Londres, qu'il taxe d'injustice, et surtout contre la conduite de l'Angleterre. Il déclare qu'il est résolu, le cas échéant, d'exposer par la voie des armes le trône qu'il occupe, plutôt que de consentir aux propositions iniques des 3 puissances, et enjoint enfin à ses visirs et autres agens de résister à leurs tentatives.

— Les ravages de la peste, en Syrie, qui avoient été inquiétans, ont tout-à-fait cessé.

Recueil de prières et pratiques pour faire connoître et honorer les principaux mystères de Jésus et de Marie, et faire réparation à Notre-Seigneur dans le sacrement de l'eucharistie, avec une pratique pour sanctifier la semaine, le Via crucis, l'office de la pénitence, plusieurs hymnes et psaumes avec paraphrases, et une méthode pour réciter le rosaire (1).

Ce long titre peut déjà donner une idée de tout ce que renferme l'ouvrage : on peut dire qu'il n'est point de recueil plus complet de prières et de réflexions pieuses pour apprendre à sanctifier ses actions. Outre les prières journalières et les exercices pour la messe, la confession et la communion, on y trouve des exercices de quelque étendue; 1^o une pratique de la semaine par l'abbé Gilbert, missionnaire breton, le même dont nous avons parlé n^o 767; 2^o le chemin de la croix; 3^o un office de la pénitence, où les psaumes de la pénitence sont distribués soit pour les différentes heures du jour, soit pour les différens jours de la semaine; 4^o des paraphrases des psaumes; 5^o des méditations sur l'eucharistie; 6^o la dévotion des quinze samedis; 7^o enfin des méthodes pour réciter le rosaire et le chapelet. Ajoutez à cela beaucoup de prières plus courtes; l'indication des indulgences, et différens actes et exercices qui ont un rapport plus ou moins direct avec ceux dont nous avons parlé.

L'ouvrage est bien imprimé et sur beau papier. Le volume est un peu gros; mais étant relié, il sera d'un usage commode.

On a publié en même temps un *Manuel de prières et pratiques en l'honneur du saint sacrement* (2): c'est un extrait de ce qui, dans l'ouvrage précédent, a plus de rapports avec l'eucharistie; les réflexions, les méditations, les paraphrases des psaumes sont relatives à cet objet. On a cru que cette réunion de prières sur un objet si intéressant pour la piété ne pouvoit manquer d'être accueillie par les fidèles.

(1) In-12, prix, 3 fr. 50 cent. et 4 fr. 50 cent. franc de port.

(2) In-12, prix, 1 fr. 75 cent. et 2 fr. 50 cent. franc de port.

Ces ouvrages se trouvent à Paris, chez Mary, rue Saint-Antoine, et au bureau de ce journal.

Notice sur l'abbé de la Hogue.

Un des hommes les plus distingués de l'ancien clergé, et probablement le doyen des docteurs de Sorbonne, est mort ce printemps, en Irlande, dans un âge avancé; l'abbé de la Hogue, docteur et ancien professeur de Sorbonne, et depuis près de trente ans professeur au collège royal de Maynooth, y a terminé, le 9 mai, sa longue et honorable carrière. Une notice que nous trouvons sur lui dans le supplément au *Dublin Weekly Register* du 19 mai, nous a aidé à donner des renseignemens plus complets sur ce respectable et savant théologien.

Louis-Gilles de la Hogue étoit né à Paris le 16 janvier 1740; son père y exerçoit la charge de contrôleur pour les gages du grand conseil, et eut quatre enfans dont un vit encore. Louis-Gilles étoit l'aîné; il se destina de bonne heure à l'état ecclésiastique, et fit ses études à la communauté de Laon, sous MM. de St-Sulpice, qui dirigeoient cette maison. Dans cette excellente école, ses heureuses qualités et son application au travail attirèrent l'attention de ses maîtres. Il fit, à la communauté de Laon, son cours de philosophie et ses premières études théologiques, et y fut choisi pour maître de conférence. Il lui arriva, avant sa licence, un événement qui fit quelque bruit. On étoit alors au plus fort des disputes des parlemens avec le clergé, et les magistrats exerçoient, entr'autres, leur despotisme sur la Sorbonne, où ils ne vouloient pas permettre que, dans les thèses et actes publics, on qualifiât le jansénisme d'hérésie. L'abbé de la Hogue, encore simple acolyte, devoit soutenir, le 31 janvier 1760, la thèse appelée *tentative*, qui précédoit l'entrée en licence. Cette thèse devoit être présidée par l'abbé Le Corgne de Launay, docteur et professeur de Sorbonne; mais le parlement ayant su qu'elle contenoit quelque chose contre le jansénisme, fit défendre de la soutenir. L'abbé de Launay vouloit aller en avant, alléguant avec assez de raison qu'une défense verbale du premier président n'étoit point un arrêt de la cour. Mais l'abbé de la Hogue, encore

fort jeune et à l'entrée de la carrière, ne se soucioit pas d'entrer dans cette lutte, et un docteur de la communauté où il demouroit, l'abbé de Navit, lui conseilla de prendre une thèse soutenue la veille, et lui offrit d'y présider, ce qui eut lieu. Cette autre thèse n'étoit nullement favorable au jansénisme; mais du moins les mots *hæresis janseniana*, qui déplaisoient le plus au parlement, ne s'y trouvoient pas. Ainsi, le jeune de la Hogue se félicita de s'être tiré de la mêlée; car cette affaire occupa long-temps la Sorbonne, qui réclama vivement contre la tyrannie exercée à son égard, et sur des matières tout-à-fait hors du ressort du parlement.

L'abbé de la Hogue entra en Sorbonne, et fit le cours de licence accoutumé; il étoit le plus jeune de son cours, ce qui ne l'empêcha pas d'obtenir une place très-honorable. Ayant été ordonné prêtre le 7 avril 1764, il fut reçu docteur le 16 mai suivant, et devint professeur d'Écriture sainte en 1667. Il remplit cette chaire pendant plus de vingt ans, et s'attachoit particulièrement à répondre aux difficultés des incrédules modernes contre le livre de la Genèse, et sur d'autres parties des livres saints. Ces difficultés se trouvoient exposées dans des ouvrages qui venoient de paroître, et l'abbé de la Hogue eut le mérite d'être le premier à réfuter ces objections. Ses travaux, à cet égard, donnoient un nouvel intérêt à ses leçons. A l'époque de la révolution, il comptoit déjà beaucoup de disciples dans tous les rangs du clergé, et jouissoit de l'estime comme de l'attachement de tous ceux qui avoient étudié sous lui.

En 1772, l'abbé de la Hogue devint censeur royal pour les livres de théologie et autres relatifs à la religion. On trouve son nom au bas d'un grand nombre d'approbations dans les livres qui parurent vingt ans avant la révolution. Plus d'une fois il fut obligé de lutter avec des auteurs dont il ne vouloit pas laisser passer les écarts, et on raconte, entr'autres, qu'il refusa persévéramment à Panckoucke de mettre son nom à quelques volumes de l'*Encyclopédie*; mais toute sa sévérité ne l'empêcha peut-être pas toujours d'être surpris par des écrivains pleins d'artifices, et pour qui tous les moyens d'insinuer leurs erreurs étoient bons. Je ne sais aussi si la complaisance ou l'amitié ne lui firent pas quelquefois accorder son approbation de confiance, et sans avoir

bien lu les écrits qu'on lui soumettoit. Ce fut lui, par exemple, qui approuva l'*Autorité des livres de Moïse*, par l'abbé Duvoisin; ouvrage où, avec beaucoup de choses bonnes et solides, on trouve des assertions assez étonnantes. On peut voir, entr'autres, pages 467 et 505, des passages que M. de la Hogue n'avoit probablement pas aperçus. Il y a toute apparence qu'il avoit cru pouvoir se dispenser d'éplucher l'ouvrage d'un confrère et d'un ami, et que sans cela, il n'auroit pas autorisé de son suffrage des propositions qui semblent fort téméraires, et des concessions dont les incrédules pouvoient profiter.

L'abbé de la Hogue obtint un canonicat de la collégiale de Saint-Honoré à Paris, et il demouroit en conséquence dans le cloître de ce nom, en conservant cependant son appartement en Sorbonne. Il étoit de plus, à Paris, promoteur de l'officialité métropolitaine, et il avoit le titre de grand-vicaire de Périgueux. Il prit part aux affaires les plus importantes qui se traitèrent en Sorbonne de son temps. Ainsi, on trouve son nom au bas d'une consultation du 3 février 1775, sur une contestation élevée par quelques curés du diocèse de Lisieux, relativement aux conférences ecclésiastiques que leur évêque leur prescrivait de tenir. Cette consultation étoit signée, en outre, des docteurs Mercier, de Culture, Asseline et Le Corgne de Launay. La même année, l'abbé de la Hogue et plusieurs autres docteurs répondirent à une consultation des catholiques irlandais, sur un serment qui leur étoit demandé; leur avis, qui étoit du 6 novembre 1775, portoit qu'on pouvoit prêter le serment. La réponse des docteurs, qui a paru imprimée dans quelques recueils, est assez curieuse. L'abbé de la Hogue, quand il s'occupoit ainsi des affaires des catholiques d'Irlande, ne songeoit pas, sans doute, qu'il dût trouver par la suite un asile parmi eux.

La révolution, qui se préparoit depuis plusieurs années, éclata enfin, et trouva l'abbé de la Hogue disposé à la combattre. Nous ne doutons nullement qu'il n'ait pris part à la controverse sur la constitution civile du clergé. Consulté par les évêques et par les ecclésiastiques, il donna des avis dignes de sa sagesse, et contribua peut-être à des écrits publiés sous d'autres noms. On lui attribue directement un autre écrit, *Entretien entre un curé et son paroissien*.

rien sur le schisme, chez Crapart, in-8° de 59 pages; cette brochure, que nous avons sous les yeux, est sage, modérée et solide; mais comme il en parut plusieurs sous un titre assez semblable, nous n'osons assurer d'une manière positive que l'abbé de la Hogue soit l'auteur de celle que nous venons d'indiquer. Le 16 novembre 1791, il réclama, ainsi que tous les professeurs de Sorbonne et de Navarre, contre la fermeture de leurs écoles; leur lettre, sage et motivée, n'eut, comme on le pense bien, aucun succès dans un temps où on vouloit tout détruire.

Bientôt la terreur, croissant de plus en plus, obligea l'abbé de la Hogue de quitter son logement. Il perdit, dans cette occasion, le fruit de ses travaux et de ses recherches sur l'Écriture sainte; ses manuscrits, qu'il avoit laissés après lui, disparurent dans le pillage et le désordre de ces temps affreux. Après le 10 août, il s'étoit retiré dans une maison de la rue de Vaugirard, non loin du couvent des Carmes, théâtre de tant d'atrocités. Il vit passer les auteurs des massacres, entendit leurs cris furieux, et dut croire que sa dernière heure étoit arrivée; mais tandis qu'on faisoit de tous côtés des visites domiciliaires, la maison où il étoit fut oubliée. Il parvint à s'échapper le 3 septembre, et après avoir couru bien des dangers, il arriva avant la fin du mois sur les côtes hospitalières d'Angleterre. L'accueil qu'y reçut le clergé et la noblesse de France, excita toujours sa vive reconnaissance; mais lui-même n'eut point recours à la générosité anglaise; il refusa même les secours de sa famille, et vécut sur les débris de sa fortune qu'il avoit pu conserver. Il n'accepta qu'un exemplaire du nouveau Testament, imprimé pour les prêtres français par l'université d'Oxford. L'évêque de St-Pol de Léon le choisit pour l'assister dans la distribution des secours, et le nomma un de ses grands-vicaires pour toutes les affaires qu'il avoit à traiter. L'abbé de la Hogue étoit le conseil de ses frères proscrits, et son expérience et ses lumières leur furent souvent utiles. Il demouroit habituellement à Londres, à l'exception d'une année qu'il passa chez lord Clifford. Il y publia successivement divers écrits : un *Exposé des motifs qui ont déterminé le clergé de France à se retirer en pays étranger*, in-12; *S. Cyprianus ad martyres et confessores, ad usum confessorum ecclesiae gallicanae*, Londres, 1794, in-12, et la tra-

duction de cet ouvrage, sous le titre de *S. Cyprien consolant les fidèles persécutés de l'église de France, convainquant de schisme l'église constitutionnelle, et traçant à ceux qui sont tombés des règles de pénitence*, Londres, 1797, in-8°, 2^e édition, augmentée. Le savant docteur donna encore une édition française de l'*Imitation*, revue et corrigée (c'est, pour le fond, celle qui porte le nom du sieur de Beuil, et qui est de Le Maître de Sacy); une édition de la petite *Journée du chrétien*, avec un *Abrégé de la doctrine chrétienne*, qui étoit de lui, et qui a été depuis souvent réimprimé, et une édition augmentée de l'*Introductio ad sacram scripturam et compendium historicæ ecclesiasticæ*, 1811, in-12. Ce dernier ouvrage avoit paru d'abord à Caen vers 1750, et il y en a eu une dernière édition en 1820, avec de nouvelles additions. Nous en avons rendu compte n° 620.

Dans le printemps de 1798, les commissaires ou *trustees* du collège royal de Maynooth, près Dublin, invitèrent l'abbé de la Hogue à remplir dans cet établissement la chaire de dogme, vacante par la mort du docteur Aberne; l'estimable professeur saisit avec empressement cette occasion de reprendre ses travaux favoris et de servir la religion. Il se rendit en Irlande, et commença en septembre 1798 à remplir ses nouvelles fonctions. Il s'en acquitta avec le même zèle et le même succès qu'en Sorbonne. Son expérience ne fut guère moins utile que son érudition théologique au collège naissant de Maynooth, et sans prétendre diminuer le mérite de ses collègues, on peut le regarder comme le père de cet établissement. Les *trustees* s'empressoient de déférer à ses avis, et c'est en grande partie à son influence dans leurs conseils qu'il faut attribuer cette excellente méthode, cette sage discipline et cette exactitude de doctrine qui ont donné à l'église d'Irlande de si dignes ministres. En 1810, les amis de la cause catholique, songeant à porter au parlement la question de l'émancipation, ouvrirent une correspondance avec le docteur de la Hogue, dans la vue d'éclaircir certains articles de discipline et de doctrine qui avoient été présentés sous un faux jour par des hommes injustes ou passionnés. Les explications du sage vieillard satisfirent entièrement par la candeur, la raison et la clarté qu'il y mit. Ce commerce épistolaire dura assez long-temps par les doutes renaissans et la curiosité un peu subtile de feu sir John Cox Hippisley,

et plusieurs des lettres du docteur se trouvent dans le recueil des papiers de l'honnête, mais tracassier baronnet.

Pour épargner à ses élèves la peine de transcrire ses leçons, l'abbé de la Hogue fit imprimer une suite de Traités de théologie; le premier, celui sur la religion, parut en 1808, celui de l'Eglise en 1809; le Traité des sacremens en général et de l'Eucharistie en 1810, celui de la Trinité et de l'Incarnation en 1812, celui de la Pénitence en 1813. Les deux premiers Traités, de la religion et de l'Eglise, ont été réimprimés à Paris en 1815 et 1816. Ils sont dans la forme usitée dans les écoles de théologie, et sont assez étendus. Dans celui sur la religion, l'auteur s'arrête sur les dernières objections de l'incrédulité. Ce Traité est divisé en quatre parties, qui traitent de la religion naturelle, de la révélation en général, de la religion juive et de la religion chrétienne. Les parties les plus importantes sont sur les miracles, sur les prophéties, sur les difficultés qu'on oppose à l'Ecriture. A la fin du volume, on trouve deux longues notes sur les chapitres 15 et 16 de l'*Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, par Gibbon. Ces deux notes, qui ont 18 pages, et qui mériteroient d'être traduites, dévoilent les sophismes de l'écrivain anglais, tant sur l'établissement de la religion et la conduite des premiers chrétiens, que sur ce que dit Gibbon pour excuser les persécuteurs et diminuer le nombre des martyrs. Le Traité de l'Eglise est en huit chapitres, qui ont pour objet la définition de l'Eglise, ses caractères, son autorité, son chef, ses membres, et où on discute quelques faits historiques. Le volume est terminé par deux appendices, l'une sur la tradition, l'autre sur les conciles généraux. L'auteur ne parle point dans ce Traité des quatre articles de 1682; il soutient cependant la doctrine qu'on enseignoit en Sorbonne sur l'indépendance de la puissance temporelle, et établit cette thèse, qu'on peut, sans blesser la foi, ne pas admettre l'infailibilité du Pape et sa supériorité sur les conciles généraux. Les Traités de théologie de l'abbé la Hogue ont été adoptés en plusieurs séminaires, tant au dedans qu'au dehors de l'Irlande.

En juin 1820, le poids des années et les infirmités qu'elles entraînent, forcèrent l'abbé de la Hogue à quitter sa chaire de dogme, et l'on a vu ses deux successeurs immédiats élevés depuis à l'épiscopat. Pour lui, ses dernières années se

passèrent dans un honorable repos. Heureux par la pleine jouissance de toutes ses facultés, par la reconnaissance et le respect du collège, et même de toute l'église d'Irlande, et surtout par la conscience d'avoir bien rempli sa tâche et bien fourni sa carrière, il attendoit en paix l'heure suprême, occupé tour à tour de la correction de ses ouvrages et d'exercices de piété. Il ne voulut point quitter l'Irlande, et résista aux vœux et aux instances de ses amis et de ses disciples qui le rappeloient en France. En 1802, l'ambassadeur français à Londres l'avoit fait venir dans cette capitale, et lui avoit offert, au nom du premier consul, un poste élevé dans la nouvelle organisation du clergé; cette proposition ne tenta point l'humble et sage docteur. En 1808, lorsque Buonaparte forma l'université, et que l'on établit de nouvelles facultés de théologie, l'abbé de la Hogue fut nommé professeur d'écriture sainte, à l'instigation de M. Emery, mais il ne remplît jamais cette place; ce qui n'empêcha pas de le maintenir sur les tableaux de l'université, et dans l'*Almanach ecclésiastique de France*, pour 1811, il est encore marqué comme professeur d'histoire et de discipline ecclésiastique; mais son refus persévérant de rentrer en France, fit qu'on lui donna enfin un successeur. A la restauration, une perspective non moins brillante s'ouvroit devant lui, mais il avoit résolu d'achever sa carrière dans le pays qui lui avoit donné asile.

Dans la nuit du 28 avril dernier, il s'étoit levé et ne put regagner son lit; la fièvre survint, et avec elle une oppression qui ne se termina que par la mort. Pendant sa maladie, dont lui-même ne se dissimula pas un moment l'issue, il conserva son calme et s'entretint des espérances de la foi. Il reçut les sacremens avec piété, et se joignit aux prières qu'on récitoit dans sa chambre. Ses aspirations étoient fréquentes, et son recueillement continu. Jusqu'à trois heures avant sa mort, il reconnut tous ceux qui l'approchoient. Son agonie fut courte et sans douleur, et il parut plutôt s'assoupir qu'expirer. Il entra dans l'éternité le 9 mai, un peu avant minuit, étant âgé de 87 ans, 3 mois et 24 jours. Depuis un an, sa constitution, naturellement forte, s'étoit affoiblie progressivement, mais sa tête avoit conservé toute sa liberté et toute sa netteté dans les idées.

Un caractère heureux, des manières aimables, une grande

charité pour les pauvres, une mémoire abondamment fournie de faits et d'anecdotes, le don de s'exprimer avec une égale facilité en français et en latin, telles étoient les qualités et les avantages que l'on remarquoit d'abord dans l'abbé de la Hogue; mais ce qu'il y avoit encore de plus précieux en lui, c'étoit sa foi, son attachement à la religion et la pureté de sa vie. Ses travaux, ses talens, ses connoissances, les places qu'il a remplies avec honneur, le placent parmi les ecclésiastiques les plus distingués de ces derniers temps, et deux grandes églises conserveront avec respect la mémoire de ses services. Ses restes mortels furent enterrés le samedi 12 mai dans le cimetière du collège, au milieu des prières et des regrets d'une communauté qu'il chérissoit.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. On a discuté plusieurs causes dans la congrégation des Rits, le 22 septembre dernier. D'abord, Dieu ayant daigné opérer plusieurs miracles par l'invocation du bienheureux Alphonse-Marie de Liguori, fondateur de la congrégation du Rédempteur, et ancien évêque de Sainte-Agathe des Goths, M. le cardinal Odescalchi, comme rapporteur, discuta la validité des procédures sur les miracles opérés depuis la béatification et pour arriver à la canonisation; ce rapport fut suivi d'un rescrit favorable et affirmatif. M. le cardinal Falza-cappa fit un autre rapport sur le culte rendu de temps immémorial, suivant le décret d'Urbain VIII, à la bienheureuse Jolenta (ainsi appelée en polonais, ce qui revient au nom d'Hélène); elle étoit née en 1235 (1), et étoit fille de Bela IV, roi de Hongrie, et de Marie de Constantinople. En 1256, elle épousa le duc Boleslas, dit le Pieux; après la mort de son époux, ses enfans s'étant mariés, elle prit l'habit de Clarisse dans le monastère de Gnesne, en Pologne, et elle y mourut en odeur de sainteté le 6 mars 1298. La congrégation des Rits ayant donné un rescrit favorable, le

(1) Dans *l'Art de vérifier les dates*, elle est appelée Cunégonde, et son mari Boleslas V, dit le Chaste. Elle avoit une sœur Marguerite, religieuse Dominicaine, morte aussi en odeur de sainteté en 1271, à 28 ans. (Voyez *l'Art de vérifier les dates*, t. II, p. 55 et 70.)

culte de cette bienheureuse se trouve confirmé. La cause suivante n'eut pas une moins heureuse issue; c'est celle de Madeleine Panatieri, du tiers-ordre de Saint-Dominique, morte le 13 octobre 1505. Cette cause étoit sollicitée par le Père Velzi, pro-vicaire général de l'ordre des Frères prêcheurs, par le clergé, les magistrats et le peuple de Trino, dans le Montferrat. Après le rapport fait par M. le cardinal della Somaglia, la congrégation décida que le culte rendu de temps immémorial à la bienheureuse étoit constant, et qu'elle étoit justement comptée parmi les bienheureuses. On agita ensuite la validité des procédures dans la cause du vénérable serviteur de Dieu, François de St-Antoine, profès du tiers-ordre des Mineurs déchaussés d'Alcantara, province de Naples. Il étoit né le 18 octobre 1680, à Colasca, dans le Milanais, diocèse de Novarre, et portoit le nom de Jean Tojetti. Il alla jeune à Rome, et y exerça le métier de portefaix; puis s'étant rendu à Naples, il prit l'habit de l'ordre d'Alcantara, dans le couvent de Ste-Lucie, où il mourut en octobre 1764, en réputation de sainteté, et distingué surtout par le don de prophétie. Sur le rapport de M. le cardinal della Somaglia, la congrégation approuva les procédures faites, et décida qu'on pouvoit continuer la cause. Enfin on examina le doute sur la réputation de sainteté du vénérable serviteur de Dieu François-Xavier-Marie Bianchi, prêtre de la congrégation des Barnabites, et un rescrit affirmatif fut rendu sur l'instance du Père Peda, procureur-général de l'ordre.

PARIS. Le 16 octobre, on a célébré dans la chapelle des Tuileries un anniversaire pour la mort de la reine Marie-Antoinette. De grand matin, M. le Dauphin et M^{me} la Dauphine ont entendu une première messe, et ont fait leurs dévotions. M^{me} la Dauphine est allée visiter ensuite la chapelle expiatoire, et y a entendu une 2^e messe. A 11 heures, il y a eu une messe plus solennelle aux Tuileries; elle a été célébrée par M. l'évêque de Mende. M. l'abbé de Rouault, aumônier du Roi, a lu la lettre de la reine. S. M. étoit accompagnée de sa famille, du nonce apostolique, de l'ambassadeur de Naples, de ses grands-officiers et de beaucoup de personnes de distinction.

— MM. les évêques de Bayeux et de Vannes sont arrivés à Paris pour leur sacre, qui aura lieu de dimanche en huit;

ils entrent en retraite, le 1^{er} à Issy, le second aux Missions-Etrangères. C'est M. l'évêque d'Hermopolis qui sacrera M. l'évêque élu de Bayeux, dans l'église de la Sorbonne. M. l'archevêque de Paris sacrera M. l'évêque de Vannes dans l'église des Dames-Carmélites, rue de Vaugirard ; c'est à pareil jour que le prélat fut sacré dans la même église, il y a dix ans.

— M. J. B. A. Boucher, curé de Saint-Merri, est mort dans son presbytère le mercredi 17 octobre, à l'âge de 80 ans. Il étoit depuis long-temps dans un état d'infirmités fort pénible. On a de lui une *Vie de Marie de l'Incarnation* (M^{me} Acarie), 1800, in-8°; une *Retraite d'après les exercices de saint Ignace*, 1806, in-12; une *Vie de sainte Thérèse, avec des notes historiques, critiques et morales*, 1810, 2 vol. in-8°. Il avoit annoncé une nouvelle édition des Lettres de sainte Thérèse, qui devoit comprendre celles publiées à Madrid en 1771. Les soins du ministère, puis les infirmités, l'empêchèrent d'achever cette entreprise.

— M. l'abbé Boyer qui, après la retraite ecclésiastique de Beauvais, étoit parti pour le midi, a ouvert le 2 octobre, au soir, la retraite à Nîmes. Il étoit secondé par M. le supérieur du séminaire, et a donné des conférences et des discours sur la discipline ecclésiastique, sur les devoirs des prêtres, sur le ministère. On sait avec quel succès il s'acquitta de cette tâche laborieuse. Près de cent prêtres ont pu suivre les exercices, et ce nombre est encore assez considérable pour un diocèse qui éprouve la disette d'ouvriers évangéliques. M. l'évêque de Nîmes leur a donné l'exemple de l'assiduité, et n'a pas peu contribué, par ses exhortations, aux fruits de la retraite. Le prélat résidoit au séminaire, et ne quittoit pas ses prêtres, soit au réfectoire, soit dans les récréations. Dans l'intervalle des exercices, il étoit toujours prêt à les entendre sur ce qui pouvoit les intéresser. Il parloit souvent lui-même après les instructions et conférences, et joignoit ses réflexions et ses avis à ce qui venoit d'être dit par le prédicateur. Ces exhortations, faites d'une manière simple, mais paternelle et pleine d'onction, ont animé les assistans d'une nouvelle ardeur, pour leur propre sanctification, comme pour le bien des peuples dont le salut leur est confié.

— Le 5 octobre, la ville de Marseille a été témoin d'un spectacle intéressant pour les âmes pieuses : les religieuses

Capucines ont été conduites processionnellement dans le nouveau couvent qu'on vient de leur bâtir ; elles ont traversé les principales rues au milieu des marques de respect d'une nombreuse population qui se pressoit sur leur passage. La juste opinion de leur sainteté paroissoit par les témoignages d'intérêt et d'estime qu'on se plaisoit à leur rendre, et par l'empressement avec lequel on se recommandoit à leurs prières. Les chanoines de la cathédrale et tout le clergé de la ville assistoient à la procession, et quelques personnes recommandables suivoient en faisant une quête pour le nouvel édifice : cette quête s'est élevée à 12 ou 1500 fr. Après une marche de plus de trois heures, qu'avoient ralentie le concours et l'empressement des fidèles, on est arrivé au nouveau monastère, situé à l'autre extrémité de la ville. M. l'évêque en a fait la bénédiction, et a prononcé à cette occasion un discours où il a rendu hommage à la piété des respectables filles. Tout en se félicitant d'avoir montré un instant au monde ces modèles vivans de la perfection chrétienne, et d'avoir pu réparer les ravages de l'impiété en procurant un asile convenable à ces vierges austères, le prélat a manifesté ses regrets personnels de les voir s'éloigner de sa résidence, où le son de leur cloche lui rappeloit, à toutes les heures du jour et de la nuit, qu'il vivoit lui-même sous la protection de leurs prières. Il a été ensuite permis aux parens de venir voir les religieuses. Tout s'est terminé par la clôture que M. l'évêque a fait exécuter. Le nouveau monastère est un grand édifice tout neuf, qui rappelle la foi et la piété des anciens temps, et qui est dû aux soins du prélat ainsi qu'à la générosité des fidèles : c'est un nouvel établissement à ajouter à ceux dont la ville s'est enrichie depuis quelques années. Si de telles institutions blessent des yeux ennemis, leur improbation et leur dépit sont des témoignages de plus en faveur de ces pieux asiles, qui ne déplaisent qu'à cause de l'honneur qui en rejailit pour la religion.

— M. l'évêque de Lausanne, qui réside à Fribourg, a donné, le 2 mai dernier, dans le synode de Pâque, des avis à son clergé. Il recommande instamment aux ecclésiastiques la collecte pour l'achèvement du séminaire ; bien des motifs, dit-il, doivent encourager en faveur de cette bonne œuvre ; il s'agit d'un cas extraordinaire, il est important

de ne point augmenter les pensions des élèves, qui sont assez modiques; de plus, il faut bâtir une chapelle. Le prélat veut qu'on recommande cet objet dans les conférences des doyennés; il désire aussi qu'on s'y occupe des moyens de rendre les indulgences récemment obtenues plus propres à maintenir les fruits du jubilé. Il exhorte les curés à instruire leurs paroissiens dans leurs prônes, à répondre aux objections les plus populaires des protestans et des autres, à tâcher d'empêcher la distribution des mauvais livres et les abus qui se commettraient dans leurs paroisses, mais à ne prendre pour cela que les moyens qui découlent du ministère pastoral, à s'abstenir de tout procès pour les émolumens qui pourroient leur être dus, et à consulter à cet égard leur évêque, enfin à observer exactement les statuts synodaux dans toutes leurs parties. Le prélat annonça, dès cette époque, que la retraite ou exercices spirituels commenceroit le 27 août. Les sujets des conférences des doyennés pour cette année portoient tour à tour sur des points de discipline et de doctrine. Dans la conférence du premier mois, il devoit y avoir un discours sur la piété des ecclésiastiques; dans la 2^e, sur la décence de l'habit clérical; dans la 3^e, sur la gravité sacerdotale, et dans la 4^e, sur l'étude. De plus, dans la première conférence, on devoit s'occuper de rendre les fruits du jubilé durables, et de réprimer les abus des cabarets et de la danse. La 2^e devoit avoir pour objet le culte dû à Notre-Seigneur dans l'eucharistie, les moyens d'exciter les fidèles à s'approcher de ce sacrement, et ce qui concerne spécialement la Fête-Dieu et l'octave. La 3^e conférence devoit traiter de la messe, de la manière de la célébrer, de ce que la foi nous enseigne à cet égard, et de ce qu'il convient de faire pour engager les fidèles à assister fréquemment au saint sacrifice. La 4^e conférence étoit consacrée aux confréries du Saint-Sacrement et du Sacré-Cœur, à ce qui regarde les visites du saint sacrement et les prières des 40 heures; les pasteurs étoient invités à donner leurs vues sur ces différens points. S'il y avoit un plus grand nombre de conférences qu'à l'ordinaire, on devoit s'y occuper de l'oraison mentale et des moyens de propager ce pieux exercice, des confréries des jeunes filles, de la circulation des bons livres, des devoirs des bénéficiers, etc. Ces sujets de conférences montrent assez le zèle de M. l'évêque Yenni

pour le bon ordre de son diocèse et pour la régularité de son clergé.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Par ordonnance du 13 de ce mois, M. le baron de Glan-dèves, pair de France, major-général des gardes du corps, a été nommé par S. M. gouverneur du château des Tuileries, en remplacement de M. le marquis de Béthisy, décédé.

— Une partie des marbres destinés au monument de la place Louis XVI ont été transportés dans l'enceinte où il doit être élevé. Le massif en pierre de taille est terminé, et on a déjà placé l'échafaudage pour l'érection du piédestal et les revêtemens en marbre.

— L'acte de dévouement du sieur Hamon, soldat au 5^e régiment de la garde royale, qui, le 25 juin dernier, étant en garnison à Rouen, a sauvé, au péril de ses jours, une dame qui étoit tombée dans la Seine, vient d'être récompensé. Le 10 de ce mois, à la revue qui eut lieu au Champ-de-Mars, une médaille, que lui avoit décernée le ministre de l'intérieur, a été remise à ce brave militaire.

— Une médaille d'honneur, décernée par le ministre de la marine, vient d'être remise au nommé Fortin, marin de Boulogne, qui, ayant aperçu 3 femmes que les vagues avoient submergées en voulant recueillir des moules sur la côte, parvint à en sauver une au péril de sa vie, ses efforts ayant été inutiles pour les 2 autres.

— Le jeune Touvitte, de Dieppe, âgé de 10 ans seulement, ayant vu tomber un de ses compagnons dans le bassin du port, oubliant sa foiblesse et ne consultant que son courage, s'est jeté à la mer pour lui porter secours, et a été assez heureux pour lui sauver la vie. M. le préfet du département s'est empressé de solliciter pour lui la récompense d'un semblable dévouement.

— Un incendie qui pouvoit avoir les suites les plus funestes dans le port, a éclaté ces jours derniers au Havre, à bord du navire anglais *Jone*. En quelques minutes ce bâtiment, qui venoit d'entrer à la marée, est devenu la proie des flammes. Quelques livres de poudre qu'il avoit à bord ont fait une explosion qui a effrayé la foule qui s'étoit portée sur les lieux. Heureusement personne n'a péri. Le dommage est estimé 120,000 fr.

— Une explosion terrible, et qui a causé des dommages considérables, a eu lieu, le 7 de ce mois, à Limoges. Un reste de poudre qui se trouvoit dans un baril s'est enflammé, l'on ne sait comment, dans la caserne occupée par le 9^e régiment de dragons. Deux planchers ont sauté; une croisée toute entière a été jetée à plus de 200 pas, dans la cour de l'hôtel de M. le général Proteau, commandant la division. Les deux vétérinaires du régiment, et l'adjudant Borda ont été cruellement tués, et l'on craignoit pour leurs jours. L'incendie eût pu faire de rapides progrès, sans la promptitude des secours donnés par les dragons, qui s'en sont bientôt rendus maîtres.

— Dans la soirée du 23 septembre, vers 11 heures, le feu du ciel

tomba sur la flèche en bois de l'église de Sauveterre (Gironde). On ne s'aperçut qu'à minuit que cette flèche étoit en proie aux flammes. Accourus en foule, les habitans reconnoissant l'impossibilité d'éteindre l'incendie, réunirent tous leurs efforts pour en préserver le corps de l'église et les maisons voisines, sur lesquelles tombaient des charbons ardens et des poutres enflammées. On y parvint heureusement, après quatre heures de travail et de dangers, en concentrant le foyer de l'incendie dans la base du clocher construite en pierre. Une petite portion de la charpente de l'église a été toutefois bien endommagée. L'ardeur du feu étoit telle que la cloche, pesant 1200 livres, a été entièrement fondue. Les habitans, qui venoient de faire réparer à grands frais et l'église et le clocher, ont eu la douleur de voir détruire en un instant une partie du fruit de leurs sacrifices.

— Un violent incendie a éclaté le 11 de ce mois, à 3 heures de l'après-midi, dans les bâtimens du collège royal de Grenoble. Les flammes se sont manifestées tout d'un coup dans toute l'étendue d'un clocher en bois qui, par son exhaussement, présentoit l'aspect le plus alarmant. Les flammèches qui s'en détachent, emportées par le vent, étoient dispersées sur toute la maison, et menaçoient d'embraser à la fois le musée et la bibliothèque publique, placés dans les bâtimens du collège royal : le feu avoit même déjà pris aux vitraux supérieurs du musée. L'activité et la promptitude des secours ont empêché ces désastres, et le clocher seul a été entièrement consumé par les flammes.

— Par suite de beaucoup de pluies, le Rhône a crû tellement, qu'à Lyon les quais sont sur le point d'être envahis par les eaux, et qu'à Avignon plusieurs quartiers sont couverts de 3 pieds d'eau, et que les bateaux circulent dans les rues.

— Plusieurs rivières du midi ont aussi débordé et causé des inondations. Les eaux de la Gère, dans le département de l'Isère, se sont élevées au-dessus d'un pont qui, sans sa grande solidité, auroit été renversé par la violence du torrent, qui charrioit quantité d'arbres et de débris de bâtimens. Plusieurs maisons se sont écroulées, d'autres ont été renversées par des torrens qui, se précipitant des hauteurs, entraînoient des rocs entiers. M. le maire de Vienne, où les ravages ont été fort grands, a couru de grands dangers en portant des secours. On cite un beau trait de dévouement de la part d'un charpentier, qui a eu le courage de dresser une échelle devant la façade d'une maison qu'on voyoit crouler, et d'y monter pour sauver 10 à 12 personnes. Les dernières nouvelles annoncent encore des désastres à Lyon et à Avignon; le Rhône cependant commence à baisser. Les diligences ont été arrêtées en plusieurs endroits par les eaux. Toutes les rivières qui débouchent dans le Rhône paroissent avoir débordé; l'Ardèche a causé beaucoup de ravages. Le village de Roquemauve a perdu 17 maisons et celui de Caderousse plus de 30. Quelques personnes ont péri.

— Il existoit à Lyon, dans les greniers situés au-dessus de la bibliothèque de la ville, un certain nombre de vieux tableaux qui y avoient été déposés au commencement de la révolution, avec une grande quantité de livres enlevés dans les maisons religieuses. Sur la de-

mande de M. l'archevêque, M. le maire de Lyon vient de mettre douze de ces tableaux à la disposition de M. le supérieur du séminaire. On y remarque les portraits du pape Sixte V, du cardinal Ximènes, et de différens personnages qui ont illustré l'Eglise dans les 13^e, 14^e et 15^e siècles.

— M. l'évêque de Belley, assisté d'un clergé nombreux, a béni solennellement, le 3 de ce mois, la belle église de Champfronier, dépendante de son diocèse. Un nombreux clergé, M. le sous-préfet de Nantua, avec le corps municipal et un grand concours de fidèles, s'étoient rendus à cette cérémonie.

— M. le colonel Joseph Pozzo di Borgo, président du conseil-général du département de la Corse pendant la dernière cession, chambellan de l'empereur d'Autriche, et neveu de l'ambassadeur de Russie, est mort à Ajaccio, le 30 septembre, d'une attaque d'apoplexie. Son corps a été déposé dans la chapelle rurale dite des Grecs, fondée, en 1632, par le colonel Paul-Emile Pozzo di Borgo.

— Les chefs des *agraviados* continuent à se soumettre au roi d'Espagne; le reste des insurgés se retirent dans les montagnes et vers les frontières de la France. On peut considérer la révolte comme apaisée. Des courriers et le son des cloches ont annoncé de tous côtés cet heureux événement. Lausa Garreta vient d'être arrêté dans l'Alava avec le reste de sa bande.

— La reine d'Espagne doit partir vers le commencement de novembre pour Valence, où le roi viendra la chercher. LL. MM. se rendront à Barcelonne, où elles passeront quelque temps. Il paroît qu'elles parcourront ensemble le nord de l'Espagne.

— Il est question, en Prusse, de la création d'un ministère spécial des affaires ecclésiastiques.

— Le roi de Bavière vient, par ordonnance du 27 septembre, de décréter la création, à Munich, d'une école polytechnique destinée à former des chefs et sous-chefs d'ateliers, et même des ouvriers pour les manufactures. Indépendamment des sciences naturelles et manufacturières, on y enseignera les sciences commerciales et l'architecture civile.

— Les Turcs s'occupent, depuis quelque temps, de préparatifs de défense. Les châteaux et les batteries le long du Bosphore et des Dardanelles surtout, ont reçu des canons, des munitions et de bonnes garnisons.

— Les négociations des 3 ambassadeurs ont repris avec le reis-effendi. Il paroît que la Porte se montre mieux disposée à un accommodement, et qu'elle affecte moins de résistance aux intentions des puissances européennes.

— La commission représentative du gouvernement grec a publié, le 21 août, une proclamation au sujet du traité conclu par les trois puissances en faveur de la Grèce, et a décrété que le siège du gouvernement seroit transporté à Egine.

— Les troubles continuent dans la province du Guayaquil. Elle refuse de reconnoître les autorités nommées par le gouvernement de Bogota. L'anarchie la plus complète règne dans les provinces méridionales des Etats gouvernés par Bolivar. Ce général montre de plus

en plus le ton d'un despote, et il a pris la détermination d'avoir trois armées permanentes, afin de maintenir son pouvoir. Comme il se rend à Bogota, Santander va être obligé de quitter cette ville pour se mettre en sûreté; car Bolivar est résolu de le traiter avec la dernière rigueur,

Nouveau Manuel ecclésiastique, suivi de quelques essais de morale,
par M. l'abbé Saint-Jean (1).

L'auteur a donné le titre de *Manuel ecclésiastique* à une suite de lettres ou plutôt de sujets de lettres sur les devoirs de l'état ecclésiastique. Ces sujets de lettres sont distribués sous cinq chapitres : le premier est principalement sur la vocation à l'état ecclésiastique; le second est relatif à un jeune séminariste, le troisième à un vicaire, le quatrième à un curé; le cinquième est sur différens sujets relatifs à l'exercice du ministère. Cette espèce de correspondance ne se trouve point en nature; l'auteur n'en donne, pour ainsi dire, que le sommaire, il n'indique que les principaux motifs des conseils qu'il adresse. Cette manière un peu froide feroit, je crois, moins d'effet que des lettres dans la forme ordinaire; ces sommaires annoncent cependant beaucoup d'expérience et de sagesse.

Le *Manuel* est suivi de quelques pièces de vers et de discours sur différens sujets. Il y en a un sur cette question : *l'extrême sévérité des peines diminue-t-elle le nombre et l'énormité des crimes?* L'auteur est assez favorable à la suppression de la peine de mort; il a la bonté de célébrer le génie de Beccaria, et ne paroît pas s'être toujours mis en garde contre quelques idées un peu philosophiques et contre le langage outré de quelques déclamateurs modernes; dans un discours sur cette question : *jusqu'à quel point l'historien doit-il cacher ou dévoiler les vices des grands hommes?* il lui échappe cette plainte, *on diroit que la terre n'ait été faite que pour quelques hommes*; phrase qu'on croiroit empruntée au dictionnaire de nos révolutionnaires. J'en suis d'autant plus étonné, que l'auteur n'a certainement rien de commun avec eux, et que ses principes comme ses sentimens sont dignes d'un guide dévoué de la jeunesse. Il y a un autre discours sur cette question : *les temps de calme et de paix sont-ils plus propres au développement du génie que les temps de troubles et d'orages?* Ce sujet avoit été proposé par l'académie des jeux floraux, à Toulouse, en 1785. L'auteur obtint le prix en soutenant habilement un paradoxe.

Il y a aussi un discours sur l'émulation. Ces discours sont généralement bien écrits. L'auteur paroît accoutumé à cueillir les fleurs de la littérature; il a long-temps donné à la jeunesse des leçons de goût, et son talent pour l'instruction, son affection pour ses disciples, l'art de les intéresser et de gagner leur cœur, lui ont concilié l'estime et la reconnaissance de nombreux élèves.

(1) In-12, prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. 25 cent. frappe de port. A Toulouse, chez Bellegarrigue, et au bureau de ce journal.

Bibliothèque choisie des Pères de l'église grecque ou latine, ou Cours d'éloquence sacrée, par M. l'abbé Guillon; 10^e livraison, tomes XX et XXI (1).

A l'occasion de cette livraison, nous acquitterons du moins en partie la promesse que nous avons faite de revenir sur l'ensemble de cette collection, dont nous n'avons annoncé qu'assez brièvement les différentes livraisons. On peut mieux juger de l'entreprise aujourd'hui qu'elle est fort avancée, et on en comprendra plus facilement le plan et l'ordonnance.

Les quatre premiers volumes avoient paru, comme on sait, en 1824; ils comprenoient les deux premières parties de l'ouvrage, les Pères apostoliques et les Pères apologistes. A la tête du premier volume est le discours préliminaire prononcé par l'auteur pour l'ouverture des cours de Sorbonne; nous avons donné une analyse de ce discours n° 1017. Ce discours est suivi d'une notice sur les collections des saints Pères; cette notice, qui paroît avoir été prononcée à la suite du discours, indique les principaux recueils publiés sur les saints Pères, particulièrement depuis le renouvellement des études. Marguarin, Despont, Lenourry, Dupin, Ceillier, Combesis, donnèrent leurs soins à diverses entreprises de ce genre, que M. l'abbé Guillon apprécie avec impartialité. A cette notice succède un morceau sur la meilleure manière de traduire; ce morceau, emprunté à saint Jérôme, est accompagné de réflexions de M. Guillon sur le même sujet.

Le 1^{er} livre, des Pères apostoliques, fait connoître les écrits qui nous restent de ces temps reculés, l'épi-

(1) (F) In-8^o, prix, 7 fr. le volume. A Paris, chez Méquignon-Havard, et au bureau de ce journal.

tre de saint Barnabé, celle du pape saint Clément, celles de saint Ignace et de saint Polycarpe, et l'ouvrage de saint Irénée contre les hérésies. L'auteur indique à quelle occasion ces écrits furent composés ; et en donne une analyse. Il parle aussi brièvement de quelques autres monumens des temps apostoliques, du livre d'Hermas, intitulé le *Pasteur*; des Constitutions apostoliques, recueil dont on ne sauroit assigner la date précise, mais qui remonte à une très-haute antiquité ; enfin de quelques fragmens de saint Papias, évêque d'Hieraple ; de saint Denis, évêque de Corinthe ; d'Hégésippe et de saint Denis d'Alexandrie.

Le second livre, des Pères apologistes, commence par un tableau général des persécutions et des écrits publiés dans les premiers siècles contre le christianisme. Ce tableau, dans une forme oratoire, expose les combats et les progrès du christianisme, et indique les écrivains qui ont attaqué la religion à cette époque, Celse, Lucien, Porphyre, Fronton, Hiéroclès, l'empereur Julien. L'auteur fait connoître l'esprit de leurs ouvrages et leurs principales objections. Ce tableau, qui comprend plus de 60 pages, est un morceau fort remarquable et un des ornemens de la *Bibliothèque choisie* de M. Gaillon.

Le second livre est partagé en deux sections, l'une pour les apologistes grecs, l'autre pour les apologistes latins. Dans la première, passent en revue Quadrat, Aristide, Agrippa, saint Justin, saint Meliton, Tatien, saint Apollinaire, Athénagore, saint Théophile, Hermias, saint Clément d'Alexandrie, saint Hippolyte et Origène. L'auteur donne quelques extraits de chacun d'eux, il s'arrête spécialement sur Clément d'Alexandrie et sur Origène dont il nous est resté beaucoup plus de choses. L'article d'Origène, qui ouvre le 2^e volume de la *Bibliothèque*, a plus de 300 pages, et se compose surtout d'extraits du *Traité contre Celse*.

La 2^e section comprend les apologistes latins. Ter-

tullien, saint Cyprien, Minutius Félix, Arnobe, Lactance, Julius Firmicus Maternus, saint Archelaüs, saint Grégoire Thaumaturge et saint Pamphile. Les articles de Tertullien et de saint Cyprien sont surtout fort étendus. Celui de Tertullien termine le tome II, et remplit près de la moitié du tome III; nous remarquerons en passant que ces deux volumes n'ont point de table des matières. L'article de saint Cyprien est, on ne sait trop pourquoi, divisé en deux; dans le tome III, on trouve de longs extraits de son *Traité de l'unité* intercalés dans l'article de Tertullien. Puis au tome IV est un grand article sur saint Cyprien; l'auteur le considère d'abord comme apologiste, il analyse ensuite ses autres écrits. Cet article fait la plus grande partie du tome IV; le reste est rempli par un supplément, où l'auteur parle en peu de mots de divers auteurs, de Miltiade, d'Apollonius, de Rhodon, d'Astère Urbain, de Philostorge, de l'histoire des martyrs de Lyon, et des conciles des trois premiers siècles. Enfin, M. Guillon développe, dans un grand morceau, des considérations sur les trois premiers siècles, sur les principales objections faites alors contre le christianisme, et sur les argumens qui y répondent. L'auteur, résumant les principaux points de notre croyance, en indique la liaison et l'enchaînement; il fait sentir la merveille de la propagation de l'Évangile et la protection de Dieu sur son Église, il montre avec quelle force les apologistes ont établi le dogme contre les erreurs renaissantes, et ont exposé toute l'économie de la religion. Ces considérations terminent dignement les extraits des trois premiers siècles, et nous en citerons un morceau sur les égaremens de l'idolâtrie :

« Quels exemples pour les mœurs que le scandale d'une corruption consacrée par une autorité respectable, par cela seul qu'elle étoit décorée du nom de divin! et le crime n'en rejaillissoit-il pas jusque sur ce dieu lui-même, très-grand,

très-bon ; très-fort ; oui , sur les inscriptions de ses temples , mais en effet sans action et sans volonté ; maîtrisé par les caprices de ses subalternes , et entraîné par les arrêts d'un destin , qui lui-même reconnoissoit lui être supérieur ? Etoit-ce bien dans les subtilités de cette captieuse théologie que l'on pouvoit chercher un frein contre les passionns dont chacune avoit un dieu pour complice et pour protecteur ? car enfin , ces divinités n'avoient-elles pas toutes indifféremment leurs pontifes , leurs temples et leurs sacrifices ? ou , si la superstition établissoit entre elles quelque différence , c'étoit le plus souvent à l'avantage des moindres divinités. Socrate mourant oublioit Jupiter pour sacrifier à Esculape.

« Vainement la philosophie venoit au secours de la religion , en étayant ce système du génie symbolique par des allégories nouvelles , dont les types , puisés dans la nature , divinisoient les élémens , les corps célestes et des substances purement matérielles , nécessairement créées et périssables. Palliatif aussi coupable que le mal ! Dans cette ridicule métamorphose , l'univers prenoit la place de son auteur. Chaque portion de la matière devenoit une fraction de la Divinité , et la créature recevoit les honneurs qui ne sont dus qu'au Créateur. C'étoit pour elle que les temples fumaient de l'encens des mortels ; pour elle , que d'un bout à l'autre du monde les places publiques ruisseloient du sang des chrétiens ; et c'étoient des philosophes qui non-seulement accrédoient de semblables principes , mais qui consacroient par leur enseignement l'extension que leur donnoit le fanatisme : car ce n'étoit pas à tort que nos apologistes , devenus à leur tour accusateurs , chargeoient la philosophie elle-même du orsine de l'idolâtrie et de ses affreuses conséquences. Les poètes n'avoient-ils pas joui , dans l'opinion des peuples , de la renommée de philosophes ? n'étoient-ils pas les théologiens du paganisme ? Leurs hymnes , chantés dans les temples et dans les fêtes , ne composoient-ils pas les archives du ciel ? et n'étoit-ce pas à leur voix que , du haut des autels , les crimes se répandoient sur les nations ? »

A la fin de ce 4^e volume est une table générale des quatre premiers volumes de la collection. Dans un autre article , nous jetterons un coup-d'œil sur les volumes suivans :

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le jour de l'anniversaire de son couronnement, le saint Père a fait distribuer aux pauvres l'aumône accoutumée par les mains de M. Soglià, archevêque d'Ephèse et son aumônier. S. S. tint ensuite chapelle au Vatican et assista à la messe célébrée par M. le cardinal Falza-cappa. Le soir et la veille, il y eut illumination chez les cardinaux, les ambassadeurs, les prélats, etc.

— Le 15 septembre, M. le cardinal Zurlo, vicaire de S. S., conféra, dans l'église de Sainte-Marie-aux-Monts, les sacrements de baptême et de confirmation à quatre étrangers. Deux d'entre eux sont des Maures de Tunis, nommés Ali Sachiah et Ali Salem, âgés de 40 et de 45 ans. Le troisième est un juif, Marien Benisen, d'Alger, âgé de 24 ans, et l'autre une jeune fille Maure de Babylone, âgée de 18 ans. Tous ont reçu des noms de baptême, et ont été présentés par des parrains et marraines. S. Em. adressa aux néophytes une exhortation à persévérer dans la route où ils venoient d'entrer, et la cérémonie fut terminée par le *Te Deum* et la bénédiction. Les deux Maures ont eu l'honneur, quelques jours après, d'être présentés au saint Père par leurs parrains, et par celui qui les avoit instruits, D. Georges Galabbada.

PARIS. Dimanche prochain, 28 octobre, on célébrera dans l'église dite des Petits-Pères la fête de Notre-Dame des Victoires, patronne de la paroisse. Les premières vêpres, la veille à cinq heures, M. Simon touchera l'orgue. Le jour de la fête, les offices à neuf heures et demie du matin et à quatre heures du soir. Avant le salut, M. de Rollot, du clergé de Bonne-Nouvelle, fera le discours.

— La ville de Dourdan vient de perdre son curé, M. Roussineau, décédé le 2 octobre dernier, à l'âge de 75 ans. M. Jean-François Roussineau étoit né à Paris, et fut ordonné prêtre le 19 décembre 1778; il devint, en 1784, curé de la Sainte-Chapelle, à Paris, ou plutôt il étoit vicaire du trésorier, et chargé, comme tel, de l'administration des sacrements. Ayant fait le serment en 1791, il fut élu curé de Saint-Germain-des-Prés; mais il fut un des plus empressés, en

1795, à rétracter son serment et à se réunir à M. l'archevêque de Paris et aux grands-vicaires qui gouvernoient le diocèse sous son autorité. A l'époque du concordat, M. Charrier de la Roche, évêque de Versailles, le nomma à la cure de Dourdan, où M. Roussineau a fait toute sorte de biens. La maison de force même se ressentit des effets de son zèle, et des hommes endurcis dans le vice parurent changés à la voix du sage pasteur, qui, chaque jour, alloit les visiter, les instruire et les consoler. Il y eut en 1805, dans cette maison, de nombreuses communions, et M. Charrier de la Roche y alla donner la confirmation dans le cours d'une visite pastorale qu'il fit à Dourdan. Constamment occupé des intérêts de sa paroisse et du soulagement des malheureux, M. Roussineau ranima l'esprit de religion dans sa paroisse. Sa charité et son zèle ne se sont pas démentis pendant 25 ans. Il est mort après un mois de souffrances, en appelant les bénédictions du ciel sur le troupeau qui lui étoit confié. Ses paroissiens l'ont accompagné jusqu'à sa dernière demeure, et il n'est personne qui n'ait donné des regrets à sa mémoire. La ville de Dourdan a besoin, pour se consoler, de se rappeler les promesses bienveillantes du sage prélat qu'elle vient de posséder quelques instans, et qui gagne tous les cœurs dans son diocèse par le charme de ses manières et de ses entretiens.

— La première retraite pastorale, qui s'est ouverte à Rodes le 27 septembre, dans l'église du collège royal, a été terminée le jeudi 4 octobre; environ 450 prêtres y ont assisté. Elle a été dirigée par M. l'abbé Hilaire Aubert, déjà connu par son zèle pour les missions. Il donna chaque jour trois discours ou conférences. M. l'évêque de Rodes a pris part à tous les exercices, et s'est montré constamment au milieu de son clergé; il prenoit souvent la parole pour adresser aux prêtres de la retraite les avis et les encouragemens qu'il jugeoit nécessaires. Le 4 octobre au matin, tous les prêtres sont sortis processionnellement de l'église du collège, et se sont rendus à la croix de la mission. M. l'évêque, entouré de ses grands-vicaires et de son chapitre, suivit la procession, qui est entrée ensuite à la cathédrale, où M. l'abbé Aubert a prononcé son dernier discours, dont le sujet étoit l'excellence du sacerdoce. L'église étoit remplie de fidèles. Après la messe, le prélat a reçu de tous les pré-

tres le renouvellement de leurs promesses cléricales. La 2^e retraite a dû commencer le 9 octobre.

— La paroisse des Mazures, arrondissement de Mézières, diocèse de Reims, a son église sous l'invocation de saint Remi, mais ne possédoit point de reliques de son saint patron. Elle vient d'en obtenir de M. le cardinal-archevêque de Reims, par l'entremise de M. l'abbé Maquart, grand-vicaire du diocèse, qui a voulu montrer ainsi l'intérêt qu'il porte à sa paroisse natale. Lui-même s'est chargé d'y porter les reliques, et il y est arrivé le 30 septembre, accompagné de deux frères aussi prêtres, dont l'un est chanoine titulaire de la métropole, et l'autre curé de Grandpré, et de plus d'un neveu qui est chapelain de Saint-Marcoul de Reims. Le lendemain, on est allé processionnellement chercher les reliques dans la maison où logeaient des ecclésiastiques. M. Proveux, curé de la paroisse, a remercié M. le grand-vicaire de la faveur accordée par son entremise à l'église des Mazures, et la procession s'est mise en marche vers l'église. Après avoir parcouru différens quartiers pour répondre au vœu des habitans, on a déposé les reliques au milieu du chœur, et on a lu les authentiques. M. le grand-vicaire a fait une instruction sur la cérémonie. M. le curé de Grandpré a célébré la messe, et M. le chanoine C. J. Maquart a prêché après l'évangile sur l'avantage de posséder de pieuses reliques. L'église, quoiqu'assez grande, n'a pu contenir la foule des fideles, qui étoient venus de tous les environs pour prendre part à la cérémonie, et malgré cette affluence, tout s'est passé avec ordre et de manière à satisfaire la piété.

— Le diocèse de Poitiers vient de perdre, dans la personne de M. l'abbé Audios, un ecclésiastique recommandable par toutes les vertus de son état. Instruit, doué d'un jugement sûr et d'un caractère ferme, M. Audios eût pu aspirer à des fonctions plus importantes, il se contenta de la place modeste de chapelain de l'hôpital des incurables. Mais outre son zèle pour le service des pauvres, sa charité le portoit à former de jeunes évêques pour le sanctuaire. A son retour de l'exil, les maux de l'Eglise et la disette de ministres lui parurent demander une attention particulière, et il s'occupa de prévenir l'extinction du sacerdoce. Il apprenoit à des enfans les premiers élémens du latin, en même

temps qu'il les instruisoit dans la religion; et n'étoit pas pour lui un travail pénible, mais plutôt un délassement agréable. Des salles où il avoit consolé le malade et l'affligé, il passoit dans sa classe, et y donnoit ses leçons aux élèves qu'il avoit rassemblés. Ces jeunes gens devinrent le premier noyau du séminaire, et par la suite, ont fourni des maîtres dignes de celui qui les avoit formés. Les infirmités de M. Audios le mirent hors d'état de continuer son œuvre. Dans sa maladie, ses élèves accouroient de toutes parts pour lui donner des soins, ils étoient touchés de son calme, de sa piété, de sa résignation. M. l'évêque de Poitiers voulut le venir voir; le malade, attendri de cette bonté, se jeta aux pieds du prélat pour lui demander pardon, s'il avoit pu le contrarier; M. l'évêque, qui n'avoit rien à lui pardonner, lui donna sa bénédiction. Le malade survécut encore quelques semaines, se préparant chaque jour à la mort par des prières plus ferventes. Ses obsèques furent remarquables par le concours de ses amis, par la présence du chapitre, qui avoit voulu y assister; par la douleur de ses élèves, qui voulurent le porter. Nous tirons ces détails d'un journal de Poitiers, où nous regrettons seulement de ne pas trouver plus de faits. Ce journal ne donne aucune date, ni le nom de baptême de M. Audios.

— Les mauvais journaux des Pays-Bas ont publié sur le nouveau concordat des articles pleins de malignité; ils ont l'air effrayé d'un arrangement qui promettoit des avantages à la religion catholique, et ils s'empressent de semer des défiances, d'alarmer le gouvernement, et d'inquiéter les esprits par des suppositions et des déclamations aussi amères qu'injustes. Nous n'avions point répondu à ces attaques détournées, et nous espérons que le gouvernement des Pays-Bas sauroit se mettre au-dessus de ces vaines clameurs, et marcheroit franchement vers le but qu'il paroissoit s'être proposé. Mais une pièce citée dans les journaux des Pays-Bas, et répétée par les nôtres, nous a autant affligé que surpris: c'est une *circulaire confidentielle*, adressée, dit-on, du cabinet du ministre de l'intérieur aux gouverneurs des diverses provinces. On pourroit d'abord demander comment une *circulaire confidentielle* se trouve publiée dans tous les journaux. Le ministre de l'intérieur du royaume des Pays-Bas fait-il donc ses *confidences* aux journalistes? C'est assu-

rément un excellent moyen pour que tout le public connaisse les secrets du gouvernement. Quoi qu'il en soit de ce singulier mode de publication, nous donnerons aussi la circulaire soi-disant *confidentielle*. On verra aisément dans quel esprit elle est conçue. Le roi avoit promis que la fréquentation du collège philosophique ne seroit plus forcée; le ministre déclare qu'elle continuera à l'être jusqu'à l'exécution de la convention. Ainsi, il maintient provisoirement des dispositions auxquelles le roi s'étoit engagé à renoncer. Il est visible que l'on compte avoir des évêques plus faciles que les chefs actuels des diocèses, et le ministre le dit même formellement. Le clergé et les fidèles catholiques seront effrayés d'une telle annonce, et s'il étoit possible qu'elle se réalisât, si les nouveaux sièges devoient être remplis par des hommes divisés d'opinions et de sentimens avec tout le clergé, ce seroit pour cette église, déjà si agitée, une nouvelle source de troubles, d'alarmes et de dissensions. Le dernier paragraphe de la circulaire est surtout remarquable, en ce qu'on veut y faire croire que le saint Père n'improove pas le collège philosophique. Le ministre sait mieux que personne ce qui en est; il sait assez quelles représentations, quelles instances le souverain pontife a faites à cet égard. Le Pape auroit désiré la suppression entière de l'établissement. Le gouvernement n'ayant point voulu y consentir, S. S., pour ne pas rompre la négociation, a pris un moyen terme, et aujourd'hui on profite de cette condescendance pour supposer que le saint Siège approuve ce qu'il n'a pu obtenir qu'on révoquât tout-à-fait. Cela n'est-il pas bien concluant? Telles sont les seules réflexions que nous nous permettons aujourd'hui sur la circulaire dont voici la teneur :

« J'ai pensé qu'il ne seroit pas inutile d'accompagner l'envoi que je vous fais ci-joint d'un exemplaire de la convention conclue entre le roi et S. S., le 18 juin dernier, de quelques communications confidentielles sur l'ensemble de la négociation dont cette convention est le principal résultat. Vous en ferez l'usage que vous croirez convenable d'après les circonstances.

» La convention fixe, dans son troisième article, le mode de nomination des évêques. Toutefois l'intervention royale dans cette nomination ne se bornera pas à la part que cet article détermine; il est convenu qu'un bref spécial du saint Père, aux chapitres leur enjoindra de demander d'abord à S. M. quelle est la personne qu'elle désireroit voir passer au siège vacant, afin que les chapitres puissent avoir les

égarés des pour les désirs du roi. De cette manière, l'influence du roi sur les nominations des évêques a paru satisfaisante, et le roi a bien voulu reconnoître cette concession du saint Père par une modification aux principes adoptés pour l'instruction des jeunes gens qui se destinent au ministère des autels. S. M. a daigné consentir à ce que la fréquentation du collège philosophique, d'obligatoire qu'elle avoit été jusqu'à présent avant les études théologiques, deviendrait simplement facultative; non pas que par là S. M. ait prétendu renoncer à la pensée principale qui a présidé à la création du collège philosophique; loin de là, elle est plus que jamais convaincue de l'utilité, ou, pour mieux dire, de la nécessité des connaissances fortes et approfondies dans les diverses branches des sciences humaines, pour les jeunes gens qui se vouent au saint ministère; et, plus que jamais aussi, elle est convaincue du devoir qui repose sur elle de veiller à cette partie importante de l'instruction publique; mais elle a pensé obtenir le résultat par d'autres moyens; elle a pensé surtout que de nouveaux chefs ecclésiastiques, mieux pénétrés des véritables besoins des jeunes élèves, s'entendroient facilement avec son gouvernement pour régler de commun accord le mode et la direction de leur instruction.

» C'est principalement sous ce point de vue qu'elle attachoit tant de prix à une coopération réelle à la nomination des évêques. Dans l'allocution du saint Père au consistoire secret du 17 septembre, que les journaux ont rapportée, et que vous y auez sans doute remarquée, le Pape parle de la concession à l'égard du collège philosophique; mais il ajoute que l'enseignement des jeunes élèves sera désormais entièrement indépendant entre les mains des évêques. Cette dernière assertion est moins exacte et a besoin d'explication. La bulle du 16 des calendes de septembre règle l'enseignement dans les séminaires, et tend à le placer en effet entièrement et exclusivement dans les mains des évêques; mais cette bulle n'est admise par S. M. qu'avec les réserves que les lois de l'Etat exigent. L'exécution de cette bulle sera donc aussi subordonnée aux principes que ces lois ont consacrés, restera en harmonie avec eux, et ne pourra, de quelque manière que ce soit, leur porter atteinte. Rien donc, à cet égard, n'est changé à l'ordre de choses existant. L'allocution, au surplus, est un acte en dehors de la convention: c'est le fait d'une seule des parties contractantes, qui ne peut être d'aucun effet pour l'autre.

» De ce que le roi a placé son espoir de la tranquillité future en ces matières, dans la coopération franche et loyale d'évêques sages et éclairés, suit nécessairement que l'exécution de la convention sera retardée jusqu'à la nomination aux sièges épiscopaux actuellement vacans; c'est aussi de quoi l'on est tombé d'accord. Je ne crois pas surabondant de vous informer que, dans l'intervalle de temps qui s'écoulera d'ici là, toutes les dispositions existantes relatives à l'enseignement dans les séminaires et au collège philosophique sont maintenues, et que vous auez à tenir la main à leur exécution de la même manière que vous l'avez fait jusqu'à présent.

» J'ajouterai encore, avant de terminer cette lettre, une observa-

— La commune de Pontpierre (Moselle) a failli être réduite en cendres dans la nuit du 14 au 15 de ce mois, le jour même de la fête patronale de ce village. Le feu s'étoit accru rapidement avant d'être aperçu, mais bientôt les habitans des communes voisines arrivèrent en foule, et les prompts secours qu'ils donnèrent, ainsi que les efforts de la gendarmerie de Faulquemont, arrêtèrent les progrès de l'incendie : deux maisons seulement ont été brûlées. On ne peut trop donner d'éloges au zèle que déployèrent en cette circonstance MM. les maires de Pontpierre et de Teting, les curés de Teting et de Nelling, et surtout le jeune ecclésiastique qui dessert depuis quelque temps la paroisse où éclata l'incendie, et auquel sa charité suggéra, pour profiter de la première émotion des cœurs, l'idée de faire à la lueur de l'incendie, en faveur de ses malheureuses victimes, une quête pour laquelle l'accompagna M. le maire, et dont le produit fut fort abondant.

— Le projet d'établir un dépôt de mendicité à Marseille, qui avoit d'abord éprouvé quelques obstacles, paroît en avoir triomphé. Le conseil-général des hospices a désigné l'ancien couvent des religieuses Capucines comme le local le plus convenable pour cet établissement.

— Une des deux grandes colonnes qui doivent soutenir la tribune de la basilique de Saint-Paul de Rome est déjà arrivée dans le Tibre. Nous avons annoncé, dans le temps, son extraction des carrières du Milanais.

— On vient d'ouvrir à Rome une souscription pour élever au Tasse un monument digne de ce grand poète. Le comité chargé de recevoir les dons se compose des hommes les plus distingués de Rome dans la prélature et dans les belles-lettres.

— Par suite d'un traité conclu entre le gouvernement romain et celui des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, les bâtimens de chacun des deux pays seront reçus dans les ports de l'autre sur le même pied que les nationaux.

— Le général d'Arbaud-Misou, l'un des commandans de la division française de Barcelonne, s'est rendu à Tarragonne pour complimenter le roi d'Espagne. S. M. lui a fait l'accueil le plus flatteur.

— Sur tous les points de la Catalogne, les troupes du roi d'Espagne sont reçues aux acclamations du peuple et au son des cloches. Les rebelles ont abandonné Vich, Berga, Cervera et leurs autres positions. Le général comte d'Espagne est entré, le 8 octobre, à Manresa, les insurgés avoient pris la fuite; un grand nombre rentrèrent dans leurs foyers ou se sont réfugiés en France. Les généraux comte d'Espagne et Manso se portent sur Gironne et Puycerda, afin de soumettre le reste des fœtieux. Gironne ne tardera pas à être débloquée par les troupes du roi; déjà sa garnison a fait des sorties fort meurtrières aux insurgés. Des chefs de bande se présentent tous les jours pour faire leur soumission. Il paroît cependant que le Caragol, Jop dels Estany, Vilella Ballester et Montané persistent dans leur erreur; les deux derniers ont pillé tout récemment le village de Saint-Felieu de Guixols. Plusieurs de ces chefs de rebelles se sont retirés dans des montagnes avec le reste de leurs troupes, et prétendent opposer encore de la résistance aux troupes royales. C'est surtout dans le Lampourdan, à Baga, vers Olot et Campredon, qu'ils tâchent de se rallier. Quelques

bâtimens de guerre espagnols se sont rendus à Tarragone. Des députations de beaucoup de villes de la Catalogne sont venues dans cette ville offrir leurs hommages et leur dévouement au roi. Ferdinand a ordonné qu'on ne molestât en rien et qu'on n'inquiétât point les individus qui, ayant fait leur soumission et étant amnistiés, sont rentrés dans leurs foyers.

— Aussitôt que les insurgés eurent quitté Puycerda, on eut l'imprudence d'armer les anciens miquelets de la Cerdagne, dont la plupart sont des constitutionnels enragés, anciens militaires non amnistiés. Ces mauvais sujets firent encore plus de mal que les *agraviados*; ils commirent toute espèce de désordres, et se signalèrent par les plus grands excès. Ils pillèrent d'abord la douane, ensuite la maison du duc de Villa-Lombard, qui n'est que le temps de *consul* en France; enfin, ce sont eux qui ont arrêté et volé l'ancien alcade. Les trois Espagnols qui ont eu la barbarie et l'audace d'assassiner Léon Poldo, alcade-mayor de Puycerda, au moment où il mettoit le pied sur le territoire français, étoient sans doute de ces bandits.

— La session des Etats-généraux du royaume des Pays-Bas a été ouverte à la Haye, par le roi, le 15 de ce mois, avec le cérémonial d'usage. La première et la deuxième chambres s'étoient réunies dans la salle destinée aux séances des députés. Le roi a prononcé un discours en hollandais, dans lequel il a parlé de ses relations avec les différentes puissances, de l'état du pays et des différentes branches d'administration: il a commencé par annoncer le résultat de ses négociations avec le saint Père; voici les paroles qu'il a prononcées à cet égard: « L'espérance que j'exprimois l'année dernière, à votre assemblée, de voir bientôt se conclure un arrangement avec le saint Siège, au sujet des affaires du culte catholique romain, s'est réalisée. Les négociations entamées à cet effet ont montré le désir sincère que l'on avoit de part et d'autre de régler, à la satisfaction mutuelle, cet important objet, et elles ont eu pour heureuse issue une convention signée à Rome et ratifiée maintenant, dont il sera donné communication à VV. NN. PP. Les réserves sous lesquelles j'ai permis la publication de la bulle émanée à cette occasion de S. S., ont l'explication de la convention, renferment les garanties que les lois de l'Etat rendoient nécessaires. » Des séances ont commencé le lendemain.

— Il y a, dans la marine anglaise, 53 amiraux, 68 vice-amiraux, 67 contre-amiraux, 32 contre-amiraux retraités, 20 capitaines retraités, 806 capitaines, 814 commandeurs, 98 lieutenans retraités avec le rang honoraire de commandeur, 6 lieutenans reçus parmi les pauvres chevaliers de Windsor, 367 lieutenans en disponibilité, 540 maîtres, 258 chirurgiens, 668 officiers payés. Total des officiers de la marine anglaise, 7048.

— L'impôt du timbre est bien plus fort en Angleterre qu'en France; mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que dans ce pays si vanté pour sa liberté en tout, il est bien propre à paralyser celle de la presse. Voici de quelles manières sont punies les contraventions pour défaut de timbre: vente de journaux non timbrés, 20 liv. stér. (500 fr.); publication de journaux sans avoir prêté le serment d'usage au bureau du timbre, 100 liv. st. (2500 fr.); négligence à faire les autres déclarations nécessaires, 100 l. st. (2500 fr.); vente d'almanachs non

timbrés, 10 l. st. chaque fois (250 fr.); vente de brochures, sans avoir payé le droit de timbre, 20 liv. st. (500 fr.) Le droit de timbre sur les brochures est de 3 sch. et demi (4 fr. 35 c.) par feuille; mais il n'est payable que sur l'exemplaire présenté au timbre. Vente de cartes et des non timbrés, 10 l. st. d'amende, (250 fr.); billets écrits sur papier non timbré, 50 liv. st. (1250 fr.); et le double, si c'est un mandat à vue. Pour annuler un billet, on encourt une amende de 100 l. st. (2500 fr.)

— Les libraires espagnols qui ont été obligés de se réfugier en Angleterre sont dans la plus grande misère; on les voit demander l'aumône dans les rues. Le *Times* vient de faire, pour la vingtième fois, un appel à la générosité anglaise en faveur de ces bons patriotes. Ce journal demande aux riches anglais quelques-uns de leurs vieux habits pour vêtir les réfugiés qui se voient menacés, dans la terre classique de la liberté, d'être obligés de mendier dans un état de nudité complet.

— Le gouvernement bavarois vient de rendre une ordonnance par laquelle il est défendu aux journaux non politiques de Munich, qui, par cela même, sont affranchis de la censure; de se permettre aucune personnalité; et leur enjoint en général un ton de modération convenable.

— A toutes les forces navales des puissances européennes qui se trouvent maintenant vers la Turquie, il faut ajouter quelques bâtimens américains. Il y a, dans le golfe de Smyrne, une frégate et 3 navires de guerre américains.

— Une bataille a eu lieu, le 18 août dernier, après d'Ordabail, entre les Russes et les Persans. Ceux-ci ont encore été repoussés.

— Le congrès de la Colombie a déclaré port libre le port de Buenaventura, sur la côte de l'Océan pacifique.

Nous avons hésité à rendre compte de l'affaire Contrefatta, jugée dernièrement à la cour d'assises. On se rappelle que l'affaire ayant été portée d'abord en police correctionnelle, la chambre du conseil, sur le rapport du juge d'instruction, et sur les conclusions conformes du ministère public, déclara qu'il n'y avait pas lieu de pour suivre. Cette décision déplut à des gens de la maison et du quartier de l'accusé; on excita une émeute contre lui, et on l'accabla de coups et de menaces; car il étoit coupable aux yeux de certains gens, puisqu'il étoit prêtre; et la multitude avoit droit de réformer les jugemens de la justice. Sous la rumeur publique, la cour royale se saisit de l'affaire, et ordonna une nouvelle instruction. La cause fut portée devant la cour d'assises, présidée par M. de Montmerant.

Le 25 octobre, l'accusé comparut, et déclara se nommer Joseph Contrefatta, être âgé de 26 ans, et être né à Vizzia, en Sicile. Le ministère public ayant pris des conclusions tendant à ce que l'affaire fût jugée à huis-clos, il se leva un incident singulier. Les avocats présents protestèrent qu'ils avoient droit de rester; l'un d'eux, M. Caille, alléguait que tel étoit l'usage depuis deux siècles, et que les avocats

avoient un droit *imprescriptible* d'assister à toutes les audiences. Le droit *imprescriptible* parut un peu singulier, et ne toucha point le président, qui crut que les avocats pouvoient subir la même loi que le public, et que si la décence exigeoit le huis-clos, ce devoit être pour les avocats comme pour les autres; sans quoi il arriveroit, comme en effet on l'a vu plus d'une fois, que des étrangers mettroient des robes d'avocats, et que l'audience seroit remplie. M. Caille et les autres furent donc obligés de sortir, malgré leurs droits *imprescriptibles*.

Après l'audition des témoins, notamment de la dame Lebon et ses filles, les avocats, puis le mini-tère public, ont été entendus. Les portes de l'audience ayant été ouvertes au public, M. le président a fait son résumé. Les jurés se sont retirés à minuit pour délibérer; la délibération n'a pas été longue; au bout de 10 minutes, les jurés sont rentrés à l'audience, ce qui ordinairement est d'un augure favorable pour l'accusé: cependant les jurés ont répondu affirmativement à toutes les questions, et la cour ayant égard, dit-on, à la qualité de l'accusé, à condamné Contresatto aux travaux forcés à perpétuité, au carcan, à la flétrissure et aux dépens. L'accusé a déclaré être dans l'intention de se pourvoir en cassation.

Il y auroit de bien tristes réflexions à faire sur cette scandaleuse affaire. Sans doute, il est déplorable qu'un prêtre oublie la sainteté des mœurs de son état; mais que fandroit-il penser de ceux pour qui de tels écarts seroient un sujet de joie, qui en feroient en quelque sorte trophée, qui les publieroient avec un air de triomphe, et qui croiroient voir dans la faute d'un seul l'opprobre de tout le clergé? Les magistrats seroient-ils donc obligés tous de se cacher et de rougir, parce qu'il y auroit en quelque part un magistrat prévaricateur? Tant de prêtres vertueux, tant de pasteurs dévoués au bien de leurs troupeaux, en sont-ils moins respectables parce qu'un prêtre étranger, inconnu, aura donné un grand scandale? Quelle est donc cette dureté, cette inconséquence, cette inhumanité qui flétrit toute une classe pour les fautes d'un individu, qui prend plaisir à faire retentir partout les noms de Mingrat et de Contresatto, et qui s'empresse d'invoquer le secours de l'imprimerie et de la gravure pour perpétuer le souvenir d'un crime honteux?

—————

Le Collège de mon fils, par M. Bellemare (1).

Cette nouvelle brochure prouve que le spirituel auteur sait prendre tous les tons et se ployer à tous les genres. Dans ses précédens écrits sur le même sujet, il avoit employé avec succès l'arme de l'ironie; ici il est plus sérieux sans être moins piquant, il raisonne, il compare, il discute; on y voit à la fois non-seulement l'avocat habile et le littérateur exercé, mais le père tendre et l'observateur profond. Nous ne doutons point que cet éloquent plaidoyer ne ramène des lecteurs de bonne foi, s'il en est encore qui aient besoin d'être éclairés sur un point qui a été déjà l'objet de tant d'écrits.

(1) In-8°, prix, 1 fr. 25 cent. et 1 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, au bureau de ce journal.

Mandement de M. l'évêque de Versailles, pour l'établissement d'une caisse diocésaine, en faveur des séminaires et des prêtres âgés ou infirmes.

M. Borderies, évêque de Versailles, a déjà visité une bonne partie de son diocèse; il s'est montré dans toutes les principales villes et même dans les campagnes, et a pris ainsi connoissance par lui-même de tout ce qu'il lui importoit plus de savoir. Il a vu de près la plupart de ses prêtres, a examiné l'état des églises, s'est assuré des besoins des paroisses, a reconnu les abus à réformer, et n'a rien négligé de ce qui pouvoit éclairer et diriger ses premiers pas dans l'administration de son vaste diocèse. Partout le prélat a été reçu avec des témoignages extraordinaires de joie et de respect; mais son cœur a été ému du triste spectacle de tant d'églises abandonnées, de tant de peuples privés du pain de l'instruction, et c'est ce qui lui a inspiré le dessein qu'il annonce dans le présent Mandement. Ce Mandement, daté du 15 octobre dernier, est trop touchant et trop beau pour que nous nous bornions à n'en donner que de courts extraits, et on approuvera que nous fassions connoître avec plus d'étendue ce morceau d'éloquence pastorale, plus frappant encore par les nobles sentimens qui l'ont dicté que par l'éclat d'un style plein d'ornemens et d'images :

« C'est à vous-mêmes que vous devez l'imputer, N. T. C. F.; c'est aux sentimens dont vous avez fait éclater pour nous le consolant témoignage, qu'il faut vous en prendre, si, lorsque nous terminons à peine notre 1^{re} visite pastorale, il vous faut déjà répondre à nos gémissemens et partager nos sollicitudes; car quelle confiance ne doivent pas nous inspirer et cet empressement à vous porter au-devant de votre nouvel évêque, et cette avidité pour entendre ses premières paroles, enfin cette bienveillance, et même déjà, s'il nous est permis de le dire, cette affection filiale qu'il nous étoit si doux de lire sur vos fronts et dans vos regards. Vous n'avez point attendu que nous eussions rempli nos promesses et réalisé vos espérances; vous nous tenez compte même de nos désirs, ou plutôt, la foi vous élevant à de plus hautes pensées, ce n'est pas nous, c'est l'ambassadeur de Dieu, le dépositaire de ses miséricordes, l'ange de son alliance, c'est J. C. lui-même que vous avez entouré de vos respects et de vos honnages. *Sicut angelum Dei excepistis me, sicut Christum Jesum.*

» Mais cette douceur n'étoit point sans mélange, et une douleur secrète est venue trop souvent troubler, pour nous, l'inexprimable consolation de vous voir pour la première fois, de vous parler de notre tendresse, de rencontrer des cœurs qui répondoient au nôtre.

» Oui, au milieu de cette pompe et de cet appareil dont votre foi nous environne, un spectacle plein d'amertume appelloit sans cesse nos regards, et sans cesse notre oreille étoit attristée par des cris plus perçans que ceux de votre pieuse allégresse; sans cesse nous entendions les gémissemens de tant d'églises qui déplorent vainement leur longue viduité; sans cesse s'offroient à nos regards et ces prêtres vénérables, qui, courbés sous le poids des infirmités et de la vieillesse, ne peuvent plus poursuivre les brebis égarées que de leurs plaintes et de leurs vœux, ni présenter aux brebis fidèles d'autres leçons que le souvenir de leurs vertus; et ces jeunes pasteurs dont il a fallu vaincre les modestes défiances, avant de leur faire accepter le soin de plusieurs troupeaux à la fois, mais qui, déjà épuisés de fatigues et consumés de soucis, nous donnent la juste crainte qu'une fin prématurée ne leur assure trop tôt le prix de leur dévouement et de leur obéissance.

» Voilà le tableau sans cesse présent à nos yeux, ou plutôt le fardeau qui pèse sur notre cœur et qui l'accable; mais au milieu de tant d'amertumes et de soins, une espérance nous ranime: c'est sur votre charité qu'elle se fonde. C'est votre charité qui doit écarter de ce vaste diocèse les calamités qui le menacent depuis si long-temps; c'est votre charité qui, soutenant par ses largesses les pieuses écoles où doivent se former, sous nos yeux, les jeunes élèves du sanctuaire, rallumera le flambeau de la foi, que tant d'orages ont presque éteint au milieu de nous; c'est elle qui préparera pour l'ignorance des guides, pour la faiblesse des appuis, des sauve gardes pour l'innocence, de vraies consolations pour toutes les douleurs. C'est cette charité que nous invoquons à grands cris pour nos séminaires; c'est d'elle que nous attendons le succès de notre plus chère entreprise et l'affranchissement du plus cruel de nos soucis.....

» O église de France! église renommée entre toutes les autres, qu'as-tu fait de ta beauté? Comment a succédé à tant d'élévation et de magnificence tant de détresse et d'abaissement? Qui t'a dépouillée des vêtemens de ta gloire, pour ne te plus laisser que les habits du deuil et de l'humiliation? Que sont devenus ces prêtres innombrables, l'honneur de la France et son plus ferme appui; ces docteurs si éclairés, ces maîtres si habiles, ces confidens si sûrs, ces hommes qui formoient entre tous les états un si doux et si puissant lien? Que sont devenus, et ceux dont l'Eglise relevoit la naissance par ses dignités, et qui répandoient à leur tour sur elle un si brillant éclat, et ceux à qui elle confioit ses richesses, et qui en faisoient un si saint, ou du moins un si noble emploi, et ceux à qui elle avoit donné la clef de la science, et qui l'entouroient de tant de gloire où la défendoient avec tant de courage? Hélas! ils ont succombé sous les coups d'une haine furieuse, et il ne nous en reste plus que le douloureux souvenir.

» Oui, mais c'est dans ce souvenir même que votre zèle, N. T. C. F., doit puiser un nouvel aliment; c'est la vue de tant de maux qui doit

vous remplir d'une vive douleur; c'est la profondeur de ces plaies qui doit vous inspirer une tendre et salutaire commisération. L'Église est votre mère; et quelle mère en mérita mieux le nom? C'est elle qui vous a donné une seconde naissance, sans laquelle la première ne seroit pas un bienfait; elle qui vous nourrit du pain de la parole; elle qui, dès votre entrée dans la carrière de la vie, vous présente le seul flambeau qui pût vous diriger, le seul bouclier qui pût vous défendre. Que de craintes dont vous fûtes l'objet! que d'empressements! que de sollicitudes! Par sa tendresse pour vous, jugez de son amour pour les ministres qu'elle a perdus. Elle les rappelle, elle vous les redemande par ses gémissemens et ses cris; vous pouvez les lui rendre : hélas! ceux que vous lui rendrez ne seront ni plus savans que ceux qu'elle pleure, ni plus zélés, ni plus tendres; mais leur jeunesse lui donnera l'espoir qu'ils ne lui coûteront pas si tôt des larmes de regret, et qu'il lui sera permis de concevoir pour un long avenir de douces espérances.

» L'Église est votre mère : que d'engagemens vous prites avec elle! que de promesses elle reçut de vous! dans les transports de votre reconnaissance, combien de fois ne lui dites-vous pas, comme Salomon : « Ma mère, demandez, et vous ne connotrez pas de refus. » Maintenant elle vous montre ces vastes moissons qui, depuis si long-temps, appellent des ouvriers; ces innombrables enfans qui, depuis si long-temps, réclament en vain le pain céleste qui doit nourrir leur âme. C'est maintenant que vous pouvez la payer de ses bienfaits; donnez-lui, si elle a dissipé votre aveuglement, des hommes qui aillent chasser la nuit de l'ignorance; si elle a guéri vos plaies, des hommes qui consolent l'infirmes sur le lit de la douleur; si elle a brisé vos fers, des hommes qui visitent le captif, et allègent le poids de ses chaînes.....

» Ah! que la religion perde sa magnificence et son éclat; qu'elle soit, s'il le faut, condamnée à l'indigence; si Dieu lui ménage de si doux dédommagemens, elle peut espérer de recouvrer bientôt ses véritables ornemens et ses plus chers trésors.

» Cependant ce zèle pour la gloire de la religion et la perpétuité du sacerdoce doit s'attendre à rencontrer plus d'une fois des obstacles qu'une charité courageuse peut seule renverser, et des objections auxquelles une piété prudente et éclairée peut seule répondre.

» Le premier obstacle pourra se trouver dans les dedains et les rebuts de l'impiété; mais c'est là surtout qu'il nous est permis d'attendre du sexe le plus timide une noble intrépidité qui saura braver le mépris, et, s'il le faut, s'endurcir contre les affronts.

» Qu'elle est digne d'admiration, N. T. C. F., cette femme chrétienne vivant au sein de l'abondance, ou peut-être joignant l'éclat de la naissance à celui des honneurs et de la richesse, et qui, par amour pour l'Église et pour lui former des ministres, consent à se présenter seule et sans appareil dans des maisons inconnues, pour y parler l'humble langage de la pauvreté, et tendre, comme elle, une main suppliante! Mais c'est surtout à la porte de l'impie, qu'il lui faut ranimer sa foi et rappeler son courage. D'abord elle s'arrête devant cette demeure, et ne sait si elle doit en franchir le

veuil : mille affections diverses, mille sentimens opposés soulèvent ou attendrissent son cœur ; mais enfin la charité triomphe, elle pénètre et parvient jusqu'à cet infortuné déserteur de la foi de ses pères, qui ne sait plus prononcer le nom de Jésus-Christ que pour blasphémer ses dogmes, et de ses ministres que pour les accabler d'outrages.

» Est-ce une méprise ? que peuvent avoir de commun avec lui de pareils intérêts ? Qu'a-t-il à faire de la religion ? et que lui font ses ministres ? Qu'a-t-il à faire de la religion ? Ah ! s'il ne borne pas à lui seul toutes ses affections et toutes ses pensées, peut-il voir sans épouvante et sans douleur la religion prête à nous fuir ? Que deviendront sans elle tant de pauvres dont elle est la richesse, tant d'infortunés dont elle est l'espérance, tant d'affligés dont elle essuie les pleurs, tant de victimes de l'injustice dont elle apaise les murmures et calme le désespoir ? Que lui font ses ministres ? Ingrat ! que ne font-ils pas pour vous ? ils prêchent à vos enfans le respect, à vos inférieurs l'obéissance ; ils décident le pauvre à supporter l'éclat de votre opulence, et l'artisan à se courber sous le travail pour votre oisiveté. Ils contiennent par la crainte de Dieu ces nombreux esclaves qui vous entourent, l'un qui prépare vos alimens, l'autre que vous chargez de recueillir vos richesses ; celui-ci qui veille à la porte de votre demeure ; celui-là que vous laissez dormir si près de votre couche : voilà ce que font pour vous les ministres de la religion ; ils défendent tout à la fois votre vie, votre sommeil, vos trésors, et même vos plaisirs.

» Le second obstacle se rencontrera trop souvent peut-être dans la tiédeur de l'indifférence. Quelle douleur pour un cœur rempli des plus nobles ardeurs du zèle, lorsque les enfans même de la foi, loin de répondre à ses transports, semblent vouloir le glacer par leur indifférence ! Ils déplorent avec vous les maux de l'Eglise, ils s'affligent de ses pertes, ils s'effraieront de ses périls ; mais, comme si la cause de la religion étoit pour jamais désespérée, ils ne songeront pas à venir à son aide, à réparer tant de ravages, à prévenir tant de malheurs. Égoïsme cruel qui renferme dans le moment présent tout leur intérêt et toute leur prévoyance, sans penser aux calamités qui attendent leurs enfans, à la famine redoutable qui les menace de si près, à l'ignorance impie qui doit être inévitablement leur partage ; insensibilité fatale qui, les tenant assurés de trouver jusqu'à la fin, pour eux-mêmes, un temple pour prier, une chaire pour s'instruire, une main pour recevoir à la dernière heure le dernier gage du salut, ne prend pas d'autre souci et s'endort dans une déplorable sécurité !

» Eh quoi ! sont-ce là les sentimens d'un disciple de l'Évangile ? Où est la charité pour nos frères, le zèle pour le salut des ames, le désir de la gloire de Dieu ? Peut-on porter le titre de chrétien, conserver une étincelle de foi, et ne pas frémir à l'aspect de l'abîme où va se précipiter la génération infortunée qui s'élève et qui croit sous nos yeux ? car si la tribu sacerdotale s'éteint au milieu de nous, que restera-t-il à vos enfans ? Qui leur dira qu'ils ont une ame à sauver ; que Jésus-Christ est leur seule espérance ? qui soutiendra leurs pas chancelans dans la route de la vie ? qui leur fournira des armes contre les

passions ? qui les consolera dans leur vieillesse ? qui leur fermera les yeux ? Mais quoi ! ne suffit-il pas, pour serrer l'âme de douleur, ou du moins la remplir de mortelles alarmes, du spectacle que nous offrent nos campagnes, frappées d'une stérilité spirituelle, et nos villes elles-mêmes que la perte successive des ministres de la religion remplit à chaque instant de consternation et de deuil ? Que d'enfans à qui l'on refuse le lait de la sainte parole ! que d'infirmes qui ne trouvent plus de Samaritain ! que de brebis qui errent sans pasteurs ! que de chaires muettes ! que de tribunaux sans juges ! que d'autels sans sacrificateurs ! que de temples que la mort d'un dernier prêtre a fermés sans retour !.....

» Mais c'est à vous surtout, qui joignez au caractère sacré dont vous êtes revêtus, l'autorité de vos exhortations et le pouvoir de vos exemples ; c'est à vous, pasteurs de ce diocèse, qu'il appartient de renverser le plus redoutable de tous les obstacles, en dissipant les préventions de la piété même. Qui, la piété peut quelquefois, sans repousser vos demandes, ne les accueillir cependant qu'avec quelque réserve et quelque circonspection, et présenter, dans ses incertitudes et ses hésitations, quelques épreuves à votre constance. En effet, elle voit la charité s'attendrir sur mille infortunes à la fois, rassembler, pour y porter remède, de pieux et nombreux concours, y faire entendre sa voix gémissante et le cri de sa douleur, employer enfin tous les saints artifices du zèle pour toucher les cœurs les plus durs, et conquérir sur les plus insensibles une légère offrande. Ici, c'est l'enfance abandonnée que la charité prend sous son aile, et dont elle doit protéger l'innocence ; là, ce sont de jeunes orphelins à qui elle veut conserver la crainte de Dieu et l'horreur du mal, leurs seuls, mais véritables trésors. Tantôt elle arrache leur proie à des créanciers impitoyables, et tantôt elle ouvre à de jeunes prisonniers un refuge pour leur repentir. D'autres fois, portant ses regards vers une terre lointaine, c'est le sépulture du Sauveur qu'elle arrose de ses larmes, et dont elle voudroit alléger du moins la honteuse et cruelle oppression. D'autres fois enfin, c'est près de nous qu'elle veut en faire revivre les touchans souvenirs, en nous appelant sur un nouveau calvaire, pour y partager les dernières fatigues de l'Homme-Dieu, et compatir à ses dernières douleurs.

» A la vue de tant d'objets qui lui inspirent une commisération si tendre, la piété s'arrête incertaine ; elle ne sait où doit surtout se fixer son cœur ; elle ne sait du moins où porter ses plus abondans trésors : respectables pasteurs, c'est de vous que la piété doit l'apprendre ; c'est vous qui, dédaignant toute considération humaine, et redoutant, avant tout, pour votre patrie, le seul malheur qui entraîne tous les autres malheurs, éclairerez la piété dans ses incertitudes, et fixerez sa décision. C'est vous qui lui direz : Compatissez à tant de maux, ouvrez à tant d'infortunés une main généreuse ; mais voyez, avant tout, le plus pressant de tous les besoins ; entendez, avant tout, les gémissemens de la religion et les cris de la France ; avant tout, formez-nous des prêtres : Prenez pitié de ces enfans qu'abandonna la nature, que vos soins maternels les consolent de ses rigueurs ; mais avant tout, formez nous des prêtres ; ou ces enfans, objets de tant de

sollicitudes, n'entreront bientôt dans la société que pour en respirer les vices, et bientôt ne croîtront que pour l'en punir. Brisez les fers de ces captifs, adoucissez du moins la pesanteur de leurs chaînes; mais avant tout, formez-nous des prêtres qui sauveront l'innocence de l'oppression du crime, et briseront, pour les cœurs foibles, le joug du plus cruel esclavage. Soutenez par vos secours les gardiens fidèles qui pleurent sur le tombeau du Sauveur : qu'il s'élève aussi, et qu'il domine sur notre France le signe sacré de notre rédemption; mais avant tout, formez-nous des prêtres, sans lesquels la croix elle-même est muette, qui, seuls, peuvent enseigner la science d'un Dieu crucifié, et seuls appliquer les mérites de ses affronts et de sa mort; enfin, formez-nous des prêtres, et vous donnerez à l'infortune ses consolateurs les plus puissans, à la justice ses vengeurs les plus incorruptibles, au trône ses défenseurs les plus fidèles, à la société ses plus utiles soutiens. »

M. l'évêque établit donc une caisse diocésaine pour les besoins de ses séminaires et des prêtres âgés ou infirmes; son revenu se composera des offrandes secrètes, des quêtes qui se feront deux fois par an dans les églises, et des aumônes recueillies dans les maisons. Il y aura deux quêtes par an pour cette caisse, l'une le dimanche de la *Quasimodo*, l'autre le jour de l'Assomption. De plus, les curés établiront dans leur paroisse une ou plusieurs associations de dames charitables, chargées d'aller quêter deux fois par an dans les maisons; dans les paroisses où on ne pourroit former une telle association, les curés voudront bien se charger eux-mêmes de recueillir les offrandes, et ils feront pour cette fois, dans le plus bref délai, une première quête extraordinaire dans leur église et dans les maisons; le produit en sera adressé au curé de canton ou à M. l'abbé Blanquart de Bailleul, vicaire-général, auquel les dons particuliers pourront aussi être envoyés.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le sacre de M. l'évêque de Vannes et celui de M. l'évêque de Bayeux auront lieu dimanche, à 9 heures du matin, dans l'une et l'autre église. Dans l'église de Carmélites, M. l'archevêque de Paris sera assisté de M. l'ancien évêque de Tulle et de M. l'évêque d'Iméria. A la Sorbonne, M. l'évêque d'Hermopolis sera assisté de M. l'évêque de Nanci et de M. l'évêque de Caryste.

— La retraite du clergé du diocèse d'Orléans a commencé cette année le 10 octobre, et a été suivie par 150 prêtres. M. l'évêque a présidé à tous les exercices, et a donné à son clergé des exemples d'assiduité, comme de bonté, de sagesse et de charité. Cette retraite a été terminée le 17 octobre au matin. Tous les prêtres, en surplis et en étole, ont été prendre M^{sr} à son palais; tous, après une instruction sur l'objet de la cérémonie, ont reçu la communion de la main du prélat, et ont renouvelé leurs promesses cléricales. Pendant la messe, M. l'évêque a donné la prêtrise à deux diacres, et le diaconat à un sous-diacre. La retraite a été donnée par M. Berger, vicaire-général de Toulouse, sa modestie remarquable, sa douce piété, son éloquence pure et facile ont fait goûter ses entretiens, toujours sages, clairs, méthodiques, et riches de l'application la plus heureuse de l'Écriture sainte.

— M. l'archevêque de Tours a adressé à son clergé une Lettre pastorale du 1^{er} octobre. Le prélat se félicite de la retraite ecclésiastique qui vient d'avoir lieu, et des heureux fruits qu'elle a produits. Son intention avoit été d'abord de renouveler les anciennes ordonnances du diocèse, et de publier pendant la retraite un corps des statuts, en y ajoutant ceux que le changement des circonstances auroit pu rendre nécessaires; mais un tel travail a paru mériter plus de temps et de maturité. En attendant, le prélat a cru devoir prendre quelques dispositions pour remédier à des abus, et pour fixer les incertitudes sur divers points. La première disposition est sur la juridiction et sur les pouvoirs. Les curés de canton sont approuvés pour tout le diocèse, les desservans pour leur canton et les cantons limitrophes, les vicaires pour les paroisses adjacentes à celle où ils exercent. Les livres liturgiques du diocèse ayant été réimprimés récemment, les fabriques doivent s'en pourvoir sans délai, et à dater du 1^{er} avril 1828, les offices solennels sont interdits dans les paroisses qui ne se conformeroient pas aux rites prescrits. M. l'archevêque rappelle aux curés et desservans l'obligation de se conformer aux rubriques, les règles sur l'âge des domestiques et sur le costume des ecclésiastiques. M. de Montblanc se propose de publier une ordonnance spéciale sur cet objet. Des abus ont lieu dans la perception du casuel, et des usages contraires au tarif se sont établis dans

plusieurs paroisses ; M. l'archevêque veut que le tarif qu'il aura approuvé soit affiché dans la sacristie. Le prélat autorise les curés de canton à accorder dans quelques circonstances les dispenses pour bans de mariages. Il rappelle les anciennes règles pour divers points relatifs au mariage. Il espère que plusieurs paroisses pourront recevoir plus tard un vicaire, et invite les curés à remplir d'avance les formalités, afin que le vicaire puisse obtenir l'autorisation et le traitement. Il fait quelques recommandations relatives aux fabriques et à l'entretien des cimetières, et approuve que la première communion des enfans soit placée pour tout le diocèse le jeudi de la Fête-Dieu. Telle est la substance de cette Lettre pastorale, qui n'est que le prélude d'un recueil plus complet des anciens statuts, mais que la sagesse de M. l'archevêque de Tours a jugée suffisante pour les besoins du moment.

— Une rétractation vient d'avoir lieu dans le diocèse de Troyes. M. Moussu, ancien vicaire de Chessy, aujourd'hui curé des Croutes, canton d'Ervy, arrondissement de Troyes, a rétracté, le dimanche 7 octobre, à la messe paroissiale de Chessy, le serment qu'il avoit prêté en 1791. M. Moussu a rappelé qu'il avoit déjà été absous par M. de Noë, évêque de Troyes ; des censures qu'il avoit encourues ; mais cette démarche n'avoit point eu toute la publicité requise. Aujourd'hui donc, a dit M. le curé des Croutes, pour l'acquit de ma conscience et pour satisfaire notre vénérable évêque, je rétracte hautement, et en présence de Dieu et de cette assemblée, le serment que j'avois prêté, et que ma conscience a toujours condamné. Cette déclaration d'un vieillard de 85 ans a été publiée dans le journal de la province.

— La *Gazette de Lyon* nous apprend que l'église des Cordeliers de l'Observance, dans cette ville, va être restaurée ; le maire de Lyon y a consacré une somme de 25,000 francs, uniquement applicable à la reconstruction du toit. La première pierre de cette église avoit été posée en 1494, par Charles VIII et la reine Anne de Bretagne. Cette église, d'architecture gothique, se recommande par sa belle chapelle des Lucquois, dont on attribue le dessein à Michel-Ange. Le plafond de cette chapelle est supporté par quatre colonnes d'ordre corinthien, dont le fut en marbre cipolin est d'un seul bloc. On dit que cette restauration ne sera que le

prélude de celle des bâtimens de l'ancien monastère de l'Observance, où on se propose d'établir une maison de correction pour la jeunesse. A cette occasion, la *Gazette* déplore la destruction de la belle église des Dominicains ou Jacobins, qui tenoit le troisième rang parmi les églises gothiques de la ville, et qui a disparu avec tous les tombeaux qu'elle renfermoit.

— Le diocèse de Nanci vient de perdre un saint prêtre, M. Chaput, chanoine honoraire et supérieur-général des Sœurs de la Doctrine chrétienne, dont la vie n'a été qu'une longue suite de bonnes œuvres. Né à Troussey (Meuse), il se destina à l'état ecclésiastique, et fit son séminaire à Toul. Il fut successivement placé, comme vicaire, à Longeville, près de Bar, et ensuite, en qualité de curé, à Ley, dans le voisinage de Toul. A l'époque de la révolution, il refusa le serment et passa en Allemagne; mais il revint bientôt après à Nanci, s'exposer aux plus grands dangers pour porter les secours de la religion aux fidèles persécutés. Après le concordat, M. de Manessy, ancien curé de Troussey, dont la vie édifiante a été publiée, s'occupa de rassembler les membres épars de la congrégation de la Doctrine chrétienne. M. d'Ormond l'en nomma supérieur; mais étant tombé malade au moment où il commençoit à mettre la main à l'œuvre, M. Manessy désigna et obtint pour successeur M. Chaput. La ville lui céda l'ancienne maison des Capucins, qu'il mit en état de recevoir les Sœurs. Il y bâtit une église, dont les dépenses se montèrent à 40,000 fr., afin de pouvoir donner chaque année les exercices de la retraite à la majeure partie de la congrégation. Son zèle lui avoit fait aussi accepter la place d'aumônier du lycée de Nanci; mais il la quitta en 1824, pour s'occuper tout entier de son établissement, qui prit des accroissemens considérables, puisqu'il compte maintenant plus de 500 Sœurs, disséminées dans les villes et les campagnes des diocèses de Nanci, de Verdun, de Saint-Diez, de Metz, d'Orléans, de Reims, etc., etc. Ces bonnes filles répandent partout la bonne odeur de Jésus-Christ, et quoique le noviciat soit nombreux, on se trouve dans l'impossibilité de satisfaire à toutes les demandes. M. Chaput étoit d'un désintéressement et d'une charité au-dessus de tout éloge. Il ne voulut jamais rien recevoir de sa congrégation, quoique privé de son petit domaine, vendu

pendant la révolution. N'ayant qu'une modique pension d'aumônier en retraite, qui ne s'élevait qu'à 800 fr., il trouva encore dans une stricte économie les moyens de s'enrichir de bonnes œuvres. Chaque fois qu'il avoit amassé une somme un peu considérable, il en faisoit le sacrifice. C'est ainsi qu'il porta jusqu'à 14,000 fr. ses dons et ses legs pieux connus, y compris 1700 fr. d'indemnités, dont il disposa encore peu d'instans avant sa mort. Un travail excessif pour son âge, pendant le jubilé et la dernière retraite de ses Sœurs, le soin d'un nombre assez considérable de personnes de la ville qui s'adressoient à lui, le jeûne rigoureux du carême, dont il ne voulut rien relâcher, contribuèrent à l'affoiblissement de sa santé. Il supporta la maladie avec patience, et il bénissoit même le Seigneur de lui donner une part aussi abondante à ses souffrances. M. l'évêque alla le visiter six fois; c'étoit pour le malade une source ineffable de consolations. Enfin, il mourut le 13 août dernier, âgé d'environ 80 ans. Le prélat voulut assister à une messe célébrée, le corps présent, dans la chapelle, et y fit l'éloge du défunt, en prenant pour texte *Defunctus adhuc loquitur*. Le mort, effectivement, exposé aux regards, revêtu de ses habits sacerdotaux, sembloit encore adresser la parole à ces excellentes filles, qui fondoient en larmes. Ses obsèques furent faites avec pompe. M. le préfet, M. le maire, et les personnes les plus respectables de la ville y assistoient. Peu de jours après, M^r choisit pour le remplacer un prêtre vénérable par son âge et ses vertus, M. Renard, curé desservant d'Arman-court, canton de Nomeny. Il y a tout lieu de croire que ce nouveau supérieur, marchant sur les traces de son prédécesseur, continuera le bien si heureusement commencé.

— M. Brémond, Français, établi depuis long-temps dans le canton de Fribourg, en Suisse, avoit une fille âgée d'environ douze ans, malade depuis 7 à 8 mois, et alitée depuis deux mois. Sa maladie étoit une inflammation dans la région du ventre, on ne pouvoit toucher à cette partie sans causer à la jeune personne de vives douleurs. Huit ou neuf médecins furent appelés successivement, entr'autres M. Coindet, de Genève; M. Guisan, de Vevey; M. Ody, du canton de Fribourg; celui-ci regardoit la maladie comme incurable, et c'est pour cela qu'il avoit fait appeler plusieurs de ses confrères pour les consulter et chercher quelque moyen

de pallier le mal. Cependant le père de la jeune personne , plein de foi dans les prières du prince de Hohenlohe , avoit prié M. Yenni, évêque, résidant à Fribourg, d'écrire en sa faveur au prince. Le prélat le fit, mais dans l'intervalle, on apprit que le prince prioit le 3 de chaque mois pour les malades de la Suisse, qui s'unissoient à lui. On résolut de profiter de cette circonstance, et on disposa M^{lle} Brémond à faire sa première communion le 3 juillet dernier. Chaque jour de la neuvaine, un des prêtres du voisinage célébra la messe dans la chapelle de la verrerie dont M. Brémond est propriétaire. Toute sa famille fit ses dévotions le 3 juillet, et après la messe, on porta la communion à la malade dans son lit. Il y avoit dans la maison une réunion assez nombreuse, on se rendit au déjeuner; un peu après, M. Peiry, curé au Crêt, et confesseur de la jeune personne, voulut aller lui dire adieu avant de se retirer. Il va dans la chambre, où il ne la trouve plus; elle étoit descendue au jardin. Se sentant guérie, elle s'étoit levée, s'étoit habillée, et elle, qui ne pouvoit faire aucun mouvement, se promenoit alors. La dureté du ventre, les frissons et tous les autres accidens avoient disparu. La malade continue à jouir d'une bonne santé. M. l'évêque a chargé deux ecclésiastiques, M. le chanoine Wully et M. le doyen de Progin, à Sales, de faire une enquête sur les lieux; elle a confirmé la vérité des faits, et on vient de faire imprimer une relation authentique de cet événement, dont nous donnerons plus tard un extrait.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Sur la recommandation de M. le lieutenant-général vicomte de Bonsemains, le Roi a bien voulu accorder à la paroisse de Helleville, arrondissement de Cherbourg, la somme de 300 fr., pour l'aider à faire l'achat de vases sacrés et d'ornemens dont l'église étoit dépourvue. Quelques mois auparavant, et par la même entremise, M. le Dauphin avoit donné 400 fr. pour la même fin, et M^{me} la Dauphine 300 fr.; ce qui a donné lieu à cette petite paroisse d'avoir les moyens de remédier au dénuement de son église.

— On espère que le grand tableau du sacre de S. M., qui a été commandé par le gouvernement au célèbre peintre Gérard, pourra être terminé pour l'exposition prochaine, malgré le retard que plusieurs graves indispositions de cet artiste y ont fait apporter. Quant au tableau de la peste de Marseille, qu'il préparoit également pour cette exposition, il paroît qu'il ne sera point achevé assez tôt.

— Un huissier se présenta avec ses recors, le 21 de ce mois, chez l'un des adjoints au maire de Montmartre, et requit son assistance pour mettre en exécution une saisie faite chez un pauvre bourrelier de cette commune, qui, renfermé dans son atelier, en refusoit obstinément l'ouverture. L'adjoint défère à leur réquisition, et les accompagne sur les lieux. Aussitôt qu'il s'est fait entendre, l'atelier est ouvert, et en peu d'instans toutes les marchandises qui le garnissoient sont saisies, enlevées et mises en vente sur la place publique. Malgré la concurrence, une seule personne s'en rend adjudicataire, et, d'après son ordre, la même voiture sur laquelle on les avoit transportées les reconduit aussitôt chez le malheureux bourrelier, qui, à leur vue, éprouva autant de joie que de surprise, et bénit cent fois son bienfaiteur. Ce bienfaiteur étoit l'adjoint lui-même... Après avoir rempli un pénible devoir, il s'en dédommageoit en faisant une bonne œuvre. Un pareil trait ne doit pas être ignoré, et porte son éloge en lui-même.

— Une rixe des plus violentes a eu lieu lundi dernier à Bercy, près Paris, entre des ouvriers charpentiers. On en est venu aux mains, et il n'a fallu rien moins que la présence de deux brigades de gendarmerie, réunies aux soldats des postes voisins, pour mettre fin au combat, dans lequel nombre d'individus ont été grièvement blessés. Cette scène de désordres, née de motifs les plus futiles, a troublé tout le quartier de Bercy et de la Rapée depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures du soir.

— M. le comte Capo d'Istria, nommé président de la Grèce, a quitté Paris le 22 pour aller s'embarquer à Marseille.

— De toutes les rivières qui avoisinent le Rhône, l'Ardèche paroît être celle qui a causé le plus de malheurs: Le fertile canton des Vans, département de l'Ardèche, a été horriblement ravagé par cette rivière. Le bourg de Saint-Ambroix, qui se relevoit à peine des désastres d'une autre inondation, a vu encore la Cèze renverser ses murs. Plus loin, une belle propriété de M. Reboul, député, s'est écroulée. Enfin, le Rhône, l'Ain, la Durance, le Gard, ont renversé beaucoup de maisons, emporté des troupeaux, dévasté les campagnes. Un certain nombre de personnes ont péri dans ces inondations.

— Le gouvernement anglais vient, dit-on, de faire à l'Espagne un prêt de 20 millions de réaux, qui seront employés aux besoins de l'armée de Catalogne.

— Dans la matinée du 10 octobre, les rebelles ont levé précipitamment le blocus de Gironne, et se sont retirés dans différentes directions. Le colonel Baza, à la tête du 3^e régiment léger, sortit aussitôt de cette place qu'il avoit si bien défendue, et fit occuper les fortifications extérieures. Le comte d'Espagne y est arrivé le 15 avec ses troupes. Il est probable que les *agraviados* qui étoient devant Gironne ne tarderont pas à faire leur soumission, car ils ont emmené avec eux, bien garrottés, deux de leurs chefs, Codina et Datzira, contre lesquels ils s'étoient révoltés la veille, et à qui ils reprochent de ne leur avoir pas fait connoître la proclamation que fit le roi à son arrivée à Tarragone. Gironne se trouvant débloquée, les cour-

iers de France reprendront la voie de terre. On s'occupe de fortifier Sironne et Manreza, afin de les mettre à l'abri de toutes nouvelles tentatives des factieux. Lorsque le comte d'Espagne entra dans cette dernière ville, l'autorité municipale lui fit offrir un dîner de 30 couverts. Le général l'accepta; mais ce fut pour l'envoyer tout entier à l'hôpital. Il vient d'établir son quartier-général à Berga. Le général Manso est à Vich. Une colonne de 200 rebelles vient encore de se réfugier en France, après avoir déposé leurs armes à Prats de Mollo. Les troupes royales continuent à s'avancer vers le nord sans trouver beaucoup de résistance, tandis que le général Longa a exterminé, sur la rive droite de l'Ebre, les bandes qui y erroient depuis quelque temps. Chaque jour on voit de nouvelles soumissions; une partie de la junte de Manreza a cependant suivi Jep dels Estanys. Le roi d'Espagne fait faire une enquête sur les troubles de la Catalogne. Le célèbre et riche fournisseur Marco-del-Pont, accusé d'avoir fourni des fonds aux insurgés, a été arrêté à Madrid.

— Tous les habitans de Mataro, et les paysans des environs, s'exercent au maniement des armes. Ils composeront des compagnies de volontaires royalistes, qui, réunies avec les troupes de S. M., formeront 2 à 3000 hommes de garnison. Cette marque de dévouement se rencontre sur beaucoup de points de la Catalogne.

— Le chapitre de Tarragone a arrêté que le jour de l'anniversaire de la naissance du roi, il donneroit de ses propres deniers une gratification à la garnison de Tarragone, et un secours aux prisonniers et aux forçats de cette ville.

— Un ordre royal, adressé par Ferdinand, le 1^{er} octobre, au président de la cour royale de Barcelone, porte qu'afin de connoître les effets produits sur les esprits par l'allocution que S. M. leur a adressée, le roi veut que les municipalités de toutes les villes, sous leur responsabilité la plus sévère, envoient immédiatement un état nominatif des hommes qui se sont réunis aux insurgés, et qu'également elles rendent un compte nominal de ceux qui successivement se présenteront pour jouir de l'amnistie.

— Le roi d'Espagne a rendu à Tarragone 2 décrets, l'un sur la perception des contributions, par lequel il supprime l'envoi des garnisaires pour en opérer la rentrée, s'en référant aux instructions du 20 décembre 1735, ce qui régularise et diminue les contributions de cette province; et l'autre qui accorde à son armée une gratification, et fait jouir de cette faveur les officiers des rebelles qui se sont présentés pour profiter du pardon. Ces deux décrets ont fait la meilleure impression sur l'esprit des Catalans.

— Le roi d'Espagne est toujours à Tarragone. S. M. jouit de la meilleure santé, et se promène tous les jours dans la ville sans aucune suite. On ne cesse de faire l'éloge de la popularité du monarque, et de se féliciter de sa démarche salutaire de s'être rendu auprès du foyer de l'insurrection. La reine, accompagnée de l'infant don Francisco, doit partir le 24 pour Saragosse, afin de remplir un vœu qu'elle a fait à Notre-Dame du Pilar. Le roi ira à sa rencontre jusqu'à Valence, et ils se rendront ensemble à Barcelonne, où l'on fait déjà des préparatifs.

— L'exposition annuelle des ouvrages de peinture et de sculpture a été ouverte à Madrid au commencement de ce mois. Elle présente plusieurs objets remarquables, entr'autres un tableau qui a pour sujet le débarquement du roi au port Sainte-Marie, en 1823, lors de sa sortie de Cadix. Il contient plus de 50 portraits, comme celui de M. le Dauphin, de M. le marquis de Talaru et du prince de Carignan. C'est la municipalité de Madrid qui fait présent de ce tableau à S. M. C. Un ordre royal vient en même temps de prescrire des dispositions pour la conservation et l'entretien des monumens de l'antiquité.

— La *Gazette officielle* de Lisbonne, du 10 de ce mois, a publié le décret de l'empereur don Pedro, du 3 juillet, qui nomme l'infant don Miguel régent du Portugal.

— Le général Saldanha, ex-ministre portugais, est toujours à Oeiras, où la police le fait surveiller.

— Depuis deux mois, les incendies se succèdent, dit-on, en Bohême avec une effrayante rapidité; et ce qu'il y a de plus terrible, c'est qu'on a la certitude qu'ils sont produits par une bande de malfaiteurs qui étend chaque jour sa ligne d'opérations. Non-seulement il ne se passe pas une nuit sans que le feu n'éclate simultanément sur plusieurs points; mais on a l'inconcevable effronterie de l'annoncer à l'avance par des lettres à domicile. L'offre d'une récompense de 2000 florins, attribuée à celui qui pourra découvrir les coupables, n'a produit encore aucun résultat.

— L'archiduc Ferdinand d'Este a été attaqué et dévalisé par des voleurs dans la grande forêt de Bakonyer, sur la frontière de la Croatie. S. A. R. n'avoit point d'escorte.

— Le président de la seconde chambre des Etats-généraux des Pays-Bas a présenté cinq projets de loi, entr'autres un code pénal et un code de procédure civile.

— Le patriarche grec de Constantinople, Agathangelos, à la tête de son clergé, a obtenu du grand-seigneur le pardon des insurgés de Livadie, qui ont fait offrir leur soumission. On en conclut que la Porte, pour éviter l'intervention étrangère, désire négocier directement avec les Grecs insurgés.

— Depuis le 14 septembre, l'armistice accepté par le gouvernement de la Grèce, au moyen du traité du 6 juillet, a été mis en vigueur dans l'Archipel. La commission l'a notifié à tous les Grecs par une proclamation, et les a engagés à ne se rendre coupables d'aucune infraction. Elle a en même temps adressé aux amiraux de Rigny et Codrington, et au représentant de la Russie, une note pour leur annoncer l'acceptation et la mise à exécution de l'armistice.

— Ibrahim-Pacha a consenti, le 23 septembre, à un armistice de vingt jours, et s'est réservé, vis-à-vis des escadres alliées, le droit de retourner librement à Alexandrie, aussitôt que de nouvelles communications lui seront parvenues. L'armistice avec les Grecs a été conclu sous la garantie des chefs des escadres alliées. MM. Eliot, du côté de l'Angleterre; Huillier, pour la France, et le conseiller Alacary, qui se trouve en qualité d'agent diplomatique auprès de l'amiral russe de Hayden, ont conclu la convention avec Ibrahim.

— Le major Craddock, envoyé anglais auprès du vice-roi d'Égypte, a quitté Alexandrie le 26 août, pour se rendre à Smyrne. Pendant son séjour au Caire, ce diplomate a eu de fréquentes conférences avec le pacha, qui lui a fait le meilleur accueil et l'a admis à sa table; mais Mahemet-Ali a rejeté toutes les propositions brillantes qui lui ont été faites pour rappeler ses troupes de la Morée et se déclarer indépendant. Le pacha s'est borné à répondre qu'il étoit sujet du grand-seigneur, et qu'il ne pouvoit rien dire touchant les opérations ultérieures contre la Grèce; toutefois, il a déclaré formellement que quel que soit le résultat des négociations entamées, les Européens domiciliés en Égypte n'avoient rien à craindre, et qu'ils pouvoient toujours compter sur sa protection.

Medulla asceseos, seu Exercitii spiritualia sancti Ignatii, auctore Belleccio (1).

Nous ne savons rien de Louis Bellecius, Jésuite, qui paroît avoir été Allemand, et avoir vécu vers le milieu du 18^e siècle. Dans l'introduction au présent ouvrage, il cite un bref de Benoit XIV en 1753, ce qui prouve qu'il a écrit après cette époque. Les premières éditions de ses ouvrages paroissent avoir vu le jour à Augsbourg. Bellecius est auteur de trois ouvrages, *Medulla asceseos*, *Christianus piè moriens, seu Adjumenta procusande bonæ mortis*, et *Virtutis solidæ precipua impedimenta, subsidia et incitamenta*, qui ont été réimprimés dans les Pays-Bas, puis récemment en France.

Le *Medulla asceseos* indique la manière de faire avec plus de facilité et plus de fruit les exercices de saint Ignace. Dans une introduction, l'auteur montre l'utilité de ces exercices, et donne différens avis sur les dispositions et l'ordre qu'il faut y apporter. Il suit le Directoire de saint Ignace, et distribue les méditations en huit jours. Il y a par chaque jour trois méditations, une lecture, une considération, un examen. Tout cela est disposé suivant le plan du fondateur, qui partageoit les exercices en quatre semaines, mais qui, dit Bellecius, avoit moins égard au nombre des jours qu'à l'ordre et à la suite des méditations.

A la fin du volume est un *Triduum sacrum*, ou une suite de méditations pour une courte retraite de trois jours. Ce *Triduum* paroît être un extrait d'un autre ouvrage de Bellecius. *Virtutis solidæ impedimenta*..... Il y a pour chaque jour deux méditations, une considération et un examen. Le *Triduum* est suivi d'une appendice donnant une méthode pour bien méditer.

Le volume est tout entier en latin. On voit que Bellecius avoit beaucoup de facilité à parler cette langue, et surtout qu'il étoit fort versé dans les matières spirituelles et dans la pratique des pieux exercices.

(1) In-8^o, prix, 6 francs et 8 francs franc de port. A Paris, chez Méquignon-Junior, et au bureau de ce journal.

Le même éditeur a publié un *Manuale ordinandorum*, édit. 9^e (1), qui a été revue par des théologiens instruits. Ce Manuel est en six parties, l'une sur les différens ordres, la seconde sur le sacrifice de la messe et la manière de le célébrer, la troisième sur la préparation et l'action de grâces, la quatrième sur les rubriques (ce sont celles du diocèse de Paris comparées avec celles du Missel romain); la cinquième sur des méditations et affections touchant l'eucharistie ou d'autres sujets pieux; la sixième enfin, sur des exercices de piété de chaque jour, sur un réglemeut, sur une méthode d'oraison, etc. Ce Manuel convient non-seulement aux ordinands, mais à ceux qui ont été ordonnés, et les prêtres y trouveront beaucoup de prières et de sujets de réflexions qui leur conviennent.

Nous avons annoncé autrefois la *petite Bibliothèque ecclésiastique*, publiée par le même éditeur : elle se compose du nouveau Testament, du Concile de Trente, de l'Imitation, des Confessions et des Méditations de saint Augustin, etc., tous ces ouvrages en latin. M. Méquignon y a ajouté plus récemment deux petits volumes du même format : c'est le livre de saint Grégoire-le-Grand, *de Curâ pastoralis*, et les six livres de saint Jean-Chrysostôme, *de Sacerdotio*. Ces deux traités si estimés appartenoient naturellement à la collection; l'éditeur les a rendus d'un usage plus commode encore, en adoptant pour ces deux volumes un caractère un peu plus gros que pour les volumes précédens. Chacun de ces petits volumes in-32 est de 80 cent. La *petite Bibliothèque latine* est aujourd'hui de 9 volumes, qui forment une collection précieuse par le choix des ouvrages et par la commodité du format.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 novembre sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changement d'adresse, réabonnement, la dernière adresse imprimée, que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.

Ce Journal paroît les mercredi et samedi de chaque semaine; prix pour la France 8 francs pour trois mois, 15 francs pour six mois, et 28 francs pour l'année, franc de port : POUR LES PAYS ÉTRANGERS, la Suisse exceptée, 9 francs 50 cent. pour trois mois, 18 francs pour six mois et 33 francs pour l'année. Chaque trimestre formant un volume, on ne peut souscrire que dès le 1^{er} février, le 1^{er} mai, le 1^{er} août et le 1^{er} novembre, époques où commencent chaque volume. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis et adressés à M. Ad. LE CLERE, au bureau de ce journal.

(1) Un vol. in-12, prix, 2 fr. 25 c. et 3 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Méquignon-Junior, et au bureau de ce journal.

Sur l'Histoire de France, de M. Royou, en 6 vol. in-8°.

Nous éprouvons le besoin de revenir sur cet ouvrage que le nom de son auteur, sa réputation de royalisme et les éloges officiels de quelques journaux, pouvoient faire regarder comme un livre utile, surtout à la jeunesse. Nous savons que des parens et des chefs d'établissement y ont été trompés; ils ont cru offrir aux jeunes gens un abrégé impartial et sagement rédigé. Six volumes paroissent tenir le milieu entre les longues histoires et les abrégés trop maigres. On veut faire connoître l'histoire de France à ses enfans, c'est une chose qu'il est honteux d'ignorer; on a donc donné le livre de M. Royou en étrennes et en prix; et on ne s'est aperçu qu'après coup de l'esprit dans lequel il étoit conçu. Comment se défier d'un homme qui a travaillé à des journaux royalistes; et d'un ouvrage que recommandent de temps en temps des feuilles complaisantes? Comment s'imaginer que celui qui, il y a près de 40 ans, travailloit à l'*Ami du Roi*, qui fut proscrit au 18 fructidor pour son zèle à combattre les principes révolutionnaires, que celui-là même en viendrait dans sa vieillesse à servir les vues des ennemis de la religion? Ce n'est cependant pas la première fois que M. Royou manifeste ses opinions sur des matières délicates. Il publia, en 1803, une *Histoire du Bas-Empire*, en 4 v. in-8°, où, sous prétexte d'abrégé Lebeau, il le rend méconnoissable. Là où Lebeau faisoit une réflexion judicieuse et chrétienne, M. Royou en fait une toute différente. Il se moque, par exemple, de l'apparition de la croix à Constantin comme d'une *fable pieuse* ou d'un *stratagème politique*. En parlant de l'invention de la croix par Hélène; il a l'air de regarder en pitié la crédulité de la princesse et la simplicité de ceux qui admettent ce récit. On diroit qu'il en veut à Constantin d'avoir embrassé le christianisme. Il rejette également le fait rapporté par Ammien Marcellin sur la reconstruction du temple de Jérusalem sous Julien. Partout il s'attache à faire disparaître la teinte religieuse que Lebeau avoit mise à son ouvrage. C'est ce que nous eûmes occasion de remarquer autrefois dans le compte que nous rendîmes, en 1809, de

Tome LIII. L'Ami de la Religion et du Roi.

Z



abrégé de M. Royou. (Voyez les *Mélanges de philosophie*, suite des *Annales catholiques*, tome VI, page 289.)

M. Royou a publié encore un *Précis de l'histoire ancienne*, un autre de l'*histoire romaine*, et un de l'*histoire des empereurs*; nous ne connoissons pas ces ouvrages, mais nous craignons beaucoup qu'il n'y ait traité Rollin et Crevier comme il a traité Lebeau dans son précis sur le Bas-Empire, et qu'il ne les ait abrégés que pour changer l'esprit de ces sages historiens. Son *Histoire de France, depuis Pharamond jusqu'à la 25^e année du règne de Louis XVIII*, qui parut en 1819, paroît avoir été destinée à servir de suite aux écrits précédens, et est très-propre à donner de fausses impressions aux jeunes gens sur la religion et sur le clergé. Déjà nous avons inséré, tome XXI, page 536, de courtes, mais solides réflexions sur cette *Histoire de France*; ces réflexions nous avoient été fournies par un homme aussi sage qu'éclairé, qui avoit souhaité n'être pas nommé, et qui occupe aujourd'hui de grandes places. Mais dans cet article, on n'examinait que le premier volume de M. Royou. Depuis, un recueil qui n'a pas subsisté long-temps, la *Bibliothèque royaliste*, donna dans sa 21^e livraison, tome V, 26 mars 1820, des observations plus détaillées; l'article étoit signé R., et annonçoit un critique exercé; on s'y attachoit surtout à venger saint Bernard contre son moderne détracteur, et on y relevoit justement le mérite et les services d'un grand homme, qui paroît en quelque sorte un colosse dans son siècle, par ses talens, par son influence, par son courage et par la force de son caractère. M. R. discutait quelques-uns des reproches adressés à l'abbé de Clairvaux, et adressoit à son tour de graves reproches au moderne historien. En général, disoit-il, M. Royou ne laisse passer aucune occasion de grossir les abus qui avoient pu s'introduire dans le clergé; tous les événemens, qui ont trait à la religion, son culte, ses miracles, ses pratiques, ses saints les plus révéérés, ses ministres les plus recommandables, tout est pour l'historien l'objet de remarques aigres, de censures déplacées, d'expressions méprisantes ou satiriques.

L'examen que nous avons fait de l'*Histoire de France*, de M. Royou, nous a prouvé que ce jugement n'est pas trop sévère. L'auteur se plaît à signaler les torts des papes, des évêques et des prêtres. La justice exigeoit qu'en disant le

mal, il racontât aussi le bien; c'est ce qu'il ne fait guère. Il ne dit rien, par exemple, des grandes vertus de saint Bernard, des services qu'il rendit à son siècle; de l'influence qu'il exerçoit sur les grands, de son zèle à réprimer les abus. Est-on véritablement historien quand on exagère le mal et que l'on tait le bien? Je ne me plaindrai point, si l'on veut, de l'affectation à marquer les abus de la superstition; mais pourquoi ce style méprisant toutes les fois qu'il est question des dogmes ou des pratiques de la religion? *L'Église en a fait un saint* est une manière de parler fréquente chez M. Royou, et cette manière a un peu l'air d'une moquerie. En parlant du pape Nicolas I^{er}, il dit que *l'audace de ses entreprises lui a fait donner par un siècle barbare le surnom de grand*. Des écrivains modernes ont été plus justes pour Nicolas; les auteurs de *l'Art de vérifier les dates*, qu'on sait n'avoir pas été fort enclins à louer les papes, disent que celui-ci *a reçu de grands éloges de la plupart des écrivains*, et qu'il *les a mérités par son amour des règles, par sa fermeté à les faire observer, et par toutes ses grandes qualités*. Dans la *Biographie universelle*, on parle aussi *de ses vertus, de ses lumières et de la fermeté de sa conduite*. Est-ce que M. Royou n'aurait pas pu suivre cet exemple? Avait-il fait vœu de s'élever constamment contre les torts et les vices des pontifes, et de garder le silence sur ce qu'ils ont fait de bien? Il n'aime pas saint Bernard, à ce que je vois; mais est-ce une raison pour l'appeler le *fougueux, l'impétueux Bernard*, et pour lui reprocher des lettres *pleines d'invectives et de fanatisme, et une espèce d'effronterie*? Saint Louis même n'a pu obtenir entièrement grâce aux yeux du critique sévère, qui ne paroit pas fort touché de la piété de ce grand roi, et qui nous répète que cette piété *étoit peu éclairée*. Quel dommage, en effet, que saint Louis n'ait pas eu les lumières de M. Royou! Jeanne d'Arc n'étoit qu'une fille enthousiaste *qui se disoit inspirée*, pas le plus petit mot sur son courage, sur sa modestie, sur sa simplicité, sur ses grandes actions; cependant il faut savoir gré à l'historien d'avoir blâmé franchement un poème fameux, qui n'insulte pas moins à la religion et aux mœurs qu'à Jeanne d'Arc. *Telle est, dit-il, cette héroïne dont la vie n'a fourni au plus célèbre écrivain du 18^e siècle qu'un sujet de plaisanteries, de calomnieuses et dégoûtantes diffamations*.

Il est à regretter que l'auteur n'ait pas écrit toute son Histoire dans cet esprit. Il n'a que des éclairs de sagesse ; tel est dans son premier volume un morceau sur les monastères, où l'on trouve de la modération et de la bonne foi. Son récit des États-généraux de Tours est rédigé dans un sens tout royaliste, et montre l'inconvénient de ces assemblées tumultueuses. Il raconte assez bien les désordres excités par les protestans, et les représente toujours prêts à prendre les armes et voulant faire la loi. Il ne dissimule pas le projet de république formé par eux. Ce qui regarde la conjuration d'Amboise, l'affaire de Vassy, la Saint-Barthélemi, est assez bien traité ; la révocation de l'édit de Nantes ne donne lieu non plus à aucune déclamation. Je féliciterai aussi M. Royou de ce qu'il dit du prétendu mariage de Bossuet ; il réfute, à cet égard, Voltaire : on sait, dit-il, que cet écrivain *falsifie tout pour incriminer les ministres du culte catholique.*

Ces exemples de retenue et de sagesse sont malheureusement trop rares, et l'auteur reprend bientôt son ton léger et partial. En racontant la naissance du luthéranisme, il tourne en ridicule les indulgences. Il accueille des anecdotes absurdes : *Paul IV accusa le cardinal de Lorraine de foiblesse, parce qu'il n'avoit pas sauté au collet d'Andelot et ne l'avoit pas fait brûler sur le lieu même ; car c'étoit, ajoutoit-il, une grande simplicité de croire qu'un hérétique pût se convertir.* Assurément ce petit conte pouvoit être omis sans inconvénient dans un abrégé de l'histoire de France. L'auteur auroit pu se dispenser aussi de prendre le ton grossier des clubs, et de dire que l'on mit en œuvre, pour tromper les Parisiens, en 1590, *les jongleries de la superstition et du fanatisme.* Il suppose des motifs ridicules pour le retour des Jésuites en 1603, et insinue que c'est parce que Henri IV avoit peur d'eux qu'il les rappela ; cela est effectivement très-vraisemblable, et j'en conclus que, quand M. Royou soupçonnera un domestique d'avoir voulu l'assassiner ou l'empoisonner, il ne le tiendra point éloigné de lui, et l'admettra, au contraire, dans sa plus intime familiarité. Comment répète-t-on de telles pauvretés ? Comment, dans une telle histoire, reproduit-on un mauvais calembourg sur le Père Cotton ? Comment accueille-t-on avec une excessive confiance des bruits populaires d'empoisonnement de plusieurs grands personnages ? Cette crédulité étonne un peu dans un homme

qui ne veut pas passer pour crédule. M. Royou dit lui-même que les foiblesses des rois doivent, en général, tenir très-peu de place dans l'histoire; pourquoi donc tant insister sur celles de Henri IV? Comment se fait-il qu'il ne dise pas un mot de tant d'établissemens religieux formés sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV? Il ne nomme pas même Vincent de Paul, et ne daigne pas s'arrêter sur les grands exemples de piété que toutes les classes offrirent dans ce siècle. Quoique écrivant un abrégé, devoit-il omettre entièrement ce qui se passa en 1682, les brouilleries avec Innocent XI et leurs suites? Au fond cependant, vaut mieux peut-être que M. Royou n'en ait point parlé, car j'ai peine à croire qu'il l'eût fait avec la réserve convenable.

En général, dans cette histoire, les faits sont présentés sans ordre et racontés d'une manière sèche. L'auteur ne paroît point s'être occupé de mettre de l'intérêt et de la variété dans ses récits. Il est fort négligé dans son style, et je m'en étonne d'autant plus; que, destinant son ouvrage à la jeunesse, il eût dû sentir la nécessité d'une diction plus soignée. Il a des expressions et des tournures familières jusqu'à l'excès, et est habituellement dépourvu de grâce, d'ornement, d'élégance et de mouvement. Ainsi, à ne considérer les choses que sous le rapport littéraire, cette histoire n'est pas un bon modèle à offrir aux jeunes gens. Il y a même des expressions qui ne sont pas françaises, comme quand l'auteur nous dit que le parlement *uscit de diffuges*.

Il y auroit bien aussi quelque chose à dire sur la distribution des matières. Le 1^{er} volume embrasse toute l'histoire jusqu'à saint Louis, le 2^e va jusqu'à la mort de Charles V; le 3^e jusqu'à la mort de Louis XI, le 4^e jusqu'à la mort de François II, et le 5^e jusqu'à la mort de Louis XIV. Ainsi, le 4^e volume ne comprend que 77 ans, tandis que le 5^e en renferme 155. C'est le contraire de tous les historiens, qui s'étendent davantage à mesure qu'ils approchent des temps modernes. Il est probable que M. Royou n'avoit pas bien calculé d'abord son plan, et qu'il s'est resserré quand il a craint de passer le nombre de volumes qu'il s'étoit prescrit.

Il nous reste à examiner le sixième et dernier volume, qui commence avec le règne de Louis XV et qui va jusqu'en 1719.

NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

PARIS. Le sacre des deux évêques a eu lieu dimanche, comme nous l'avions annoncé, excepté qu'en Sorbonne, au lieu de M. l'évêque d'Iméria, qui s'est trouvé indisposé, c'est M. l'évêque de Mende qui a été assistant. Plusieurs ecclésiastiques et laïques des diocèses de Bayeux et de Vannes étoient présens à l'une ou l'autre cérémonie, M. l'évêque de Poitiers étoit au sacre de M. l'évêque de Vannes.

— M. l'évêque de Versailles, dans la visite pastorale qu'il a faite récemment, et dont nous avons parlé trop brièvement, est allé, entr'autres, à Poissy, et a visité la maison de détention qui y est établie. Le 14 septembre, à deux heures après midi, tous les prisonniers, réunis au son de la cloche dans la vaste chapelle en forme de croix, dont un autel forme le centre, virent arriver M. l'évêque, accompagné de ses grands-vicaires, des ecclésiastiques de Poissy et des autorités. Le prélat leur parla avec la bonté la plus affectueuse; quelques-uns des prisonniers avoient été mis au cahot pour quelques fautes, M. l'évêque demanda qu'en leur permit de venir l'entendre, et ils virent en effet se joindre aux autres dans la chapelle. Tous tombèrent à genoux pour recevoir la bénédiction du respectable prélat, qui se retira laissant ces infortunés touchés des paroles de paix et de piété qu'il leur avoit adressées. Deux d'entr'eux ont publié, à ce sujet, un petit écrit intitulé : *la Visite pastorale dans la maison centrale de détention de Poissy*, in-8°. L'épigraphe de cet écrit est tirée du discours même de M. l'évêque aux prisonniers : *Le repentir est presque l'innocence*. L'écrit est en deux parties, dont l'une est une relation en prose accompagnée de réflexions, et l'autre est une pièce de vers sur la visite. Celle-ci a pour auteur M. Pitou, détenu pour délit de la presse. Ces deux pièces annoncent dans leurs auteurs un retour à des idées meilleures. Le désir d'effacer jusqu'à la dernière trace de nos égaremens, dit l'écrivain en prose, s'est imprimé dans toutes nos âmes. Le même auteur reconnoît qu'il a partagé autrefois les préjugés répandus contre les prêtres par leurs détracteurs, mais qu'en voyant les effets du ministère ecclésiastique, des hommes persuadés, touchés,

changés, il a appris combien *son erreur étoit grossière*. M. Pitou exprime aussi les mêmes sentimens en vers; sa pièce n'est point dépourvue de talent, et ce petit écrit intéressera surtout, à cause du lieu d'où il sort. On n'écrit pas beaucoup dans les prisons, ou du moins on n'y écrit guère des choses dignes de l'attention du public. *La Visite* fera exception; elle se vend 30 centimes au profit des détenus incapables de travailler.

— Une cérémonie édifiante pour les fidèles qui en ont été témoins, et consolante pour la religion, a eu lieu mardi 23 octobre, à St-Germain-en-Laye, dans le monastère des Soeurs religieuses de la Nativité de la sainte Vierge. M. l'abbé Pourchon, supérieur-général de la congrégation de la Nativité, s'étoit procuré des reliques de saint François de Sales et de plusieurs autres saints, dans la pieuse pensée d'en enrichir le monastère qu'il dirige. Il a fait placer ces saintes reliques dans deux reliquaires d'élegante et noble structure (de la fabrique de M. Romagnési), qui, à leur mérite personnel, joignent celui de compléter la décoration de la chapelle, dont on admire la belle et religieuse architecture. La veille du jour fixé pour la translation de ces objets précieux, un nombreux clergé fut convoqué, les fidèles de Saint-Germain et des environs furent prévenus, un reposoir décent fut placé au fond du vaste jardin de la communauté, et les saintes reliques y attendirent le moment d'être portées en triomphe dans l'église. Le mardi 23, à neuf heures du matin, une longue et imposante procession sortit de l'église, et s'achemina gravement vers le reposoir, en chantant des psaumes analogues à la circonstance. La procession étoit formée de soixante pensionnaires vêtues de blanc et voilées, de cinquante-huit religieuses, de vingt-cinq ecclésiastiques, la plupart revêtus de riches ornemens, du pontife officiant, accompagné de ses insignes, et de tous les fidèles que leur dévotion avoit attirés à cette pieuse cérémonie. Arrivé au reposoir, M. l'ancien évêque de Tulle a salué les saintes reliques par une courte allocution. Après l'encensement et le chant d'un répons, quatre prêtres, en dalmatique, ont chargé le précieux fardeau sur leurs épaules, et le cortège s'est avancé vers l'église, en chantant des cantiques de louange et d'actions de grâces. Pendant qu'on plaçoit les reliquaires au lieu qui leur étoit préparé, les plus

belles voix des Sœurs de la Nativité exécutoient, avec une rare perfection, un *motet* composé par l'organiste, maître de musique de la maison. *Intra missarum solemnità*, M. Landrieux, curé de Ste-Valère, a prononcé un discours aussi bien écrit qu'instructif et édifiant. L'office pontifical très-solennel a terminé la cérémonie du matin ; celle du soir a consisté dans le chant du *Te Deum* et un grand salut, pendant lequel on a répété le *motet*. Tous les assistans se sont retirés, édifiés de ce qu'ils avoient vu, pleins de vénération pour les saintes reliques et d'admiration pour la nombreuse communauté, dont la ferveur, les succès dans l'éducation et la prospérité toujours croissante prouvent qu'elle mérite la réputation dont elle jouit.

— Nous avons raconté, il y a quelques mois, que trois frères Julliard, demeurant à Athies, près Laon, étoient rentrés dans le sein de l'Eglise par les soins de M. l'abbé Detz, vicaire de Notre-Dame à Laon, et desservant d'Athies. (Voyez le n° 1353.) Depuis, deux autres frères, qui sont les aînés des trois premiers, ont suivi cet exemple. L'un, François-Augustin Julliard, a 28 ans, et est sorti tout récemment du 4^e régiment d'infanterie de la garde royale ; l'autre, Louis-Daniel Julliard, a 26 ans et demi, et n'habitoit pas la paroisse à l'époque où les autres firent abjuration. Les deux frères, de retour dans leur famille, ont été touchés de l'exemple de leurs cadets, et se sont adressés aussi à M. l'abbé Detz, qui s'est assuré de la sincérité de leur désir, et qui les a préparés et instruits avec le même zèle. Il a reçu leur abjuration le samedi 20 octobre, dans l'église d'Athies, et leur adressa une exhortation fort solide sur les dangers de la voie qu'ils avoient suivie jusque-là, sur le bonheur qu'ils goûteroient dans le sein de l'Eglise catholique, et sur les obligations qu'ils alloient contracter. Le vertueux prêtre célébra ensuite la messe, à laquelle ils communièrent, et il leur fit encore, avant et après la communion, une nouvelle exhortation sur la grandeur du sacrement. La cérémonie fut terminée par le *Te Deum*, et une bonne partie des habitans s'empressèrent de prendre part à la joie d'une si heureuse démarche. Ainsi, cinq frères à la fois, et dans l'âge de la dissipation, ont ouvert les yeux à la vérité : un tel résultat honore le sage pasteur, qui, par son zèle, sa charité et sa prudence, sait dissiper les préventions, et qui persuade

encore moins par ses instructions que par ses vertus ; par son dévouement et son esprit tout-à-fait sacerdotal.

— M. Pierre-Claude Chasles, ancien curé de Notre-Dame, à Chartres, et en dernier lieu chanoine de la cathédrale, y est mort le 18 octobre. C'est le même dont l'affaire avoit excité tant de bruit, il y a quelques années ; nous en avons rendu compte n^o 987, 988 et 1036. Depuis, il parut encore sur cette affaire des mémoires dont nous ne crûmes pas devoir parler. M. Chasles est mort sans avoir voulu entendre à aucun arrangement ; il a demandé à être enterré à Sours, village à deux lieues de Chartres, et son corps y a été porté. M. Chasles étoit un homme estimable qu'un ressentiment profond entraîna à des démarches affligeantes. Il étoit frère du conventionnel Chasles, mais il n'avoit pas suivi la même ligne que lui dans la révolution, avoit refusé le serment et souffert l'exil. Ses obsèques ont eu lieu le 19. M. Chasles étoit remplacé dans la cure de la cathédrale de Chartres par M. Lecomte, qui est en même temps chanoine, la cure étant réunie au chapitre.

— La circulaire du ministre de l'intérieur du royaume des Pays-Bas continue à occuper les esprits dans cette contrée. On se demande ce que s'est proposé le gouvernement en publiant cette pièce. Les catholiques paroissent transportés ; auroit-on voulu rabattre leur joie ? Quelques ennemis de la religion avoient frémi et crié ; auroit-on voulu les calmer et les consoler ? Quelle est cette politique ? Quelle attention méritent donc les déclamations du *Courrier des Pays-Bas* et les grossièretés de la *Sentinelle* ? Doit-on quelques concessions à de tels gens ? Dans un concordat pour les catholiques, l'essentiel apparemment est de satisfaire les vœux et les besoins des catholiques ; on n'est pas obligé d'écouter sur ce point les vœux des protestans ou des incrédules : encore les protestans sages et les incrédules un peu modérés seroient les premiers à souhaiter pour les catholiques un ordre de choses qui leur rende la confiance et la tranquillité. Quiconque aime son pays doit souhaiter que l'on calme les inquiétudes et les défiances des hommes religieux ; quelle est donc cette mesure qui alarme de nouveau ceux-ci, et qui ne réjouit que leurs ennemis ? Quelle est cette politique de bascule qui, après une grande faveur accordée aux catholiques, laisse voir tout de suite des dispositions contraires ?

Auroit-on eu peur qu'ils ne fussent trop reconnoissans pour le gouvernement, et qu'ils n'espérassent des jours meilleurs? Auroit-on craint d'affliger des impies déclarés? Auroit-on reculé devant les plaisanteries ou les invectives de deux à trois journaux? Quel est ce mode détourné de publication? Si la pièce est officielle, pourquoi ne paroit-elle pas dans la *Gazette des Pays-Bas*? et si elle ne l'est pas, pourquoi la trouve-t-on à la fois dans le *Journal de la Belgique* et dans le *Courrier des Pays-Bas*? On se perd dans ces questions et dans ces conjectures. Un autre fait occupe aussi le clergé des Pays-Bas; on dit que vingt élèves du collège philosophique ayant été refusés dans les différens séminaires des diocèses, vont aller étudier la théologie à Trèves? Comment cela peut-il se concilier avec les ordonnances qui défendent d'étudier en pays étranger?

— Le *Times*, journal anglais qui s'imprime à Londres, ayant, dans un de ses numéros, annoncé qu'il y avoit à Lisbonne des Irlandais, et surtout des religieux de cette nation, qui déclamoient contre la nouvelle constitution et contre les rapports qui lient l'Angleterre au Portugal, les religieux Dominicains irlandais, qui occupent à Lisbonne le collège de Corpo-Santo, lui ont adressé une réclamation pour démentir le fait. Ils n'ont, disent-ils, ni déclamé, ni cabalé contre la nouvelle constitution et contre l'influence de l'Angleterre en Portugal. Ils connoissent les principes de leur religion, ne s'occupent point de politique, et s'étonnent qu'on prenne tant d'intérêt à la liberté portugaise, tandis que l'Irlande est assujettie à un régime vexatoire et persistant. La déclaration de ces religieux est bien rédigée; elle est signée de quatre Dominicains, Bernard - Jacques M'Dermott, recteur du collège, et de trois de ses confrères, Kennedy, Leahy et O'dea. De plus, les catholiques irlandais résidant à Lisbonne ont fait, quelques jours après, une autre réclamation en leur nom contre l'article du *Times*; ils assurent que l'imputation est dénuée de fondement, qu'ils ne sont point ennemis du nouvel ordre de choses, et qu'ils ne conçoivent pas ce qui a pu donner lieu à cette attaque. Cette déclaration est signée de 47 Irlandais, entr'autres, de J. Boyce et P. O'Connor Hay, recteurs du collège de Saint-Patrice. L'article du *Times* ne paroit être au fond qu'une invention du parti qui cherche en Angleterre à échauffer

l'esprit des protestans contre les catholiques, et à peindre ces derniers, et surtout les religieux et les prêtres, comme des artisans de troubles et de désordres.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Vendredi 26, le Roi s'est rendu dans la plaine d'Isy, pour y passer en revue la garde royale et les troupes de la garnison de Paris et des environs. De grandes manœuvres et une petite guerre ont été exécutées en présence de S. M. Le maréchal duc de Raguse et le général comte de Coutard commandoient les troupes, qui se composoient de 20 bataillons d'infanterie, 12 escadrons de cavalerie, 6 batteries d'artillerie, dont 3 à cheval; en tout, 11 à 12,000 hommes. Les différens corps ont ensuite défilé devant S. M. Le Roi, qui étoit à cheval, étoit accompagné de M. le Dauphin, de M. le duc d'Orléans et de M. le duc de Chartres. M^{me} la Dauphine et MADAME, duchesse de Berri, étoient en calèche. Partout S. M. et son auguste famille ont été saluées par de vives acclamations.

— Le *Moniteur* vient de publier une ordonnance du Roi du 30 septembre, concernant l'organisation de l'ordre judiciaire et l'administration de la justice à l'île Bourbon. Cette ordonnance, qui se compose de 10 titres subdivisés en 310 articles, est basée en grande partie sur les codes qui régissent la métropole, sauf quelques dispositions que l'on a appropriées aux besoins de cette colonie.

— Le modèle en plâtre de la statue de Louis XVI a été transporté du Louvre aux ateliers du gouvernement. Le monarque, revêtu des habits royaux, tient de la main droite un écrit à moitié désoulé; la gauche s'élève vers le ciel. La tête est d'une expression remarquable de douceur et de sécurité. Les travaux du monument de la place Louis XVI continuent, et la plus grande partie des marbres destinés à l'orneur sont déposés sur ce terrain.

— Une explosion a été produite par le gaz, le 26 au matin, chez le sieur Bernard, tailleur, rue du Rempart. Elle a été si forte, que toutes les vitres de la boutique ont été brisées et quelque objets brûlés. Par bonheur, une demoiselle qui se trouvoit dans la boutique, près du conduit du gaz, n'a pas été blessée.

— La police correctionnelle devoit s'occuper, vendredi dernier, de l'affaire Mitivier, prévenu de voies de fait envers Joseph Contrefato; mais comme le dossier du procès est envoyé à la cour de cassation, saisie du pourvoi, le tribunal, sur la demande de l'avocat du Roi, a remis la cause au premier jour.

— La *Quotidienne* avoit inséré, dans son numéro du 30 septembre, un article emprunté à la *Gazette de Lyon*, et relatif à M. Cottu, conseiller à la cour royale de Paris. Il y étoit dit que ce magistrat avoit placé son fils dans la maison des Jésuites à Bordeaux, et qu'il avoit protesté dans cette ville de son attachement pour les RR. PP. Dès que M. le conseiller Cottu eut connoissance de cet article, il s'em-

pressa d'écrire à M. le rédacteur de la *Quotidienne* une fort longue lettre, pour démentir les faits contenus dans le numéro du 30 septembre. M. Michaud fit composer aussitôt cette lettre, et en envoya une épreuve à la censure, qui la lui renvoya, mais avec certaines suppressions. M. Michaud offrit alors à M. Cottu d'insérer sa lettre ainsi censurée; mais celui-ci ne se contenta pas de cette offre, et assigna aussitôt M. Michaud en référé, pour voir dire qu'il seroit tenu d'insérer sa lettre telle qu'il l'avoit écrite, et sans aucune suppression. L'affaire a été portée vendredi dernier à l'audience des référés, présidée par M. Chabaud, qui, loin d'accueillir les conclusions de M. Cottu, a donné acte à M. Michaud de ses justes offres, et prononcé qu'au surplus il n'y avoit lieu à référé.

— Dans la même audience, le tribunal correctionnel a prononcé son jugement dans l'affaire du *Journal de commerce*, prévenu de contravention à la censure, en insérant, dans son numéro du 14 septembre, un article non censuré, mais emprunté à la *Gazette de France*. Le tribunal a renvoyé l'éditeur de la plainte, en considérant que l'article incriminé avoit été examiné par la censure avant d'être imprimé dans la *Gazette*, où le *Journal de commerce* l'avoit puisé.

— Le tribunal correctionnel, samedi dernier, a eu occasion de faire l'application de la loi sur le sacrilège pour un délit révoltant. Un vieillard de soixante-sept ans, appelé Silvain de M..., ancien militaire décoré, avoit déjà été condamné, l'année dernière, pour outrages publics aux mœurs, à un emprisonnement de neuf mois qu'il a subi. Le 16 juillet, plusieurs dames, qui assistoient à l'office divin dans l'église de Saint-Merry, se plainquirent au suisse de ce que cet homme s'approchoit d'elles pour leur mettre sous les yeux un livre qui renfermoit des gravures obscènes. Le 20 du même mois, il revint dans cette paroisse au moment où on célébroit la grand'messe, se glissa dans une chapelle où se trouvoient quelques jeunes personnes, et leur adressa des paroles de nature à alarmer leur pudeur; il ouvrit ensuite devant elles un livre rempli de figures les plus dégoûtantes. Une de ces demoiselles appela aussitôt la loueuse de chaises qui eut recours au suisse. Le vieillard fut arrêté, et l'on trouva sur lui un livre relié, comme l'autre, avec beaucoup d'élégance, mais contenant aussi des gravures obscènes à côté d'un texte fort licencieux. M. l'avocat du Roi Levavasseur, après avoir relevé à l'audience, avec une noble indignation, tout ce qu'il y avoit d'odieux et de révoltant dans l'action d'un vieillard presque septuagénaire, cherchant à provoquer de jeunes filles à la débauche, et choisissant une église pour de tels actes, a requis toute la sévérité de la loi contre le neveu de M..., et, conformément à ses conclusions, le tribunal a condamné le coupable à cinq ans de prison et 500 fr. d'amende. M^e Couture, avocat, au nom d'une association bienfaisante qui s'est formée pour la défense des pauvres prisonniers, avoit bien voulu se charger de celle de ce malheureux.

— La peine de 6 jours d'emprisonnement et de 6 fr. d'amende a été ensuite prononcée contre un jeune homme de 16 à 17 ans, nommé Belly, qui, un dimanche, a étalé et mis en vente sur la voie publique

des gravures représentant Buonaparte et son fils, et non autorisées par la direction de la librairie.

— Un bâtiment de guerre de la marine royale a capturé il y a un mois, auprès de l'île de Corse, un corsaire sous pavillon algérien, contenant environ 40 hommes. On a conduit ces pirates à Toulon, où ils sont mis en jugement au tribunal de la cour martiale.

— Notre commerce a expédié cette année 832 navires, savoir, 6 pour le tour du monde, en revenant par la Chine; 35 pour les grandes Indes, 70 pour Bourbon et Maurice, 25 pour les mers du Sud, 65 pour le Brésil, 20 pour la rivière de la Plata, 40 pour le Mexique, 25 pour la Colombie, 60 pour l'île de Cuba, 50 pour l'île d'Havli, 35 pour les Etats-Unis, 20 pour les Antilles étrangères, 25 pour Cayenne, 49 pour le Sénégal et Gorée, 300 pour la Martinique et la Guadeloupe, 6 pour la pêche de la baleine.

— Sans parler des feuilles qui traitent de la politique, le nombre des journaux et écrits périodiques s'accroît chaque année d'une manière étonnante. En 1822, on publioit à Paris 86 journaux consacrés aux sciences, à la littérature, à la jurisprudence; aux beaux-arts et au commerce: cette année, on en compte plus de 160; ainsi, en cinq ans, leur nombre s'est accru du double environ. Si l'on désire connaître plus exactement dans quelle proportion se portent les goûts du public sur tel ou tel sujet, on peut établir que, sur 100 journaux de la capitale, 15 sont consacrés aux sciences et aux beaux-arts, 12 traitent de médecine, 11 de jurisprudence, 10 de littérature, 5 de matières religieuses; les autres ont pour objet l'éducation, l'histoire, l'art militaire, etc. Les journaux politiques ne sont pas entrés dans cet aperçu.

— On cite avec éloge la conduite du régiment de chasseurs de la garde royale, qui ont concouru aux secours que nécessitoient les terribles incendies qui éclatèrent, les 3 et 4 septembre, à Choisy-aux-Bac et à Jaux, auprès de Compiègne. C'est à eux qu'on doit la conservation du reste de ces villages, et plusieurs ont sauvé, au milieu du plus grand danger, quelques habitans qui alloient périr. Les officiers de ce régiment, après avoir concouru pour près de 300 fr. dans une collecte qui se fit à Compiègne pour les incendiés, trouvèrent moyen de leur procurer encore une somme de 900 fr. De leur côté, les dames de Compiègne, après des offrandes qui ont dépassé la somme de 3000 fr., se sont réunies pour faire des ouvrages qui, étant mis en loterie, ont produit une somme de 1000 fr. en faveur des victimes de ces désastres. On se rappelle aussi que la bienfaisance du Roi et de LL. AA. RR. ont concouru puissamment à leur soulagement.

— Le Tarn a débordé dernièrement pendant la nuit, et a causé beaucoup de malheurs. Ses eaux s'étoient élevées à 15 pieds au-dessus de leur niveau ordinaire: plusieurs ponts ont été emportés, des moulins et des maisons ont été entraînés ou détruits. On croit que quelques personnes ont péri.

— Vendredi dernier, une des arches du pont neuf, à Alençon, s'est écroulée sous le poids d'une voiture de roulage très-chargée. Le conducteur a été tué, ainsi que 4 chevaux; les 2 autres chevaux sont dan-

gèrement blessés. Les marchandises sont tombées dans la rivière avec la voiture, et sont soit endommagées ou perdues entièrement.

— A l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, le roi d'Espagne accordé, à Tarragone, une haute paie extraordinaire aux sous-officiers et soldats de ses troupes. Cette fête a été célébrée avec beaucoup d'enthousiasme à Barcelonne, à Tarragone et dans les autres villes.

— Le reste des insurgés de la Catalogne est resserré et poursuivi dans la Cerdagne par les troupes royales. On évalue encore leur nombre à 2 ou 3000 individus. Jep dels Estanys tient encore du côté de Baga, et Saperès (le Caragol) vers Olot; il n'y a plus que ces deux chefs qui aient encore des partisans. Le chef de rebelles Castan a fait sa soumission, et a reçu l'ordre du gouverneur de Figüères d'attaquer lui-même les insurgés; le 17, il a commencé ses hostilités contre eux, et leur a fait quelques prisonniers. Juanito de la Rochepea, autre chef d'insurgés, a été arrêté, mais on dit qu'il a été amnistié. Ballester avec sa bande a été mis en déroute le 13, par le colonel Baza, et a laissé sur la place toutes ses munitions et une quantité de morts, de blessés et de prisonniers. Le général comte d'Espagne est maintenant à Figüères. La Catalogne ne peut tarder à être entièrement pacifiée.

— Le 11 de ce mois, un religieux espagnol, le Père Joseph Mestre, de l'ordre de la Merci, étoit parti de Berga, pour se réfugier en France; son intention étoit de se rendre à Perpignan. Un guide espagnol l'accompagnoit, ainsi que trois muletiers qu'il avoit rencontrés en chemin. Il avoit déjà franchi les frontières, lorsqu'étant arrivé au lieu dit Les Graus, où le chemin est assis sur une rampe qui domine la rivière de plus de 100 toises, il fut assailli par son propre guide et ses compagnons de voyage, qui, après l'avoir dépouillé de ses effets, de sa montre et du peu d'argent qu'il avoit, le jetèrent dans le précipice. Il eut le bonheur de rouler jusqu'à la rivière sans éprouver d'autre mal que de fortes contusions, qui ne l'empêchèrent pas de gagner la rive opposée, où il trouva l'hospitalité et le secours qu'exigeoit son déplorable état. Le propriétaire qui accueillit le malheureux religieux s'empressa d'informer le procureur du Roi de Prades et la gendarmerie de cet attentat, et l'on est parvenu à découvrir presque aussitôt un des assassins, qui a été mis sur-le-champ dans les prisons de l'arrondissement.

— Le nouvel inspecteur-général des postes, en Portugal, a adressé une circulaire à tous les directeurs des postes, pour leur recommander strictement de ne jamais violer le secret des lettres.

— La population de l'Angleterre, y compris la principauté de Galles, est bien inférieure à celle de la France, puisqu'elle ne s'élève pas à 14 millions, tandis que la France compte plus de 31 millions d'habitans; cependant le nombre des criminels est beaucoup plus fort dans ce premier pays. L'année dernière, le nombre des accusés ne s'est élevé en France qu'à 7591, dont 903 ont été condamnés par contumace, 2640 ont été acquittés et 4348 condamnés à différentes peines. La proportion des femmes aux hommes, pour les délits, étoit de 20 à 100, et plus de la moitié des accusés n'avoient pas atteint leur trentième année. En Angleterre, on a compté, en 1826, 16,147 accusés de délits criminels, sur quoi 1200 ont été condamnés à mort, 133 à la

déportation pour la vie, 185 pour 14 ans, 7322 à un emprisonnement pour différens temps, 316 à des amendes et à être fouettés; ensemble 11,095, ce qui, avec 5052 individus qui ont été acquittés ou contre lesquels il n'a pas été prononcé de jugement, forme les 16,147 en question; parmi lesquels 1700 étoient pour des délits sur la chasse. Quant à l'Ecosse et à l'Irlande, on n'a aucun renseignement sur le nombre des accusés et des condamnés.

— D'après les journaux anglais, voici l'état de la marine anglaise au 1^{er} octobre 1827 : 26 vaisseaux de 98 à 120 canons; 80 vaisseaux de 74 à 84 canons; 24 de 50 à 60 canons; 108 frégates de 30 à 48 canons; et enfin 103 bâtimens de 6 à 28 canons. Ainsi donc, l'Angleterre possède 441 bâtimens de guerre, armés de plus de 18,000 canons. On ne compte pas ici les bombardiers, les cutters, les yachts, les schooners, les sloops, etc.

— Une convention a été conclue entre le roi des Pays-Bas et le roi de Suède et de Norwège, pour l'abolition réciproque du droit de détraction. Une autre convention a été faite entre les mêmes gouvernemens pour l'extradition des déserteurs.

— Un décret du 8 octobre, émané du conseil d'Etat helvétique, porte que tout article des gazettes tessinoises, renfermant une offense quelconque contre un gouvernement étranger et ami, sera puni de la suppression de la feuille; de peines pécuniaires, etc. Il en est de même pour les pamphlets et les brochures; enfin les mêmes peines sont applicables à la vente des livres étrangers. Ce décret a ordonné aussi le séquestre et la prohibition de deux écrits imprimés dernièrement à Lugano, et qui paroissent avoir provoqué cette mesure. On croit que, dans sa prochaine session, le grand conseil s'occupera d'un nouveau projet de loi pour l'établissement de la censure.

— Le village de Mantshonier, préfecture de Cagliar, en Suisse, a été presque entièrement réduit en cendres le 2 de ce mois, à 4 heures du matin, par un violent incendie. En moins d'une demi-heure, 29 bâtimens ont été la proie des flammes, avec les récoltés et les bestiaux; 42 familles, consistant en 226 personnes, se trouvent sans asile et sans ressources.

— La dissolution du camp de Lunéville doit avoir lieu le 2 novembre, et les régimens qui le composent seront répartis en différentes garnisons.

— D'après l'armistice convenu avec la flotte turque, et qui devoit durer jusqu'au 14, l'escadre anglaise s'étoit portée à Zante et l'escadre française sur Milo, pour refaire leurs vivres; deux frégates seulement avoient été laissées devant Navarin pour observer les mouvemens de la flotte turque. A peine l'amiral avoit-il mouillé à Zante qu'un signal lui apprit que la flotte turque, violant l'armistice, étoit sortie de Navarin. L'amiral remit aussitôt en mer avec son vaisseau, une frégate et 2 bricks, seules forces dont il put alors disposer, et bientôt il découvrit une partie de cette escadre, composée de 18 bâtimens turcs. Sir Codrington envoya dire aussitôt au commandant turc qu'il s'étonnoit d'un tel manque de foi, et qu'au reste il étoit prêt à s'opposer par la force à son passage: aussitôt les Turcs virèrent de bord sous l'escorte des Anglais. Peu de temps après apparut une seconde division turque,

à laquelle on fit une même sommation, qui eut heureusement le même résultat; de sorte que toute la flotte, qui se dirigeoit déjà vers Patras, rentra dans Navarin. L'amiral de Bigny, qui avoit été prévenu de cet incident, s'étoit aussi reporté sur ce point. Le vaisseau français la *Provence* est revenu à Toulon, pour se réparer de quelques avaries.

— Quelques journaux avoient annoncé que la moitié de l'escadre russe qui est revenue de Portsmouth dans la Baltique, sous les ordres de l'amiral Seniavin, avoit reçu l'ordre de rétrograder, et d'aller rejoindre l'autre partie de cette escadre qui est dans les parages de la Grèce sous le commandement du comte de Hayden. Il est certain, au contraire, que cette division est arrivée dans le port de Cronstadt le 1^{er} de ce mois.

— Le gouvernement turc continue ses préparatifs de défense, surtout vers le nord. Il a ordonné aussi pour la Moldavie et la Valachie une contribution extraordinaire et excessive en argent, en blé et en chevaux, dont le montant doit être apporté sous peu de temps dans la forteresse du Danube.

— L'*Observateur autrichien*, du 19 de ce mois, a publié l'acte de soumission adressé au patriarche grec de Constantinople par les capitaines et primats des cinq provinces de Tricala, Jamina, Acarnanie, Lépante et Négrepont. L'acte est revêtu de 31 signatures.

— Nos colonies du Sénégal commencent à devenir importantes, par les relations de commerce qui ont été établies avec plusieurs vois de l'intérieur de l'Afrique. Les marchandises françaises sont recherchées par les peuples de ces contrées, qui, en échange, apportent les productions qu'elles fournissent.

On nous a exposé dans ces derniers temps des théories profondes sur la nécessité indispensable d'une opposition dans le gouvernement représentatif : sans cela, disoit-on, ce gouvernement ne pouvoit marcher. Nous avons un peu de peine à concevoir comment il est essentiel à un gouvernement, pour mieux marcher, d'avoir des gens qui essaient de l'arrêter à chaque instant dans sa marche. Quoi qu'il en soit, cette nécessité d'une opposition a été le sujet de dissertations lumineuses, où on exaltoit les avantages de ce système. Des royalistes même font sur ce point *chorus* avec les libéraux, et il y a quelques jours, un journal qui a une très-ancienne réputation de royalisme a dit que l'opposition royaliste étoit une *sorte de sacerdoce*; ce qui, à vrai dire, paroît un peu ambitieux, ou plutôt ce qui est une niaiserie et un *nonsense*, comme on dit de l'autre côté du détroit. Quant à la nécessité d'une opposition, nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer à l'ouvrage annoncé à la fin de notre n^o 1373 (1), ouvrage rempli d'excellentes réflexions et d'aperçus judicieux sur l'opposition et sur les opinions qu'elle accredit, et auxquelles tant de gens ont la bonté de souscrire sans examiner.

(1) *De l'Opposition dans le gouvernement et de la liberté de la presse*; par M. le vicomte de Bonald, pair de France. Un vol. in-8^o, prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clerc et compagnie, au bureau de ce journal.

Essai sur l'éloquence de la chaire, Panégyriques, Eloge et Discours par le cardinal Maury; nouvelle édition, publiée sur les manuscrits de l'auteur, par M. Maury, son neveu (1).

(Suite du n° 1362.)

Le Panégyrique de saint Vincent de Paul, qui est ici imprimé pour la première fois, fut prononcé devant Louis XVI le 4 mars 1785; il l'avoit été peu auparavant dans l'église de Saint-Lazare. Il a été depuis plusieurs fois entendu, et l'orateur aimoit même à le prononcer dans les réunions particulières et dans les salons, où il étoit toujours vivement applaudi. L'organe et le débit du cardinal donnoient un nouveau relief aux beautés de son discours, qui est travaillé avec soin, et qui offre bien des preuves de talent. La composition est brillante et animée, il y a des pensées heureuses, du mouvement, de la verve, de l'éclat dans le style; mais il y règne généralement un ton d'enflure qui a quelque chose de pénible. L'auteur, en voulant produire de l'effet, manque quelquefois son but par trop d'efforts, par des pensées peu justes, par une teinte d'exagération. Son discours commence ainsi :

« Sire, béni soit à jamais ce jour consacré par notre ministère à la gloire immortelle du sacerdoce de Jésus-Christ, cet heureux jour où la piété de V. M. a voulu être édifiée par l'éloge de l'un des plus grands bienfaiteurs de l'humanité souffrante, et où nous nous glorifions de pouvoir célébrer un *bon citoyen* en présence d'un bon roi! Grâce aux nouveaux honneurs qu'il va recevoir parmi nous du haut du trône, il jouira donc enfin de toute sa renommée cet

(1) 3 vol. in-8°, prix, 18 fr. et 23 fr. franc de port. A Paris, chez Gayet, rue Dauphine, et au bureau de ce journal.

homme simple et vertueux à qui la religion devoit des autels, et sur lequel un monarque chéri et digne de l'être appelle solennellement les regards de son siècle et de la postérité, en plaçant la statue du fils d'un laboureur dans le temple de la gloire nationale! »

Il nous semble que le ton de ce début annonce plus de pompe que de justesse. Est-il exact, étoit-il convenable de dire en chaire que la statue décernée à saint Vincent de Paul le faisoit *jouir de toute sa renommée*? Je n'aime pas beaucoup, je l'avoue, ce *temple de la gloire nationale*; j'aime encore moins cette expression de *bon citoyen* appliquée à saint Vincent de Paul; c'est là une de ces épithètes caractéristiques qui indiquent l'esprit d'une époque. Le mot de *citoyen* étoit devenu fort à la mode peu avant la révolution; on disoit volontiers *un prêtre citoyen, un prélat citoyen, et même un roi citoyen*. L'abbé Maury paya aussi le tribut à cette mode philosophique, et le mot de *citoyen* revient assez souvent dans ses discours. Non-seulement saint Vincent de Paul est un *bon citoyen*, il est encore *le héros immortel des chrétiens citoyens*, il travaille à donner à la France *le corps de ses pasteurs, c'est-à-dire, ses quarante-cinq mille meilleurs citoyens*; la capitale seroit trop heureuse si Dieu lui donnoit chaque siècle un *citoyen de ce caractère*. A la fin de son discours, l'orateur s'étonne qu'*aucune bouche éloquente ne se soit encore ouverte pour célébrer le meilleur citoyen de la France*, que les écrivains n'aient pas célébré *le nom du citoyen auquel sont dus tant de prodiges*; et je m'étonne à mon tour, non pas que l'abbé Maury ait cédé au torrent à l'époque où il composa ce discours, mais qu'après la révolution, lorsqu'il a revu ce Panégyrique, il y ait laissé une épithète devenue en quelque sorte ridicule par l'abus qu'en avoient fait les révolutionnaires.

L'abbé Maury se plaint souvent et longuement que saint Vincent de Paul soit oublié dans sa propre pa-

trie, et cette ingratitude lui a inspiré, à la fin de son discours, un morceau brillant et plein d'effet; mais n'y a-t-il pas dans ce reproche un peu d'exagération? Peut-être le monde et la cour ne parloient-il pas beaucoup de saint Vincent de Paul; mais est-il vrai de dire que *son nom ne soit presque plus connu aujourd'hui?* Ce nom n'étoit-il pas toujours cher à la piété? La canonisation du saint n'avoit-elle pas été célébrée avec une pompe extraordinaire? Ne trouvons-nous pas dans les mémoires du temps le récit des fêtes qui eurent lieu en son honneur (1)? Collet, dans la Vie du saint publiée en 1748, rend compte de ces cérémonies. A Paris, à Lyon, à Sens, à Fontainebleau, à Bordeaux, à Montpellier, dans tout le diocèse d'Acqs, etc., il y eut des exercices de piété suivis avec un grand concours; et le panégyrique du saint fut prononcé en une foule d'endroits. Le clergé de plusieurs diocèses et d'un grand nombre de paroisses prit Vincent pour patron, et des abrégés de sa vie ou des discours en son honneur parurent successivement. Ce ne seroit donc que par une fiction dont nous ne voulons pas pénétrer le motif que l'abbé Maury se flatteroit d'avoir ressuscité parmi nous le souvenir des vertus et des services d'un saint toujours cher à la France, et toujours présent au milieu de nous par ses monumens et par ses œuvres.

Il est dans ce discours bien d'autres traits que la sagesse, la vérité et le goût n'approuveroient peut-être pas. Ainsi l'orateur dit que Vincent établit *presqu'à son insu* sa congrégation de la Mission, et pour le prouver, il cite une note où le saint dit : *Dieu s'est servi de nous sans que nous sussions où cela alloit.* Je crois bien

(1) Les *Nouvelles ecclésiastiques* elles-mêmes racontent ces fêtes, et se plaignent de tout ce qu'on faisoit pour augmenter la vénération des peuples envers le nouveau saint; mais ce qui est plaisant, c'est qu'elles se plaignent aussi des *efforts impuissans de toutes les puissances humaines pour détruire la dévotion à M. Paris.* Les pauvres gens avec leur M. Paris! ils pourroient juger actuellement où en est son culte.

que Vincent ne prévoyoit pas tout ce que devoit faire sa congrégation, mais il avoit le désir et l'espérance qu'elle seroit utile, et il savoit bien ce qu'il faisoit. *Viens, digne favori de la Providence, viens te mesurer une deuxième fois avec la fortune, viens donc; est-ce bien là le ton de la chaire? Vincent recula pour les indigens les bornes ordinaires de la Providence; ses sollicitudes paternelles en faveur des malheureux eurent toute l'ardeur et les rapides profusions d'une passion violente. J'ose croire cette comparaison très-fautive et très-déplacée.*

L'histoire surtout est fort maltraitée dans ce discours. Je sais qu'un panégyrique n'est point un récit, et qu'un orateur ne sauroit s'astreindre à la marche méthodique d'un narrateur; mais il ne doit pas intervertir ou altérer les faits. Je ne reprocherai point, si l'on veut, à l'abbé Maury d'avoir fait converser saint Vincent à Rome avec le cardinal d'Ossat (1); c'est Abelly qui l'a trompé. Mais il a lu la Vie du saint avec tant de légèreté, qu'il déplace et confond les évènements. Il suppose que c'est en arrivant de Rome que Vincent alla occuper la cure de Châtillon, puis il le fait entrer chez M. de Gondi; partir ensuite pour Marseille, et devenir après cela curé de Clichy. Or, l'histoire ne met pas les choses dans le même ordre; c'est de la cure de Clichy que Vincent sortit pour entrer dans la maison de Gondi, il passa de celle-ci dans la cure de Châtillon, et il n'alla à Marseille que plusieurs années après, et lorsqu'il étoit rentré dans la maison de Gondi. De plus, il n'alla point à Marseille en fuyant, comme le suppose l'orateur, et en cachant sa retraite; il entreprit ce voyage comme aumônier des galères. L'abbé Maury s'est aussi trompé en plusieurs points pour ce qui concerne la fondation des hôpitaux; l'hôpital du nom de

(1) Cet anachronisme a déjà été remarqué ailleurs. Le cardinal d'Ossat étoit mort depuis quatre ans quand Vincent fit le voyage de Rome.

Jésus n'étoit point pour 300 vieillards, mais pour 40, et les bonnes œuvres de saint Vincent de Paul n'ont pas besoin d'être enflées pour produire de l'effet. Pour la fondation de l'hôpital général, l'orateur nous peint saint Vincent *osant se mesurer seul avec une conception si hardie*, tandis qu'on baisse les yeux autour de lui devant le courage de sa charité. Ce petit tableau est assez pittoresque, malheureusement l'histoire dit précisément le contraire. Ce sont les dames de la charité qui conçurent le projet de l'hôpital général, et qui pressèrent à ce sujet Vincent, lequel modérait leur ardeur, temporisait, et ne céda qu'aux instances qu'on lui fit et aux espérances de succès que le projet présentait. Nous avons bien ouï parler des assemblées de charité que tenoit Vincent, et où il réunissoit les dames les plus distinguées de la cour et de la ville; le panégyriste a trouvé que ce n'étoit point assez, et il nous raconte que le saint *assembloit toutes les semaines, dans son église de St-Lazare, les citoyens les plus opulens de la capitale, pour s'unir par un généreux commerce de charité à tout le royaume*. Comme les historiens ne parlent point de ces assemblées de citoyens, nous croyons qu'on peut les révoquer en doute; en tout cas, elles ne se seroient probablement pas tenues dans l'église. Enfin, une dernière exagération se trouve à l'article des enfans trouvés; après avoir parlé des soins du saint prêtre pour ces pauvres enfans, et du touchant discours qu'il prononça pour exciter en leur faveur la charité des dames, l'abbé Maury ajoute que *la fondation de l'hôpital votée par acclamation reçoit immédiatement pour première dotation 40,000 livres de rente*. Pourquoi gâter ce beau trait par une fiction? Les historiens ne vont pas si vite, ils ne parlent point de cette dotation fournie immédiatement, ils disent seulement que les dames résolurent unanimement de continuer l'œuvre, et ce triomphe qu'obtint le saint prêtre étoit assez grand pour ne pas l'outrer. C'est donner des

armes aux ennemis de la vertu que de mêler au récit de ses bonnes œuvres des circonstances apocryphes et des embellissemens imaginaires, qui rendroient la vérité des faits suspecte à quiconque interrogeroit sévèrement l'histoire.

Nous ne fermons cependant point les yeux sur ce que le Panégyrique présente de remarquable. La composition a plus d'un genre de mérite ; elle annonce une facilité brillante, l'étude des secrets de l'art oratoire, et une abondance qui, si elle ne va pas au cœur, satisfait du moins l'esprit en même temps qu'elle flatte l'oreille ; on en jugera par un morceau que nous prenons entre plusieurs autres :

« Voyez-le se hâter de remplir de bonnes œuvres les restes d'une vie prête à lui échapper. Ce n'est qu'à l'âge de 55 ans qu'il commence ses établissemens publics. Par un nouveau prodige, tous les plus éclatans prodiges de sa charité sont renfermés dans ses trente dernières années ; et encore s'éclaire-t-il lentement par des essais réitérés, en soumettant tous ses projets à de longues expériences. Il a reçu d'en haut cette patience des affaires qui en prépare le succès. S'il trouve des obstacles sur sa route, loin de vouloir les surmonter par le crédit de sa renommée, il se tourne du côté du ciel dont il médite l'œuvre en silence ; il se tait devant la contradiction pour explorer si elle vient de Dieu ou des hommes. Il se confie si peu en ses lumières, que son humilité prend sans effort l'attitude du doute. Il ne capitule pas, mais il diffère. Il cherche la vérité, il cherche le bien dans l'examen approfondi de ses plans, et non pas la victoire. Toute espèce de lutte répugne à son cœur autant qu'à ses maximes. Il charge le temps d'user la résistance des esprits. Il attend paisiblement, mais avec l'obstination d'un saint zèle, les momens marqués par l'Être suprême. Il ne combat rien, et il triomphe de tout ; et comme s'il marchoit visiblement à la suite de Dieu dans ses entreprises, il ne précipite aucune bonne œuvre, de peur, disoit-il souvent, d'anticiper sur la Providence. »

Il seroit utile peut-être, dans l'intérêt de l'art ora-

toire, de comparer ce discours avec celui de M. de Boulogne sur le même sujet; mais cet examen nous entraîneroit bien plus loin que nous ne voulons. Les deux discours sont sous les yeux du public, c'est à lui de juger. Nous remarquerons seulement que le texte de l'abbé Maury parut moins heureusement choisi que celui de l'autre orateur. Ce texte étoit pris de saint Paul : *Erit vas in honorem, utile Domino, ad omne opus bonum paratum*; tandis que celui de M. de Boulogne étoit pris de ces paroles d'Isaïe : *Spiritus Domini super me ut mederer contritis corde, ut predicarem captivis indulgentiam, ut consolarem omnes lugentes*. Quant à la division, l'abbé Maury considère dans Vincent de Paul *l'ouvrage et l'instrument de la Providence*, et l'abbé de Boulogne voit dans le saint *le bienfaiteur de son siècle et le bienfaiteur des races futures*. Parmi les morceaux que nous aurions pu citer du 1^{er}, si leur longueur l'eût permis, nous indiquerons du moins la paraphrase de ce mot de l'Evangile, *Nonne hic est fabri filius*, appliqué à Vincent de Paul, et celui où l'auteur expose quels ont été les moyens du saint pour réussir dans ses entreprises.

Ce discours est accompagné de notes dont les unes sont du cardinal, et les autres de l'éditeur; quelques-unes de ces notes seront l'objet d'un 3^e et dernier article, parce qu'elles doivent donner lieu à quelque discussion.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le jour de la Toussaint, la nouvelle chapelle des prêtres de la congrégation de la Mission, rue de Sèvres, a été bénite par M. l'archevêque. Le prélat est arrivé un peu avant neuf heures, et a été reçu par M. le supérieur-général à la tête de sa communauté. On s'est rendu procession-

nellement à la chapelle, qui a été bénite avec toutes les cérémonies accoutumées. M^s a ensuite célébré la messe. Un grand nombre de Filles de la charité et des fidèles de divers quartiers assistoient à cette cérémonie. La chapelle est simple, mais élégante; le chœur est assez grand, et tel qu'il convient à une communauté. La nef, qui est destinée pour le public, peut encore contenir assez de monde. La chapelle est dédiée sous l'invocation de saint Vincent de Paul, dont la chässe doit être placée derrière l'autel.

— L'association catholique du Sacré-Cœur, dont il a été parlé n° 1353, et qui avoit fait paroître *l'Ame pénitente, ou le Nouveau pensez-y bien*, a publié depuis deux nouvelles livraisons. L'une est la *Petite Journée du chrétien*, contenant les prières du matin et du soir, pour la messe, pour la confession et la communion, pour chaque jour du mois. Ce volume est de 160 et quelques pages, et ne se vend cependant que 4 sous relié. La 3^e livraison est le *Nouveau Manuel du chrétien pour la sainte communion*; on y trouve un *Traité de l'eucharistie*, qui y est considérée comme sacrement et comme sacrifice; c'est probablement une réimpression, et il auroit été bon de dire à quel auteur on a emprunté ce traité, afin d'inspirer plus de confiance. A la fin est un *Entretien pour la fête du saint sacrement*, par le Père Nouet, Jésuite. Ce volume est de près de 300 pages, et se vend 40 centimes. On se rappelle que les ouvrages se vendent au profit de l'association de la Propagation de la foi. On se propose de publier très-prochainement les *Visites au saint sacrement*, et les *Caractères de la vraie dévotion*. L'association croit devoir avertir qu'elle ne sauroit délivrer à la fois tous les ouvrages annoncés dans le *Prospectus*. On sera prévenu à mesure qu'ils paroîtront. Le domicile de l'association, qui avoit été indiqué Cloître Saint-Merry, est maintenant rue des Postes, n° 24; c'est là que doivent être adressées les demandes.

— Le nombre des prêtres et les besoins des paroisses ayant engagé M. l'évêque de Rodez à établir pour son clergé deux retraites successives, la deuxième retraite s'est ouverte le 9 octobre, et s'est faite à Rodez comme la première; elle a été donnée par le même missionnaire, et s'est terminée le 16 par la cérémonie accoutumée. Les retraitsans, au nombre de plus de trois cents, se sont rendus processionnellement de l'église du collège à la croix de la mission, puis à la cathé-

drale, où le prédicateur a donné la deuxième partie du discours qui avoit terminé la première retraite. Il a montré les bienfaits du sacerdoce, et ce sujet lui a fourni des développemens pleins d'intérêt et pour le clergé et pour les fidèles. M. l'évêque a assisté aux exercices de cette deuxième retraite comme de la première, et a plusieurs fois adressé la parole à son clergé. Le séjour du missionnaire à Rodez lui a donné lieu d'y propager les pieuses associations qu'il avoit déjà établies à Paris et ailleurs. Outre l'association du Saint-Sacrement et de la Sainte-Vierge, pour la conservation et l'accroissement de la foi en France, il a exhorté à former des associations particulières dont les membres, sans cesser d'appartenir à la grande association, auront entre eux des rapports plus fréquens. Une de ces associations est de douze personnes, en l'honneur des douze apôtres; un des membres, nommé zéléteur, a pour fonctions principales de faire tenir tous les mois à ses onze associés des billets qui contiennent chacun une des fins ou pratiques de l'association du Saint-Sacrement et de la Sainte-Vierge, et le nom d'un des apôtres à invoquer. Le réglemeut de l'association contient des avis sur cette pratique, et sur l'esprit dans lequel on doit s'y conformer. Une autre association est celle de la Bonne Mort; les associés se partagent aussi par douzaine, et on y distribue des billets qui contiennent, avec une maxime d'un Père de l'Eglise, une pratique de piété, et quelques articles d'un réglemeut de vie. Les associés sont invités à invoquer saint Joseph, qui est regardé comme le patron spécial des fidèles pour la bonne mort. Cette association est pour les prêtres et pour les fidèles. M. l'évêque de Rodez a voulu encourager cette bonne œuvre par son exemple. La première section, à Rodez, se compose du prélat et de ses grands-vicaires; la deuxième, de l'archiprêtre, du supérieur du séminaire et des membres de son clergé; le tout formant douze personnes. Il y a un réglemeut de vie pour les fidèles qui sont de cette association.

— M. Savy, évêque d'Aire, excite la confiance, le respect, et l'on peut dire l'admiration de son clergé et des fidèles par sa piété, son zèle et ses talens. Le prélat a donné lui-même la retraite à son clergé; cette retraite a eu lieu à Dax, ancienne ville épiscopale, réunie aujourd'hui à son diocèse, et où le séminaire est établi. Cent vingt prêtres y ont assisté.

Le prélat a prêché matin et soir pendant huit jours, avec autant de force que d'onction ; de plus, il faisoit, dans le milieu de la journée, une glose sur les devoirs des prêtres. Cette retraite a produit une vive impression ; M. l'évêque y a fait preuve à la fois d'une élocution brillante, d'une grande instruction théologique et d'une tendre piété. Il a conquis, dans cette circonstance, tout son clergé, et il n'est pas un prêtre qui ne se dévouât pour seconder son zèle et servir ses vues. A la fin de la retraite, tous les ecclésiastiques se sont rendus processionnellement à l'ancienne cathédrale de Dax, où M. l'évêque a célébré la messe, et a prononcé un discours sur l'importance du ministère ecclésiastique, et sur l'obligation où sont les fidèles de concourir à le perpétuer. Le prélat a donné la communion à tous les prêtres, qui ont renouvelé entre ses mains leurs promesses cléricales. Malgré le travail, le prélat suivoit tous les exercices de la retraite, et se trouvoit au milieu de ses prêtres du matin jusqu'au soir.

— Depuis long-temps les Sœurs de Saint-Joseph se consacrent, à Lyon, au soulagement des prisonniers ; elles partagent leur captivité afin de pourvoir de près à leurs besoins, et de leur donner de pieuses consolations. Ce sont elles qui préparent et portent aux détenus leur nourriture, et qui leur fournissent du dehors les choses dont ils ont besoin. Ainsi ces malheureux ne sont point victimes de l'avidité d'un concierge ou d'employés subalternes. Les religieuses donnent surtout leurs soins aux femmes et filles détenues ; elles ne les perdent point de vue après l'expiration de leur peine. Souvent elles avoient essayé de placer en service celles qui avoient donné des marques d'un véritable retour à de meilleurs sentimens ; mais une invincible défiance apportoit presque toujours quelque obstacle à leurs vues charitables. Affligées de voir sans cesse revenir dans les prisons des femmes qui n'avoient point trouvé d'encouragement dans leur repentir, et que le désespoir avoit précipitées dans les mêmes écarts, les Sœurs de Saint-Joseph ont ouvert, en 1821, une maison de refuge avec des ateliers de travail pour les femmes qui donnent des espérances d'amendement, et qui courroient plus de dangers dans le monde. Cet établissement porte le nom de *Solitude de sainte Madeleine*, et est situé à Montauban, au-dessus de Pierre-Size, et sur les bords de la Saône, sur une hauteur d'où on a une vue magnifique.

M. l'abbé Cholleton, grand-vicaire, est spécialement chargé de la surveillance de la maison. Là 50 femmes ou filles sont occupées à dévider de la soie; ce qu'elles font en chantant des cantiques. De pieuses inscriptions couvrent les murs. Les femmes sont libres de sortir quand bon leur semble; elles prennent cependant l'engagement verbal de rester deux ans pour indemniser la maison des frais d'apprentissage. Elles sont bien nourries, et le produit de leur travail satisfait à leurs besoins. On leur abandonne un cinquième ou un quart de ce produit en proportion de la soie qu'elles dévident. Il règne parmi elles un bon esprit, et les Sœurs se louent de leur conduite. Un pieux laïque, M. de la Barolière, a beaucoup contribué par ses soins et ses dons à former cet établissement, où déjà plus de deux cents femmes ont trouvé une existence honnête, et le moyen de se réconcilier avec leurs familles et avec la société. Les autorités protègent une si utile institution. Il est question de former un semblable asile pour les hommes, et de bons Frères, sous le nom de *Petits-Frères-Marie*, s'exercent aux soins que demande une telle œuvre. Il seroit digne du conseil des prisons d'accueillir un tel projet, et d'ouvrir dans les grandes villes de tels établissemens où on recueilleroit les malheureux qui sortent des prisons et des bagnes, et où la religion et la charité ranimeroient en eux les germes de la vertu, et favoriseroient le retour à de meilleurs sentimens.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. A l'occasion de la fête de S. M., les réjouissances publiques ordinaires auront lieu demain aux Champs-Elysées et à la barrière du Trône. A trois heures, un ballon portant la couronne royale de France, et monté par l'aéronaute Margat, s'élèvera dans le grand carré des Champs-Elysées, et un petit ballon s'élèvera à la même heure à l'autre emplacement. A sept heures du soir, il sera tiré deux feux d'artifice, l'un sur le pont Louis XVI, et l'autre entre les deux colonnes de la barrière du Trône. Il y aura enfin grande illumination toute la soirée.

— Le 28 du mois dernier, le 1^{er} régiment de chasseurs de Nemours, à son passage à Saint-Cloud, a été passé en revue par S. M. M. le duc d'Orléans, voulant profiter de ce passage pour faire recevoir son second fils en sa qualité de colonel de ce régiment, l'ordre avoit été donné au lieutenant-général, comte de Coutard, commandant la 1^{re} division militaire, de présenter le jeune prince, et de le faire

reconnoître. Cette cérémonie militaire a eu lieu dans la grande avenue du bois de Boulogne, en présence de M. le duc d'Orléans et de sa famille. Le jeune duc de Nemours s'est fait remarquer par ses manières gracieuses, et la première parole qu'il a adressée à M. le colonel de Lamalle, commandant le régiment, a été de lui demander la remise des punitions pour faute de simple discipline. Les officiers et sous-officiers ont été ensuite réunis à un grand diner au château de Neuilly, et une distribution de vin a été faite à la troupe, qui a reçu en outre une gratification de la part de S. A. R. M. le duc de Nemours.

— Le *Moniteur* vient de publier deux ordonnances royales rendues au conseil d'Etat, du 14 octobre; la première, qui rejette la requête des sieurs Leclerc contre un arrêté du préfet de la Mayenne, qui avoit déjà rejeté leur demande d'admission sur la liste générale du jury, comme possesseurs à titre successif des biens dont leur père a fait la distribution entr'eux; la seconde ordonnance annule un arrêté du préfet du Loiret, qui avoit admis le sieur Desforges, pharmacien à Pithiviers, à être inscrit sur la liste générale du jury à raison de la dérogation des contributions à lui faite par la veuve Orillard, sa belle-mère, attendu que ladite dame a un fils, lienz qu'il n'ait pas la capacité pour exercer les droits électoraux.

— Un incendie, qui pouvoit avoir les suites les plus funestes, a éclaté mercredi, vers trois heures du matin, au Palais-Royal, dans les galeries situées derrière le Théâtre-Français. On a battu aussitôt la générale dans les environs; ce qui a répandu l'alarme. Les secours sont promptement arrivés, et le foyer de l'incendie a été attaqué par une telle masse d'eau, qu'il a bientôt perdu de sa force, et qu'on a pu en arrêter les progrès. A six heures et demie, toute crainte avoit cessé. Tous les magasins placés entre le passage du théâtre et le guichet de la galerie vitrée ont été la proie des flammes. La librairie de M. Dauthereau a brûlé entièrement; celle de M. Barba a cependant échappé. Les colonnes qui supportent l'appartement du duc de Nemours sont presque détruites. M. le préfet de police, le colonel de la gendarmerie, et plusieurs officiers de l'état-major, s'étoient portés sur le lieu de l'incendie.

— M. le comte de Corbières est malade depuis quelque jours. C'est chez lui que les ministres s'assembent en conseil.

— Le comte Clément de Ris, pair de France, est mort le 22 octobre, à sa terre de Beauvais, près Tours. C'étoit un ancien administrateur, puis sénateur, et il étoit principalement connu par l'aventure singulière qui lui arriva en 1800. Etant à sa terre, il fut enlevé par des hommes armés, qui le transportèrent dans un souterrain où il resta 19 jours sans que l'on pût avoir de ses nouvelles. La politique n'étoit pas étrangère à ce coup de main. Clément de Ris fut délivré pendant qu'on le transportoit ailleurs.

— Le commerce maritime a repris depuis la restauration son ancienne activité, il est facile d'en juger par le nombre actuel des navires français. Le total de ceux employés à la navigation des pays étrangers hors d'Europe est, à Bordeaux de 210, au Havre de 180, à Marseille de 170, à Nantes de 110, à Saint-Malo de 30, à Dunkerque

de 25, en tout 820 navires du port, dans l'ensemble, de 250 tonneaux : 1800 navires français du même port sont employés à la navigation du grand cabotage français et étranger en Europe, y compris Terre-Neuve; enfin, on compte 5380 navires du port, dans l'ensemble, de 50 tonneaux, faisant le petit cabotage sur toutes les côtes de France. Ainsi, 8000 navires, jaugeant environ 744,000 tonneaux, composent ce qu'on appelle en France la marine marchande. Le nombre des marins qui en font le service est de 57,200, et si l'on compte ceux qui sont employés sur les bâtimens de guerre, ils forment à peu près un total de 80,000 marins. On peut dire que jamais notre marine n'a offert à l'État une situation plus satisfaisante. Toute la population des côtes de France, qui se développent sur une étendue de 400 lieues, est employée en grande partie à notre navigation maritime; on évalue les masses qui y coopèrent à 2 ou 3 millions d'individus.

— Dans le seul arrondissement d'Orange, les pertes causées par le débordement du Rhône sont évaluées à deux millions, et portent sur 15 à 16,000 personnes. Caderousse est la commune qui a le plus souffert sur ce point. Il paroît qu'il y a 114 maisons d'écroulées, et 200 qui menacent ruine. M^{me} la duchesse de Grammont-Caderousse n'a été arrachée au plus éminent danger que par le dévouement et la hardiesse d'un intrépide batelier. Trois personnes ont péri. Le maire de cette malheureuse commune a montré, dans cette terrible circonstance, une conduite digne des plus grands éloges. La ville d'Orange a envoyé à ses infortunés voisins les secours dont elle a pu disposer. Dans le département du Gard, les communes de Pont-Saint-Espirit, Bagnols, Roquemaure, Aramon et Saint-Gilles ont été le plus maltraitées. Dans les deux premières de ces villes, les plus fortes digues ont été renversées, des moulins ont été emportés, et les eaux se sont élevées jusqu'au premier étage des maisons. On ignore encore une grande partie des désastres causés par la crue subite du Rhône, car on a vu flotter sur le fleuve des débris de fabriques de soie, des berceaux d'enfant, des hardes, des tonneaux et des meubles de toute espèce. Sur d'autres points du département du Gard, le débordement des rivières a causé aussi beaucoup de dégâts, particulièrement à Saint-Laurent-d'Aigousse, à Sommières, à St-Hippolyte, à Sauve, à Saint-Laurent-le-Minier, à Ners et surtout à Saint-Ambrois. Les récoltes sont perdues en grande partie.

— Une junte a été formée à Tarragone par le roi d'Espagne, pour s'occuper spécialement des moyens à adopter pour rendre durable la paix dans la Catalogne. Elle se compose de l'archevêque de Tarragone, des évêques de Gironne et de Lérida, du marquis de Sampo-Sagrado, et de plusieurs magistrats. Les communications sont maintenant rétablies presque sur toutes les routes de la Catalogne. Le général comte d'Espagne a saisi une valise à Jep dels Estany, dans laquelle on a trouvé, dit-on, des papiers fort importants. Ce général continue, ainsi que le brigadier Manso, à poursuivre le reste des rebelles; qui sont concentrés dans la Cerdagne et du côté de Lérida; de toutes parts d'ailleurs, les bandes se désorganisent, et les officiers qui s'y trouvoient font leur soumission. Quelques tentatives faites par les factieux dans le royaume de Valence et dans la Navarre ont été promptement étouffées.

— Le capitaine d'un bateau à vapeur, qui fait le service entre Cork et l'Angleterre, rapporte qu'étant, le 20 octobre, à la hauteur de Bristol, il vit une colonne de feu s'abattre dans la mer à demi-portée de canon de son navire; cette trombe disparut sans explosion et sans produire aucun autre phénomène qu'une vive clarté.

— Les religieux de l'ancienne abbaye de Tongerlooo viennent de faire eux-mêmes la remise au gouvernement des Pays-Bas de la fameuse bibliothèque des Bollandistes. Ces anciens religieux, qui comptoient dans leur nombre plusieurs savans distingués, et qui avoient donné asile aux derniers successeurs de Bollandus et d'Henschenius, avoient eu la prudence de mettre en lieu sûr leur riche bibliothèque; ils espéroient d'être rendus tôt ou tard à leurs pieux et doctes travaux. Comme le concordat n'a pris aucune disposition à cet égard, ils ont pris le parti de céder au gouvernement cette précieuse bibliothèque.

— On avoit annoncé dernièrement qu'un journal français devoit être publié à Alexandrie d'Egypte, sous le titre de *l'Echo des pyramides*. Le vice-roi en avoit approuvé la publication; mais il paroît que des Européens, jaloux de voir un journal qui pouvoit contribuer à augmenter l'influence des Français en Egypte, sont parvenus à changer les bonnes dispositions du vice-roi et de son gouvernement, et que momentanément cette entreprise littéraire est ajournée.

— La flotte russe de Sébastopol croise dans la mer Noire. Deux petits bâtimens qui en faisoient partie sont partis pour Constantinople le 15, pour être mis à la disposition de M. de Ribeaupierre.

— Les hostilités entre les Russes et les Persans n'aboutissent pas à de grands résultats. Les Russes ont même éprouvé quelques défaites notables, et n'ont pu encore s'emparer de la forteresse d'Erivan. Abbas-Myrza a une fort bonne cavalerie, et des partisans qui ne le cèdent en rien aux cosaques. Il paroît que le général russe Krassowsky a été repoussé, et qu'il a besoin de beaucoup de renforts. La mauvaise saison suspendra d'ailleurs la guerre.

— Il paroît que le général Paëz, chef supérieur de Vénézuëla, est maintenant en bonne intelligence avec Bolivar, du moins seroit-ce en apparence. Il a publié, le 16 juillet, une proclamation aux Vénézuéliens, qui ne contient guère que des éloges ridicules du fameux dictateur.

— On va fortifier la ville de Montréal du Canada, pour devenir un grand dépôt militaire. Quelques troubles ont eu lieu, à ce qu'il paroît, dans cette contrée.

— Le capitaine Back et le lieutenant Kendall, qui ont fait partie de l'expédition du capitaine Franklin, affirment qu'il existe, dans la baie de Baffin, un passage par lequel on peut aller du détroit de Davis à celui de Behring; mais ils ajoutent que ce passage autour du continent d'Amérique étant encombré de glaces, il ne pourra que très-rarement être ouvert à la navigation. Si les observations de ces officiers sont exactes, le problème de la communication des 2 océans se trouveroit résolu, et il seroit démontré que les deux Amériques forment une grande île, et non, comme on l'avoit cru d'abord, un continent qui se lioit par le pôle arctique à l'Europe et à l'Asie.

Pendant qu'on nous fait des homélies en faveur des Grecs, qu'on nous quête pour eux, et qu'on nous fait un devoir de conscience de nous saigner pour ce peuple intéressant, ces bons Grecs, ces héros chrétiens pillent, par reconnaissance, les frères et les amis de ceux qui leur envoient des secours. Le 15 septembre dernier, un brigantin sarde a été entièrement pillé par un corsaire grec de 15 canons et de 100 hommes d'équipage. Comme les amis des Hellènes ne feront pas mention de ce fait, il est bon d'en donner les détails. Le brigantin sarde, *la Fortune*, parti de Livourne le 5 septembre pour se rendre en Syrie, se trouvoit, le 15 septembre, à 20 milles au sud de la Morée; il portoit 4 religieux Capucins qui se rendoient dans la Terre sainte, suivant l'usage annuel, avec les présens destinés pour le Saint-Sépulcre. Un d'eux, Joseph Landucci, Toscan, du couvent de Saint-Charles, dans la vallée de l'Arno, avoit avec lui 1335 piastres fortes et 408 sequins de Venise; de plus, deux petits sacs d'argent envoyés de Rome et scellés du sceau du Saint-Sépulcre, contenant, d'après le poids, environ 3500 piastres fortes; tout cela destiné pour le Saint-Sépulcre.

Les Grecs, après avoir menacé le capitaine sarde et maltraité l'équipage, ont pris au religieux tout cet argent, sa montre et ses vêtemens. Les trois autres religieux, qui étoient de la mission de Naples, avoient de l'argent et des effets pour la valeur d'environ 10,000 piastres fortes; on les dépouilla également. Enfin, les Grecs prirent tous les objets de quelque prix, et même les provisions de bouche du bâtiment; après quoi ils le laissèrent généreusement aller. Un Anglais, qui se trouvoit à bord, fut rencontré par eux, et obligé de donner 20 piastres fortes. Le bâtiment sarde est arrivé le 18 à Zante, d'où il devoit retourner à Livourne avec les quatre missionnaires, ces pauvres gens ne pouvant continuer leur route après avoir perdu ce qu'ils se réjouissoient de porter à leurs confrères. Le corsaire grec s'appeloit *la Terpsichore*. Nous proposons à M. Eynard, et aux comités grecs de Paris, de Londres et de Genève, de faire une quête pour ces braves Hellènes et pour ces généreux défenseurs de la croix.

*Le Sens commun de M. Gerbet, ou Examen de ses doctrines philosophiques dans leurs rapports avec les fondemens de la théologie, suivi de deux Appendices sur le Sens commun; par M. *** (1).*

Cet ouvrage paroît avoir été provoqué par les éloges excessifs qu'un journal a donnés au livre de M. Gerbet. Mon dessein, dit l'auteur, est de montrer que dans ce livre si *savant*, si *admirablement raisonné* et si *fortement conçu*, il n'y a pas d'autre science qu'une ignorance et une confusion étonnantes des plus premiers et des plus simples principes de la philosophie et de la théologie, pas d'autres raisonne-

(1) Un vol. in-8°, prix, 4 fr. et 5 fr. franc de port. A Paris, chez Brunot-Labbe, et au bureau de ce journal.

mens que des suppositions ou des contradictions palpables, rien en un mot de fortement conçu que le projet extravagant et bien réel de montrer que les théologiens jusqu'ici, et Bossuet lui-même, n'ont pas compris la manière de prouver la religion. Ce jugement n'est-il que juste ou est il trop sévère? C'est ce que montrera un examen plus approfondi de l'ouvrage.

L'ouvrage de M. *** est en 12 chapitres, qui traitent des principes admis par les théologiens sur la foi, de ceux de M. Gerbet sur la même matière, de la foi avant et après Jésus-Christ, du cartésianisme, de l'évidence et de la raison individuelle. M. Gerbet, dit l'auteur dans sa récapitulation, manque en philosophie au moins d'idées nettes et justes, et peut-être d'un esprit méthodique et clair. Son plan est mal tracé, et je n'en veux pas d'autres preuves que ses fréquentes redites. Ses principes sont vagues, confus, peu précis; pour peu qu'on les déplace ou plutôt qu'on mette à découvert leur base en leur rendant leur véritable sens, les conséquences qu'il en tire perdent une liaison qui n'étoit qu'artificielle, et restent suspendues et abandonnées dans un frappant isolement de toute vérité. M. Gerbet est encore plus étranger aux matières et surtout au langage de la théologie.

Dans une appendice sur le sens commun de M. de La Mennais, l'auteur expose la doctrine de ce célèbre écrivain, la discute, examine ses objections contre le catholicisme et celles qu'on peut faire contre le sens commun, tel que le conçoit M. de La Mennais. Il s'attend bien que cet examen et les conclusions qu'il en tire vont attirer sur lui un violent orage; mais il paroît résigné à ce malheur, et je le crois même en fonds pour soutenir la lutte avec ses adversaires.

Nous essaierons plus tard de donner une analyse plus étendue d'un ouvrage remarquable sous plus d'un rapport, et qui offre la première réfutation proprement dite d'un livre déjà apprécié dans ce journal. Aujourd'hui, nous nous bornerons à quelques observations. On voit que l'auteur a composé un peu vite, et lui même l'avoue avec une candeur qui l'honore. Quelques passages auroient besoin d'explication: par exemple, l'auteur dit page 49: *Où M. Gerbet a-t-il trouvé qu'il est de foi que sur tous les dogmes, sans exception, chaque homme doit soumettre sa raison à l'autorité de l'Eglise? Comment l'estimable auteur l'entend-il? est-ce qu'il y a des dogmes sur lesquels on n'est pas obligé de soumettre sa raison à l'autorité de l'Eglise? J'oserois engager l'auteur à nous expliquer mieux sa pensée.*

Dans le n° 1368, en rendant compte des *Souvenirs d'un séjour en Sardaigne*, par M. le marquis de Saint-Severin, on a altéré son nom. et on l'a appelé de *Saint-Saturnin*. M. le marquis de Saint-Severin réclame contre cette erreur. Cet officier, qui est au service du roi de Sardaigne, ne veut pas paroître avoir la prétention qu'on le confonde avec le marquis de Saint-Saturnin, qui est conseiller d'Etat et ambassadeur à Naples.

Bibliothèque choisie des Pères de l'église grecque ou latine, ou Cours d'éloquence sacrée, par M. l'abbé Guillon; 10^e livraison, tomes XX et XXI (1).

La 3^e partie, qui comprend les Pères dogmatiques, commence au 5^e volume, lequel, ainsi que les 5 volumes suivans, a paru en 1825. A la tête de ce volume est un discours préliminaire, où M. Guillon présente des réflexions sur l'histoire de l'Eglise depuis le 4^e siècle, et sur la direction des études. Il expose aussi son plan pour le reste de l'entreprise; les trois premiers siècles, dit-il, nous ont donné les Pères apostoliques et les apologistes; la 2^e époque, bien plus riche en monumens, sera traitée avec l'étendue convenable par la même méthode de traductions, extraits et analyses. Cette époque embrassera quatre siècles, qui seront divisés en tableaux ou livres, au nombre de dix, depuis le commencement du règne de Constantin jusqu'au 8^e siècle. Chacun de ces tableaux porte en tête le nom de celui des Pères qui y ont jeté le plus d'éclat.

Le 1^{er} livre porte donc le nom de saint Athanase; les écrivains dont la *Bibliothèque* donne des extraits sont Osius, saint Alexandre, saint Jules, saint Méthodius, Didyme l'Aveugle, Eusèbe de Césarée, l'empereur Constantin, saint Athanase, saint Optat, saint Pacien, saint Phébade, saint Méléce, saint Astère, saint Hilaire. Dans un supplément, l'auteur parle de saint Amphiloque, de Lucifer de Cagliari, de saint Antoine, de trois Eusèbe (de Samosate, de Verceil et d'Emèse), de saint Eustathe d'Antioche, de Marcel d'Ancyre, du pape Libère, et de saint Philastre, évê-

(1) In-8^o; prix, 7 fr. le volume. A Paris, chez Méquignon-Havard, et au bureau de ce journal.

que de Brescia. Tous ces auteurs remplissent le 5^e volume, qui est terminé par une notice sur les conciles du temps.

Le 2^e livre est consacré à saint Grégoire de Nazianze, à saint Basile et à saint Grégoire de Nysse. Ces trois Pères occupent les tomes VI et VII et une partie du VIII^e. Après une notice sur saint Grégoire de Nazianze, qui est le poème même de ce saint sur sa vie, l'auteur cite de nombreux extraits de ses discours; ces extraits remplissent le tome VI. Dans le tome suivant, saint Grégoire est considéré comme poète, et on donne un choix de ses poésies. Le reste du volume est rempli par saint Basile, et par des extraits de ses homélies, de ses panégyriques, de ses traités de controverse et de ses lettres. Dans le tome VIII sont des extraits ou analyses des discours, et des traités de saint Grégoire de Nysse sur divers points de morale, sur l'Écriture sainte, etc.

Le 3^e livre porte le nom de saint Ambroise, comme le plus célèbre des Pères de ce temps; les autres Pères dont il est question dans ce livre sont saint Ephrem, saint Cyrille de Jérusalem, saint Gaudence, saint Zénon. Les notices et extraits sur ces quatre évêques et docteurs achèvent le tome VIII, où se trouvent pourtant encore des notices sur des conciles de Constantinople, de Rome, d'Alexandrie, d'Antioche, etc. Dans le tome IX, après une notice sur saint Ambroise, sont des extraits de ses livres sur l'Écriture sainte, de ses traités de morale, de ses oraisons funèbres, et un choix de lettres. A saint Ambroise succèdent Synésius et Cassien, puis dans un supplément saint Martin de Tours, le pape saint Sirice, et Nectaire de Constantinople. Le volume est terminé par des notices sur plusieurs conciles, la plupart d'Occident, et par une table des matières contenues dans les tomes VI, VII, VIII et IX.

Le 4^e livre est consacré tout entier à saint Jean-

Chrysostôme. A la tête du tome X est un discours préliminaire de l'auteur sur l'éloquence de saint Jean-Chrysostôme; ce discours, prononcé dans une des séances publiques du cours d'éloquence sacrée, a pour objet de considérer saint Jean-Chrysostôme dans ses rapports avec les siècles qui l'ont précédé, avec le siècle où il a vécu, et avec les siècles qui ont suivi. Ce morceau nous a paru bien faire connoître le genre d'éloquence du saint docteur. Il est suivi d'une vie de saint Jean-Chrysostôme, qui forme environ 80 pages, et d'une traduction du Traité du sacerdoce en entier, avec les notes du prélat Giacomelli et de nouveaux éclaircissemens.

M. l'abbé Guillon a partagé les œuvres de saint Jean-Chrysostôme en trois classes, la foi, l'espérance et la charité. Il expose les raisons de cette distribution dans un autre discours préliminaire, à la tête du tome XI; il y parle aussi des éditions et traductions diverses de saint Jean-Chrysostôme et de l'ordre suivi dans la nouvelle traduction. Les extraits relatifs à la foi occupent les tomes XI, XII, XIII, XIV, et une partie du tome XV. Ceux qui ont rapport à l'espérance commencent au tiers à peu près du tome XV, et remplissent encore le tome XVI. Les extraits sur la charité forment les tomes XVII, XVIII et XIX. Ce dernier volume n'a pas encore paru, peut-être parce qu'il doit contenir une table des matières des volumes précédens depuis le tome X.

C'est donc en tout dix volumes consacrés à saint Jean-Chrysostôme. Nous n'osons dire que c'est beaucoup, car nous craindrions de ne pas paroître sentir tout le prix des ouvrages de l'éloquent et saint évêque. Cependant il faut bien avouer que, dans une collection qui doit embrasser les Pères de tous les siècles, c'est passer la mesure que de donner dix volumes à un seul Père. On avoit annoncé que la *Bibliothèque choisie* ne passeroit pas 25 volumes; mais comment

pourroit-on se tenir dans ces limites, quand on est arrivé au tome XXI et qu'on n'a pas terminé saint Augustin? Je vois au tome V qu'il doit y avoir encore quatre livres qui porteront les noms de Vincent de Lérins, de saint Léon-le-grand, de saint Grégoire-le-grand et de saint Bernard; ces Pères seront accompagnés de plusieurs docteurs et auteurs contemporains. Les extraits de leurs ouvrages tiendront-ils dans trois ou quatre volumes? J'aurois même ici encore une autre difficulté à faire; il étoit dit au tome V que la classe des Pères dogmatiques s'étendrait du quatrième au huitième siècle (1), et voilà qu'on y comprend saint Bernard qui vivoit au 12^e, et même saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure, qui lui sont encore postérieurs, et qui moururent au 13^e siècle. L'auteur a donc bien changé son plan, et cela sans en prévenir.

La dernière livraison qui vient de paroître, et qui comprend les tomes XX et XXI, est remplie principalement par saint Jérôme et saint Augustin, qui devoient faire d'abord deux livres séparés, mais qui n'en forment qu'un; le 5^e. Dans le tome XX se trouvent des extraits de saint Epiphane, de Ruffin, de saint Jérôme, de saint Paulin de Nole, de Sulpice Sévère, des poètes Ausone, Prudence, Sedulius et Juvençus, de Fortunat, de Sidoine Apollinaire, de Mamert Claudien, de Victorin d'Afrique, et des papes Damase et Célestin. Ce qu'il y a de plus intéressant dans ce volume, c'est sans contredit les extraits de saint Jérôme et le choix de ses lettres; on remarquera, entr'autres, les lettres sur l'éducation, qui ont fourni le sujet d'une leçon du cours d'éloquence sacrée.

Le tome XXI est rempli par saint Augustin. M. l'abbé Guillon avoit pris ce saint docteur pour sujet de ses conférences dans son cours d'éloquence en 1812, et il a fait entrer ces conférences dans la *Bibliothèque choi-*

(1) Dans un autre endroit du même volume, il étoit dit que cette partie s'arrêteroit au sixième siècle.

sic. Dans la première, l'orateur se plaint amèrement de la solitude de son cours, et s'étonne que les noms de tant de grands hommes, n'excitent pas au moins la curiosité et n'attirent pas autour de sa chaire des auditeurs empressés. Il donne ensuite une notice sur saint Augustin, dont il partage les écrits en sept grandes classes, 1° ouvrages de philosophie, de critique et d'érudition; 2° livres sur l'Écriture; 3° ouvrages dogmatiques; 4° controverse; 5° traités particuliers et livres ascétiques; 6° discours; 7° lettres. Ici M. l'abbé Guillon répond au reproche qu'on fait souvent au style de saint Augustin.

Nous reviendrons sur ce volume à l'occasion du suivant, qui doit offrir la continuation des extraits du saint docteur. Nous nous contenterons d'avoir donné ici une idée générale de la collection, qui est partout accompagnée de notes historiques et critiques, tant sur les Pères que sur les emprunts ou imitations des prédicateurs modernes. Ces notes annoncent en général beaucoup de lecture, de connoissances et d'études de l'art oratoire. Quant à la traduction, elle est généralement élégante; nous ne l'avons point comparée avec les originaux, mais nous savons qu'un homme fort instruit, qui a fait ce travail seulement sur le 1^{er} volume de la *Bibliothèque*, a remarqué quelques endroits où le traducteur s'écartoit beaucoup du sens des auteurs. Ces légères taches sont presque inévitables dans un si long ouvrage, qui a demandé à l'auteur tant d'années d'un travail assidu. (Voyez n^{os} 1115, 1232, 1259 et 1326.)

NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

PARIS. Nous avons annoncé très-succinctement la mort de M. le curé de St-Merry; deux notices que nous avons reçues de deux ecclésiastiques différens sur ce vertueux prêtre nous

procurent le moyen de le faire connoître mieux. M. Jean-Baptiste-Antoine Boucher étoit né à Paris le 7 octobre 1747, il fit ses études au séminaire Saint-Louis, et fut ordonné prêtre le 21 décembre 1771. D'abord attaché au clergé de St-Eustache, il devint ensuite vicaire de la paroisse des Innocens. Cette paroisse ayant été supprimée, il accepta la place de directeur du couvent des Carmélites de la rue Chapon. Il occupoit cette place au moment de la révolution, échappa à toutes les poursuites sous le règne de la terreur, et n'étant point sorti de France à cette époque, ne cessa point de se rendre utile dans l'exercice du ministère. Il rendit surtout beaucoup de services aux dames Carmélites de la rue d'Enfer, dont il fut le directeur et le conseil. Il partageoit leurs privations, et les adoucissoit par ses entretiens et par ses instructions. Ses rapports avec les Carmélites l'engagèrent à s'occuper de l'histoire de leur ordre; c'est ce qui produisit la *Vie de Marie de l'Incarnation*, en 1800, in-8°, avec des notes et des pièces très-curieuses. L'auteur avoit fait beaucoup de recherches sur les personnages du temps, et une foule de petites notices attestent l'exactitude et le soin qu'il avoit apportés à son travail. Cet ouvrage fut suivi de la *Retraite d'après les exercices spirituels de saint Ignace*, 1807, in-12. Ce livre fut annoncé dans les *Mélanges de philosophie*, tome II, et avoit pour but d'indiquer le moyen de bien faire la retraite d'après les *exercices* de saint Ignace, et d'après le *Directorium* d'Aquaviva. Vers le même temps, M. Boucher donna une petite notice sur l'abbé Charlier, prêtre excellent et zélé, mort le 25 juin 1807; voyez les *Mélanges*, tome III, page 38 (1). Enfin, en 1810, M. l'abbé

(1) Cette notice sur l'abbé Charlier étant incomplète, nous croyons devoir y ajouter quelques renseignemens sur les travaux de cet homme estimable.

Pierre-Jacques-Hippolyte Charlier, né à Paris en 1757, étudia au séminaire Saint-Magloire, et fut fait prêtre en 1783. M. de Juigné le fit son secrétaire, et le chargea de sa bibliothèque, ce qui favorisoit le goût de l'abbé Charlier pour les livres. Il rédigea, dans le *Pastoral de Paris*, la suite des évêques et archevêques de cette ville, et donna un abrégé du *Pastoral* en un petit volume. Il coopéra à l'édition du Bréviaire donnée par M. de Juigné, en refondit les rubriques, et y mit une *Théorie abrégée du plain-chant*, qui a été réimprimée depuis à part avec quelques corrections. C'est l'abbé Charlier qui acheva la traduction en vers latins du poème sur la religion de Racine, traduction commencée par l'abbé Revers.

Boucher publia la *Vie de sainte Thérèse, avec des notes historiques, critiques et morales*, 2 vol. in-8°. L'ouvrage étoit dédié à M. le cardinal Fesch, et étoit dans le même genre que la *Vie de Marie de l'Incarnation*, accompagné de notes curieuses sur un assez grand nombre de personnages du temps. Jusque-là, M. Boucher étoit resté étranger à toute espèce de place ecclésiastique. Son goût pour la retraite et pour le travail du cabinet lui faisoit peu désirer le ministère extérieur. Nous ne savons sur quel fondement on a pu dire dans une notice imprimée dans la *Quotidienne* du 26 octobre, que M. l'abbé Boucher avoit été appelé à la rédaction du concordat, et qu'il seconda de toutes ses lumières le travail des négociateurs; nous oserions assurer que l'auteur de l'article a été mal informé, et que M. Boucher n'a eu aucune part au concordat. Il étoit sans influence et sans crédit, et sa modestie ne cherchoit point les occasions de se mettre en avant. S'il eût été mêlé dans ces importantes négociations, on peut croire qu'il eût occupé dès-lors une place plus brillante, tandis qu'il resta simple chapelain des Carmélites. Ce ne fut que beaucoup plus tard que ses ouvrages et sa juste réputation de piété attirèrent sur lui l'atten-

Tous ces travaux sont indiqués dans la notice des *Mélanges*; mais on n'en cite point d'autres du même auteur. L'abbé Charlier prit part à la controverse en faveur des droits de l'Eglise au commencement de la révolution; on lui attribue en ce genre un *Abrégé chronologique pour servir à l'histoire de l'Eglise gallicane pendant la tenue de l'assemblée nationale*, 1791, in-8° de 80 pages; des *Etrennes spirituelles tirées des monumens de l'Eglise, et adressées au clergé et aux peuples catholiques de France*, 44 pages; des *Eulogies pascales*, 96 pages; *Dispositiones canonicæ, excerptæ à variis apostolicis litteris Pii sexti*, 1792, 19 pages. L'abbé Charlier fut éditeur du *Récit abrégé des souffrances de près de huit cents ecclésiastiques détenus à bord du Washington et des deux Associés en 1794 et 1795, par un curé du diocèse de Paris*, in-8° de 32 pages. Nous ne doutons point que l'abbé Charlier, qui étoit actif et laborieux, n'ait encore coopéré à d'autres écrits publiés vers la même époque.

C'est lui qui a revu la nouvelle édition des *Psaumes* du Père Berthier. Il avoit fait un Rituel pour une liturgie générale, et il s'étoit occupé de continuer l'édition des œuvres de saint Grégoire de Nazianze, dont il avoit revu le second volume.

Il mourut le 25 juin 1807, à Saint-Denis-en-Laye, où il exerçoit le ministère. Modeste, désintéressé, n'ayant toujours en vue que le bien de l'Eglise, il eût pu rendre de longs services, joignant surtout les connoissances au zèle, et ne redoutant ni peines, ni fatigues.

un débit très-naturel excitoient l'intérêt sans fatiguer l'esprit; on eût dit une conversation instructive et bien nourrie. D'ailleurs, le prédicateur a l'air si pénétré, qu'il fait passer aisément dans l'ame de ses auditeurs les sentimens dont il est rempli lui-même. Il avoit pris, par ces diverses raisons, un ascendant très-marqué sur tous les ecclésiastiques de la retraite. M. l'évêque en a suivi tous les exercices, il demeurait tout le jour au séminaire, et le dernier jour il adressa à son clergé une exhortation pleine d'ame et d'onction, donnant des encouragemens, des marques d'affection et les avis que demandoient les circonstances. Le 25, au matin, on se rendit processionnellement du séminaire à la cathédrale. M. l'abbé Berger prêcha, et M. l'évêque dit la messe, donna la communion, et reçut le renouvellement des promesses cléricales. Tout cela a été fort touchant, et s'est passé avec beaucoup d'ordre et d'édification.

— Le nouvel archevêque de Fribourg en Brisgau, M. Bernard Boll, a été sacré le 22 octobre dernier dans cette ville, où il étoit précédemment conseiller ecclésiastique et curé. Le prélat consécrateur étoit M. de Spiegel, archevêque de Cologne, qui étoit venu exprès pour cette cérémonie, et qui étoit assisté de M. Keller, évêque d'Evora *in part.*, et du doyen du nouveau chapitre. Le grand-duc de Bade avoit voulu venir de Carlsruhe pour voir cette consécration, et il y a assisté avec les trois margraves et avec son ministre, le comte Berstett. Par l'érection du nouveau siège, les anciens vicariats de Constance et de Bruchsal cessent d'exister.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Par une ordonnance du Roi, en date du 5 novembre, la chambre des députés est dissoute, et les collèges électoraux sont convoqués, ceux d'arrondissement pour le 17, et ceux de département pour le 24. La session des chambres s'ouvrira le 5 février prochain.

— Une autre ordonnance nomme tous les présidens des collèges, parmi lesquels sont M. l'archevêque d'Aix, M. l'évêque d'Aire, M. l'évêque de Beauvais et M. l'évêque de Luçon.

— Une autre ordonnance de même date nomme soixante-seize pairs. Les premiers sur la liste sont MM. les archevêques de Tours, d'Albi, d'Auch et d'Avignon, et M. l'administrateur de Lyon. Nous nommons les autres dans notre prochain numéro.

— Enfin, une autre ordonnance de même date porte que celle du 24 juin dernier, qui établissait la censure, cessera d'avoir son effet.

— A l'occasion de sa fête, le Roi a reçu dimanche matin les félicitations de sa famille. S. M. a ensuite reçu les hommages des grands officiers de sa maison, et des officiers des maisons des princes et princesses. Après la messe, le Roi a reçu les hommages des ministres, des maréchaux, des grands dignitaires, des cardinaux, de M. l'archevêque de Paris, du conseil d'Etat, de M. le chancelier, et d'un grand nombre de pairs de France et de députés, du préfet de police, des douze maires de Paris, des membres de l'Institut, des généraux des corps militaires, etc. A deux heures, S. M. a reçu les félicitations du corps diplomatique; le soir, elle a reçu les dames. Les mêmes félicitations ont eu lieu chez MADAME, duchesse de Berri, dont ce jour étoit également la fête. Les dames des halles de Paris et de Versailles ont été admises à présenter des bouquets au Roi et à S. A. R. MADAME.

— Un temps passable a favorisé les réjouissances publiques qui ont eu lieu à l'occasion de la fête du Roi. Le soir, il y avoit une quantité d'illuminations. S. M. a paru plusieurs fois, samedi et dimanche, au balcon du château, et toutes les personnes qui ont eu le bonheur de la voir ont fait entendre les plus vives acclamations.

— Par ordonnance du 3 de ce mois, le Roi a accordé amnistie pleine et entière pour les délits forestiers commis antérieurement à la promulgation du nouveau code. Demeurent seuls exceptés les malversations et abus commis dans les coupes de bois par les adjudicataires. L'amnistie s'applique tant à l'emprisonnement et à l'amende qu'aux frais et aux dommages-intérêts prononcés ou encourus au profit de l'Etat. Ceux des délinquans qui seroient actuellement détenus seront immédiatement mis en liberté.

— Le Roi est parti lundi matin pour Fontainebleau, avec M. le Dauphin et M^{me} la Dauphine. S. M. et LL. AA. RR. reviendront samedi prochain. MADAME, duchesse de Berri, et MADemoiselle, sont allés passer la semaine à Rosny.

— M. le Dauphin se trouvant à la chasse à Saint-Martin-en-Bière, le 30 octobre, a remis 200 fr. à M. le curé pour les pauvres de sa paroisse.

— Par ordonnance royale du 21 octobre, le portefeuille de l'intérieur a été confié au ministre des finances pendant la maladie de M. le comte de Corbière.

— M. le comte de Pons, ancien sous-préfet, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Gien (Loiret), en remplacement de M. le comte de Lestrade, démissionnaire; et M. le comte de Rochefort est appelé aux fonctions de sous-préfet de Saint-Etienne (Loire), en remplacement de M. Durosier, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

— M. le comte D. de Vesins, sous-préfet de Saint-Afrique, passe à la sous-préfecture de Milhau, en remplacement de M. Carbon, admis à la retraite. M. de Cambis, secrétaire de M. le préfet de l'Aisne, est nommé sous-préfet de Saint-Afrique.

— M. le ministre de la marine a adressé, le 18 octobre dernier, une

circulaire aux préfets maritimes et aux commissaires de marine, qui a pour but de favoriser la navigation, du cabotage. Cette circulaire a été communiquée aux chambres de commerce.

— M. le comte de Chabrol, préfet de la Seine, ayant été retenu par une indisposition, c'est M. Delavan, préfet de police, qui a eu l'honneur de complimenter le Roi, dimanche dernier, au nom de la ville de Paris.

— Deux bas-reliefs, qui font honneur au ciseau du célèbre M. Boissio, viennent d'être placés aux côtés du piédestal de la statue équestre de Louis XIV, élevée sur la place des Victoires; l'un représente le passage du Rhin, l'autre l'institution de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Les deux autres faces du piédestal ont reçu deux inscriptions qu'on lira avec intérêt. Celle qui est du côté de la Banque de France est ainsi conçue : *Ludovico. declino. quarto. maximo. inter. reges. magno. avitæ. religionis. assertori. in. bello. victoriarum. laude. regis. majestatis. dignitate. nulli. secundo. sapientissimo. legum. emendatori. scientiarum. litterarum. bonarumque. artium. fautori. magnifico. meritorum. cujuscumque. generis.* Voici l'inscription du côté opposé : *Ludovicus. XVIII. victoriarum. monumento. per. infanda. tempora. verso. ut. viri. immortalis. honores. instaurarentur. signum. ære. fundi. et. in. eadem. ærea. reponi. jussit. anno. M. DCCC. XXVI.* Le piédestal ainsi décoré de ce monument a été découvert le jour de la fête du Roi.

— L'administration municipale a procédé, samedi dernier, à la réception des travaux du canal Saint-Martin. On se rappelle que la première pierre en a été posée le 3 mai 1822, et que l'ouverture de cette navigation a eu lieu le 4 novembre 1825. Le canal Marie-Thérèse, à Saint-Maur, est aussi entièrement terminé.

— La cour de cassation a fait sa rentrée solennelle lundi dernier, et la cour des comptes le samedi précédent. C'est M. l'évêque d'Hermopolis qui a célébré la messe du Saint-Esprit pour la cour de cassation. Immédiatement après, M. le premier président de Sèze a prononcé un discours dans lequel il a retracé l'institution de la cour de cassation. M. le procureur-général Mourre en a prononcé un autre sur le véritable caractère du magistrat. A la cour des comptes, la messe a été célébrée par M. l'abbé Boudot, vicaire-général du diocèse. Elle a été suivie d'un discours de M. le marquis de Barbé-Marbois, premier président, et de M. le baron Rendu, procureur-général.

— Le 3 octobre, la cour royale a tenu son audience solennelle de rentrée sous la présidence de M. Séguier. M. l'abbé Desjardins, vicaire-général et archidiacre de Sainte-Geneviève, a célébré la messe. La cour étant ensuite rentrée dans le local destiné à ses grandes audiences, les gens du Roi ont été introduits, et M. de Broé, avocat-général, a prononcé un discours sur la conscience du magistrat. Ce discours a été semé de réflexions judicieuses et tout-à-fait applicables aux temps de parti :

« Dans quel temps plus que dans celui où nous vivons a-t-on parlé d'indépendance, et cependant où est l'indépendance véritable ? Est-elle dans ces hommes livrés à un parti, qui reçoivent leurs ordres de

ses chefs, qui sont dévoués à tous ses intérêts? Ils ont horreur d'un maître, et ils en acceptent plusieurs. Ils ne craignent pas de braver un Roi assis sur un trône de clémence, et on les a vus ramper aux pieds d'un usurpateur farouche. Ils vantent leur désintéressement; mais ils comptent donc beaucoup sur notre peu de mémoire. Qui de nous ne diroit à chacun d'eux son histoire? qui ne sait quel refus, quelle faute, quel premier pas l'a engagé dans une route fatale? qui ne nommeroit le lieu, l'année, le jour?... Ces hommes vous parlent de la Charte, et ils en raient insolemment le nom du Roi et la religion de l'Etat. »

— Ce discours a été terminé par un bel éloge de M. Bellart, et par l'exhortation ordinaire aux avocats et avoués.

— M. le conseiller Cottu ayant interjeté appel de l'ordonnance de référé qui a refusé de faire droit à sa réclamation contre M. Michaud, éditeur de la *Quotidienne*, la cause a été appelée lundi dernier devant la cour royale. Sur la demande de l'avocat de M. Cottu, l'affaire a été remise à huitaine.

— Le colonel Delaunay, qui a accompagné les Osages en France, a été mis dernièrement en prison à Sainte-Pélagie, faute de paiement d'une ancienne dette qu'il avoit contractée envers M. de Marcillac, qui avoit émigré avec lui. Il s'est pourvu en justice pour obtenir son élargissement; mais le tribunal civil a reconnu que la procédure et l'arrestation étoient régulières, et sa demande a été rejetée.

— Le comte de Blangy vient de mourir dans sa terre, département de l'Eure; il avoit servi très-jeune encore dans l'armée des princes en 1792, et fit différentes campagnes avec les émigrés. Rentré en France après la mort de son père, il vécut dans la retraite jusqu'au retour du roi. Le département de l'Eure l'élut à la chambre de 1815, où il vota toujours avec la majorité. Ce fut lui qui proposa à la chambre, en comité secret, d'améliorer le sort des ecclésiastiques, et de supprimer les pensions des prêtres mariés; nous insérâmes son discours dans ce journal, n° 145, tome VI. Depuis, M. de Blangy montra en toute occasion son dévouement à la religion et à la monarchie; ce dévouement n'étoit pas seulement chez lui en théorie, et sa conduite étoit en parfaite harmonie avec son langage. Non-seulement il pratiquoit avec exactitude les devoirs du chrétien, il étoit pieux dans la stricte acception de ce mot, et approchoit fréquemment des sacrements. En politique, il respectoit l'autorité, et dans la chambre où il étoit rentré aux dernières élections, il votoit avec le ministère. Bon, sage, loyal, charitable, il a succombé à une longue maladie, qui a fait éclater sa patience et sa résignation. Heureux ceux qui, comme lui, se préparent au dernier passage par les habitudes d'une vie pieuse et honorable!

— L'éclipse de lune annoncée pour le 3 à la tombée du jour, n'a pu être aperçue à Paris, à cause des nuages qui couvroient l'horizon.

— M. Antoine du Crocquet, comte de Guyancourt, maréchal de camp honoraire, chevalier de Saint-Louis, de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carnel, vient de mourir à Paris, à l'âge de 64 ans.

— Un nouveau tableau se fait remarquer dans l'église Saint-Ger-

main-des-Prés. Il représente saint Charles donnant la communion sur pestiférés.

— M. le vicomte de Saint-Priest, lieutenant-général des armées du Roi, ambassadeur de S. M. près le roi d'Espagne, arrivé à Perpignan le 26 octobre, en est reparti le lendemain pour se rendre à Tarragone, où S. M. se trouve en ce moment.

— On compte en ce moment, en charge pour la Martinique et la Guadeloupe, 55 navires qui doivent faire voile pendant ce mois; savoir, 13 au Havre, 12 à Bordeaux, 7 à Dunkerque, 15 à Marseille et 8 à Nantes.

— Voici les départemens qui se sont fait remarquer par le plus ou le moins d'accusés, par rapport à leur population pendant l'année 1826. Le département de la Creuse n'a eu qu'un accusé sur 15,808 habitans; le Lot-et-Garonne un sur 12,477; la Haute-Loire un sur 12,421; la Sarthe un sur 11,450; l'Ain un sur 11,020; l'Orne un sur 10,102. Les départemens où le nombre d'accusés a été plus considérable sont le Bas-Rhin, qui en a eu un sur 3,131 habitans; le Haut-Rhin un sur 3,097; la Seine-Inférieure un sur 3,059; les Bouches-du-Rhône un sur 3,050; l'Eure-et-Loire un sur 2,864; la Corse un sur 1,380, et enfin la Seine un accusé sur seulement 1,230 habitans.

— La Gazette de Lyon annonce un établissement orthopédique qui s'est formé chez les Dames du Sacré-Cœur, à la Ferraudière, près Lyon, et fait remarquer combien cet établissement est propre à inspirer la confiance des familles. Il existe d'autres établissemens de ce genre formés par des médecins; mais peut-on, dit avec raison le journaliste, peut-on livrer exclusivement au soin de la chirurgie des jeunes personnes à un âge où leur esprit et leur cœur ont besoin de leçons et d'exemples? Où puiseroient-elles plus sûrement les unes et les autres que dans une maison religieuse, où les soins de la charité et de la piété peuvent adoucir la sévérité du traitement?

— On construit à Lyon une église provisoire pour le quartier des Brotteaux; elle est située rue Malesherbes, et l'on a ménagé une issue sur la rue Godefroy. L'intérieur est presque achevé; le chœur est supporté par quatre colonnes en bois, avec ornemens en stuc.

— M. le maire d'Alençon dément l'accident que quelques journaux avoient annoncé être arrivé au pont de cette ville.

— Un vol considérable a été commis dans la nuit du 20 octobre dans l'église collégiale de Ville-Bertrand, en Catalogne. On a enlevé neuf calices, six chandeliers, trois croix, un encensoir, une custode en argent ornée de pierres fines, des burettes et d'autres objets. Dans le cas où ces différens articles auroient été introduits en France, les personnes qui en auroient connoissance, ou qui pourroient fournir des renseignemens sur les auteurs ou complices du vol, sont invitées à en faire part aussitôt à l'autorité.

— On peut regarder maintenant la Catalogne comme pacifiée. Le général comte d'Espagne, qui est en ce moment à Besalu, a purgé avec sa division tout le Lampourdan de la présence des rebelles. Le général Monet est à Puycerda avec ses troupes. De nouvelles soumissions ont eu lieu. Plus de 1500 insurgés viennent encore de se réfugier en France, et il paroît qu'il n'en reste plus à poursuivre. La

bande de don Ivaquin Laguardia ayant été dispersée dernièrement, ce chef s'est soumis. On ne sait ce qu'est devenu Jep dels Estans; il se sera sans doute soigneusement caché. Quant au chef Casagol, il s'est réfugié en France, emportant, dit-on, plus de 80,000 fr. provenant des contributions qu'il a levées en différens endroits. La dernière affaire a eu lieu à Cornudella : une bande d'insurgés y a été dispersée par les troupes royales, et 27 officiers ont été faits prisonniers.

— La princesse régente de Portugal a publié, le 13 octobre dernier, une proclamation portant que, d'après l'événement qui rend à ce royaume, pour le gouverner, son bien-aimé frère l'infant don Miguel, elle a jugé convenable, au nom du roi, de déterminer que le jour de son arrivée et les deux suivans il y ait grand gala, salves d'artillerie et illumination générale, et qu'il y ait également gala le 26 octobre, jour de sa naissance, et tous les ans à pareille époque, ainsi que le 29 septembre, jour de la fête du sérénissime infant.

— M. Shadwell est nommé vice-chancelier d'Angleterre, en remplacement de sir Anthony-Hart, nommé chancelier d'Irlande.

— On lit dans un journal anglais que le voile avec lequel on dit que l'infortunée Marie Stuart se couvrit la tête sur l'échafaud, après que l'exécuteur l'eut blessée à l'épaule par un coup mal ajusté, existe encore, et qu'il est entre les mains de sir John Cox Hippisley, qui prétend descendre des Stuarts du côté de sa mère. Ce voile lui avoit été légué par le cardinal d'Yorck, dernier membre de la famille, qui l'a voit conservé pendant plusieurs années dans sa chapelle particulière parmi les reliques les plus précieuses.

— La girafe présentée dernièrement au roi d'Angleterre a été malade, et dépérissait malgré tous les soins de son garde; mais enfin elle a sauté par-dessus la palissade qui environnoit l'endroit où elle étoit enfermée, et est allée se joindre aux bêtes fauves et autres animaux qui se trouvent dans le parc de Windsor. La girafe a été fort bien accueillie par ses nouvelles connoissances, et sa santé se rétablit. Le roi a ordonné qu'on lui laissât parcourir librement le parc de Windsor.

— L'état de la santé publique est toujours fâcheux à Amsterdam : depuis quelque temps, le nombre des décès excède sensiblement celui des naissances.

— Après plusieurs jours d'une chaleur excessive, on a ressenti à Jassi, le 15 octobre, deux fortes secousses de tremblement de terre, accompagnées d'un bruit souterrain, et qui n'ont heureusement causé aucun dommage dans cette malheureuse ville, qui se ressentira longtemps de ses deux derniers incendies.

— Tous les journaux ont cité une proclamation de lord Cochrane aux Albanais, pour les engager à secouer le joug des Turcs et à s'unir aux Grecs insurgés. Ainsi les phillélènes ne se bornent plus à protéger l'insurrection existante, ils travaillent encore à l'étendre aux pays qui étoient restés soumis. Incessamment ils feront aussi des proclamations pour les Grecs d'Asie, pour les engager à se soulever. Est-ce l'humanité qui dicte ces provocations à la révolte et ces appels aux combats? Et comment être dupe des belles phrases qu'on nous fait sur le triomphe de la croix et sur l'effusion du sang chrétien, quand on voit

les patrons des Grecs appeler aux armes ceux même qui étoient restés tranquilles ? Est-ce que le grand-seigneur ne pourroit pas se plaindre justement d'un tel procédé ?

— La flotte russe doit être enfin arrivée à Navarin. Ce n'est que le 10 octobre qu'elle est passée devant l'île de Zante. Les journaux avoient plusieurs fois devancé la nouvelle de son arrivée à sa destination.

Robert Taylor, ce zélé déiste dont nous avons déjà parlé, ce secrétaire et orateur de la société dite de l'*Evidence chrétienne*, ou plutôt l'ame, l'auteur et le moteur de cette audacieuse entreprise, vient de subir un nouveau jugement pour un discours qu'il avoit prononcé, le 16 février dernier, dans une séance de la société. Il a comparu dernièrement devant la cour de justice à Londres, présidée par lord Tenter, grand-juge d'Angleterre. Ce procès avoit attiré la foule ; dès huit heures du matin, la salle étoit remplie. Taylor est arrivé à 9 heures un quart ; il portoit le costume de cérémonie des ministres anglicans, quoiqu'il n'en exerce plus les fonctions. Le procureur-général, le solliciteur-général, le *recorder* de Londres, et d'autres jurisconsultes, étoient réunis pour déférer et poursuivre l'opiniâtre déiste. Le procureur-général, M. Scarlett, a prononcé un discours contre Taylor : tout ce qui tend, dit-il, à flétrir ou à ridiculiser la religion est une offense contre la société ; chez toutes les nations civilisées, la loi exige que la religion soit respectée, elle réproouve la dérision et le mépris sur cet objet sacré, elle veut que l'on respecte extérieurement les croyances générales. Ici le procureur-général a cité plusieurs ouvrages des écrits du docteur Paley, savant apologiste de la révélation, celui-là même dont Taylor, dans sa société, prétend discuter et renverser les argumens. Il ne répétera pas les assertions de Taylor qui ont été lues devant la cour, mais il fait connoître une annonce publiée dans l'*Examiner*, et remplie de blasphèmes ; annonce que cependant l'audacieux ministre n'a pas craint de signer de son nom. Thomas Collins a déposé avoir assisté à plusieurs séances de la société de l'*Evidence chrétienne*, et a rapporté de quelle manière Taylor y parloit de la révélation chrétienne. Celui-ci n'a point pris d'avocat, et s'est défendu lui-même. Il a été déclaré coupable par le jury, mais le journal que nous suivons ne dit point à quelle peine il a été condamné par la cour.

Sur un article en l'honneur de Volney, et sur une inculpation injurieuse à Louis XVIII.

C'est avec autant de surprise que de chagrin que nous avons lu, dans un ouvrage recommandable sous bien des rapports, un article tout en l'honneur d'un des ennemis les plus déclarés du christianisme dans les derniers temps, de Volney; nous avons donné, il y a quelques années, dans ce journal, n° 606, tome XXIV, un article sur le même personnage. Nous n'avons point la prétention de présenter notre article comme un modèle qu'il falloit suivre; peut-être même cet article ne convenoit-il pas parfaitement au plan de la *Biographie universelle*. Au moins ne nous serions-nous pas attendu à voir louer presque sans restriction Volney, dans un recueil qui offre un si grand nombre d'articles tout religieux. Nous ne nous serions pas attendu non plus à voir un écrivain qui a fait un *Eloge de Pie VI*, et qui s'est montré ailleurs favorable à la religion, exalter outre mesure un ennemi déclaré de la religion. M. D. n'est sûrement pas de ces gens qui flottent à tout vent, et qui suivent à l'aveugle l'opinion du moment ou l'impulsion des partis; mais j'ai peine à m'expliquer comment il a été si différent de lui-même dans l'article dont je me plains.

Il paroît avoir, dans cette occasion, accordé beaucoup trop de confiance à un biographe assez peu sûr, à M. Mahul qui, dans son *Annuaire*, a donné une notice sur Volney; notice dont nous avons fait connoître l'esprit n° 1263, tome XLIX. Comme M. Mahul, l'auteur de l'article traite Volney avec une bienveillance marquée; il parle des *Ruines* comme d'une des productions les plus remarquables de notre littérature moderne; de la *Loi naturelle, ou Catéchisme du citoyen* comme d'un des meilleurs traités de morale qui aient été publiés dans aucune langue; de ses *Leçons d'histoire* comme d'un des plus beaux titres de sa gloire littéraire. Or ces livres de Volney, si exaltés ici, sont précisément ceux qui montrent en lui l'ennemi ardent du christianisme; voyez n° 313, tome XII, ce que nous avons dit des *Ruines*;

Tome LIII. L'Ami de la Religion et du Roi.

Cc.

voyez aussi dans les *Annales* de M. de Boulogne, ses jugemens sur le *Catéchisme du citoyen français* et sur les *Leçons d'histoire*; ces jugemens sont reproduits dans les *Mélanges* de ce prélat, tome I^{er}, page 380, et tome II, page 29. M. D. n'a point apparemment connu ces jugemens, et ne daigne pas faire mention non plus des *Observations critiques* de M. Jondot sur les *Leçons d'histoire*; écrit qui ne devoit cependant pas être omis dans son article.

Je viens à un autre endroit de ce même article, et ici il faut laisser parler M. D. :

« La dignité dont Volney étoit revêtu ne laisse pas de donner une importance toute particulière à un ouvrage qu'il publia en 1810, lorsqu'il fut un moment question du sacre de Louis XVIII. Ce livre, à la fois d'érudition et de circonstance, avoit pour titre : *Histoire de Samuel, inventeur du sacre des rois*, suivie d'une série de questions de droit public sur la cérémonie de l'onction royale. L'auteur, discutant le livre de Samuel avec la plus grande liberté, représente Samuel comme un imposteur, Saül comme l'aveugle instrument de l'ambition d'un prêtre, et David comme un ambitieux. L'*Histoire de Samuel* produisit une grande sensation, et l'on prétend que le monarque, à qui Volney avoit voulu adresser une leçon indirecte, lut cet ouvrage avec plaisir; car l'histoire dira probablement quelque jour que, malgré les actes de sa vie publique, Louis XVIII n'avoit pas une conviction religieuse bien profonde. » B. D., tome XLIX, page 450.

Avons-nous bien lu, et est-il possible qu'on insulte ainsi à la mémoire d'un roi dont toute la France a pleuré récemment la mort? Qui a donné à M. D. le droit d'insinuer une imputation aussi odieuse? Comment celui qui, en 1814 et en 1815, fit paroître un dévoûment très-vif, va-t-il accrédi-ter une telle diffamation contre son roi? Le bel honneur qu'il fait à Louis XVIII de le présenter comme un vil hypocrite! car enfin ce prince remplissoit extérieurement tous les devoirs de la religion, il approchoit des sacremens à toutes les grandes fêtes, il se confessoit, il communioit; que faudroit-il penser de lui, s'il n'eût pas réellement cru à la religion? Tous ces actes de piété étoient donc des grimaces, de vaines démonstrations, une espèce de parade; le monarque se seroit fait un jeu de nous tromper tous, de tromper toute l'Europe par des démarches dont il rioit tout bas. Combien tout cela est conforme à son caractère généreux et loyal! combien sa noble famille doit être touchée d'une telle insinuation!

Sur quel fondement repose au fait l'allégation de M. D.? Louis XVIII l'a voit-il fait dépositaire de ses secrets? Quelque ami du feu roi lui auroit-il révélé les dispositions intimes du prince? L'écrivain n'oseroit le dire; c'est donc sur le témoignage de quelque incrédule, sur un bruit sourd répandu par des bouches ennemies, qu'il s'est décidé à flétrir la mémoire de son roi. Quelle imposante autorité! Comment un historien va-t-il fouiller à de telles sources et accueillir de telles calomnies? Comment se permet-il envers un prince dont la cendre est à peine refroidie ce qui seroit regardé comme un outrage envers un particulier? Qui de nous ne s'indigneroit qu'on vint lui dire que son père a été un hypocrite? M. D. lui-même trouveroit-il bon qu'on fit cette injure à l'auteur de ses jours? Ne se récrieroit-il pas contre une assertion légèrement avancée et dénuée de preuves? Ne seroit-il pas le premier à dire que c'est une horreur de flétrir la mémoire des morts sur des bruits vagues et sur des suppositions gratuites? Qu'il se juge là-dessus lui-même.

Ce n'est pas à nous à justifier Louis XVIII, qui d'ailleurs n'a pas besoin de justification. Tout le monde l'a vu pratiquer les devoirs de la religion avec une régularité qui ne s'est pas démentie. Dans l'exil comme aux Tuileries, dans la solitude comme au milieu d'une cour brillante, à Blankembourg, à Mittau, à Varsovie, à Hartwell, le roi avoit un confesseur et approchoit des sacremens. Qui l'obligeoit de se gêner ainsi au milieu d'Etats non catholiques, et dans une condition presque privée? Qui le forçoit d'être hypocrite quand ses actions n'étoient point observées? Qui pouvoit le porter à choisir précisément pour confesseurs des hommes de la plus haute réputation de zèle et de piété, à Blankembourg l'abbé Edgeworth, en Angleterre le dernier évêque de Boulogne, le vertueux et savant Asseline? Tous ceux qui ont eu l'honneur d'approcher du feu roi savent si son langage, ses habitudes, ses lectures, ses entretiens, n'annonçoient pas son respect pour la religion.

Un fait particulier, qui est venu à notre connoissance, suffiroit pour démentir une imprudente allégation. Pendant que Louis XVIII étoit en Pologne, il y a plus de 25 ans, le duc d'Avray, son ministre et son ami, tomba malade de la maladie à laquelle il succomba quelques années après. Son état inquiéta le roi, qui chargea un des Français de sa

suite de préparer le duc à recourir aux secours de la religion. Cette sollicitude du prince est-elle d'un incrédule? Est-ce aussi par hypocrisie que le roi vouloit que son fidèle serviteur mourût en chrétien? Sa commission, au reste, fut remplie, et l'officier auquel il l'avoit confiée, et qui vivoit dans l'intimité avec le duc d'Avaray, engagea le malade avec la prudence et les ménagemens convenables à prendre les précautions qu'exigeoit son état. Le duc se douta d'où par-
toit le conseil, et ajouta que ce désir du roi le confirmoit de plus en plus dans l'idée où il étoit que c'étoit bien sincèrement que le prince étoit revenu depuis quelque temps à la pratique plus exacte des devoirs de la religion. Le fait nous a été conté par l'officier lui-même, M. le vicomte d'H., qui vit encore, et qui pourroit en rendre témoignage.

L'histoire dira donc probablement que Louis XVIII ne fut point un hypocrite, qu'il fut, au contraire, sincèrement religieux, et que les actes de sa vie privée répondirent aux *actes de sa vie publique*. Elle jugera le roi sur cette double espèce d'actes bien plus sûrement que sur des suppositions et des conjectures également destituées d'apparence et de preuves. Elle dira peut-être encore que ces conjectures, si elles arrivent jusqu'à elle, ne font tort qu'à ceux qui se les permettent, et qu'il y a peu de jugement, d'équité et de loyauté à insulter ainsi à la mémoire d'un roi dont on étoit le sujet, et cela sous un roi qui suit les exemples de son frère, et qui montre, comme lui, *une conviction religieuse bien profonde*.

Nous avons attendu quelque temps avant de faire entendre cette réclamation contre une assertion qui nous avoit révolté. Nous espérons qu'on auroit égard à nos justes plaintes, et qu'on feroit disparaître par un carton au moins ce qu'il y a de plus répréhensible dans l'article. Nous ne doutons pas que d'autres coopérateurs et lecteurs n'aient été blessés comme nous d'une imputation téméraire. On n'a point paru touché de nos cris, et nous nous sommes cru obligé de protester tout haut; c'est à regret que nous avons pris ce parti, mais nous avons craint qu'en voyant notre nom dans la liste de ceux qui donnent des articles pour la même entreprise, plusieurs ne nous soupçonnassent de quelque participation à des insinuations et à des attaques qui affligeroient les amis de la religion et de la monarchie.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. M. l'archevêque de Paris publie en ce moment un Mandement qui ordonne une neuvaine de prières à l'occasion de l'élection générale des députés. Le prélat s'exprime en ces termes :

« Si c'est un devoir recommandé *avant toutes choses* par l'apôtre saint Paul, *qu'il se fasse des supplications, des prières, des instances et des actions de grâces pour les rois et pour tous ceux qui sont élevés en dignité*, afin que, Dieu leur faisant la grâce de bien user de l'autorité qu'il leur a confiée, *nous menions une vie aussi paisible que sainte*, il est des temps, il est des circonstances qui appellent les chrétiens à remplir ce devoir avec un redoublement de ferveur et de zèle.

» Déjà vous nous avez compris, N. T. C. F. ; peut-être que vous nous avez prévenu. Il n'est pas une ame pieuse parmi vous, qui dans ce mouvement général donné du haut du trône à tout un royaume, n'ait porté ses regards et ses vœux vers cette Providence éternelle, qui tient en sa main le sort des nations, qui prépare elle-même et dirige tous les évènements selon ses desseins, qui sait employer à l'accomplissement de ses volontés des instrumens souvent aveugles, et qui peut faire servir les passions les plus redoutables des hommes à la manifestation de ses plus grands bienfaits.

» Nous devons seconder les désirs de votre foi, N. T. C. F. ; nous devons encourager votre confiance, et l'affermir. *Nul n'a espéré au Seigneur, et a été confondu dans son attente* ; c'est l'oracle de l'Esprit saint, et il l'a justifié pour nous en mille manières : renouvelons-nous donc dans ces sentimens ; purifions nos cœurs ; anéantissons-nous devant la majesté suprême qui *ne voit que de loin les superbes*, mais qui *regarde favorablement les humbles* : dans cet état, venons *demander sans hésiter* à la miséricorde divine de présider à l'élection générale des députés du royaume. Tandis que les uns se confieront dans les ressorts de la politique, les autres dans l'arrangement de leurs calculs, ceux-ci dans la promptitude des communications, ceux-là dans le pouvoir de l'influence, nous, pour qui va se passer cette grande action, *car tout est ici-bas pour les élus ; tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu* ; nous qui n'avons d'autre part à y prendre que par la prière et les larmes, nous invoquerons le Seigneur Dieu de bonté ; nous mériterons ainsi qu'il nous relève pleins de joie et pénétrés de reconnaissance à la vue du nouveau secours qu'il aura envoyé, et du salut qu'il nous annonce.

» Daigne ce Dieu unique et tout-puissant, qui confondit autrefois le langage des hommes, pour les disperser ensuite en peuples diffé-

rens, et fonder les diverses sociétés, réunir aujourd'hui toutes les opinions pour le maintien de la foi, l'affermissement du trône, la perpétuité de la paix et la gloire de la France ! »

Le dispositif du Mandement porte qu'on commencera dimanche prochain une neuvaine pour attirer les bénédictions du ciel sur l'élection des députés; cette neuvaine durera jusqu'au lundi 19. Le dimanche 11, on chantera le *Veni Creator*, avant la messe de paroisse, ou la messe de communauté; après la messe, on chantera ou on récitera le *Sub tuum*, et le *Domine, salvum fac Regem*. Chaque jour de la neuvaine, il sera célébré une messe où l'on dira les oraisons pour le Roi, et pour demander la grâce du Saint-Esprit. A Notre-Dame, cette messe sera dite à neuf heures, au grand autel, et sera annoncée par le son du bourdon. Dans les autres églises, cette messe sera dite à l'heure la plus commode pour les fidèles; on chantera ensuite le *Sub tuum* et le *Domine, salvum fac Regem*. Cette messe sera célébrée même le mardi 13, qui est consacré à la commémoration des prêtres-morts. Chaque jour, les prêtres diront à la messe les deux oraisons indiquées ci-dessus. Les ecclésiastiques, les religieux et les fidèles sont invités à faire à la même intention une communion et d'autres bonnes œuvres.

— Au moment où les retraites ecclésiastiques finissent, les missions commencent. Les missionnaires de France sont partis pour diverses destinations. Six d'entre eux sont déjà arrivés à Toulouse, où ils ont ouvert, le jour de la Toussaint, une mission fondée par M. Baron, dans l'église de la Daurade. M. l'abbé Rauzan, et neuf de ses coopérateurs, ont ouvert, le même jour, une mission à Chartres; il y a eu une procession générale, et tout annonce que les exercices seront suivis.

— Le 9 octobre, deux Frères de la congrégation de Saint-Joseph ont été installés à Saint-Denis d'Anjou, diocèse du Mans, arrondissement de Château-Gontier. On sait que M. le curé de Ruillé-sur-Loir est le fondateur de cette congrégation; dont nous avons raconté l'origine. Des personnes pieuses et charitables de Saint-Denis d'Anjou, bien persuadées que rien n'est plus important que la bonne éducation de la jeunesse, se réunirent, il y a quelques années, pour fonder dans ce lieu un établissement de Sœurs d'Evron.

Satisfaites des résultats de cet établissement, elles ont voulu procurer les mêmes secours aux garçons; ont acheté une maison; l'ont meublée et distribuée, et y ont placé à leurs frais deux Frères qu'elles ont obtenus du supérieur de la congrégation de Saint-Joseph. Le jour fixé pour l'installation, il y eut une messe solennelle, à laquelle assistèrent avec le clergé les personnes les plus notables du lieu et des environs. Après la messe, qui fut célébrée par M. l'abbé Bouvier, comme grand-vicaire, cet ecclésiastique prononça un discours sur l'objet de la cérémonie. On alla ensuite processionnellement bénir la maison, et y installer les Frères. La congrégation de Saint-Joseph prospère de plus en plus; elle compte déjà près de cent Frères placés dans les paroisses, et il y a, de plus, une quarantaine de novices que l'on prépare aux mêmes fonctions. Beaucoup de paroisses en demandent, et le supérieur se rendroit à leurs vœux, s'il avoit plus de sujets et plus de fonds pour entretenir la maison principale. Le zèle de ce généreux pasteur mérite d'intéresser tous les amis de la religion et d'une solide instruction. Quant à la congrégation de Sœurs, dont nous avons parlé plusieurs fois, elle est bien plus nombreuse, et va très-bien.

— C'est une joie pour un chrétien de voir encore, dans ce siècle de refroidissement, s'élever des églises nouvelles: c'est en quelque sorte une expiation pour tant de destructions et de profanations dont nous avons été témoins. La paroisse de Champ-Fromier, arrondissement de Nantua, diocèse de Belley, vient de donner cet exemple de foi et de zèle. Cette paroisse, où, pendant la révolution, les prêtres ont reçu l'hospitalité la plus généreuse, et d'où, depuis vingt-cinq ans, sont sortis onze sujets qui occupent avec distinction des places dans le clergé ou dans l'instruction; cette paroisse, dis-je, a vu s'élever, par les soins de ses administrateurs, une église fort remarquable, et qui fait honneur à la fois au talent de l'entrepreneur et au dévouement des personnes généreuses pour cette bonne œuvre. Le portail, les voûtes, les colonnes, la façade, tout est bien conçu et bien exécuté. Le jour de la consécration, qui a été le 3 octobre dernier, a été un jour de fête pour une paroisse où règnent encore la simplicité, l'esprit de religion et l'attachement aux pieuses pratiques. La veille, la garde nationale s'est rassemblée sous les ordres de trois anciens officiers. M. l'évêque de

Belley, qui avoit voulu présider à la cérémonie, est arrivé le soir au bruit des boîtes. Le prélat a été complimenté par le maire de la commune, dont le discours sage et chrétien a été tout-à-fait digne de la circonstance. Après avoir rappelé le courage des habitans pendant les temps difficiles, le maire a parlé de la construction de l'église. Cet édifice, commencé au milieu des entraves, continué à travers mille obstacles, a été achevé contre l'attente d'un grand nombre qui étoient effrayés de la foiblesse des moyens eu égard à l'entreprise. Le maire se flatte que Dieu récompensera ceux qui ont témoigné leur bonne volonté, et qu'ils auront part aux prières qui se feront. Le maire a remercié M. l'évêque de ses bontés pour la paroisse, à laquelle il avoit envoyé, pendant le jubilé, deux bons religieux pour en diriger les exercices et toucher les cœurs. Les habitans ont fait éclater leur joie à la vue du prélat, qui rappelle si bien la mémoire de saint François de Sales dans ces mêmes lieux, qui dépendoient autrefois du diocèse de Genève. Le jour de la consécration, M. l'évêque a donné la communion au maire, à tout le conseil municipal, et à plus de douze cents personnes : c'est dire assez quel est l'esprit de cet heureux pays, et combien a été édifiante cette belle journée. On comptoit soixante-seize prêtres à la cérémonie, et sans le mauvais temps le nombre auroit pu en être plus considérable.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. On devoit s'attendre que les journaux s'empresseroient de se dédommager de la contrainte qu'ils avoient subie, mais on n'auroit pu s'attendre à la violence que la plupart montrent depuis quelques jours. C'est un déchainement et une exagération qui devoient, ce semble, produire un effet contraire à celui qu'on en espère. Tant de passion et je dirois presque de brutalité est propre à dégouter les lecteurs droits et honnêtes. Il n'y a que l'esprit de parti, la haine et la vengeance qui puissent inspirer des expressions si violentes et si outrées. Ah! la censure, quelle qu'elle soit, est préférable à ce débordement d'injures; nous n'avons pas eu toujours à nous louer d'elle, elle nous a quelquefois, il faut le dire, chicané pour bien peu de chose; mais que sont ces inconvéniens au prix des diffamations et des grossièretés que nous voyons recommencer? Quel terrible argument contre la liberté indéfinie de la presse, que ces excès d'une licence qui ne connoit plus de bornes! A qui une telle licence est-elle profitable, si ce n'est à ceux qui veulent le trouble et le désordre?

→ Les électeurs indépendans, comme on les appelle, ne seront point embarrassés sur les choix qu'ils ont à faire; on a pris la peine

de leur indiquer les sujets qu'ils doivent nommer pour tous les départemens. La liste en a été faite à Paris, elle a été publiée par différens journaux; cette liste est la même dans les *Débats*, dans le *Constitutionnel*, dans le *Courrier*, dans le *Journal du Commerce*. Les royalistes des *Débats* recommandent les mêmes hommes qu'il y a quelques années ils désignaient comme les ennemis les plus dangereux de la monarchie; ils excluent tous ceux qui ne sont pas dans l'opposition. Serait-il possible que dans les provinces on suivit aveuglément les ordres d'une faction, et que des hommes qui parlent de leur indépendance et qui auroient honte de passer pour serviles, eussent la faiblesse de se prêter servilement aux choix qu'on leur indique ou plutôt qu'on leur impose avec tant de hauteur? Est-ce que la Charte et le bon sens autorisent les chefs d'un parti à intimider leurs ordres dans tous les départemens? Les élections de toute la France vont donc se régler dans un comité de journalistes ou dans des réunions de quelques douzaines de meneurs! Le gouvernement représentatif, entendu dans ce sens, ne serait-il pas une véritable déception? Et quand on use de tels moyens, a-t-on bonne grâce à accuser le gouvernement d'user d'artifice et de chercher à influencer sur les élections? Doit-il se tenir les bras croisés pendant que ses ennemis remuent ciel et terre pour parvenir à leurs fins?

— M. le Dauphin, informé des désastres causés par un incendie survenu à Villers-Vicomte, vient de faire passer à M. le préfet de l'Oise une somme de 1000 fr. pour secourir les habitans qui en ont été victimes. Déjà le Roi avoit envoyé 800 fr. pour le même objet.

— M^{me} la Dauphine a daigné faire remettre à M. le sous-préfet de Civray (Vienne) une somme de 300 fr., pour être employée aux réparations de l'église de la ville de Couhé-Vérac. Une pareille somme, déjà accordée par S. A. R., pour la commune de Sommières, a assuré le rétablissement du culte dans son église.

— Le *Courrier français* avoit annoncé que M. de Châteaubriand étoit nommé à l'ambassade de Naples; cela a fourni l'occasion au noble pair d'adresser au journal une lettre qui a moins pour objet, peut-être, de réfuter un bruit auquel personne ne croyoit, que de faire de l'opposition. Là nous apprenons que l'ordonnance qui crée soixante-seize pairs est un véritable *crime politique*. Le noble pair parle de l'altération de sa santé, de ses travaux excessifs, de ses vives inquiétudes; il s'est fait effort pour écrire cette lettre. Tout le monde conviendra qu'il auroit dû se ménager davantage par égard pour sa santé, pour son repos, et peut-être pour d'autres raisons encore.

— Le tribunal de première instance a fait sa rentrée mardi dernier. La messe du Saint-Esprit a été célébrée par M. l'abbé Jalabert, grand-vicaire du diocèse. Le discours d'usage a été ensuite prononcé par M. Champanhet, 1^{er} substitut. Quatre juges-auditeurs nommés par le Roi, MM. Chabrol de Chaméane, Jacquinet de Pampelune, de Montigny et Pérignon, ont été reçus.

— L'académie des sciences a procédé, lundi dernier, à l'élection d'un membre en remplacement de M. Fresnel. M. Savard, ayant réuni la majorité des suffrages, a été proclamé membre de cette aca-

démié. Il avoit pour concurrents MM. Boqueral, Cagnard de Latour, Pouillet et Despres.

— Le Musée a été ouvert le jour de la fête du Roi. On y remarque quelques beaux tableaux d'église, un beau portrait de S. M. à cheval, une attaque du Trocadéro qui fixe l'attention, etc. Le Musée Charles X, qui renferme des collections curieuses d'antiquités égyptiennes et autres, a été également ouvert au public le 4 novembre.

— Les fleuves et les torrens d'Italie n'ont pas moins causé de désastres dans le mois dernier que nos rivières du midi. Des inondations ont eu lieu en différens endroits depuis le Piémont jusqu'à la Calabre; des ponts ont été emportés, et des personnes ont péri.

— Il ne reste plus aucune bande dans la Catalogne, tous les chefs se sont enfuis ou ont fait leurs soumissions; les autres sont arrêtés, parmi ceux-ci se trouvent Ballester, Buffilh et Bosch, qui ont été fait prisonniers en dernier lieu. Le général comte d'Espagne, ayant terminé d'une manière glorieuse la pacification de la Catalogne, est de retour à Tarragone.

— Le roi d'Espagne a quitté Tarragone le 25 pour se rendre à Valence, afin d'y joindre son auguste épouse. On fait de grands préparatifs à Barcelonne pour recevoir LL. MM. Le roi a marqué son passage par des bienfaits; il a accordé leur grâce à un grand nombre de contrebandiers qui étoient arrêtés.

— M. le comte de Saint-Priest, ambassadeur de France auprès du roi d'Espagne, est arrivé à Barcelonne le 29 octobre, et s'est rendu aussitôt à Valence, où se trouve S. M. C.

— Les dernières nouvelles de Constantinople portent que le sultan n'a pas reconnu l'armistice conclu par Ibrahim, et que l'ordre a été envoyé à ce dernier de continuer ses opérations contre les Grecs.

— L'amiral Codrington, commandant les forces navales britanniques devant la Morée, a prescrit par un ordre du jour que les bâtimens de guerre anglais eussent à s'emparer indistinctement de tout navire grec qui se permettroit de saisir un bâtiment de commerce anglais. Les navires grecs qui seroient capturés par suite de cette mesure devront être immédiatement dirigés sur Malte, et les équipages seront traités comme prisonniers de guerre.

— Voilà les hostilités commencées entre les puissances chrétiennes et la Turquie : quelles en seront maintenant les conséquences?... A la suite de quelques actes hostiles de la part de la flotte turco-égyptienne, un grand combat naval a eu lieu, le 20 octobre, dans le port de Navarin, entre cette flotte et les escadres française, anglaise et russe. Le combat a duré cinq heures, et a été fort opiniâtre. Le résultat en a été, dit-on, la destruction complète de la flotte turque.

— Le sénat et la chambre des représentans de la république de Colombie, réunis en congrès, ont rendu dernièrement un décret par lequel une grande convention nationale, qui devra s'assembler à Ocaña, est convoquée dans le but d'examiner s'il y a lieu de réformer la constitution du pays. Un autre décret porte que la force exécutive permanente de la république sera de 9,080 hommes.

Pairs créés par l'ordonnance du 5 novembre.

- MM. comte de Montblanc, archevêque de Tours.
Comte de Brault, archevêque d'Albi.
Comte de Morillon, archevêque d'Arçh.
Comte Morel de Mons, archevêque d'Avignon.
Comte de Pins, archiev. d'Amasie, administrateur du diocèse de Lyon.
Comte de Divonne, maréchal-de-camp.
Comte Alexandre de Ste-Aldegonde, lieutenant-général, du conseil-général de l'Aisne.
Marquis de Monteynard, du conseil-général de l'Indre.
Comte Eugène de Vogué, du conseil-général de l'Ardeche.
Comte de Mostuejous, du conseil-général de l'Aveyron.
Marquis de Levis-Mirepoix, du conseil-général de la Seine.
Comte de Panisse, du conseil-général des Bouches-du-Rhône.
Marquis Rioult de Neuville, du conseil-général du Calvados.
Marquis de Conflans, maréchal-de-camp.
Comte de Bonneval Doullée, du conseil-général du Cher.
Marquis de Macmahon (Charles-Laure), maréchal-de-camp.
Pernst de Grosbois, conseiller d'Etat.
Comte de Kergariou, conseiller d'Etat.
De Chifflet, premier président de la cour royale de Besançon.
Comte d'Urre (Henri), propriétaire dans la Drôme.
Marquis de Radepont, du conseil-général de l'Eure.
Comte de la Fruglaye, du conseil-général de la Finistère.
Comte Bude de Guébriant, propriétaire.
Marquis de Calvière, du conseil-général du Gard.
Vicomte de Castelbajac, conseiller d'Etat.
Duc d'Esclignac, lieutenant-colonel.
Baron Sarret de Coussergues, contre-amiral, du conseil-général de l'Hérault.
Comte de la Vieuville, ancien préfet.
Marquis de Lançosome, du conseil-général de l'Indre.
Comte Ruzé d'Effiat, du conseil-général d'Indre-et-Loire.
Comte Octave de Quinsonnas, lieutenant-général.
Marquis de Froissard, du conseil-général du Jura.
Marquis de Courtarvel, du conseil-général de Loir-et-Cher.
Comte Humbert de Sesmaisons, du conseil-général de la Loire-Infér.
Marquis de Colbert Chabannais, propriétaire.
Marquis de Dampierre (Elie-Louis-Aymar), propriétaire dans le Lot-et-Garonne.
Comte René de Bernis, du conseil-général de la Lozère.
Marquis de Civrac, du conseil-général de Maine-et-Loire.
Comte Louis de Kergorlay, du conseil-général de la Manche.
Comte de Tocqueville, maître des requêtes, préfet de Seine-et-Oise.
Vicomte de St-Maure, du conseil-général de la Haute-Marne.
Marquis de Bailly de Fresnois, du conseil-général de la Mayenne.
Le maréchal prince de Hohenlohe Bartenstein.
Comte d'Imécourt, du conseil-général de la Meuse.

Comte Dubotderu, maréchal-de-camp, du cons.-gén. du Morbihan
Comte d'Hoffelize, maréchal-de-camp, du cons.-gén. de la Moselle
Comte Albéric de Choiseul.

Prince Pierre d'Areberg.

Comte Maurice de Carman, maréchal-de-camp.

De Frénilly, conseiller d'Etat.

Prince de Berghes St-Winock (Charles-Alexandre-Désiré-Eugène)

Marquis de Tramecourt, du conseil-général du Pas-de-Calais.

Comte de Bouillé, maréchal-de-camp, gouverneur de la Martinique

Comte de Pontgibeau (Eugène-Victoire-Demore), propriétaire.

Comte d'Andelaw, maréchal-de-camp.

Comte d'Albon, du conseil-général du Rhône.

Marquis de Saint-Mauris Chatenois, du cons.-gén. de la Haute-Saône

Marquis de Beaurepaire, du conseil-général de la Haute-Saône.

Marquis de Lévis (Guy-Henri-Joseph-Thérèse), maréchal-de-camp

Baron de la Boullerie, ministre d'Etat.

Ollivier, du conseil-général de la Seine.

De la Panouse, du conseil général de la Seine.

Le prince de Montmorenci, du conseil-général de la Seine-Inférieure.

Comte Hocquart de Turtot.

Comte de Maquillé, du conseil-général de Maine-et-Loire.

Le prince de Croix-Solre, lieutenant-général, capitaine des gardes.

Comte Adrien de Rougé, du conseil d'arrondissement de Montdidier.

Le maréchal Soult, duc de Dalmatie.

Marquis de Gourgues, maître des requêtes.

Marquis de Forbin des Issarts, maréchal-de-camp, conseiller d'Etat.

Vicomte de Causans, du conseil-général de Vaucluse.

De Sapinaud, lieutenant-général, du conseil-général de la Vendée.

Marquis des Montiers de Mérinville, du cons.-gén. de la H.-Vienne.

Comte Berthrand de Lur-Saluces.

Comte de Suzannet.

Comte de Nansouti.

La dignité de pair du royaume, conférée aux personnes nommées par la présente ordonnance, ne sera héréditaire qu'à la charge par elles de constituer un majorat de 10,000 fr. au moins de revenu net en biens immeubles.

Il est dérogé à leur égard à l'art. 1^{er} de l'ordonnance du 25 août 1817.

Présidens des collèges nommés par l'ordonnance du 5 novembre.

Ain. — Coll. dép. M. Dudon. Premier arr. M. Durand de Châloup; 2^e arr. M. Leviste de Montbriand; 3^e arr. M. Compagnon de la Servette.

Aisne. — Coll. dép. M. de Nicolaï. Premier arr. M. d'Aboville; 2^e arr. M. Desjardins, négociant; 3^e arr. M. de Labedoyère; 4^e arr. M. Hennet.

Allier. — Coll. dép. M. Préveraud de la Boutresse. Premier arr. M. Beraud; 2^e arr. M. Aupetit-Durand.

Alpes (Basses). — M. de Miculle.

Alpes (Hautes). — M. Bucelle.

Ardèche. — Coll. dép. M. de Vogué. Premier arr. M. de Bernis; arr. M. Dubay.

Ardennes. — Coll. dép. M. Harmand d'Abancour. Premier arrondissement. Lyon; 2e arr. M. Richard.

Arriège. — Coll. dép. M. D'Ounous. Premier arr. M. Fourrier de Lanzelle; 2e arr. M. Falentin de Saintenac.

Aube. — Coll. dép. M. de la Huproye. Premier arr. M. Masson; 2e arr. M. de Vandœuvre.

Aude. — Coll. dép. M. Debrail. Premier arr. M. Dauberjon; 2e arr. M. Barthe-Labastide.

Aveyron. — Coll. dép. M. le vicomte de Bonald. Premier arrondissement. Delauro; 2e arr. M. Perrin-Lafargue; 3e arr. M. Vernhette.

Bouches-du-Rhône. — Coll. dép. M. l'archev. d'Aix. Premier arrondissement. Straforello et Reynaud; 2e arr. M. de Bausset; 3e arr. M. Lagoi.

Calvados. — Coll. dép. MM. de Vaublanc et de Bonvouloir. Premier arrondissement. MM. d'Hautefeuille et Hubert; 2e arr. M. Huillard; 3e arr. M. Leclerc; 4e arr. M. Rioult de Neuville.

Cantal. — Coll. dép. M. Croizet. Premier arr. M. Higonet; 2e arr. M. Barlier.

Charente. — Coll. dép. M. Dupont, lieutenant-général. Premier arrondissement. M. Albert; 2e arr. M. Gros de Montembœuf; 3e arr. M. Henessy.

Charente-Inférieure. — Coll. dép. M. Gréen de Saint-Marsault. Premier arrondissement. M. Fleuriau de Bellevue; 2e arr. M. Jurien-Lagravière; 3e arr. M. Boscals de Réals; 4e arr. M. de Lestanges.

Cher. — Coll. dép. M. le duc de Rivière. Premier arr. M. Boin; 2e arr. M. de Fougère.

Corrèze. — Coll. dép. M. de Parel-Despeyrot. Premier arrondissement. M. de Corne; 2e arr. M. de Valon.

Côte-d'Or. — Coll. dép. M. le duc Charles de Damas. Premier arrondissement. MM. de Saunac et Nault; 2e arr. M. Fouquerand; 3e arr. M. Sallier.

Côtes-du-Nord. — Coll. dép. M. le marquis de Rosambo. Premier arrondissement. M. de Kerjegu; 2e arr. M. de Lorgeril; 3e arr. M. de Quelen, maire; 4e arr. M. de Carcaradec.

Creuse. — Coll. dép. M. le comte de la Roche-Aimon. Premier arrondissement. M. Mestadier; 2e arr. M. Augier du Chazeau.

Dordogne. — Coll. dép. M. de Caux. Premier arrondissement. M. de Beleyrne; 2e arr. M. Deraix; 3e arr. M. Chanox; 4e arr. M. Marmier.

Doubs. — Coll. dép. M. de Chifflet, 1^{er} président. Premier arrondissement. M. de Moustier; 2e arr. M. Terrier de Santans.

Drôme. — Coll. dép. M. de Chabillant. Premier arrondissement. M. Baboin; 2e arr. M. de la Bretonnière.

Eure. — Coll. dép. M. le Couteux de Cantelieu. Premier arrondissement. M. Gazan; 2e arr. M. Levasscur; 3e arr. M. Mallard de la Varende; 4e arr. M. de Vatismenil.

Eure-et-Loir. — Coll. dép. M. le comte de Courtarvel. Premier arrondissement. M. de Chevigný; 2e arr. M. Fergon de la Massuette.

Finistère. — Coll. dép. M. de la Fruglaye. Premier arrondissement. M. Baudin; contre-amiral, 2e arr. M. de Kerouviou; 3e arr. M. Silgüi; 4e arr. M. de Maudui.

Garonne (Haute). — Coll. dép. M. le duc de Sabran. Premier arr. M. du Boing; 2e arr. M. de Montbel; 3e arr. M. David de Beauregard; 4e arr. M. de Puymaurin.

Gard. — Coll. dép. M. le comte de Végé, pair. Premier arr. M. de Pillet; 2e arr. M. de Meynadier; 3e arr. M. le duc de Crussol.

Gers. — Coll. dép. M. le comte de Noé. Premier arr. M. de Lanza; 2e arr. M. de Tartanao de Gensac; 3e arr. M. Domezon.

Gironde. — Coll. dép. M. Ravez, prés.; vice-prés., M. Duhamel. Premier arr. M. Rateau, prés.; vice-prés. MM. Paul Portal et de Brias; 2e arr. M. Saget; 3e arr. M. de Geres; 4e arr. M. de Briaucq; 5e arr. M. Eugène de Lur-Saluces.

Hérault. — Coll. dép. M. Sarret de Consergues. Premier arr. M. Durand Fajon; 2e arr., M. de Nefiez; 3e arr. M. Ratyé de la Peyrade.

Ile-et-Vilaine. — Coll. dép. M. de la Vieuville. Premier arr. M. Garnier du Fougeray; 2e arr. M. Aubrée; 4e arr. M. Duplessis-d'Argentré; 4e arr. M. de la Bourdonnaye.

Indre. — Coll. dép. M. Savary de Lancosme. Premier arr. M. Moreau-Lucas; 2e arr. M. Cuinet-Badou.

Indre-et-Loire. — Coll. dép. M. le duc de Duras. Premier arr. M. Letissier; 2e arr. M. d'Essiat.

Isère. — Coll. dép. M. de Pina. Premier arr. M. de Chenevaz; 2e arr. M. de Mortillet; 3e arr. M. de Quinsonas; 4e arr. M. de Mirremont.

Jura. — Coll. dép. M. Nicod de Ronchaud. Premier arr. M. Cotdier; 2e arr. M. de Vaulchier.

Landes. — Coll. dép. M. l'évêque d'Aire. Premier arr. M. du Lyon; 2e arr. M. Desperiers.

Loir-et-Cher. — Coll. dép. M. de Sallaberry. Premier arr. M. Baccogae; 2e arr. M. de la Porte.

Loire. — Coll. dép. M. le marquis de Talaru. Premier arr. M. de Pommerol; 2e arr. M. de Tardy; 3e arr. M. Terme.

Loire (Haute). — Coll. dép. M. le duc de Polignac. Premier arr. M. Calémard de la Fayette; 2e arr. M. Chevalier-Lemore.

Loire-Inférieure. — Coll. dép. M. Humbert de Sesmaisons. Premier arr. MM. Lèvesque et Richard; 2e arr. M. de Juigné; 3e arr. M. Foucault; 4e arr. M. de Couessin.

Loiret. — Coll. dép. M. le comte d'Andigné. Premier arr. M. Baguenault; 2e arr. M. de Lestrade; 3e arr. M. de la Haye.

Lot. — Coll. dép. M. de Flaujac. Premier arr. M. de Regourd-Dévax; 2e arr. M. de Folmont; 3e arr. M. Syries de Marinhaac; 4e arr. M. Dussol.

Lot-et-Garonne. — Coll. dép. M. Drouillet de Sigalas. Premier arr. M. Lafont; 2e arr. M. de Martignac; 3e arr. M. de Vivens.

Lozère. — Coll. unique, M. de Bernis.

Maine-et-Loire. — Coll. dép. M. de Maquillé. Premier arr. M. de Villemorger; 2e arr. M. Benoist; 3e arr. M. de Civrac; 4e arr. M. Duclps.

Manche. — Coll. dép. M. de Kergorlay (Louis). Premier arr. M.

M. de Lorimier; 2e arr. **M. Lemoine des Mares**; 3e arr. **M. de Monceaux**; 4e arr. **M. Avoine de Chanteraine**.

Marne. — Coll. dép. **M. le duc de Doudeauville**. Premier arrond. **M. St-Chamans**; 2e arr. **M. Gillet**; 3e arr. **M. Ruynard de Brimont**.
Marne (Haute). Coll. dép. **M. Thomassin de Bienville**. Premier arr. **M. Becquey**; 2e arr. **M. Roger**.

Mayenne. — Coll. dép. **M. de Billy**. Premier arr. **M. Léon Leclerc**; 2e arr. **M. de Farcy**; 3e arr. **M. le comte de Hercé**.

Meurthe. — Coll. dép. **M. de Ludres**. Premier arr. **M. de Raulécour**; 2e arr. **M. Saladin**; 3e arr. **M. de Jankowitz**.

Meuse. — Coll. dép. **M. d'Imécourt**. Premier arr. **M. de Laurentz**; 2e arr. **M. Desbassins de Richemont**.

Morbihan. — Coll. dép. **M. le marquis de Coislin**. Premier arrond. **M. de Margadel**; 2e arr. **M. Halgan**; 3e arr. **M. de Jancé**; 4e arrond. **M. de la Boessière**.

Moselle. — Coll. dép. **M. d'Hoffliche**. Premier arr. **M. Marchand-Cotin**; 2e arr. **M. du Teil**; 3e arr. **M. de Turmel**; 4e **M. de St-Albin**.
Nièvre. — Coll. dép. **M. le duc de Damas**. Premier arr. **M. Chabrol de Chaméane**; 2e arr. **M. Geai de Montenois**.

Nord. — Coll. dép. **MM. le comte de Caraman et de Muysart**. Premier arr. **M. Baudon**; 2e arr. **M. de la Basèque**; 3e arr. **M. de Bully**; 4e arr. **M. Poteau d'Hancarderie**; 5e arr. **M. de Preseau**; 6e arrond. **M. Cotteau**; 7e arr. **M. Durand d'Écourt**; 8e arr. **M. Desfontaines**.

Oise. — Coll. dép. **M. l'évêque de Beauvais**. Premier arr. **M. Borel de Brételz**; 2e arr. **M. Esmangart**; 3e arr. **M. de Broé**.

Orne. — Coll. dép. **M. d'Orglandes**. Premier arr. **M. Dubreuil**; 2e arr. **M. de Chambray**; 3e arr. **M. de Frotté**; 4e arr. **M. Brullemail**.

Pas-de-Calais. — Coll. dép. **M. le duc de Castries**. Premier arrond. **M. Lallart**; 2e arr. **M. de Rosny**; 3e arr. **M. de Coupigny**; 4e arrond. **M. de Brias**.

Puy-de-Dôme. — Coll. dép. **M. de Lastic**. Premier arr. **M. Blatin**; 2e arr. **M. Vissac**; 3e arr. **M. Favart de Langlade**; 4e arrond. **M. de Riberolles**.

Pyrénées (Basses). — Coll. unique, **M. de Saint-Cricq**.

Pyrénées (Hautes). — Coll. unique, **M. de Clatrac**.

Pyrénées-Orientales. — Coll. unique, **M. Durand**.

Rhin (Bas). — Coll. dép. **M. de Castex**. Premier arr. **M. de Wangen**; 2e arr. **M. Zorn**; 3e arr. **M. Renouard de Besières**; 4e arrond. **M. Kern**.

Rhin (Haut). — Coll. dép. **M. de Montmaric**. Premier arrond. **M. Moll**; 2e arr. **M. Baumlin**; 3e arr. **M. Triponé**.

Rhône. — Coll. dép. **M. Paultre-Lamotte**. Premier arr. **M. Pavy**; vice-président, **M. Bourbon**; 2e arr. **M. Delhomme**; vice-président, **M. Delphin**; 3e arr. **M. d'Apchier**.

Saône (Haute). — Coll. dép. **M. Petit-Perrin**. Premier arr. **M. de Brus-et**; 2e arr. **M. d'Archiac**.

Saône-et-Loire. — Coll. dép. **M. le marquis de Guiche**. Premier arr. **M. Doria**; 2e arr. **M. de Beaurepaire**; 3e arr. **M. de Fontenay**; 4e arr. **M. Thome Saint-Cyr**.

Sarthe. — Coll. dép. **M. de la Bouillerie**. Premier arr. **M. le comte**

de Mailly; 2e arr. M. le comte Coutard; 3e arr. M. le marquis Juigné; 4e arr. M. le comte de Montesquiou.

Seine. — Coll. dép. M. le comte de Sèze; vice-prés. MM. Breton de Châteaugiron, Bonnet, Jauge. Premier arr. M. Lebrun; vice-prés. MM. Launoy de la Creuse, Rendu, Pinart. 2e arr. M. de Sommerai; vice-prés. MM. Petit, Perrée. 3e arr. M. Vassal; vice-prés. MM. Picot, Chodron. 4e arr. M. Demautort; vice-prés. MM. Balbastre, Vilemsens. 5e arr. M. de Pastoret (Amédée); vice-prés. MM. Guittou, Chevalier. 6e arr. M. Héricart de Thury; vice-prés. MM. Méat de Fourncau. 7e arr. M. Cochin fils; vice-prés. MM. d'Haranguier de Quincerot, Larsonnier. 8e arr. M. Leroy.

Seine-Inférieure. — Coll. dép. M. Dambray, chancelier; vice-prés. M. de Bouville. Premier arr. M. Boullenger; vice-prés. MM. de Cazes et Picard; 2e arr. M. Dossier; 3e arr. M. Begouen; 4e arr. M. Deshounet de Martainville; 5e arr. M. de Malartic; 6e arr. M. Martin de Villiers.

Seine-et-Marne. — Coll. dép. M. le marquis d'Orvilliers. Premier arr. M. Fréteau de Pény; 2e arr. M. Hugne de Pommeuse; 3e arr. M. Rolland d'Erceville.

Seine-et-Oise. — Coll. dép. M. le marquis de Verac. Premier arr. M. de Gony; 2e arr. M. de Bisemont; 3e arr. M. Blancourt; 4e arr. M. Brunet.

Sèvres (Deux-). — Coll. dép. M. Javre de la Bouchetière. Premier arr. M. d'Abbadie; 2e arr. M. Chebrou de la Rouillière.

Somme. — Coll. dép. M. de Rougé. Premier arr. M. Duliège-d'Annis; 2e arr. M. Daveluy-Bellencourt; 3e M. Cornet-d'Incourt; 4e arr. M. Domon.

Tarn. — Coll. dép. M. de Saint-Géry. Premier arr. M. Cardonnel; 2e arr. M. de Lastours; vice-prés. M. de Pélissier.

Tarn-et-Garonne. — Coll. dép. M. de Caumont-Laforce. Premier arr. M. d'Escayrac; 2e arr. M. de Beauquesne.

Var. — Coll. dép. M. Partouaux. Premier arr. M. de Château-double; 2e arr. M. Baron; 3e arr. M. Pignol.

Vaucluse. — Coll. dép. M. Forbin-des-Isarts. Premier arr. M. d'Augier; 2e arr. M. Reboul.

Vendée. — Coll. dép. M. le comte de Mesnard. Premier arr. M. de Mornac; 2e arr. M. Soyer, évêque de Luçon; 3e arr. M. Laroche-Saint-André.

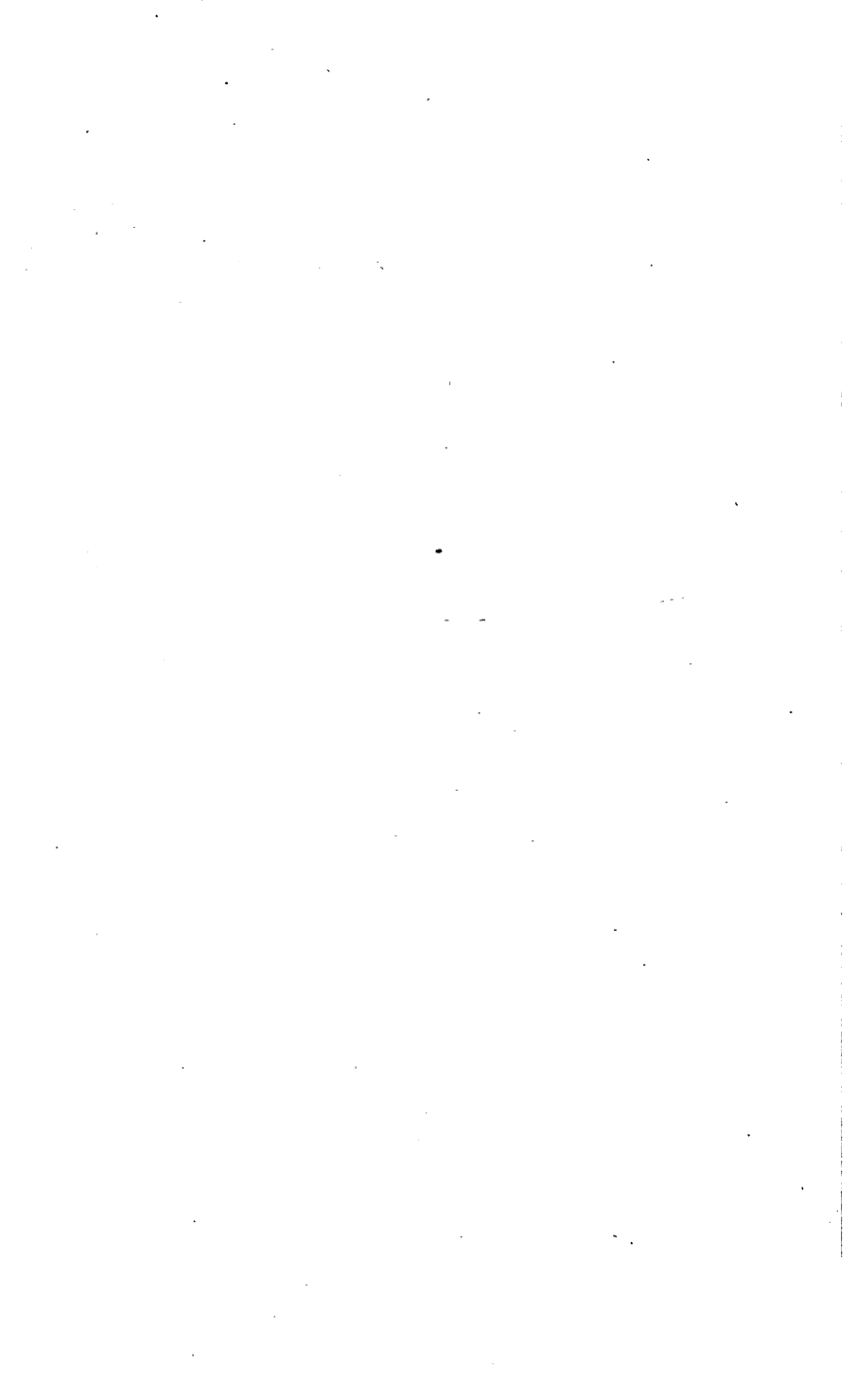
Vienne. — Coll. dép. M. de Boisbertrand. Premier arr. M. de Cressac; 2e arr. M. Creuzé.

Vienne (Haute-). — Coll. dép. M. de Montbron. Premier arr. M. Génébrias de Gouttepagnon; 2e arr. M. Mousnier-Buisson.

Vosges. — Coll. dép. M. de Ravinel. Premier arr. M. Cuny; 2e arr. M. Richard d'Abencourt; 3e arr. M. Baudel-Martinot.

Yonne. — Coll. départ. M. le comte de Chastellux. Premier arr. M. le marquis de Villefranche; 2e arr. M. Hay; 3e arr. M. Jacquinet-Pampelune.

Fin du cinquante-troisième volume.







This book should be returned
the Library on or before the last date
stamped below.

A fine of five cents a day is incurred
by retaining it beyond the specified
time.

Please return promptly.

